

L'an deux mil vingt-quatre, le douze juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEURAINS, étant assemblé en session ordinaire, en Mairie – Salle du Conseil Municipal, après convocation légale (le 06/06/2024), sous la présidence de M. ANSART Pierre, Maire.

Date d'affichage : le 06 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de votants : 28

Présents : 22

M. ANSART Pierre, Mme BENOIT Maryline, M. BERGOGNON Bruno, Mme BETREMIEUX Christina, Mme DERA EVE Caroline, M. DUPOND Cédric, Mme DUPOND - WALLET Anne, Mme DUTERIEZ Micheline, M. EVRARD Michel, Mme FRUCHART Christelle, Mme GALLET Sabine, M. HARMEGNIES Jean-Thierry, M. HURET Hervé, Mme LE GARDIEN Christine, Mme LETUPPE Sylvie, M. PETIT Jean-Louis, M. RENARD Sébastien, M. SCOAZEC Jean-Jacques, M. SIMON Reynald, M. VENEL Eric, M. VEZILIER Vincent, Mme LANCE BARSACQ Emilie(Arrivée à 19h22)

Excusés :7

- M. IBISEVIC Kémal donne pouvoir à M. VENEL Eric,
- M. MOUTON Patrice donne pouvoir à Mme DUPOND - WALLET Anne,
- Mme SEGUELA Véronique donne pouvoir à Mme DERA EVE Caroline,
- Mme TENAGLIA Gwénola donne pouvoir à Mme BENOIT Maryline,
- Mme TOURNEMAINE Myriam donne pouvoir à M. DUPOND Cédric,
- Mme CAPET Carine donne pouvoir à M. EVRARD Michel,
- Mme LANCE BARSACQ Emilie donne pouvoir à M. RENARD Sébastien (fin du pouvoir à 19h22)

Absent : M. GACI Jérémy

Secrétaire de séance : M. PETIT Jean-Louis

Début de la séance : 19h03

Numéro des délibérations	Objet	Résultat du vote
DCM_2024_06_12_01	ASA Formation - Modification des autorisations spéciales d'absence	Rapport adopté à l'unanimité
DCM_2024_06_12_02	Renouvellement de contrat - Référent d'accompagnement d'enfants en situation de handicap	Rapport adopté à l'unanimité
DCM_2024_06_12_03	Modification du tableau des effectifs	Rapport adopté à l'unanimité
DCM_2024_06_12_04	Modification du tableau des effectifs	Rapport adopté à l'unanimité

DCM_2024_06_12_05	Modification du tableau des effectifs	Rapport adopté à l'unanimité
DCM_2024_06_12_06	Ateliers d'éveil sportif - Années 2024/2025	Rapport adopté avec 24 pour et 4 contres
DCM_2024_06_12_07	Organisation des accueils de loisirs petites vacances - Années 2024/2025	Rapport adopté avec 24 pour et 4 contres
DCM_2024_06_12_08	Classe de neige 2025	Rapport adopté avec 24 pour et 4 contres
DCM_2024_06_12_09	Séjour vacances 11-17 ans - Août 2024	Rapport adopté avec 24 pour et 4 contres
DCM_2024_06_12_10	Convention de partenariat relative à la mise en œuvre du contrat de ville de la Communauté Urbaine d'Arras	Rapport adopté à l'unanimité
DCM_2024_06_12_11	Ecole municipale de musique - Tarifs années 2024/2025	Rapport adopté avec 24 pour et 4 contres
DCM_2024_06_12_12	Atelier des musiques actuelles - Tarifs années 2024/2025	Rapport adopté avec 24 pour et 4 contres
DCM_2024_06_12_13	Repas des aînés 2024	Rapport adopté à l'unanimité
DCM_2024_06_12_14	Colis des aînés 2024	Rapport adopté à l'unanimité
DCM_2024_06_12_15	Tarifs restauration scolaire - Années 2024/2025	Rapport adopté avec 24 pour et 4 contres
DCM_2024_06_12_16	Tarifs accueils périscolaires " Garderie " - Années 2024-2025	Rapport adopté avec 24 pour et 4 contres
DCM_2024_06_12_17	Organisation des accueils de loisirs du mercredi - Années 2024/2025	Rapport adopté avec 24 pour et 4 contres
DCM_2024_06_12_18	Subvention aux associations - AGFPH	Rapport adopté à l'unanimité
DCM_2024_06_12_19	Acquisition de l'immeuble Centre Social " Chico Mendès "	Rapport adopté avec 24 pour et 4 abstentions
DCM_2024_06_12_20	Marché contrat de location de 8 photocopieurs	Rapport adopté à l'unanimité
DCM_2024_06_12_21	Redevance occupation du domaine public - Autres occupations	Rapport adopté avec 24 pour et 4 contres
DCM_2024_06_12_22	Tarifs Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) - 2025	Rapport adopté à l'unanimité

DCM_2024_06_12_23	Salle ANDERSEN - Salle polyvalente - Revalorisation des tarifs de location	Rapport adopté avec 24 pour et 4 contres
DCM_2024_06_12_24	Salle Jordan DELLACHERIE - Revalorisation des tarifs de location	Rapport adopté avec 24 pour et 4 contres
DCM_2024_06_12_25	Salles Georges BRASSENS et Anne SYLVESTRE - Revalorisation des tarifs de location	Rapport adopté avec 24 pour et 4 contres
DCM_2024_06_12_26	Concession cimetièrre - Revalorisation des tarifs	Rapport adopté avec 24 pour et 4 contres
DCM_2024_06_12_27	Premier columbarium - Revalorisation des tarifs	Rapport adopté avec 24 pour et 4 contres
DCM_2024_06_12_28	Deuxième columbarium - Revalorisation des tarifs	Rapport adopté avec 24 pour et 4 contres
DCM_2024_06_12_29	Troisième columbarium - Revalorisation des tarifs	Rapport adopté avec 24 pour et 4 contres
DCM_2024_06_12_30	Budget Boréal - Décision Modificative n°1 - Correction affectation de résultats	Rapport adopté à l'unanimité
DCM_2024_06_12_31	Arrivée du gaz vert dans la commune - Autorisation de remboursement par la société GRDF	Rapport adopté à l'unanimité

La séance est levée à 20h17

Le Maire,
Pierre ANSART



Conseillers en exercices :29
Présents :21
Excusés :7
Absents :1
Votants :28

OBJET : ASA FORMATION - MODIFICATION DES
AUTORISATIONS SPÉCIALES D'ABSENCE

L'an deux mil vingt quatre, le douze juin, le Conseil Municipal de la Commune de Beaurains, étant assemblé en session ORDINAIRE en Mairie, Salle du Conseil - Mairie après convocation légale 06/06/2024, sous la présidence de M. ANSART Pierre, Maire.

PRÉSENTS : M. ANSART Pierre, Mme BENOIT Maryline, M. BERGOGNON Bruno, Mme BETREMIEUX Christina, Mme DERA EVE Caroline, M. DUPOND Cédric, Mme DUPOND - WALLET Anne, Mme DUTERIEZ Micheline, M. EVRARD Michel, Mme FRUCHART Christelle, Mme GALLET Sabine, M. HARMEGNIES Jean-Thierry, M. HURET Hervé, Mme LE GARDIEN Christine, Mme LETUPPE Sylvie, M. PETIT Jean-Louis, M. RENARD Sébastien, M. SCOAZEC Jean-Jacques, M. SIMON Reynald, M. VENEL Eric, M. VEZILIER Vincent

EXCUSES: M. IBISEVIC Kémal donne pouvoir à M. VENEL Eric, M. MOUTON Patrice donne pouvoir à Mme DUPOND - WALLET Anne, Mme SEGUELA Véronique donne pouvoir à Mme DERA EVE Caroline, Mme TENAGLIA Gwénola donne pouvoir à Mme BENOIT Maryline, Mme TOURNEMAINE Myriam donne pouvoir à M. DUPOND Cédric, Mme CAPET Carine donne pouvoir à M. EVRARD Michel, Mme LANCE BARSACQ Emilie donne pouvoir à M. RENARD Sébastien

ABSENT : M. GACI Jérémy

M. PETIT Jean-Louis est élu Secrétaire de séance

Monsieur ANSART expose :

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L332-14 et L332-8,

Vu la délibération en date du 15 décembre 2021 concernant les autorisations spéciales d'absences,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 28 mai 2024,

Pour le bon déroulement des révisions lors des concours et examens professionnels des agents de la commune de Beaurains,

Il convient de modifier la liste des autorisations spéciales d'absence liées à des événements de la vie courante et d'ajouter :

- Une journée de révision - la veille des concours et examens en rapport avec l'administration locale – épreuve orale et ou écrite sous justificatif de présence au concours ou à l'examen professionnel ;
- 4 demi-journées ou 2 journées sont attribuées dans le cadre des formations à distance (Webinaires) sous réserve de l'accord du supérieur hiérarchique, en fonction des nécessités de services.

Le rapport est adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Fait à Beaurains, le 13/06/2024

Décision rendue exécutoire par la publication et la réception en Préfecture le 14/06/2024

Le Maire,
Pierre ANSART





Conseillers en exercices :29
Présents :21
Excusés :7
Absents :1
Votants :28

L'an deux mil vingt quatre, le douze juin, le Conseil Municipal de la Commune de Beaurains, étant assemblé en session ORDINAIRE en Mairie, Salle du Conseil - Mairie après convocation légale 06/06/2024, sous la présidence de M. ANSART Pierre, Maire.

OBJET : RENOUELEMENT DE CONTRAT -
RÉFÉRENT D'ACCOMPAGNEMENT D'ENFANTS
EN SITUATION DE HANDICAP

PRESENTS : M. ANSART Pierre, Mme BENOIT Maryline, M. BERGOGNON Bruno, Mme BETREMIEUX Christina, Mme DERA EVE Caroline, M. DUPOND Cédric, Mme DUPOND - WALLET Anne, Mme DUTERIEZ Micheline, M. EVRARD Michel, Mme FRUCHART Christelle, Mme GALLET Sabine, M. HARMEGNIES Jean-Thierry, M. HURET Hervé, Mme LE GARDIEN Christine, Mme LETUPPE Sylvie, M. PETIT Jean-Louis, M. RENARD Sébastien, M. SCOAZEC Jean-Jacques, M. SIMON Reynald, M. VENEL Eric, M. VEZILIER Vincent

EXCUSES: M. IBISEVIC Kémal donne pouvoir à M. VENEL Eric, M. MOUTON Patrice donne pouvoir à Mme DUPOND - WALLET Anne, Mme SEGUELA Véronique donne pouvoir à Mme DERA EVE Caroline, Mme TENAGLIA Gwénola donne pouvoir à Mme BENOIT Maryline, Mme TOURNEMAINE Myriam donne pouvoir à M. DUPOND Cédric, Mme CAPET Carine donne pouvoir à M. EVRARD Michel, Mme LANCE BARSACQ Emilie donne pouvoir à M. RENARD Sébastien

ABSENT : M. GACI Jérémy

M. PETIT Jean-Louis est élu Secrétaire de séance

Monsieur ANSART expose :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment l'article 3 – 3 1° ;

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la délibération en date du 2 mai 2019 portant création d'un emploi de référent d'accompagnant d'enfants en situation de handicap à temps non complet 20h.

Vu la délibération en date du 9 juin 2021 portant sur le renouvellement d'un emploi de référent d'accompagnant d'enfants en situation de handicap à temps non complet 20h, à compter du 15 juin 2021 pour une durée de 3 ans,

Je vous propose de :

- Renouveler le contrat à compter du 15 juin 2024, pour une durée de 3 ans à raison de 20 heures hebdomadaires pour exercer les fonctions de référent inclusion avec les missions suivantes :

INFORMER ET SENSIBILISER	Informé sur mes fonctions et ma disponibilité Sensibiliser l'équipe de direction, d'animation et les collectivités par le biais de formations ou temps d'échanges. Lever les freins constitués par les représentations du handicap
ACCUEILLIR ET ACCOMPAGNER	Assurer l'accueil et le suivi de l'enfant en situation de handicap Faire le lien avec les familles, l'équipe d'animation et l'école

CONSTRUIRE UNE POLITIQUE D'INCLUSION	<p>Identifier les obligations d'accessibilité et d'aménagement des lieux</p> <p>Avec la collaboration de la direction, intégrer le champ du handicap dans le projet éducatif et pédagogique</p>
DEVELOPPER UN RESEAU DE PARTENAIRES	<p>Développer des relations partenariales avec les acteurs du territoire, les structures spécialisées et non-spécialisées</p> <p>Participer et impulser des dynamiques locales autour de projets liés au handicap</p>
COMMUNIQUER ET VALORISER	<p>Intégrer le handicap dans les documents de présentation du centre</p> <p>Promouvoir et communiquer à l'interne et à l'externe sur les possibilités d'accueil des personnes en situation de handicap.</p> <p>Valoriser les actions mises en œuvre au profit des personnes en situation de handicap en interne et en externe (site web, lettre d'information)</p> <p>Participer à des évènements, forums orientés sur le handicap</p>

- Fixer sa rémunération qui sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer, pouvant être assimilé à un emploi de niveau C par référence à l'indice brut du 1^{er} échelon du grade d'adjoint d'animation ;

- Signer toutes pièces utiles à la mise en œuvre.

Le rapport est adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Fait à Beaurains, le 13/06/2024

Décision rendue exécutoire par la publication et la réception en Préfecture le 14/06/2024

Le Maire,
Pierre ANSART



Conseillers en exercices :.....29
Présents :.....21
Excusés :.....7
Absents :.....1
Votants :.....28

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES
EFFECTIFS

L'an deux mil vingt quatre, le douze juin, le Conseil Municipal de la Commune de Beaurains, étant assemblé en session ORDINAIRE en Mairie, Salle du Conseil - Mairie après convocation légale 06/06/2024, sous la présidence de M. ANSART Pierre, Maire.

PRESENTS : M. ANSART Pierre, Mme BENOIT Maryline, M. BERGOGNON Bruno, Mme BETREMIEUX Christina, Mme DERA EVE Caroline, M. DUPOND Cédric, Mme DUPOND - WALLET Anne, Mme DUTERIEZ Micheline, M. EVRARD Michel, Mme FRUCHART Christelle, Mme GALLET Sabine, M. HARMEGNIES Jean-Thierry, M. HURET Hervé, Mme LE GARDIEN Christine, Mme LETUPPE Sylvie, M. PETIT Jean-Louis, M. RENARD Sébastien, M. SCOAZEC Jean-Jacques, M. SIMON Reynald, M. VENEL Eric, M. VEZILIER Vincent

EXCUSES: M. IBISEVIC Kémal donne pouvoir à M. VENEL Eric, M. MOUTON Patrice donne pouvoir à Mme DUPOND - WALLET Anne, Mme SEGUELA Véronique donne pouvoir à Mme DERA EVE Caroline, Mme TENAGLIA Gwénola donne pouvoir à Mme BENOIT Maryline, Mme TOURNEMAIN Myriam donne pouvoir à M. DUPOND Cédric, Mme CAPET Carine donne pouvoir à M. EVRARD Michel, Mme LANCE BARSACQ Emilie donne pouvoir à M. RENARD Sébastien

ABSENT : M. GACI Jérémy

M. PETIT Jean-Louis est élu Secrétaire de séance

Monsieur ANSART expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 28 mai 2024 ;

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Je vous expose la nécessité de prendre en compte l'augmentation des tâches du service entretien et notamment de la cantine scolaire,

Je vous propose de créer à compter du :

– 1^{er} juillet 2024 :

1 emploi permanent d'adjoint technique à temps complet 35 heures hebdomadaires.

Le rapport est adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Fait à Beaurains, le 13/06/2024

Décision rendue exécutoire par la publication et la réception en Préfecture le 14/06/2024

Le Maire,
Pierre ANSART



Conseillers en exercices :29
Présents :21
Excusés :7
Absents :1
Votants :28

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES
EFFECTIFS

L'an deux mil vingt quatre, le douze juin, le Conseil Municipal de la Commune de Beaurains, étant assemblé en session ORDINAIRE en Mairie, Salle du Conseil - Mairie après convocation légale 06/06/2024, sous la présidence de M. ANSART Pierre, Maire.

PRESENTS : M. ANSART Pierre, Mme BENOIT Maryline, M. BERGOGNON Bruno, Mme BETREMIEUX Christina, Mme DERA EVE Caroline, M. DUPOND Cédric, Mme DUPOND - WALLET Anne, Mme DUTERIEZ Micheline, M. EVRARD Michel, Mme FRUCHART Christelle, Mme GALLET Sabine, M. HARMEGNIES Jean-Thierry, M. HURET Hervé, Mme LE GARDIEN Christine, Mme LETUPPE Sylvie, M. PETIT Jean-Louis, M. RENARD Sébastien, M. SCOAZEC Jean-Jacques, M. SIMON Reynald, M. VENEL Eric, M. VEZILIER Vincent

EXCUSES: M. IBISEVIC Kémal donne pouvoir à M. VENEL Eric, M. MOUTON Patrice donne pouvoir à Mme DUPOND - WALLET Anne, Mme SEGUELA Véronique donne pouvoir à Mme DERA EVE Caroline, Mme TENAGLIA Gwénola donne pouvoir à Mme BENOIT Maryline, Mme TOURNEMAINE Myriam donne pouvoir à M. DUPOND Cédric, Mme CAPET Carine donne pouvoir à M. EVRARD Michel, Mme LANCE BARSACQ Emilie donne pouvoir à M. RENARD Sébastien

ABSENT : M. GACI Jérémy

M. PETIT Jean-Louis est élu Secrétaire de séance

Monsieur ANSART expose :

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L332-14 et L332-8,

Vu la délibération en date du 25 juin 2015 portant création d'un poste de référent culture à temps non- complet 16 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} septembre 2015,

Vu la délibération en date du 30 mai 2018 portant sur le renouvellement du contrat de 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2015,

Vu la délibération en date du 9 juin 2021, faisant référence aux délibérations des 25/06/2015 créant un emploi de référent culture et du 30/05/2018 renouvelant le contrat du référent culture,

Vu qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Vu la nécessité de recruter un directeur de l'école de musique,

Vu le départ en retraite de l'agent actuellement en charge de la direction de l'école de musique,

Considérant que Madame Alice DELATTRE ne remplira plus les fonctions administratives au Centre Social municipal.

Je vous propose de modifier les missions du poste de référent culture et pédagogique à compter du 1^{er} juin 2024 comme suit :

- 1- Suppression des missions administratives du poste :
 - Piloter et mettre en œuvre les projets définis par la politique éducative de la collectivité

Envoyé en préfecture le 14/06/2024

Reçu en préfecture le 14/06/2024

Publié le 14/06/2024

ID : 062-216200998-20240612-2024_06_12_4-DE

S²LO

- Participer à l'écriture et à l'évolution des projets éducatifs et pédagogiques
- Participer à la réflexion du projet de médiation culturelle

2- Ajout de la mission de directeur de l'école municipale de musique

Les crédits correspondants sont inscrits aux budget 2024 et suivants.

Le rapport est adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Fait à Beaurains, le 13/06/2024

Décision rendue exécutoire par la publication et la réception en Préfecture le 14/06/2024

Le Maire,
Pierre ANSART



Conseillers en exercices :.....29
Présents :.....21
Excusés :.....7
Absents :.....1
Votants :.....28

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES
EFFECTIFS

L'an deux mil vingt quatre, le douze juin, le Conseil Municipal de la Commune de Beaurains, étant assemblé en session ORDINAIRE en Mairie, Salle du Conseil - Mairie après convocation légale 06/06/2024, sous la présidence de M. ANSART Pierre, Maire.

PRESENTS : M. ANSART Pierre, Mme BENOIT Maryline, M. BERGOGNON Bruno, Mme BETREMIEUX Christina, Mme DERA EVE Caroline, M. DUPOND Cédric, Mme DUPOND - WALLET Anne, Mme DUTERIEZ Micheline, M. EVRARD Michel, Mme FRUCHART Christelle, Mme GALLET Sabine, M. HARMEGNIES Jean-Thierry, M. HURET Hervé, Mme LE GARDIEN Christine, Mme LETUPPE Sylvie, M. PETIT Jean-Louis, M. RENARD Sébastien, M. SCOAZEC Jean-Jacques, M. SIMON Reynald, M. VENEL Eric, M. VEZILIER Vincent

EXCUSES: M. IBISEVIC Kémal donne pouvoir à M. VENEL Eric, M. MOUTON Patrice donne pouvoir à Mme DUPOND - WALLET Anne, Mme SEGUELA Véronique donne pouvoir à Mme DERA EVE Caroline, Mme TENAGLIA Gwénola donne pouvoir à Mme BENOIT Maryline, Mme TOURNEMAINE Myriam donne pouvoir à M. DUPOND Cédric, Mme CAPET Carine donne pouvoir à M. EVRARD Michel, Mme LANCE BARSACQ Emilie donne pouvoir à M. RENARD Sébastien

ABSENT : M. GACI Jérémy

M. PETIT Jean-Louis est élu Secrétaire de séance

Monsieur ANSART expose :

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L332-14 et L332-8,

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Au vu du départ en retraite de l'agent actuellement en charge de la direction de l'école de musique, je vous propose de supprimer :

- 1 poste de responsable de l'école de musique à 19h75 à compter du 1^{er} juillet 2024.

Le rapport est adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Fait à Beaurains, le 13/06/2024

Décision rendue exécutoire par la publication et la réception en Préfecture le 14/06/2024

Le Maire,
Pierre ANSART



Conseillers en exercices :29
Présents :21
Excusés :7
Absents :1
Votants :28

OBJET : ATELIERS D'ÉVEIL SPORTIF - ANNÉES
2024/2025

L'an deux mil vingt quatre, le douze juin, le Conseil Municipal de la Commune de Beaurains, étant assemblé en session ORDINAIRE en Mairie, Salle du Conseil - Mairie après convocation légale 06/06/2024, sous la présidence de M. ANSART Pierre, Maire

PRESENTS : M. ANSART Pierre, Mme BENOIT Maryline, M. BERGOGNON Bruno, Mme BETREMIEUX Christina, Mme DERA EVE Caroline, M. DUPOND Cédric, Mme DUPOND - WALLET Anne, Mme DUTERIEZ Micheline, M. EVRARD Michel, Mme FRUCHART Christelle, Mme GALLET Sabine, M. HARMEGNIES Jean-Thierry, M. HURET Hervé, Mme LE GARDIEN Christine, Mme LETUPPE Sylvie, M. PETIT Jean-Louis, M. RENARD Sébastien, M. SCOAZEC Jean-Jacques, M. SIMON Reynald, M. VENEL Eric, M. VEZILIER Vincent

EXCUSES: M. IBISEVIC Kémal donne pouvoir à M. VENEL Eric, M. MOUTON Patrice donne pouvoir à Mme DUPOND - WALLET Anne, Mme SEGUELA Véronique donne pouvoir à Mme DERA EVE Caroline, Mme TENAGLIA Gwénola donne pouvoir à Mme BENOIT Maryline, Mme TOURNEMAINE Myriam donne pouvoir à M. DUPOND Cédric, Mme CAPET Carine donne pouvoir à M. EVRARD Michel, Mme LANCE BARSACQ Emilie donne pouvoir à M. RENARD Sébastien

ABSENT : M. GACI Jérémy

M. PETIT Jean-Louis est élu Secrétaire de séance

Monsieur PETIT expose :

Je vous propose de reconduire les ateliers d'éveil sportif pour l'année 2024/2025. Ces ateliers seront ouverts aux enfants âgés de 3 à 6 ans (public scolarisé en classes maternelles) et s'organiseront comme suit :

Périodes pour les séances d'éveil sportif (chaque mercredi des semaines scolaires) :

période 1 : du 11 septembre 2024 au 16 octobre 2024	soit 6 séances ;
période 2 : du 06 novembre 2024 au 18 décembre 2024	soit 7 séances ;
période 3 : du 08 janvier 2025 au 05 février 2025	soit 5 séances ;
période 4 : du 26 février 2025 au 02 avril 2025	soit 6 séances ;
période 5 : du 23 avril 2025 au 25 juin 2025	soit 10 séances.

Soit un total annuel de 34 séances.

Redevances ateliers éveil sportif :

Pour les Beaurinois, sur présentation d'un justificatif de domicile, la participation familiale forfaitaire période sera calculée en fonction de leur quotient familial CAF :

Quotients CAF	Tarifs à la séance	Périodes			
		Tarifs 5 séances	Tarifs 6 séances	Tarifs 7 séances	Tarifs 10 séances
-334	0,95 €	4,75 €	5,70 €	6,65 €	9,50 €
335/442	1,35 €	6,75 €	8,10 €	9,45€	13,50 €
443/617	1,65 €	8,25 €	9,90 €	11,55 €	16,50 €
618/882	1,95 €	9,75 €	11,70 €	13,65 €	19,50 €
883/1147	2,25 €	11,25 €	13,50 €	15,75 €	22,50 €
1148 et plus	2,60 €	13,00 €	15,60 €	18,20 €	26,50 €
Enfants non domiciliés à Beaurains	6,05 €	30,25 €	36,30 €	42,35 €	60,50 €

Conditions particulières :

- la gratuité sera appliquée aux enfants personnels municipal ;
- l'inscription se fera obligatoirement à la période ;
- le paiement de la redevance ateliers éveil sportif se fera obligatoirement à l'inscription à chaque période via le portail Espace Famille Citoyens ;
- Toute période réservée sera automatiquement facturée aux familles. Les absences pour raison de santé d'au moins 3 séances consécutives seront remboursées aux familles sur présentation d'un certificat médical. Dans ce cas, le remboursement sera effectué au prorata du nombre de jours d'absence effectif.

Le rapport est adopté avec 24 pour et 4 contres (MM. EVRARD, RENARD, Mmes LANCE, CAPET)

Pour extrait conforme,

Fait à Beaurains, le 13/06/2024

Décision rendue exécutoire par la publication et la réception en Préfecture le 14/06/2024

Le Maire,
Pierre ANSART



Conseillers en exercices :29
Présents :21
Excusés :7
Absents :1
Votants :28

OBJET : ORGANISATION DES ACCUEILS DE
LOISIRS PETITES VACANCES - ANNÉES
2024/2025

L'an deux mil vingt quatre, le douze juin, le Conseil Municipal de la Commune de Beaurains, étant assemblé en session ORDINAIRE en Mairie, Salle du Conseil - Mairie après convocation légale 06/06/2024, sous la présidence de M. ANSART Pierre, Maire.

PRESENTS : M. ANSART Pierre, Mme BENOIT Maryline, M. BERGOGNON Bruno, Mme BETREMIEUX Christina, Mme DERA EVE Caroline, M. DUPOND Cédric, Mme DUPOND - WALLET Anne, Mme DUTERIEZ Micheline, M. EVRARD Michel, Mme FRUCHART Christelle, Mme GALLET Sabine, M. HARMEGNIES Jean-Thierry, M. HURET Hervé, Mme LE GARDIEN Christine, Mme LETUPPE Sylvie, M. PETIT Jean-Louis, M. RENARD Sébastien, M. SCOAZEC Jean-Jacques, M. SIMON Reynald, M. VENEL Eric, M. VEZILIER Vincent

EXCUSES: M. IBISEVIC Kémal donne pouvoir à M. VENEL Eric, M. MOUTON Patrice donne pouvoir à Mme DUPOND - WALLET Anne, Mme SEGUELA Véronique donne pouvoir à Mme DERA EVE Caroline, Mme TENAGLIA Gwénola donne pouvoir à Mme BENOIT Maryline, Mme TOURNEMAIN Myriam donne pouvoir à M. DUPOND Cédric, Mme CAPET Carine donne pouvoir à M. EVRARD Michel, Mme LANCE BARSACQ Emilie donne pouvoir à M. RENARD Sébastien

ABSENT : M. GACI Jérémy

M. PETIT Jean-Louis est élu Secrétaire de séance

Monsieur PETIT expose :

La commune organisera pour la saison 2024/2025 pour les enfants âgés de 3-14 ans révolus des accueils de loisirs sans hébergement qui se dérouleront à l'école Jean MOULIN et le préau de l'école primaire Jean Haniquaut, pendant les vacances :

- d'automne : du lundi 21 octobre 2024 au jeudi 31 octobre 2024 (fermeture le 1^{er} novembre), soit 9 jours de fonctionnement ;

- fin d'année : pas d'accueil ;

- d'hiver : du lundi 10 février 2025 au vendredi 21 février 2025, soit 10 jours de fonctionnement ;

- de printemps : du lundi 07 avril 2025 au vendredi 18 avril 2025, soit 10 jours de fonctionnement.

Un service de garderie sera mis en place à l'école Jean MOULIN. Il sera opérationnel de 7h30 à 8h45, de 11h45 à 12h30 et de 16h45 à 18h30.

Un service de restauration sera effectif de 11h45 à 13h45 à la salle Georges BRASSENS.

Redevances accueils de loisirs :

- pour les Beaurinois, sur présentation d'un justificatif de domicile, la participation familiale forfaitaire semaine sera calculée en fonction de leur quotient familial CAF :

Quotients CAF	Forfaits / journée	Forfaits / semaine	
		4 jours	5 jours
-334	4,35 €	17,40 €	21,75 €
335/442	4,85 €	19,40 €	24,25 €
443/617	5,25 €	21,00 €	26,25 €
618/882	6,15 €	24,60 €	30,75 €
883/1147	6,85 €	27,40 €	34,25 €
1148 et plus	8,00 €	32,00 €	40,00 €

- pour les Extérieurs :

	Forfaits / journée	Forfaits / semaine	
		4 jours	5 jours
Scolarisés à Beaurains	13,40 €	53,60 €	67,00 €
Non scolarisés à Beaurains	18,90 €	75,60 €	94,50 €

Conditions particulières :

- les enfants du personnel communal bénéficieront de la gratuité de la redevance accueils de loisirs ;
- l'inscription sera obligatoirement hebdomadaire. Toutefois, il sera possible à titre exceptionnel et sur décision de l'autorité légitime d'accepter la venue d'un enfant sur une journée afin de répondre à une situation à caractère d'urgence ;
- le paiement de la redevance accueils de loisirs se fera obligatoirement à l'inscription via le portail Espace Famille Citoyens ;
- toute semaine réservée sera automatiquement facturée aux familles. Les absences pour raison de santé d'au moins 3 jours consécutifs seront remboursés aux familles sur présentation d'un certificat médical. Dans ce cas, le remboursement sera effectué au prorata du nombre de jours d'absence effectif ;
- les redevances restauration et garderies appliquées aux familles seront celles en vigueur de l'année scolaire 2024-2025 et seront facturées à l'inscription.

Rémunération du personnel recruté pour les accueils de loisirs petites vacances :

- Voir la délibération en date du 10/04/2024 – Accueils de loisirs 2024/2025 – Création de postes et rémunérations.

Les crédits correspondants sont prévus aux budget 2024 et suivant.

Le rapport est adopté avec 24 pour et 4 contres (MM. RENARD, EVRARD, Mmes LANCE, CAPET)

Pour extrait conforme,

Fait à Beaurains, le 13/06/2024

Décision rendue exécutoire par la publication et la réception en Préfecture le 14/06/2024

Le Maire,
Pierre ANSART



Conseillers en exercices :29
Présents :22
Excusés :6
Absents :1
Votants :28

L'an deux mil vingt quatre, le douze juin, le Conseil Municipal de la Commune de Beaurains, étant assemblé en session ORDINAIRE en Mairie, Salle du Conseil - Mairie après convocation légale 06/06/2024, sous la présidence de M. ANSART Pierre, Maire.

OBJET : CLASSE DE NEIGE 2025

PRESENTS : M. ANSART Pierre, Mme BENOIT Maryline, M. BERGOGNON Bruno, Mme BETREMIEUX Christina, Mme DERA EVE Caroline, M. DUPOND Cédric, Mme DUPOND - WALLET Anne, Mme DUTERIEZ Micheline, M. EVRARD Michel, Mme FRUCHART Christelle, Mme GALLET Sabine, M. HARMEGNIES Jean-Thierry, M. HURET Hervé, Mme LE GARDIEN Christine, Mme LETUPPE Sylvie, M. PETIT Jean-Louis, M. RENARD Sébastien, M. SCOAZEC Jean-Jacques, M. SIMON Reynald, M. VENEL Eric, M. VEZILIER Vincent, Mme LANCE BARSACQ Emilie.

EXCUSES: M. IBISEVIC Kémal donne pouvoir à M. VENEL Eric, M. MOUTON Patrice donne pouvoir à Mme DUPOND - WALLET Anne, Mme SEGUELA Véronique donne pouvoir à Mme DERA EVE Caroline, Mme TENAGLIA Gwénola donne pouvoir à Mme BENOIT Maryline, Mme TOURNEMAINE Myriam donne pouvoir à M. DUPOND Cédric, Mme CAPET Carine donne pouvoir à M. EVRARD Michel,

ABSENT : M. GACI Jérémy

M. PETIT Jean-Louis est élu Secrétaire de séance

Monsieur PETIT expose :

Je vous propose de prévoir les modalités pratiques et financières de l'organisation des classes de neige 2024.

Le séjour se déroulera du 31/01/2025 au 07/02/2025 à MONTRIOND, au Chalet « L'Escalade » (Haute-Savoie).

Seront concernés par ce séjour les enfants des classes de CM2 des écoles Jean Haniquaut et Jean Moulin.

L'encadrement se fera par les enseignants des classes, des animateurs en nombre suffisant (2 par classes) pour respecter les règles en vigueur, d'un coordinateur et d'un assistant sanitaire.

Les cours de ski seront dispensés par les moniteurs de l'École de Ski Français de Morzine. Le transport sera effectué en autocar. Celui-ci restera sur place durant la durée du séjour.

Les redevances réclamées aux familles seront établies en fonction de leur quotient familial CAF pour les enfants domiciliés à BEAURAINS.

La proposition est la suivante :

Quotients CAF	-334	335/442	443/617	618/882	883/1147	1148 et plus	Enfants non domiciliés à Beaurains
Participations des familles	120 €	146 €	170 €	194 €	218 €	244 €	389 €

Conditions particulières :

Les tarifs beaurinois seront appliqués aux enfants du personnel communal ;

Application d'un tarif dégressif pour le 2^{ème} enfant d'une même famille ayant participé au séjour en 2024.

Une facture sera établie à échéance des trois paiements établis ci-dessous :

- 1/3 au plus tard fin octobre 2024 ;
- 1/3 au plus tard fin novembre 2024 ;
- 1/3 au plus tard fin décembre 2024.

Il sera demandé aux participants de respecter les modalités de paiement.

Il sera déduit des redevances dues par les familles les subventions éventuellement attribuées par les Associations de Parents d'Élèves des écoles concernées.

Il sera cependant nécessaire aux familles d'inscrire leur(s) enfant(s) sur le portail Espace Famille Citoyen Beaurains.

Je vous propose également de délibérer sur la rémunération des agents et des indemnités selon le barème suivant :

- Pour tout agent en fonction d'animateur : 55,10 € x 8 jours, soit 440,80 € ;
- Pour les enseignants : 25,50 € x 8 jours, soit 204,00 € ;
- Pour l'assistant sanitaire : 64,00 € x 8 jours, soit 512,00 €.

Vous voudrez bien aussi autoriser Monsieur le Maire ou son représentant :

- À prévoir la mise en place de ce séjour et ses modalités de fonctionnement ;
- De signer les documents et contrats nécessaires s'y rapportant.

Les crédits correspondants sont inscrits aux budget 2024 et suivants.

Le rapport est adopté avec 24 pour et 4 contres (MM RENARD, EVRARD Mmes LANCE, CAPET) Pour extrait conforme,

Fait à Beaurains, le 13/06/2024

Décision rendue exécutoire par la publication et la réception en Préfecture le 14/06/2024

Le Maire,
Pierre ANSART





Conseillers en exercices :29
Présents :22
Excusés :6
Absents :1
Votants :28

L'an deux mil vingt quatre, le douze juin, le Conseil Municipal de la Commune de Beaurains, étant assemblé en session ORDINAIRE en Mairie, Salle du Conseil - Mairie après convocation légale 06/06/2024, sous la présidence de M. ANSART Pierre, Maire.

OBJET : SÉJOUR VACANCES 11-17 ANS - AOÛT 2024

PRESENTS : M. ANSART Pierre, Mme BENOIT Maryline, M. BERGOGNON Bruno, Mme BETREMIEUX Christina, Mme DERA EVE Caroline, M. DUPOND Cédric, Mme DUPOND - WALLET Anne, Mme DUTERIEZ Micheline, M. EVRARD Michel, Mme FRUCHART Christelle, Mme GALLET Sabine, M. HARMEGNIES Jean-Thierry, M. HURET Hervé, Mme LE GARDIEN Christine, Mme LETUPPE Sylvie, M. PETIT Jean-Louis, M. RENARD Sébastien, M. SCOAZEC Jean-Jacques, M. SIMON Reynald, M. VENEL Eric, M. VEZILIER Vincent, Mme LANCE BARSACQ Emilie

EXCUSES: M. IBISEVIC Kémal donne pouvoir à M. VENEL Eric, M. MOUTON Patrice donne pouvoir à Mme DUPOND - WALLET Anne, Mme SEGUELA Véronique donne pouvoir à Mme DERA EVE Caroline, Mme TENAGLIA Gwénola donne pouvoir à Mme BENOIT Maryline, Mme TOURNEMAINE Myriam donne pouvoir à M. DUPOND Cédric, Mme CAPET Carine donne pouvoir à M. EVRARD Michel,

ABSENT : M. GACI Jérémy

M. PETIT Jean-Louis est élu Secrétaire de séance

Monsieur PETIT expose :

La commune organisera et gèrera un séjour sports-aventure en pleine nature dans la VIENNE et en CORREZE, ouvert aux 11-17 ans du 11 août au 24 août 2024 (soit 14 jours). Les déplacements s'effectueront en véhicules de location type 9 places.

– Conditions tarifaires :

Beurinois : Quotient CAF	Coût
-334	355 €
345/442	395 €
443/617	435 €
618/882	475 €
883/1 148	515 €
1 149 et plus	555 €
Extérieurs	923 €

Autres conditions tarifaires :

- Les enfants du personnel municipal bénéficieront des tarifs « Beurinois – quotient CAF » appliqués ;
- Un tarif dégressif de -25% est appliqué pour le deuxième enfant d'une même famille ;
- Les factures seront établies sur :
Début juin ;

Début juillet ;

Début août avant le départ ;

- Il sera demandé aux participants de respecter les modalités de paiement.

Je vous propose :

- La création de deux Contrats d'Engagement Éducatif (CEE) pour exercer les fonctions d'animateur selon le décret « n°2006-950 du 28 juillet 2006 relatif à l'engagement éducatif pris pour l'application de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif » ;
- La rémunération, basée sur un forfait journalier brut, est fixée à 73,72 € pour une période de 14 jours de fonctionnement et de 2 jours de préparation.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2024.

Le rapport est adopté avec 24 pour et 4 contres (MM. RENARD, EVRARD Mmes LANCE, CAPET)

Pour extrait conforme,

Fait à Beaurains, le 13/06/2024

Décision rendue exécutoire par la publication et la réception en Préfecture le 14/06/2024

Le Maire,
Pierre ANSART



Conseillers en exercices :29
Présents :22
Excusés :6
Absents :1
Votants :28

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT
RELATIVE À LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT
DE VILLE DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE
D'ARRAS

L'an deux mil vingt quatre, le douze juin, le Conseil Municipal de la Commune de Beaurains, étant assemblé en session ORDINAIRE en Mairie, Salle du Conseil - Mairie après convocation légale 06/06/2024, sous la présidence de M. ANSART Pierre, Maire.

PRESENTS : M. ANSART Pierre, Mme BENOIT Maryline, M. BERGOGNON Bruno, Mme BETREMIEUX Christina, Mme DERA EVE Caroline, M. DUPOND Cédric, Mme DUPOND - WALLET Anne, Mme DUTERIEZ Micheline, M. EVRARD Michel, Mme FRUCHART Christelle, Mme GALLET Sabine, M. HARMEGNIES Jean-Thierry, M. HURET Hervé, Mme LE GARDIEN Christine, Mme LETUPPE Sylvie, M. PETIT Jean-Louis, M. RENARD Sébastien, M. SCOAZEC Jean-Jacques, M. SIMON Reynald, M. VENEL Eric, M. VEZILIER Vincent, Mme LANCE BARSACQ Emilie.

EXCUSES: M. IBISEVIC Kémal donne pouvoir à M. VENEL Eric, M. MOUTON Patrice donne pouvoir à Mme DUPOND - WALLET Anne, Mme SEGUELA Véronique donne pouvoir à Mme DERA EVE Caroline, Mme TENAGLIA Gwénola donne pouvoir à Mme BENOIT Maryline, Mme TOURNEMAINE Myriam donne pouvoir à M. DUPOND Cédric, Mme CAPET Carine donne pouvoir à M. EVRARD Michel,

ABSENT : M. GACI Jérémy

M. PETIT Jean-Louis est élu Secrétaire de séance

Monsieur PETIT expose :

Depuis 2009, la Communauté Urbaine d'Arras assure pleinement la compétence Politique de la Ville. Après avoir été l'un des sites préfigureurs, le Contrat de Ville de la Communauté Urbaine d'Arras a été le premier signé (le 9 février 2015) en présence de Monsieur Patrick Kanner, alors ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports. Ce document sert de référence pour la mise en œuvre de la Politique de la ville sur le territoire pour la période de prorogation du Contrat de Ville c'est-à-dire 2021-2022.

Encadré par la Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine n°2014-173 du 21 février 2014, le Contrat de Ville de la CUA se consacre à la mise en synergie de l'ensemble des politiques publiques à l'œuvre sur les territoires éligibles notamment sur les quartiers prioritaires de la ville :

L'ambition de ce contrat de ville est de réduire les écarts de ces quartiers avec le reste du territoire, en termes de développement social et de rénovation urbaine dans le cadre d'une démarche intégrée qui doit tendre à atteindre un équilibre territorial au titre de la solidarité communautaire.

La coordination des politiques publiques locales constitue un enjeu majeur sur le territoire. Ceci est d'autant plus vrai dans le champ de la cohésion sociale où la complexité des problèmes à traiter, leur compréhension et la recherche de solutions obligent à une co-production de l'ensemble des acteurs concernés. Ce contrat, qui implique 17 co-signataires, nécessite de bâtir une gouvernance élargie entre collectivités territoriales : celle qui porte la compétence cohésion sociale – la CUA – et celle sur laquelle se situe des quartiers politiques de la ville, la ville d'Arras.

Compte tenu de ce qui précède, il est convenu ce qui suit :

Le Partenariat avec la Communauté Urbaine d'Arras :

Ce partenariat s'inscrit dans un dispositif spécifique pour agir dans le champ de la cohésion sociale : celui du Contrat de Ville. Ce document cadre se compose de 4 livrets : le Contrat de Ville (Livret 1), le Projet de Développement Social et Urbain (Livret 2), la stratégie urbaine (Livret 3) et le plan d'actions du Contrat (Livret 4).

C'est dans le cadre de cette compétence statutaire que la Communauté Urbaine d'Arras reconnaît l'intérêt public local de la ville de Beaurains. Cette collectivité territoriale au travers cette convention accepte de s'inscrire dans la stratégie globale qui s'articule autour de 3 enjeux :

- L'accompagnement des parcours individuels (travail sur l'insertion professionnelle, le parcours résidentiel, le parcours d'accès aux soins, la réussite éducative, la fonction parentale) ;
- L'amélioration de la qualité de vie, du cadre de vie et de l'attractivité des territoires (insérer les quartiers dans les dynamiques de développement économique, promouvoir le mieux vivre ensemble, garantir attractivité de l'habitat, des espaces publics, des équipements structurants, valoriser les habitants, bien vivre dans son logement) ; Le renforcement de l'égalité des chances (lever les freins, accès au droit et service public pour tous) ;
- La participation des habitants est signifiée comme un enjeu transversal.

Par convention jointe à la délibération la ville de Beaurains s'engage à (détails dans la convention jointe) :

- Contribuer au développement social urbain ;
- Contribuer à la coordination des acteurs ;
- Impliquer les habitants dans la gouvernance et la mise en œuvre du dispositif.

En retour, la ville de Beaurains se verra attribuer une participation financière annuelle et forfaitaire de 15 000,00 € versée par la Communauté Urbaine D'Arras.

Afin de valider ce partenariat, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant à :

- Signer la convention de partenariat avec la Communauté Urbaine d'Arras ;
- Mettre en œuvre les engagements contractuels liés à la convention jointe ;
- Percevoir les recettes de la CUA.

Le rapport est adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Fait à Beaurains, le 13/06/2024

Décision rendue exécutoire par la publication et la réception en Préfecture le 14/06/2024.

Le Maire,
Pierre ANSART





Entre

La Communauté Urbaine d'ARRAS dont le siège social est situé à la Citadelle, 146 Allée du Bastion de la Reine, BP 10345, 62026 ARRAS CEDEX, représentée par son Président en exercice, Monsieur Frédéric LETURQUE, ci-après désignée par les termes « La Communauté Urbaine »

d'une part,

Et

La ville de Beaurains dont le siège social est situé 1 place de la fontaine, représentée par Mr Pierre Ansart, Maire, ci-après désignée par les termes « La Ville »

d'autre part,

Depuis 2009, la Communauté Urbaine d'Arras assure pleinement la compétence de la politique de la ville.

La nouvelle génération des contrats de ville 2024-2030 se met à l'œuvre sur la Communauté Urbaine d'Arras à travers le projet « Cœur de Quartier » qui constitue la nouvelle vision de la politique de la ville souhaitée par le territoire tout en poursuivant l'enjeu initial de cette politique qui est de réduire les inégalités territoriales. Ces contrats sont structurés autour de 4 ambitions (transition, plein emploi, émancipé, apaisé) et comptent 26 cosignataires.

La contractualisation à l'œuvre sur le territoire de la Communauté Urbaine d'Arras se consacre à la mise en synergie de l'ensemble des politiques publiques exercées à Arras, Achicourt, Saint-Laurent-Blangy et Saint-Nicolas-lez-Arras soit 6 quartiers prioritaires ainsi que sur les territoires de vulnérabilité, dont plusieurs sont recensés à Beaurains, Saint-Laurent-Blangy et Arras.

L'ambition de ce contrat est de réduire les écarts entre ces quartiers et le reste du territoire, en termes de développement social, économique et de rénovation urbaine, dans le cadre d'une démarche intégrée qui doit tendre vers un équilibre territorial au titre de la solidarité communautaire.

Signé en avril 2024 pour une durée de 6 ans jusqu'en 2030, le Contrat de Ville constitue le cadre permettant la mobilisation de l'ensemble des énergies et des compétences au profit du développement des quartiers et du projet de vie de leurs habitants.

Ce contrat, dénommé « Cœur de Quartier », formalise une feuille de route des engagements des institutions partenaires et des acteurs locaux qui déclinent leur intervention en objectifs stratégiques opérationnels.

C'est sur la base des instances posées collectivement et reprises dans le schéma de gouvernance que le partenariat avec les villes d'Arras, Saint-Laurent-Blangy, Saint-Nicolas-lez-Arras, Achicourt et Beaurains se décline et nécessite d'être formalisé par voie de convention.

Cette convention définit les engagements réciproques – pour l'année 2024 – de la Communauté Urbaine d'Arras et des communes d'Arras, Saint-Laurent-Blangy, Saint-Nicolas-lez-Arras, Achicourt et Beaurains ainsi que les modalités de remboursement des frais engagés par chacune des communes précitées pour le compte de la CUA liés à l'activité du Contrat de Ville.

À ce titre, les communes s'engagent à s'inscrire dans la stratégie globale articulée autour des 4 ambitions telles que le plein emploi, l'émancipation, l'apaisement et les transitions en :

- définissant dans leurs projets de quartier et/ou de ville les priorités, les périmètres et les interlocuteurs référents pour mettre en œuvre les politiques de cohésion sociale et leurs déclinaisons au sein du contrat de ville ;
- animant et fédérant les acteurs de proximité au regard des projets de quartier/de ville et des enjeux de cohésion sociale prioritaires sur leur commune ;
- repérant et en accompagnant les habitants ainsi qu'en animant leurs instances de participation parties prenantes de la gouvernance et de la mise en œuvre des dispositifs (contrat de ville, fonds de travaux urbains, renouvellement urbain, etc.).

La coordination des politiques publiques locales constitue un enjeu majeur pour le territoire. Sur chaque commune, la mise en réseau des acteurs pour améliorer l'accompagnement des publics et la coopération des partenaires pour poursuivre les objectifs du projet de quartier sont recherchées dans la proximité.

Compte tenu de ce qui précède, de l'intérêt public local des cinq communes comme contributrices majeures au développement social, économique et urbain des quartiers prioritaires et des zones de fragilités dans le cadre d'une gouvernance partagée et de la nécessité de coordonner les acteurs dans la proximité, il vous est aujourd'hui proposé d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Signer la convention de partenariat, au titre de l'année 2024, accepter un remboursement global forfaitaire de 15000€ s'agissant des frais engagés par la commune pour le compte de la Communauté Urbaine d'Arras et liés à l'activité du Contrat de Ville.
- Signer toute autre pièce utile à cet effet.

Les dépenses seront prélevées sur les crédits inscrits au Budget Principal de l'exercice 2024 (article 62875).

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de LILLE ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté Urbaine d'Arras, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.



Conseillers en exercices :29
Présents :22
Excusés :6
Absents :1
Votants :28

L'an deux mil vingt quatre, le douze juin, le Conseil Municipal de la Commune de Beaurains, étant assemblé en session ORDINAIRE en Mairie, Salle du Conseil - Mairie après convocation légale 06/06/2024, sous la présidence de M. ANSART Pierre, Maire.

OBJET : ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE -
TARIFS ANNÉES 2024/2025

PRESENTS : M. ANSART Pierre, Mme BENOIT Maryline, M. BERGOGNON Bruno, Mme BETREMIEUX Christina, Mme DERA EVE Caroline, M. DUPOND Cédric, Mme DUPOND - WALLET Anne, Mme DUTERIEZ Micheline, M. EVRARD Michel, Mme FRUCHART Christelle, Mme GALLET Sabine, M. HARMEGNIES Jean-Thierry, M. HURET Hervé, Mme LE GARDIEN Christine, Mme LETUPPE Sylvie, M. PETIT Jean-Louis, M. RENARD Sébastien, M. SCOAZEC Jean-Jacques, M. SIMON Reynald, M. VENEL Eric, M. VEZILIER Vincent, Mme LANCE BARSACQ Emilie.

EXCUSES: M. IBISEVIC Kémal donne pouvoir à M. VENEL Eric, M. MOUTON Patrice donne pouvoir à Mme DUPOND - WALLET Anne, Mme SEGUELA Véronique donne pouvoir à Mme DERA EVE Caroline, Mme TENAGLIA Gwénola donne pouvoir à Mme BENOIT Maryline, Mme TOURNEMAINE Myriam donne pouvoir à M. DUPOND Cédric, Mme CAPET Carine donne pouvoir à M. EVRARD Michel,

ABSENT : M. GACI Jérémy

M. PETIT Jean-Louis est élu Secrétaire de séance

Madame DUPOND-WALLET expose :

Je vous propose de fixer à compter de la rentrée scolaire 2024/2025 les tarifs de l'école municipale de musique selon les tarifs suivants :

Tarifs cours de formation musicale :

Quotients CAF	Tarifs annuels	
	Beurinois	Tarif Extérieur
-334	31,90 €	211,75 €
335/442	47,90 €	
443/617	58,20 €	
618/882	69,00 €	
883/1147	79,30 €	
1148 et plus	90,60 €	

Tarifs cours d'instrument :

L'inscription à un cours d'instrument implique la fréquentation automatique des cours de formation musicale.

- élèves débutants (première année) :

Quotients CAF	Tarifs annuels
---------------	----------------

	Beurinois	
-334	31,90 €	423,50 €
335/442	47,90 €	
443/617	58,20 €	
618/882	69,00 €	
883/1147	79,30 €	
1148 et plus	90,60 €	

- élèves confirmés :

Quotients CAF	Tarifs annuels	
	Beurinois	Tarif Extérieur
-334	53,00 €	847,00 €
335/442	74,20 €	
443/617	95,30 €	
618/882	127,20 €	
883/1147	159,10 €	
1148 et plus	185,90 €	

Une réduction de 50 % du tarif « élèves confirmés » sera consentie aux élèves fréquentant de manière assidue la classe d'orchestre ou l'harmonie municipale de Beaurains (répétitions et manifestations).

Tarifs cours de piano :

Ces cours sont réservés aux musiciens pratiquant déjà un autre instrument (niveau 2^{ème} cycle) ou 4^{ème} année d'instrument et participant à la classe d'orchestre ou à l'harmonie municipale de Beaurains.

Quotients CAF	Tarifs annuels	
	Beurinois	Tarif Extérieur
-334	53,00 €	847,00 €
335/442	74,20 €	
443/617	95,30 €	
618/882	127,20 €	
883/1147	159,10 €	
1148 et plus	185,90 €	

Tarifs « prêt d'un instrument » :

Quotients CAF	Tarifs annuels	
	Beurinois	Tarif Extérieur
-334	31,90 €	211,75 €
335/442	47,90 €	
443/617	58,20 €	
618/882	69,00 €	
883/1147	79,30 €	
1148 et plus	90,60 €	

Conditions particulières :

- les tarifs beurinois seront appliqués au personnel communal ;
- l'inscription se fera obligatoirement pour une saison complète via le portail Espace Famille Citoyens ;
- les factures seront établies au trimestre (décembre 2024, mars 2025, et juin 2025). Tout trimestre commencé sera facturé ;

pour les familles extérieures à Beurains :

- une réduction de 10 % pourra être effectuée pour l'inscription d'un second enfant ;
- une réduction de 20 % pourra être effectuée pour l'inscription d'un troisième enfant ;
- une réduction de 30 % pourra être effectuée pour l'inscription d'un quatrième enfant.

en cas d'absence d'un professeur et de cours non rattrapé :

- Un remboursement sera effectué aux familles calculés au prorata du nombre de cours non assuré.

Le rapport est adopté avec 24 pour et 4 contres (MM EVRARD, RENARD, Mmes LANCE, CAPET)

Pour extrait conforme,

Fait à Beurains, le 13/06/2024

Décision rendue exécutoire par la publication et la réception en Préfecture le 14/06/2024.

Le Maire,
Pierre ANSART



Conseillers en exercices :29
Présents :22
Excusés :6
Absents :1
Votants :28

L'an deux mil vingt quatre, le douze juin, le Conseil Municipal de la Commune de Beaurains, étant assemblé en session ORDINAIRE en Mairie, Salle du Conseil - Mairie après convocation légale 06/06/2024, sous la présidence de M. ANSART Pierre, Maire.

OBJET : ATELIER DES MUSIQUES ACTUELLES -
TARIFS ANNÉES 2024/2025

PRESENTS : M. ANSART Pierre, Mme BENOIT Maryline, M. BERGOGNON Bruno, Mme BETREMIEUX Christina, Mme DERA EVE Caroline, M. DUPOND Cédric, Mme DUPOND - WALLET Anne, Mme DUTERIEZ Micheline, M. EVRARD Michel, Mme FRUCHART Christelle, Mme GALLET Sabine, M. HARMEGNIES Jean-Thierry, M. HURET Hervé, Mme LE GARDIEN Christine, Mme LETUPPE Sylvie, M. PETIT Jean-Louis, M. RENARD Sébastien, M. SCOAZEC Jean-Jacques, M. SIMON Reynald, M. VENEL Eric, M. VEZILIER Vincent, Mme LANCE BARSACQ Emilie.

EXCUSES: M. IBISEVIC Kémal donne pouvoir à M. VENEL Eric, M. MOUTON Patrice donne pouvoir à Mme DUPOND - WALLET Anne, Mme SEGUELA Véronique donne pouvoir à Mme DERA EVE Caroline, Mme TENAGLIA Gwénola donne pouvoir à Mme BENOIT Maryline, Mme TOURNEMAINE Myriam donne pouvoir à M. DUPOND Cédric, Mme CAPET Carine donne pouvoir à M. EVRARD Michel,

ABSENT : M. GACI Jérémy

M. PETIT Jean-Louis est élu Secrétaire de séance

Madame DUPOND-WALLET expose :

Je vous propose de fixer à compter de la rentrée scolaire 2024/2025 les tarifs de l'atelier des musiques actuelles selon les tarifs suivants :

Quotients CAF	Tarifs annuels	
	Beurinois	Tarif Extérieur
-334	31,90 €	221,75 €
335/442	47,90 €	
443/617	58,20 €	
618/882	69,00 €	
883/1147	79,30 €	
1148 et plus	90,60 €	

- des séances initiation percussions seront proposées aux 6 – 11 ans ;
- des séances initiation guitare dès 8 ans ;
- des ateliers participatifs pour les plus de 12 ans.

Conditions particulières :

- le tarif beurinois sera appliqué au personnel communal ;

- l'inscription se fera obligatoirement pour une saison complète via le portail Espace Famille Citoyens ;

- le paiement des redevances sera effectué en 4 fois : en septembre 2024, novembre 2024, janvier 2025 et mars 2025.

- pour les familles extérieures à Beurains :
 - une réduction de 10 % pourra être effectuée pour l'inscription d'un second enfant ;
 - une réduction de 20 % pourra être effectuée pour l'inscription d'un troisième enfant ;
 - une réduction de 30 % pourra être effectuée pour l'inscription d'un quatrième enfant.
- en cas d'absence d'un professeur et de cours non rattrapé :

Un remboursement sera effectué aux familles calculés au prorata du nombre de cours non assuré.

Le rapport est adopté avec 24 pour et 4 contres (MM RENARD, EVRARD, Mmes LANCE, CAPET).

Pour extrait conforme,

Fait à Beurains, le 13/06/2024

Décision rendue exécutoire par la publication et la réception en Préfecture le 14/06/2024

Le Maire,
Pierre ANSART



Conseillers en exercices :.....29
Présents :.....22
Excusés :.....6
Absents :.....1
Votants :.....28

OBJET : REPAS DES AINÉS 2024

L'an deux mil vingt quatre, le douze juin, le Conseil Municipal de la Commune de Beaurains, étant assemblé en session ORDINAIRE en Mairie, Salle du Conseil - Mairie après convocation légale 06/06/2024, sous la présidence de M. ANSART Pierre, Maire.

PRESENTS : M. ANSART Pierre, Mme BENOIT Maryline, M. BERGOGNON Bruno, Mme BETREMIEUX Christina, Mme DERA EVE Caroline, M. DUPOND Cédric, Mme DUPOND - WALLET Anne, Mme DUTERIEZ Micheline, M. EVRARD Michel, Mme FRUCHART Christelle, Mme GALLET Sabine, M. HARMEGNIES Jean-Thierry, M. HURET Hervé, Mme LE GARDIEN Christine, Mme LETUPPE Sylvie, M. PETIT Jean-Louis, M. RENARD Sébastien, M. SCOAZEC Jean-Jacques, M. SIMON Reynald, M. VENEL Eric, M. VEZILIER Vincent, Mme LANCE BARSACQ Emilie.

EXCUSES: M. IBISEVIC Kémal donne pouvoir à M. VENEL Eric, M. MOUTON Patrice donne pouvoir à Mme DUPOND - WALLET Anne, Mme SEGUELA Véronique donne pouvoir à Mme DERA EVE Caroline, Mme TENAGLIA Gwénola donne pouvoir à Mme BENOIT Maryline, Mme TOURNEMAINE Myriam donne pouvoir à M. DUPOND Cédric, Mme CAPET Carine donne pouvoir à M. EVRARD Michel,

ABSENT : M. GACI Jérémy

M. PETIT Jean-Louis est élu Secrétaire de séance

Madame DUTERIEZ expose :

Lors de la réunion du 22 avril 2024, la Commission des Affaires Sociales propose de reconduire le repas des Aînés pour l'année 2024.

La date du repas est fixée au samedi 30 novembre. Pour l'année 2024 sont concernées les personnes nées en 1956 et avant (68 ans et plus). Les conjoints, même s'ils n'ont pas l'âge requis, bénéficieront de cette prestation.

Après examen, le choix s'est porté, cette année, sur une sortie au restaurant :

Le Verger Pilote
1810 route de Landrecies
59550 MAROILLES

Le restaurant propose un menu complet (boissons comprises), spectacle cabaret et animation dansante à 37,00 € / personne.

Je vous propose de bien vouloir approuver ces décisions et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à engager les dépenses afférentes à cette manifestation auprès des prestataires.

Les crédits correspondants sont prévus au budget 2024 et suivants.

Le rapport est adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Fait à Beaurains, le 13/06/2024

Décision rendue exécutoire par la publication et la réception en Préfecture le 14/06/2024

Le Maire,
Pierre ANSART



Conseillers en exercices :29
Présents :22
Excusés :6
Absents :1
Votants :28

OBJET : COLIS DES AINÉS 2024

L'an deux mil vingt quatre, le douze juin, le Conseil Municipal de la Commune de Beaurains, étant assemblé en session ORDINAIRE en Mairie, Salle du Conseil - Mairie après convocation légale 06/06/2024, sous la présidence de M. ANSART Pierre, Maire.

PRESENTS : M. ANSART Pierre, Mme BENOIT Maryline, M. BERGOGNON Bruno, Mme BETREMIEUX Christina, Mme DERA EVE Caroline, M. DUPOND Cédric, Mme DUPOND - WALLET Anne, Mme DUTERIEZ Micheline, M. EVRARD Michel, Mme FRUCHART Christelle, Mme GALLET Sabine, M. HARMEGNIES Jean-Thierry, M. HURET Hervé, Mme LE GARDIEN Christine, Mme LETUPPE Sylvie, M. PETIT Jean-Louis, M. RENARD Sébastien, M. SCOAZEC Jean-Jacques, M. SIMON Reynald, M. VENEL Eric, M. VEZILIER Vincent, Mme LANCE BARSACQ Emilie.

EXCUSES: M. IBISEVIC Kémal donne pouvoir à M. VENEL Eric, M. MOUTON Patrice donne pouvoir à Mme DUPOND - WALLET Anne, Mme SEGUELA Véronique donne pouvoir à Mme DERA EVE Caroline, Mme TENAGLIA Gwénola donne pouvoir à Mme BENOIT Maryline, Mme TOURNEMAINE Myriam donne pouvoir à M. DUPOND Cédric, Mme CAPET Carine donne pouvoir à M. EVRARD Michel,

ABSENT : M. GACI Jérémy

M. PETIT Jean-Louis est élu Secrétaire de séance

Madame DUTERIEZ expose :

Lors de la réunion du 4 juin 2024, la Commission des Affaires Sociales a examiné différentes propositions émanant de fournisseurs, afin d'attribuer le colis de nos aînés.

Pour les aînés qui ne peuvent participer au repas annuel, je vous propose :

- De fixer les montants des colis comme suit :
 - À 24,00 € TTC le montant individuel des colis « simple » ;
 - À 34,95 € TTC les colis « couple ».
- De retenir la société « Helfrich, à KIRRWILLER » présentant le meilleur rapport qualité/prix.

Le rapport est adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Fait à Beaurains, le 13/06/2024

Décision rendue exécutoire par la publication et la réception en Préfecture le 14/06/2024

Le Maire,
Pierre ANSART



Conseillers en exercices :29
Présents :22
Excusés :6
Absents :1
Votants :28

L'an deux mil vingt quatre, le douze juin, le Conseil Municipal de la Commune de Beaurains, étant assemblé en session ORDINAIRE en Mairie, Salle du Conseil - Mairie après convocation légale 06/06/2024, sous la présidence de M. ANSART Pierre, Maire.

OBJET : TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE - ANNÉES 2024/2025

PRESENTS : M. ANSART Pierre, Mme BENOIT Maryline, M. BERGOGNON Bruno, Mme BETREMIEUX Christina, Mme DERA EVE Caroline, M. DUPOND Cédric, Mme DUPOND - WALLET Anne, Mme DUTERIEZ Micheline, M. EVRARD Michel, Mme FRUCHART Christelle, Mme GALLET Sabine, M. HARMEGNIES Jean-Thierry, M. HURET Hervé, Mme LE GARDIEN Christine, Mme LETUPPE Sylvie, M. PETIT Jean-Louis, M. RENARD Sébastien, M. SCOAZEC Jean-Jacques, M. SIMON Reynald, M. VENEL Eric, M. VEZILIER Vincent, Mme LANCE BARSACQ Emilie.

EXCUSES: M. IBISEVIC Kémal donne pouvoir à M. VENEL Eric, M. MOUTON Patrice donne pouvoir à Mme DUPOND - WALLET Anne, Mme SEGUELA Véronique donne pouvoir à Mme DERA EVE Caroline, Mme TENAGLIA Gwénola donne pouvoir à Mme BENOIT Maryline, Mme TOURNEMAINE Myriam donne pouvoir à M. DUPOND Cédric, Mme CAPET Carine donne pouvoir à M. EVRARD Michel,

ABSENT : M. GACI Jérémy

M. PETIT Jean-Louis est élu Secrétaire de séance

Madame GALLET expose :

Comme chaque année, la commune de BEAURAINS organisera et gèrera directement un service de restauration :

- pour les enfants scolarisés aux écoles primaires Jean Haniquaut et Jean Moulin ;
- pour les enfants fréquentant les accueils collectifs de mineurs des vacances scolaires et des mercredis loisirs.

Les tarifs ci-dessous seront appliqués aux familles pour la période du 01/09/2024 au 31/08/2025 et seront calculés en fonction de leur quotient familial CAF.

TARIFS RESTAURATION - 1 repas – Beaurinois**

Quotients CAF	École maternelle	École maternelle PAI***	6-17 ans	6-17 ans PAI***	Adultes plus de 18 ans
-334	3,30 €	2,00 €	3,55 €	2,15 €	5,00 €
335/442	3,55 €	2,15 €	3,80 €	2,25 €	5,00 €
443/617	3,80 €	2,25 €	4,05 €	2,35 €	5,00 €
618/882	4,05 €	2,35 €	4,30 €	2,50 €	5,00 €
883/1147	4,30 €	2,45 €	4,55 €	2,65 €	5,00 €
1148 et plus	4,55 €	2,60 €	4,80 €	2,75 €	5,00 €

TARIFS RESTAURATION - 1 repas – Extérieur

Quotients CAF	École maternelle	École maternelle PAI***	6-17 ans	6-17 ans PAI***
- 1 148	6,00 €	3,30 €	6,00 €	3,30 €
1 148 et plus	6,30 €	3,45 €	6,30 €	3,45 €

** sur présentation d'un justificatif de domicile

*** repas fourni par les parents dans le cadre d'un Projet d'Accueil individualisé (PAI) dument validé

Conditions particulières :

- Le tarif Beurinois sera appliqué aux enfants du personnel communal ;
- L'inscription à ce service se fera obligatoirement via le portail Espace Famille Citoyens, tout comme les repas qui seront facturés à la réservation ;
- Tout repas commandé ne pourra être remboursé si celui-ci est non annulé la veille avant 11 heures ;
- Tout repas consommé, non réservé sera facturé avec une majoration de 50 % ;
- Il sera possible à titre exceptionnel et sur décision de l'autorité territoriale d'accepter la venue d'un enfant sur une journée afin de répondre à une situation à caractère d'urgence.

Je vous demande également de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à :

- créer jusqu'à 20 postes d'adjoint d'animation à temps non complet ;
- fixer la rémunération sur la base du SMIC horaire en vigueur ;
- signer les contrats s'y rapportant.

Les crédits correspondants sont prévus aux budget 2024 et suivants.

Le rapport est adopté avec 24 pour et 4 contres (MM RENARD, EVRARD, Mmes LANCE, CAPET)

Pour extrait conforme,

Fait à Beaurains, le 13/06/2024

Décision rendue exécutoire par la publication et la réception en Préfecture le 14/06/2024

Le Maire,
Pierre ANSART



Conseillers en exercices :29
Présents :22
Excusés :6
Absents :1
Votants :28

OBJET : TARIFS ACCUEILS PÉRISCOLAIRES "
GARDERIE " - ANNÉES 2024-2025

L'an deux mil vingt quatre, le douze juin, le Conseil Municipal de la Commune de Beaurains, étant assemblé en session ORDINAIRE en Mairie, Salle du Conseil - Mairie après convocation légale 06/06/2024, sous la présidence de M. ANSART Pierre, Maire.

PRESENTS : M. ANSART Pierre, Mme BENOIT Maryline, M. BERGOGNON Bruno, Mme BETREMIEUX Christina, Mme DERA EVE Caroline, M. DUPOND Cédric, Mme DUPOND - WALLET Anne, Mme DUTERIEZ Micheline, M. EVRARD Michel, Mme FRUCHART Christelle, Mme GALLET Sabine, M. HARMEGNIES Jean-Thierry, M. HURET Hervé, Mme LE GARDIEN Christine, Mme LETUPPE Sylvie, M. PETIT Jean-Louis, M. RENARD Sébastien, M. SCOAZEC Jean-Jacques, M. SIMON Reynald, M. VENEL Eric, M. VEZILIER Vincent, Mme LANCE BARSACQ Emilie

EXCUSES: M. IBISEVIC Kémal donne pouvoir à M. VENEL Eric, M. MOUTON Patrice donne pouvoir à Mme DUPOND - WALLET Anne, Mme SEGUELA Véronique donne pouvoir à Mme DERA EVE Caroline, Mme TENAGLIA Gwénola donne pouvoir à Mme BENOIT Maryline, Mme TOURNEMAINE Myriam donne pouvoir à M. DUPOND Cédric, Mme CAPET Carine donne pouvoir à M. EVRARD Michel,

ABSENT : M. GACI Jérémy

M. PETIT Jean-Louis est élu Secrétaire de séance

Madame GALLET expose :

Comme chaque année, la commune de Beaurains organisera et gèrera directement le temps périscolaire (garderies) pour l'année scolaire 2024/2025 :

- pour les enfants scolarisés aux écoles primaires Jean Haniquaut et Jean Moulin, du lundi au vendredi de 7h30 à 8h35, de 11h45 à 12h30 et de 16h45 à 18h30 ;

- pour les enfants fréquentant les accueils collectifs de mineurs durant chaque période de vacances et les mercredis loisirs, de 7h30 à 8h45, de 11h45 à 12h30 et de 16h45 à 18h30.

Redevances accueils périscolaires (garderies) :

- pour les Beaurinois, sur présentation d'un justificatif de domicile, la participation familiale forfaitaire journée sera calculée en fonction de leur quotient familial CAF.

Quotients CAF	Forfait journée / Beaurinois	Forfait journée / Exterieurs
-442	1,90 €	3,10 €
443 / 882	2,10 €	
883 et plus	2,30 €	3,25 €

- tout retard dans la reprise de l'enfant sera facturé aux familles : en supplément, 1,00 €.

Conditions particulières :

- les enfants du personnel communal bénéficieront de la gratuité de la redevance accueils périscolaires (garderies) ;

- les inscriptions se feront obligatoirement via le portail Espace Famille
accueillir les enfants à ce service ;

- la redevance accueils périscolaires (garderies) sera facturée aux familles chaque fin de mois
au vu des présences réelles.

Je vous demande également de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire ou son représentant
à :

- Créer jusqu'à 20 postes d'adjoint d'animation à temps non complet ;
- Fixer la rémunération sur la base du SMIC horaire en vigueur ;
- Signer les contrats s'y rapportant.

Les crédits correspondants sont prévus aux budget 2024 et suivants.

Le rapport est adopté avec 24 pour et 4 contres (MM RENARD, EVRARD, Mmes LANCE, CAPET)

Pour extrait conforme,

Fait à Beaurains, le 13/06/2024

Décision rendue exécutoire par la publication et la réception en Préfecture le 14/06/2024

Le Maire,
Pierre ANSART



Quotients CAF	1 mercredi	Périodes							
		5 mercredis		6 mercredis		7 mercredis		10 mercredis	
		Tarifs demi-journée	Tarifs journée	Tarifs demi-journée	Tarifs journée	Tarifs demi-journée	Tarifs journée	Tarifs demi-journée	Tarifs journée
-334	2,45 €	6,15 €	12,25 €	7,35 €	14,70 €	8,60 €	17,15 €	12,25 €	24,50 €
335/442	3,10 €	7,75 €	15,50 €	9,30 €	18,60 €	10,85 €	21,70 €	15,50 €	31,00 €
443/617	3,60 €	9,00 €	18,00 €	10,80 €	21,60 €	12,60 €	25,20 €	18,00 €	36,00 €
618/882	4,55 €	11,40 €	22,75 €	13,65 €	27,30 €	15,95 €	31,85 €	22,75 €	45,50 €
883/1147	5,45 €	13,65 €	27,25 €	16,35 €	32,70 €	19,10 €	38,15 €	27,25 €	54,50 €
1148 et plus	6,20 €	15,50 €	31,00 €	18,60 €	37,20 €	21,70 €	43,40 €	31,00 €	62,00 €

Pour les extérieurs scolarisés à Beaurains :

Quotients CAF	1 mercredi	Périodes							
		5 mercredis		6 mercredis		7 mercredis		10 mercredis	
		Tarifs demi-journée	Tarifs journée	Tarifs demi-journée	Tarifs journée	Tarifs demi-journée	Tarifs journée	Tarifs demi-journée	Tarifs journée
-1 148	8,80 €	22,00 €	44,00 €	26,40 €	52,80 €	30,80 €	61,60 €	44,00 €	88,00 €
1148 et plus	9,25 €	23,10 €	46,25 €	27,75 €	55,50 €	32,35 €	64,75 €	46,25 €	92,50 €

Pour les extérieurs non scolarisés à Beaurains :

Quotient s CAF	1 mercredi	Périodes							
		5 mercredis		6 mercredis		7 mercredis		10 mercredis	
		Tarifs demi-journée	Tarifs journée	Tarifs demi-journée	Tarifs journée	Tarifs demi-journée	Tarifs journée	Tarifs demi-journée	Tarifs journée
- 1 148	15,85 €	39,63 €	79,25 €	47,55 €	95,10 €	55,48 €	110,95 €	79,25 €	158,50 €
1 148 et plus	16,65 €	41,60 €	83,25 €	49,95 €	99,90 €	58,25 €	116,55 €	83,25 €	166,50 €

Conditions particulières :

Les enfants du personnel communal bénéficieront de la gratuité de la redevance d'accueils de loisirs du mercredi ;

L'inscription se fera obligatoirement à la période. Toutefois, il sera possible de solliciter la décision de l'autorité territoriale d'accepter la venue d'un enfant sur une journée afin de répondre à une situation à caractère d'urgence ;

Le paiement des redevances d'accueils de loisirs du mercredi se fera obligatoirement à l'inscription à chaque période via le portail Espace Famille Citoyens ;

Toute période réservée sera automatiquement facturée aux familles ;

Les redevances restauration et garderies appliquées aux familles seront celles en vigueur de l'année 2024/2025 ;

La réservation de la restauration sera facturée à l'inscription et les garderies seront facturées en fin de mois au vu des présences réelles.

Rémunération du personnel recruté pour l'accueil de loisirs du mercredi :

La rémunération sera calculée sur la base du SMIC horaire en vigueur.

Je vous demande également de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à :

- Créer jusqu'à 12 postes d'adjoint d'animation à temps non complet ;
- De signer les contrats s'y rapportant.

Les crédits correspondants sont prévus aux budget 2024 et suivants.

Le rapport est adopté avec 24 pour et 4 contres (MM RENARD, EVRARD, Mmes LANCE, CAPET)

Pour extrait conforme,

Fait à Beaurains, le 13/06/2024

Décision rendue exécutoire par la publication et la réception en Préfecture le 14/06/2024

Le Maire,
Pierre ANSART



Conseillers en exercices :29
Présents :22
Excusés :6
Absents :1
Votants :28

OBJET : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS -
AGFPH

L'an deux mil vingt quatre, le douze juin, le Conseil Municipal de la Commune de Beaurains, étant assemblé en session ORDINAIRE en Mairie, Salle du Conseil - Mairie après convocation légale 06/06/2024, sous la présidence de M. ANSART Pierre, Maire.

PRESENTS : M. ANSART Pierre, Mme BENOIT Maryline, M. BERGOGNON Bruno, Mme BETREMIEUX Christina, Mme DERA EVE Caroline, M. DUPOND Cédric, Mme DUPOND - WALLET Anne, Mme DUTERIEZ Micheline, M. EVRARD Michel, Mme FRUCHART Christelle, Mme GALLET Sabine, M. HARMEGNIES Jean-Thierry, M. HURET Hervé, Mme LE GARDIEN Christine, Mme LETUPPE Sylvie, M. PETIT Jean-Louis, M. RENARD Sébastien, M. SCOAZEC Jean-Jacques, M. SIMON Reynald, M. VENEL Eric, M. VEZILIER Vincent, Mme LANCE BARSACQ Emilie.

EXCUSES : M. IBISEVIC Kémal donne pouvoir à M. VENEL Eric, M. MOUTON Patrice donne pouvoir à Mme DUPOND - WALLET Anne, Mme SEGUELA Véronique donne pouvoir à Mme DERA EVE Caroline, Mme TENAGLIA Gwénola donne pouvoir à Mme BENOIT Maryline, Mme TOURNEMAINE Myriam donne pouvoir à M. DUPOND Cédric, Mme CAPET Carine donne pouvoir à M. EVRARD Michel.

ABSENT : M. GACI Jérémy

M. PETIT Jean-Louis est élu Secrétaire de séance

Monsieur IBISEVIC expose :

Le dispositif « Projets d'Initiative Citoyenne » (PIC) est emblématique et marqueur de l'identité Régionale. C'est un fonds de participation au bénéfice des habitants et associations en vue de mobiliser leur capacité à développer et à mettre en œuvre des projets. En effet, la participation citoyenne locale est créatrice de lien social et vecteur d'insertion dans des territoires. De plus, les actions collectives favorisent la « remobilisation » citoyenne dans un contexte de crise démocratique.

Ainsi, le PIC est un fonds géré par une association dite « gestionnaire » représentée sur la commune de Beaurains par l'AGFPH (Association de Gestion du Fonds de Participation des Habitants) pour soutenir des micro-projets portés des collectifs d'habitants ou des associations locales.

Ce fonds est issu d'un cofinancement de la Région Hauts de France et de la ville de Beaurains à hauteur respective de 50%.

Dans ce contexte, la Région Hauts-de-France en s'appuyant sur la dynamique rev3 entend réaffirmer en 2024 son partenariat avec la commune de Beaurains.

Je vous propose d'attribuer, au titre de l'exercice 2024, à l'AGFPH, une subvention d'un montant de 2 500,00 €.

Les crédits seront prévus au compte 65748 de l'exercice 2024.

Le rapport est adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Fait à Beaurains, le 13/06/2024

Décision rendue exécutoire par la publication et la réception en Préfecture le 14/06/2024

Le Maire,
Pierre ANSART



Conseillers en exercices :29
Présents :22
Excusés :6
Absents :1
Votants :28

L'an deux mil vingt quatre, le douze juin, le Conseil Municipal de la Commune de Beaurains, étant assemblé en session ORDINAIRE en Mairie, Salle du Conseil - Mairie après convocation légale 06/06/2024, sous la présidence de M. ANSART Pierre, Maire.

OBJET : ACQUISITION DE L'IMMEUBLE CENTRE SOCIAL " CHICO MENDÈS "

PRESENTS : M. ANSART Pierre, Mme BENOIT Maryline, M. BERGOGNON Bruno, Mme BETREMIEUX Christina, Mme DERA EVE Caroline, M. DUPOND Cédric, Mme DUPOND - WALLET Anne, Mme DUTERIEZ Micheline, M. EVRARD Michel, Mme FRUCHART Christelle, Mme GALLET Sabine, M. HARMEGNIES Jean-Thierry, M. HURET Hervé, Mme LE GARDIEN Christine, Mme LETUPPE Sylvie, M. PETIT Jean-Louis, M. RENARD Sébastien, M. SCOAZEC Jean-Jacques, M. SIMON Reynald, M. VENEL Eric, M. VEZILIER Vincent, Mme LANCE BARSACQ Emilie

EXCUSES: M. IBISEVIC Kémal donne pouvoir à M. VENEL Eric, M. MOUTON Patrice donne pouvoir à Mme DUPOND - WALLET Anne, Mme SEGUELA Véronique donne pouvoir à Mme DERA EVE Caroline, Mme TENAGLIA Gwénola donne pouvoir à Mme BENOIT Maryline, Mme TOURNEMAINE Myriam donne pouvoir à M. DUPOND Cédric, Mme CAPET Carine donne pouvoir à M. EVRARD Michel

ABSENT : M. GACI Jérémy

M. PETIT Jean-Louis est élu Secrétaire de séance

Monsieur VENEL expose :

Par convention sous forme de « prêt à usage » en date du 1^{er} février 1988 entre la commune de Beaurains et l'Office public d'HLM du Pas-de-Calais (actuellement dénommé PAS-DE-CALAIS HABITAT), le bâtiment à usage de Centre Social cadastré AN 605 pour une contenance de 1010 m² a été mis à disposition gratuitement à la commune de Beaurains pour une durée de trente ans, soit jusqu'au 1^{er} février 2018.

L'article 12 de ladite convention prévoit : "*A l'expiration dudit "Prêt à usage", l'Office s'engage à rétrocéder le Centre Social au profit de la Commune pour le franc symbolique*".

Il est précisé que la parcelle de terrain constituant le terrain d'assiette de la voirie, des parkings et réseaux divers du centre social a été rétrocédée à la commune de BEAURAINS suivant acte administratif en date du 27 décembre 1988. Toutefois, ledit acte comporte une erreur matérielle portant sur la référence des parcelles cadastrales. En effet, il ne s'agit pas de la parcelle cadastrée AN 162 d'une superficie de 4257 m² mais plutôt des parcelles AN 619 et AN 620 d'une superficie totale de 4257 M². La régularisation de cette erreur sera réalisée par le notaire chargé du dossier de cession du Centre Social.

Je vous demande :

- D'autoriser la régularisation de l'erreur matérielle dans l'acte de cession en date du 27 décembre 1988 relative aux références cadastrales du terrain d'assiette de la voirie, des parkings et réseaux du Centre Social, et ce afin de remplacer la parcelle cadastrée AN 162 par les parcelles AN 619 et AN 620 d'une superficie de 4257 m² ;
- D'acquérir l'immeuble bâti dénommé Centre Social Chico Mendès cadastré AN 605 pour une contenance de 1010 m² moyennant l'euro symbolique auprès de PAS-DE-CALAIS HABITAT ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette acquisition ;
- De confier la rédaction de l'acte notarié à Maître Gérard BAILLET, Notaire à Arras.

Envoyé en préfecture le 14/06/2024

Reçu en préfecture le 14/06/2024

Publié le 14/06/2024

ID : 062-216200998-20240612-2024_06_12_19-DE



Le rapport est adopté avec 24 pour et 4 abstentions (MM RENARD, EVRA

Pour extrait conforme,

Fait à Beaurains, le 13/06/2024

Décision rendue exécutoire par la publication et la réception en Préfecture le 14/06/2024

Le Maire,
Pierre ANSART



Conseillers en exercices :.....29
Présents :.....22
Excusés :.....6
Absents :.....1
Votants :.....28

OBJET : MARCHÉ CONTRAT DE LOCATION DE 8
PHOTOCOPIEURS

L'an deux mil vingt quatre, le douze juin, le Conseil Municipal de la Commune de Beaurains, étant assemblé en session ORDINAIRE en Mairie, Salle du Conseil - Mairie après convocation légale 06/06/2024, sous la présidence de M. ANSART Pierre, Maire.

PRESENTS : M. ANSART Pierre, Mme BENOIT Maryline, M. BERGOGNON Bruno, Mme BETREMIEUX Christina, Mme DERA EVE Caroline, M. DUPOND Cédric, Mme DUPOND - WALLET Anne, Mme DUTERIEZ Micheline, M. EVRARD Michel, Mme FRUCHART Christelle, Mme GALLET Sabine, M. HARMEGNIES Jean-Thierry, M. HURET Hervé, Mme LE GARDIEN Christine, Mme LETUPPE Sylvie, M. PETIT Jean-Louis, M. RENARD Sébastien, M. SCOAZEC Jean-Jacques, M. SIMON Reynald, M. VENEL Eric, M. VEZILIER Vincent, Mme LANCE BARSACQ Emilie.

EXCUSES: M. IBISEVIC Kémal donne pouvoir à M. VENEL Eric, M. MOUTON Patrice donne pouvoir à Mme DUPOND - WALLET Anne, Mme SEGUELA Véronique donne pouvoir à Mme DERA EVE Caroline, Mme TENAGLIA Gwénola donne pouvoir à Mme BENOIT Maryline, Mme TOURNEMAINE Myriam donne pouvoir à M. DUPOND Cédric, Mme CAPET Carine donne pouvoir à M. EVRARD Michel

ABSENT : M. GACI Jérémy

M. PETIT Jean-Louis est élu Secrétaire de séance

Monsieur DUPOND expose :

Conformément au Code des Marchés Publics, ainsi qu'aux délibérations en date du 11 juin 2020 donnant délégation au Maire et notamment le 4^{ème} paragraphe ainsi que celle du 11 juin 2020 relative aux procédures de passation des marchés, nous avons réuni la Commission de mise en concurrence afin d'examiner et retenir les propositions reçues pour :

Réunion du 15 mai 2024 à 18h30

Location et maintenance de 8 photocopieurs multifonctions pour les services de la commune de Beaurains sur les sites de la mairie, du centre social municipal Chico Mendes, des écoles, des services techniques municipaux.

Identité des candidats ayant soumissionnés, par ordre d'arrivée des plis sur la plateforme de dématérialisation et par lots :

- Ricoh France SAS 7 Avenue Robert Schumann 7 – 9 Parc Icade Paris Orly Rungis 94150 RUNGIS Cedex France ;
- Document Solutions 62 106, rue Charles Ferrand 62430 Sallaumines ;
- Smart copie 23 allée Lavoisier Technoparc des Près 59650 Villeneuve d'Ascq.

Nom du candidat	Location sur 3 ans TTC	Location sur 5 ans TTC	Coût de la copie	
			N&B TTC	Couleur TTC
Ricoh	3 372,70 €	2 277,28 €	0,00408 € 0,0054 € 0,0066 € (le prix varie en fonction des copieurs)	0,036 €
Document solutions 62	4 368,92 €	2 796,11 €	0,0072 €	0,0468 €
<u>Smart Copie :</u>				
Develop	4 111,20 €	2 516,40 €		
Ricoh	6 670,80 €	4 050,00 €	0,0041 €	0,0410 €

L'entreprise suivante a été retenue :

Ricoh France Location sur 5 ans : 2 277,28 € par trimestre

Coût des copies N&B en fonction du type de copieur

0,00408 € (Reprographie)

0,0054 € (Mairie RdeC + étage et Ecole Jean Moulin et Jean Haniquaut)

0,0066 € (Centre Social Municipal et Services Techniques)

Coût des copies couleur 0,036 € TTC (reprographie)

Le rapport est adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Fait à Beaurains, le 13/06/2024

Décision rendue exécutoire par la publication et la réception en Préfecture le 14/06/2024

Le Maire,
Pierre ANSART



Conseillers en exercices :29
Présents :22
Excusés :6
Absents :1
Votants :28

L'an deux mil vingt quatre, le douze juin, le Conseil Municipal de la Commune de Beaurains, étant assemblé en session ORDINAIRE en Mairie, Salle du Conseil - Mairie après convocation légale 06/06/2024, sous la présidence de M. ANSART Pierre, Maire.

OBJET : REDEVANCE OCCUPATION DU
DOMAINE PUBLIC - AUTRES OCCUPATIONS

PRESENTS : M. ANSART Pierre, Mme BENOIT Maryline, M. BERGOGNON Bruno, Mme BETREMIEUX Christina, Mme DERA EVE Caroline, M. DUPOND Cédric, Mme DUPOND - WALLET Anne, Mme DUTERIEZ Micheline, M. EVRARD Michel, Mme FRUCHART Christelle, Mme GALLET Sabine, M. HARMEGNIES Jean-Thierry, M. HURET Hervé, Mme LE GARDIEN Christine, Mme LETUPPE Sylvie, M. PETIT Jean-Louis, M. RENARD Sébastien, M. SCOAZEC Jean-Jacques, M. SIMON Reynald, M. VENEL Eric, M. VEZILIER Vincent, Mme LANCE BARSACQ Emilie.

EXCUSES: M. IBISEVIC Kémal donne pouvoir à M. VENEL Eric, M. MOUTON Patrice donne pouvoir à Mme DUPOND - WALLET Anne, Mme SEGUELA Véronique donne pouvoir à Mme DERA EVE Caroline, Mme TENAGLIA Gwénola donne pouvoir à Mme BENOIT Maryline, Mme TOURNEMAINE Myriam donne pouvoir à M. DUPOND Cédric, Mme CAPET Carine donne pouvoir à M. EVRARD Michel

ABSENT : M. GACI Jérémy

M. PETIT Jean-Louis est élu Secrétaire de séance

Monsieur DUPOND expose :

Par délibération du 18 décembre 2018, et du 2 mars 2022, vous avez défini les redevances pour l'occupation du domaine public.

Je vous propose de bien vouloir accepter la proposition de revalorisation des tarifs à compter du 1^{er} septembre 2024.

RAPPEL AUTRES OCCUPATIONS

DÉSIGNATION DES OCCUPATIONS	MODALITÉS DE CALCUL	TARIFS
Terrasses ouvertes et étalages Terrasses fermées	Par m ² et par an	36,00 €
Bâtiments modulaires (Préfabriqués) ; installations, dépôts, baraques et cantonnements de chantiers	< 20 m ² /mois	214,00 €
	20 m ² et > 20 m ² /mois	321,00 €
Échafaudages Pose d'échelle	(Maximum 1,50m de largeur) par mètre linéaire et par jour	0,70 € Mini perçu 1 €
		0,70 € Mini perçu 1,00 €
Expo/vente de véhicules	Annuel	2 100 €

Envoyé en préfecture le 14/06/2024

Reçu en préfecture le 14/06/2024

Publié le 14/06/2024

ID : 062-216200998-20240612-2024_06_12_21-DE



Bennes (y compris neutralisation de places de stationnement pour bennes.)	Forfait/mois	
Appareils distributeurs mobiles, muraux ou encastrés en partie en fonctionnement ou non	Par an et par appareil	100,00 €
Stationnement de taxi réservé et autorisé	Par emplacement et par an	210,00 €
Cirque ou théâtre forains	Forfait par semaine	110,00 €
Installations occasionnelles (Camion vente outillage, vente au déballage, camion pizza, etc...)	Annuel	84,00 €
	Par journée	52,00 €
Installations régulières : (Marché, friagerie...)	Annuel	385,00 €
	Par trimestre	220,00 €
	Par mois	110,00 €

Le rapport est adopté avec 24 pour et 4 contres (MM RENARD, EVRARD, Mmes LANCE, CAPET)

Pour extrait conforme,

Fait à Beaurains, le 13/06/2024

Décision rendue exécutoire par la publication et la réception en Préfecture le 14/06/2024

Le Maire,
Pierre ANSART



Conseillers en exercices :29
Présents :22
Excusés :6
Absents :1
Votants :28

L'an deux mil vingt quatre, le douze juin, le Conseil Municipal de la Commune de Beaurains, étant assemblé en session ORDINAIRE en Mairie, Salle du Conseil - Mairie après convocation légale 06/06/2024, sous la présidence de M. ANSART Pierre, Maire.

OBJET : TARIFS TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTERIEURE (TLPE) - 2025

PRESENTS : M. ANSART Pierre, Mme BENOIT Maryline, M. BERGOGNON Bruno, Mme BETREMIEUX Christina, Mme DERA EVE Caroline, M. DUPOND Cédric, Mme DUPOND - WALLET Anne, Mme DUTERIEZ Micheline, M. EVRARD Michel, Mme FRUCHART Christelle, Mme GALLET Sabine, M. HARMEGNIES Jean-Thierry, M. HURET Hervé, Mme LE GARDIEN Christine, Mme LETUPPE Sylvie, M. PETIT Jean-Louis, M. RENARD Sébastien, M. SCOAZEC Jean-Jacques, M. SIMON Reynald, M. VENEL Eric, M. VEZILIER Vincent, Mme LANCE BARSACQ Emilie.

EXCUSES: M. IBISEVIC Kémal donne pouvoir à M. VENEL Eric, M. MOUTON Patrice donne pouvoir à Mme DUPOND - WALLET Anne, Mme SEGUELA Véronique donne pouvoir à Mme DERA EVE Caroline, Mme TENAGLIA Gwénola donne pouvoir à Mme BENOIT Maryline, Mme TOURNEMAINE Myriam donne pouvoir à M. DUPOND Cédric, Mme CAPET Carine donne pouvoir à M. EVRARD Michel

ABSENT : M. GACI Jérémy

M. PETIT Jean-Louis est élu Secrétaire de séance

Monsieur DUPOND expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2333-6 à L2333-16 ;
Vu la délibération du 20 juin 2007 du Conseil Municipal instaurant la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure ;

Considérant :

- que les tarifs maximaux de base de la T.L.P.E. sont relevés chaque année, (article L.2333-9 du Code Général des Collectivités Territoriales), dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année tel que :

Taux de croissance IPC n-2 (source INSEE) : + 6 % (pour 2025)

- que les montants maximaux de base de la T.L.P.E., en fonction de la taille de notre collectivité, applicable pour l'année 2025 sont de :

Pour les dispositifs publicitaires et préenseignes (affichage non numérique)		
Commune de notre strate	Superficie ≤ à 50 m ² (m ² et par an)	Superficie > à 50 m ² (m ² et par an)
Communes et EPCI de moins de 50 000 habitants	18,00 €	36,00 €
Pour les dispositifs publicitaires et préenseignes (affichage numérique)		
Commune de notre strate	Superficie ≤ à 50 m ² (m ² et par an)	Superficie > à 50 m ² (m ² et par an)
Communes et EPCI de moins de 50 000 habitants	55,00 €	110,00 €

Pour les enseignes

Commune de notre strate	Superficie ≤ à 12 m ² (m ² et par an)	12 m ² < Superficie ≤ à 50 m ² (m ² et par an)	Superficie > à 50 m ² (m ² et par an)
Communes et EPCI de moins de 50 000 habitants	18,00 €	36,00 €	72,00 €

L'article L. 2333-10 du CGCT indique la possibilité d'appliquer un tarif majoré dans les conditions suivantes :

Commune de notre strate	Tarif majoré
Communes de moins de 50 000 habitants appartenant à un EPCI de 50 000 habitants et plus	24,00 €

Je vous propose pour la taxe à percevoir en 2025 de :

- Ne pas appliquer le tarif majoré tel que le permet l'article L. 2333-10 du CCGT
- Pour les enseignes :
 - Appliquer le tarif maximal ci-avant exposé ;
 - Exonérer de 100 % les enseignes dont la superficie est ≤ à 12 m² ;
 - Exonérer de 50 % les enseignes dont la superficie est 12 m² < Superficie ≤ à 50 m² soit 18,00 € ;
 - Appliquer le tarif de droit commun maximal aux enseignes > à 50 m² soit 72,00 €.
- Pour les dispositifs publicitaires et préenseignes (affichage non numérique) :
 - Appliquer le tarif de droit commun maximal aux dispositifs publicitaires et préenseignes Superficie ≤ à 50 m² soit 18,00 € ;
 - Appliquer le tarif de droit commun maximal aux dispositifs publicitaires et préenseignes Superficie > à 50 m² soit 72,00 €.
- Pour les dispositifs publicitaires et préenseignes (affichage numérique) :
 - Appliquer le tarif de droit commun maximal aux dispositifs publicitaires et préenseignes Superficie ≤ à 50 m² soit 55,00 € ;
 - Appliquer le tarif de droit commun maximal aux dispositifs publicitaires et préenseignes Superficie > à 50 m² soit 110,00 €.
- Autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces utiles à la bonne mise en œuvre de la présente délibération.

Le rapport est adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Fait à Beaurains, le 13/06/2024

Décision rendue exécutoire par la publication et la réception en Préfecture le 14/06/2024

Le Maire,
Pierre ANSART



Conseillers en exercices :29
Présents :22
Excusés :6
Absents :1
Votants :28

L'an deux mil vingt quatre, le douze juin, le Conseil Municipal de la Commune de Beaurains, étant assemblé en session ORDINAIRE en Mairie, Salle du Conseil - Mairie après convocation légale 06/06/2024, sous la présidence de M. ANSART Pierre, Maire.

OBJET : SALLE ANDERSEN - SALLE POLYVALENTE
- REVALORISATION DES TARIFS DE LOCATION

PRESENTS : M. ANSART Pierre, Mme BENOIT Maryline, M. BERGOGNON Bruno, Mme BETREMIEUX Christina, Mme DERA EVE Caroline, M. DUPOND Cédric, Mme DUPOND - WALLET Anne, Mme DUTERIEZ Micheline, M. EVRARD Michel, Mme FRUCHART Christelle, Mme GALLET Sabine, M. HARMEGNIES Jean-Thierry, M. HURET Hervé, Mme LE GARDIEN Christine, Mme LETUPPE Sylvie, M. PETIT Jean-Louis, M. RENARD Sébastien, M. SCOAZEC Jean-Jacques, M. SIMON Reynald, M. VENEL Eric, M. VEZILIER Vincent, Mme LANCE BARSACQ Emilie.

EXCUSES: M. IBISEVIC Kémal donne pouvoir à M. VENEL Eric, M. MOUTON Patrice donne pouvoir à Mme DUPOND - WALLET Anne, Mme SEGUELA Véronique donne pouvoir à Mme DERA EVE Caroline, Mme TENAGLIA Gwénola donne pouvoir à Mme BENOIT Maryline, Mme TOURNEMAINE Myriam donne pouvoir à M. DUPOND Cédric, Mme CAPET Carine donne pouvoir à M. EVRARD Michel

ABSENT : M. GACI Jérémy

M. PETIT Jean-Louis est élu Secrétaire de séance

Monsieur DUPOND expose :

Par délibération du 18 décembre 2018, le Conseil Municipal a fixé les conditions de mise à disposition de la salle Andersen (salle polyvalente) du Centre Social Municipal « Chico Mendès ».

Je vous propose de bien vouloir accepter la proposition de revalorisation des tarifs. Ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2024.

Ces tarifs ne sont plus assujettis à la TVA conformément à l'article 493bis du Code Général des Impôts.

Nature de la location	Particuliers et associations BEAURAINS
Tarif de location à la journée (le week-end en évitant 2 jours de suite et en priorisant la location du week-end)	125,00 €
Tarif de location au week-end, samedi et dimanche	190,00 €
Mise à disposition exceptionnelle pour DEUIL avec fourniture de la vaisselle	68,00 €
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	Gratuité totale
Forfait nettoyage et charges d'utilisation	56,00 €
VAISSELLE* Le couvert complet (forfait pour 1 ou 2 journées)	2,15 €
Verres seuls, à l'unité*	0,50 €

* en cas de casse facturation au prix d'achat

Je vous rappelle que la convention de location précise « que le paiement de la location se fera à la signature de la convention » et que dans la mesure du possible, les conventions seront établies 3 mois avant la location.

De fixer le montant de la caution à verser à la signature de la convention à 300,00 €.

En cas de désistement, sauf cas de force majeure, dans le mois qui précède, la location hors charge reste acquise à la Collectivité sauf si la salle est relouée.

Liste des cas de force majeure :

- Décès
 - Accident
 - Hospitalisation de l'organisateur
 - Annulation du mariage
 - Pour les associations Beaurinoises, manque de participants
- Cette liste est non exhaustive.

- Une gratuité annuelle de la location (toutes salles confondues) hors charges sera octroyée au personnel municipal et élus de la commune à l'occasion d'un évènement familial personnel.
- Une gratuité de la location (toutes salles confondues) hors charges sera octroyée à l'occasion des 18 ans d'un enfant habitant la commune de Beaurains (justificatifs à fournir).

Le rapport est adopté avec 24 pour et 4 contres (MM RENARD, EVRARD, Mmes LANCE, CAPET)

Pour extrait conforme,

Fait à Beaurains, le 13/06/2024

Décision rendue exécutoire par la publication et la réception en Préfecture le 14/06/2024

Le Maire,
Pierre ANSART



Conseillers en exercices :29
Présents :22
Excusés :6
Absents :1
Votants :28

L'an deux mil vingt quatre, le douze juin, le Conseil Municipal de la Commune de Beaurains, étant assemblé en session ORDINAIRE en Mairie, Salle du Conseil - Mairie après convocation légale 06/06/2024, sous la présidence de M. ANSART Pierre, Maire.

OBJET : SALLE JORDAN DELLACHERIE -
REVALORISATION DES TARIFS DE LOCATION

PRESENTS : M. ANSART Pierre, Mme BENOIT Maryline, M. BERGOGNON Bruno, Mme BETREMIEUX Christina, Mme DERA EVE Caroline, M. DUPOND Cédric, Mme DUPOND - WALLET Anne, Mme DUTERIEZ Micheline, M. EVRARD Michel, Mme FRUCHART Christelle, Mme GALLET Sabine, M. HARMEGNIES Jean-Thierry, M. HURET Hervé, Mme LE GARDIEN Christine, Mme LETUPPE Sylvie, M. PETIT Jean-Louis, M. RENARD Sébastien, M. SCOAZEC Jean-Jacques, M. SIMON Reynald, M. VENEL Eric, M. VEZILIER Vincent, Mme LANCE BARSACQ Emilie

EXCUSES: M. IBISEVIC Kémal donne pouvoir à M. VENEL Eric, M. MOUTON Patrice donne pouvoir à Mme DUPOND - WALLET Anne, Mme SEGUELA Véronique donne pouvoir à Mme DERA EVE Caroline, Mme TENAGLIA Gwénola donne pouvoir à Mme BENOIT Maryline, Mme TOURNEMAINE Myriam donne pouvoir à M. DUPOND Cédric, Mme CAPET Carine donne pouvoir à M. EVRARD Michel

ABSENT : M. GACI Jérémy

M. PETIT Jean-Louis est élu Secrétaire de séance

Monsieur DUPOND expose :

Par délibération du 18 décembre 2018, le Conseil Municipal a fixé les conditions de mise à disposition de la salle Jordan DELLACHERIE. Je vous propose de bien vouloir accepter la proposition de revalorisation des tarifs. Ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2024.

Ces tarifs ne sont plus assujettis à la TVA conformément à l'article 493 bis du Code Général des Impôts.

Nature de la location	Particuliers et associations de BEAURAINS	Particuliers et Associations EXTERIEURS
Tarif de location à la journée (le week-end en évitant 2 jours de suite et en priorisant la location du week-end)	229,00 €	605,00 €
Tarif de location au week-end, samedi et dimanche	350,00 €	968,00 €
ASSEMBLEE GENERALE	Gratuité totale	272,25 €
REUNION ASSOCIATION ½ JOURNEE / SOIREE	0 €	181,50 €
Mise à disposition pour DEUIL avec fourniture de la vaisselle	68,00 €	96,80 €
Forfait nettoyage et charges d'utilisation	90,00 €	132,00 €
Vaisselle* Le couvert complet (forfait pour une ou deux journées)	2,15 €	3,85 €
Verre à l'unité*	0,50 €	0,70 €

*en cas de casse, facturation au prix d'achat.

De fixer le montant de la caution à verser à la signature de la convention à 300,00 €.

Je vous rappelle également que la convention de location précise « que le paiement de la location se fera à la signature de la convention » et que dans la mesure du possible, les conventions seront établies 3 mois avant la location.

En cas de désistement, sauf cas de force majeure, dans le mois qui précède, la location hors charge reste acquise à la Collectivité sauf si la salle est relouée.

Liste des cas de force majeure :

- Décès
- Accident
- Hospitalisation de l'organisateur
- Annulation du mariage
- Pour les associations Beaurinoises, manque de participants

Cette liste est non exhaustive.

- Une gratuité annuelle de la location (toutes salles confondues) hors charges sera octroyée au personnel municipal et élus de la commune à l'occasion d'un évènement familial personnel.

- Une gratuité de la location (toutes salles confondues) hors charges sera octroyée à l'occasion des 18 ans d'un enfant habitant la commune de Beaurains (justificatifs à fournir).

Le rapport est adopté avec 24 pour et 4 contres (MM RENARD, EVRARD, Mmes LANCE, CAPET)

Pour extrait conforme,

Fait à Beaurains, le 13/06/2024

Décision rendue exécutoire par la publication et la réception en Préfecture le 14/06/2024

Le Maire,
Pierre ANSART



Conseillers en exercices :29
Présents :22
Excusés :6
Absents :1
Votants :28

L'an deux mil vingt quatre, le douze juin, le Conseil Municipal de la Commune de Beaurains, étant assemblé en session ORDINAIRE en Mairie, Salle du Conseil - Mairie après convocation légale 06/06/2024, sous la présidence de M. ANSART Pierre, Maire.

OBJET : SALLES GEORGES BRASSENS ET ANNE SYLVESTRE - REVALORISATION DES TARIFS DE LOCATION

PRESENTS : M. ANSART Pierre, Mme BENOIT Maryline, M. BERGOGNON Bruno, Mme BETREMIEUX Christina, Mme DERA EVE Caroline, M. DUPOND Cédric, Mme DUPOND - WALLET Anne, Mme DUTERIEZ Micheline, M. EVRARD Michel, Mme FRUCHART Christelle, Mme GALLET Sabine, M. HARMEGNIES Jean-Thierry, M. HURET Hervé, Mme LE GARDIEN Christine, Mme LETUPPE Sylvie, M. PETIT Jean-Louis, M. RENARD Sébastien, M. SCOAZEC Jean-Jacques, M. SIMON Reynald, M. VENEL Eric, M. VEZILIER Vincent, Mme LANCE BARSACQ Emilie.

EXCUSES: M. IBISEVIC Kémal donne pouvoir à M. VENEL Eric, M. MOUTON Patrice donne pouvoir à Mme DUPOND - WALLET Anne, Mme SEGUELA Véronique donne pouvoir à Mme DERA EVE Caroline, Mme TENAGLIA Gwénola donne pouvoir à Mme BENOIT Maryline, Mme TOURNEMAINE Myriam donne pouvoir à M. DUPOND Cédric, Mme CAPET Carine donne pouvoir à M. EVRARD Michel

ABSENT : M. GACI Jérémy

M. PETIT Jean-Louis est élu Secrétaire de séance

Monsieur DUPOND expose :

Par délibération du 9 juin 2021, le conseil municipal a fixé les conditions de mise à disposition des salles Georges BRASSENS et Anne SYLVESTRE sis 2, Place de la fontaine 62217 BEAURAINS.

Je vous propose de bien vouloir accepter la proposition de revalorisation des tarifs pour la location des salles Georges BRASSENS et Anne SYLVESTRE. Ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2024.

Ces tarifs ne sont pas assujettis à la TVA conformément à l'article 493bis du Code Général des Impôts.

Nature de la location	Habitants Associations Beaurinoises	Extérieurs	Organisme privé à but lucratif
Location salle George BRASSENS			
Tarif de location à la journée <i>(le week-end en évitant 2 jours de suite et en priorisant la location du week-end)</i>	271,00 €	605,00 €	665,50 €
Tarif de location au week-end	433,00 €	1 064,80 €	1 331,00 €
Forfait nettoyage et charges d'utilisation	90,00 €	145,20 €	145,20 €
Assemblée générale	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Mise à disposition DEUIL avec fourniture de vaisselle	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Vaisselle* Le couvert complet (forfait pour une ou deux journées)	2,15 €	3,85 €	3,85€
Verre à l'unité* en soirée hors période scolaire ou mardi et vendredi soir (À compter de 18h)	0,50 €	0,70 €	0,70 €
Location salle Anne SYLVESTRE			
Par demi-journée		50,00 €	70,00 €

*en cas de casse, facturation au prix d'achat.

De fixer le montant de la caution à verser à la signature de la convention à 1 000,00 €.

Je vous rappelle également que la convention de location précise que « le paiement de la location se fait au retour de clefs, après établissement de l'état des lieux sortant ».

Autre précision, les conventions de location doivent être établies au minimum 3 mois avant la date de location.

En cas de désistement, sauf cas de force majeure, dans le mois qui précède, la location hors charge reste acquise à la Collectivité sauf si la salle est relouée.

Liste des cas de force majeure :

- Décès ;
- Accident ;
- Hospitalisation de l'organisateur ;
- Annulation du mariage ;
- Pour les associations Beaurinoises, manque de participants.

Cette liste est non exhaustive.

- Une gratuité annuelle de la location (toutes salles confondues) hors charges sera octroyée au personnel municipal et élus de la commune à l'occasion d'un évènement familial personnel.
- Une gratuité de la location (toutes salles confondues) hors charges sera octroyée à l'occasion des 18 ans d'un enfant habitant la commune de Beaurains (justificatifs à fournir).

Le rapport est adopté avec 24 pour et 4 contres (MM RENARD, EVRARD, Mmes LANCE, CAPET)

Pour extrait conforme,

Fait à Beaurains, le 13/06/2024

Décision rendue exécutoire par la publication et la réception en Préfecture le 14/06/2024

Le Maire,
Pierre ANSART



Conseillers en exercices :.....29
Présents :.....22
Excusés :.....6
Absents :.....1
Votants :.....28

OBJET : CONCESSION CIMETIÈRE -
REVALORISATION DES TARIFS

L'an deux mil vingt quatre, le douze juin, le Conseil Municipal de la Commune de Beaurains, étant assemblé en session ORDINAIRE en Mairie, Salle du Conseil - Mairie après convocation légale 06/06/2024, sous la présidence de M. ANSART Pierre, Maire.

PRESENTS : M. ANSART Pierre, Mme BENOIT Maryline, M. BERGOGNON Bruno, Mme BETREMIEUX Christina, Mme DERA EVE Caroline, M. DUPOND Cédric, Mme DUPOND - WALLET Anne, Mme DUTERIEZ Micheline, M. EVRARD Michel, Mme FRUCHART Christelle, Mme GALLET Sabine, M. HARMEGNIES Jean-Thierry, M. HURET Hervé, Mme LE GARDIEN Christine, Mme LETUPPE Sylvie, M. PETIT Jean-Louis, M. RENARD Sébastien, M. SCOAZEC Jean-Jacques, M. SIMON Reynald, M. VENEL Eric, M. VEZILIER Vincent, Mme LANCE BARSACQ Emilie

EXCUSES: M. IBISEVIC Kémal donne pouvoir à M. VENEL Eric, M. MOUTON Patrice donne pouvoir à Mme DUPOND - WALLET Anne, Mme SEGUELA Véronique donne pouvoir à Mme DERA EVE Caroline, Mme TENAGLIA Gwénola donne pouvoir à Mme BENOIT Maryline, Mme TOURNEMAINE Myriam donne pouvoir à M. DUPOND Cédric, Mme CAPET Carine donne pouvoir à M. EVRARD Michel

ABSENT : M. GACI Jérémy

M. PETIT Jean-Louis est élu Secrétaire de séance

Monsieur DUPOND expose :

Par délibération du 18 décembre 2018, le Conseil Municipal de BEAURAINS avait fixé les tarifs des concessions au cimetière.

Je vous propose donc à compter du 1^{er} septembre 2024 de les fixer comme suit, en les revalorisant de + 3 % arrondi par excès :

CHOIX	SIMPLE FOSSE (3m ²)	Double fosse (5m ² , 25)
DURÉE	4 places	8 places
CINQUANTENAIRE	189 €	340,80 €
TRENTENAIRE	90,40 €	165 €
TEMPORAIRE	5,40 € / jour	

Compte tenu que nous avons régulièrement des demandes de dépôt d'urne dans les caveaux mais aussi de scellement d'urne sur les pierres tombales, je vous propose de fixer à 50,40 € la taxe de dépôt ou de scellement.

Le rapport est adopté avec 24 pour et 4 contres (MM RENARD, EVRARD, Mmes LANCE, CAPET)
Pour extrait conforme,
Fait à Beaurains, le 13/06/2024
Décision rendue exécutoire par la publication et la réception en Préfecture le 14/06/2024

Le Maire,
Pierre ANSART



Conseillers en exercices :29
Présents :22
Excusés :6
Absents :1
Votants :28

L'an deux mil vingt quatre, le douze juin, le Conseil Municipal de la Commune de Beaurains, étant assemblé en session ORDINAIRE en Mairie, Salle du Conseil - Mairie après convocation légale 06/06/2024, sous la présidence de M. ANSART Pierre, Maire.

OBJET : PREMIER COLUMBARIUM -
REVALORISATION DES TARIFS

PRESENTS : M. ANSART Pierre, Mme BENOIT Maryline, M. BERGOGNON Bruno, Mme BETREMIEUX Christina, Mme DERA EVE Caroline, M. DUPOND Cédric, Mme DUPOND - WALLET Anne, Mme DUTERIEZ Micheline, M. EVRARD Michel, Mme FRUCHART Christelle, Mme GALLET Sabine, M. HARMEGNIES Jean-Thierry, M. HURET Hervé, Mme LE GARDIEN Christine, Mme LETUPPE Sylvie, M. PETIT Jean-Louis, M. RENARD Sébastien, M. SCOAZEC Jean-Jacques, M. SIMON Reynald, M. VENEL Eric, M. VEZILIER Vincent, Mme LANCE BARSACQ Emilie

EXCUSES: M. IBISEVIC Kémal donne pouvoir à M. VENEL Eric, M. MOUTON Patrice donne pouvoir à Mme DUPOND - WALLET Anne, Mme SEGUELA Véronique donne pouvoir à Mme DERA EVE Caroline, Mme TENAGLIA Gwénola donne pouvoir à Mme BENOIT Maryline, Mme TOURNEMAIN Myriam donne pouvoir à M. DUPOND Cédric, Mme CAPET Carine donne pouvoir à M. EVRARD Michel

ABSENT : M. GACI Jérém y

M. PETIT Jean-Louis est élu Secrétaire de séance

Monsieur DUPOND expose :

Lors du Conseil Municipal du 18 décembre 2018, vous avez procédé à la revalorisation des tarifs de location des cases du premier columbarium et des taxes s'y rattachant.

Je vous propose donc à compter du 1^{er} septembre 2024 de les fixer comme suit :

DROIT DE LOCATION

	Tarifs
Location de case pour 15 ans	672,00 €
Location de case pour 30 ans	998,60 €

Pour rappel, chaque case peut contenir 4 urnes maximum. Les sommes encaissées sont partagées entre la Ville de BEURAINS pour 2/3 et le CCAS pour 1/3.

TAXE DE DEPOT D'UNE URNE

– 50,40 €

RENOUVELLEMENT DU DROIT DE LOCATION

Le droit de location est renouvelable avec 60 % de réduction sur le tarif en vigueur au moment du renouvellement.

A défaut de paiement de cette nouvelle redevance, la case louée fait retour à la Commune. Elle ne peut cependant être reprise que deux années révolues après l'expiration de la période pour laquelle la case a été louée.

Dans l'intervalle de ces deux années, les concessionnaires ou leurs ayants droits peuvent user de leur droit de renouvellement.

Envoyé en préfecture le 14/06/2024
Reçu en préfecture le 14/06/2024
Publié le 14/06/2024
ID : 062-216200998-20240612-2024_06_12_27-DE



TAXE DE RETRAIT ANTICIPE

– 50,40 €

Le rapport est adopté avec 24 pour et 4 contres (MM RENARD, EVRARD, Mmes LANCE, CAPET)
Pour extrait conforme,
Fait à Beaurains, le 13/06/2024
Décision rendue exécutoire par la publication et la réception en Préfecture le 14/06/2024

Le Maire,
Pierre ANSART



Conseillers en exercices :.....29
Présents :.....22
Excusés :.....6
Absents :.....1
Votants :.....28

L'an deux mil vingt quatre, le douze juin, le Conseil Municipal de la Commune de Beaurains, étant assemblé en session ORDINAIRE en Mairie, Salle du Conseil - Mairie après convocation légale 06/06/2024, sous la présidence de M. ANSART Pierre, Maire.

OBJET : DEUXIÈME COLUMBARIUM -
REVALORISATION DES TARIFS

PRESENTS : M. ANSART Pierre, Mme BENOIT Maryline, M. BERGOGNON Bruno, Mme BETREMIEUX Christina, Mme DERA EVE Caroline, M. DUPOND Cédric, Mme DUPOND - WALLET Anne, Mme DUTERIEZ Micheline, M. EVRARD Michel, Mme FRUCHART Christelle, Mme GALLET Sabine, M. HARMEGNIES Jean-Thierry, M. HURET Hervé, Mme LE GARDIEN Christine, Mme LETUPPE Sylvie, M. PETIT Jean-Louis, M. RENARD Sébastien, M. SCOAZEC Jean-Jacques, M. SIMON Reynald, M. VENEL Eric, M. VEZILIER Vincent, Mme LANCE BARSACQ Emilie

EXCUSES: M. IBISEVIC Kémal donne pouvoir à M. VENEL Eric, M. MOUTON Patrice donne pouvoir à Mme DUPOND - WALLET Anne, Mme SEGUELA Véronique donne pouvoir à Mme DERA EVE Caroline, Mme TENAGLIA Gwénola donne pouvoir à Mme BENOIT Maryline, Mme TOURNEMAINE Myriam donne pouvoir à M. DUPOND Cédric, Mme CAPET Carine donne pouvoir à M. EVRARD Michel,

ABSENT : M. GACI Jérémy

M. PETIT Jean-Louis est élu Secrétaire de séance

Monsieur DUPOND expose :

Lors du Conseil Municipal du 18 décembre 2018, vous avez fixé les tarifs de location des cases du nouveau columbarium.

Je vous propose donc à compter du 1^{er} septembre 2024 de les fixer comme suit :

DROIT DE LOCATION

Type de case	Durée	Durée
	15 ans	30 ans
Case en colonne	1 201,20 €	1 802,90 €
Case en rocher ou individuelle	1 596,00 €	2 498,50 €

Pour rappel, chaque case peut contenir 4 urnes maximum.

Les sommes encaissées sont partagées entre la ville de BEAURAINS pour 2/3 et le CCAS pour le reste.

TAXE DE DÉPÔT D'UNE URNE

Une taxe de 50,40 € sera réclamée lors du dépôt d'une urne dans une case. Lors de la dispersion des cendres au puits du souvenir la taxe de 50,40 € sera également réclamée.

Envoyé en préfecture le 14/06/2024

Reçu en préfecture le 14/06/2024

Publié le 14/06/2024

ID : 062-216200998-20240612-2024_06_12_28-DE



RENOUVELLEMENT DU DROIT DE LOCATION

Le droit de location est renouvelable avec 60 % de réduction sur le tarif en vigueur au moment du renouvellement. À défaut de paiement de cette nouvelle redevance, la case louée fait retour à la Commune. Elle ne peut cependant être reprise que deux années révolues après l'expiration de la période pour laquelle la case a été louée.

Dans l'intervalle de ces deux années, les concessionnaires ou leurs ayants droits peuvent user de leur droit de renouvellement.

TAXE DE RETRAIT ANTICIPE D'UNE URNE

– 50,40 €

Le rapport est adopté avec 24 pour et 4 contres (MM RENARD, EVRARD, Mmes LANCE, CAPET)

Pour extrait conforme,

Fait à Beaurains, le 13/06/2024

Décision rendue exécutoire par la publication et la réception en Préfecture le 14/06/2024

Le Maire,
Pierre ANSART



Conseillers en exercices :29
Présents :22
Excusés :6
Absents :1
Votants :28

L'an deux mil vingt quatre, le douze juin, le Conseil Municipal de la Commune de Beaurains, étant assemblé en session ORDINAIRE en Mairie, Salle du Conseil - Mairie après convocation légale 06/06/2024, sous la présidence de M. ANSART Pierre, Maire.

OBJET : TROISIÈME COLUMBARIUM -
REVALORISATION DES TARIFS

PRESENTS : M. ANSART Pierre, Mme BENOIT Maryline, M. BERGOGNON Bruno, Mme BETREMIEUX Christina, Mme DERA EVE Caroline, M. DUPOND Cédric, Mme DUPOND - WALLET Anne, Mme DUTERIEZ Micheline, M. EVRARD Michel, Mme FRUCHART Christelle, Mme GALLET Sabine, M. HARMEGNIES Jean-Thierry, M. HURET Hervé, Mme LE GARDIEN Christine, Mme LETUPPE Sylvie, M. PETIT Jean-Louis, M. RENARD Sébastien, M. SCOAZEC Jean-Jacques, M. SIMON Reynald, M. VENEL Eric, M. VEZILIER Vincent, Mme LANCE BARSACQ Emilie.

EXCUSES: M. IBISEVIC Kémal donne pouvoir à M. VENEL Eric, M. MOUTON Patrice donne pouvoir à Mme DUPOND - WALLET Anne, Mme SEGUELA Véronique donne pouvoir à Mme DERA EVE Caroline, Mme TENAGLIA Gwénola donne pouvoir à Mme BENOIT Maryline, Mme TOURNEMAINE Myriam donne pouvoir à M. DUPOND Cédric, Mme CAPET Carine donne pouvoir à M. EVRARD Michel

ABSENT : M. GACI Jérémy

M. PETIT Jean-Louis est élu Secrétaire de séance

Monsieur DUPOND expose :

Par délibération du 18 décembre 2018, vous avez fixé les tarifs du troisième columbarium comme suit.

Je vous propose donc à compter du 1^{er} septembre 2024 de les fixer comme suit :

TYPE DE CASE	DUREE	Tarifs
Harpe 16 cases 1 à 2 urnes par case	15 ans	1 041,60 €
Prestige 9 cases/1 à 4 urnes par case	15 ans	1 274,20 €
Cavurne/Marguerite 8 cases/ 1 à 4 urnes par case	15 ans	1 274,20 €
Épure 14 cases individualisées 1 à 6 urnes par case	15 ans	1 694,20 €

= TAXE DE DEPOT D'UNE URNE, DE RETRAIT ANTICIPE ou DISPERSION DES CENDRES

La taxe de dépôt d'une urne, hormis la 1^{ère}, est fixée à 50,40 €

La taxe de retrait d'une urne est fixée à 50,40 €

La taxe pour dispersion des cendres dans le Jardin du Souvenir est fixée à 50,40 €

Le retrait et la dispersion des cendres sont cumulatifs.

Le règlement voté le 18 septembre 2013, prévoit la mise à disposition d'une plaque de marbre destiné à recevoir les nom, prénom, date de naissance, date de décès des défunts dont le

Envoyé en préfecture le 14/06/2024

Reçu en préfecture le 14/06/2024

Publié le 14/06/2024

ID : 062-216200998-20240612-2024_06_12_29-DE



prix est inclus dans le tarif de la concession. En cas de demande d'une ou plusieurs plaques supplémentaires, je vous demande de bien vouloir fixer le prix à 69,50 € la plaque.

= RENOUVELLEMENT DU DROIT DE CONCESSION

Les concessions sont renouvelables pour une durée de 15 ans moyennant une redevance fixée à 60% du tarif en vigueur au moment du renouvellement et dans le respect du règlement du Columbarium.

Les sommes encaissées sont partagées entre la ville de BEURAINS pour 2/3 et le CCAS pour le reste.

Le rapport est adopté avec 24 pour et 4 contres (MM RENARD, EVRARD, Mmes LANCE, CAPET)
Pour extrait conforme,

Fait à Beurains, le 13/06/2024

Décision rendue exécutoire par la publication et la réception en Préfecture le 14/06/2024

Le Maire,
Pierre ANSART



Conseillers en exercices :29
Présents :22
Excusés :6
Absents :1
Votants :28

OBJET : BUDGET BORÉAL - DÉCISION
MODIFICATIVE N°1 - CORRECTION
AFFECTATION DE RÉSULTATS

L'an deux mil vingt quatre, le douze juin, le Conseil Municipal de la Commune de Beaurains, étant assemblé en session ORDINAIRE en Mairie, Salle du Conseil - Mairie après convocation légale 06/06/2024, sous la présidence de M. ANSART Pierre, Maire.

PRESENTS : M. ANSART Pierre, Mme BENOIT Maryline, M. BERGOGNON Bruno, Mme BETREMIEUX Christina, Mme DERA EVE Caroline, M. DUPOND Cédric, Mme DUPOND - WALLET Anne, Mme DUTERIEZ Micheline, M. EVRARD Michel, Mme FRUCHART Christelle, Mme GALLET Sabine, M. HARMEGNIES Jean-Thierry, M. HURET Hervé, Mme LE GARDIEN Christine, Mme LETUPPE Sylvie, M. PETIT Jean-Louis, M. RENARD Sébastien, M. SCOAZEC Jean-Jacques, M. SIMON Reynald, M. VENEL Eric, M. VEZILIER Vincent, Mme LANCE BARSACQ Emilie

EXCUSES: M. IBISEVIC Kémal donne pouvoir à M. VENEL Eric, M. MOUTON Patrice donne pouvoir à Mme DUPOND - WALLET Anne, Mme SEGUELA Véronique donne pouvoir à Mme DERA EVE Caroline, Mme TENAGLIA Gwénola donne pouvoir à Mme BENOIT Maryline, Mme TOURNEMAINE Myriam donne pouvoir à M. DUPOND Cédric, Mme CAPET Carine donne pouvoir à M. EVRARD Michel

ABSENT : M. GACI Jérémy

M. PETIT Jean-Louis est élu Secrétaire de séance

Monsieur Dupond expose :

Vous avez délibéré en date du 10 avril 2024, du Budget primitif 2024 du Budget Boréal. Afin d'être en conformité avec l'affectation du résultat 2023, il convient de prendre la décision modificative suivante :

I) BUDGET BORÉAL

<u>DEPENSES FONCTIONNEMENT</u> :	+ 0,21 €	
011- Compte 6045 – Achat études Aménagement de terrain :	+ 0,21 €	
<u>RECETTES FONCTIONNEMENT</u> :	+ 0,21 €	
002 – Excédent reporté		+ 0,21 €
<u>DEPENSES INVESTISSEMENT</u> :	0 €	
<u>RECETTES INVESTISSEMENT</u> :	0 €	

Le rapport est adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Fait à Beaurains, le 13/06/2024

Décision rendue exécutoire par la publication et la réception en Préfecture le 14/06/2024

Le Maire,
Pierre ANSART



Conseillers en exercices :29
Présents :22
Excusés :6
Absents :1
Votants :28

OBJET : ARRIVÉE DU GAZ VERT DANS LA
COMMUNE - AUTORISATION DE
REMBOURSEMENT PAR LA SOCIÉTÉ GRDF

L'an deux mil vingt quatre, le douze juin, le Conseil Municipal de la Commune de Beaurains, étant assemblé en session ORDINAIRE en Mairie, Salle du Conseil - Mairie après convocation légale 06/06/2024, sous la présidence de M. ANSART Pierre, Maire.

PRESENTS : M. ANSART Pierre, Mme BENOIT Maryline, M. BERGOGNON Bruno, Mme BETREMIEUX Christina, Mme DERA EVE Caroline, M. DUPOND Cédric, Mme DUPOND - WALLET Anne, Mme DUTERIEZ Micheline, M. EVRARD Michel, Mme FRUCHART Christelle, Mme GALLET Sabine, M. HARMEGNIES Jean-Thierry, M. HURET Hervé, Mme LE GARDIEN Christine, Mme LETUPPE Sylvie, M. PETIT Jean-Louis, M. RENARD Sébastien, M. SCOAZEC Jean-Jacques, M. SIMON Reynald, M. VENEL Eric, M. VEZILIER Vincent, Mme LANCE BARSACQ Emilie.

EXCUSES: M. IBISEVIC Kémal donne pouvoir à M. VENEL Eric, M. MOUTON Patrice donne pouvoir à Mme DUPOND - WALLET Anne, Mme SEGUELA Véronique donne pouvoir à Mme DERA EVE Caroline, Mme TENAGLIA Gwénola donne pouvoir à Mme BENOIT Maryline, Mme TOURNEMAINE Myriam donne pouvoir à M. DUPOND Cédric, Mme CAPET Carine donne pouvoir à M. EVRARD Michel

ABSENT : M. GACI Jérémy

M. PETIT Jean-Louis est élu Secrétaire de séance

Monsieur DUPOND expose :

Dans le cadre du passage au gaz vert prévu par GRDF dans la commune, la société prestataire de service Dalkia doit effectuer le remplacement de pièce sur certains de nos équipements. Le montant TTC de cette prestation est de 2 108,82 €. Ces frais avancés seront remboursés par la société GRDF.

Je vous propose de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les documents nécessaires pour le remboursement.

Le rapport est adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Fait à Beaurains, le 13/06/2024

Décision rendue exécutoire par la publication et la réception en Préfecture le 14/06/2024

Le Maire,
Pierre ANSART



Beaurains, le 04/04/2024

Mesdames et Messieurs les
Membres du Conseil Municipal

N° 02/24
PA/LF/MD

CONVOCATION

Cher(e) Collègue,

Je vous convie à participer à la séance du CONSEIL MUNICIPAL qui se tiendra le :

MERCREDI 10 AVRIL 2024 à 19H00

En Mairie – salle du conseil municipal

dont vous trouverez l'ordre du jour ci-annexé.

Veillez croire, Cher(e) Collègue, en l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Maire,
Pierre ANSART



P.S. : Vous trouverez ci-joint un exemplaire du pouvoir à compléter en cas d'absence ou d'indisponibilité à retourner :
m.delmotte@mairie-beaurains.fr

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 10 AVRIL 2024

ORDRE DU JOUR

Rapporteur Monsieur ANSART :

- 1 - Modification du tableau des effectifs 2024 - Avancement de grade
- 2 - Modification du tableau des effectifs 2024 - Modification du temps de travail
- 3 - Cœur de quartier - Signature du contrat ville
- 4 - Reprise des concessions funéraires en état d'abandon au cimetière Communal

Rapporteur Monsieur PETIT :

- 5 - Création d'un conseil des jeunes de Beaurains
- 6 - Accueils de loisirs 2024/2025 - Création de postes et rémunérations
- 7 - Organisation des accueils de loisirs juillet et août 2024

Rapporteur Madame DUPOND-WALLET :

- 8 - Projet culturel - Convention cadre - Réseau M

Rapporteur Madame GALLET :

- 9 - Contrat d'association de l'école privée Saint-Jean Notre Dame
- 10 - Organisation du temps scolaire

Rapporteur Monsieur VENEL :

- 11 - Mise en place des zones d'accélération des énergies renouvelables dans la commune de BEAURAINS

Rapporteur Monsieur VEZILIER :

- 12 - Parc automobile Municipal - Destruction d'un véhicule

Rapporteur Monsieur DUPOND :

- 13 - Contrat d'entretien des terrains de football
- 14 - Marché des assurances - Renouvellement
- 15 - Lancement des procédures - Travaux Centre Social municipal Chico Mendes
- 16 - Fournitures pour les écoles

- 17 - Approbation du Compte Administratif 2023 - Budget annexe Boréal Parc
- 18 - Approbation du Compte de Gestions 2023 - Budget annexe Boréal Parc
- 19 - Affectation des résultats 2023 - Budget Boréal Parc
- 20 - Budget Primitif 2024 - Budget annexe Boréal Parc
- 21 - Approbation du Compte Administratif 2023 - Budget Principal
- 22 - Approbation du Compte de Gestion 2023 - Budget Principal
- 23 - Affectation des résultats 2023 - Budget Principal
- 24 - Fixation des taux d'imposition 2024
- 25 - Subventions aux associations - 2024
- 26 - Subvention au Centre Communal d'Action Social - 2024
- 27 - Budget Primitif 2024 - Budget Principal
- 28 - Admissions en non-valeur
- 29 - Admissions en non-valeur
- 30 - Créances éteintes

Divers :

BEAURAINS, le 04/04/2024

Le Maire,
Pierre ANSART



L'an deux mil vingt-quatre, le dix avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEURAINS, étant assemblé en session ordinaire, en Mairie – Salle du Conseil Municipal, après convocation légale (le 04/04/2024), sous la présidence de M. ANSART Pierre, Maire.

Date d'affichage : le 04 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de votants : 28

Présents : 21

M. ANSART Pierre, Mme BENOIT Maryline, Mme BETREMIEUX Christina, Mme CAPET Carine, Mme DERA EVE Caroline, M. DUPOND Cédric, Mme DUTERIEZ Micheline, M. EVRARD Michel, Mme FRUCHART Christelle, Mme GALLET Sabine, M. HARMEGNIES Jean-Thierry, M. HURET Hervé, M. IBISEVIC Kémal, Mme LE GARDIEN Christine, Mme LETUPPE Sylvie, M. MOUTON Patrice, M. PETIT Jean-Louis, M. SCOAZEC Jean-Jacques, M. SIMON Reynald, M. VENEL Eric, M. VEZILIER Vincent, M. RENARD Sébastien (arrivé à 19h45)

Excusés : 7

- Mme TOURNEMAINE Myriam donne pouvoir à M. DUPOND Cédric,
- M. BERGOGNON Bruno donne pouvoir à M. VENEL Eric,
- Mme DUPOND - WALLET Anne donne pouvoir à Mme BETREMIEUX Christina,
- Mme LANCE Emilie donne pouvoir à Mme CAPET Carine,
- M. RENARD Sébastien donne pouvoir à M. EVRARD Michel (fin du pouvoir à 19h45),
- Mme SEGUELA Véronique donne pouvoir à Mme DERA EVE Caroline,
- Mme TENAGLIA Gwénola donne pouvoir à Mme BENOIT Maryline

Absent : 1

- M. GACI Jérémie

Secrétaire de séance : Mme GALLET Sabine

Début de la séance : 19h04

Numéro des délibérations	Objet	Résultat du vote
CM_2024_04_10_01	Modification du tableau des effectifs 2024 - Avancement de grade	Adopté à l'unanimité
CM_2024_04_10_02	Modification du tableau des effectifs 2024 - Modification du temps de travail	Adopté à l'unanimité
CM_2024_04_10_03	Cœur de quartier - Signature du contrat ville	Adopté à l'unanimité
CM_2024_04_10_04	Reprise des concessions funéraires en état d'abandon au cimetière Communal	Adopté à l'unanimité
CM_2024_04_10_05	Création d'un conseil des jeunes de Beaurains	Adopté à l'unanimité
CM_2024_04_10_06	Accueils de loisirs 2024/2025 - Création de postes et rémunérations	Adopté à l'unanimité

CM_2024_04_10_07	Organisation des accueils de loisirs juillet et août 2024	Adopté à l'unanimité
CM_2024_04_10_08	Projet culturel - Convention cadre - Réseau M	Adopté à l'unanimité
CM_2024_04_10_09	Contrat d'association de l'école privée Saint-Jean Notre Dame	Adopté avec 25 voix pour et 2 contres
CM_2024_04_10_10	Organisation du temps scolaire	Adopté à l'unanimité
CM_2024_04_10_11	Mise en place des zones d'accélération des énergies renouvelables dans la commune de BEURAINS	Adopté à l'unanimité
CM_2024_04_10_12	Parc automobile Municipal - Destruction d'un véhicule	Adopté à l'unanimité
CM_2024_04_10_13	Contrat d'entretien des terrains de football	Adopté à l'unanimité
CM_2024_04_10_14	Marché des assurances - Renouvellement	Adopté à l'unanimité
CM_2024_04_10_15	Lancement des procédures - Travaux Centre Social municipal Chico Mendes	Adopté à l'unanimité
CM_2024_04_10_16	Fournitures pour les écoles	Adopté à l'unanimité
CM_2024_04_10_17	Approbation du Compte Administratif 2023 - Budget annexe Boréal Parc	Adopté avec 23 voix pour et 4 contres
CM_2024_04_10_18	Approbation du Compte de Gestions 2023 - Budget annexe Boréal Parc	Adopté avec 23 voix pour et 4 contres
CM_2024_04_10_19	Affectation des résultats 2023 - Budget Boréal Parc	Adopté avec 24 voix pour et 4 contres
CM_2024_04_10_20	Budget Primitif 2024 - Budget annexe Boréal Parc	Adopté avec 24 voix pour et 4 contres
CM_2024_04_10_21	Approbation du Compte Administratif 2023 - Budget Principal	Adopté avec 23 voix pour et 4 contres
CM_2024_04_10_22	Approbation du Compte de Gestion 2023 - Budget Principal	Adopté avec 24 voix pour et 4 contres
CM_2024_04_10_23	Affectation des résultats 2023 - Budget Principal	Adopté avec 24 voix pour et 4 contres
CM_2024_04_10_24	Fixation des taux d'imposition 2024	Adopté à l'unanimité
CM_2024_04_10_25	Subventions aux associations - 2024	Adopté avec 18 voix pour, 2 contres et 1 abstention
CM_2024_04_10_26	Subvention au Centre Communal d'Action Sociale - 2024	Adopté à l'unanimité
CM_2024_04_10_27	Budget Primitif 2024 - Budget Principal	Adopté avec 24 voix pour et 4 contres
CM_2024_04_10_28	Admissions en non-valeur	Adopté à l'unanimité

CM_2024_04_10_29	Admissions en non-valeur	Adopté à l'unanimité
CM_2024_04_10_30	Créances éteintes	Adopté à l'unanimité

La séance est levée à 20h46

Le Maire,
Pierre ANSART



Pierre ANSART :

Alors je vous propose de désigner comme secrétaire de séance : Madame Sabine Gallet.

Est-ce que vous êtes d'accord ? Pas d'objection ? Très bien, je vous remercie.

Avant d'aborder l'ordre du jour, on doit d'abord faire l'approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 7 février. Est-ce qu'il y a des remarques sur ce procès-verbal ? Pas de remarque donc je considère qu'il est approuvé à l'unanimité des membres, présents et votants.

1. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS 2024 - AVANCEMENT DE GRADE

Monsieur ANSART expose :

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L332-14 et L332-8,

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Au vu des avancements de grade de l'année 2024, je vous propose de supprimer :

- 1 poste d'agent de maîtrise à temps complet

Et vous propose de créer à compter du :

= 1^{er} mars 2024 :

- 1 poste d'agent de maîtrise principal à temps complet

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2024 et suivants.

Pierre ANSART :

Donc on a déjà eu l'explication au dernier Conseil. Au fur et à mesure des avancements de grade, on ferme des postes et on ouvre des postes. Alors on les ouvre d'abord et après quand c'est fait, on viendra les fermer. Y a-t-il des remarques ? Pas de remarques.

Eh bien, écoutez, je passe au vote qui est contre ? Abstention ? Rapport adopté avec 28 voix.

2. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS 2024 - MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Monsieur ANSART expose :

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L332-14 et L332-8,

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Au vu de la nécessité de diminuer le temps de travail de Madame Stéphanie GABE pour raison de santé, je vous propose de supprimer :

- 1 poste d'adjoint administratif de 20 heures

Et vous propose de créer à compter du :

= 1^{er} mars 2024 :

- 1 d'adjoint administratif de 9 heures

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2024 et suivants.

Pierre ANSART :

Alors je pense que tout le monde connaît Stéphanie. Dans le cadre de l'inclusion, nous avons décidé, il y a presque 20 ans, au moins 17 ans. D'accueillir parmi nous Stéphanie GARBE, pour des raisons de santé, les 20 h qu'elle occupait sont réduites à 09h00, et on a été également obligé de changer un peu son lieu d'intervention. Donc pour l'instant voilà la situation, donc je propose d'accepter ce changement. Y a-t-il des remarques ? Des questions ? Je passe au vote qui est contre ? Abstention ?

Rapport adopté avec 28 voix.

3. CŒUR DE QUARTIER - SIGNATURE DU CONTRAT VILLE

Monsieur ANSART expose :

Mesdames, Messieurs,

La circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des Contrats de Ville 2024-2030 et le Décret du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires dans les départements métropolitains viennent tous deux poser le cadre de la politique de la ville pour la période à venir.

La Communauté Urbaine d'Arras, au titre de ses compétences comme chef de file de cette contractualisation basée sur la reconnaissance de quartiers marquées par des indicateurs de fragilité en écart important avec la moyenne du territoire de référence constitué des 46 communes membres, s'est engagée dès la fin de l'année 2022 dans l'élaboration du nouveau dispositif en lien avec les communes concernées aux côtés de l'État.

À ce titre, depuis le premier trimestre 2023, les services communautaires, les agents des communes, les représentants des associations et des institutions locales, les représentants des services déconcentrés de l'État, le délégué du préfet et les élus du territoire collaborent pour la rédaction du futur Contrat de Ville « Cœur de Quartier » 2024-2030 qui constitue une déclinaison du projet de territoire communautaire au bénéfice des habitants qui résident dans ces quartiers.

Cette démarche a intégré la révision des périmètres des quartiers prioritaires dans un dialogue mené avec les communes et les services de l'État lancé en juillet 2023 et arrêtés au nombre de 6 par le Décret du 28 décembre 2023. Ils concernent les communes d'Achicourt, d'Arras, Saint-Nicolas-lez-Arras et Saint-Laurent-Blangy. Deux de ces 6 quartiers sont intercommunaux, entre Arras et Achicourt pour le premier et entre Saint-Nicolas-Lez-Arras et Saint-Laurent-Blangy pour le second.

Parallèlement, un travail d'identification des poches de pauvreté a été mené. Ainsi, la cartographie des fragilités du territoire se complète de zonages repérés en observant le critère de la concentration de ménages vivant sous le seuil de pauvreté. Si chaque commune de la politique de la ville présente également des zones de fragilité, cette cartographie permet aussi de reconnaître une attention particulière sur la commune de Beaurains où aucun quartier prioritaire n'est reconnu par l'État.

La nouvelle contractualisation avec l'État s'inscrit dans la continuité de la dynamique engagée à travers « Cœur de Quartier », les ambitions ont été partagées et des enjeux de cohésion sociale ont été identifiés au travers de quatre axes (quartier apaisé, de plein emploi, de transition et émancipé). Les élus ont défini des axes d'intervention prioritaires à l'échelle de chaque quartier et de chaque commune. Les priorités ont été établies collectivement et validées en comité de pilotage le 23 janvier 2024, fixant ainsi la feuille de route du territoire à 2030 pour ces quartiers.

Dans ces conditions et pour répondre aux enjeux favorisant l'inclusion des habitants demeurant en quartier prioritaire, la Communauté Urbaine d'Arras, en lien étroit avec l'État, s'appuiera sur des financements dédiés (délégés par l'ANCT dans le BOP (Budget Opérationnel de Programme) 147 – politique de la ville) pour soutenir les projets des associations du territoire répondant aux projets de quartier. Certains de ces projets feront l'objet de conventions pluriannuelles d'objectifs dans le cadre des financements qui seront accordés au sein du Comité des financeurs.

Compte tenu de ce qui précède, il vous est donc aujourd'hui demandé, de bien vouloir :

- Approuver les termes du Contrat de Ville de la Communauté Urbaine d'Arras « Cœur de Quartier » jusque 2030 ;
- De m'autoriser à signer ledit contrat ainsi que toute autre pièce utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pierre ANSART :

Et c'est Jean Louis Petit souvent qui assiste aux réunions, puisque moi je ne peux pas à chaque fois y aller, et Jean Louis en tant qu'adjoint de la sécurité, adjoint à la jeunesse et aux sports me remplace lors de ces réunions et donc nous participons à ces réunions et donc nous sommes associés au dispositif cœur de quartier.

Alors je précise que nous sommes encore associés pour des financements de régions. Qui passe par la Communauté urbaine, il est évident que nous ne pouvons plus bénéficier de subventions d'État puisque comme je vous l'ai dit, la ville de Beaurains, les quartiers de Beaurains ne sont plus reconnus comme quartier propriétaire politique ville.

Y a-t-il des questions supplémentaires ? Des modifications ? Pas de questions ? Je passe au vote. Qui est contre ? Abstention ? Rapport adopté avec 28 voix.

COEUR DE QUARTIER

COMMUNAUTÉ URBAINE D'ARRAS

CONTRAT DE VILLE 2024-2030



EDITO

EDITO de Francois FLAHAUT Sous préfet

EDITO

Frédéric LETURQUE, Président de la Communauté Urbaine d'Arras



“Forte des 46 communes composées d’espaces ruraux, urbains et de quartiers populaires, la Communauté Urbaine d’Arras a pour philosophie de mener des projets pour le mieux vivre ensemble. L’engagement des partenaires qu’ils soient des acteurs institutionnels, associatifs, des communes ou ses habitants concourent à la vitalité, à la richesse du projet de territoire et crée ainsi des espaces de vie sociale, culturelle et économique de proximité connectés aux réalités et aux besoins de tous et de chacun.

C’est l’essence même de la politique de la ville qui est au cœur de la cohésion sociale de notre territoire, incarnée par le projet Cœur de Quartier. Ce projet co-porté avec les communes et l’État pose l’ambition à l’horizon à 2030 de réduire les inégalités présentes dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. La force de ce projet est l’engagement des institutions aux côtés de la Communauté Urbaine d’Arras pour y renforcer les politiques publiques d’accès aux droits fondamentaux (le logement, la santé, l’éducation, l’emploi, la citoyenneté), la tranquillité publique, le vivre ensemble. Il intègre les projets de renouvellement urbain grâce à la mobilisation de l’État et des bailleurs pour améliorer les conditions de vie de habitants qui y résident.

Cœur de Quartier pose le portrait d’un territoire actif, conscient de ses besoins et en phase avec les enjeux d’innovation sociale, de dialogue, de proximité et d’adaptation aux changements climatiques du territoire. Il est la vision de la politique de la ville ambitieuse et sans détour, traduite dans notre projet de territoire, avec un objectif : celui de poursuivre et de renforcer encore le développement social et urbain au service de nos quartiers et de leurs habitants.”

EDITO



Jean-Pierre FERRI, Vice-Président Habitat , politique de la ville et Renouvellement urbain de la Communauté Urbaine d'Arras

“Les six quartiers de la politique de la ville présents sur le territoire communautaire sont aussi uniques que reliés. Partout, on y trouve une proximité riche des habitants engagés et une attention sociale de tous les instants. Partout, on y trouve un aménagement du territoire propre, des dynamiques d'action et des défis socio-économiques de taille. L'objectif de la politique de la ville vise précisément à réduire les écarts à soutenir celles et ceux qui doivent l'être, tout en reconnaissant la singularité de tous, territoires comme habitant.

Il y a trois axes pour construire la nouvelle politique de la ville. Le premier c'est le pouvoir d'agir des habitants, cet axe transparait dans tout ce qui a été réalisé jusque-là: on ne fait pas pour les habitants mais avec les habitants. Le deuxième axe, c'est l'enjeu de plus d'autonomie, de moins de lourdeur administrative et plus d'agilité. Le troisième, c'est d'instaurer un pacte de confiance avec les habitants les opérateurs, les institutions et les partenaires.

Ce pacte me semble essentiel pour avancer ensemble. L'écriture partenariale de Cœur de Quartier s'est attachée à tracer les dynamiques spécifiques de chacun des quartiers et a engagé une alliance solide et durable. Ce document est le fruit d'un travail de co-construction, d'analyse croisée autant que de prospective qui s'est construit grâce à des méthodes innovantes laissant leur pleine place à la sincérité et au dialogue entre habitants, opérateurs associations, techniciens et partenaires. Il brosse le portrait d'un territoire engagé conscient de ses besoins et en phase avec les idées d'innovation sociale, de solidarité, de proximité et d'aménagement durable du territoire.

Et même si nous traversons parfois des passages difficiles, le territoire prend son destin en main. Les acteurs sont tous au rendez-vous et souhaitent tenter de nouvelles actions. Alors qu'ils osent le faire grâce à notre projet et relèvent le défi de répondre d'une juste manière et d'une manière plus juste.”

SOMMAIRE

01. Introduction

02. 1ère partie : Cartographie et géographie prioritaire

**03. 2ème partie : Vision communautaire - Pilotage
par l'EPCI**

**04. 3ème partie : Projets de quartier et participation
citoyenne**

05. 4ème partie : Gouvernance et ingénierie

06. 5ème partie : Évaluation du contrat de ville

07. 6ème partie : Engagements des partenaires

INTRODUCTION

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine établit la fonction ensemble de l'EPCI dans la mise en œuvre de la politique de ville.

La Communauté Urbaine d'Arras comprenant un ou plusieurs quartiers prioritaires doit établir un « projet commun (qui) intègre un volet relatif à la cohésion sociale et urbaine permettant de définir les orientations de la communauté en matière de politique de la ville et le renforcement des solidarités entre ses communes membres.

“Cœur de quartier” est la vision du territoire de la politique de la ville, il repose sur une contractualisation avec l'État et est fondée sur l'intelligence territoriale qui donne le CAP à 2030 pour imaginer avec les partenaires des solutions concrètes à la réduction des inégalités au sein du territoire.

Cœur de quartier est un contrat basé sur la coopération et le renforcement des solidarités entre ses communes membres et entre les acteurs de son territoire en matière de politique de la ville. Cette coopération s'appuie sur l'engagement des partenaires institutionnels et associatifs sur le projet de cohésion sociale du territoire.

Les liens entre les centralités que constituent les quartiers prioritaires et la relation entre les quartiers et le cœur de l'agglomération est un point central de notre stratégie d'articulation des moyens de droit commun et des dispositifs spécifiques à la politique de la ville.

CHRONOLOGIE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE SUR LA CUA

Années 1980 - 1990

Intégration des quartiers d'Arras Ouest, Résidence St Pol et des Nouvelles Résidences dans les dispositifs successifs de la politique de la ville : Développement Social des Quartiers (DSQ), Contrats de Ville

Années 2000

Intégration du quartier des 4 As dans le cadre de l'élaboration du 3ème contrat d'agglomération, ce quartier était à l'origine intercommunal et situé sur les communes d'Achicourt et Beaurains, la partie beurinoise de ce quartier n'est plus située aujourd'hui en quartier prioritaire

2007-2014

Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS)

Géographie prioritaire :

- Nouvelles Résidences, Saint-Laurent-Blangy et Saint-Nicolas-lez-Arras
- Arras Ouest, comprenant la résidence St Pol, Baudimont et les Blancs-Monts
- 4 As, se situant sur Achicourt et Beaurains

2024-2030

Contrat de Ville "Cœur de Quartier"

Géographie prioritaire :

- Maintien des QPV
- Arras Ouest scindé en 2 QPV distincts
- Maintien de Beaurains dans la politique de la ville par l'identification de "territoires de vulnérabilité" situés hors QPV

15 décembre 2000

Projet d'agglomération
Définition d'orientations stratégiques sur 15 ans
Signature sur cette base d'un Contrat d'Agglomération pour mobiliser les aides de l'Etat, de la Région et du Département

2000-2006

Contrat de Ville ancienne génération
Périmètre inchangé
Volonté d'un instrument contractuel unique
Souhait d'élargir le partenariat précédent

2014-2023

Contrat de Ville nouvelle génération

Géographie prioritaire :

- Nouvelles Résidences
- Arras Ouest
- Saint-Michel Goudemand
- Cheminots Jean Jaurès Moulin Hacart
- 4 As (Achicourt)
- Beaurains en "Quartier de Veille Active"

Loi Lamy du 21 février 2014

La loi Lamy du 21 février 2014 a initié une nouvelle étape de la politique de la ville. Du nom du ministre délégué de la Ville, François Lamy, c'est la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine. Elle met en œuvre une réforme du cadre de la politique de la ville pour concentrer les moyens vers les territoires les plus en difficulté.

La loi Lamy remplace les contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) par un texte unique : **le contrat de ville**.

Ce contrat unique et global à l'échelle intercommunale permet de mobiliser l'ensemble des politiques publiques de droit commun : éducation, transports, santé, emploi, justice...

La politique de la ville est ainsi actuellement définie dans son article 1 comme "une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants".

La politique de la ville porte deux ambitions fortes : **la réduction des écarts de développement** entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et l'amélioration des conditions de vie de leurs habitants, en luttant notamment contre toute forme de discrimination.

Les objectifs de la politique de la ville sont transversaux, ils recouvrent par exemple l'accès aux droits, l'éducation, la culture, le sport, la transition écologique, l'économie, la sécurité, la lutte contre les inégalités.

Le courrier du ministre Olivier Klein du 3 avril 2023, une base de la contractualisation 2024-2030.

Le courrier pose le fait que la géographie prioritaire est amenée à évoluer en fonction **des données actualisées** de l'INSEE (2019 contre 2011 pour les données ayant permis la constitution des quartiers prioritaires 2015-2023) en gardant le même indicateur de revenus. Ce courrier évoque pour la première fois une possibilité d'intervenir sur des "poches" de pauvreté "Il faut redonner la capacité à la politique de la ville d'intervenir dans certains quartiers qui ne rentreraient pas dans les conditions actuellement fixées par la loi, par exemple **des "poches" de pauvreté** ou des quartiers qui décrochent brutalement, pour que la réponse publique soit adaptée à la réalité locale."

Le courrier évoque également le lancement d'une commission "participation citoyenne des quartiers" présidée par Mohamed Mechmache avec pour objectif de formuler des propositions sur le renouvellement des formes de participation citoyenne.

La circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains est venue poser un jalon du processus d'écriture des contrats de ville. Cette circulaire est venue poser **un calendrier d'élaboration** avec un objectif de signature des contrats de ville en mars 2024, pour 6 ans et avec une période de "réactualisation" en 2027. Elle indique que le contenu des contrats de ville doit être recentré sur les enjeux locaux les plus prégnants.

Cette circulaire précise davantage le sujet des poches de pauvreté pouvant être incluses dans la contractualisation 2024-2030. Les poches de pauvreté hors QPV pourront bénéficier au maximum de **2,5% des crédits de l'enveloppe départementale 147**, elles devront être définies "par des indicateurs locaux permettant d'objectiver la situation du quartier au bénéfice duquel la mobilisation des crédits est sollicitée".

La circulaire pose également l'ambition d'un minimum de **50% de conventions conclues sous la forme de conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO)** pour les financements octroyés dans le cadre des contrats de ville, notamment pour les associations de proximité et les PRE.

La circulaire 4 janvier 2024 sur l'instruction relative à la gouvernance des contrats de ville Engagements Quartiers 2030 est venue compléter le cadre des contrats de ville 2024-2030, notamment du point de vue de la gouvernance.

Cette circulaire est structurée autour de 3 orientations :

- **Une mobilisation partenariale** élargie à l'échelle de chaque territoire
- Une participation citoyenne devant être "systématiquement prise en compte pour l'élaboration des contrats de ville, notamment pour en identifier les grandes thématiques, les projets à réaliser et les indicateurs à suivre, puis tout au long de la vie des contrats de ville" : définition du cadre formel de participation des habitants dans le contrat de ville
- Importance de l'articulation des contrats de ville avec "l'ensemble des contractualisations existantes sur le territoire", afin de "s'assurer de **la mobilisation du droit commun**"

La participation citoyenne se pose comme un axe structurant de la contractualisation 2024-2030, un volet posant le cadre de cette thématique doit être inclus dans chaque contrat de ville. Ce volet "participation citoyenne" doit contenir le rôle des habitants au sein des instances de gouvernance politique de la ville et le niveau de participation (information, consultation, concertation, codécision) attendu selon les thématiques. La mobilisation doit concerner le plus grand nombre d'habitants, y compris les publics les plus éloignés et des moyens de fonctionnement des collectifs d'habitants doivent être identifiés pour les accompagner.

Une expérience de large concertation : un processus dynamique et partenarial

L'État a annoncé laisser plus de marge de manœuvres aux territoires pour construire et mettre en œuvre le futur contrat de ville. Sans attendre, la communauté urbaine d'Arras s'est lancée en mai 2023, dans une démarche d'élaboration de son futur contrat de ville "Cœur de Quartier" mobilisant les acteurs autour de 4 séminaires. Cette démarche est l'occasion de placer les communes, les partenaires et les habitants au centre du dispositif avec la volonté d'expérimenter autour du projet de territoire sur le volet cohésion sociale incluant une approche territorialisée de la géographie prioritaire élargie aux territoires de vulnérabilité identifiés.

Plusieurs temps forts associant l'ensemble des parties prenantes sont venus "nourrir" la feuille de route à l'horizon 2030 pour élaborer le projet Cœur de quartier

SEMINAIRE PREPARATOIRE INTERNE CUA - COMMUNES

- Faire avec les communes
- Embarquer les directions parties prenantes

SÉMINAIRE - 1 JUIN 2023 : VERS UNE VISION PARTAGÉE DE CŒUR DE QUARTIERS 2030

- Déterminer un futur souhaitable à l'échelle de la CUA et de chaque commune des 4 piliers (quartier apaisé, de plein, emploi, émancipé et écologique) ;
- Définir la nouvelle géographie prioritaire du territoire (quartiers d'actions prioritaires et fragiles)

SÉMINAIRE 2 - SEPTEMBRE 2023 : VERS UNE FEUILLE ROUTE DE CŒUR DE QUARTIER 2030

- Prioriser à l'échelle CUA et de chaque commune les enjeux et objectifs des 4 piliers ;
- Définir les articulations et complémentarités avec les dispositifs et politiques publiques connexes (développement économique et territorial, cohésion sociale et renouvellement urbain ; santé et sport ; transition écologique ; numérique

SÉMINAIRE 3 – NOVEMBRE 2023 : QUELLE GOUVERNANCE POUR CŒUR DE QUARTIERS 2030

- Définir la place des Habitants et la manière d'accompagner les initiatives
- Engager les parties prenantes dans la gouvernance et l'animation ;
- Établir les modalités d'évaluation et de pilotage

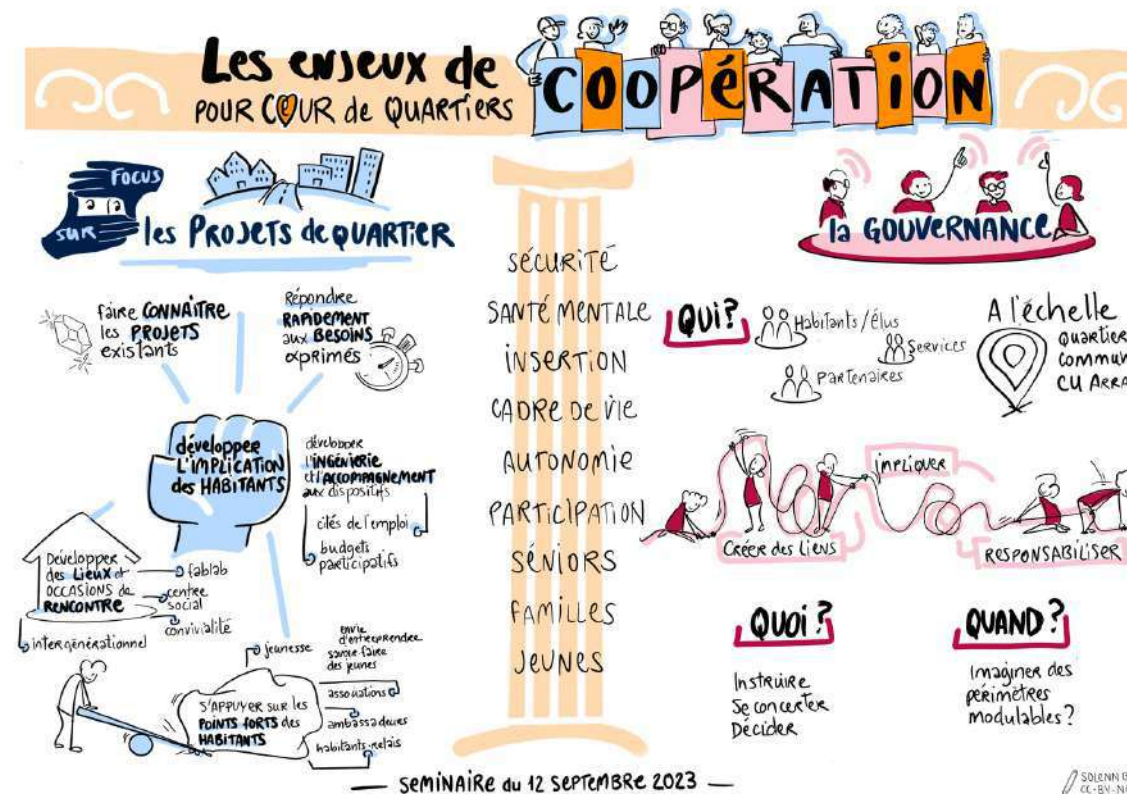
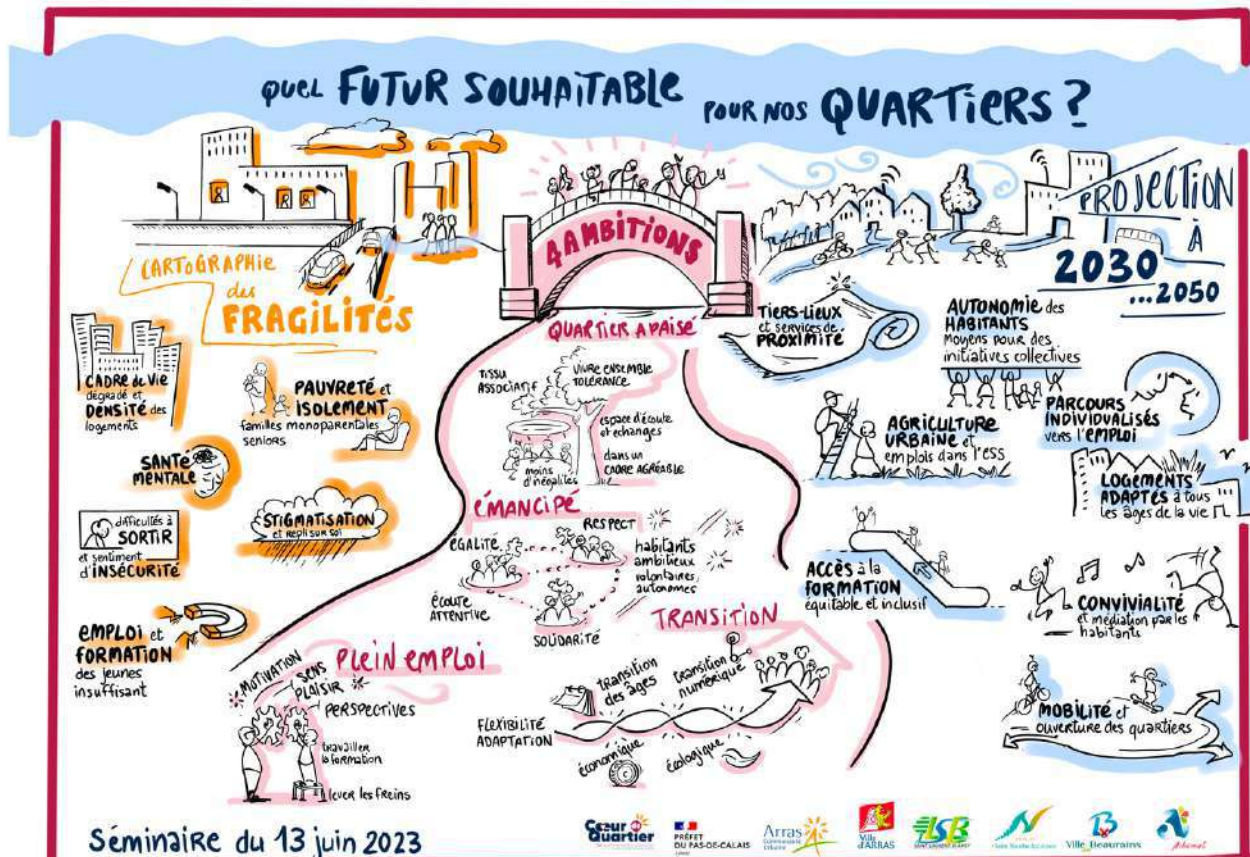
Le contrat de ville 2024-2030 s'est construit par étape en présence d'une cinquantaine de participants à chacune d'elles. Les champs de compétences et implication territoriale ont mis la pluridisciplinarité et la complémentarité au cœur des échanges. Les institutions suivantes ont été représentées lors des séminaires :

- Bailleurs sociaux (Pas-de-Calais Habitat, Maisons et Cités)
- Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
- Département du Pas-de-Calais (CD 62)
- Service Départemental d'Incendie et de Secours
- Office des Sports d'Arras
- Éducation Nationale
- Police Nationale
- La Vie Active
- Maison de l'Emploi et des Métiers
- Centres sociaux
- Pôle Emploi
- Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS)
- Préfecture (délégué du préfet)
- Procureur de la République
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)
- BGE Hauts-de-France

Un processus dynamique et partenarial : une production riche et approfondie

Les séminaires d'écriture de "Cœur de Quartier" ont permis de construire les éléments suivants

- Les définitions collectives des **4 ambitions** (quartier apaisé, quartier émancipé, quartier de plein emploi, quartier de transitions)
- Une projection ambitieuse des quartiers pour 2024-2030, ayant permis de construire **des objectifs** stratégiques et opérationnels avec les acteurs de proximité et les institutions (carte mentale)
- La priorisation des objectifs des projets de quartier et **émergence d'idée** d'actions nouvelles, expérimentales
- Une présentation **des projets de quartier** des communes, et les partenaires à mobiliser
- une réflexion sur **des problématiques complexes** sous forme de résolution de problème collectif (Pitch)
- Une réflexion sur le **schéma de gouvernance** du contrat de ville, permettant de dégager des constats et émettre des propositions de simplification
- Échanges avec les représentants d'institutions sur ce qui leur donnerait envie de continuer, de s'engager tout en ayant connaissance de leurs besoins pour s'investir
- État des lieux des publics et territoires touchés par **les différents dispositifs connexes** de la politique de la ville
- Repérage des complémentarités, superpositions et manques au sein des dispositifs connexes de la politique de la ville et au regard de **la mobilisation du droit commun**
- Lisibilité des interventions des institutions, définition des niveaux de représentation pour faire avancer le projet et **les logiques de travail en réseau**



Facilitation graphique du Contrat de Ville

Dans ce contexte, la Communauté Urbaine a été accompagnée par deux facilitatrices graphiques, **Solenn Bihan et Héléna Salazar**, partenaires de l'agence Bien fait pour ta Com' pour la production de son Contrat de ville : Coeur de quartier.

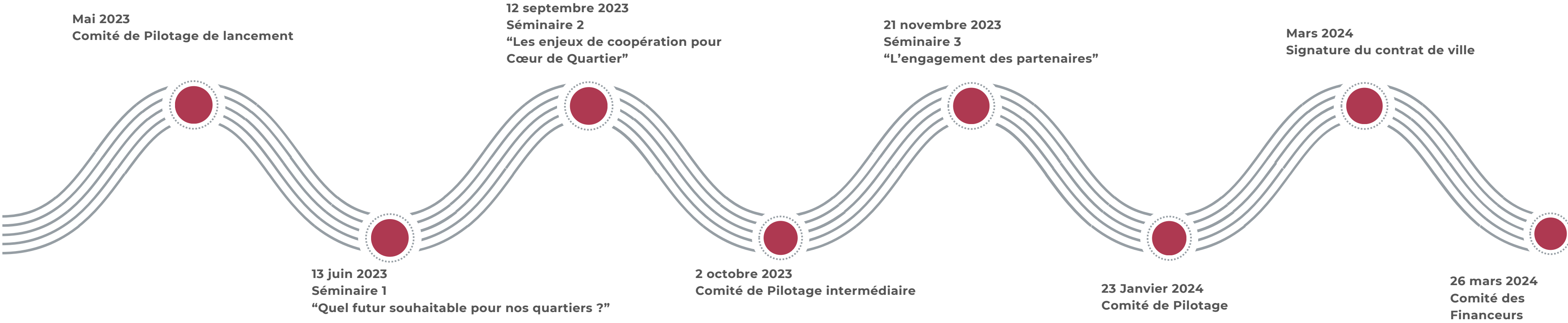
L'accompagnement en facilitation graphique a permis de trier, d'organiser et de visualiser simultanément ce qui **améliore la qualité des échanges** et permet de **faire émerger une vision commune**. Le dessin est un outil accessible à tous et ludique qui stimule **l'imagination et la créativité** des équipes.

La réalisation d'une facilitation graphique a été choisie comme moyen de transcrire les échanges et le cheminement son processus d'écriture, a été **un tiers facilitateur** dans les prises de décisions en comité de pilotage.

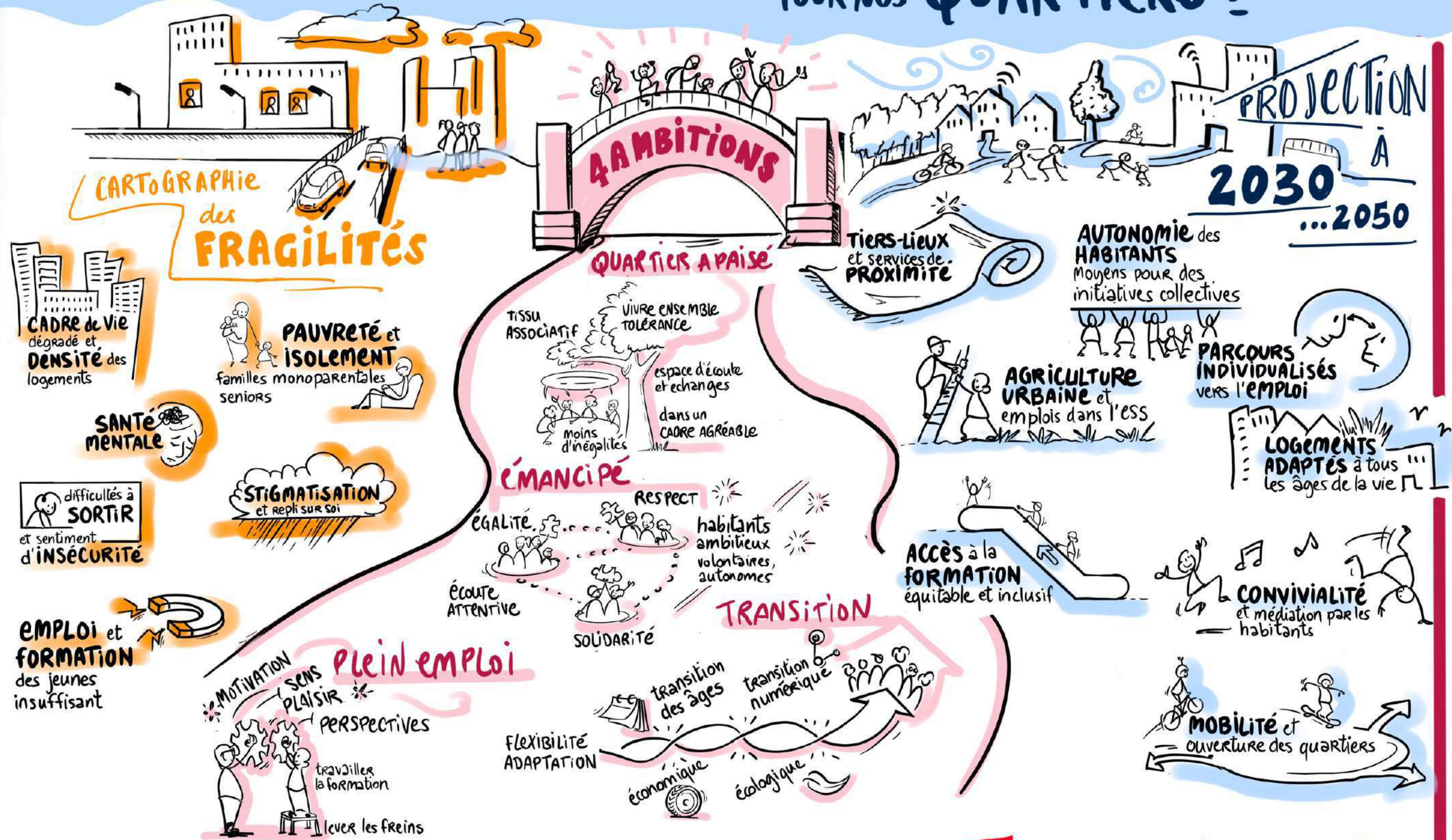
Des livrables été attendus dans le cadre de cette facilitation avec **l'ambition d'expliquer de manière ludique** en quoi consiste le contrat de ville de la Communauté Urbaine à la fois auprès des partenaires non initiés et à la fois du grand public.



“CŒUR DE QUARTIER” : CALENDRIER D’ECRITURE



QUEL FUTUR SOUHAITABLE POUR NOS QUARTIERS ?

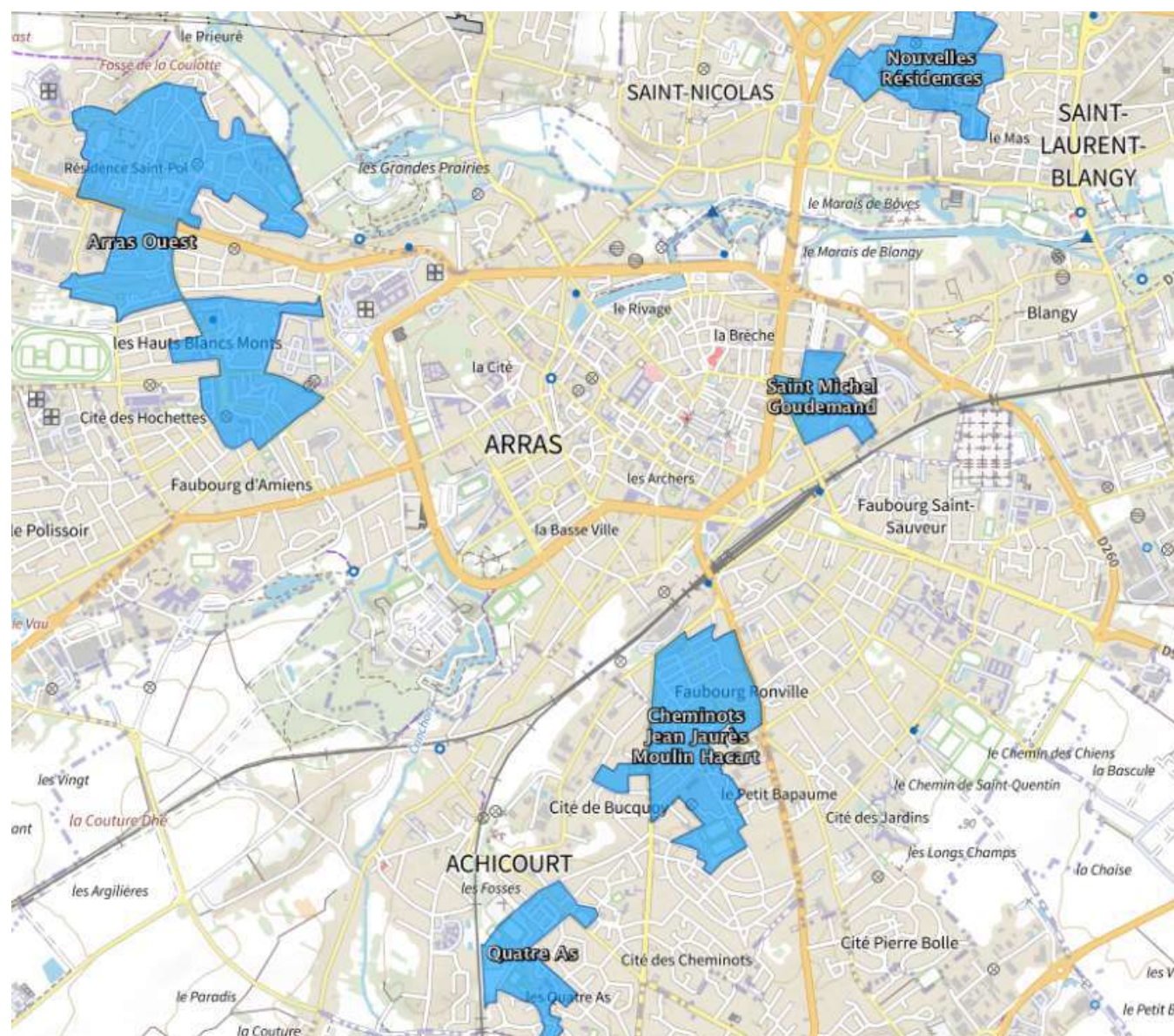


Séminaire du 13 juin 2023



PARTIE 1 : LA GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE

EVOLUTION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE



La géographie prioritaire définie pour la période 2015-2023

- 5 QPV, situés sur les communes d'Arras, Achicourt, Saint-Laurent-Blangy et Saint-Nicolas-lez-Arras
- 1 territoire en "veille active", la commune de Beaurains

Présentation de la Communauté Urbaine d'Arras et de la géographie prioritaire

La **Communauté Urbaine d'Arras (CUA)** est une structure intercommunale créée en 1998 et située dans le département du Pas-de-Calais en région Hauts-de-France. Depuis le 1er janvier 2017, la CUA est composée de **46 communes** :

- 1 commune centre : Arras
- 7 communes périurbaines : dont Achicourt, Beaurains, Saint-Nicolas-lez-Arras et Saint-Laurent-Blangy
- 38 communes rurales

La Communauté Urbaine d'Arras comptait **109 592 habitants** en 2020, un peu plus de 40% d'entre eux vivant sur la commune d'Arras.

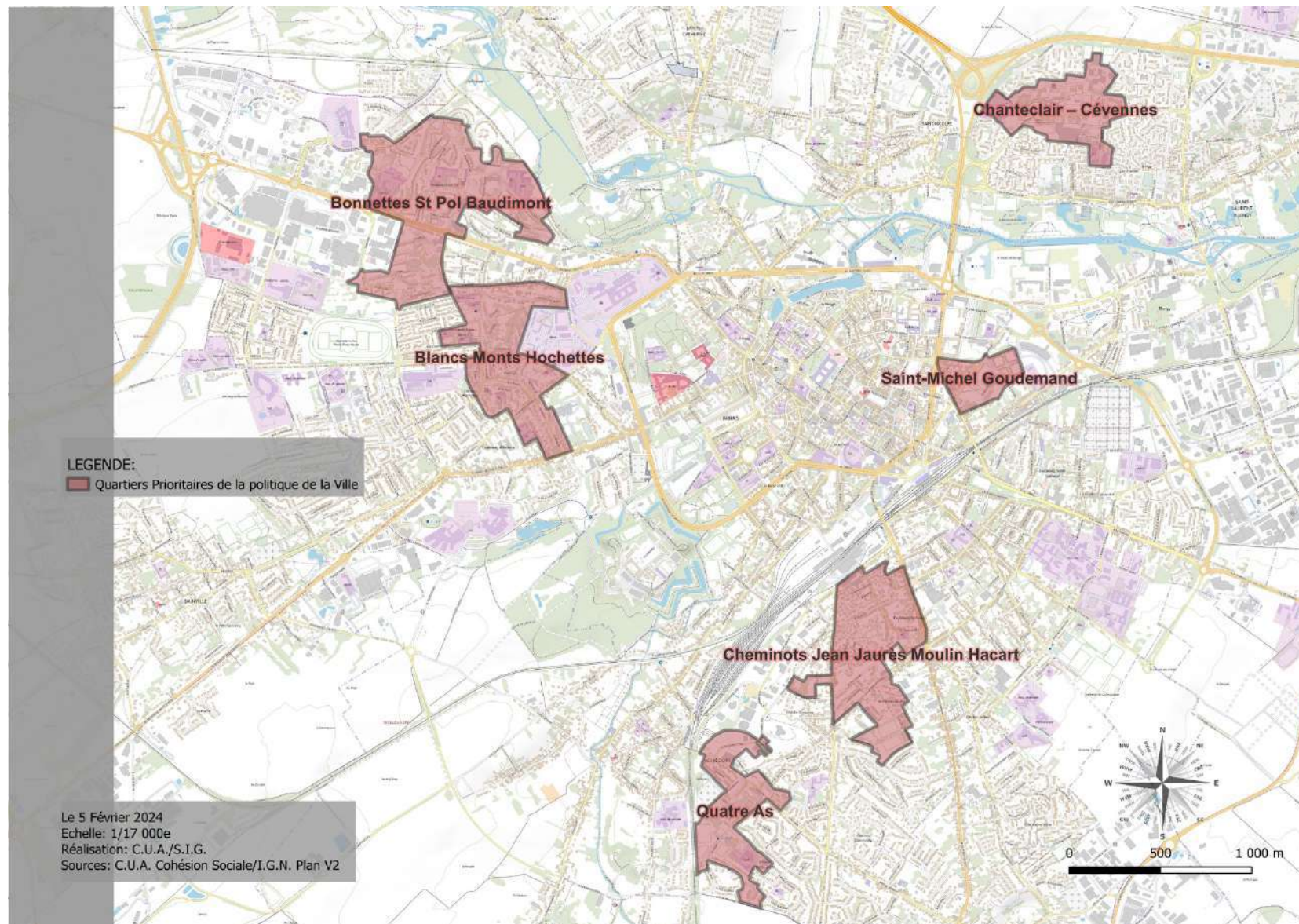
Pour la Communauté Urbaine d'Arras, **6 quartiers** ont été classés comme prioritaires sur les communes d'Arras, Achicourt, Saint-Nicolas-lez-Arras et Saint-Laurent-Blangy. Ces quartiers sont aussi appelés "Quartiers Politique de la Ville" (QPV).

Les **13 100 habitants** des quartiers prioritaires représentent environ 12 % de la population intercommunale. Une cartographie complémentaire identifiant des territoires vulnérables a été dessinée et comprend environ 4700 habitants, cette cartographie inclue les 4 communes disposant d'un QPV ainsi que la commune de Beaurains, auparavant en "veille active" dans la géographie prioritaire 2014-2023.

Les critères de définition d'un quartier prioritaire pour l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires sont les suivants :

- Densité démographique avec un seuil de 1000 habitants minimum dans les contours du quartier
- **Revenu fiscal médian inférieur à 12 900 euros** par personne par an
- Être rattaché à une unité urbaine de plus de 10 000 habitants

La géographie prioritaire définie pour la période 2024-2030



La méthode à l'œuvre pour élaborer la future cartographie

La génération actuelle des contrats de ville arrive à son terme en 2023 après deux années de prorogation. Dans ce contexte, une refonte de la géographie prioritaire a été réalisée entre juillet 2023 et décembre 2023. L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires a piloté cette démarche de redéfinition des périmètres sur les mêmes critères que ceux fixés dans la loi LAMY.

La DDETS (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités) était à la manœuvre de la cartographie en tant qu'interface locale avec l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires) en lien étroit avec les territoires pour **caractériser les périmètres et établir les zonages les plus cohérents**. A la suite d'un comité de négociation tenu en juillet entre l'Etat local (la DDETS et le délégué du préfet) et le territoire (CUA et communes), la proposition du territoire a été adressée à l'ANCT .

L'un des enjeux étant de **maintenir le quartier des 4 As sur Achicourt** considéré comme sortant sur le critère du seuil démographique (937 habitants) et de **proposer une scission du quartier d'Arras Ouest** (6 300 habitants) en deux quartiers pour avoir des données socio économiques plus précises à l'échelle de chaque quartier.

Les Quartiers politique de la ville de la CUA retenus pour la période 2024-2030

La liste des quartiers prioritaires a été fixée par **le décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023** modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains. Les QPV de la Communauté Urbaine d'Arras ont été maintenus pour la période 2024-2030. En raison de la scission d'Arras Ouest en deux QPV distincts, la CUA comptera **6 QPV regroupant 13 100 habitants** (données 2019).

Quartiers dont le périmètre reste inchangé :

Cheminots Jean Jaurès Moulin Hacart

Chanteclair - Cévennes, anciennement nommé "Nouvelles Résidences"

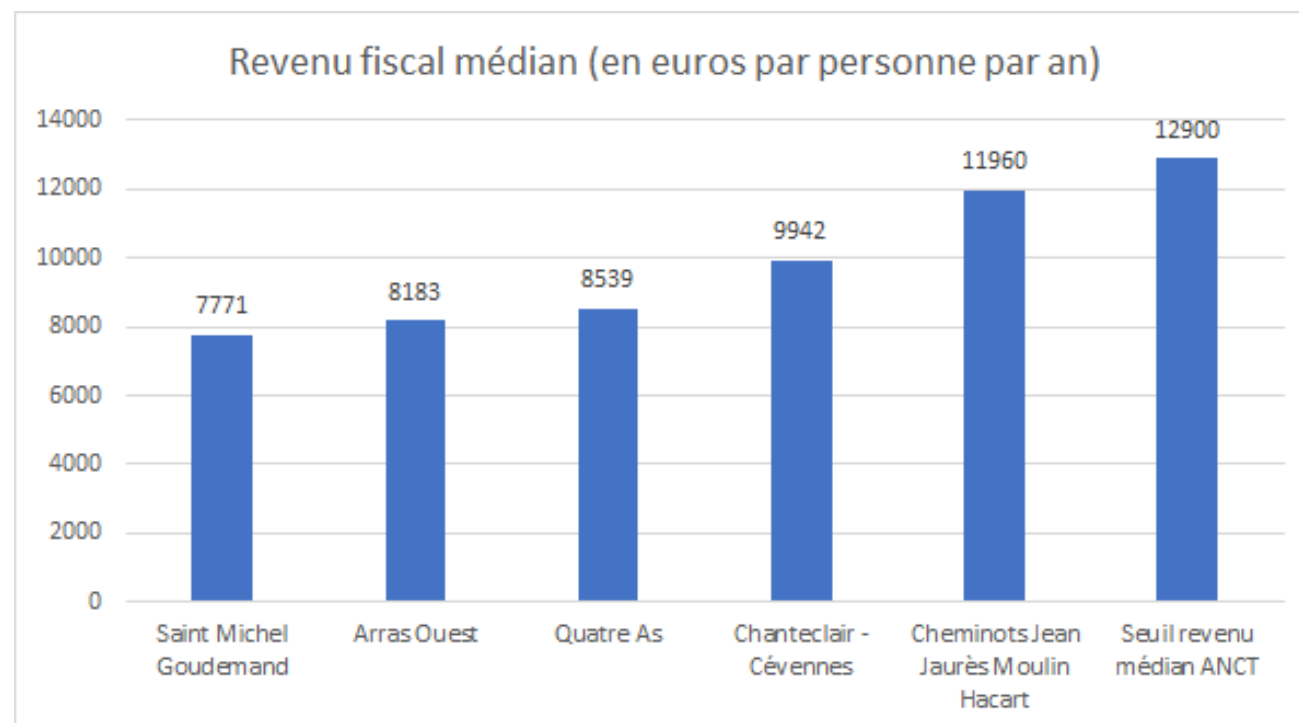
Quartiers dont le périmètre a été modifié :

Saint-Michel Goudemand : sortie du site de la mécanique de Vimy et de la résidence rue Noel Train, entrée de la résidence Brongriart

4 As : extension à la rue Lavoisier et à la rue du 19 mars 1962 au nord du QPV et à quelques résidences au sud du QPV en raison d'une baisse de l'ancien périmètre en dessous de 1000 habitants

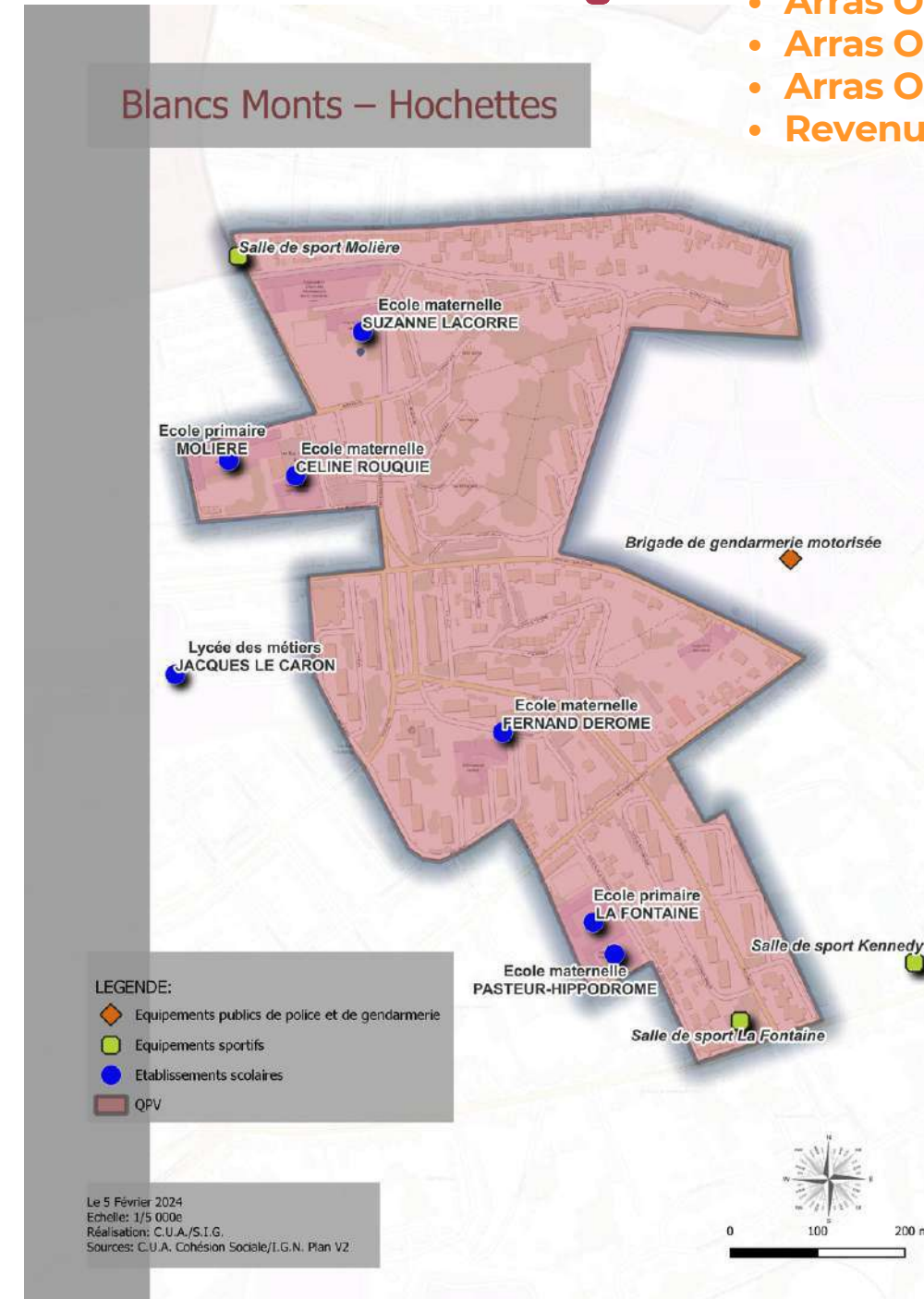
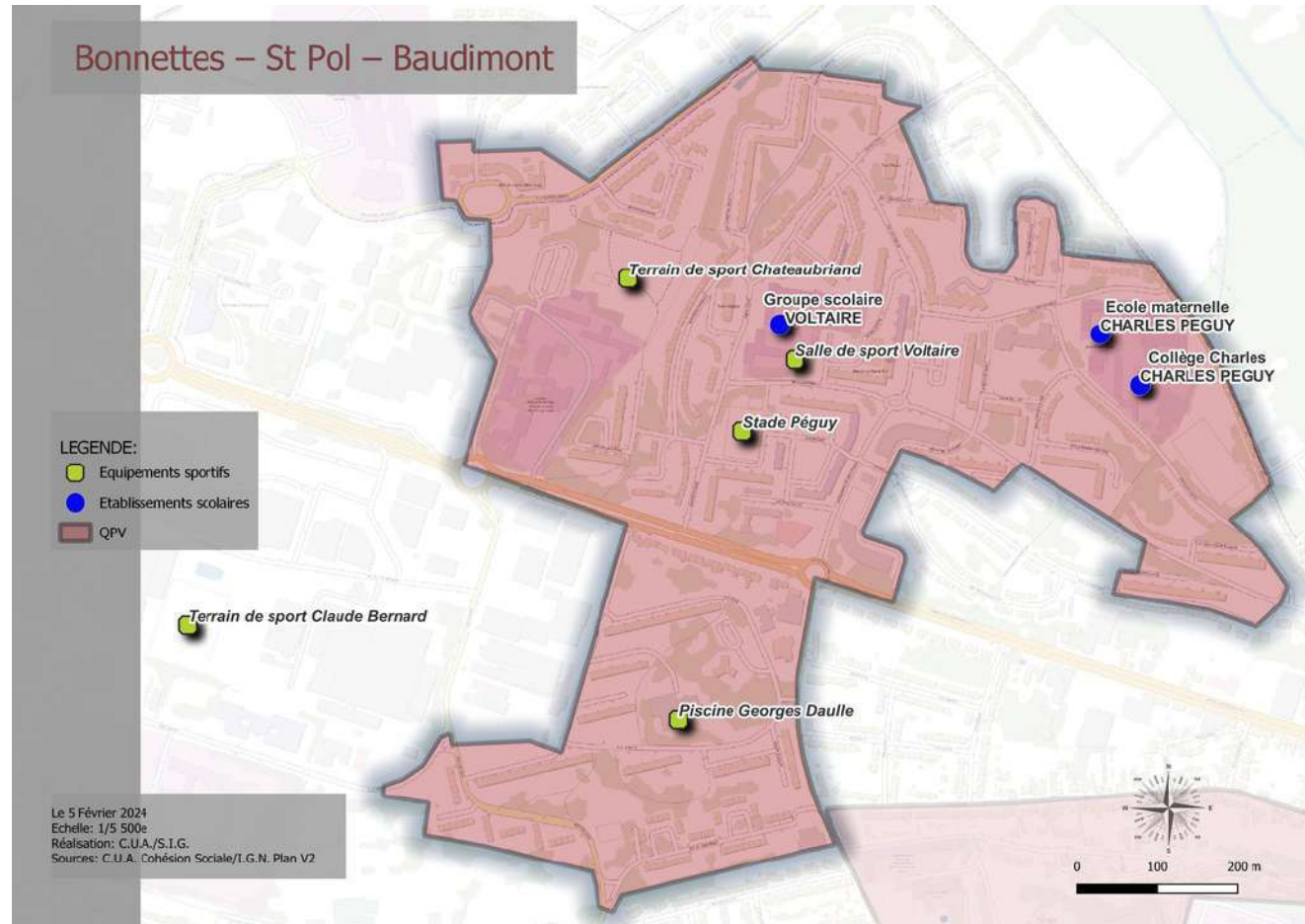
Bonnettes - St Pol - Baudimont : QPV créé à partir du nord d'Arras Ouest

Blancs Monts - Hochettes : QPV créé à partir du sud d'Arras Ouest, son périmètre est étendu jusqu'à l'avenue John Fitzgerald Kennedy



Portrait de quartier

Bonnettes - St Pol - Baudimont Blancs Monts - Hochettes



Population nouveau périmètre : 7200 habitants

Rappel population de l'ancien périmètre : 6300 habitants

Revenu médian par personne par an

- Arras Ouest 2010 : 7900 euros
- Arras Ouest 2013 : 8158 euros
- Arras Ouest 2018 : 8183 euros
- Revenu médian de référence retenu pour l'EPCI (2018) : 12 900 euros



Part de moins de 25 ans (2018)

- Arras Ouest : 38,2 %
- CUA : 30,3 %



Part de ménages ayant des bas revenus (2017)

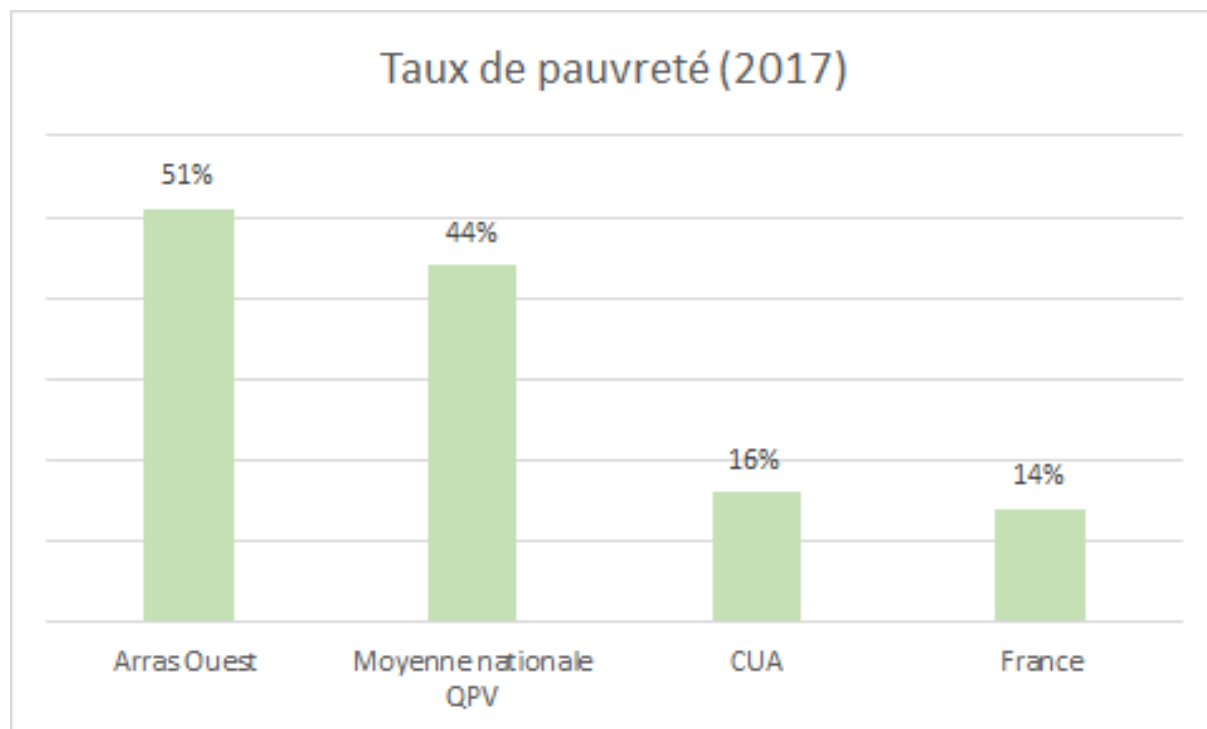
- Arras Ouest : 70 %
- CUA : 23 %
- Moyenne nationale QPV : 62 %



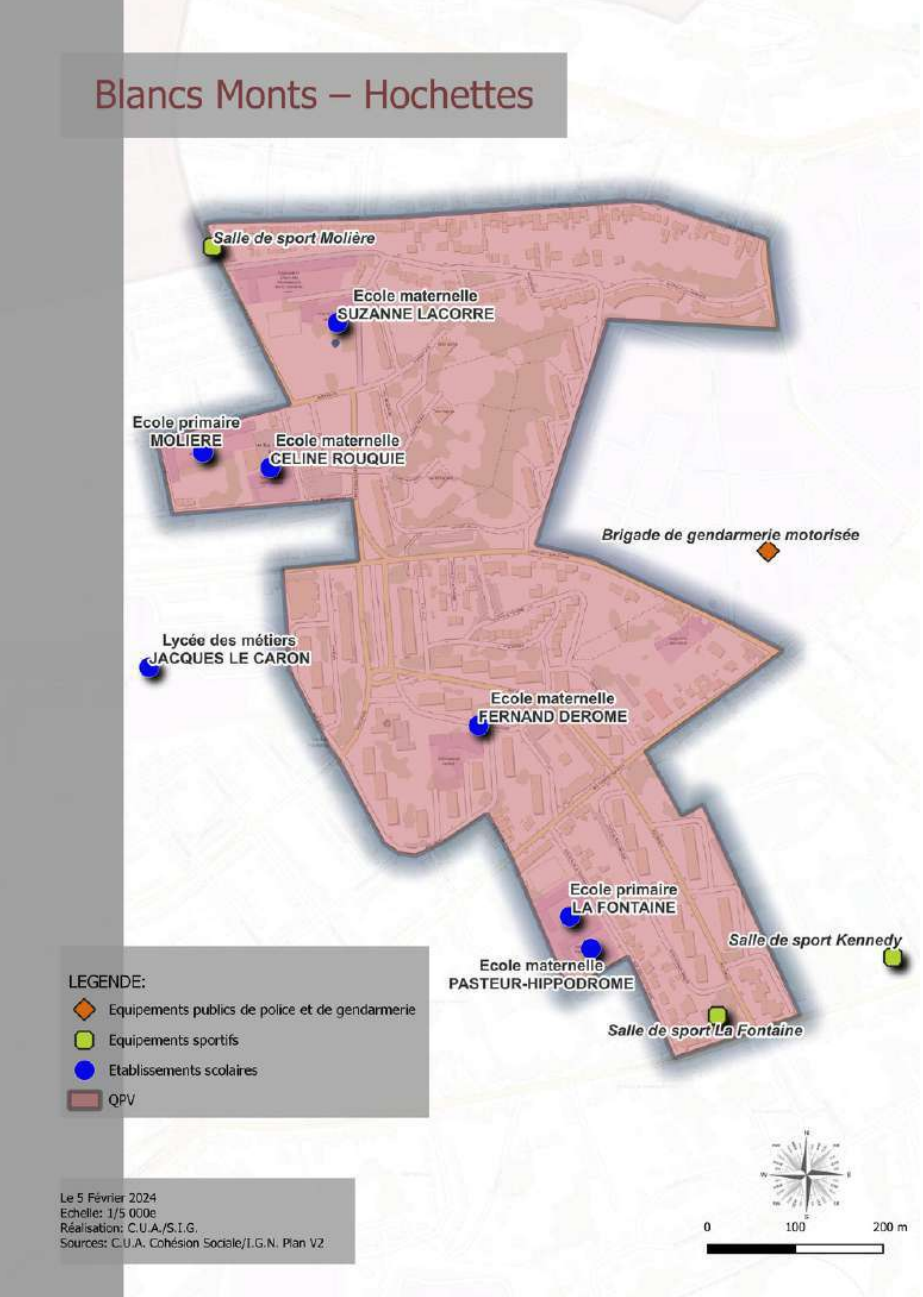
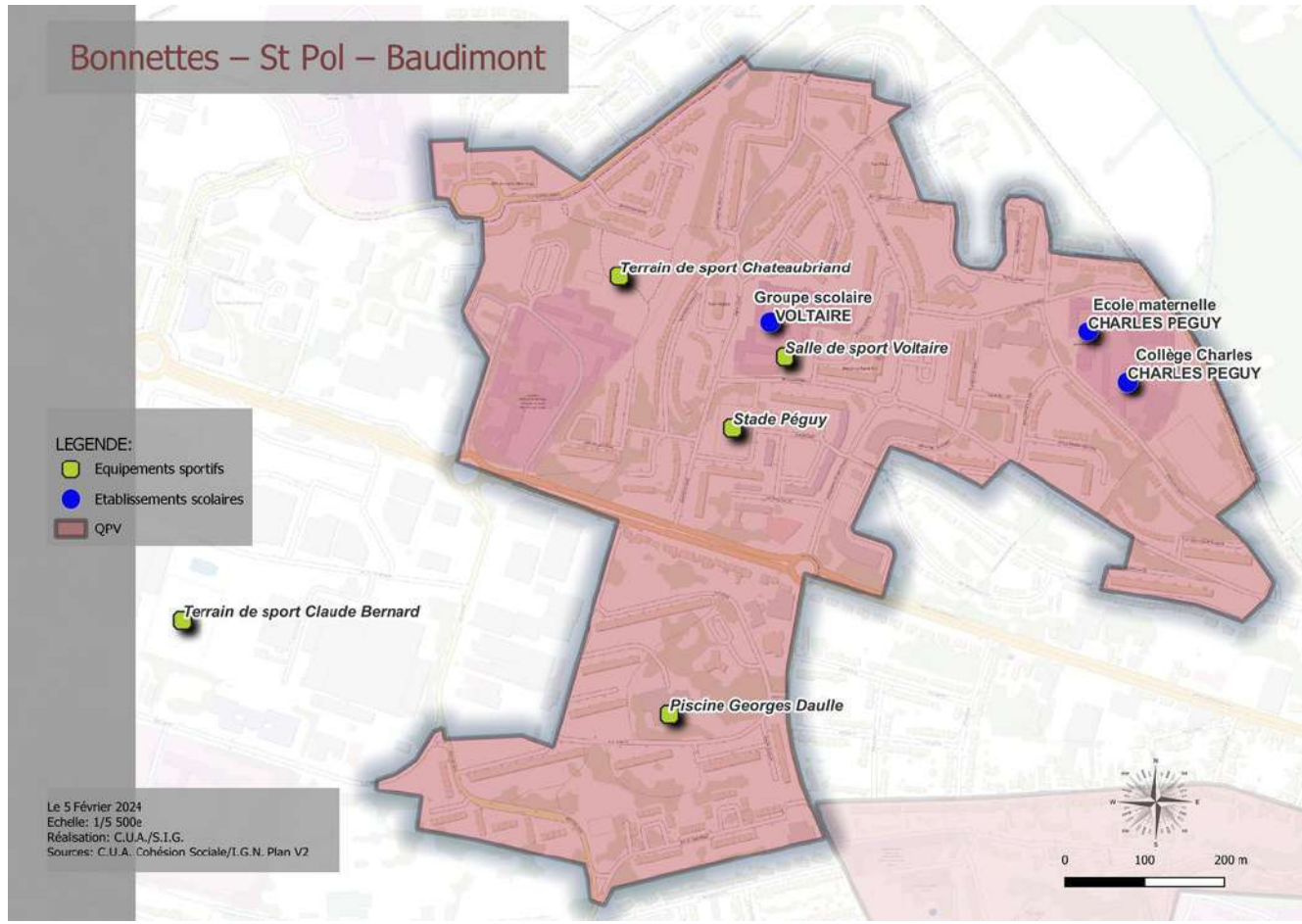
Familles monoparentales chez les allocataires de la CAF (2018)

- Arras Ouest : 22 %
- CUA : 16 %
- Moyenne nationale QPV : 20 %
- France : 16%

Taux de pauvreté (2017)



**Bonnettes - St Pol - Baudimont
Blancs Monts - Hochettes**
Données de l'ancien périmètre Arras ouest



Part des emplois à durée limitée parmi les emplois (2018)

- Arras Ouest : 33,4 %
- CUA : 14,2 %



- 40 % des jeunes accompagnés par la MEM résidant dans le quartier ne disposent pas du permis de conduire
- 348 jeunes du quartier sont accompagnés par la MEM, parmi eux
 - 64 sont entrés en Contrat Engagement Jeune
 - 6 ont eu un contrat aidé du secteur marchand
 - 1 a eu un contrat aidé du secteur non-marchand
 - 69 sont entrés en parcours accompagnement PACEA
 - 4 sont entrés en parrainage
 - 252 ont bénéficié d'une "situation emploi ou formation", dont 180 d'un emploi en CDD, CDI, intérim ...



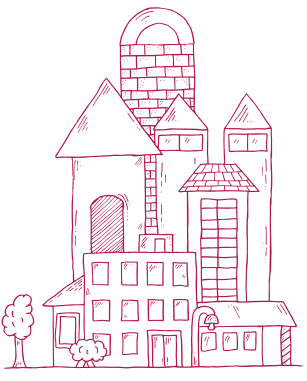
Niveau de formation des demandeurs d'emploi supérieur au bac (2018)

- Arras Ouest : 13,5 %
- CUA : 28,9 %



Part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi (2018)

- Arras Ouest : 40,7 %
- CUA : 17,9%



Le projet de renouvellement de Baudimont est mis en place dans le cadre du NPNRU 2020-2030. Ce projet est réalisé dans un souci de coordination des opérations de réhabilitation et diversification des logements, de requalification d'espaces publics et d'aménagements de nouveaux espaces publics. Il sera dans la continuité de la dynamique de concertation et de coproduction en œuvre dans les prémices du projet. Cette dynamique s'était matérialisée par 2 ans d'ateliers avec les habitants sur les atouts et faiblesses du quartier.

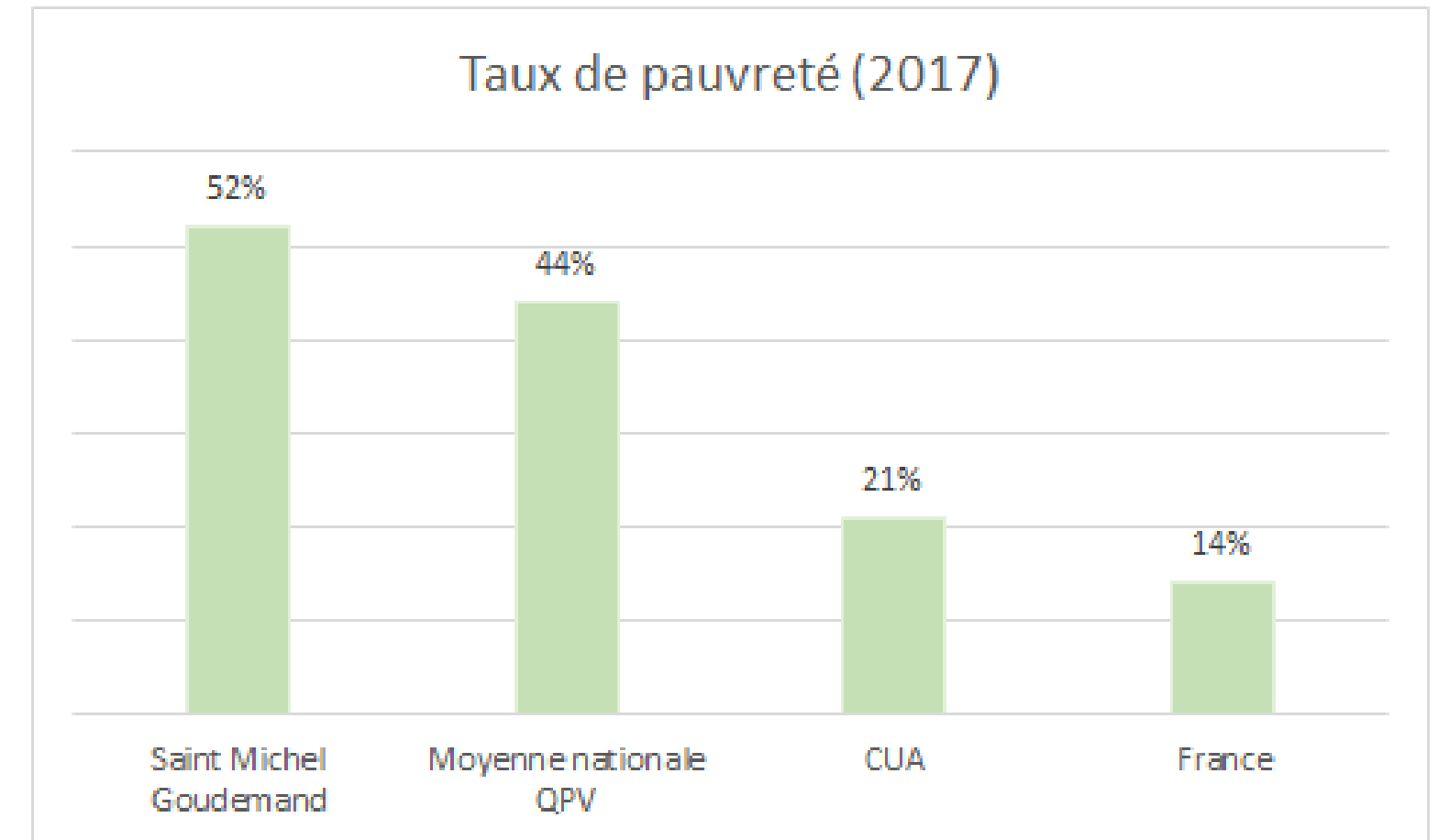
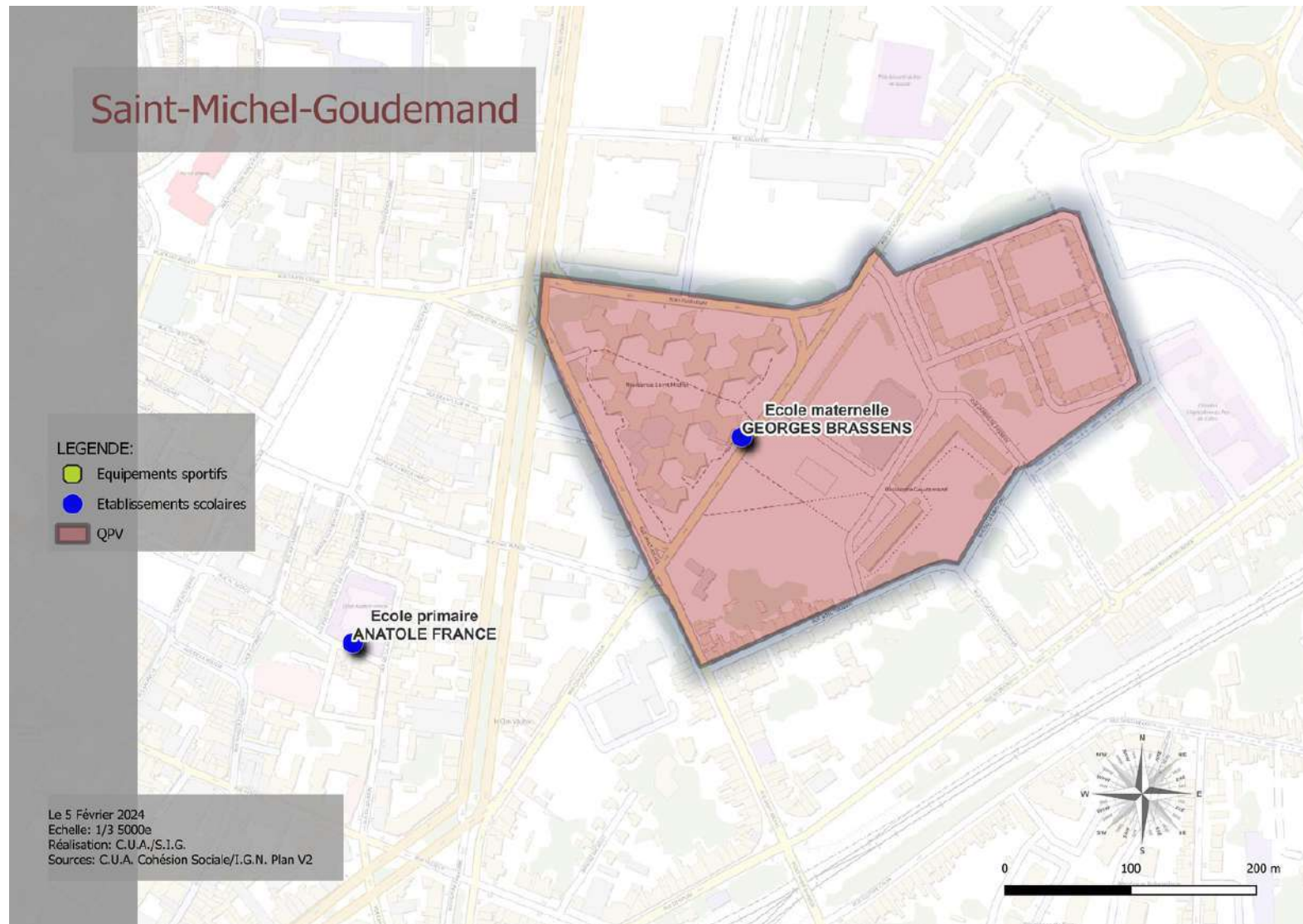
Ce projet s'inscrit dans le cadre de la démarche "Quartiers Résilients", visant à ce que la revue de projet NPNRU soit mise en œuvre à l'aune de critères de transition écologique.



Population 2019 : 1400 habitants
Population ancien périmètre 2018 : 1342 habitants

Revenu médian par personne par an

- Saint Michel Goudemand 2010 : 10700 euros
- Saint Michel Goudemand 2013 : 9100 euros
- Saint Michel Goudemand 2018 : 7771 euros
- Revenu médian de référence retenu pour l'EPCI (2018) : 12 900 euros



Familles monoparentales chez les allocataires de la CAF (2018)

- Saint Michel Goudemand : 21 %
- Moyenne nationale QPV : 20 %
- CUA : 16%
- France : 16%



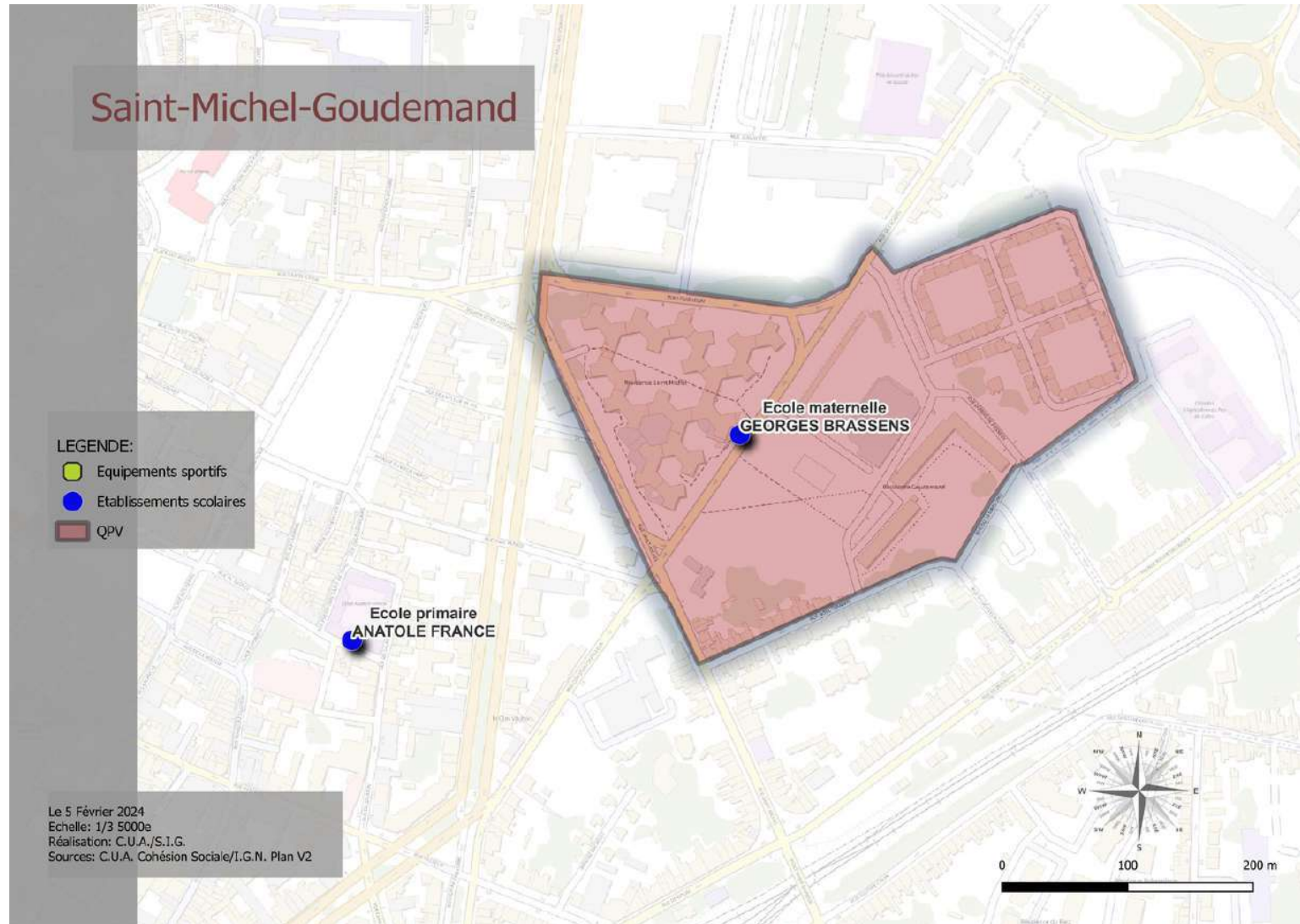
Part de moins de 25 ans (2018)

- Saint Michel Goudemand : 39,5 %
- CUA : 30,3 %



Part de ménages ayant des bas revenus (2017)

- Saint Michel Goudemand : 70 %
- Moyenne nationale QPV : 62 %
- CUA : 28 %



Niveau de formation des demandeurs d'emploi supérieur au bac (2018)

- Saint Michel Goudemand : 15,5 %
- CUA : 28,9 %



Part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi (2018)

- Saint Michel Goudemand : 34,6 %
- CUA : 17,9 %

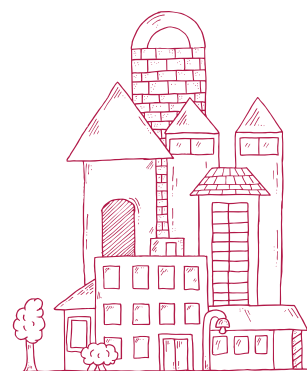


Part des emplois à durée limitée parmi les emplois (2018)

- Saint Michel Goudemand : 33 %
- CUA : 14,2 %



- 40 % des jeunes accompagnés par la MEM résidant dans le quartier ne disposent pas du permis de conduire
- 41 jeunes du quartier sont accompagnés par la MEM, parmi eux :
 - 12 sont entrés en Contrat Engagement Jeune
 - 5 sont entrés en parcours d'accompagnement PACEA
 - 1 est entré en parrainage
 - 36 ont bénéficié d'une "situation emploi ou formation", dont 28 d'un emploi en CDD, CDI, intérim ...

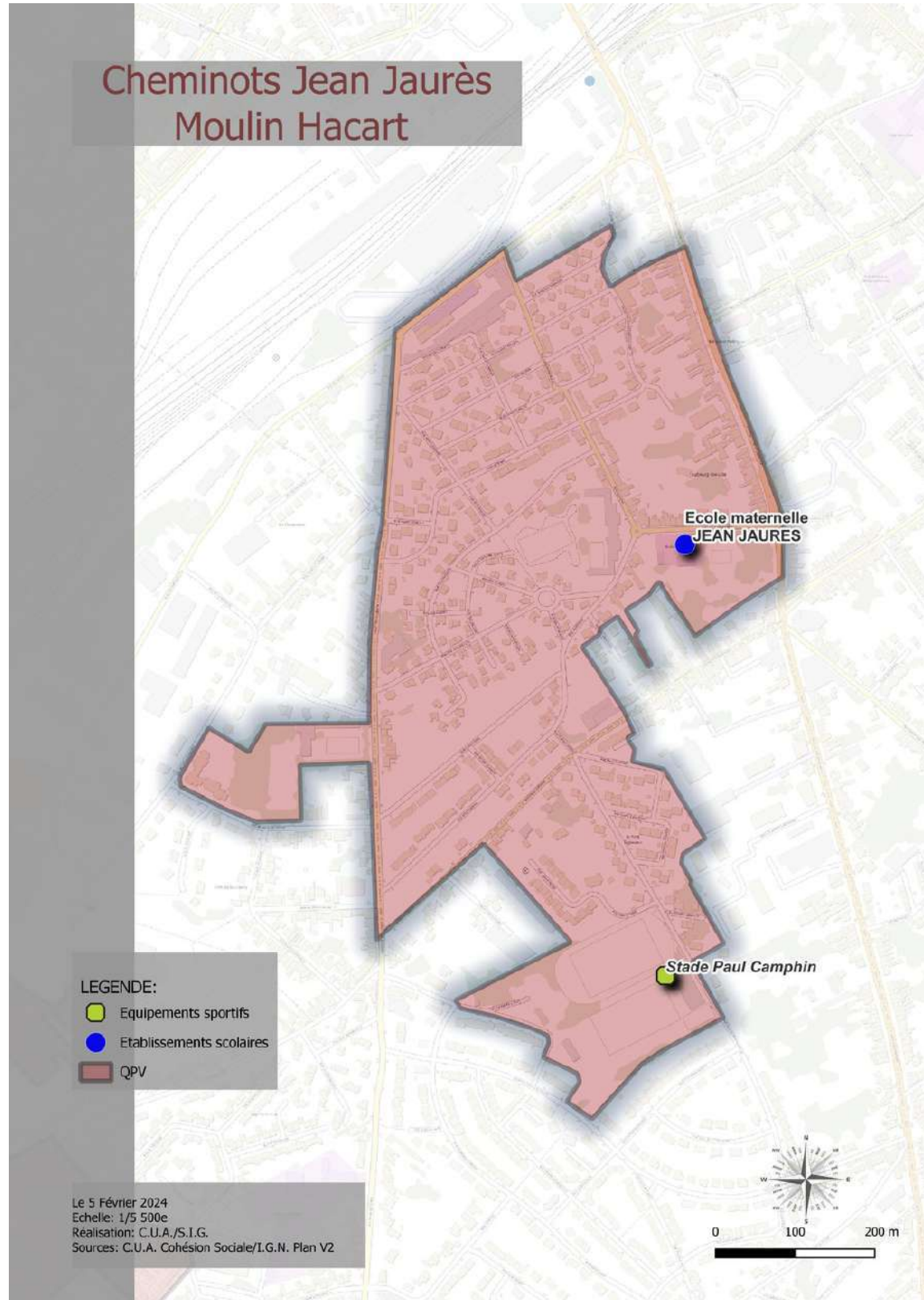


Le projet de renouvellement urbain de Saint-Michel-Goudemand s'articule autour des enjeux suivants :

- Réaliser la modification du schéma de circulation, dans le but de rompre avec un "effet rond point" ressenti pour les habitants dans le diagnostic du projet de renouvellement urbain
- Assurer la coordination des acteurs dans le cadre de la Gestion Urbaine de Proximité pour garantir la qualité des espaces publics et leur pérennité

Il est également important dans le cadre de ce projet de parvenir à la meilleure coopération possible entre le centre social George Brassens, le Point Information Médiation Multi-Services (PIMMS).

Cheminots Jean Jaurès Moulin Hacart



Population 2018 : 1389 habitants

Revenu médian par personne par an

- Cheminots Jean Jaurès Moulin Hacart 2010 : 11 200 euros
- Cheminots Jean Jaurès Moulin Hacart 2013 : 12 260 euros
- Cheminots Jean Jaurès Moulin Hacart 2018 : 11 960 euros
- Revenu médian de référence retenu pour l'EPCI (2018) 12 900 euros



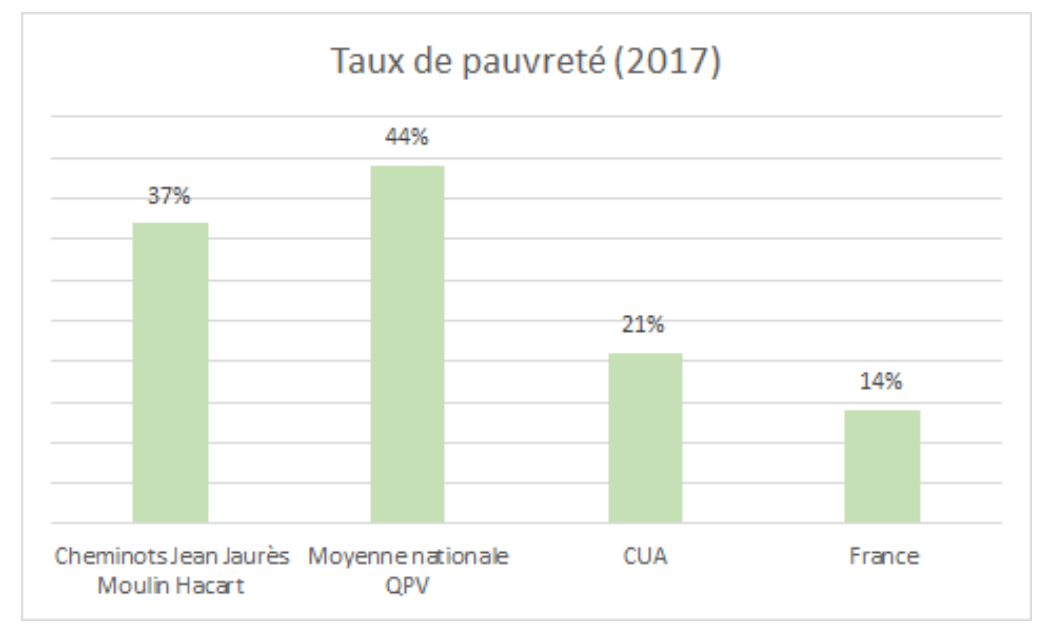
Familles monoparentales chez les allocataires de la CAF (2018)

- Cheminots Jean Jaurès Moulin Hacart : 24 %
- Moyenne nationale QPV : 20 %
- CUA : 16%
- France : 16%



Part de moins de 25 ans (2018)

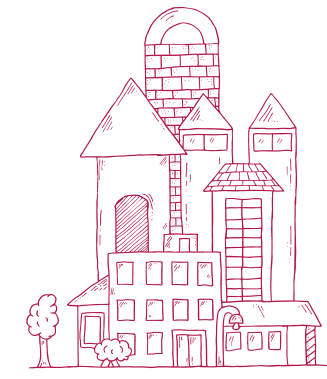
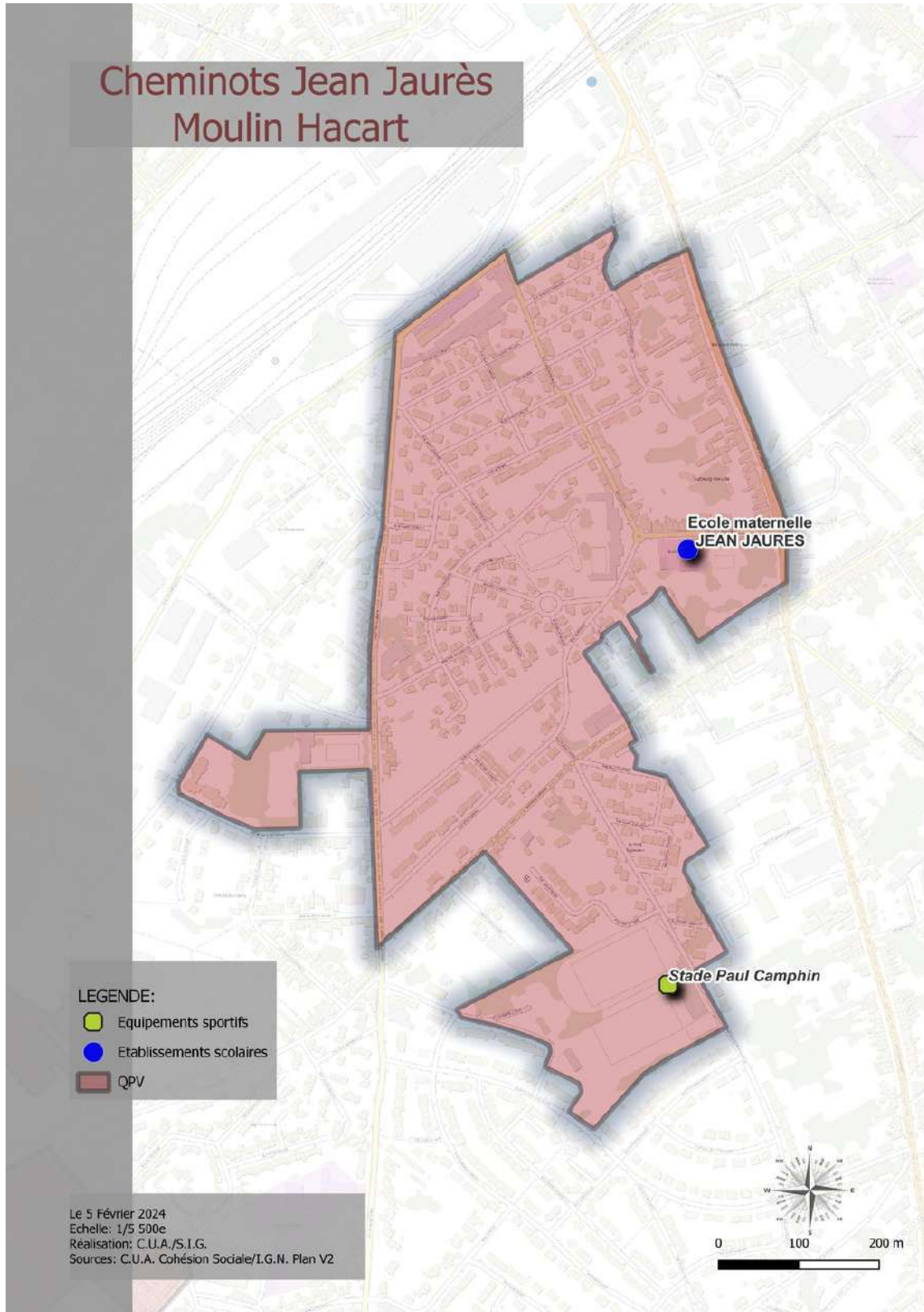
- Cheminots Jean Jaurès Moulin Hacart : 43,6 %
- CUA : 30,3 %



Part de ménages ayant des bas revenus (2017)

- Cheminots Jean Jaurès Moulin Hacart : 54 %
- Moyenne nationale QPV : 62 %
- CUA : 28 %

Cheminots Jean Jaurès Moulin Hacart



Le quartier ne connaît pas de projet de renouvellement urbain mais il est mis en œuvre dans le quartier la feuille de route de mutation urbaine.

Celle-ci comporte plusieurs enjeux :

- Gestion d'attente par des actions d'urbanisme éphémère, il s'agit d'une gestion des friches qui naissent des démolitions de maisons
- Accompagnement des montages d'opération sur le foncier disponible aux franges du quartier avec un objectif d'une mixité entre habitat et espaces naturels



Niveau de formation des demandeurs d'emploi supérieur au bac (2018)

- Cheminots Jean Jaurès Moulin Hacart : 25,4 %
- CUA : 28,9 %



Part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi (2018)

- Cheminots Jean Jaurès Moulin Hacart : 33,1 %
- CUA : 17,9 %



Part des emplois à durée limitée parmi les emplois (2018)

- Cheminots Jean Jaurès Moulin Hacart : 25,7 %
- CUA : 14,2 %



- 30 % des jeunes accompagnés par la MEM résidant dans le quartier ne disposent pas du permis de conduire
- 64 jeunes du quartier sont accompagnés par la MEM, parmi eux :
 - 11 sont entrés en Contrat Engagement Jeune
 - 5 sont entrés en parcours d'accompagnement PACEA
 - 44 ont bénéficié d'une "situation emploi ou formation", dont 36 d'un emploi en CDD, CDI, intérim ...



Population 2019 : 1100 habitants
Population 2018 ancien périmètre : 937 habitants

Revenu médian par personne par an

- Quatre As 2010 : 9100 euros
- Quatre As 2013 : 9648 euros
- Quatre As 2018 : 8539 euros
- Revenu médian de référence retenu pour l'EPCI (2018): 12 900 euros



Familles monoparentales chez les allocataires de la CAF (2019)

- Quatre As : 23 %
- Moyenne nationale QPV : 20 %
- CUA : 15%
- France : 15%



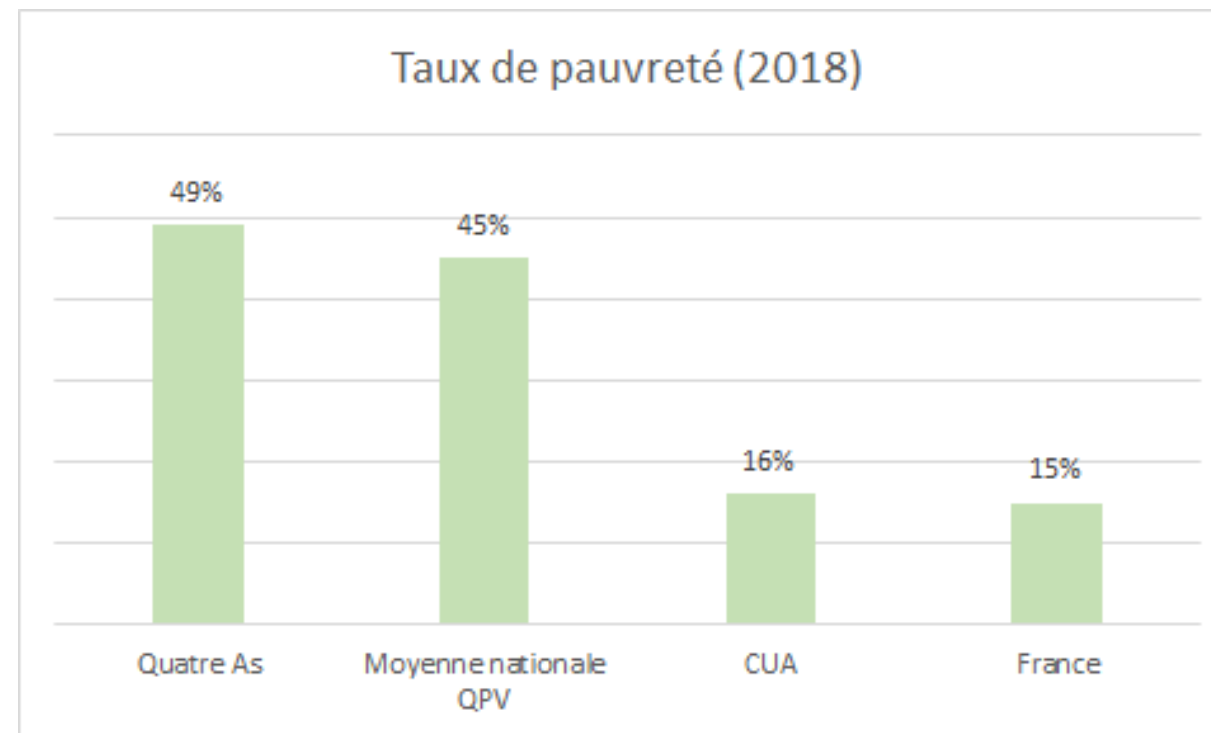
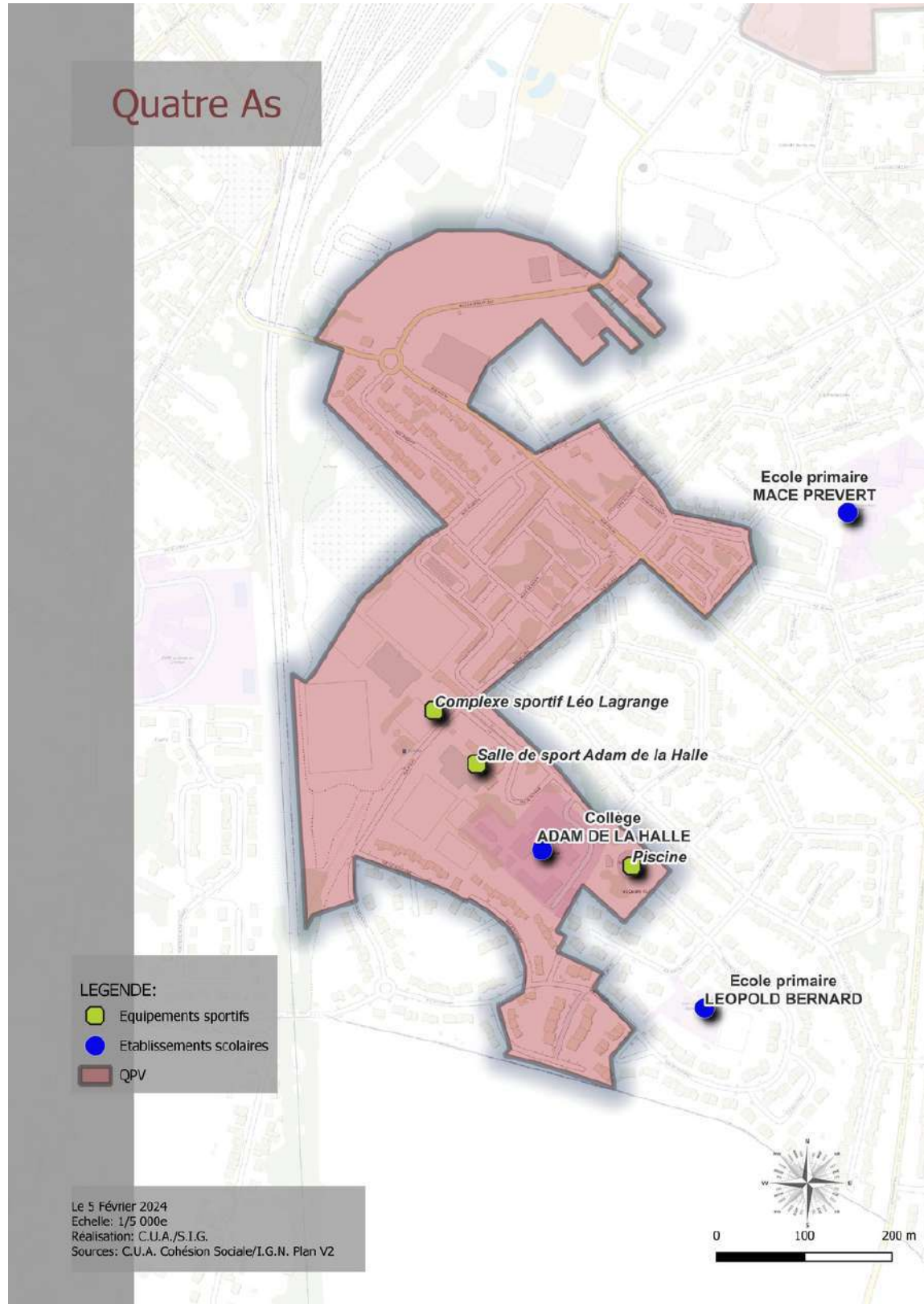
Part de moins de 25 ans (2018)

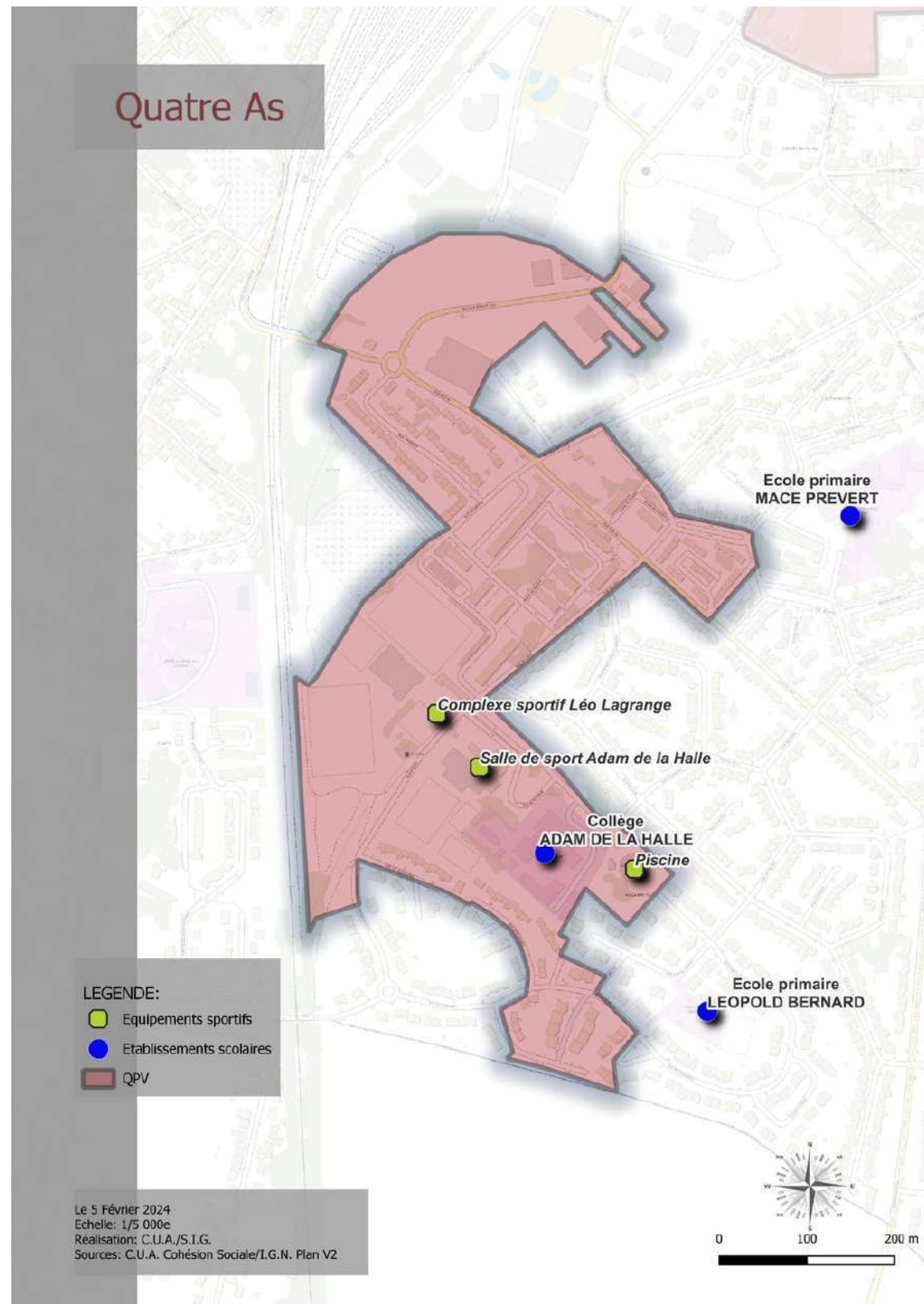
- Quatre As : 34,8 %
- CUA : 30,3 %



Part de ménages ayant des bas revenus (2018)

- Quatre As : 69,4 %
- Moyenne nationale QPV : 62 %
- CUA : 22,9 %





Niveau de formation des demandeurs d'emploi supérieur au bac (2018)

- Quatre As : 10,7 %
- CUA : 28,9 %



Part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi (2018)

- Quatre As : 38,9 %
- CUA : 17,9 %



- 50 % des jeunes accompagnés par la MEM dans le quartier ne disposent pas du permis de conduire
- 52 jeunes du quartier sont accompagnés par la MEM, parmi eux
 - 17 sont entrés en Contrat d'Engagement Jeune
 - 1 a bénéficié d'un contrat aidé du secteur marchand
 - 7 sont entrés en parcours d'accompagnement PACEA
 - 39 ont bénéficié d'une "situation emploi ou formation" dont 24 d'un emploi en CDD, CDI, intérim ...



Les enjeux du renouvellement urbain dans le quartier des Quatre As sont la requalification de la place de Rouen et de ses abords. Dans le cadre de la gestion urbaine et sociale de proximité, les habitants sont associés à cette requalification.

Un autre enjeu du quartier est d'assurer la définition du programme partagé sur le programme de requalification de la rue de Roubaix, notamment sur :

- Les modes de déplacement doux
- La lisibilité et l'accessibilité des équipements qui jalonnent la rue
- Réalisation des opérations liées à l'articulation de la requalification du collège Adam de la Halle et la construction de la nouvelle médiathèque intercommunale entre Achicourt et Beaurains

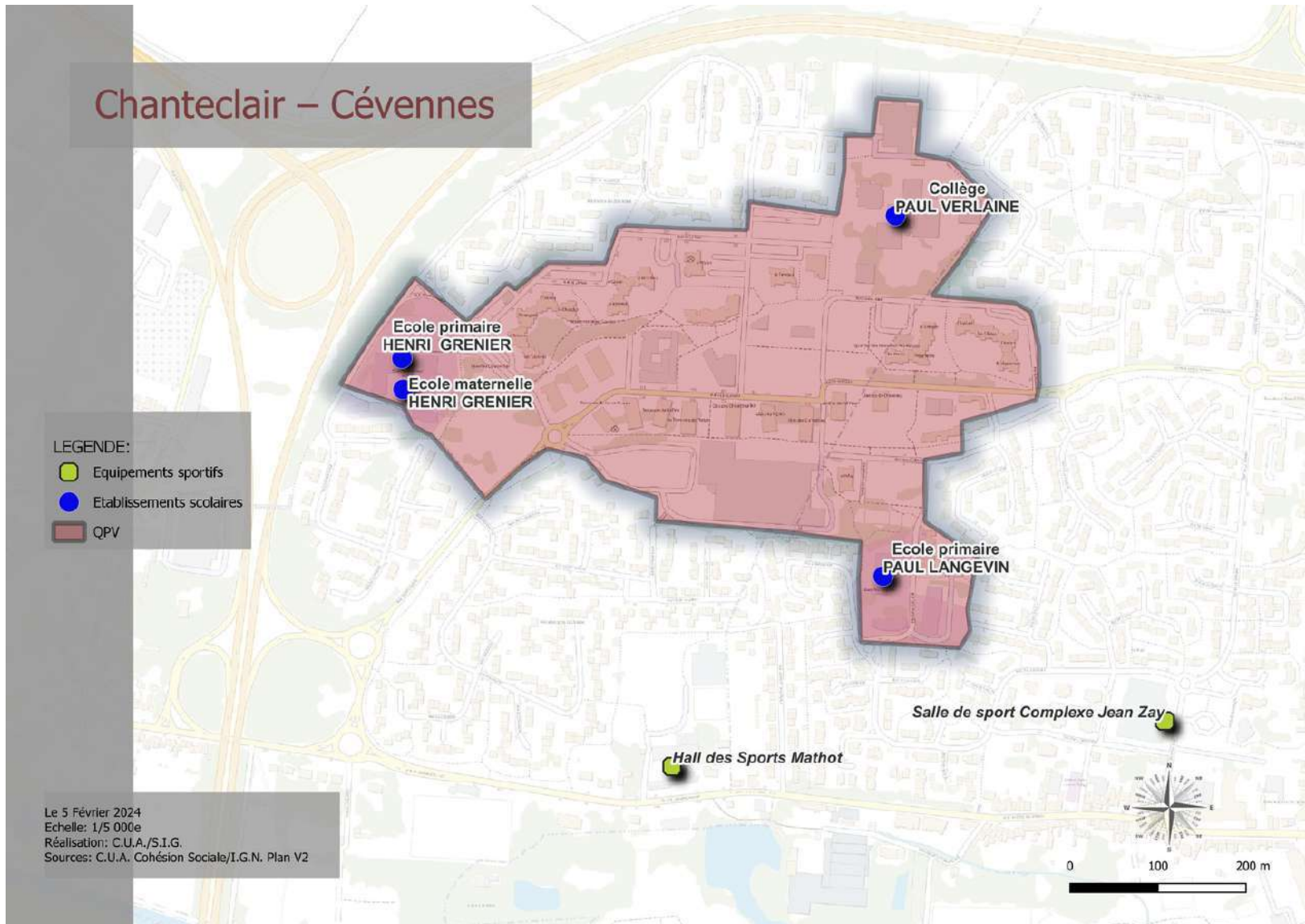
Chanteclair - Cévennes



Population 2018 : 1993 habitants

Revenu médian par personne par an

- Chanteclair - Cévennes 2010 : 7400 euros
- Chanteclair - Cévennes 2013 : 8026 euros
- Chanteclair - Cévennes 2018 : 9942 euros
- Revenu médian de référence retenu pour l'EPCI (2018) : 12 900 euros



Familles monoparentales chez les allocataires de la CAF (2019)

- Chanteclair - Cévennes : 21 %
- Moyenne nationale QPV : 20 %
- CUA : 15%
- France : 15%

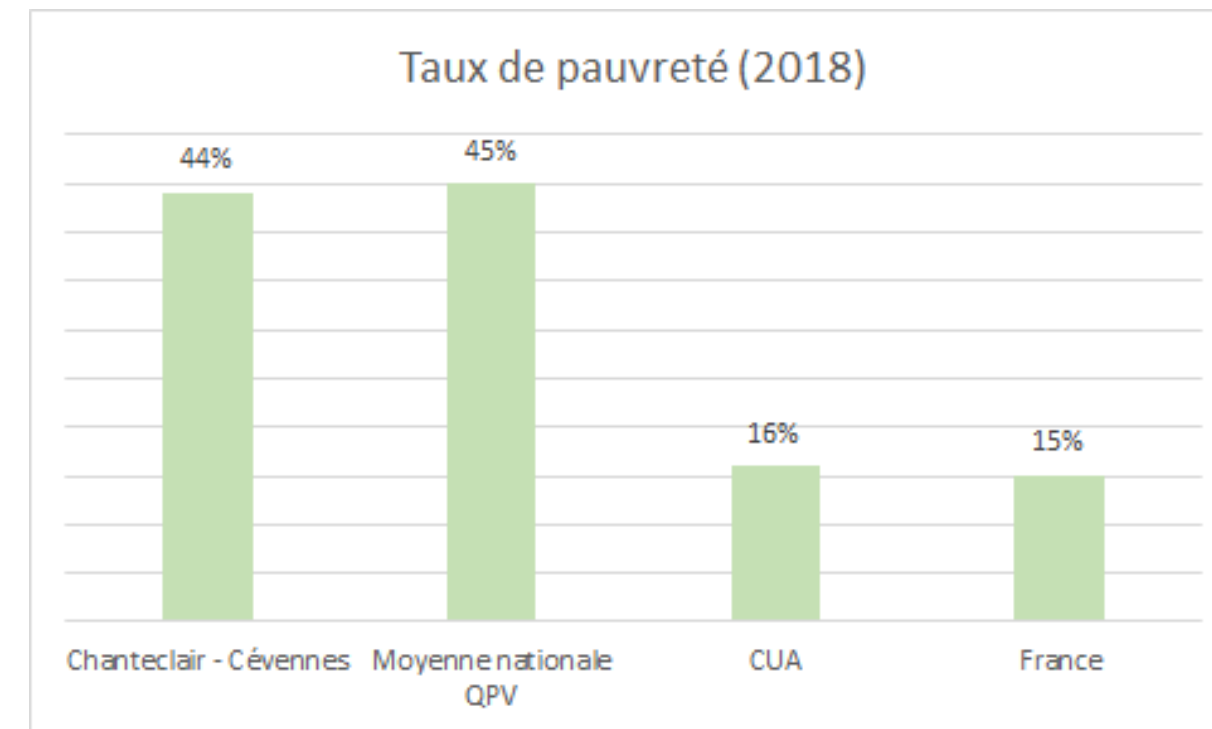
Part de moins de 25 ans (2018)

- Chanteclair - Cévennes : 34,6 %
- CUA : 30,3 %



Part de ménages ayant des bas revenus (2018)

- Chanteclair - Cévennes : 62,9 %
- Moyenne nationale QPV : 62 %
- CUA : 22,9 %



Chanteclair - Cévennes



Niveau de formation des demandeurs d'emploi supérieur au bac (2018)

- Chanteclair - Cévennes : 10,7 %
- CUA : 28,9 %



Part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi (2018)

- Quatre As : 33,9 %
- CUA : 17,9 %



Part des emplois à durée limitée parmi les emplois (2018)

- Chanteclair - Cévennes : 31 %
- CUA : 14,2 %



- 40 % des jeunes accompagnés par la MEM résidant dans le quartier ne disposent pas du permis de conduire
- 72 jeunes du quartier sont accompagnés par la MEM, parmi eux
 - 10 sont entrés en Contrat d'Engagement Jeune
 - 1 est entré en contrat aidé du secteur marchand
 - 1 est entré en contrat aidé du secteur non-marchand
 - 10 sont entrés en parcours d'accompagnement PACEA
 - 56 ont bénéficié d'une "situation emploi ou formation", dont 40 d'un emploi en CDD, CDI, intérim ...



Les enjeux sur le quartier sont les suivants :

- Assurer la finalisation du projet de renouvellement urbain par la requalification des 172 logements des bâtiments "Kemmel" "Cassel" et "Gris Nez" dans le cadre du NPNRU
- Finaliser l'aménagement de l'espace boisé Chanteclair Cévennes par les opérations de boisement participatif

Chanteclair – Cévennes

- LEGENDE:
- Equipements sportifs
 - Etablissements scolaires
 - QPV

Le 5 Février 2024
Echelle: 1/5 000e
Réalisation: C.U.A./S.I.G.
Sources: C.U.A. Cohésion Sociale/I.G.N. Plan V2

PARTIE 1 :

CARTOGRAPHIE DES TERRITOIRES DE VULNÉRABILITÉ

Le cadrage de l'Etat sur les géographies complémentaire

La circulaire du 31 août 2023, relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains, a ouvert une possibilité d'intervention dans "**certaines zones ne répondant pas strictement aux critères de la géographie prioritaire** de la politique de la ville mais en présentant certaines caractéristiques".

A la suite de cette circulaire qui laisse la possibilité aux territoires de définir des géographies complémentaires reprises en "poches de pauvreté" dans le cadrage de l'état, un travail a été réalisé par les services de la Communauté Urbaine pour identifier ces territoires vulnérables.

Une cartographie complémentaire a été construite grâce au site public **Géoportail** et aux données de la cotation de l'offre transmises par l'habitat suite aux travaux impulsées par l'Union Régional de l'Habitat avec les bailleurs.

La cartographie des "territoires de vulnérabilité" est basée sur les données carroyées INSEE 2019. Lors du Comité de Pilotage "Cœur de Quartier" du 23 janvier 2024, il a été validé une cartographie se basant sur **les carreaux de 200 mètres sur 200 mètres où le taux de ménages pauvres** (dont les revenus sont inférieurs à 60 % des revenus médians, donnée différente du taux de pauvreté) est de minimum 25,6 %. Il sera également nécessaire que le revenu médian constaté sur le territoire en vulnérabilité soit inférieur au revenu médian de l'unité urbaine et que des données complémentaires puissent être apportées ; par exemple, familles monoparentales, formation inférieur ou égale au niveau bac, taux de chômage, taux de pauvreté, taux de pauvreté des locataires.

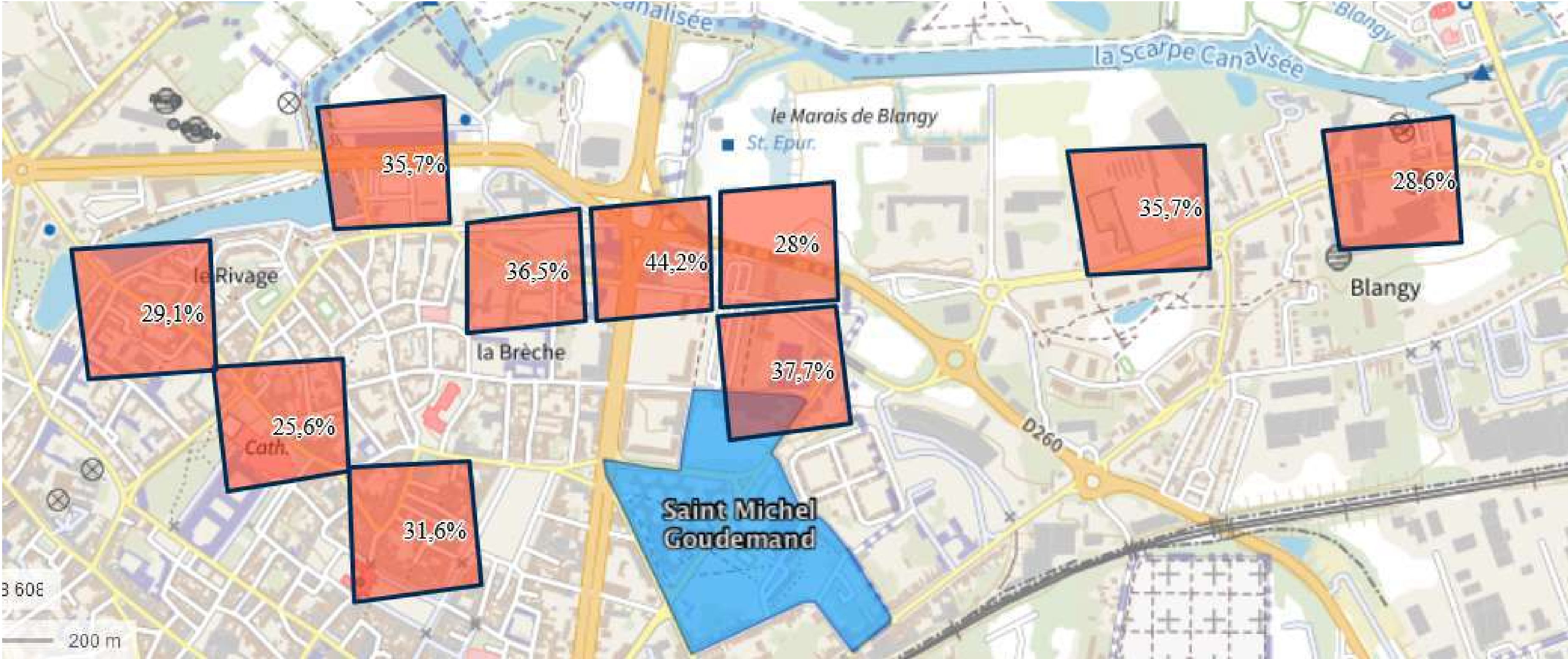
La géographie des territoires vulnérables de la Communauté Urbaine d'Arras

La cartographie complémentaire concerne les communes présentes dans la géographie prioritaire 2015-2023 et permet de maintenir la commune de Beaurains dans le contrat de ville 2024-2030, 3 carreaux ont été identifiés et représentent environ 670 habitants de la commune.

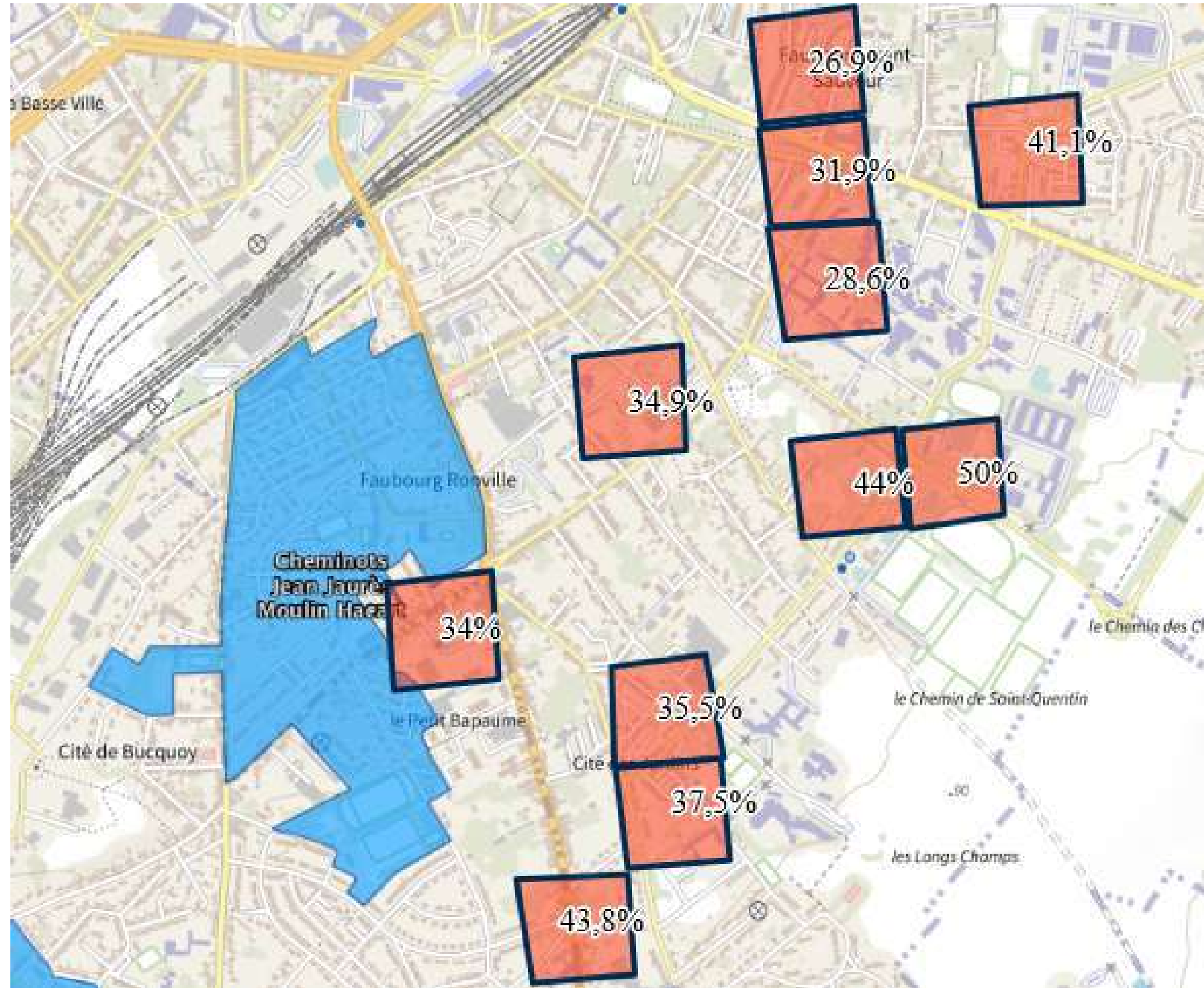
L'objectif de **l'inclusion de Beaurains** est de maintenir une solidarité communautaire vis à vis de la commune, qui concentre toujours des populations en situation précaire malgré sa sortie de la géographie prioritaire définie par l'État. La construction d'une géographie complémentaire permettra aux territoires inclus de bénéficier d'un accompagnement de la Communauté, d'y vérifier la mobilisation des dispositifs de droit commun et de bénéficier, si possibilité, de façon ponctuelle et circonstanciée d'un maximum de **2,5 % de l'enveloppe des crédits spécifique de l'État (P147) .**

La Communauté Urbaine maintient son attention et mobilise les partenaires pour **veiller à la non aggravation des écarts entre ces territoires** et la moyenne de l'agglomération, cette attention faisant l'objet d'un travail partenarial resserré avec les bailleurs à travers les travaux liées aux politiques sociales de logement. L'objectif pour ces territoires est également **l'intégration au réseau partenarial**, aux méthodes et outils de la politique de la ville qui devront permettre la pleine mobilisation du droit commun.

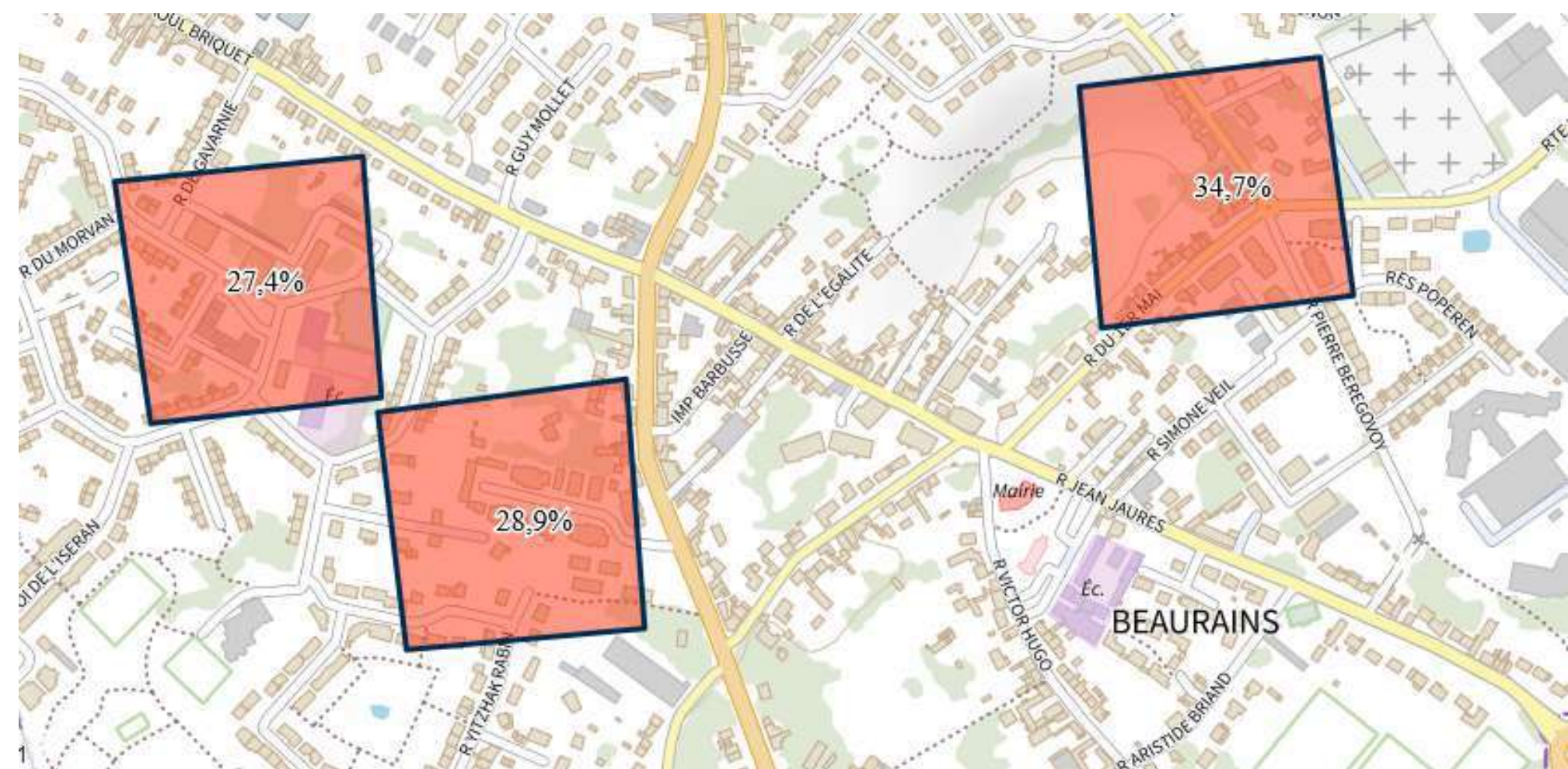
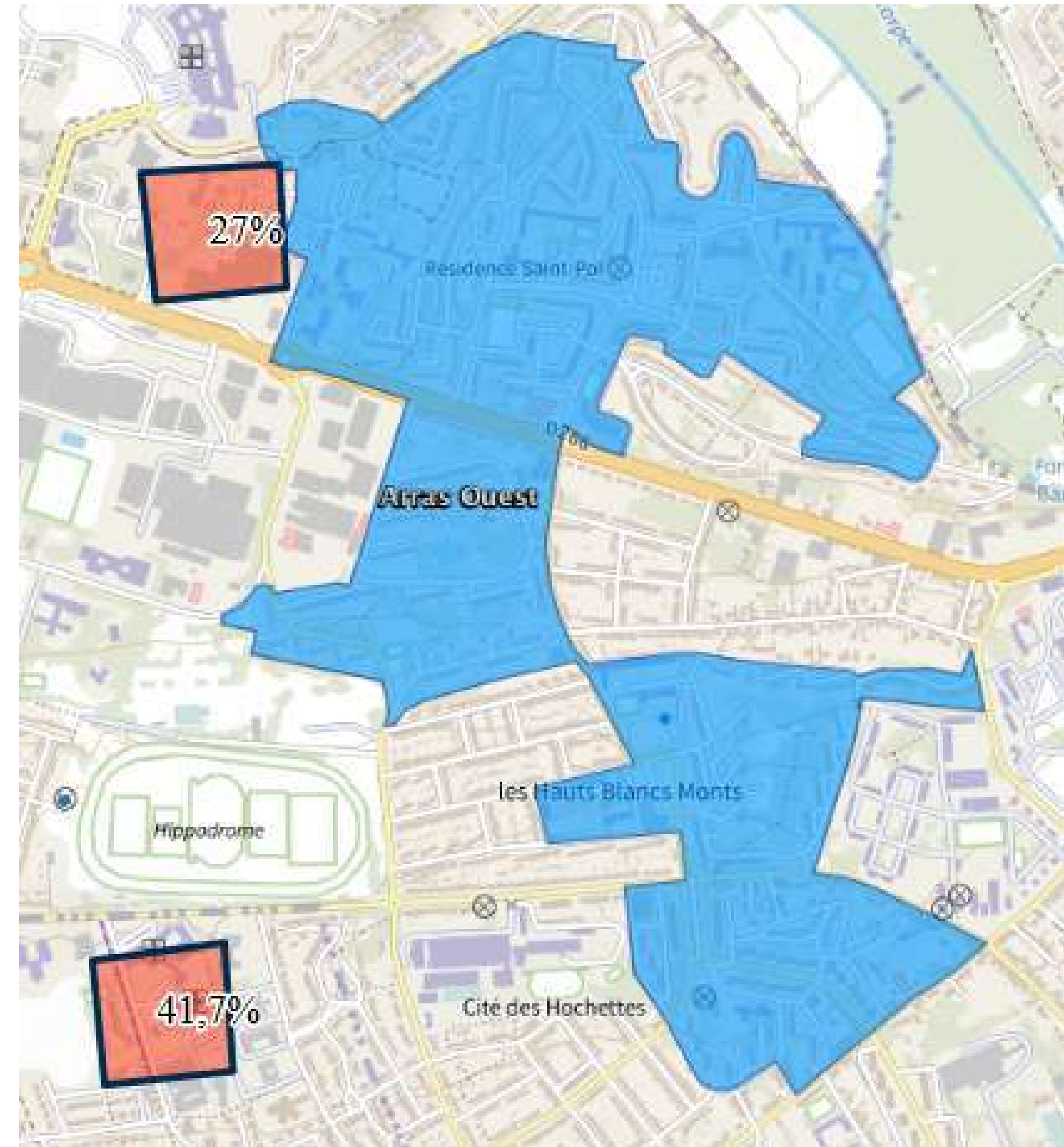
Cartographie des territoires vulnérables (1/3)



Cartographie des territoires vulnérables (2/3)



Cartographie des territoires vulnérables (3/3)



Depuis 2009, la Communauté Urbaine d'Arras assure pleinement la compétence Politique de la Ville.

Encadré par la Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine n°2014-173 du 21 février 2014, le Contrat de Ville de la CUA se consacre à la **mise en synergie de l'ensemble des politiques publiques** à l'œuvre sur les territoires éligibles notamment sur les quartiers prioritaires.

L'ambition de ce contrat de ville est de réduire les écarts de ces quartiers avec le reste du territoire, en termes de développement social et de rénovation urbaine dans le cadre d'une démarche intégrée qui doit tendre à atteindre **un équilibre territorial** au titre de la solidarité communautaire.

La **coordination des politiques publiques locales** constitue un enjeu majeur sur le territoire. Ceci est d'autant plus vrai dans le champ de la cohésion sociale où la complexité des problèmes à traiter, leur compréhension et la recherche de solutions obligent à une co-production de l'ensemble des acteurs concernés. Ce contrat, qui implique **17 co-signataires**, nécessite de bâtir une gouvernance élargie entre collectivités territoriales : celles qui portent la compétence cohésion sociale – la CUA – et celles où se situent des quartiers politiques de la ville et les villes .

L'observation des besoins et la veille territoriale sur le territoire est central dans le déploiement des politiques publiques . Cela permet en temps réel d'avoir une connaissance fine des besoins et d'actualiser les diagnostics et la réalité des quartiers et des besoins des habitants qui y vivent. **L'analyse des besoins sociaux économiques et écologiques** est une démarche qui sous tend de nombreux projets portés à l'échelle de l'EPCI . Différents observatoires sont alimentés à l'échelle de l'EPCI et sont des outils d'aide à la décision précieux qui enrichissent la vision collective pour définir les meilleures stratégies de réponse aux besoins des habitants. Ce sont des outils supports de coopération permettant le portage de projet commun et la coordination des interventions publiques.

Une convention cadre a été signée en 2023 entre la Communauté Urbaine d'Arras et les communes impliquées dans le contrat de ville. Cette convention entre l'EPCI et les villes fixe les modalités de coopération et de gouvernance dans le pilotage du **projet de développement des communes sur le volet cohésion sociale**. La Communauté Urbaine d'Arras appuie financièrement les communes dans le cadre d'une enveloppe dédiée de 100 000 euros . Elle les soutient au titre de la solidarité communautaire en vue de la réduction des écarts qui sont plus importants sur ces territoires plus fragiles et où les besoins des habitants sont plus nombreux.

C'est dans le cadre de **cette compétence statutaire** que la Communauté Urbaine d'Arras fait évoluer le soutien qu'elle apporte aux communes concernées par la géographie prioritaire. Elle fait évoluer dans le cadre de cette nouvelle contractualisation son schéma de gouvernance plus agile et souple afin de porter **un projet "Coeur de quartier" co construit , partagé et ambitieux**. Le pilotage de la politique de la ville au sein de l'EPCI est exercé par l'équipe cohésion sociale qui est un service ressource dans l'accompagnement des communes et des acteurs à l'écriture des documents cadres et à la mise en œuvre des engagements. Le service cohésion sociale qui s'appuie sur la veille territoriale afin d'observer l'évolution des besoins sur le territoire en les corrélant à un système d'évaluation de déploiement de ses politiques publiques et d'impacts de ses actions.

PARTIE 2 : LE PILOTAGE DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE

Coeur de quartier est la vision communautaire et **le fruit d'un travail transversal** entre les différentes directions de la Communauté Urbaine, sous le pilotage du service Cohésion Sociale. Ce travail a permis de poser un état des lieux des dispositifs structurants mis en place par les services de l'EPCL, de définir les orientations 2024-2030, de rattacher ces orientations aux objectifs stratégiques et opérationnels construits durant le processus d'écriture. La mobilisation des directions, services et des agents est transversale dans les instances de gouvernance techniques, stratégiques et politiques de "Cœur de Quartier". Une vision ambitieuse est ainsi définie sur **les domaines de compétences de la CUA** se rapportant à la politique de la ville. Trois enjeux sont poursuivis à travers **une approche globale** et partenariale de la cohésion sociale à l'œuvre dans Coeur de quartier:

- **La Contribution au Développement Social et Urbain :**

- Élaboration du volet solidarité du projet de territoire adapté aux spécificités des quartiers et articulation du volet social et urbain en binôme avec les Direction du Renouvellement Urbain, Habitat et la Direction Prévention et Cohésion Sociale de la CUA ;
- Appui à l'animation des instances de pilotage du projet du ou des quartier(s) ;
- Contribution à l'émergence et à l'accompagnement des projets locaux dans le cadre du droit commun et des crédits spécifiques

- **L'animation du réseau de partenaires et la coordination des acteurs :**

- Articulation entre les différents services des communes, de la CUA et les partenaires du territoire dans la déclinaison de son projet à l'échelle du (ou des) quartier (s) du Contrat de Ville et des dispositifs connexes comme les cités, la TFPB ou encore les programmes de réussite éducative et renouvellement urbain
- Liaison étroite et régulière avec les services de la Communauté Urbaine d'Arras concernés en mobilisant pleinement le déploiement de ses politiques publiques à l'échelle des quartiers .
- Impulsion du travail en réseau des opérateurs favorisant la coopération et la coordination des parcours

- **L'implication des partenaires dans la gouvernance et dans la mise en œuvre du dispositif :**

- Mobilisation des signataires en vue de leur participation aux réflexions et échanges avec les élus communautaires et locaux afin de mobiliser pleinement le droit commun en e faveur des quartiers ;
- Adapter les instances et la manière de communiquer aux habitants , aux partenaires présents et impliqués dans la gouvernance et dans la mise en œuvre des dispositifs participatifs comme les Plcs , le FTU ou le SIH des bailleurs

La Communauté urbaine d'Arras s'engage à :

- Mobiliser les compétences communautaires en faveur du désenclavement, de la mixité et de la promotion des territoires fragilisés ;
- Maintenir l'implication de l'ingénierie cohésion sociale et renouvellement urbain en soutien à la commune dans le cadre du pilotage de leur projet de développement social ;
- Garantir l'équité de traitement des territoires en géographie prioritaire et/ou fragilisés ;
- Favoriser l'articulation et la cohérence des dispositifs connexes au Contrat de Ville (Cités Educatives, Cité de l'Emploi, ANRU...)
- Accompagner les opérateurs à un ancrage territorial plus fort ou à se former sur les logiques d'aller vers et de médiation

Les communes s'engagent à :

(Achicourt, Arras, Beaurains, Saint-Laurent-Blangy, Saint-Nicolas-lez-Arras)

- Assurer l'interface avec la CUA en désignant le ou les interlocuteurs mobilisables en fonction des sujets pour contribuer à la gouvernance et à la mise en œuvre du contrat de ville ;
- Veiller à la bonne articulation entre le pilotage du Contrat de Ville et le projet de développement du quartier prioritaire ;
- Favoriser la coopération des partenaires et développer les réseaux d'acteurs au service du (ou des) quartier (s) dans la proximité et de manière territorialisée;
- Promouvoir l'implication citoyenne dans l'élaboration des projets et le pilotage des actions
- Mettre en place des instances de suivi et d'évaluation des projets et actions s'inscrivant dans le projet de quartier et globalement dans le champ de la Politique de la Ville.

VISION COMMUNAUTAIRE DE COEUR DE QUARTIER 2024-2030





Cohésion sociale

Dans la continuité des engagements pris et des actions initiées dans le cadre de l'Analyse des Besoins Sociaux et Economiques réalisée en 2019, la Communauté Urbaine d'Arras et ses 46 communes membres visent à proposer aux habitants des services de qualité au travers son projet de territoire et d'un volet solidarité accès sur le bien-être et le bien vivre ensemble, la coopération entre les institutions et les relations entre les pôles urbains et les pôles ruraux. Pour ce faire, la direction Cohésion sociale et santé agit autour de 3 enjeux :

- Agir sur les fragilités pour améliorer l'équilibre social du territoire.

Il s'agit de trouver une échelle d'action plus pertinente pour comprendre et pour agir sur les phénomènes de concentration de la pauvreté au sein d'un même bassin de vie : les actions de chaque commune ayant nécessairement une influence sur la situation des autres.

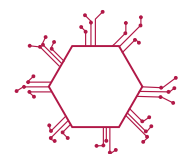
- Exercer la solidarité communautaire dans une gouvernance partagée :

En prenant en compte les logiques de bassin de vie, il s'agit de renforcer la solidarité au sein de l'espace communautaire, afin que la promotion de la cohésion sociale ne repose plus uniquement sur les efforts de quelques communes, mais bien sur la mobilisation de tous et aussi grâce aux financements de l'EPCI sur l'ingénierie dédiée aux communes.

- Innover et expérimenter pour accompagner les habitants en transversalité :

Dans la même logique, il s'agit de piloter des démarches innovantes, de travailler en transversalité et de trouver des modèles de coopération et de financements durables. Favoriser et coordonner le partenariat pour promouvoir des parcours d'habitants sans rupture à tous les moments de sa vie.

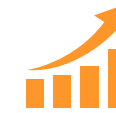
Le service cohésion sociale assurera son rôle de pilote au sein de la Communauté Urbaine en matière de politique de la ville afin de garantir un travail en transversalité des différentes directions et différents services. La collectivité assurera également son rôle dans le cadre du Contrat de ville, de la Convention Territoriale Globale et de l'expérimentation Territoire Zéro Non Recours.



Numérique

La Communauté Urbaine met en avant les thématiques de l'inclusion numérique, du numérique responsable, de la santé et de la mobilité, notamment à l'occasion de son évènement annuel "Mois du numérique". Le territoire met en place une stratégie numérique visant à l'inclusion numérique et à l'accompagnement des habitants à la sobriété numérique et garantissant l'accès aux droits et aux besoins fondamentaux des habitants.

- Actions menées par les Conseillers Numériques France Services sur les communes de Saint-Nicolas-lez-Arras et Saint-Laurent-Blangy : ateliers thématiques et rendez-vous individuels avec les usagers
- Réalisation d'actions partenariales dans le cadre du mois du numérique, notamment sur la sensibilisation à l'utilisation des écrans, la prise de recul sur l'usage des outils numériques et la sensibilisation à un usage raisonné et raisonnable des outils numériques
- Garantir l'accès aux droits et aux besoins fondamentaux des habitants
- Viser à l'inclusion numérique et à l'accompagnement des habitants à la sobriété numérique



Développement économique, emploi, formation

La Communauté Urbaine d'Arras veille à ce que le droit commun puisse profiter aux habitants des quartiers en matière de développement économique. Une attention particulière est placée sur les besoins des habitants et des entreprises et sur le travail partenarial avec les acteurs de l'emploi. Il s'agit d'amener des entreprises à rencontrer des habitants résidant les quartiers prioritaires et ouvrir de nouvelles perspectives pour ces derniers, dans une démarche "d'aller vers" les publics.

- Repérage des potentialités humaines et des porteurs d'initiatives dans les quartiers
- Aide à la levée des freins à l'emploi en s'appuyant sur le dispositif de la Cité de l'Emploi
- Mise en place d'actions dédiées aux établissements scolaires situés dans les quartiers, faisant intervenir la CUA, des entreprises ou des organismes de formation
- Accompagnement des porteurs à la structuration des idées associé à un appui technique et financier à la création et à la reprise d'activités, mobilisation de la totalité des dispositifs de droit commun et veille spécifique permettant de capter les financements exceptionnels et renforcés
- Développement des espaces d'accueil et de développement d'entreprises, optimiser les espaces vacants afin d'accueillir de nouvelles entreprises, maintenir le travail collaboratif engagé avec les communes, bailleurs et structures d'accompagnement



Économie sociale et solidaire

La Communauté Urbaine d'Arras est engagée dans le développement de l'économie sociale et solidaire sur le territoire. L'économie sociale et solidaire devrait être un élément fondamental de développement des quartiers prioritaires.

- Accompagnement financier des initiatives de l'économie sociale et solidaire dans les quartiers, communication sur les dispositifs mis en œuvre par la Communauté Urbaine
- Mise en place d'un bail commercial à utilité sociale pour l'hébergement des structures de l'économie sociale et solidaire
- Promotion de l'économie sociale et solidaire dans les quartiers
- Faire le lien avec les enjeux dégagés dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial : promotion des circuits courts, diversification des productions, lutte contre la précarité alimentaire, sensibilisation à une alimentation locale et à l'équilibre nutritionnel



Santé

La Communauté Urbaine d'Arras agira pour la santé des habitants du territoire dans l'objectif de réduire les inégalités territoriales et sociales de santé, de promouvoir la santé en travaillant sur l'aspect de la prévention. Elle prendra toute sa place dans le cadre du Contrat Local de Santé (CLS) et du Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) , en facilitant les approches intersectorielles et l'implication des habitants.

- Déploiement des Ateliers Santé Ville dans tous les quartiers prioritaires de la Communauté Urbaine d'Arras
- Éviter les ruptures dans les parcours de santé
- "Aller vers" les publics à l'aide du médiateur santé
- Poursuite des ateliers "Prévention Santé" : ateliers sur la mémoire, l'équilibre alimentaire, la sophrologie et des activités physiques adaptées
- Expérimentation du dispositif des "Ambassadeurs en santé mentale"



Habitat

L'Habitat est une compétence obligatoire de la Communauté Urbaine dénommée sous le terme "équilibre social de l'habitat". A ce titre, la CUA a pris toutes les responsabilités liées à sa compétence : le Plan Local de l'Habitat, la délégation des aides à la pierre de niveau 3, la Conférence Intercommunale du Logement, la Convention Intercommunale du Logement, la cotation de la demande de logement social.

Elle agit ainsi de manière concomitante sur le bâti (l'habitat) à travers la production de l'offre et la rénovation de l'offre existante et sur le logement par le prisme du locataire et son mode d'occupation.

- Soutenir la rénovation énergétique des logements, notamment les passoires énergétiques à travers le dispositif d'accompagnement financier de la communauté "Rénovons nos HLM"
- Travailler à une stratégie d'attribution fluidifiant les parcours, la rotation du parc HLM et sa qualité
- Adapter les logements les plus adéquats à la perte de mobilité de leurs occupants
- Permettre l'accès au logement pour tous
- Poursuivre la dynamique "Logement d'abord" et le traitement des situations complexes à travers le GRAP



Mobilités

La Communauté Urbaine d'Arras est en position de pilote en matière de mobilité, notamment sur des dispositifs tels que le plan de déplacements urbains, le plan vélo, le plan marche et la gestion de la Délégation de Services Publics (DSP) des transports.

- Travailler sur le non-recours à la tarification sociale des usagers du réseau de bus
- Développer l'usage du vélo dans les quartiers
- Accompagner pédagogiquement et financièrement des usagers vers des mobilités douces



Prévention, tranquillité publique

La Direction Prévention - Tranquillité Publique de la Communauté Urbaine, s'appuie sur son CISPD pour travailler sur plusieurs enjeux tels que la coordination des interventions de proximité et la prise en charge des victimes (création d'instances dédiées " Cellule") , la sécurité routière et l'accès aux droits. Elle souhaite se doter d'outils numériques notamment pour affiner sa connaissance sur l'impact de ses interventions en QPV (observatoire) et sur les parcours (logiciel) et renforcera la lutte contre le sentiment d'insécurité (priorité sur les établissements scolaires) dans le cadre de son futur Contrat de sécurité intégré,

- Intervention de l'équipe de médiation sur le territoire et poursuite du travail de rue
- Maintien des permanences juridiques d'accès au Point d'Accès au Droit au Point Justice situé à Saint-Nicolas-lez-Arras
- Poursuivre la formation des agents communautaires en lien avec le public sur le repérage et l'orientation d'un public "victimes"
- Mettre en œuvre et développer le coordination de proximité grâce aux cellules de veille et grâce à la mobilisation du réseau (Police, médiateurs ...)
- Assurer la prise en charge des victimes, et notamment des victimes de violences intrafamiliales par le financement du réseau associatif
- Accompagner la sécurisation des établissements scolaires dans et aux abords
- Lutter contre l'insécurité et agir sur les phénomènes de délinquance dans le cadre du plan de vidéoprotection de la Communauté

PARTIE 2 : Vision communautaire pilotage EPCI

22 objectifs stratégiques

- 6 pour quartier apaisé
- 5 pour quartier de plein emploi
- 5 pour quartier émancipé
- 6 pour quartier de transitions

103 objectifs opérationnels

- 23 pour quartier apaisé
- 21 pour quartier de plein emploi
- 27 pour quartier émancipé
- 32 pour quartier de transitions

QUARTIER
APAISE



QUARTIER
EMANCIPÉ



QUARTIER
PLEIN EMPLOI



QUARTIER
de TRANSITIONS



PARTIE 2 : DÉFINITION DES AMBITIONS DU CONTRAT DE VILLE



Quartier apaisé

C'est un quartier bénéficiant d'un **cadre agréable**, où il existe des **espaces d'écoute et d'échanges entre habitants**.

Tenant compte des densités de population, c'est un quartier où existe **l'ouverture d'esprit, le vivre ensemble, la tolérance des uns et des autres**

Un quartier apaisé est un quartier où l'on **réduit les inégalités, où l'on valorise les initiatives** et où l'on est **acteur de son quartier** grâce à la richesse du **tissu associatif**.



Quartier de plein emploi

Un quartier de plein emploi, c'est un quartier où **tout habitant a un travail qui lui plaît**.

Cela signifie qu'il faut :

- Redonner **du sens** à la valeur « travail »
- Travailler la **formation des jeunes** et leur proposer des perspectives motivantes,
- Lever les **freins périphériques** à la reprise d'emploi,
- Accompagner de façon **spécifique les publics** pour apporter des réponses adaptées, innovantes,
- **Travailler de façon transversale** et partenariale l'accompagnement vers l'emploi.

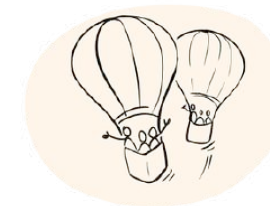


Quartier de transitions

Un quartier de transitions, c'est un quartier qui garde **une capacité de flexibilité et d'adaptation** aux besoins des habitants.

C'est un quartier qui se transforme dans le bon sens, **avec et pour les habitants**, en créant de la valeur ajoutée à partir de différentes thématiques en évolution:

- La transition numérique
- La transitions des âges
- La transition économique, écologique et environnementale.



Définition d'un quartier émancipé

Un quartier émancipé se construit à partir des besoins des habitants ; cela implique une **écoute attentive, des habitants ambitieux, volontaires et autonomes dans leur quotidien**.

L'émancipation est possible grâce à un **tissu associatif fort partageant des valeurs essentielles** : l'égalité des chances, l'égalité hommes-femmes, la solidarité, le respect entre générations.

L'émancipation des citoyens passe indéniablement par **la réussite éducative, l'accès aux droits, l'accès à la culture et l'attractivité économique**.

La finalité d'un quartier émancipé passe **par l'indépendance affirmée et l'épanouissement de ses habitants**.



QUARTIER APAISE



Objectif stratégique 1 : Maintenir et développer des moyens de médiation

Objectifs opérationnels :

- **1A - Créer des tiers-lieux et des équipements jeunesse**
- **1B - Former les habitants à la médiation par les pairs**
- **1C - Repérer et accompagner la jeunesse et les jeunes adultes , notamment à travers le projet d'ambassadeur en santé mentale (prévention de pair à pair)**
- **1D - Se saisir des dispositifs du type "adultes relais" et les coordonner**
- **1E - Développer l'accès aux droits dans la régulation des conflits**

Objectif stratégique 2 : Contribuer au désenclavement des quartiers et améliorer le cadre de vie

Objectifs opérationnels :

- **2A - Éviter l'entre-soi et l'effet communauté en ouvrant et en désenclavant le quartier vers l'extérieur et l'intérieur**
- **2B - Encourager la place des femmes dans les quartiers par l'adaptation de l'espace public aux usages des femmes et des filles**
- **2C - S'appuyer sur les opérations de "Rénovons nos HLM" pour coordonner des opérations de rénovation agissant sur les espaces et les équipements publics**

Objectif stratégique 3 : Observer et prévenir les faits de délinquance et le sentiment d'insécurité

Objectifs opérationnels :

- **3A - Accompagner les parents dans l'exercice de la responsabilité parentale**
- **3B - Améliorer les relations entre les services de police et les habitants**
- **3C - Identifier et accompagner les publics en décrochage et en rupture**
- **3F - Agir sur la tranquillité aux abords et à l'intérieur des établissements**

Objectif stratégique 4 : Lutter contre les comportements déviants et/ou à risques

Objectifs opérationnels :

- **4A - Communiquer, sensibiliser et lutter contre les consommations illicites**
- **4B - Lutter contre la délinquance routière et favoriser la meilleure cohabitation pétons/cyclistes/voitures**
- **4C - Prévention des phénomènes de radicalisation**
- **4D - Mettre en place des formations sur les nouvelles approches en matière de prévention et de réduction des risques**
- **4E - Former les professionnels de la médiation aux troubles de santé mentale**

QUARTIER APAISE



Objectif stratégique 5 : Garantir le parcours de santé et la santé mentale grâce aux Ateliers santé ville

Objectifs opérationnels :

- *5A - Mettre en place une équipe de santé mentale*
- *5B - Mettre en place un accompagnement médico psycho-social individualisé à domicile*
- *5C - Repérer les publics et coordonner les parcours : repérer les fragilités dans le logement et accompagner les situations dégradées, en coordonnant les parcours dans le cadre du GRAP*
- *5D - Développer l'accès aux droits en matière de santé*
- *5E - Permettre l'accès aux services de santé au sein des quartiers*
- *5F - Promouvoir l'activité physique et lutter contre la sédentarité*

Objectif stratégique 6 : Placer les habitants au coeur de leur quartier pour les rendre acteurs et favoriser le bien vivre ensemble

Objectifs opérationnels :

- *6A - Mettre en place les instances de participation des habitants*
- *6B - Développer les relations intergénérationnelles, interconnecter les habitants entre eux*
- *6C - Mettre en place des temps conviviaux portés par les habitants*
- *6D - Consulter et prendre en compte les besoins des habitants*

QUARTIER DE PLEIN EMPLOI



Objectif stratégique 1 : Préparer les habitants à l'emploi durable

Objectifs opérationnels :

- 1A - Lutter contre les stéréotypes et les représentations des métiers
- 1B - “Faire avec” les publics les plus éloignés
- 1C - Favoriser l'accès pour tous à la qualification et à la formation
- 1D - Sensibiliser à l'apprentissage
- 1E - Aider à la levée des freins : santé, mobilité, garde d'enfants
- 1F - Lutter contre le sous-emploi des femmes pour rompre le cercle de la pauvreté et assurer le développement des territoires fragilisés

Objectif stratégique 3 : Promouvoir l'économie sociale et solidaire

Objectifs opérationnels :

- 3A- Accompagner les initiatives ESS au sein des quartiers
- 3B - Rendre visibles et essaimer les initiatives
- 3C - Aider à l'installation au sein des quartiers par le développement de baux commerciaux à utilité sociale

Objectif stratégique 5 : Agir sur les entreprises et accompagner leur recrutement

Objectifs opérationnels :

- 5A - Contribuer au changement de pratiques professionnelles
- 5B - Diversifier les modalités d'insertion dans les entreprises via la commande publique pour favoriser l'accès des femmes à l'emploi
- 5C - Impliquer les entreprises dans les logiques de recrutement inclusif et de sourcing territorial

Objectif stratégique 2 : Garantir la démarche d'Aller Vers les publics au sein des quartiers

Objectifs opérationnels :

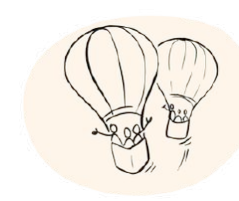
- 2A - Rencontrer des professionnels, découverte de métiers
- 2B - Faire prendre conscience de l'importance des savoir-être, des savoir-faire et des activités extra-professionnelles
- 2C - Aider les élèves à trouver leur voie et élargir leurs horizons
- 2D - Faire prendre conscience des “softskills” et de l'importance des activités extra-professionnelles
- 2E- “Aller vers” les publics au sein des quartiers : développer et maintenir les points de proximité pour relayer l'information sur l'emploi, l'insertion, la formation. Investir les lieux de passage

Objectif stratégique 4 : Accompagner et développer la création d'entreprises

Objectifs opérationnels :

- 4A - Individualiser les parcours dans le cadre de la création d'entreprises et garantir le suivi et la pérennité de l'activité
- 4B - Détecter les porteurs d'idées en s'appuyant sur les acteurs des quartiers
- 4C - Sécuriser les financements des projets
- 4D - Permettre un accès sécurisé à l'immobilier d'entreprise

QUARTIER EMANCIPE



Objectif stratégique 1 : Faire de l'objet éducatif une chose partagée entre tous : enfants, familles, professionnels et acteurs des quartiers

Objectifs opérationnels :

- **1A - Penser des parcours transversaux et partagés de 0 à 25 ans**
- **1B - Favoriser le développement des compétences psychosociales afin de lutter contre les vulnérabilités**
- **1C - Soutenir et accompagner la parentalité**
- **1D - Soutenir l'acquisition des savoirs fondamentaux**
- **1E - Contribuer à la formation de citoyens éclairés et solidaires en assurant le respect et la protection des droits et de la dignité de chacun**
- **1F - Favoriser l'ouverture aux autres et au monde via les rencontres, les pratiques et les connaissances artistiques et culturelles**

Objectif stratégique 2 : Favoriser l'exercice de la citoyenneté

Objectifs opérationnels :

- **2A - Accompagner les développements d'actions des collectifs d'habitants**
- **2B - Accompagner et valoriser le pouvoir d'agir des habitants en imaginant des actions collectives d'éducation populaire**
- **2C - Prévenir les ruptures interpersonnelles, réduire l'isolement des habitants, favoriser l'intergénérationnalité, encourager la solidarité**
- **2D - Favoriser l'exercice de la citoyenneté à tout âge en développant les modalités de participation citoyenne**
- **2E- Développer l'éducation aux médias, développer le sens critique vis à vis des informations**

Objectif stratégique 3 : Faciliter l'accès aux droits et aux soins

Objectifs opérationnels :

- **3A - Proposer des espaces de santé dans les quartiers à tout âge afin d'orienter le public et éviter les ruptures de parcours**
- **3B - Réduire les comportements à risques grâce à des actions de promotion et de prévention de la santé**
- **3C - Promouvoir l'activité physique adapté à tous âges**
- **3D - Favoriser l'adoption d'une hygiène de vie favorable à la santé : développement des compétences psycho-sociales**



Objectif stratégique 4 : Lutter contre les inégalités

Objectifs opérationnels :

- **4A - Développer la mobilité et communiquer sur les dispositifs existants**
- **4B - Garantir l'inclusion des personnes en situation de handicap**
- **4C - Garantir des offres de logement adaptés**
- **4D - Sensibiliser les opérateurs sur l'intégration de l'égalité femmes-hommes dans leurs actions et leur projets**
- **4E - Lutter contre les discriminations , les stéréotypes racistes , les stéréotypes de genre et les stéréotypes homophobes**
- **4G - Lutter contre la stigmatisation des problématiques de santé mentale, handicap, précarité, genre, âge...**

Objectif stratégique 5 : Garantir l'accès aux droits et aux besoins fondamentaux

Objectifs opérationnels :

- **5A - Agir sur le non-recours**
- **5B - Adapter les actions en faveur de l'inclusion au numérique en fonction des évolutions technologiques et des besoins des habitants**
- **5C - Déployer des alternatives au numérique pour l'accès aux droits**
- **5D - Aider dans les démarches administratives par l'intermédiation**
- **5E - Renforcer les relais de proximité (Centres sociaux , Maisons France Service...)**
- **5F- Permettre une mobilité et une itinérance de l'offre de services**

QUARTIER DE TRANSITIONS



Objectif stratégique 1 : Rééquilibrer la place des différents modes de mobilité au sein de l'espace public

Objectifs opérationnels :

- **1A - Favoriser les mobilités douces (marche et vélo) aussi performantes que la voiture en 2050 (trajet, équipement, réparation et intermodalité)**
- **1B - Sécuriser les mobilités douces**
- **1C - Accompagner pédagogiquement et financièrement les changements de pratiques**
- **1D - Développer les mises en sécurisation des engins de mobilité douce dans l'habitat sur l'espace public**
- **1E - Favoriser l'inclusion des personnes à mobilité réduite**

Objectif stratégique 2 : Développer les espaces à vocation naturelle, nourricière et de bien-être favorisant l'attractivité des quartiers

Objectifs opérationnels :

- **2A - Assurer la continuité des trames vertes et bleues jusqu'aux quartiers prioritaires**
- **2B - Développer une activité d'agriculture urbaine à valeur pédagogique et productive**
- **2C - Garantir un approvisionnement alimentaire à moins de 20 kilomètres des quartiers**
- **2D - Promouvoir les circuits courts, diversifier les productions alimentaires, sensibiliser à une alimentation locale et à l'équilibre nutritionnel**
- **2E - Lutter contre la précarité alimentaire**
- **2E - Accéder à des espaces naturels à moins de 10 minutes à pied du domicile de chaque habitant**
- **2F - Développer la nature au sein des équipements et protéger et renforcer la biodiversité au sein des quartiers**

Objectif stratégique 3 : Promouvoir la filière en économie sociale et solidaire et accompagner les changements de pratiques en matière de consommation

Objectifs opérationnels :

- **3A - Accompagner le renouvellement via l'économie circulaire et le développement du réemploi**
- **3B - Former les acteurs et sensibiliser les habitants consommateurs**
- **3C - Développer la communication autour de l'ESS avec ses acteurs et vers les habitants**

QUARTIER DE TRANSITIONS



Objectif stratégique 4 : Garantir le bien-être des habitants au sein de leur logement dans les parcs public et privé

Objectifs opérationnels :

- **4A - Adapter les logements pour les différents âges de la vie ou fluidifier les mutations pour faire vivre le parcours résidentiel**
- **4B - Adapter les logements aux nouveaux usages (télétravail, locaux et services mutualisés...) et aux nouvelles installations liées aux consommations énergétiques**
- **4C - Accompagner les habitants aux usages et aux changements de pratiques adaptés à la transition énergétique et climatique**
- **4D - Diminuer l'exposition aux polluants et développer les matériaux favorables à la santé**

Objectif stratégique 5 : Mettre en place des politiques publiques visant l'inclusion numérique

Objectifs opérationnels :

- **5A - Développer des espaces numériques, des équipements et des outils**
- **5B - Former les professionnels aux outils de communication privilégiés par les jeunes**
- **5C - Rassurer, donner envie et donner l'accès à l'information pour faciliter le savoir-faire et les possibilités d'usage**
- **5D - Sensibiliser l'impact de l'usage personnel du numérique sur les conséquences écologiques**
- **5E - Diagnostiquer les besoins et les ruptures**
- **5F - Mettre à disposition du matériel et valoriser le matériel recyclé**
- **5G - Améliorer l'accès aux abonnements pour garantir les accès au numérique**

Objectif stratégique 6 : Accompagner les habitants à l'utilisation raisonnée du numérique

Objectifs opérationnels :

- **6A - Sensibiliser à l'hyper-utilisation et prévenir les dangers des écrans**
- **6B - Développer l'esprit critique et la prise de recul par rapport aux outils et aux usages numériques**
- **6C - Mettre en place des campagnes d'information et de sensibilisation sur l'usage responsable du numérique**
- **6D - Accompagner les parents sur l'usage du numérique par les enfants**
- **6E - Sensibiliser l'impact de l'usage personnel du numérique sur les conséquences écologiques**
- **6F - Mettre à disposition du matériel et valoriser le matériel recyclé**

PARTIE 2 : LA PROGRAMMATION ANNUELLE

Le programmation 147 de l'Etat

Le programme 147 « Politique de la ville » constitue **le support budgétaire des financements spécifiques** en matière de soutien à la politique de la ville. Ces crédits viennent s'ajouter aux crédits de droit commun mobilisés au profit des 1 514 quartiers prioritaires de la ville (hors NPNRU) . Un cadrage annuel fixe les critères d'éligibilités des actions et les axes prioritaires sur lesquels les projets doivent s'inscrire. La décision de financement des actions tiendra compte de la poursuite de ces objectifs et du respect du cadrage de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT).

Les actions reconduites financées au titre des crédits P147 peuvent faire l'objet d'**une dégressivité financière**. Le principe de dégressivité des crédits politique de la ville est réfléchi au profit du droit commun. Le modèle économique des projets devrait s'équilibrer grâce à la reprise de l'action sur ces financements en droit commun en compensation de la baisse ou du retrait total des crédits spécifiques. Il s'agit bien là, du rôle du comité, grâce à la représentativité des institutions en son sein, d'identifier et de mobiliser des financements de droit commun pour permettre la continuité de l'action ou de pérenniser une action expérimentale.

L'égalité entre les femmes et les hommes est un axe transversal de la Politique de la Ville issu de la Loi Lamy du 21 février 2014. L'objectif est de sensibiliser les opérateurs à la nécessité de la prise en compte de l'égalité Femmes-Hommes dans leurs projets afin de ne pas véhiculer les stéréotypes de genre, de ne pas renforcer cette inégalité, de penser à des modalités d'actions permettant la participation des femmes, et de penser des projets spécifiques de corrections de ces inégalités au regard des problématiques spécifiques des femmes des quartiers. A cet effet, la mise en place par la Préfecture du département d'une grille de cotation des actions proposées sur ces aspects sert d'outil pour apprécier le niveau de prise en considération de cet enjeu fondamental tant sur le champ de l'emploi que celui de l'éducation ou la citoyenneté.

La territorialisation de l'appels à projet

Chaque année, la programmation est une étape clé pour la politique de la ville puisqu'il s'agit de déployer des financements concertés sur des actions concrètes des opérateurs répondant aux enjeux des projets de quartiers . L'appel à projets est crucial dans le partenariat entre les signataires du contrat de ville, la mise en place d'un programme d'actions de la Politique de la ville et le soutien au réseau de proximité appuyés sur **un ancrage territorial fort**.

La cohésion sociale (éducation, santé, culture, citoyenneté...) reste le pilier de l'action publique dans la lutte contre les inégalités territoriales . L'égalité entre les femmes et les hommes est un axe transversal à intégrer dans les projets sur lequel maintenir les efforts collectifs .

L'Éducation est le second pilier permettant d'agir très tôt sur les phénomènes d'exclusion, de décrochage et de déterminisme social . L'accès à l'emploi et à la formation professionnelle des habitants est prioritaire pour permettre d'enrayer les phénomènes d'exclusion et de pauvreté . L'arbre à projet définit au sein de coeur de quartier constitue **la feuille de route territoriale** sur laquelle des projets sont attendus afin d'œuvrer à l'égalité des chances des habitants et à la mixité au sein des quartiers prioritaires.

Les cités "éducatives et de l'emploi "et les plans d'action TFPB, sont trois dispositifs connexes de la politique de la ville qui favorisent **une approche globalisée** du programme d'actions déployé dans Coeur de Quartier. L'amplitude d'intervention est plus complète et doit permettre d'innover et d'expérimenter de nouvelles approches partenariales. plus efficaces pour agir collectivement sur des enjeux de taille.

PARTIE 2 : LA PROGRAMMATION ANNUELLE

L'EPCI et les communes sont les deuxièmes financeurs des programmes d'actions annuelles. L'effet levier des crédits spécifiques (BOP 147) doit être garanti sur chaque programmation annuelle grâce au co-pilotage de l'appel à projet. Elles ont un rôle prépondérant à jouer en recherchant l'ancrage territoriale des actions pour répondre efficacement aux problématiques spécifiques identifiées dans chacun des quartiers, et pour que les associations puissent s'inscrire dans un écosystème durablement.

Chaque programmation devra faire apparaître les co-financements des actions et donner de la lisibilité sur les financements de droit commun validés par chaque co-signataire au sein du Comité de financeurs. Lors du tour de table des financeurs, l'optimisation des financements réside dans l'effort collectif et s'inscrit dans les engagements de chaque partenaire. Sera recherché **la bonne articulation entre les actions financées dans l'appel à projets et les actions de droit commun**.

Au-delà de la dynamique partenariale, Coeur de quartier doit garantir une amplitude d'intervention plus complète, et permettre de passer d'une logique de méthodologie de projet au financement de l'action, et non l'inverse. En outre, le projet de la Communauté Urbaine d'Arras favorisera **l'innovation et l'expérimentation** de nouvelles approches en réponse à des problématiques complexes observées et analysées par les partenaires et les opérateurs.

L'EPCI doit garantir la meilleure articulation des actions et des financements sur ces enjeux, l'agilité et la souplesse étant aussi au service des coopérations sur le territoire.

A l'échelle de l'EPCI, **l'articulation avec des dispositifs** comme le Contrat Local de Santé, Conseil Intercommunal de Sécurité et de prévention de la délinquance, le Plan local de l'Habitat, le dispositif logement d'abord, le contrat local de Santé Mentale, la cité de l'emploi, le Contrat de relance et de transition écologique, le RU et les clauses insertions ou encore la feuille de route du numérique sera recherchée systématiquement.

La coordination des actions et la gouvernance des Cités seront à renforcer sur la période 2024-2030 et également avec le pilotage de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties. La Communauté favorisera une mobilisation coordonnée de l'ensemble des programmes et dispositifs politiques de la ville en proposant de fusionner les instances de gouvernance dans **une logique de simplification et d'efficacité**.



L'accompagnement des publics est au cœur du dispositif Coeur de quartier « l'humain d'abord » en mobilisant des méthodes d'aller vers. **La médiation auprès des habitants fragiles et la jeunesse** sont des habitants sur lesquels portées beaucoup d'attention. (Isolement, non recours, implication des jeunes)

L'apaisement dans les quartiers par le maintien de la présence humaine et les interventions en matière de santé mentale seront essentiels et impliqueront des collaborations renforcées club de prévention, police, bailleurs, Hôpital.

Le cadre de vie et les transitions seront à accompagner avec **une approche ludique, pédagogique car de nombreuses transformations** concernent des changements d'équipement dans les logements, également de nouveaux modes de collectes des déchets et l'accompagnements des habitants à l'usage des modes doux.

LES AXES DE TRAVAIL 2025-2030

La pluri annualité comme outil de simplification

Les conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) représentent une avancée pour le territoire. L'objectif est de pouvoir contractualiser plus de 50% des actions du programme. Les CPO permettront de donner une lisibilité financière aux porteurs de projets. Les critères d'éligibilités porteront sur plusieurs profils : des petites associations, des projets dont les objectifs de l'action portent sur le parcours des personnes et les actions structurantes.

La temporalité de l'appel à projets comme levier de la réduction du coût de gestion

La programmation du Contrat de ville implique un temps de gestion des services de la DDTEST et de la CUA important sur lequel la Communauté Urbaine souhaite une réduction. Jusqu'en 2023, le temps avait été réduit à 5 mois, il s'agira de proposer un calendrier qui permette de notifier l'opérateur à la mi février pour être dans l'annualité budgétaire.

La pluri annualité comme outil de suivi

Le financements sur plusieurs années permet de fixer une trajectoire pour le déploiement du projet. Il doit devenir un outil de suivi des bénéficiaires grâce à des outils de suivi de parcours (tableau de bord...) et dans une logique comparative sur la situation des bénéficiaires. Dès le départ de la CPO, des indicateurs de suivis doit être construit par l'opérateur avec l'appui des services instructeurs pour permettre de faire une mesure d'impact de l'action. L'objectif est de démontrer la plus value des actions dans le contrat de ville.



1 MILLION D'EUROS

(BOP 147 + QUARTIER ETÉ)



90 ACTIONS ANNUELLES
30% D'ACTIONS NOUVELLES



50 ASSOCIATIONS



PILIER COHESION SOCIALE QUI
CONCENTRE LE PLUS
D'ACTIONS SOIT 50% DE
L'ENVELOPPE

PARTIE 3 :

LA PARTICIPATION DES HABITANTS

Les Contrats de Ville sont co-construits avec les habitants ». Ce principe est consacré par l'article 1er de la Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine et se concrétise par la mise en place de Conseils Citoyens (art. 7 de la Loi). Cette co-construction du Contrat avec les habitants et l'obligation de mettre en place des Conseils Citoyens sont réaffirmées dans la Circulaire du Premier Ministre du 30 juillet 2014, celle du Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports du 15 octobre 2014 et au travers du cadre de référence des Conseils citoyens (Ministère des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports, juin 2014).

La Loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté vient renforcer les prérogatives des Conseils citoyens en indiquant que « Les conseils citoyens peuvent saisir le représentant de l'Etat dans le département des difficultés particulières rencontrées par les habitants dans le territoire [...] » (Titre III - Chapitre 1er). Ensuite, une Circulaire datée du 2 février 2017 vise à préciser le cadre de création et de fonctionnement des Conseils citoyens (Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, Secrétariat d'Etat chargé de la Ville).

La circulaire du 4 janvier 2024, vient réaffirmer que la participation citoyenne doit être systématiquement prise en compte pour l'élaboration des contrats de ville, notamment pour en identifier les grandes thématiques, les projets à réaliser et les indicateurs à suivre, puis tout au long de la vie des contrats de ville. Le contrat de ville devra définir le cadre formel de concertation garantissant la participation des habitants durant toute la durée du contrat.

Les formats de participation pourront être divers (conseils citoyens, tables de quartiers, maisons de projets, etc), **l'objectif étant de s'appuyer sur les démarches déjà engagées** sur le territoire. Les travaux de la commission « Participation citoyenne » présidée par M. Mohamed Mehmache, ainsi que les contributions recueillies sur la plateforme « Quartiers 2030 » alimenteront également ce volet.



CONSEILS CITOYENS



4 ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX



2 ASSOCIATIONS CRÉES



**47 CONSEILLERS EN 2019 POUR
28 CONSEILLERS EN 2022**



Portrait-robot du conseiller citoyen en CUA
une femme ou un homme de la cinquantaine et plus
niveau Bac ou diplôme supérieur
retraité

Engagement : Investit dans son territoire de vie
Engagé(e) par ailleurs (association, comité de quartier, PIC...)
Bienveillant envers les habitants. Il est chargé de représenter l'expertise d'usage

PARTIE 3 :

LA CONCERTATION CITOYENNE DANS LES QUARTIERS



Recueil de la parole des habitants dans leur diversité, cibler des publics moins présents dans les instances de participation citoyennes existantes, compilation des paroles recueillies lors des programmations estivales

Le format micro-trottoir a été piloté par le PFM radio, radio associatif locale

Préparation des questions par territoire avec les communes, habitants ou techniciens
Triptyque CUA-Communes-PFM

Le 29 août restitution sous la forme d'un débat citoyen en présence des élus et des acteurs du territoire à la citadelle sous une forme conviviale avec parents, enfants, familles

Un blog audio a été ouvert reprenant l'ensemble des bandes sons par territoire :
<https://audioblog.arteradio.com/blog/210143/parole-aux-quartiers>



100 interviews

11 événements couverts

6 quartiers populaires

Juillet - Août 2023

6 quartiers populaires dans 5 communes urbaines

Le Petit déjeuner de l'été à Chanteclair
La Braderie des Platanes à Arras sud
La Fête de l'été du CSAO à Arras ouest
La Brocante de la place Verlaine à Arras ouest
Les jeux gonflables à Chanteclair
La Tournée des transats à Achicourt
« Urban tour » événement à Arras centre
Hors les Murs du centre social Brassens à Arras Centre
La Fête de clôture sur Beaurains
Le Village des Sports urbains sur Saint-Laurent-Blangy
Une action jeunesse au City stade d'Achicourt
Les opérateurs du Contrat de ville lors du tiers-lieu



- Que pensez-vous de manière générale de votre quartier ?

- Que pensez-vous de ce qu'il s'y passe, au niveau social et culturel ?

- Comment faire, à votre avis, pour davantage associer les habitants et habitantes aux décisions du quartier ?

-Avez-vous des propositions à faire pour ce quartier ?

Question « personnalisée » à chaque quartier :
Avez-vous entendu parler de -dispositif/équipement- ? Si oui, qu'en pensez-vous ?

- Question prise de contact :
Êtes-vous d'accord pour nous laisser vos coordonnées afin d'être recontacté pour un temps de restitution festif le mardi 29 août ?

PARTIE 3 :

LA PLACE DES HABITANTS

Une commission "participation citoyenne des quartiers" présidée par Mohamed Mechmache a été lancée le 6 mars. D'une durée de 15 mois, la mission de la commission portera plus largement sur les modalités d'expression et de participation des habitants des QPV,

Pour rappel, les conseils citoyens, qui ont été instaurés par la loi Lamy de 2014, devaient être "associés à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des contrats de ville". L'installation des Conseils citoyens n'a pas été simple, ni leur maintien dans la durée. Un essoufflement est constaté dans l'évaluation finale du Contrat de ville de la CUA et les communes réfléchissent et portent d'autres manières d'associer les habitants à la vie de la cité et à la manière dont elle décline leur projet de quartier.



Différentes pistes d'amélioration seront poursuivies dans le projet "Coeur de Quartier" :

- réinventer les formes de participation des habitants (la concertation, la consultation, la coproduction...).
- Se mettre à niveau sur les notions de dialogue citoyen en formant les équipes à la participation par, pour et avec les citoyens.
- S'appuyer sur les instances de participation citoyenne existantes en permettant une représentation plus importante des habitants des quartiers

1. METTRE L'HABITANT AU COEUR DES PROJETS

- Analyser et faire l'état des lieux de l'existant.
- L'associer dans la construction des projets et des actions
- Co construire les enjeux avec les habitants.

2. METTRE EN AVANT SON EXPERTISE D'USAGE

- Ancrer le principe : « ceux qui savent, habitent ou travaillent dans le quartier ».
- Développer une écoute active.
- Développer des moyens pour favoriser la proximité.
- Coller aux attentes et aux besoins.

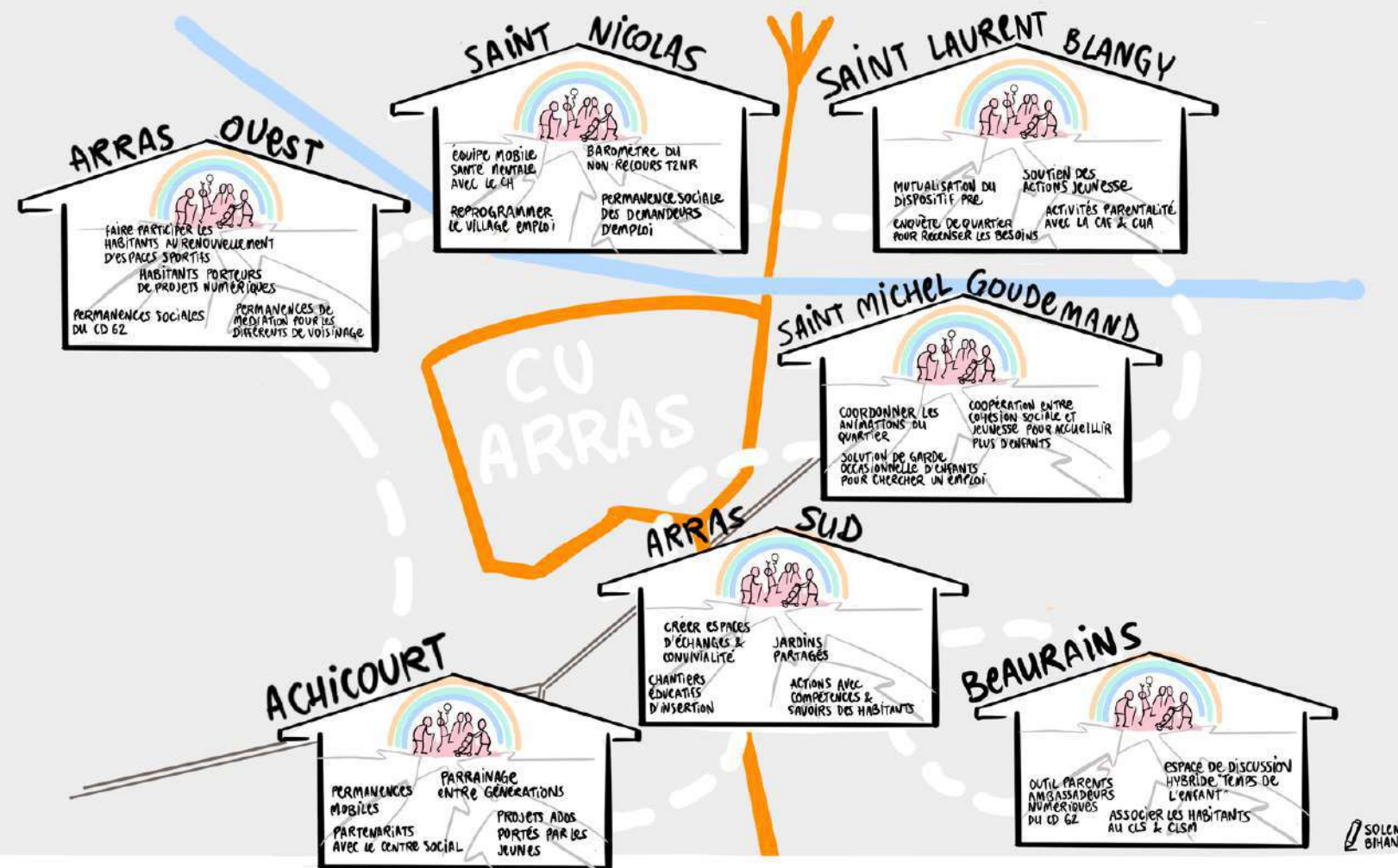
3. ADAPTER LES INSTANCES AUX PUBLICS, POUR GARANTIR LA DIVERSITÉ

- Faire des ateliers informels qui deviendront des lieux ressources.
- S'appuyer sur les instances existantes pour toucher tous les publics.
- S'appuyer sur un conseil des jeunes / conseil des sages.

PARTIE 3 : LES PROJETS DE QUARTIERS



Projets de quartier 2024-2030



Les projets de quartier ont été développés par chaque commune après un travail de proximité riche et approfondi. Ils figurent dans ce livrable sous la forme d'une facilitation graphique. Les communes ont identifiés à partir de leurs projets de quartier les fragilités sur lesquelles il faut agir en priorité, des priorités d'actions ont été définies sur chacune des 4 ambitions de "Cœur de Quartier" (quartier apaisé, quartier émancipé, quartier de plein emploi, quartier de transitions).

Les projets de quartier des communes sont disponibles sous une forme complète en annexe de ce document.

Les séminaires conduits dans le cadre du processus d'écriture ont permis de dessiner des pistes de réflexions et d'actions, proposées par différents partenaires structurants de la politique de la ville. Ces propositions de pistes, issues du troisième séminaire, ne sont pas un programme d'actions ayant vocation à être appliqué tel quel, mais une ouverture du champ des possibles.

QUELLES PRIORITÉS POUR LE QUARTIER Saint Michel / Goudemand / Brongniart ?

1 **FRAGILITÉS**
SUR QUOI EST-IL URGENT et IMPORTANT d'AGIR dans ce quartier ?

Le quartier bénéficie d'une **localisation en plein cœur de la ville d'Arras**, de nombreuses structures et institutions sont implantées à proximité.

Fort de sa situation, les habitants du quartier rencontrent encore de nombreuses fragilités, la multiculturalité du quartier rend son vivre ensemble parfois difficile. De plus, de **nombreux enjeux se situent autour de la famille**, il est nécessaire sur ce quartier de **remettre les enfants au cœur des préoccupations des familles**, l'offre des modes de garde ne permettent pas l'accompagnement vers l'émancipation des familles.

De son emplacement avantageux découle également des inconvénients en terme d'apaisement. Situé au carrefour de plusieurs axes, **la sécurité des déplacements et l'enclavement du quartier freine encore son ouverture sur la ville.**

URGENT

4 AMBITIONS

QUARTIERS A PAISÉ

TISSU ASSOCIATIF
VIVRE ENSEMBLE
TOLÉRANCE
espace d'écoute et d'échanges
dans un CADRE AGRÉABLE
moins d'inséparables

ÉMANCIPÉ
RESPECT
ÉGALITÉ
habitant·s ambigus·s volontaires·s autonomes
ÉCOUTE ATTENTIVE
SOLIDARITÉ

TRANSITION

transition des âges
transition numérique
FLEXIBILITÉ ADAPTATION
économique
écologique

MOTIVATION
SENS
PLAISIR
PERSPECTIVES
travailler la formation
lever les freins
PLEIN EMPLOI

2 QUELLES SONT LES PRIORITÉS POUR Y PARVENIR À L'HORIZON 2030

1 Développer des temps de partage et de vivre ensemble
2 Respecter le cadre de vie et l'implication des habitants dans son entretien
3 Une présence de proximité permanente des agents et policiers municipaux

1 Valoriser et accompagner les initiatives d'habitants
2 S'assurer de l'accessibilité des institutions publiques et l'accompagnement des démarches administratives
3 Accompagner les parents en intégrant dans cette démarche toutes les dimensions et l'ensemble du contexte de la vie familiale, pour le bien-être de l'enfant

1 Sensibiliser à la cause climatique et à ses effets directs sur les QPV
2 Développer des actions intergénérationnelles confortant la place de la nature en ville
3 Décloisonner l'action sociale, en favorisant l'inclusion et la mixité sociale, en facilitant l'accès au droit

1 Diversifier/adapter l'offre en terme de mode de garde
2 Accompagner les publics allophones à l'acculturation pour mener vers l'emploi
3 Enjeux autour de l'accompagnement de la jeunesse vers la valeur travail et l'apprentissage

SAINT-MICHEL-GOUEMAND-BRONGNIART

PROPOSITIONS DE PISTES D' ACTIONS CONCRÈTES ISSUES DES SÉMINAIRES D'ÉCRITURE



Quartier émancipé

- Mieux articuler le programme parentalité à l'échelle du quartier
- Travail entre la cohésion sociale (centres sociaux) et la jeunesse pour accueillir plus facilement les enfants dans le centre social
- Cycle de conférences à créer à destination des familles de 0 à 25 ans
- Inclure les jeunes dans la construction des projets
- Réaliser une cartographie de l'offre petite enfance



Quartier apaisé

- Renforcer la coordination des animations de la vie de quartier
- Conforter les liens entre les deux quartiers (Saint-Michel et Goudemand) en faisant de l'espace vert un espace de vie naturel et investi par la population et les professionnels
- Développer des espaces de convivialité et d'échanges pour faciliter la relation habitants professionnels et de confiance
- Sensibiliser les citoyens sur les cigarettes jetées au sol
- Traiter systématiquement les désordres liés à la propreté urbaine et aux espaces verts



Quartier de transitions

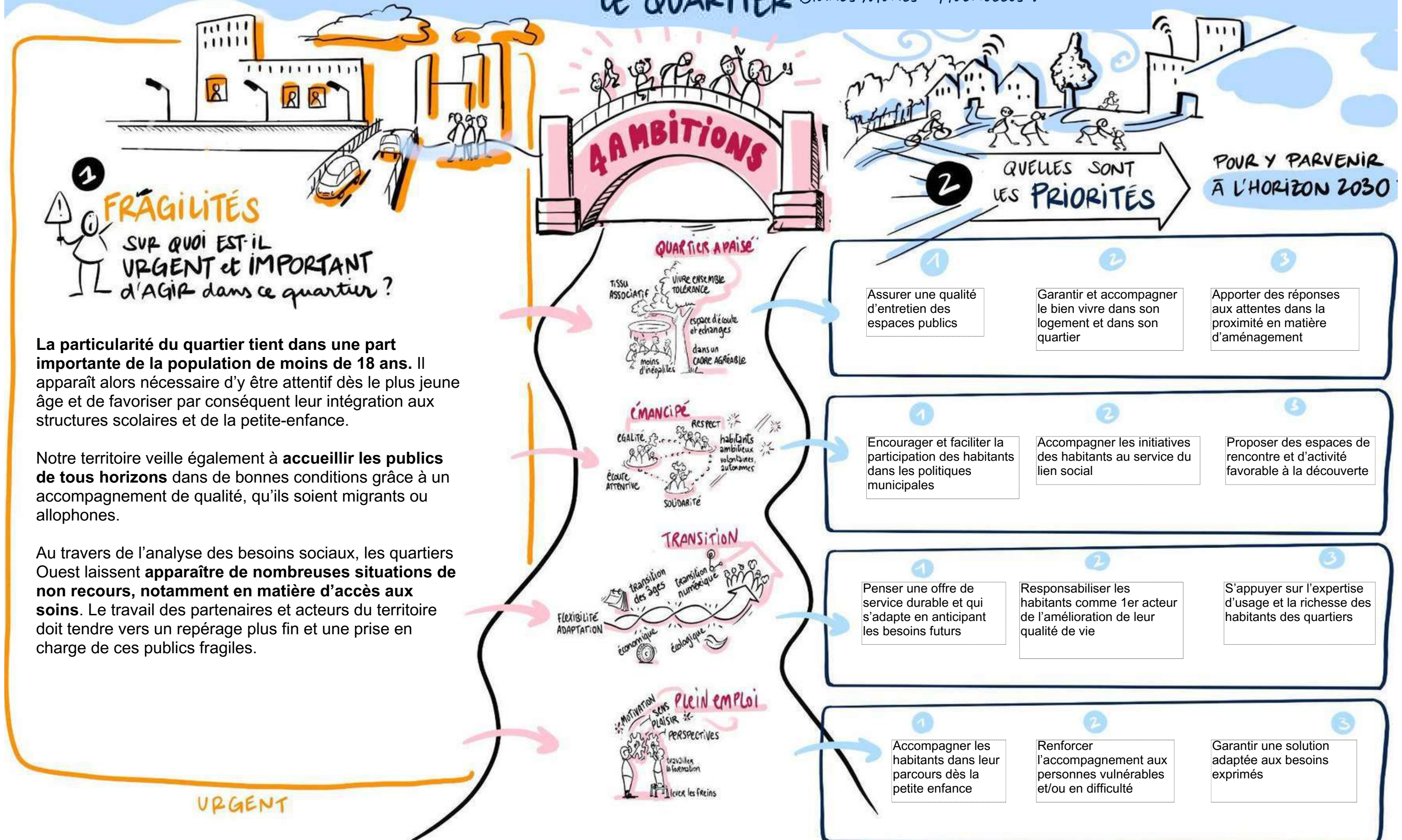
- Soutenir financièrement les initiatives des habitants - exemple : la construction de jardins partagés
- Mobiliser les ambassadeurs de la transition écologique
- Sensibiliser aux enjeux environnementaux à l'aide d'habitants relais
- Impliquer davantage les enfants comme ambassadeurs de la transition écologique (Capitaines Planètes)
- Sensibiliser à l'environnement par des actions éducatives
- Favoriser les actions parents-enfants pour sensibiliser les familles aux enjeux environnementaux
- Développer de nouveaux points d'apports volontaires



Quartier de plein emploi

- Soutien au Relai Petite Enfance dans son observatoire de la Petite Enfance
- Travailler à l'accessibilité des structures modes de garde
- Poursuivre l'accompagnement des demandeurs d'emploi : Insertion professionnelle et accompagnement social
- Diagnostic sur les besoins et envies pour l'emploi > village emploi
- Présence de la MEM au sein du quartier lors de permanences

QUELLES PRIORITÉS POUR LE QUARTIER *Bonnettes - St Pol - Baudimont ?* LE QUARTIER *Blancs Monts - Hochettes ?*



La particularité du quartier tient dans une part importante de la population de moins de 18 ans. Il apparaît alors nécessaire d'y être attentif dès le plus jeune âge et de favoriser par conséquent leur intégration aux structures scolaires et de la petite-enfance.

Notre territoire veille également à **accueillir les publics de tous horizons** dans de bonnes conditions grâce à un accompagnement de qualité, qu'ils soient migrants ou allophones.

Au travers de l'analyse des besoins sociaux, les quartiers Ouest laissent **apparaître de nombreuses situations de non recours, notamment en matière d'accès aux soins**. Le travail des partenaires et acteurs du territoire doit tendre vers un repérage plus fin et une prise en charge de ces publics fragiles.



Quartier émancipé

- Avoir une communication adaptée et au plus proche des quartiers et des habitants
- Associer les services du département dans le développement du tiers-lieu
- Développer, renforcer la présence des clubs sportifs dans les écoles
- Faire participer les habitants à la préparation et l'organisation des événements sportifs majeurs, par exemple, la fête du sport
- Renforcer la découverte d'activités physiques
- Mettre en place des bourses d'initiatives citoyennes
- Mettre en place un budget participatif pour les associations
- Mobilisation des dispositifs de participation citoyenne de la Région
- Mobiliser les dispositifs "Sac à dos" et "Permis citoyen" du département



Quartier de plein emploi

- Développer des actions pour l'emploi envers les publics allophones
- Mettre en place une permanence sociale pour les demandeurs d'emploi
- Poursuivre l'information, le conseil, l'accompagnement des demandeurs d'emploi en proximité avec les habitants



Quartier apaisé

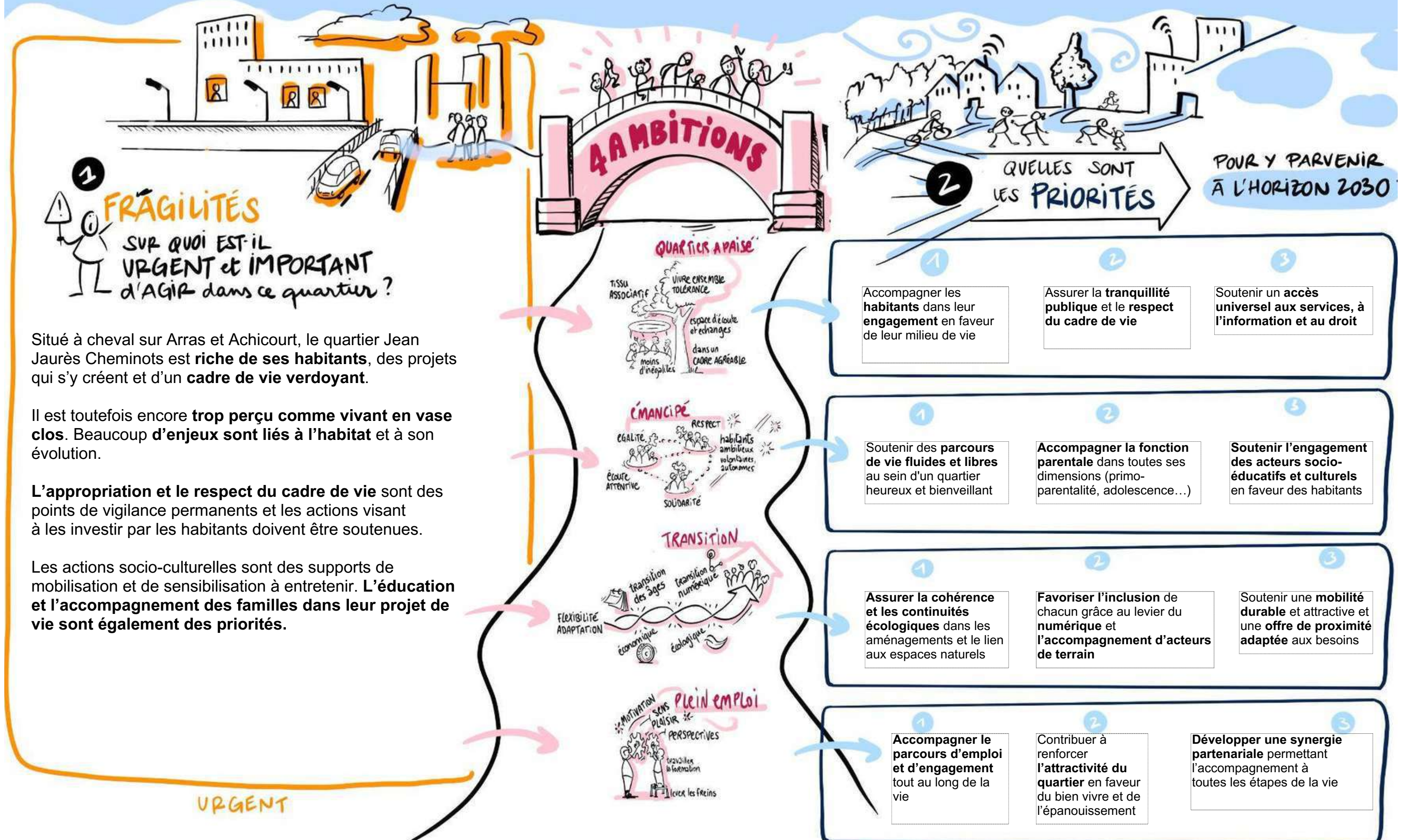
- Mise en place d'une cellule de veille
- Faire participer les habitants aux renouvellements / Création d'espace ludique et sportif (activité physique)
- Organiser des permanences au sein du quartier pour les différents entre voisins
- Renforcer le soutien aux initiatives solidaires



Quartier de transitions

- Projet de renouvellement urbain de la tour Cézanne
- réflexion autour des modes de déplacements doux et de l'implantation de locaux à vélo
- Réflexion sur la production de légumes des jardins partagées de Baudimont (distribution, dons..)

QUELLES PRIORITÉS POUR LE QUARTIER *Cheminots Jean Jaurès Moulin Hacart ?*





Quartier émancipé

- Accompagner les parents afin qu'ils soient acteurs des temps éducatifs de loisirs de leurs enfants
- Renforcer le travail en transversalité des conseillers numériques
- Développer l'espace 1000 jours au sein du quartier Sud
- Soutenir des parcours de vie fluides et bienveillants
- Travailler sur la prévention vis à vis des écrans auprès des publics 0/25 ans prévention des écrans et du cyberharcèlement
- Organiser un forum des associations dans le quartier prioritaire
- Coopérer avec les associations sportives



Quartier apaisé

- Travailler avec les associations de défense de droits des consommateurs en direction de la jeunesse
- Mettre en place d'une cellule de veille
- Mobiliser le dispositif de rappel à l'ordre, existant dans les communes d'Arras et d'Achicourt



Quartier de transitions

- Aménager des jardins partagés
- Nettoyer régulièrement le quartier
- Aménager les espaces verts en friche dans le quartier



Quartier de plein emploi

- Communiquer davantage sur la Cité des métiers
- Sensibiliser à la création d'activités
- Créer une structure jeunesse pouvant être identifiée comme lieu ressource
- Mettre en place des chantiers éducatifs ou d'insertion
- Sensibiliser à l'alternance
- Aider à la création d'entreprises
- Aider l'entrepreneuriat coopératif (aide à la création, soutien)
- Créer un Cité Lab
- Revaloriser les métiers de l'artisanat auprès des jeunes et des familles
- Favoriser la découverte de l'entrepreneuriat en QPV par la venue des établissements
- Faire un forum des métiers de l'artisanat avec les lycées techniques et les centres de formation
- Mobiliser la CJS
- Créer un lieu de création, de formation et de partage lié à l'artisanat



Rôle des habitants au sein de la collectivité

Des conseils de quartier sont institués à l'échelle de chaque grand quartier d'Arras. Ces conseils de quartier sont des instances citoyennes d'échange. Elles permettent aux citoyens de s'exprimer sur la vie du territoire, les projets de la ville et de partager leur expertise d'usage de leur quartier.

Les conseils de quartier sont complémentaires aux instances de participation citoyenne existantes. Les propositions en conseil de quartier, amenant à co-construire des projets, sont en lien avec les Instances – Dispositifs – Missions existants sur les quartiers d'Arras. Les conseils de quartier sont associés aux actions concernant leur quartier, en particulier celles menées au titre de la politique de la ville. Parmi les membres des conseils de quartier, deux membres sont des représentants des commissions citoyennes des quartiers prioritaires.

Les commissions citoyennes sont composées d'habitants et d'acteurs locaux volontaires du secteur prioritaire. Ces commissions citoyennes, instances citoyennes thématiques sur la politique de la ville, se veulent plus souples que le conseil citoyen tel que défini dans la précédente mouture du contrat de ville, permettant ainsi aux habitants d'aller et de venir au fur et à mesure du contrat et de leurs possibilités et de faciliter son renouvellement. En effet le constat dressé du précédent contrat en matière de participation citoyenne est une désaffection progressive des habitants en raison de la rigidité de l'instance peu adaptée aux besoins et aux contraintes vécues par les habitants (déménagement, complexité ressentie des différentes instances, perte de temps en lien avec des changements d'ordre personnels ou professionnels...) ne permettant pas de garantir la pérennité du fonctionnement de l'instance sur la durée. La commission citoyenne offre un cadre plus souple afin d'animer le contrat de ville tout en créant une dynamique plus large concernant la vie du quartier en général, permettant ainsi de créer davantage de lien avec le droit commun, représentée par le conseil de quartier.

Moyens identifiés de mobilisation des habitants

Interlocuteurs privilégiés de chacun des quartiers, un animateur GUSP, en lien avec le chef de projet de quartier et le service participation citoyenne, sera chargé d'animer et de faire vivre la commission citoyenne politique de la ville en l'aidant à construire, étape par étape, le chemin vers l'autonomie. Une fois par an, un temps d'échanges et de bilans du fonctionnement de la commission citoyenne sera organisé avec les élus référents du contrat de ville : Adjointe de quartier, Adjoint en charge de la Cohésion Sociale, Territoriale et Logement, de l'Insertion sociale et professionnelle et Conseillère déléguée à la Vie Associative, à l'Implication Citoyenne et au vivre-ensemble.

Des réunions régulières et la mise à disposition de locaux municipaux permettront d'assurer des rencontres régulières de la commission citoyenne politique de la ville. Les représentants de la commission citoyenne politique de la ville sont également des relais des projets – municipaux et associatifs – évoqués en réunion du conseil de quartier.

La commission citoyenne fonctionne en complémentarité du Conseil de quartier. Elle participe par le biais de ces deux représentants à la co-construction des projets à l'échelle de chaque grand quartier.

Le Tiers Lieu politique de la ville institué à l'échelle de la Communauté urbaine sera également un lieu privilégié de présentation des actions et d'échange avec l'ensemble des opérateurs du contrat de ville et les membres des commissions citoyennes politique de la ville.

Cas particulier Quartier Jean Jaurès/Cheminots/Moulins Hacart : Considérant la situation particulière du secteur partagé entre les villes d'Arras et d'Achicourt, des temps réguliers, à raison de deux fois par an seront organisés entre la commission citoyenne Jean Jaurès/Cheminots et la Fabrique des quartiers, instance de participation citoyenne de la ville d'Achicourt dans le cadre du Contrat de Ville.

Niveau de participation des habitants

Lieu d'information, de concertation et de propositions, complémentaire au Conseil de quartier, la commission citoyenne politique de la ville veille au renforcement du lien social entre les habitants du QPV. Il est un intermédiaire actif entre la municipalité et les habitants :

- Il recueille les demandes et les attentes des habitants du secteur prioritaire pour identifier et approfondir les sujets majeurs relatifs au quartier
- Il en déduit des propositions d'actions et de réflexions qu'il soumet aux élus référents et aux habitants
- Il participe à l'information
- Il est associé aux réflexions concernant les orientations et les projets de la politique de la ville
- Il rend compte par l'intermédiaire de ces deux représentants au conseil des quartiers des actions menées au titre du contrat de ville

Domaines d'intervention des commissions citoyennes :

- Cadre de vie, propreté
- Prévention, sécurité
- Solidarités, citoyenneté
- Animation locale, culture, sports et loisirs...

Moyens de fonctionnement des collectifs d'habitants structurés

En termes d'accompagnement, chaque secteur prioritaire dispose d'un chef de projet et d'un animateur GUSP qui participe à l'accompagnement et à l'animation des commissions citoyennes politique de la ville ainsi que de moyens dédiés pour les soutenir dans leurs initiatives.

Outre la programmation du contrat de ville, les moyens de la participation citoyenne (Fonds de travaux urbain/ Budget citoyen et Projet d'Initiative citoyenne) seront également mobilisés pour soutenir les projets émanant des habitants. En lien avec les bailleurs sociaux, le dispositif d'abattement de TFPB pourra être également sollicité en appui d'initiatives visant à améliorer le cadre de vie.

Dans le cadre des conseils de quartier, des moyens en matière de formation déployé par le service Participation Citoyenne et Vivre Ensemble pourront également permettre d'accompagner les habitants sur la compréhension des thématiques, la prise de parole et la construction de l'autonomie.

QUELLES PRIORITÉS POUR LE QUARTIER Chanteclair Cévennes - Saint-Laurent-Blangy ?

1 FRAGILITÉS
 SUR QUOI EST-IL URGENT et IMPORTANT d'AGIR dans ce quartier ?

Un quartier avec **une population jeune** et qui accueille de nombreuses familles monoparentales.

Les **parcours scolaires** sont fragiles et impactent l'accès à l'emploi qui est difficile. Les revenus demeurent faibles.

Donc il faut **agir en faveur de la réussite éducative de la jeunesse** en levant les freins à l'accès aux formations qualifiantes et accompagner la parentalité des mères isolées.

URGENT

4 AMBITIONS

QUARTIERS APAISÉS

TISSU ASSOCIATIF
 VIVRE ENSEMBLE
 TOLÉRANCE
 espace d'écoute et d'échanges
 dans un CADRE AGRÉABLE
 moins d'inséparités

ÉMANCIPÉ

RESPECT
 ÉGALITÉ
 ÉCOUTE ATTENTIVE
 SOLIDARITÉ
 habitants ambicieux
 volontaires
 autonomes

TRANSITION

transition des âges
 transition numérique
 FLEXIBILITÉ ADAPTATION
 économique
 écologique

PLEIN EMPLOI

MOTIVATION
 SENS
 PLAISIR
 PERSPECTIVES
 travailler la formation
 lever les freins

2 QUELLES SONT LES PRIORITÉS

POUR Y PARVENIR À L'HORIZON 2030

1 Permettre l'expression des besoins de la population	2 Favoriser l'action collective autour de projets culturels	3 Apaiser la cohabitation des piétons, des vélos et des voitures en intercommunalité
1 Aller vers les jeunes, faire du lien et identifier leurs besoins	2 Favoriser la réussite éducative	3 Permettre l'accès à des loisirs et à la culture
1 Favoriser une parentalité épanouie et apaisée à tous les âges	2 Accompagner les usages du numérique	3 Permettre l'accès aux modes de déplacement doux
1 Soutien à l'employabilité et à l'insertion socio-professionnelle des jeunes et des femmes	2 Promouvoir l'économie sociale et solidaire	3 Maintenir les points de proximité et développer le « aller-vers »



Quartier émancipé

- Soutien et accompagnement d'actions jeunesse en lien avec les besoins identifiés, en lien avec les espaces jeunes
- Conforter la présence éducative du service de Prévention (de 1,5 à 2 professionnels)
- Travailler un cycle de conférences pour les familles de 0 à 25 ans
- Développer des ateliers thématiques parentalité mutualisés
- Identification des besoins parentalité
- Présentation aux habitants des différents dispositifs parentalité
- Mettre en place un accueil de loisirs au collège
- Développer le soutien scolaire
- Développer et renforcer les séjours jeunes
- Organiser un tournoi e-sport
- Mettre en place un diagnostic local jeunesse
- Mettre en place des cafés parents à l'école



Quartier apaisé

- Développer les moyens de référendum jeunes et des outils dans des lieux fréquentés par la jeunesse
- Enquête de quartier à mener pour recenser les besoins des habitants
- Mettre en place un médiateur jeune pour créer un lien de confiance avec les jeunes
- Mettre en place des concertations citoyennes jeunesse en lien avec les acteurs de terrain et les associations
- Création d'une structure gérée par les jeunes



Quartier de transitions

- Élargir la navette gratuite de la Ville à la périphérie d'Arras
- Développer le vélo électrique
- Renforcer la communication numérique à destination des jeunes



Quartier de plein emploi

- Reprogrammer le village emploi
- Poursuivre la permanence sociale des demandeurs d'emploi
- Poursuivre l'accompagnement des demandeurs d'emploi sans limite d'âge



Rôle des habitants au sein de la collectivité

Les habitants seront acteurs avec un rôle d'information, de consultation, de participation, d'analyse.

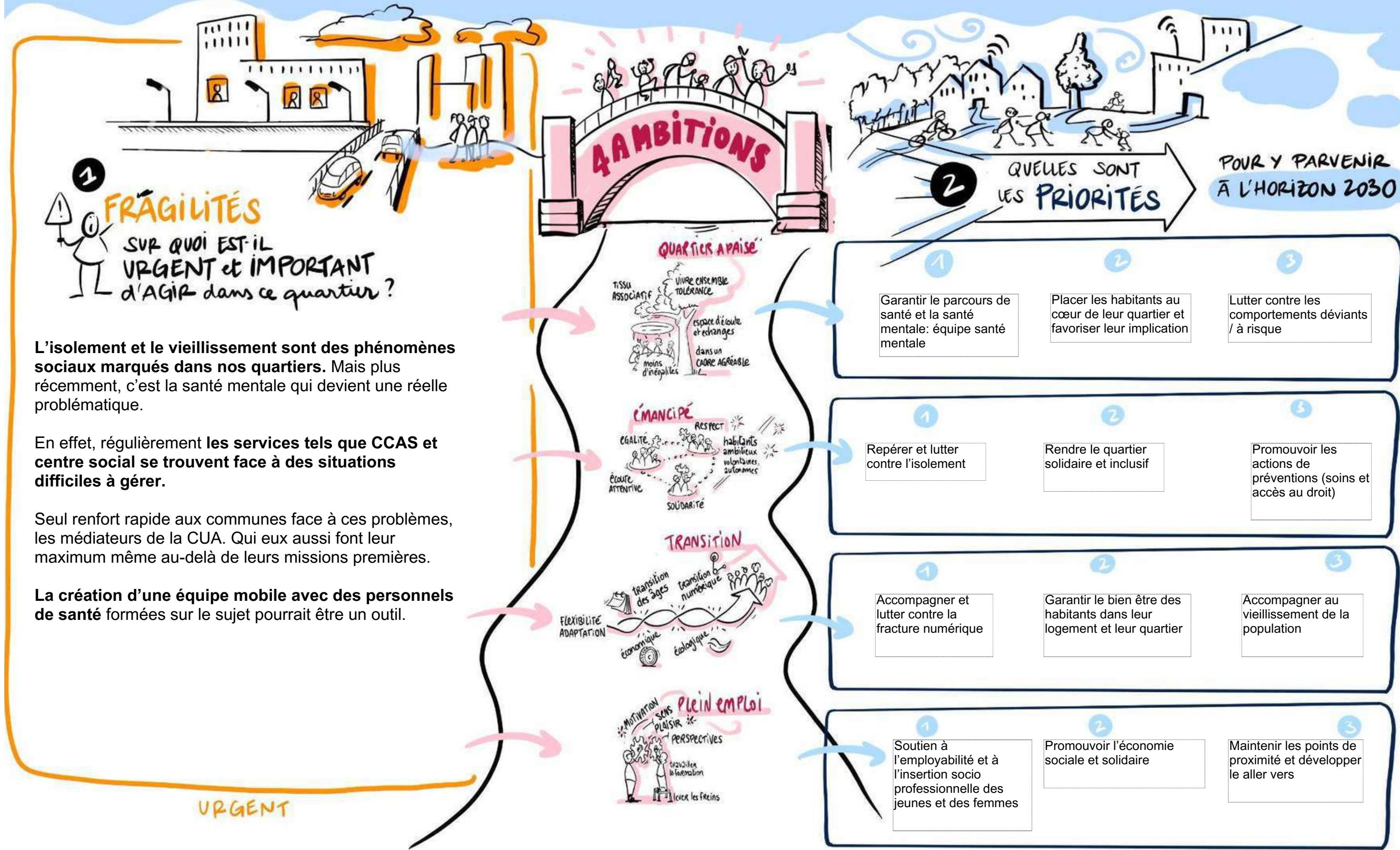
Niveau de participation des habitants

Les habitants seront informés par différents outils : par le biais d'affiches (renforcement des dispositifs d'affichage dans le quartier), journal de la commune, réseaux sociaux, par le biais des partenaires associatifs présents sur le quartier, par des réunions thématiques.
Les habitants seront concertés : pour la construction d'actions spécifiques (actions culturelles ...) et par la réalisation d'une étude permettant une analyse qualitative et quantitative des besoins des jeunes avec un point spécifique sur les moyens à déployer pour favoriser la communication avec la jeunesse.
Les habitants participeront aux actions qu'ils auront co construites et à leur évaluation.

Moyens identifiés de mobilisation des habitants

La coopération avec la ville de Saint-Nicolas permet de structurer le lien avec les habitants au travers des actions proposées par le centre social Chanteclair fréquenté par les immercuriens.
Cette structure offre la possibilité de toucher un public plus large et plus diversifié.

QUELLES PRIORITÉS POUR LE QUARTIER Chanteclair Cévennes - Saint-Nicolas-lez-Arras ?



L'isolement et le vieillissement sont des phénomènes sociaux marqués dans nos quartiers. Mais plus récemment, c'est la santé mentale qui devient une réelle problématique.

En effet, régulièrement les services tels que CCAS et centre social se trouvent face à des situations difficiles à gérer.

Seul renfort rapide aux communes face à ces problèmes, les médiateurs de la CUA. Qui eux aussi font leur maximum même au-delà de leurs missions premières.

La création d'une équipe mobile avec des personnels de santé formés sur le sujet pourrait être un outil.

CHANTECLAIR-CÉVENNES – SAINT-NICOLAS-LEZ-ARRAS

PROPOSITIONS DE PISTES D' ACTIONS CONCRÈTES ISSUES DES SÉMINAIRES D'ÉCRITURE



Quartier émancipé

- Mettre en place des ateliers prévention "tout petit" maternelle sur les thématiques santé, langage et psychomotricité
- Inscrire dans le programme d'actions Territoire Zéro Non Recours des actions portant sur l'inclusion numérique
- Approfondir les actions liées au service de courtoisie (action Abattement Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties) qui vise à identifier les personnes isolées et de les rencontrer pour reconnecter aux partenaires de quartier et faire un point sur leur situation dans le logement (identification des besoins et actions en conséquences)
- Mettre en place des programmes d'activités physiques adaptées à l'aide de la Maison Sport Santé



Quartier apaisé

- Formation des professionnels sur le repérage
- Mettre en place une équipe mobile de santé mentale
- CUA : Mettre en place des ambassadeurs de santé mentale
- Mettre en place un baromètre du Non-Recours
- Travailler la santé psychique des jeunes avec les éducateurs de rue
- Favoriser l'accompagnement à la sortie d'hospitalisation
- Créer une instance pluridisciplinaire pour traiter les interactions de problématiques de santé
- Formation d'ambassadeurs en santé mentale



Quartier de plein emploi

- Reprogrammer le village emploi
- Poursuivre la permanence sociale des demandeurs d'emploi (quartier Nord)
- Poursuivre l'accompagnement des demandeurs d'emploi sans limite d'âge



Quartier de transitions

- Reboisement d'espace urbain
- Réflexion autour d'îlots de fraîcheur
- Animation au sein du bois urbain

Rôle des habitants au sein de la collectivité

Les habitants seront acteurs avec un rôle de proposition, un rôle d'expertise, de participation, d'évaluation et d'analyse.

Niveau de participation des habitants

- Ils seront consultés avant la mise en place d'actions / d'animations pour un avis, une expertise
- Ils seront informés par différents outils : dans les instances (groupe de pilotage du centre social, groupes thématiques), par le biais d'affiches, journal de la commune, réseaux sociaux, par le biais d'habitants référents, par les missions des accueils notamment du centre social.
- Ils seront concertés : pour la construction du projet du centre social ; pour la mise en place de temps forts (ex : les animations de l'été)
- Ils seront Co décisionnaires grâce à leur place aux cotés des élus dans le groupe de pilotage du centre social
- Ils participeront aux actions qu'ils auront co construites

Moyens identifiés de mobilisation des habitants

- Des démarches d'aller- vers ont été réalisées dans le cadre de l'écriture du projet du centre social. Elles ont permis de toucher de nouveaux habitants.
- Les participations aux groupes, actions et animations du centre social sont aussi un moyen de mobiliser des habitants.
- La participation des habitants au groupe de pilotage du centre social permet par le biais de mobiliser d'autres publics.
- Les réunions publiques / balades urbaines

Moyens de fonctionnement des collectifs d'habitants structurés

Notre participation citoyenne sera structurée grâce aux habitants du groupe de pilotage Chanteclair. Certains se sont déjà fait connaître pour intégrer la démarche. De plus, le lien est réalisé avec l'ex conseil citoyen qui ne fonctionne plus mais les membres les plus actifs et toujours intéressés par la démarche seront intégrés à cette nouvelle instance. Les élections par les habitants auront lieu en mars prochain. Des groupes thématiques seront créés avec les habitants pour travailler plus précisément sur des thèmes tels que la jeunesse, l'enfance, la famille, les seniors.....

QUELLES PRIORITÉS POUR LE QUARTIER Quatre As - Achicourt ?

1 **FRAGILITÉS**
SUR QUOI EST-IL URGENT et IMPORTANT d'AGIR dans ce quartier ?

Le quartier des 4 AS est vieillissant, la part des personnes âgées est de 20%. 63 % des ménages attributaires de logement sociaux ont des revenus inférieurs au plafonds PLAI.

Un taux de pauvreté de 51,7% et un revenu médian de 8539 Euro par habitant (seuil de l'unité urbaine à 12 900 €). La précarité y est marquée au regard de l'aide sociale facultative de la commune dont 80 % des bénéficiaires résident dans ce quartier. 48% des habitants occupent un emploi précaire.

27% des 18-24 ans ont rencontré des difficultés pour accéder aux démarches en ligne pendant le confinement.

URGENT

4 AMBITIONS

QUARTIER APAÏSÉ

TISSU ASSOCIATIF
VIVRE ENSEMBLE
TOLÉRANCE
espace d'écoute et d'échanges
dans un CADRE AGRÉABLE
moins d'inégalités

ÉMANCIPÉ
RESPECT
ÉGALITÉ
habitants ambicieux
volontaires
autonomes
ÉCOUTE ATTENTIVE
SOLIDARITÉ

TRANSITION

transition des âges
transition numérique
FLEXIBILITÉ ADAPTATION
économique
écologique

MOTIVATION
SENS
PLAISIR
PERSPECTIVES
travailler à l'éducation
lever les freins
PLEIN EMPLOI

2 QUELLES SONT LES PRIORITÉS

POUR Y PARVENIR À L'HORIZON 2030

1 Mieux coordonner les interventions des médiateurs du territoire	2 Faciliter les échanges entre les instances	3 Réconcilier les jeunes et les acteurs institutionnels
1 Développer des permanences d'accès aux droits au cœur du quartier	2 Impulser des actions en direction de la jeunesse	3 Réécrire le PEDT et le mettre en œuvre
1 Requalifier le quartier et poursuivre sa réhabilitation	2 Poursuivre le projet « Bien vieillir à Achicourt »	3 Poursuivre la politique de peuplement (PLH) et la lutte contre le mal logement
1 Mobiliser les dispositifs de droit commun et connexes	2 Poursuivre les expérimentations sur les freins à l'accès à l'emploi	3 Favoriser le travail des acteurs de l'emploi au profit des habitants



Quartier émancipé

- Apporter un soutien scolaire aux collégiens (brevet, simulation de jurys d'entretien)
- Rompre l'isolement par l'école de la petite enfance
- Créer des liens entre la médiathèque et le public jeune du quartier
- Réaliser des ateliers jeux de société
- Développer les échanges intergénérationnels en créant du lien entre les jeunes et les usagers des EHPAD
- Promouvoir les activités physiques et sportives
- Travailler sur la prévention des chutes auprès des personnes âgées
- Lutter contre l'isolement des personnes âgées
- Accompagner les parcours résidentiels tout au long de la vie
- Equiper les habitations pour favoriser le maintien à domicile des seniors
- Former les professionnels aux dispositifs d'accès aux soins et aux droits
- Poursuivre les ateliers Bien Vieillir



Quartier apaisé

- Reprise des cellules de veille
- Créer des événements mêlant sujet "jeune" et emploi/formation (jeux, sport)



Quartier de transitions

- Développer des parrainages intergénérationnels
- Mettre en place des cafés intergénérationnels
- Poursuite des travaux de requalification de la place de Rouen
- Diagnostiquer les besoins de travaux d'adaptation sur le Soir Paisible
- Informer sur la mobilité (offre de services, etc)



Quartier de plein emploi

- expérimenter un accompagnement global vers l'emploi basé sur l'échange des différents intervenants au sein du foyer
- S'appuyer sur les dispositifs des bailleurs " Vis ma vie" dans le cadre du repérage des publics et du partenariat avec Logista et Mc Donald

PARTIE 3 :

LA PLACE DES HABITANTS : VILLE D'ACHICOURT

LA FABRIQUE CITOYENNE



Rôle des habitants au sein de la collectivité

La participation est une mise en mouvement nécessaire entre les habitants, les associations et les institutions.

Tous les habitants ne sont pas présents dans les associations, les instances de démocratie participative car une grande partie de la population et, particulièrement, des quartiers politique de la ville se sent souvent exclue. Le constat est, que ce sont toujours les mêmes habitants que l'on retrouve dans toutes les instances.

Il faut donc réorganiser les fonctionnements traditionnels et réinventer les méthodes pour rencontrer les habitants. Il faut privilégier le «aller vers» plutôt que le «venez à moi» car le 1er pas est difficile. De plus, la non-maîtrise du langage administratif crée des réticences supplémentaires à s'exprimer en public.

Les instances de participation comme les réunions publiques sont, au sens des habitants, trop institutionnalisées, ce qui explique leur faible participation ainsi que le peu d'engagement.

Une ville doit multiplier les outils pour aller à la rencontre de ceux qui ne participent jamais, d'autant plus dans les quartiers prioritaires où les actes citoyens, comme, par exemple, voter, ne sont pas une préoccupation importante.

Il nous faut privilégier des temps où l'on se met à l'écoute des habitants, sans programme pré établi, dans une confiance qui s'est peu à peu établie afin qu'un lien social se crée. Il doit se créer déjà entre les habitants, ensuite avec les associations et les institutions afin de faire que les habitants «isolés» forment une communauté suffisamment confiante en elle pour être partie prenante et s'intégrer dans une instance quel qu'elle soit.

Cette mobilisation commune demande à ce qu'il y ait un catalyseur commun que ce soit un homme, un projet, une idée. La prise de parole, les initiatives, se feront car les habitants auront un intérêt commun.

La volonté politique de la commune de faire de la participation des habitants un vecteur essentiel de développement social s'inscrit dans son projet de mandat.

A ce titre, les élus pilotent la participation citoyenne avec le soutien des équipes municipales et sont porteurs des projets qui permettent de favoriser la participation des habitants.

Moyens identifiés de mobilisation des habitants

S'appuyer sur ce qui existe, ce qui est connu et commence à être reconnu, comme **les conseils de quartier**, organisation hors institutions mais où se crée des alliances nous semble la meilleure méthode pour mettre en œuvre une participation citoyenne adaptée à chaque quartier.

Les contours des conseils de quartier n'étant pas exactement les contours de la politique de la ville, il faudra être vigilant à la présence réelle des habitants des quartiers politique de la ville dans ces instances mais la non-exclusivité peut être également source de richesse.

L'accompagnement peut se faire par la ville (élu et technicien) mais sans pour autant imposer un mode de fonctionnement.

L'objectif de la participation est de répondre à plusieurs questions comme : comment vit-on ensemble demain, que ce soit dans les quartiers politique de la ville ou autre ? Comment équilibre-t-on les quartiers ? Comment traite-t-on la question de l'économie ? Du développement durable ?

Au-delà du fait de partager un portage de projet, de la reconnaissance de la légitimité de l'habitant à s'exprimer, de dire quand ça ne va pas, de recréer du lien social, c'est aussi une volonté d'émancipation, d'autonomisation individuelle ou collective qui est recherchée.

Lorsque l'organisation des conseils de quartier semble encore être trop contraignante pour des habitants, nous devons innover et déployer des modes de communication nouveaux, une instance souple que l'on pourrait appeler « fabrique citoyenne » qui utilise particulièrement « l'aller vers ».

Ce serait des temps informels, de rencontre comme les cafés citoyens en laissant de la souplesse dans le fonctionnement, dans les entrées-sorties pour inviter les plus éloignés à participer à un moment donné. La bienveillance, le respect, l'écoute, une organisation a minima devrait permettre des échanges bénéfiques pour tous et pour leur bien vivre dans notre ville.

Ce peut être, également, des temps différents pour les différentes tranches d'âge.

Niveau de participation des habitants

Nous avons mis en place des commissions thématiques participatives sur les thématiques suivantes : actions culturelles, finances, participation citoyenne et coordination des associations, sport jeunesse loisirs, bien vivre dans sa ville, attractivité économique, tranquillité publique, stratégie urbaine où, élus, habitants et associations sont associés à la réflexion.

Nous avons conscience que les habitants associés à ces temps de réflexion sont, pour la plupart, déjà engagés ou déjà à l'aise avec l'expression. D'autres instances existent également comme les conseils de quartier. Ce sont des instances que nous avons voulu autonomes (4 sur notre ville). Ils sont force de propositions d'animation de leur quartier, de développement, de réflexion. Ils organisent, proposent, font remonter les difficultés repérées dans leur quartier. La ville les accompagne à la mise en œuvre. 3 conseils de quartier sur 4 sont concernés par les secteurs politique de la ville. Dans les commissions, comme dans les conseils de quartier les habitants sont informés, consultés, concertés. Leurs propositions sont une aide à la décision pour les élus. Ils sont ensuite, associés à la mise en œuvre des projets.

Moyens de fonctionnement des collectifs d'habitants structurés

Nous souhaitons bénéficier d'un lieu au cœur des quartiers pour rencontrer les habitants de manière informelle mais aussi plus formelle. Les travaux de requalification de la place de Rouen seront un vecteur important de lien avec les habitants, le catalyseur de la mobilisation.

Les conseils de quartier ont un lieu pour se rencontrer mais ce lieu n'est pas identifié spécifique à leur fonctionnement, pas toujours disponible pour faciliter les temps informels.

QUELLES PRIORITÉS POUR Beaurains ?

1 FRAGILITÉS
SUR QUOI EST-IL URGENT et IMPORTANT d'AGIR dans ce quartier ?

La commune de Beaurains, comptant 5600 habitants, est en perpétuel développement depuis 50 ans avec une **augmentation de la population et de la demande de logements**.

La population vieillit, ce qui soulève des enjeux sur les questions de **l'autonomie et du maintien du lien social**. **3,5% des assurés du régime général à Beaurains n'ont pas de médecin traitant**, ce qui renvoie à la problématique plus large de l'enjeu de **l'accessibilité aux soins**. Sur du long terme long, **le nombre de familles monoparentales augmente**.

Concernant la jeunesse, il est important de la rendre actrice et **d'accompagner les jeunes dans le développement de compétences** qui contribuera à être mieux armé pour entrer dans la vie active.

URGENT

4 AMBITIONS

QUARTIERS APAISÉS

TISSU ASSOCIATIF
VIVRE ENSEMBLE
TOLÉRANCE
espace d'écoute et d'échanges
dans un CADRE AGRÉABLE
moins d'inégalités

ÉMANCIPÉ
ÉGALITÉ
écoute attentive
RESPECT
habitants ambieux
volontaires
autonomes
SOLIDARITÉ

TRANSITION

transition des âges
transition numérique
FLEXIBILITÉ ADAPTATION
économique
écologique

MOTIVATION
SENS
PLAISIR
PERSPECTIVES
transition de formation
lever les freins
PLEIN EMPLOI

2 QUELLES SONT LES PRIORITÉS

POUR Y PARVENIR À L'HORIZON 2030

1 Favoriser la coopération entre habitants
2 Créer des temps et des espaces d'échanges entre les habitants
3 initier et accompagner les actions collectives et inclusives

1 Renforcer et développer le pouvoir d'agir
2 Induire la culture du développement social local
3 Favoriser l'inclusion pour tous

1 Favoriser l'éducation tout au long de la vie
2 Développer d'autres modes de consommation
3 Mettre en place des espaces dédiés aux habitants pour faire face à la transition numérique

1 Lever les freins en renforçant le lien partenarial
2 Maintenir les dispositifs existants
3 Renforcer le parcours d'inclusion sociale en augmentant les compétences



Quartier émancipé

- Associer les habitants du “conseil participatif” au Contrat Local de Santé et au Conseil Local de Santé Mentale

Quartier de transitions

- Mobiliser l'outil parent “ambassadeur numérique” du Conseil Départemental



Quartier apaisé

- Organiser des permanences “Médiation” pour les habitants qui rencontrent des différents avec leurs voisins
- Informer et faire participer les habitants sur les réseaux sociaux
- Organiser des temps conviviaux avec les habitants
- Mettre en place des stands de la collectivité lors des manifestations
- Mettre en place une cérémonie d'accueil pour les nouveaux habitants
- Créer et diffuser un questionnaire aux habitants sur leurs intérêts et envies
- Créer un livret d'accueil pour présenter le quartier aux nouveaux habitants
- Création de “zones de rencontres” pour les nouveaux habitants
- Désigner des référents d'accueil pour les différents secteurs

Quartier de plein emploi

- Soutien aux opérations d'animation sociale en lien avec l'emploi
- Créer, recréer une antenne Mission Locale
- Soutenir la CJS

PARTIE 4 :

LA GOUVERNANCE DE COEUR DE QUARTIER

Coeur de quartier est une contractualisation basée sur la coopération entre les acteurs. Cette coopération prend son sens au regard des engagements des partenaires institutionnels et associatifs sur le projet. **Le pilotage est assuré par l'EPCI en coordination avec l'Etat.**

On entend par gouvernance la manière dont le Contrat de Ville est mis en œuvre. S'agissant d'un Contrat (engageant collectivement et réciproquement ces signataires) et d'un dispositif spécifique cadré par le législateur, des règles de fonctionnement précises sont déterminées par la Loi.

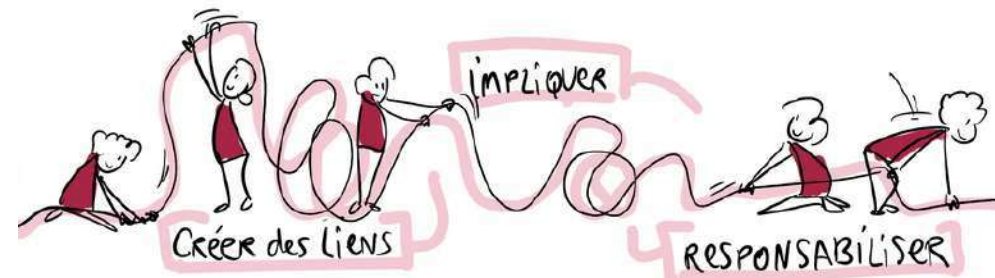
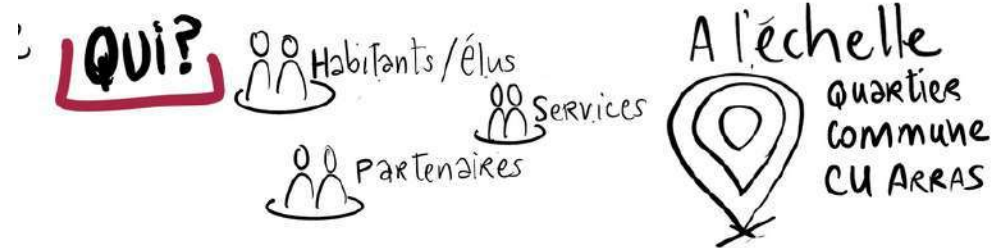
Certaines autres modalités relevant du **système de gouvernance** sont librement définies localement et clarifiées dans le schéma de gouvernance. Le projet Coeur de quartier bénéficiera d'une gouvernance élargie aux acteurs ayant une expertise et / ou une intervention structurante en proximité (Centres sociaux, la BGE ou Maison de l'emploi et des métiers)

L'EPCI porte le contrat pour les communes dans le cadre de ses compétences Politiques de la ville. Les Elus des communes concernées sont associés au pilotage de l'EPCI. La commune anime le projet de son quartier et vise à renforcer le lien avec les acteurs de proximité. **L'EPCI et les communes sont en synergie** pour impliquer les partenaires et les acteurs en proximité pour agir sur leurs enjeux locaux et construire des réponses adaptées aux besoins des habitants.

L'émergence depuis plus d'un an **d'un tiers lieu politique de la ville** favorise la connaissance des besoins des habitants en temps réels, l'interconnaissance des acteurs entre eux et vise à initier les logiques de coopération. Une quinzaine de chartes d'engagement, portées par des associations locales, sont à l'œuvre sur le territoire et incarnent ce travail au long cours impliquant les opérateurs. 15 chartes d'engagement à l'œuvre sur le territoire (en annexe)

Le service cohésion sociale accompagne **les petites associations de proximité** pour faciliter leur maintien dans le paysage des acteurs de la politique de la ville afin qu'elle puisse continuer à être bénéficiaire de financements pluriannuels du programme annuel (lisibilité financière, trajectoire d'accompagnement des publics).

Il est prioritaire que Coeur de quartier amène des améliorations dans le cadre de l'appel à projets en rendant du temps aux opérateurs grâce **à la pluri annualité des financements** de l'Etat. Le tiers lieu se voit aussi comme **un laboratoire** qui doit donner l'envie aux acteurs d'expérimenter et d'innover.



QUOI ?

Instruire
Se concerter
Décider

QUAND ?

Imaginer des
périmètres
modulables ?

PARTIE 4 :

LA GOUVERNANCE DE COEUR DE QUARTIER



EN COURS DE VALIDATION CO STRAT DU 15.02

SCHÉMA de GOUVERNANCE

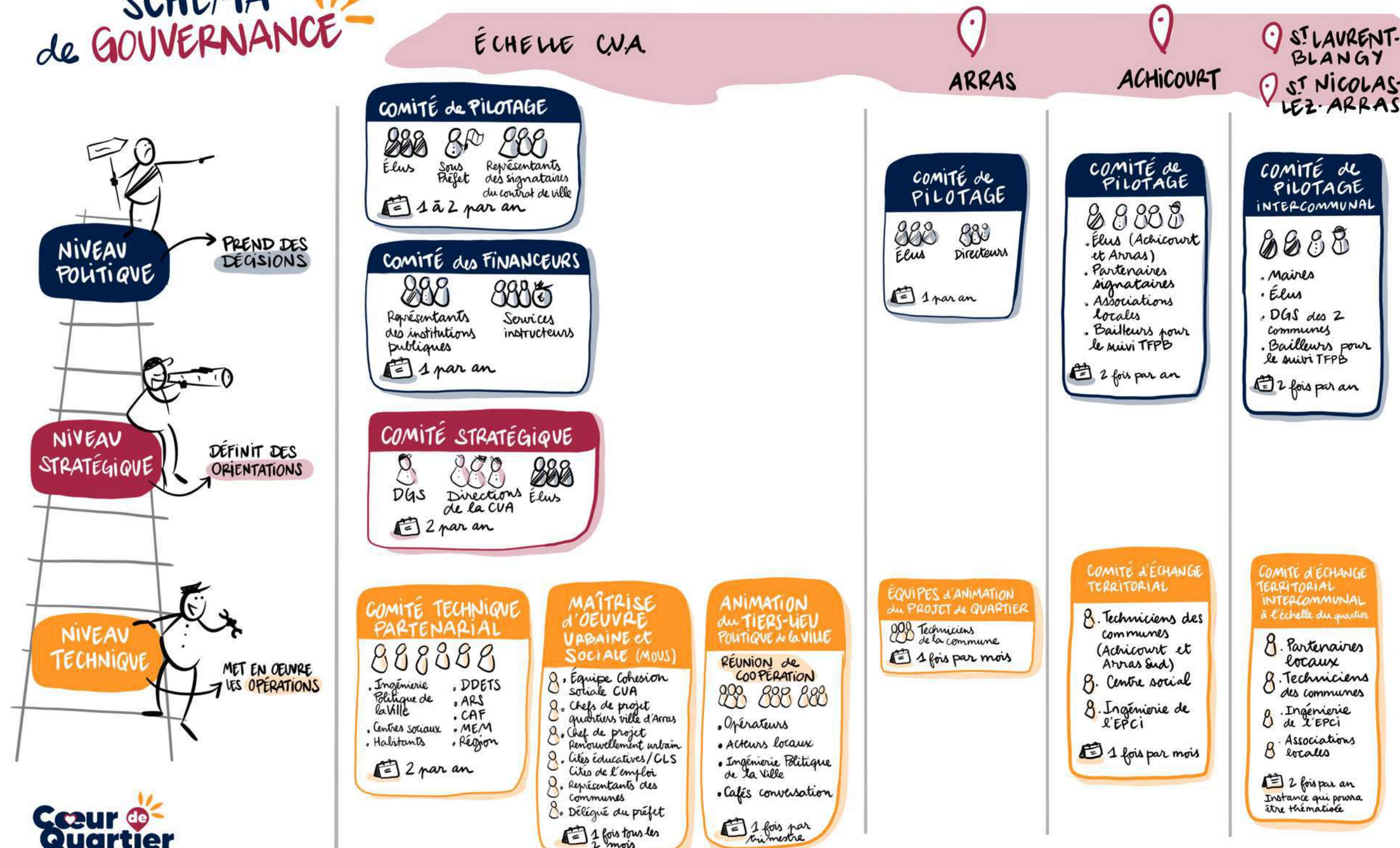


illustration: Helena Salazar www.bienfaitpourta.com



PARTIE 4 : LA GOUVERNANCE DE COEUR DE QUARTIER

INSTANCES INTERCOMMUNALES DE GOUVERNANCE



- **Comité de pilotage” Coeur de quartier” à l’échelle de l’EPCI:**
 - Faire le point sur l’avancement des problématiques sociales et économiques à l’échelle des QPV
 - Faire le bilan des dispositifs de droit commun mobilisés par les collectivités, l’EPCI, l’État et les partenaires du contrat de ville
 - Faire l’état d’avancement des projets de renouvellement urbain
 - Faire présenter par les actions engagées en rapport avec les cités de l’emploi ou encore les dispositifs des bailleurs (rénovons vos HLM, les quartiers résilients ...)
- **Comité des financeurs :** Réunion annuelle qui réunit l’ensemble des services instructeurs de l’appel à projets contrat de ville dans l’objectif de ventiler l’enveloppe 147 aux différents opérateurs du territoire, il est conjointement présidé par l’État et la CUA
- **Comité stratégique :** Réunion stratégique rassemblant les directeurs de la CUA, les directeurs généraux des communes et les élus des communes
- **Comité technique partenarial :** Instance de préparation des comités de pilotage, elle réunit les techniciens des communes, de la Communauté Urbaine, de l’État et des partenaires signataires du contrat de ville
- **Maitrise d’œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) :** Instance réunissant les équipes ingénierie politique de la ville de la Communauté Urbaine d’Arras, de l’État et des communes. Cette instance permet le partage d’informations et des échanges sur des sujets tels que la programmation annuelle, la préparation des instances de gouvernance, des échanges sur l’actualité de la politique de la ville, l’évaluation des dispositifs
- **Tiers-lieu politique de la ville :** Instance réunissant en moyenne une fois par trimestre les équipes de la CUA, des communes et les opérateurs politique de la ville du territoire. En 2023 à titre d’exemple, les tiers-lieux ont permis d’aborder des thématiques diverses telles que l’engagement des partenaires, la présentation des travaux d’écriture de “Cœur de Quartier”, la présentation d’actions inspirantes de porteurs de projets, des tables rondes sur le sport, la santé, sur l’articulation des “Cités” (cité éducative, cité de l’emploi), la présentation de l’appel à projets 2024.

PARTIE 4 : LA GOUVERNANCE DE COEUR DE QUARTIER

INSTANCES COMMUNALES DE GOUVERNANCE

La territorialisation de la Ville d'Arras

L'équipe de quartier



Ecosystème
- Chef de projet de quartier - Agent GUSP - Gestionnaire de quartier - Référent PM - Référent bâtiment - Directeur du centre social - Coordonnateur enfance-jeunesse
- Coordonnateur Activités physiques et sportives - Référente accompagnement des parcours individuels - Directrice du multi-accueil - Travailleurs sociaux du CCAS - Référent culture de proximité - Coordinateur Office des sports

Sur l'animation des projet de quartiers, la territorialisation à l'échelle de la ville d'Arras a marqué un tournant dans la tenue des instances techniques qui s'est vue renforcée par la nouvelle organisation municipale (Équipe d'Animation des Projets de Quartier).

Autour de Chef.fe de projet de quartier, l'enjeu est le décloisonnement et la pluridisciplinarité au sein de la collectivité.

Sous l'impulsion du Maire, **le comité de pilotage à l'échelle de la ville d'Arras** vise à mobiliser pleinement les différents Départements au projet cohésion sociale de la ville et à prioriser les interventions publiques en matière de politique sociale en vue de réduire les inégalités. La sécurisation des financements de la collectivité alloués aux associations qui émargent au Contrat de ville est aussi faite dans cette instance.

La revue de projet est également une instance de pilotage politique du projet de quartier sur le volet urbain. Elle vise à faciliter l'articulation du renouvellement urbain, de la dotation solidarité Urbaine et de la TFPB dans le cadre du développement territorial impulsée par les Adjointes de quartier.

Le comité de pilotage "Coeur de quartier" à l'échelle de **la commune d'Achicourt** est partenariale, il a pour objectif de : mobiliser les signataires sur les projets de quartier dans le cadre de leur engagement territorialisé, faire la revue de projet des dispositifs connexes comme le PRE, les Plcs, de créer des synergies dans le cadre des priorités et des orientations de l'appel à projets, de faire l'état d'avancement des projets de renouvellement urbain ainsi que la revue de projet des actions engagées en rapport avec l'abattement TFPB.

La présence de l'Adjointe de quartier Sud de la ville d'Arras sera également associée pour évoquer **la stratégie sur le volet intercommunal** du quartier Cheminots Jean Jaurès Moulin Hacart et faire un focus sur l'équipement "stade Camphin" sur Arras et Achicourt.

Le projet de quartier s'anime en transversalité des services communaux à travers **des comités d'échanges territoriaux mensuels** qui incluent uniquement le Centre socio-culturel du quartier (Équipement structurant associatif) et le chef de projet d'Arras Sud.

La gouvernance intercommunale partagée de Saint-Laurent-Blangy et de Saint-Nicolas lez Arras s'est officialisée en 2023 par la signature d'une convention de coopération. L'intercommunalité structure le projet de développement social et urbain.

Ainsi le comité de pilotage est constitué pour élaborer et développer les stratégies à l'œuvre à l'échelle des deux communes et faire un focus sur le projet de quartier mutualisé.

Deux comités d'échanges territoriaux partenariaux par an sont impulsés à l'échelle du quartier par les Directrices générales des services, ils permettent de mobiliser pleinement les services des communes et le réseau des acteurs locaux sur le projet de quartier et sur l'offre de service de proximité.

L'enjeu est de construire des complémentarités durables autour des équipements structurants tels que le centre social Chanteclair, la « Kfèt » et la cyber base.

PARTIE 4 : L'INGENIERIE POLITIQUE DE LA VILLE

NOUVELLE CONFIGURATION SUR LE TERRITOIRE

Coeur de quartier s'attachera **aux bons équilibres d'intervention** entre quartiers classés prioritaire et vise à l'articulation des compétences du bloc de l'agglomération et du bloc communal grâce au niveau d'expertise des agents. Les moyens humains repris ci dessous sont les agents en charge du pilotage "Coeur de quartier" et des dispositifs connexes. Bien d'autres profils d'agents contribuent aux développements des projets de quartiers au sein des quartiers mais ne sont pas repris en tant que pilote (exemple : médiateur culturel , éducateur sportif , référent école ...)

Ce sont plus de **13 ETP qui sont dédiés au Contrat de Ville de la CUA**. On relèvera que l'équipe n'est pas structurée uniquement à l'échelle de l'EPCI. La mission de coordination est nécessaire entre les professionnels de l'EPCI et ceux des villes dans le cadre de la Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (une des axes de coopération développé dans la convention entre les villes et l'EPCI) Même si la ville d'Arras concentre à elle seule plus d'ingénierie , la mise en œuvre d'une stratégie globale basée sur la solidarité intercommunale et communautaire est à l'œuvre dans le projet de territoire piloté par l'EPCI au travers de " Coeur de quartier ".

- **EPCI / PILOTAGE DU CDV**

1.75 ETP de Cheffe de service et chargée de mission
0.2 ETP Responsable emploi formation : chargée de projet Cité de l'emploi

- **ETAT / PILOTAGE DU CDV**

Délégué du préfet à 0.5 ETP
Chargée de mission programmation 0.5 ETP

- **COMMUNE ARRAS**

1 Directeur et 3 Chefs de projet : 3.3 ETP
Ingénierie PRE et Cité éducatives : 3 ETP

- **COMMUNE D'ACHICOURT**

Directeur général et directrice Cohésion Sociale 0.3 ETP
Ingénierie PRE : 2 ETP

- **COMMUNE DE SAINT LAURENT BLANGY**

Directrice générale : 0.2 ETP

- **COMMUNE DE SAINT NICOLAS LEZ ARRAS**

Directrice générale et Directrice du Centre social 0.4 ETP
Ingénierie PRE : 1 ETP

- **COMMUNE DE BEURAINS**

Directeur général et Directrice du Centre social 0.3 ETP⁸²

PARTIE 5 :

CADRE REGLEMENTAIRE DE L'ÉVALUATION

Selon l'instruction ministérielle du 14 décembre 2021, le cadrage de l'Etat sur cette évaluation précise que l'évaluation finale doit permettre de :

- Apprécier le fonctionnement et l'impact du contrat. Il s'agira ainsi d'analyser dans quelle mesure et sous quelles conditions le contrat de ville a permis d'instaurer des processus de coopération entre les signataires des contrats et **une mobilisation renforcée des politiques publiques de droit commun**. Cette évaluation devra également porter sur le rôle joué par les conseils citoyens,
- Examiner notamment dans quelle mesure les contrats de ville ont permis de **garantir la mise en œuvre territorialisée** des engagements des signataires et comment les enjeux du Comité interministériel des villes peuvent y être intégrés.

L'étape de l'évaluation est une étape indispensable dans la conduite et l'amélioration de l'action publique en faveur de nos concitoyens dans les quartiers. Ces évaluations locales permettront d'alimenter la réflexion menée au niveau national et, par suite, de préfigurer la prochaine génération des contrats de ville

La circulaire du 4 janvier 2024 de la secrétaire d'Etat précise que :

- des indicateurs de suivis devront être établis dès l'élaboration du contrat , en s'assurant de la disponibilité des données aux échéances prévues. Il s'agit de prévoir un nombre limité d'indicateurs, correspondants à une réalité opérationnelle visible pour les habitants , par exemple en sélectionnant certains objets inscrits dans les politiques prioritaires du Gouvernement que vous déclinez localement.
- **une réunion annuelle du contrat de ville**, préalablement au lancement des appels à projets, afin d'en définir les orientations dans un cadre concerté, avec l'appui du bilan sur les éléments suivants
 - o Bilan des dispositifs de droit commun mobilisés par les CT, les EPCI, l'Etat et des partenaires
 - o Bilan des actions du contrat de ville avec des données chiffrées sur les QPV
 - o Etat d'avancement des projets de renouvellement urbain
 - o Présentation par les bailleurs sociaux des actions engagés en rapport avec l'abattement TFPB

Il s'agit ici d'avoir une vision des politiques partenariales mobilisées dans le cadre de l'animation du Contrat à l'échelle de chaque commune . Ces dynamiques sont portées par l'ingénierie en s'appuyant sur **les coopérations existantes** et en y associant l'EPCI et l'Etat ainsi que les acteurs locaux , les partenaires signataires, les associations de proximités, les opérateurs et les habitants. Le format de l'instance sur les communes se situera dans un format mixte de comité stratégique et comité de pilotage afin de dresser un bilan des engagements et d'identifier les sujets du comités de pilotage . Cette réunion poursuit l'objectif également d'améliorer la connaissance sur le projet de quartier pour favoriser le ancrage des actions et le travail en réseau des partenaires présents localement.

PARTIE 5 :

LA DEMARCHE D'EVALUATION DE LA CUA

LA CULTURE TERRITORIALE DE L'EVALUATION

Sur le territoire de la CUA , la démarche d'évaluation est ancrée dans les pratiques des services et sous tend la culture territoriale des équipes. A mi parcours ou finale, la politique de la ville a été évaluée ces dernières années en s'appuyant sur les logiques partenariales fortes et en croisant les regards. (en 2014 dans le cadre de la préfiguration du Contrat de ville, en 2017 à mi parcours, en 2018 pour les 40 ans de la politique de la ville et en 2021 sur le bilan final de près de 7 années de contrat)

Les logiques d'évaluation corrélées à des tableaux de bord, des tableaux de suivi, ou du suivi d'indicateurs sont centrales dans le pilotage de projet et attendu par nos élus . L'évaluation comporte une forte dimension opérationnelle qui suppose une orientation du processus global vers la prise de décision. Force est de constater que c'est un outil qui renforce les dynamiques de coopération, favorise une meilleure inscription des quartiers dans les dynamiques de territoires et permet ainsi une meilleure territorialisation des politiques publiques.

Il s'agit donc de regarder l'évolution des quartiers (étude comparative des données à l'échelle des quartiers) et en parallèle, de mesurer ce qui a été fait et comment de la signature à la mi parcours (2027) et de la mi parcours à l'horizon 2030. Une attente particulière du territoire sur les nouveaux périmètres car à ce jour, aucune donnée ne sont disponible sur la situation sociale et économique de ces "nouveaux quartiers" ou "quartiers dit entrant ".

L'EVALUATION COMME PROCESSUS DE CONCERTATION

Dans le cadre de l'évaluation, la Communauté Urbaine d'Arras a choisi de mettre en œuvre deux processus distincts pour rendre compte de l'impact du contrat de ville sur le territoire en s'appuyant sur l'écosystème d'acteurs de la politique de la ville et sur l'ingénierie de l'EPCI et des villes.

L'évaluation renseignera également les indicateurs utiles pour apporter des éclairages sur les divers objets évalués (analyses croisées sur l'ensemble de la période et en évolution). Il est ainsi prévu que l'évaluation du Contrat de Ville s'attache à décrire les évolutions contextuelles depuis la signature. S'ajoutent à ces attendus, des éléments d'analyse sur la mobilisation du droit commun, le programme d'actions, la gouvernance (c'est-à-dire dans la manière dont le dispositif a été mis en œuvre) et le fonctionnement des nouvelles formes de participation des habitants.

- Le premier volet de l'évaluation est basé sur l'actualisation des données, notamment des indicateurs socio démographique ou encore des données liées aux programmes d'actions et pourra être associé à un diagnostic de perception pour mieux cerner les besoins en temps réel des habitants.
- Le second volet de l'évaluation pourra être co animé et s'appuie sur la volonté de l'EPCI d'évaluer les logiques de collaboration et de coopération à l'œuvre au niveau du Contrat de ville sur le territoire (Gouvernance, engagements des partenaires)

PARTIE 5 : LA DEMARCHE D'ÉVALUATION DE LA CUA

UNE DEMARCHE PARTENARIALE PORTÉE PAR LE SERVICE COHÉSION SOCIALE

L'évaluation est l'activité qui consiste, pour une institution publique, à mesurer les effets d'une politique menée afin d'éclairer la décision. La démarche évaluative proposée dans "Coeur de quartier" s'appuie sur des approches qualitatives et quantitatives qui sont complémentaires.

Ce processus s'attachera à associer les partenaires et acteurs locaux dans le cadre d'une concertation permettant l'émergence d'une vision large et objectivée.

DROIT COMMUN

Objet évalué : Dispositifs de droits communs des signataires de "Cœur de Quartier"

Indicateurs : approche financière et/ou approche partenariale, comparaisons fiches d'engagement 2024 à N+2 et N+3

PARTICIPATION CITOYENNE

Objet évalué : Instances de participation citoyenne à l'échelle des communes

Indicateurs : Nombre d'instances, implication dans la gouvernance, instances auxquels les habitants participant, prise en compte de leurs avis

PROGRAMMATIONS ANNUELLES

Objet évalué : Appels à projets "contrat" de ville

Indicateurs : Nombre d'actions financées par année, montant des financements, profils des opérateurs, nature des actions, nombre et profil des bénéficiaires

LA DÉMARCHÉ GLOBALE D'ÉVALUATION DE "CŒUR DE QUARTIER" UNE APPROCHE MULTIDIMENSIONNELLE

IMPACTS D' ACTIONS

Objet évalué : Objectifs de l'action sur le parcours de l'habitant, le niveau de changement dans la situation individuelle de la personne

Les actions en CPO ou à fort taux de financement feront l'objet d'une évaluation particulière sur ce qu'elles amènent de concret aux habitants

Indicateurs : Effets sur les bénéficiaires mesurés, indicateurs définis en équipe MOUS au regard du projet présenté et mené

OBSERVATIONS

Objet évalué : Situation en évolution du niveau de vie des habitants dans les QPV, actualisation des fiches portraits de quartiers

Indicateurs : Données sur le niveau de vie, la part de ménages pauvres, le logement, IPS, le chômage, données des bailleurs sociaux

GOVERNANCE

Objet évalué : Schéma de gouvernance prévu au contrat de ville

Indicateurs : Nombre de réunions mises en place chaque année sur l'échelle communale et communautaire, nombre de participants, institutions représentées

LA MOBILISATION PARTENARIALE

L'EPCI voit son rôle de co-pilote conforté, la circulaire souligne également l'importance de l'association au pilotage des maires dont les communes sont situées en géographie prioritaire.

L'Etat, les communes, EPCI, départements et régions sont des signataires obligatoires des contrats de ville.

L'Education Nationale, la DRAC, l'ARS, l'ANAH, l'ANRU, l'ADEME, France Travail sont des acteurs à mobiliser et à associer au contrat de ville.

La circulaire "recommande" d'associer les acteurs suivants : Procureur de la République, Caisse des Dépôts, CAF, Organismes HLM, Sociétés d'économie mixte de construction et de gestion de logements sociaux, organismes de protection sociale, chambres consulaires, chambre régionale de l'économie sociale et solidaire, établissements d'enseignement supérieur, Comité National Olympique, Comité Paralympique Français, Agence Nationale du Sport, fédérations sportives, autorités organisatrices de la mobilité et les associations.

« Chaque signataire doit contribuer aux orientations stratégiques du contrat de ville et en assurer une déclinaison opérationnelle. »

Signataires obligatoires

- o Etat, ses établissements publics et les groupements d'intérêt public dont l'Etat est membre
- o Communes et EPCI
- o Départements et régions

Acteurs à mobiliser et à associer

- o Education Nationale, DRAC, ARS
- o ANAH, ANRU, ADEME
- o France Travail

Acteurs économiques marchands et non marchands, par exemple dispositif « Les entreprises s'engagent » ou acteurs impliqués dans le programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 », dont BPI France

Il est « recommandé d'associer » les acteurs suivants

- o Procureur de la République
- o Caisse des dépôts
- o CAF
- o Organismes HLM
- o Sociétés d'économie mixte de construction et de gestion de logements sociaux
- o Organismes de protection sociale
- o Chambres consulaires
- o CRESS
- o Etablissements d'enseignement supérieur
- o Comité National Olympique
- o Comité Paralympique Français
- o Agence Nationale du Sport
- o Fédérations sportives
- o Autorités organisatrices de la mobilité
- o Associations

ENGAGEMENTS DE BGE HAUTS-DE-FRANCE



Parmi les interventions que vous déployez dans les quartiers prioritaires de la Communauté Urbaine d'Arras, lesquelles sont les plus structurantes ?

ArtoiLab : Avec le soutien de la CUA, l'ArtoiLab participe à la revitalisation du quartier de Saint Nicolas Lez Arras en développant l'esprit entrepreneurial des habitants du territoire au cœur du QPV

Sécuriser Mon Projet : BGE au cœur des quartiers en sensibilisant les habitants et habitantes des QPV à la création d'activité en allant vers les populations des QPV grâce à un Bus placé aux abords des lieux de vie (écoles, crèches, marchés, immeubles ...) à divers moments et en faisant découvrir le monde de la création d'entreprise grâce à des témoignages (portraits et témoignages en présentiel) de chefs d'entreprises femmes et hommes habitants ou installés en QPV. En valorisant les habitants et habitantes des QPV créateurs d'activités et les chefs d'entreprises (femmes et hommes) installés dans les QPV grâce à la diffusion de portraits de femmes et d'hommes che(fe)s d'entreprises sur les réseaux sociaux et dans le bus de la BGE.

Une sécurisation des parcours passant par la préparation des futurs créateurs et créatrices d'entreprises des QPV en amont d'un accompagnement à la création dans le droit commun en proposant un accompagnement individuel et collectif aux habitants et habitantes des QPV qui souhaitent créer leur activité, en valorisant leurs parcours et leurs compétences, en favorisant la levée des freins à la création d'activité

Encourager le réseautage des entrepreneurs (femmes et hommes) de différents horizons (âges, quartiers, statuts, domaine d'activités ...) en favorisant l'intégration des créateurs/créatrices d'entreprises des QPV dans les réseaux d'entrepreneurs (femmes et hommes) existants et en encourageant la mise en relation et la création de réseaux de chef(fe)s d'entreprises des QPV et hors QPV.

Quels quartiers du territoire sont visés par vos engagements ?

BGE Hauts de France intervient dans l'ensemble des quartiers politique ville du territoire.

Quels agents mobiliserez-vous dans les instances de gouvernance de "Cœur de Quartier" (fonction et nom de l'agent) ?

Auréline DELIERRE : Responsable Territorial

Quelles interventions, quels engagements prévoyez-vous pour "Cœur de Quartier" sur la période 2024-2030 (dispositifs maintenus, nouvelles orientations) ?

BGE Hauts de France renouvellera ses demandes d'actions dans le cadre du nouveau contrat de ville et notamment l'action Sécuriser mon projet.

Le dispositif ArtoiLab continuera par son animation à développer l'esprit entrepreneurial au cœur du quartier prioritaire.

Aussi, BGE Hauts de France a signifié à BPI son intérêt à s'engager dans le cadre du plan Quartier 2030 pour apporter sa contribution à la réalisation de ce plan. Etant donné le savoir-faire de BGE HDF en matière de formation, notre capacité à recruter des entrepreneurs et le succès du pilote "accélérateur TPE" mené avec BPI, cette contribution pourrait prendre la forme de :

- Un accélérateur émergence, un accélérateur création et un accélérateur TPE par grand secteur couvert par BGE HDF dont l'Artois
- L'accompagnement renforcé serait également proposé étant donné les flux que nous traitons et les moyens dont nous avons besoin pour y répondre

Enfin, nous avons également pu échanger sur le souhait de BPI d'intervenir auprès des lycées techniques afin de sensibiliser les jeunes à l'entrepreneuriat. Là aussi, nous pouvons aider à remplir cet objectif grâce à notre capacité à mettre rapidement et efficacement des actions en place auprès de notre réseau d'établissements et ce avec des outils reconnus.

Avec le dispositif Incub'Artois déployé au sein de l'ArtoiLab avec le soutien de la CUA et de Véolia, BGE Hauts de France est également un expert engagé dans la promotion de l'ESS sur le territoire.

Enfin, BGE Hauts de France est signataire de la convention PAQTE.

Quels objectifs stratégiques et opérationnels se rattachent à vos engagements ? Voir livret fourni en annexe

Les objectifs stratégiques et opérationnels se rattachant à nos engagements sont les suivants :

Objectif stratégique 2 : Garantir la démarche d'Aller Vers les publics au sein des quartiers

- 2A - Développer et maintenir des points de proximité pour relayer les informations sur l'emploi, l'insertion et la formation
- 2B - Développer les actions d'Aller Vers pour repérer les publics les plus éloignés (Bus de la Création)

Objectif stratégique 3 : Promouvoir l'économie sociale et solidaire

- 3A - Accompagner les initiatives ESS au sein des quartiers
- 3B - Rendre visibles et essaimer les initiatives

Objectif stratégique 4 : Accompagner et développer la création d'entreprises

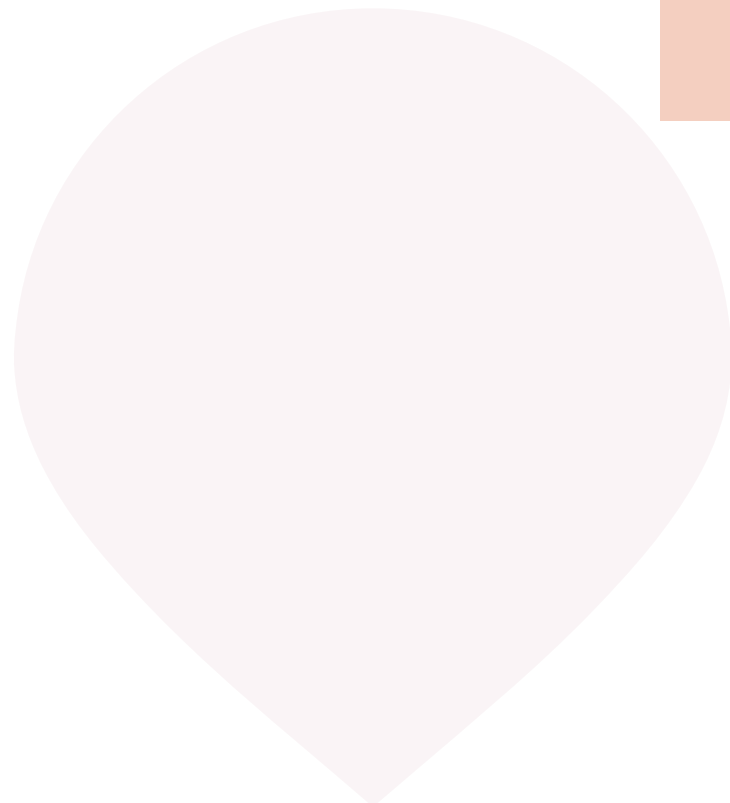
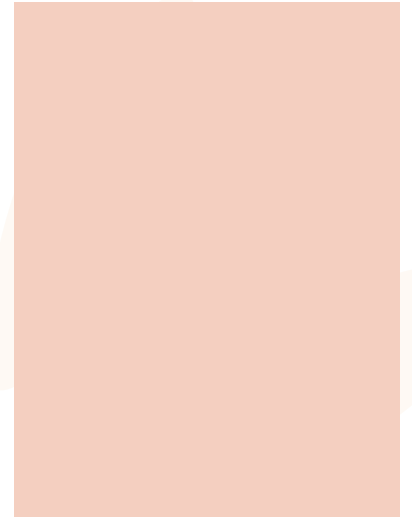
- 4A - Individualiser les parcours dans le cadre de la création d'entreprises et garantir le suivi et la pérennité de l'activité
- 4B - Détecter les porteurs d'idées en s'appuyant sur les acteurs des quartiers

Cœur de Quartier

 Expérimentations collectives
Communauté Urbaine d'Arras

Contrat de Ville 2024-2030

Francois FLAHAUT Sous préfet





Frédéric LETURQUE, Président de la Communauté Urbaine d'Arras

“Forte des 46 communes composées d’espaces ruraux, urbains et de quartiers populaires, la Communauté Urbaine d’Arras a pour philosophie de mener des projets pour le mieux vivre ensemble. L’engagement des partenaires, qu’ils soient des acteurs institutionnels, associatifs, ou des communes, ou encore des habitants, concourt à la vitalité, à la richesse du projet de territoire et crée ainsi des espaces de vie sociale, culturelle et économique de proximité connectés aux réalités et aux besoins de tous et de chacun.

C’est l’essence même de la politique de la ville qui est au cœur de la cohésion sociale de notre territoire, incarnée par le projet « Cœur de Quartier ». Ce projet, coporté avec les communes et l’État, pose l’ambition à l’horizon 2030 de réduire les inégalités présentes dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. La force de ce projet réside dans l’engagement des institutions aux côtés de la Communauté Urbaine d’Arras d’y renforcer les politiques publiques d’accès aux droits fondamentaux (le logement, la santé, l’éducation, l’emploi, la citoyenneté), la tranquillité publique, le vivre ensemble. Il intègre les projets de renouvellement urbain grâce à la mobilisation de l’État et des bailleurs pour améliorer les conditions de vie de habitants qui y résident.

« Cœur de Quartier » pose le portrait d’un territoire actif, conscient de ses besoins et en phase avec les enjeux d’innovation sociale, de dialogue, de proximité et d’adaptation aux changements climatiques du territoire. Il est la vision de la politique de la ville ambitieuse et sans détour, traduite dans notre projet de territoire, avec un objectif : celui de poursuivre et de renforcer encore le développement social et urbain au service de nos quartiers et de leurs habitants.”

Jean-Pierre FERRI, Vice-Président Habitat , politique de la ville et Renouvellement urbain de la Communauté Urbaine d'Arras

“Les six quartiers de la politique de la ville présents sur le territoire communautaire sont aussi uniques que reliés. Partout, on y trouve une proximité riche des habitants engagés et une attention sociale de tous les instants. Partout, on y trouve un aménagement du territoire propre, des dynamiques d’action et des défis socio-économiques de taille. L’objectif de la politique de la ville vise précisément à réduire les écarts et à soutenir celles et ceux qui doivent l’être, tout en reconnaissant la singularité de tous, territoires comme habitants.

Il y a trois axes pour construire la nouvelle politique de la ville. Le premier, c’est le pouvoir d’agir des habitants. Cet axe transparaît dans tout ce qui a été réalisé jusque-là : on ne fait pas pour les habitants mais avec les habitants. Le deuxième axe, c’est l’enjeu de plus d’autonomie, de moins de lourdeur administrative et plus d’agilité. Le troisième, c’est d’instaurer ce pacte de confiance avec les habitants, les opérateurs, les institutions et les partenaires.

Ce pacte me semble essentiel pour avancer ensemble. L’écriture partenariale de « Cœur de Quartier » s’est attachée à tracer les dynamiques spécifiques de chacun des quartiers et à consolider une alliance solide et durable. Ce document est le fruit d’un travail de co-construction, d’analyse croisée autant que de prospective qui s’est élaboré grâce à des méthodes novatrices laissant leur pleine place à la sincérité et au dialogue entre toutes les parties prenantes. Il brosse le portrait d’un territoire engagé, conscient de ses besoins et en phase avec les idées d’innovation sociale, de solidarité, de proximité et d’aménagement durable du territoire.

Et même si nous traversons parfois des passages difficiles, le territoire prend son destin en main. Les acteurs sont tous au rendez-vous et souhaitent tenter de nouvelles actions. Alors qu’ils osent le faire grâce à notre projet et relèvent le défi de répondre d’une juste manière et d’une manière plus juste !”



Sommaire



Introduction **8**



1^{ère} partie :
Cartographie et
géographie prioritaire **20**



2^{ème} partie :
Vision communautaire
Pilotage par l'EPCI **58**



3^{ème} partie :
Projets de quartier et
participation citoyenne 78

4^{ème} partie :
Gouvernance
et ingénierie 110

5^{ème} partie :
Évaluation du
Contrat de Ville 120

6^{ème} partie :
Engagements
des partenaires 128



Introduction

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine établit la fonction ensemble de l'EPCI dans la mise en œuvre de la politique de ville.

La Communauté Urbaine d'Arras comprenant un ou plusieurs quartiers prioritaires doit établir un projet commun qui intègre un volet relatif à la cohésion sociale et urbaine permettant de définir les orientations de la communauté en matière de politique de la ville et le renforcement des solidarités entre ses communes membres.

« Cœur de quartier » est la vision du territoire de la politique de la ville, il repose sur une contractualisation avec l'État et est fondée sur l'intelligence territoriale qui donne le cap à 2030 pour imaginer avec les partenaires des solutions concrètes à la réduction des inégalités au sein du territoire.

« Cœur de quartier » est un contrat basé sur la coopération et le renforcement des solidarités entre ses communes membres et entre les acteurs de son territoire en matière de politique de la ville. Cette coopération s'appuie sur l'engagement des partenaires institutionnels et associatifs sur le projet de cohésion sociale du territoire.

Les liens entre les centralités que constituent les quartiers prioritaires et la relation entre les quartiers et le cœur de l'agglomération est un point central de notre stratégie d'articulation des moyens de droit commun et des dispositifs spécifiques à la politique de la ville.

CHRONOLOGIE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE SUR LA COMMUNAUTÉ URBAINE D'ARRAS

Années 1980 - 1990

Intégration des quartiers d'Arras Ouest, Résidence Saint Pol et des nouvelles résidences dans les dispositifs successifs de la politique de la ville : Développement Social des Quartiers (DSQ), Contrats de Ville.

Années 2000

Intégration du quartier des 4 As dans le cadre de l'élaboration du 3^{ème} contrat d'agglomération, ce quartier était à l'origine intercommunal et situé sur les communes d'Achicourt et Beaurains, la partie beaurinoise de ce quartier n'est plus située aujourd'hui en quartier prioritaire

2007-2014 Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS)

Géographie prioritaire :

- Nouvelles Résidences, Saint-Laurent-Blangy et Saint-Nicolas-lez-Arras ;
- Arras Ouest, comprenant la résidence ; Saint Pol, Baudimont et les Blancs-Monts
- 4 As, se situant sur Achicourt et Beaurains.

2024-2030 Contrat de Ville "Cœur de Quartier"

Géographie prioritaire :

- Maintien des QPV ;
- Arras Ouest scindé en 2 QPV distincts ;
- Maintien de Beaurains dans la politique de la ville par l'identification de "territoires de vulnérabilité" situés hors QPV.

15 décembre 2000

Projet d'agglomération
Définition d'orientations stratégiques sur 15 ans
Signature sur cette base d'un Contrat d'Agglomération pour mobiliser les aides de l'Etat, de la Région et du Département.

2000-2006

Contrat de Ville ancienne génération
Périmètre inchangé
Volonté d'un instrument contractuel unique
Souhait d'élargir le partenariat précédent.

2014-2023

Contrat de Ville nouvelle génération

Géographie prioritaire :

- Nouvelles Résidences ;
- Arras Ouest ;
- Saint-Michel Goudemand ;
- Cheminots Jean Jaurès Moulin Hacart ;
- 4 As (Achicourt) ;
- Beaurains en "Quartier de Veille Active".



CADRE LÉGAL ET RÉGLEMENTAIRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ET LES CIRCULAIRES 2023-2024

Loi Lamy du 21 février 2014

La loi Lamy du 21 février 2014 a initié une nouvelle étape de la politique de la ville. Du nom du ministre délégué de la ville, François Lamy, c'est la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine. Elle met en œuvre une réforme du cadre de la politique de la ville pour concentrer les moyens vers les territoires les plus en difficulté.

La loi Lamy remplace les contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) par un texte unique : le contrat de ville.

Ce contrat unique et global à l'échelle intercommunale permet de mobiliser l'ensemble des politiques publiques de droit commun : éducation, transports, santé, emploi, justice...

La politique de la ville est ainsi actuellement définie dans son article 1 comme "une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants".

La politique de la ville porte deux ambitions fortes : **la réduction des écarts de développement** entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et l'amélioration des conditions de vie de leurs habitants, en luttant notamment contre toute forme de discrimination.

Les objectifs de la politique de la ville sont transversaux, ils recouvrent par exemple l'accès aux droits, l'éducation, la culture, le sport, la transition écologique, l'économie, la sécurité, la lutte contre les inégalités.

La circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains est venue poser un jalon du processus d'écriture des contrats de ville. Cette circulaire est venue poser **un calendrier d'élaboration** avec un objectif de signature des contrats de ville en mars 2024, pour 6 ans et avec une période de "réactualisation" en 2027. Elle indique que le contenu des contrats de ville doit être recentré sur les enjeux locaux les plus prégnants.

Cette circulaire précise davantage le sujet des poches de pauvreté pouvant être incluses dans la contractualisation 2024-2030. Les poches de pauvreté hors QPV* pourront bénéficier au maximum de **2,5% des crédits de l'enveloppe départementale 147**, elles devront être définies "par des indicateurs locaux permettant d'objectiver la situation du quartier au bénéfice duquel la mobilisation des crédits est sollicitée".

La circulaire pose également l'ambition d'un minimum de **50% de conventions conclues sous la forme de conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO)** pour les financements octroyés dans le cadre des contrats de ville, notamment pour les associations de proximité et les PRE*.

Le courrier du ministre Olivier Klein du 3 avril 2023, une base de la contractualisation 2024-2030.

Le courrier pose le fait que la géographie prioritaire est amenée à évoluer en fonction **des données actualisées** de l'INSEE (2019 contre 2011 pour les données ayant permis la constitution des quartiers prioritaires 2015-2023) en gardant le même indicateur de revenu. Ce courrier évoque pour la première fois une possibilité d'intervenir sur des "poches" de pauvreté "Il faut redonner la capacité à la politique de la ville d'intervenir dans certains quartiers qui ne rentreraient pas dans les conditions actuellement fixées par la loi, par exemple **des "poches" de pauvreté** ou des quartiers qui décrochent brutalement, pour que la réponse publique soit adaptée à la réalité locale."

Le courrier évoque également le lancement d'une commission "participation citoyenne des quartiers" présidée par Mohamed Mechmache avec pour objectif de formuler des propositions sur le renouvellement des formes de participation citoyenne.

La circulaire 4 janvier 2024 sur l'instruction relative à la gouvernance des contrats de ville Engagements Quartiers 2030 est venue compléter le cadre des contrats de ville 2024-2030, notamment du point de vue de la gouvernance.

Cette circulaire est structurée autour de 3 orientations :

- **Une mobilisation partenariale** élargie à l'échelle de chaque territoire ;
- Une participation citoyenne devant être "systématiquement prise en compte pour l'élaboration des contrats de ville, notamment pour en identifier les grandes thématiques, les projets à réaliser et les indicateurs à suivre, puis tout au long de la vie des contrats de ville" : définition du cadre formel de participation des habitants dans le contrat de ville ;
- Importance de l'articulation des contrats de ville avec "l'ensemble des contractualisations existantes sur le territoire", afin de "s'assurer de **la mobilisation du droit commun**".

La participation citoyenne se pose comme un axe structurant de la contractualisation 2024-2030, un volet posant le cadre de cette thématique doit être inclus dans chaque contrat de ville.

Ce volet "participation citoyenne" doit contenir le rôle des habitants au sein des instances de gouvernance politique de la ville et le niveau de participation (information, consultation, concertation, codécision) attendu selon les thématiques. La mobilisation doit concerner le plus grand nombre d'habitants, y compris les publics les plus éloignés et des moyens de fonctionnement des collectifs d'habitants doivent être identifiés pour les accompagner.

Une expérience de large concertation : un processus dynamique et partenarial

L'État a annoncé laisser plus de marge de manœuvres aux territoires pour construire et mettre en œuvre le futur contrat de ville. Sans attendre, la Communauté Urbaine d'Arras s'est lancée en mai 2023, dans une démarche d'élaboration de son futur contrat de ville «Cœur de Quartier» mobilisant les acteurs autour de 4 séminaires. Cette démarche est l'occasion de placer les communes, les partenaires et les habitants au centre du dispositif avec la volonté d'expérimenter autour du projet de territoire sur le volet cohésion sociale incluant une approche territorialisée de la géographie prioritaire élargie aux territoires de vulnérabilité identifiés.

Plusieurs temps forts associant l'ensemble des parties prenantes sont venus "nourrir" la feuille de route à l'horizon 2023 pour élaborer le projet «Cœur de quartier»

SEMINAIRE PREPARATOIRE INTERNE CUA - COMMUNES

- Associer les communes ;
- Embarquer les directions parties prenantes.

SÉMINAIRE - 1 JUIN 2023 : VERS UNE VISION PARTAGÉE DE CŒUR DE QUARTIERS 2030

- Déterminer un futur souhaitable à l'échelle de la CUA et de chaque commune des 4 piliers (quartier apaisé, de plein emploi, émancipé et écologique) ;
- Définir la nouvelle géographie prioritaire du territoire (quartiers d'actions prioritaires et fragiles).

SÉMINAIRE 2 - SEPTEMBRE 2023 : VERS UNE FEUILLE ROUTE DE CŒUR DE QUARTIER 2030

- Prioriser à l'échelle de la CUA et de chaque commune les enjeux et objectifs des 4 piliers ;
- Définir les articulations et complémentarités avec les dispositifs et politiques publiques connexes (développement économique et territorial, cohésion sociale et renouvellement urbain, santé et sport, transition écologique, numérique).

SÉMINAIRE 3 – NOVEMBRE 2023 : QUELLE GOUVERNANCE POUR CŒUR DE QUARTIERS 2030

- Définir la place des habitants et la manière d'accompagner les initiatives
- Engager les parties prenantes dans la gouvernance et l'animation ;
- Établir les modalités d'évaluation et de pilotage.

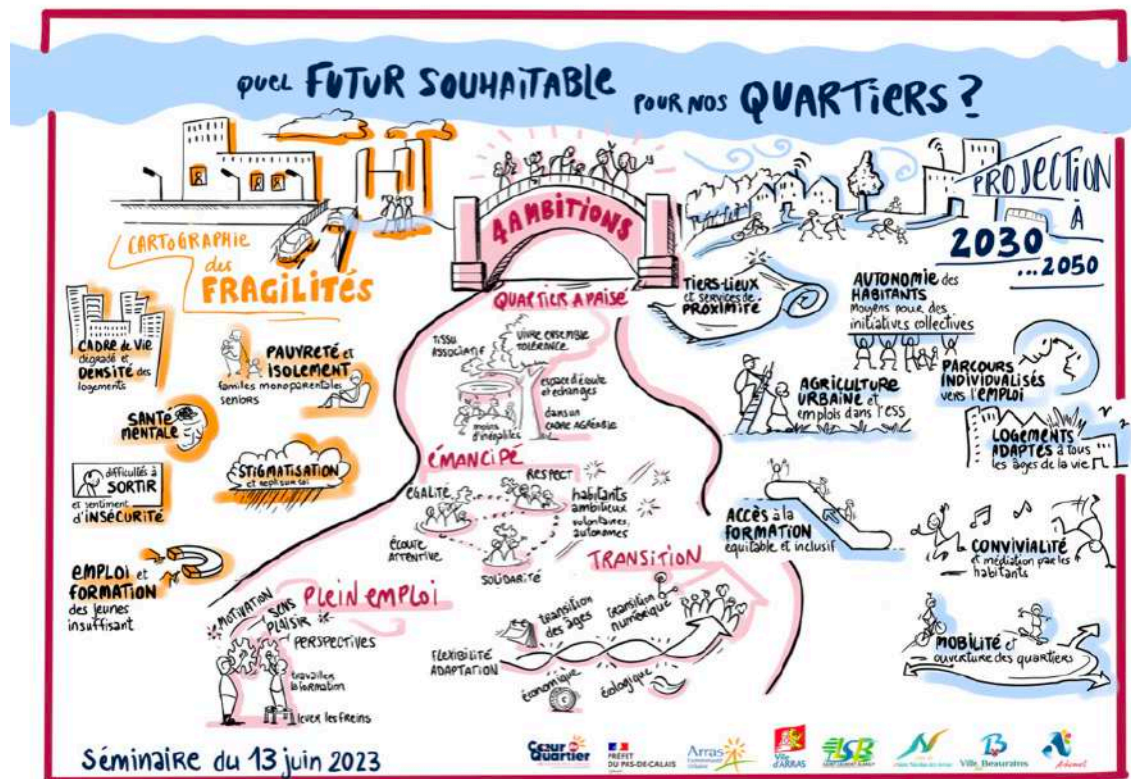
Le contrat de ville 2024-2030 s'est construit par étape en présence d'une cinquantaine de participants à chacune d'elles. Les champs de compétences et implication territoriale ont mis la pluridisciplinarité et la complémentarité au coeur des échanges. Les institutions suivantes ont été représentées lors des séminaires :

- Bailleurs sociaux (Pas-de-Calais Habitat, Maisons & Cités) ;
- Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ;
- Département du Pas-de-Calais (CD 62) ;
- Service Départemental d'Incendie et de Secours ;
- Office des Sports d'Arras ;
- Éducation Nationale ;
- Police Nationale ;
- La Vie Active ;
- Maison de l'Emploi et des Métiers en Pays d'Artois ;
- Centres sociaux ;
- France Travail (anciennement Pôle Emploi) ;
- Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) ;
- Préfecture (délégué du préfet) ;
- Procureur de la République ;
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) ;
- BGE Hauts-de-France.

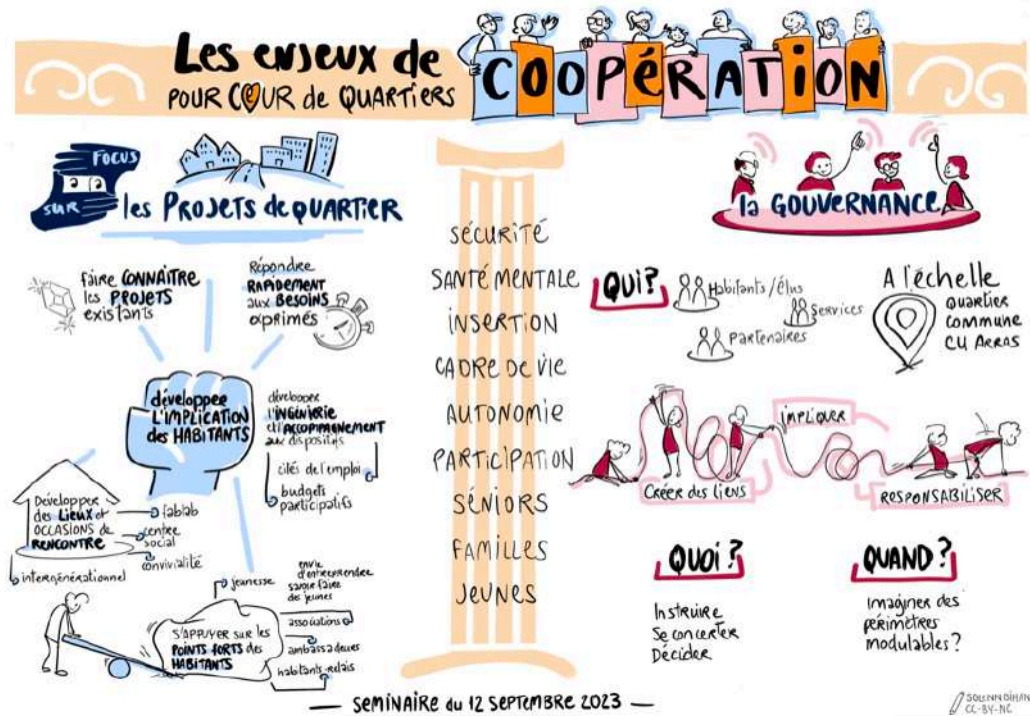
Un processus dynamique et partenarial : une production riche et approfondie

Les séminaires d'écriture de "Cœur de Quartier" ont permis de construire les éléments suivants :

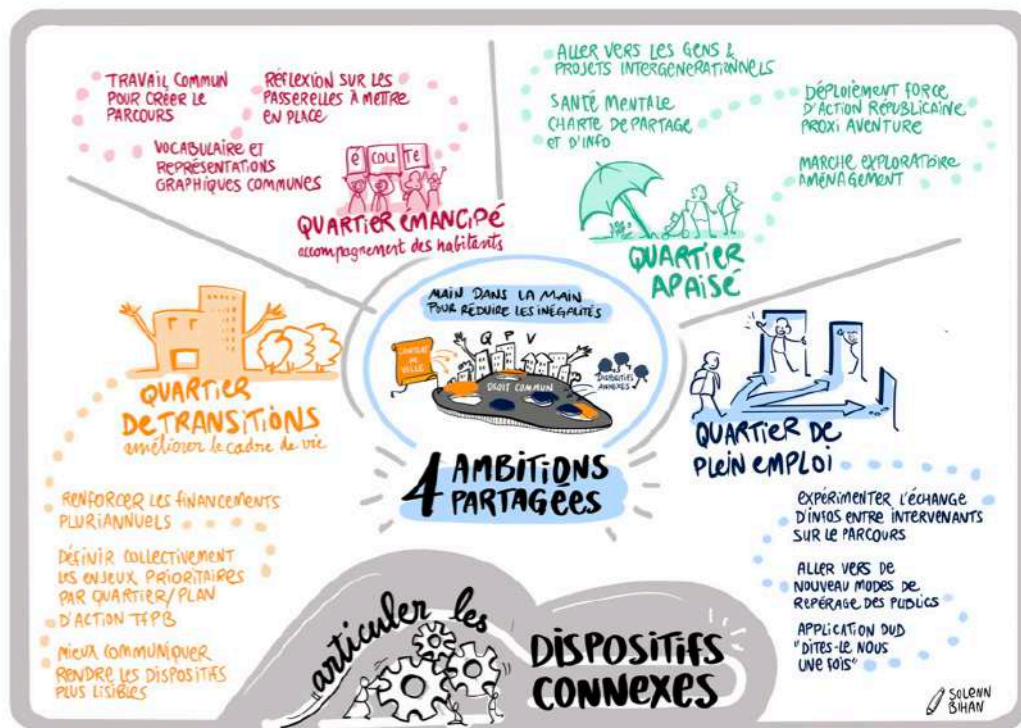
- Les définitions collectives des **4 ambitions** (quartier apaisé, quartier émancipé, quartier de plein emploi, quartier de transitions) ;
- Une projection ambitieuse des quartiers pour 2024-2030, ayant permis de construire **des objectifs** stratégiques et opérationnels avec les acteurs de proximité et les institutions (carte mentale) ;
- La priorisation des objectifs des projets de quartier et **émergence d'idée** d'actions nouvelles, expérimentales.



- Une présentation **des projets de quartier** des communes, et les partenaires à mobiliser ;
- Une réflexion sur **des problématiques complexes** sous forme de résolution de problème collectif (Pitch) ;
- Une réflexion sur **le schéma de gouvernance** du contrat de ville, permettant de dégager des constats et émettre des propositions de simplification ;
- Échanges avec les représentants d'institutions sur ce qui leur donnerait envie de continuer, de s'engager tout en ayant connaissance de leurs besoins pour s'investir ;



- État des lieux des publics et territoires touchés par **les différents dispositifs connexes** de la politique de la ville ;
- Repérage des complémentarités, superpositions et manques au sein des dispositifs connexes de la politique de la ville et au regard de **la mobilisation du droit commun** ;
- Lisibilité des interventions des institutions, définition des niveaux de représentation pour faire avancer le projet et **les logiques de travail en réseau**.



Facilitation graphique du Contrat de Ville

Dans ce contexte, la Communauté Urbaine a été accompagnée par deux facilitatrices graphiques, **Solenn Bihan et Héléna Salazar**, partenaires de l'agence Bien fait pour ta Com' pour la production de son Contrat de ville : «Coeur de quartier».

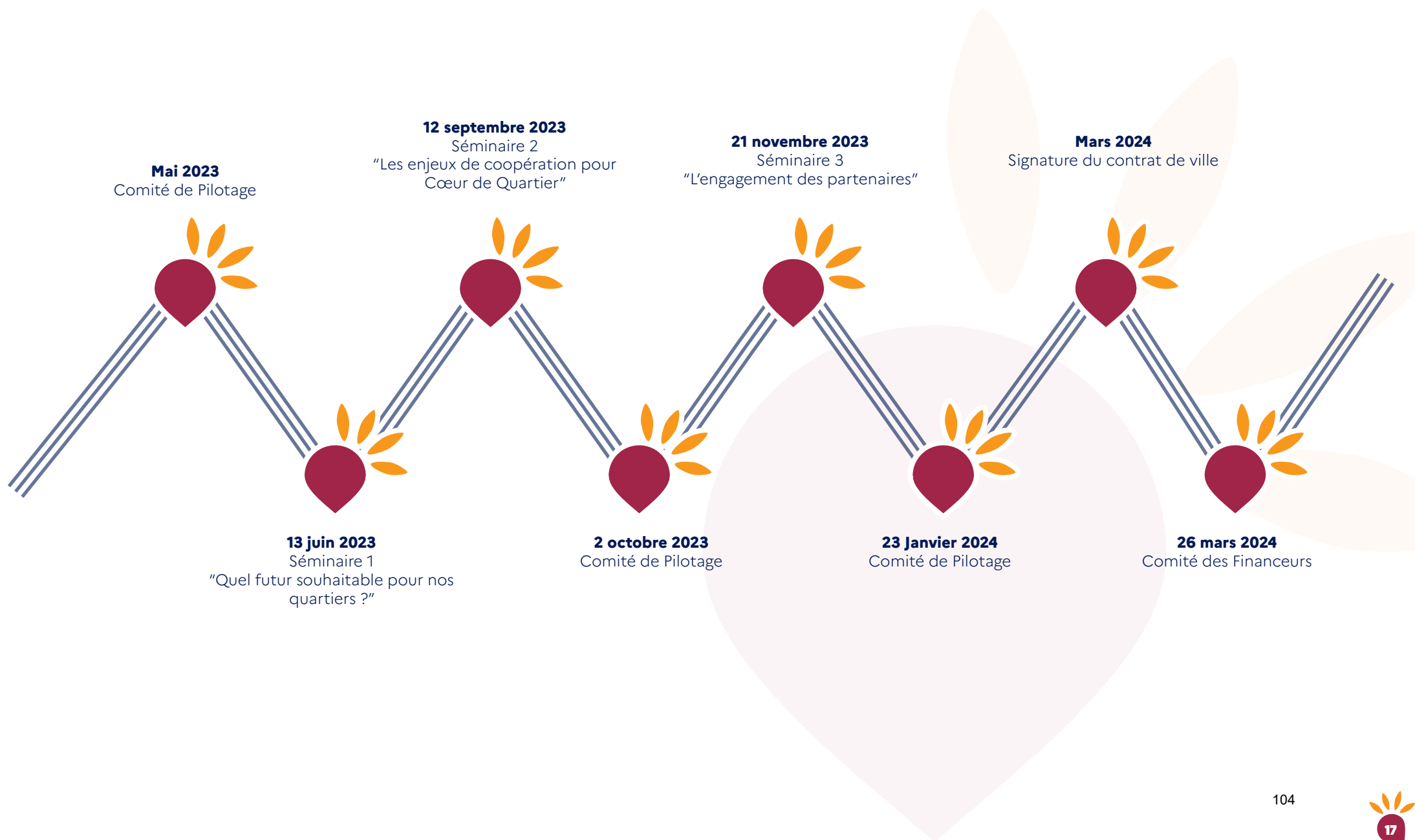
L'accompagnement en facilitation graphique a permis de trier, d'organiser et de visualiser simultanément ce qui **améliore la qualité des échanges** et permet de **faire émerger une vision commune**. Le dessin est un outil accessible à tous et ludique qui stimule l'imagination et la créativité des équipes .

La réalisation d'une facilitation graphique a été choisie comme moyen de transcrire les échanges et le cheminement du processus d'écriture, a été **un tiers facilitateur** dans les prises de décisions en comité de pilotage.

Des livrables été attendus dans le cadre de cette facilitation avec **l'ambition d'expliquer de manière ludique** en quoi consiste le contrat de ville de la Communauté Urbaine d'Arras à la fois auprès des partenaires non initiés et à la fois du grand public.



"CŒUR DE QUARTIER" : CALENDRIER D'ECRITURE



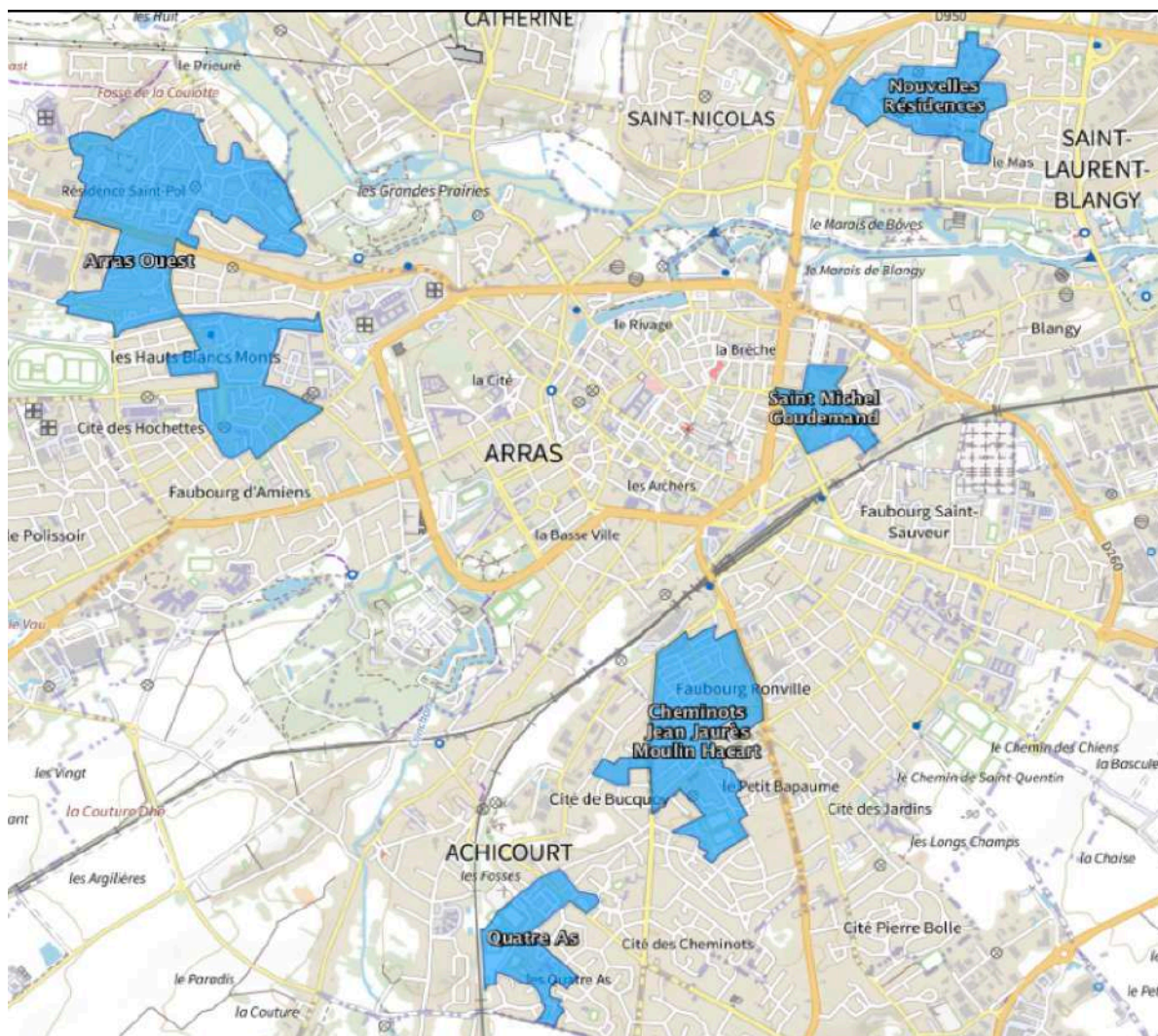




1^{ère} partie :
Cartographie et
géographie prioritaire



PARTIE 1 : LA GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE EVOLUTION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE AU SEIN DE LA COMMUNAUTE URBAINE



La géographie prioritaire définie pour la période 2015-2023

- 5 QPV, situés sur les communes d'Arras, Achicourt, Saint-Laurent-Blangy et Saint-Nicolas-lez-Arras ;
- 1 territoire en "veille active", la commune de Beaurains

Présentation de la Communauté Urbaine d'Arras et de la géographie prioritaire

La **Communauté Urbaine d'Arras (CUA)** est une structure intercommunale créée en 1998 et située dans le département du Pas-de-Calais dans la région des Hauts-de-France. Depuis le 1^{er} janvier 2017, la CUA est composée de **46 communes** :

- 1 commune centre : Arras
- 7 communes périurbaines : dont Achicourt, Beaurains, Saint-Nicolas-lez-Arras et Saint-Laurent-Blangy
- 38 communes rurales

La Communauté Urbaine d'Arras comptait **109 592 habitants** en 2020, un peu plus de 40% d'entre eux vivant sur la commune d'Arras.

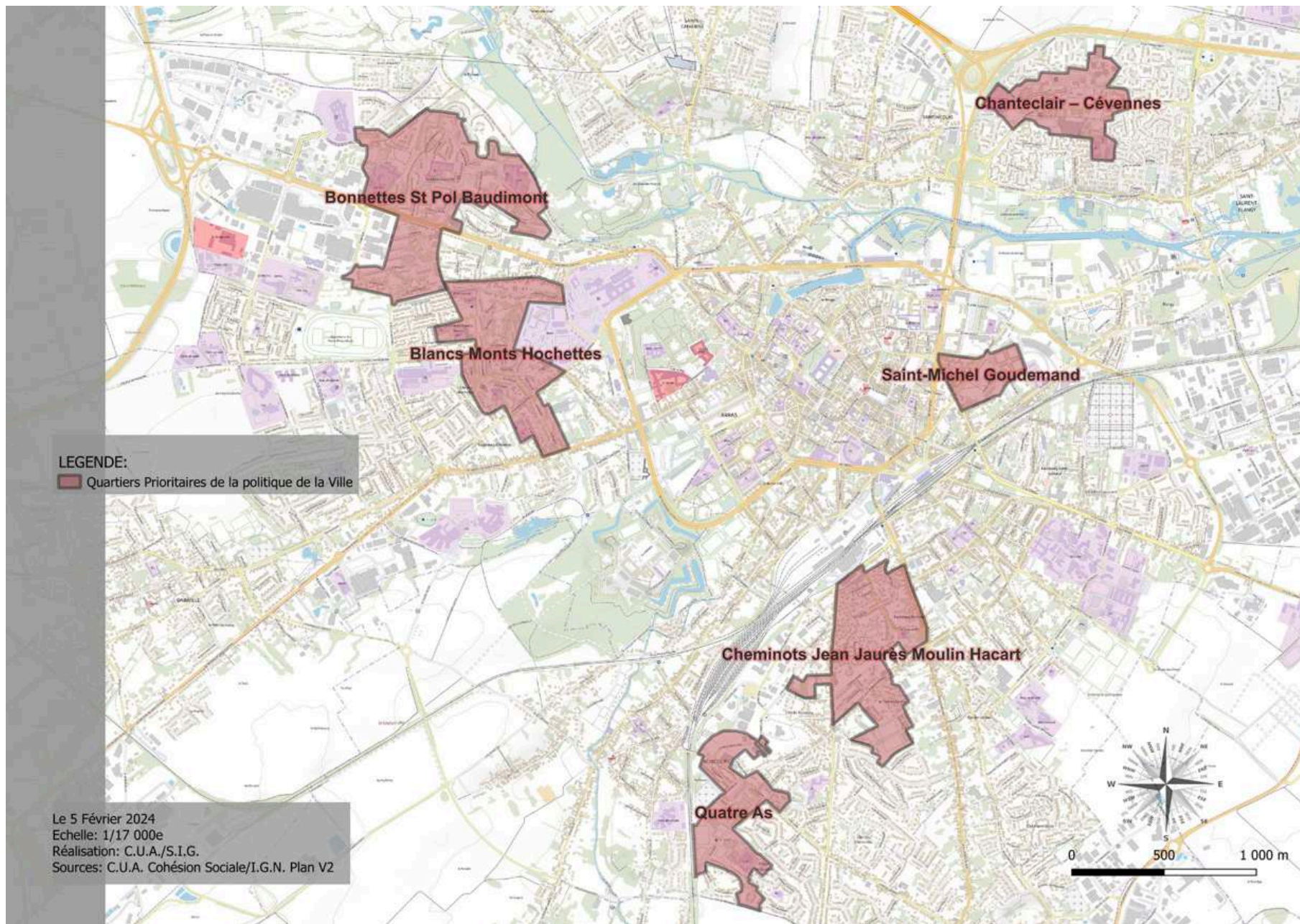
Pour la Communauté Urbaine d'Arras, **6 quartiers** ont été classés comme prioritaires sur les communes d'Arras, Achicourt, Saint-Nicolas-lez-Arras et Saint-Laurent-Blangy. Ces quartiers sont aussi appelés "Quartiers Politique de la Ville" (QPV).

Les **13 100 habitants** des quartiers prioritaires représentent environ 12 % de la population intercommunale. Une cartographie complémentaire identifiant des territoires vulnérables a été dessinée et comprend environ 4700 habitants, cette cartographie inclue les 4 communes disposant d'un QPV ainsi que la commune de Beaurains, auparavant en "veille active" dans la géographie prioritaire 2014-2023.

Les critères de définition d'un quartier prioritaire pour l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires sont les suivants :

- Densité démographique avec un seuil de 1000 habitants minimum dans les contours du quartier ;
- **Revenu fiscal médian inférieur à 12 900 euros** par personne par an ;
- Être rattaché à une unité urbaine de plus de 10 000 habitants.

LA GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE DÉFINIE POUR LA PÉRIODE 2024-2030



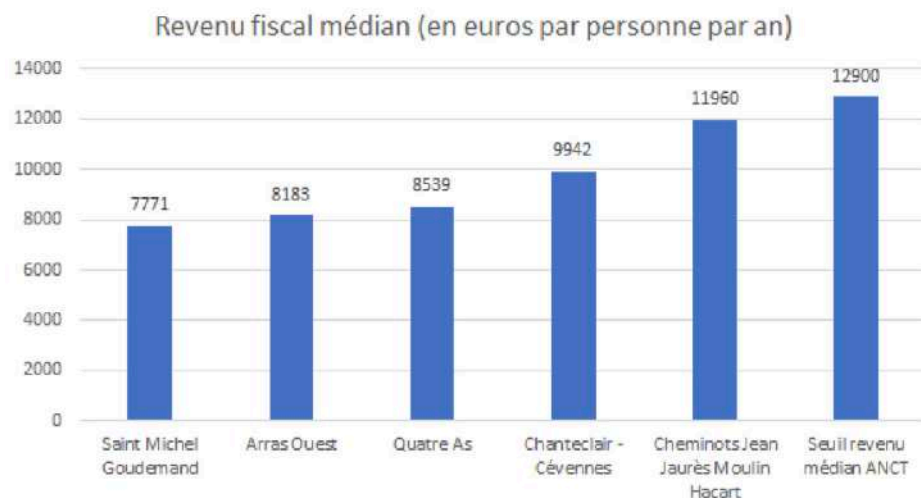
La méthode à l'œuvre pour élaborer la future cartographie

La génération actuelle des contrats de ville arrive à son terme en 2023 après deux années de prorogation. Dans ce contexte, une refonte de la géographie prioritaire a été réalisée entre juillet 2023 et décembre 2023. L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires a piloté cette démarche de redéfinition des périmètres sur les mêmes critères que ceux fixés dans la loi LAMY.

La DDETS (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités) était à la manœuvre de la cartographie en tant qu'interface locale avec l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires) en lien étroit avec les territoires pour **caractériser les périmètres et établir les zonages les plus cohérents**. A la suite d'un comité de négociation tenu en juillet entre l'Etat local (la DDETS et le délégué du préfet) et le territoire (CUA et communes), la proposition du territoire a été adressée à l'ANCT .

L'un des enjeux étant de **maintenir le quartier des 4 As sur Achicourt** considéré comme sortant sur le critère du seuil démographique (937 habitants) et de **proposer une scission du quartier d'Arras Ouest** (6 300 habitants) en deux quartiers pour avoir des données socio économiques plus précises à l'échelle de chaque quartier.

Les Quartiers Politique de la ville de la CUA retenus pour la période 2024-2030



La liste des quartiers prioritaires a été fixée par **le décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023** modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains. Les QPV de la Communauté Urbaine d'Arras ont été maintenus pour la période 2024-2030. En raison de la scission d'Arras Ouest en deux QPV distincts, la CUA comptera **6 QPV regroupant 13 100 habitants** (données 2019).

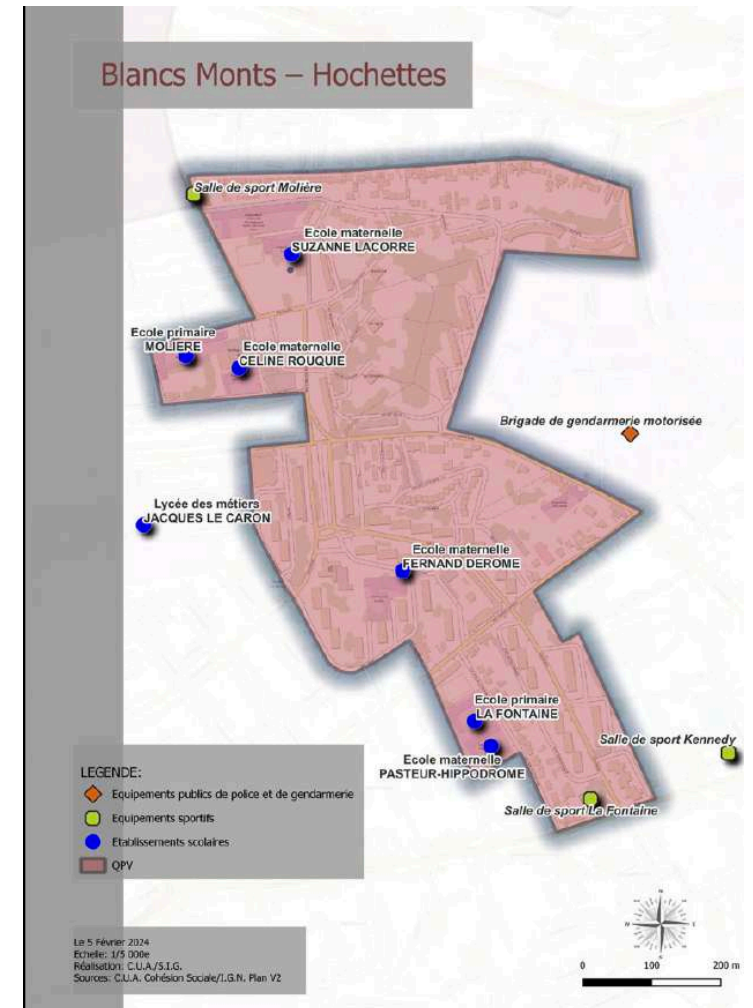
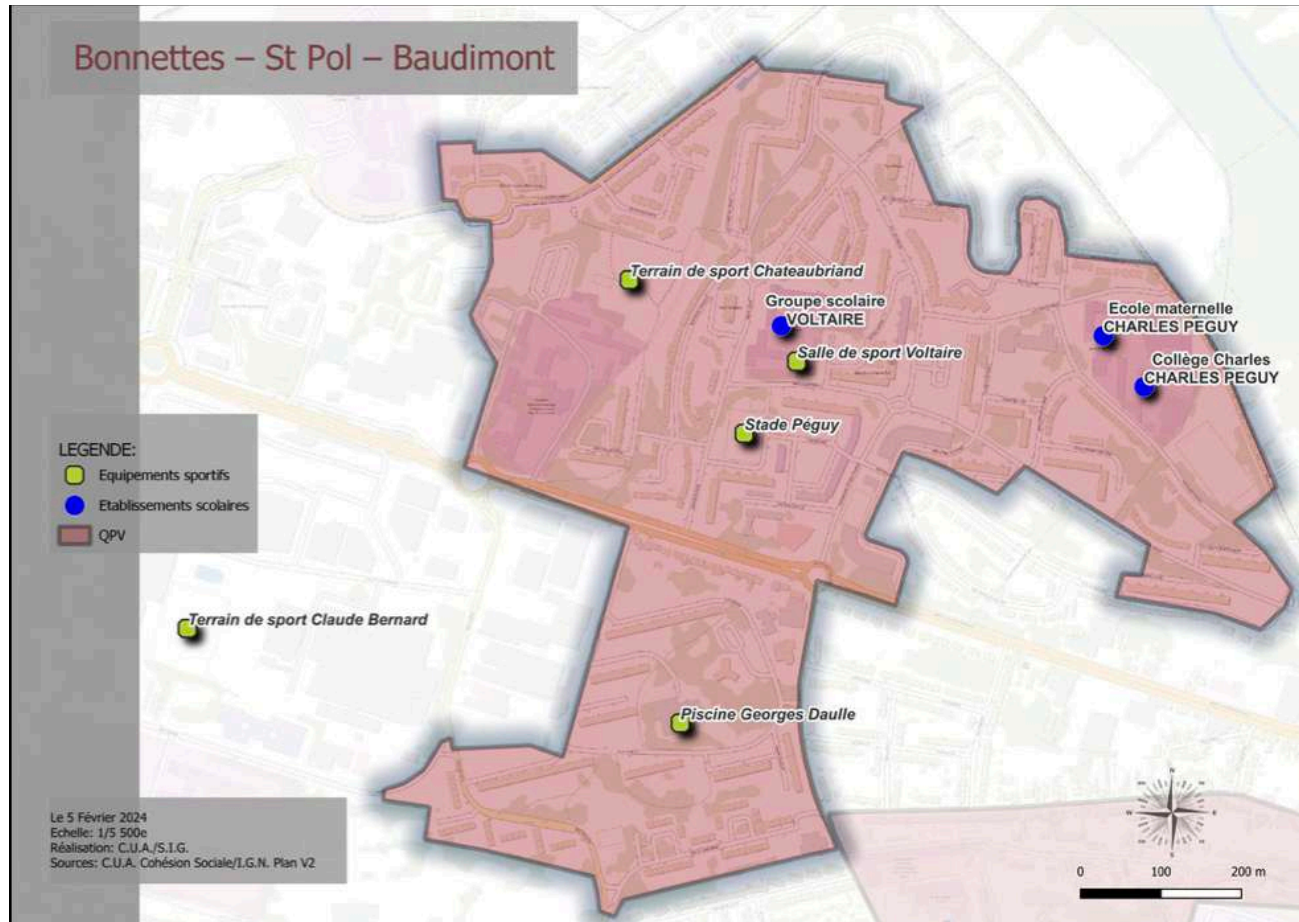
Quartiers dont le périmètre reste inchangé :

Cheminots Jean Jaurès Moulin Hacart ;
Chanteclair - Cévennes, anciennement nommé "Nouvelles Résidences".

Quartiers dont le périmètre a été modifié :

Saint-Michel Goudemand : sortie du site de la mécanique de Vimy et de la résidence rue Noel Train, entrée de la résidence Brongriart ;
4 As : extension à la rue Lavoisier et à la rue du 19 mars 1962 au nord du QPV et à quelques résidences au sud du QPV en raison d'une baisse de l'ancien périmètre en dessous de 1000 habitants ;
Bonnettes - St Pol - Baudimont : QPV créé à partir du nord d'Arras Ouest
Blancs Monts - Hochettes : QPV créé à partir du sud d'Arras Ouest, son périmètre est étendu jusqu'à l'avenue John Fitzgerald Kennedy.

Portrait de quartier Bonnettes - St Pol - Baudimont Blancs Monts - Hochettes



Données de l'ancien périmètre Arras-ouest : INSEE, SIG.ville, CAF



Population nouveau périmètre : 7200 habitants.
Rappel population de l'ancien périmètre : 6300 habitants.



Revenu médian par personne par an :

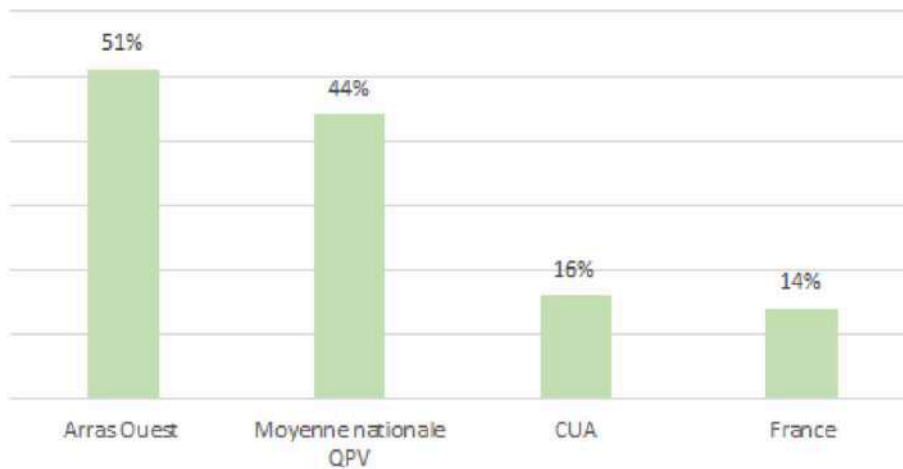
- Arras Ouest 2010 : 7900 € ;
- Arras Ouest 2013 : 8158 € ;
- Arras Ouest 2018 : 8183 € ;
- Revenu médian de référence retenu pour l'EPCI (2018) : 12 900 €.



Part de moins de 25 ans (2018) :

- Arras Ouest : 38,2 % ;
- CUA : 30,3 %.

Taux de pauvreté (2017)



Part de ménages ayant des bas revenus (2017) :

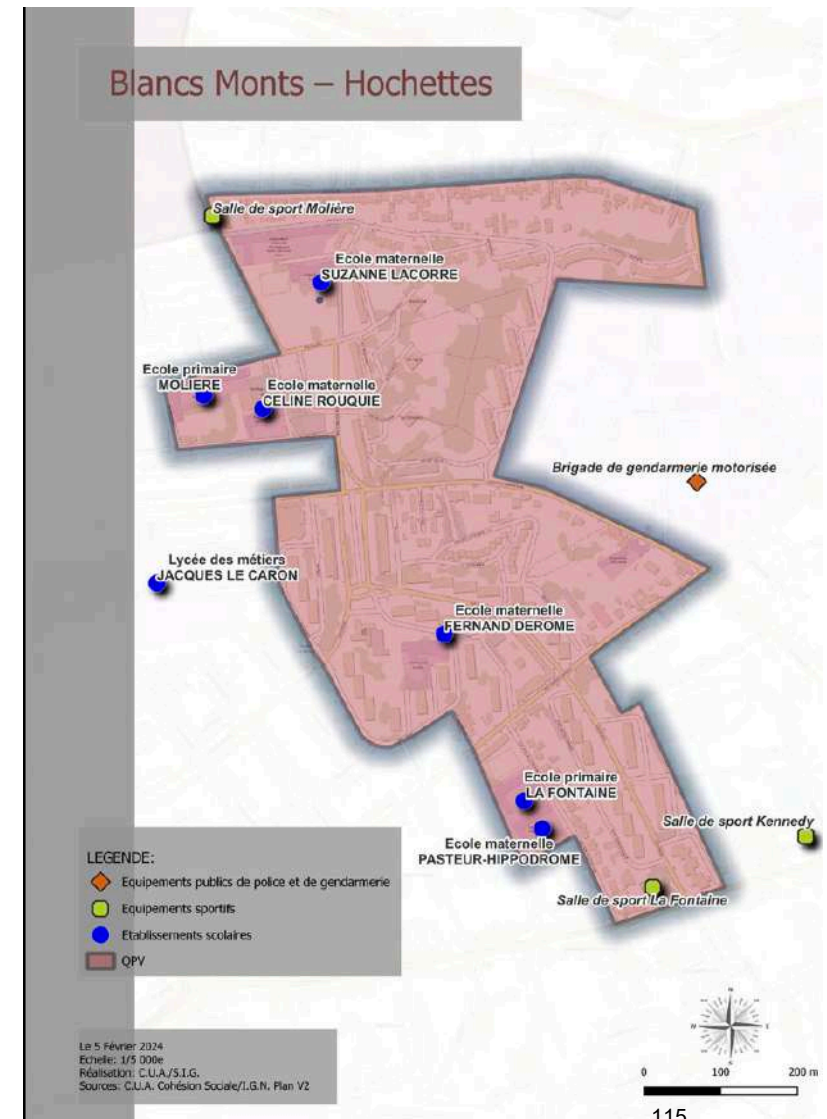
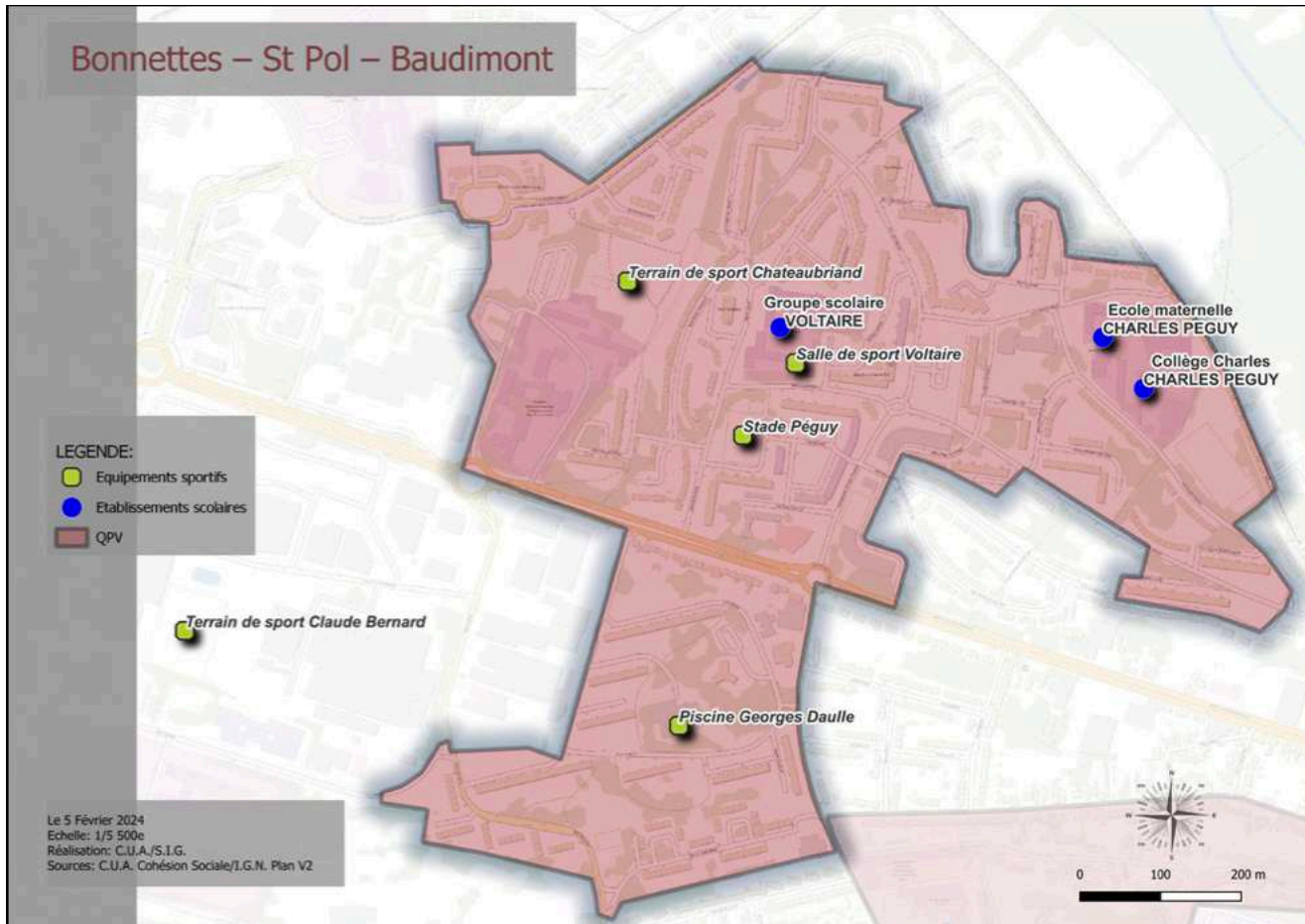
- Arras Ouest : 70 % ;
- CUA : 23 % ;
- Moyenne nationale QPV : 62 %.



Familles monoparentales chez les allocataires de la CAF (2018) :

- Arras Ouest : 22 % ;
- CUA : 16 % ;
- Moyenne nationale QPV : 20 % ;
- France : 16%.

Portrait de quartier Bonnettes - St Pol - Baudimont Blancs Monts - Hochettes Données de l'ancien périmètre Arras ouest



Données de l'ancien périmètre Arras-ouest : INSEE, SIG.ville, CAF



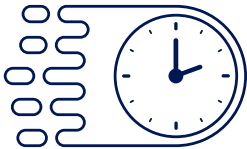
Niveau de formation des demandeurs d'emploi supérieur au bac (2018) :

- Arras Ouest : 13,5 % ;
- CUA : 28,9 % ;



Part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi (2018) :

- Arras Ouest : 40,7 % ;
- CUA : 17,9% ;



Part des emplois à durée limitée parmi les emplois (2018) :

- Arras Ouest : 33,4 % ;
- CUA : 14,2 % ;



- 40 % des jeunes accompagnés par la MEM résidant dans le quartier ne disposent pas du permis de conduire ;
- 348 jeunes du quartier sont accompagnés par la MEM, parmi eux.

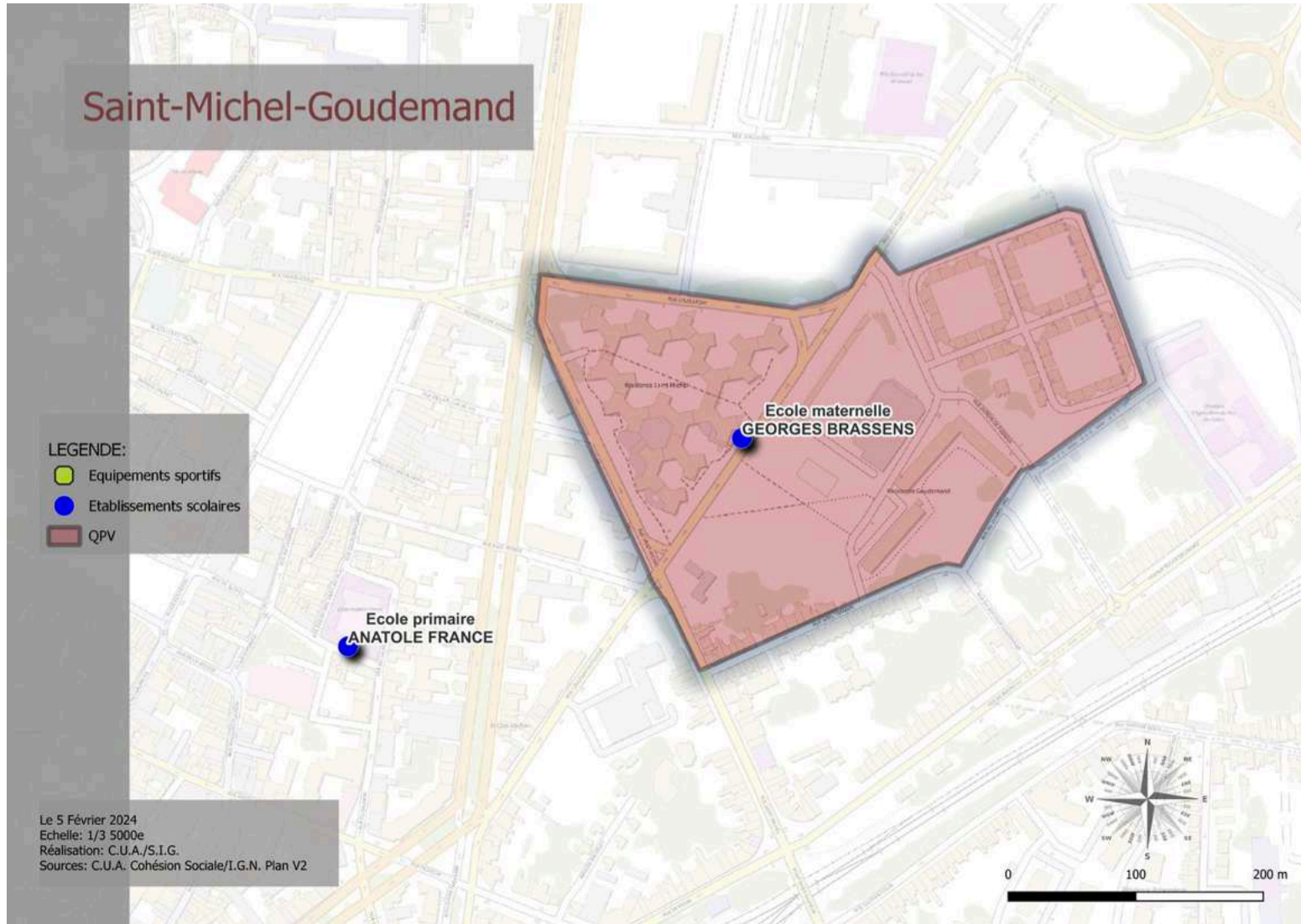
- 64 sont entrés en Contrat Engagement Jeune ;
- 6 ont eu un contrat aidé du secteur marchand ;
- 1 a eu un contrat aidé du secteur non-marchand ;
- 69 sont entrés en parcours accompagnement PACEA ;
- 4 sont entrés en parrainage ;
- 252 ont bénéficié d'une "situation emploi ou formation", dont 180 d'un emploi en CDD, CDI, intérim ...



Le projet de renouvellement de Baudimont est mis en place dans le cadre du NPNRU 2020-2030. Ce projet est réalisé dans un souci de coordination des opérations de réhabilitation et diversification des logements, de requalification d'espaces publics et d'aménagements de nouveaux espaces publics. Il sera dans la continuité de la dynamique de concertation et de coproduction en œuvre dans les prémices du projet. Cette dynamique s'était matérialisée par 2 ans d'ateliers avec les habitants sur les atouts et faiblesses du quartier.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la démarche "Quartiers Résilients", visant à ce que la revue de projet NPNRU soit mise en œuvre à l'aune de critères de transition écologique.

Portrait de quartier Saint Michel Goudemand Données de l'ancien périmètre



Données de l'ancien périmètre Saint Michel Goudemand : INSEE, SIG.ville, CAF



Population 2019 : 1400 habitants

Population ancien périmètre 2018 : 1342 habitants



Revenu médian par personne par an :

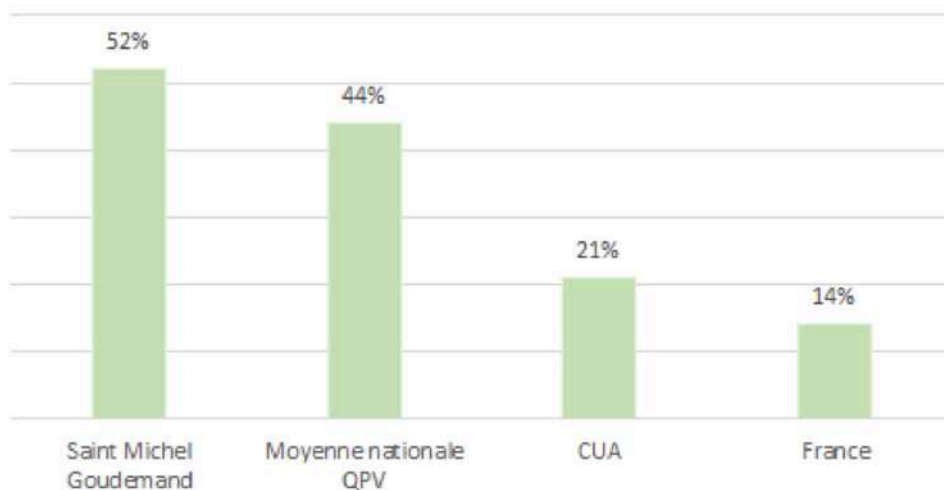
- **Saint Michel Goudemand 2010 : 10700 euros ;**
- **Saint Michel Goudemand 2013 : 9100 euros ;**
- **Saint Michel Goudemand 2018 : 7771 euros ;**
- **Revenu médian de référence retenu pour l'EPCI (2018) : 12 900 euros.**



Part de moins de 25 ans (2018) :

- **Saint Michel Goudemand : 39,5 % ;**
- **CUA : 30,3 %.**

Taux de pauvreté (2017)



Part de ménages ayant des bas revenus (2017) :

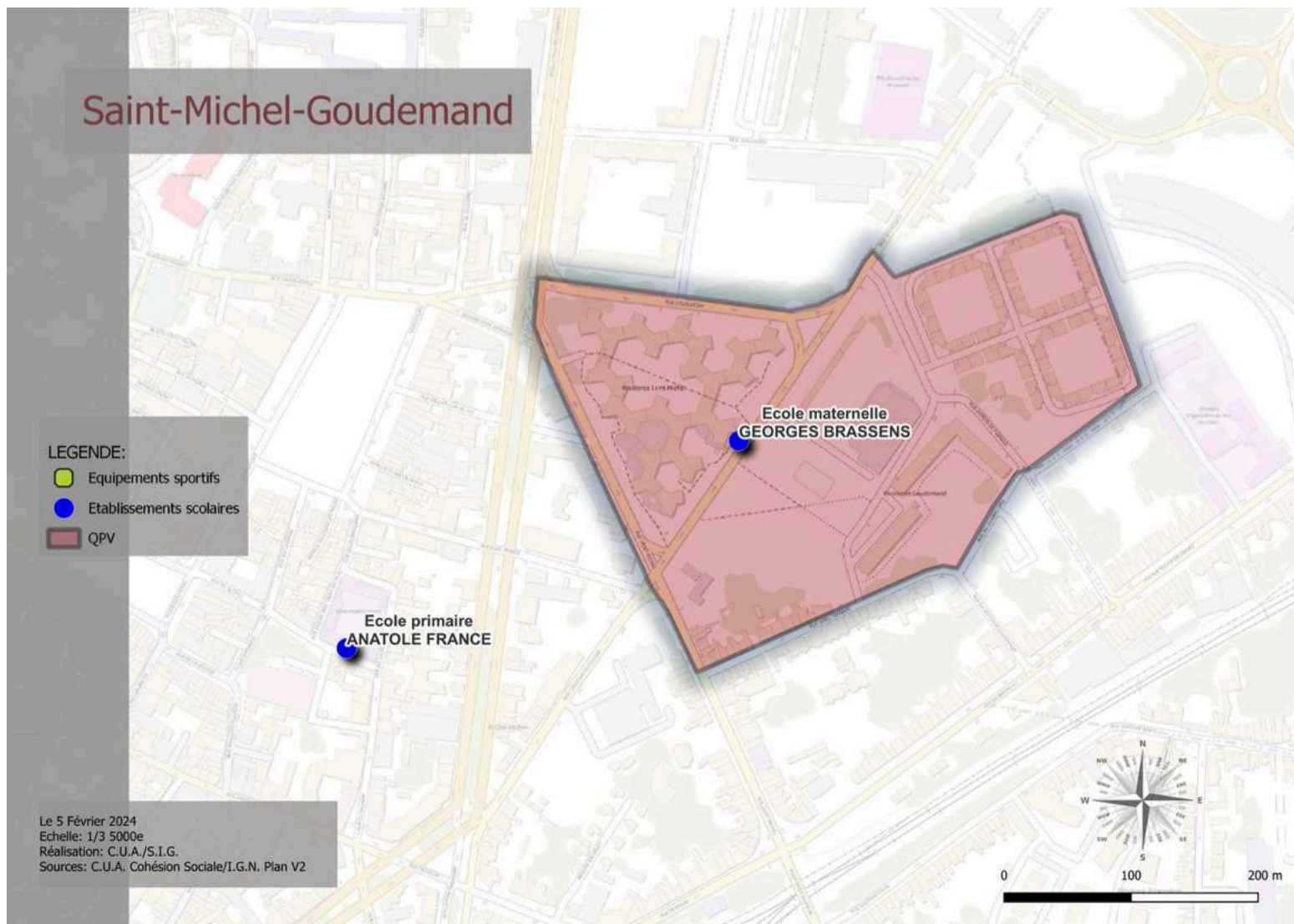
- **Saint Michel Goudemand : 70 % ;**
- **Moyenne nationale QPV : 62 % ;**
- **CUA : 28 %.**



Familles monoparentales chez les allocataires de la CAF (2018) :

- **Saint Michel Goudemand : 21 % ;**
- **Moyenne nationale QPV : 20 % ;**
- **CUA : 16% ;**
- **France : 16%.**

Portrait de quartier Saint Michel Goudemand Données de l'ancien périmètre



Données de l'ancien périmètre Saint Michel Goudemand : INSEE, SIG.ville, CAF



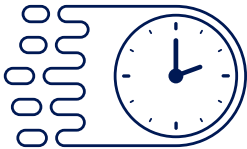
Niveau de formation des demandeurs d'emploi supérieur au bac (2018) :

- Saint Michel Goudemand : 15,5 % ;
- CUA : 28,9 %.



Part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi (2018) :

- Saint Michel Goudemand : 34,6 % ;
- CUA : 17,9 %.



Part des emplois à durée limitée parmi les emplois (2018) :

- Saint Michel Goudemand : 33 % ;
- CUA : 14,2 %.



- 40 % des jeunes accompagnés par la MEM résidant dans le quartier ne disposent pas du permis de conduire ;
- 41 jeunes du quartier sont accompagnés par la MEM, parmi eux ;

- 12 sont entrés en Contrat Engagement Jeune ;
- 5 sont entrés en parcours d'accompagnement PACEA ;
- 1 est entré en parrainage ;
- 36 ont bénéficié d'une "situation emploi ou formation", dont 28 d'un emploi en CDD, CDI, intérim ...

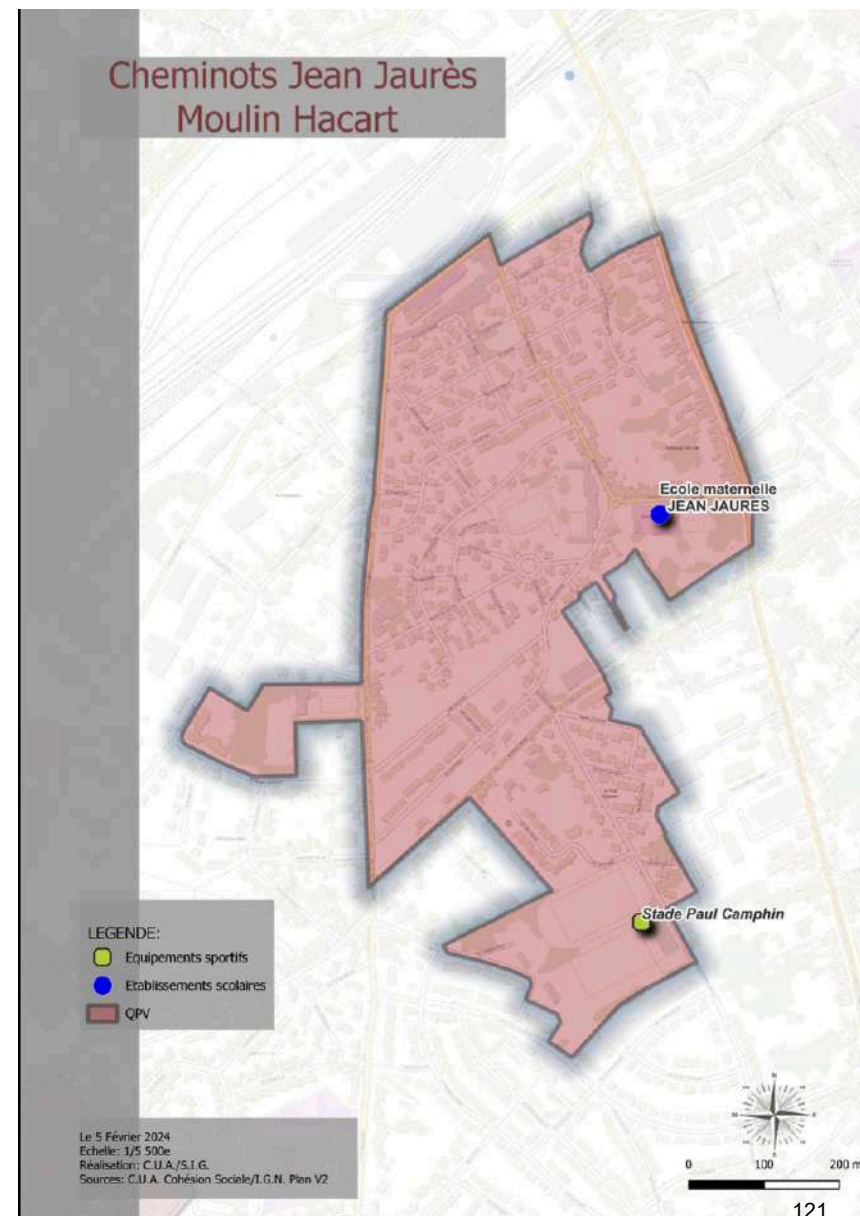


Le projet de renouvellement urbain de Saint-Michel-Goudemand s'articule autour des enjeux suivants :

- Réaliser la modification du schéma de circulation, dans le but de rompre avec un "effet rond point" ressenti pour les habitants dans le diagnostic du projet de renouvellement urbain
- Assurer la coordination des acteurs dans le cadre de la Gestion Urbaine de Proximité pour garantir la qualité des espaces publics et leur pérennité

Il est également important dans le cadre de ce projet de parvenir à la meilleure coopération possible entre le centre social George Brassens, le Point Information Médiation Multi-Services (PIMMS).

Portrait de quartier Cheminots Jean Jaurès Moulin Hacart



Données du périmètre Cheminots Jean Jaurès Moulin Hacart :
INSEE, SIG.ville, CAF



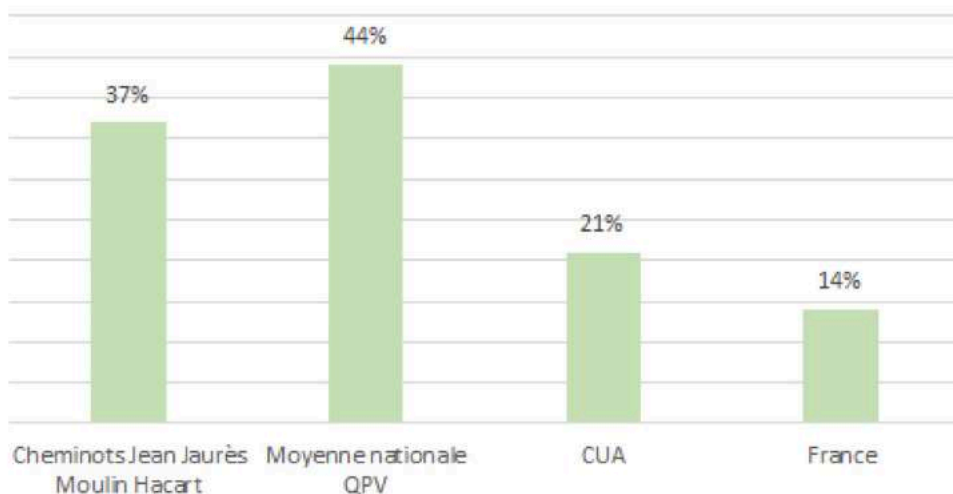
Population 2018 : 1389 habitants



Revenu médian par personne par an :

- Cheminots Jean Jaurès Moulin Hacart 2010 : 11 200 euros ;
- Cheminots Jean Jaurès Moulin Hacart 2013 : 12 260 euros ;
- Cheminots Jean Jaurès Moulin Hacart 2018 : 11 960 euros ;
- Revenu médian de référence retenu pour l'EPCI (2018) 12 900 euros.

Taux de pauvreté (2017)



Part de moins de 25 ans (2018) :

- Cheminots Jean Jaurès Moulin Hacart : 43,6 % ;
- CUA : 30,3 %.



Part de ménages ayant des bas revenus (2017) :

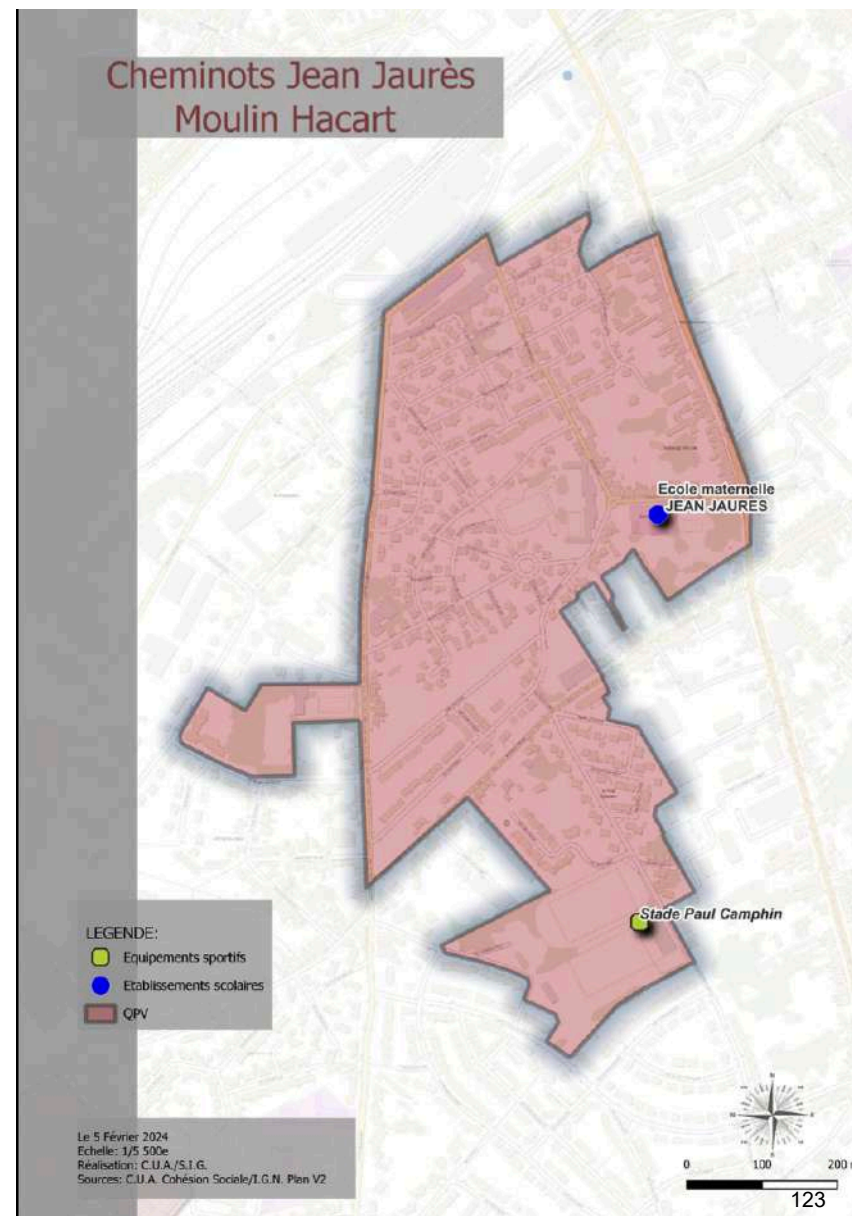
- Cheminots Jean Jaurès Moulin Hacart : 54 % ;
- Moyenne nationale QPV : 62 % ;
- CUA : 28 %.



Familles monoparentales chez les allocataires de la CAF (2018) :

- Cheminots Jean Jaurès Moulin Hacart : 24 % ;
- Moyenne nationale QPV : 20 % ;
- CUA : 16% ;
- France : 16% .

Portrait de quartier Cheminots Jean Jaurès Moulin Hacart



Données du périmètre Cheminots Jean Jaurès Moulin Hacart :
INSEE, SIG.ville, CAF



Niveau de formation des demandeurs d'emploi supérieur au bac (2018) :

- Cheminots Jean Jaurès Moulin Hacart : 25,4 % ;
- CUA : 28,9 %.



Part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi (2018) :

- Cheminots Jean Jaurès Moulin Hacart : 33,1 % ;
- CUA : 17,9 %.



Part des emplois à durée limitée parmi les emplois (2018) :

- Cheminots Jean Jaurès Moulin Hacart : 25,7 % ;
- CUA : 14,2 %.



- 30 % des jeunes accompagnés par la MEM résidant dans le quartier ne disposent pas du permis de conduire ;
- 64 jeunes du quartier sont accompagnés par la MEM, parmi eux :
 - 11 sont entrés en Contrat Engagement Jeune ;
 - 5 sont entrés en parcours d'accompagnement PACEA ;
 - 44 ont bénéficié d'une "situation emploi ou formation", dont 36 d'un emploi en CDD, CDI, intérim ...

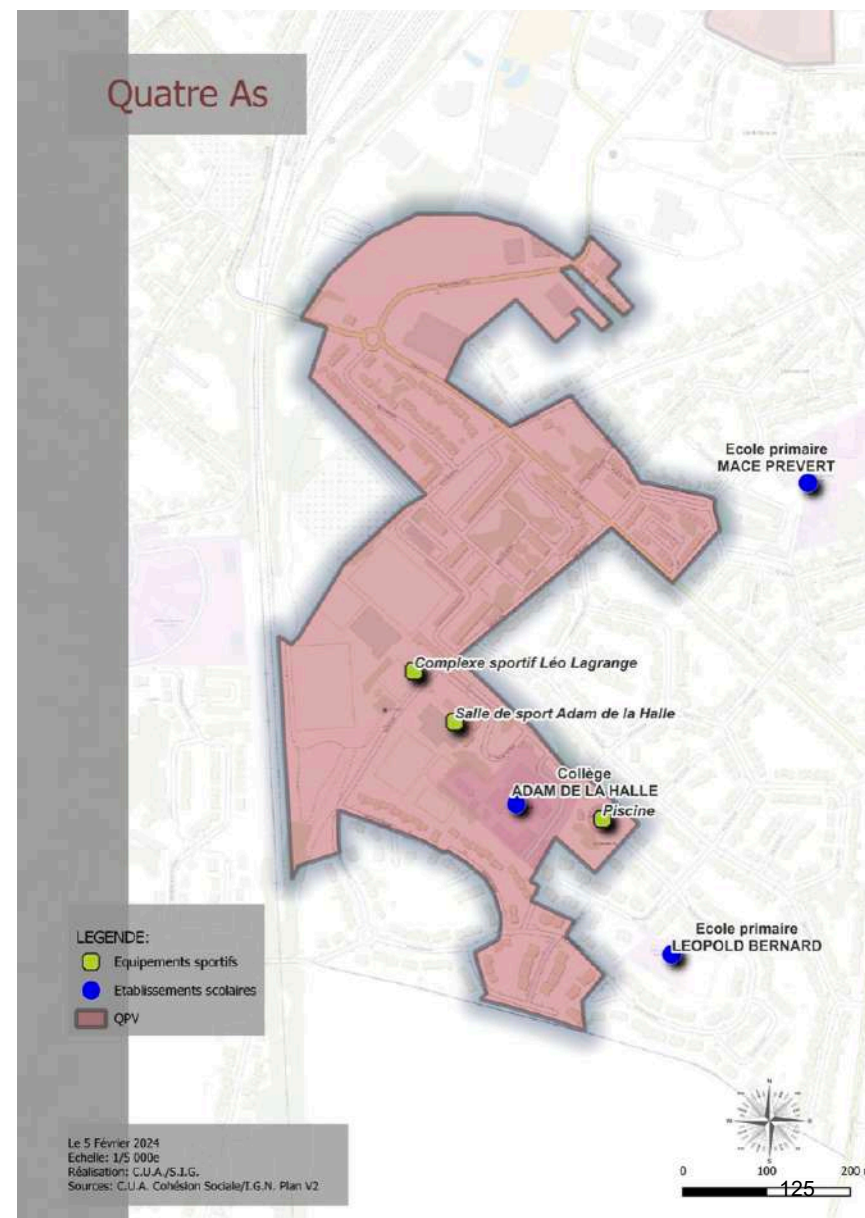


Le quartier ne connaît pas de projet de renouvellement urbain mais il est mis en œuvre dans le quartier la feuille de route de mutation urbaine.

Celle-ci comporte plusieurs enjeux :

- Gestion d'attente par des actions d'urbanisme éphémère, il s'agit d'une gestion des friches qui naissent des démolitions de maisons
- Accompagnement des montages d'opération sur le foncier disponible aux franges du quartier avec un objectif d'une mixité entre habitat et espaces naturels

Portrait de quartier Quatre As Données de l'ancien périmètre



Données de l'ancien périmètre Quatre As :
INSEE, SIG.ville, CAF



Population 2019 : 1100 habitants.

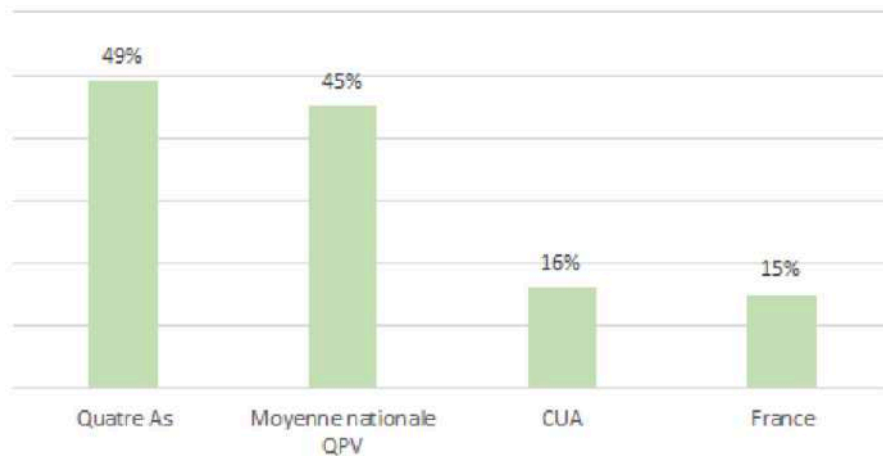
Population 2018 ancien périmètre : 937 habitants.



Revenu médian par personne par an :

- Quatre As 2010 : 9100 euros ;
- Quatre As 2013 : 9648 euros ;
- Quatre As 2018 : 8539 euros ;
- Revenu médian de référence retenu pour l'EPCI (2018): 12 900 euros.

Taux de pauvreté (2018)



Part de moins de 25 ans (2018) :

- Quatre As : 34,8 % ;
- CUA : 30,3 %.



Part de ménages ayant des bas revenus (2018) :

- Quatre As : 69,4 % ;
- Moyenne nationale QPV : 62 % ;
- CUA : 22,9 %.



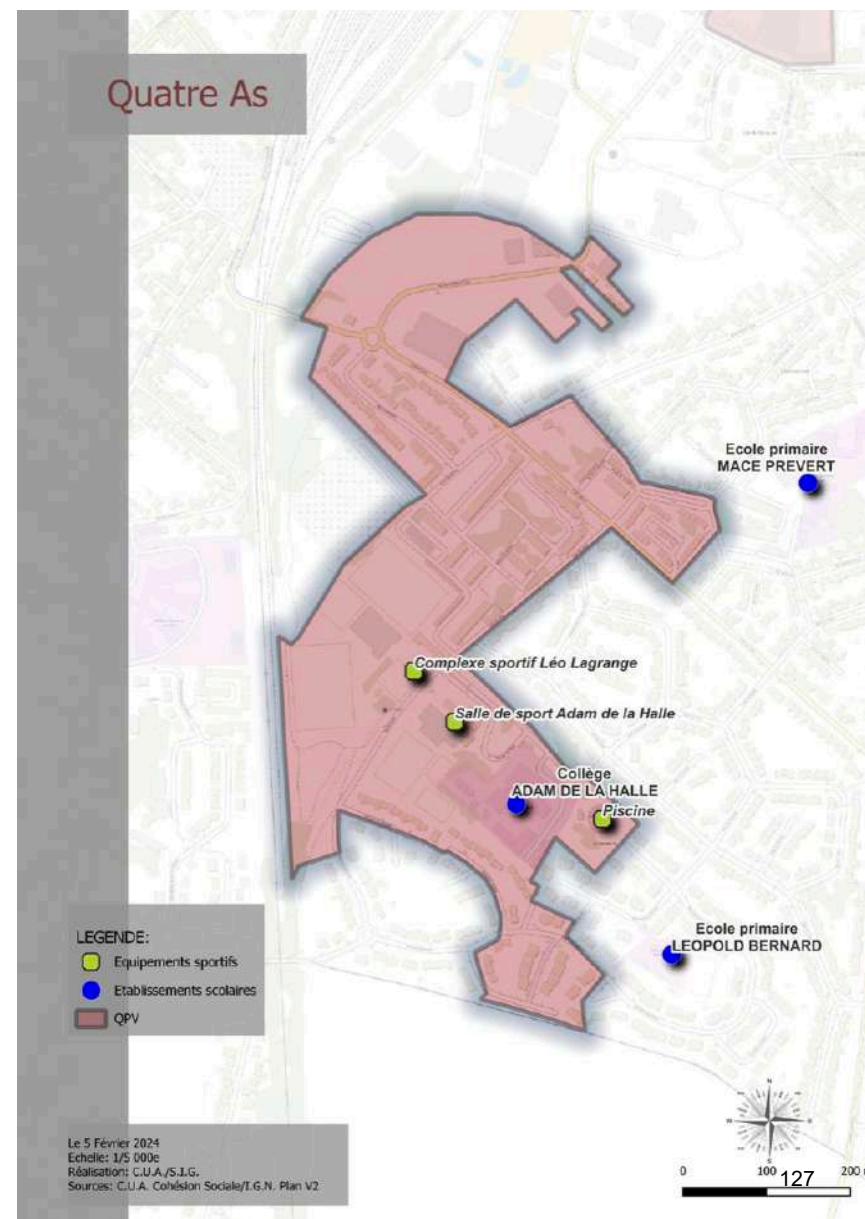
Familles monoparentales chez les allocataires de la CAF (2019) :

- Quatre As : 23 % ;
- Moyenne nationale QPV : 20 % ;
- CUA : 15% ;
- France : 15% .

Portrait de quartier

Quatre As

Données de l'ancien périmètre



Données de l'ancien périmètre Quatre As :
INSEE, SIG.ville, CAF



Niveau de formation des demandeurs d'emploi supérieur au bac (2018) :

- Quatre As : 10,7 % ;
- CUA : 28,9 %.



Part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi (2018) :

- Quatre As : 38,9 % ;
- CUA : 17,9 %.



- 50 % des jeunes accompagnés par la MEM dans le quartier ne disposent pas du permis de conduire ;
- 52 jeunes du quartier sont accompagnés par la MEM, parmi eux :
 - 17 sont entrés en Contrat d'Engagement Jeune ;
 - 1 a bénéficié d'un contrat aidé du secteur marchand ;
 - 7 sont entrés en parcours d'accompagnement PACEA ;
 - 39 ont bénéficié d'une "situation emploi ou formation" dont 24 d'un emploi en CDD, CDI, intérim ...

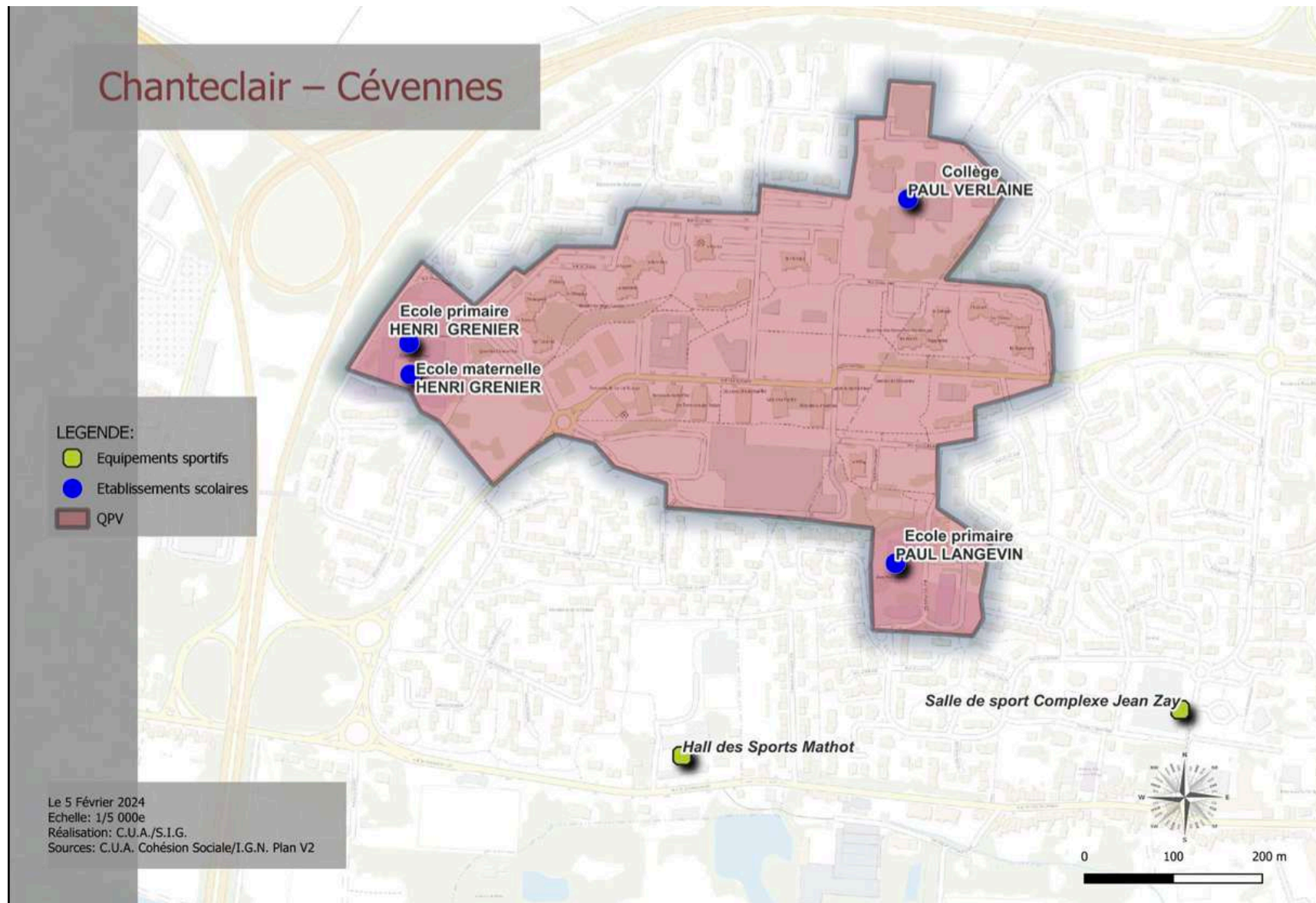


Les enjeux du renouvellement urbain dans le quartier des Quatre As sont la requalification de la place de Rouen et de ses abords. Dans le cadre de la gestion urbaine et sociale de proximité, les habitants sont associés à cette requalification.

Un autre enjeu du quartier est d'assurer la définition du programme partagé sur le programme de requalification de la rue de Roubaix, notamment sur :

- Les modes de déplacement doux
- La lisibilité et l'accessibilité des équipements qui jalonnent la rue
- Réalisation des opérations liées à l'articulation de la requalification du collège Adam de la Halle et la construction de la nouvelle médiathèque intercommunale entre Achicourt et Beaurains

Portrait de quartier Chanteclair - Cévennes





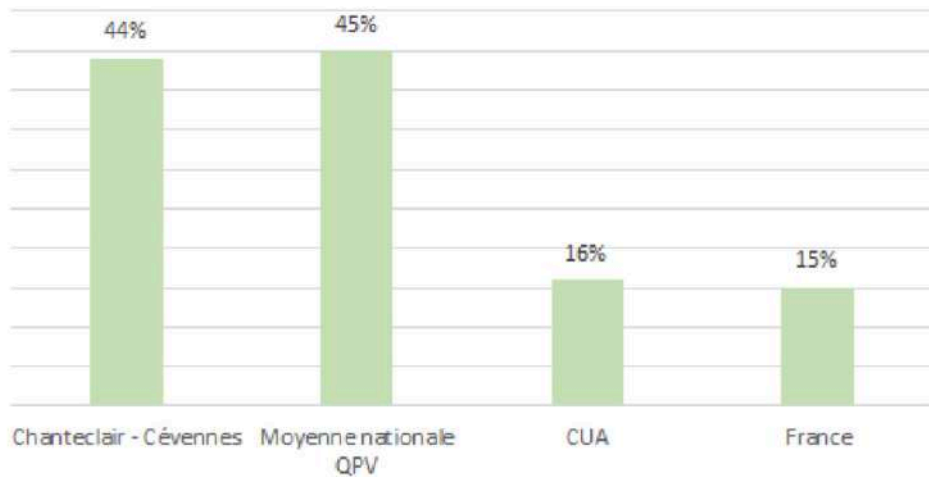
Population 2018 : 1993 habitants.



Revenu médian par personne par an :

- Chanteclair - Cévennes 2010 : 7400 euros ;
- Chanteclair - Cévennes 2013 : 8026 euros ;
- Chanteclair - Cévennes 2018 : 9942 euros ;
- Revenu médian de référence retenu pour l'EPCI (2018) : 12 900 euros.

Taux de pauvreté (2018)



Part de moins de 25 ans (2018) :

- Chanteclair - Cévennes : 34,6 % ;
- CUA : 30,3 %.



Part de ménages ayant des bas revenus (2018) :

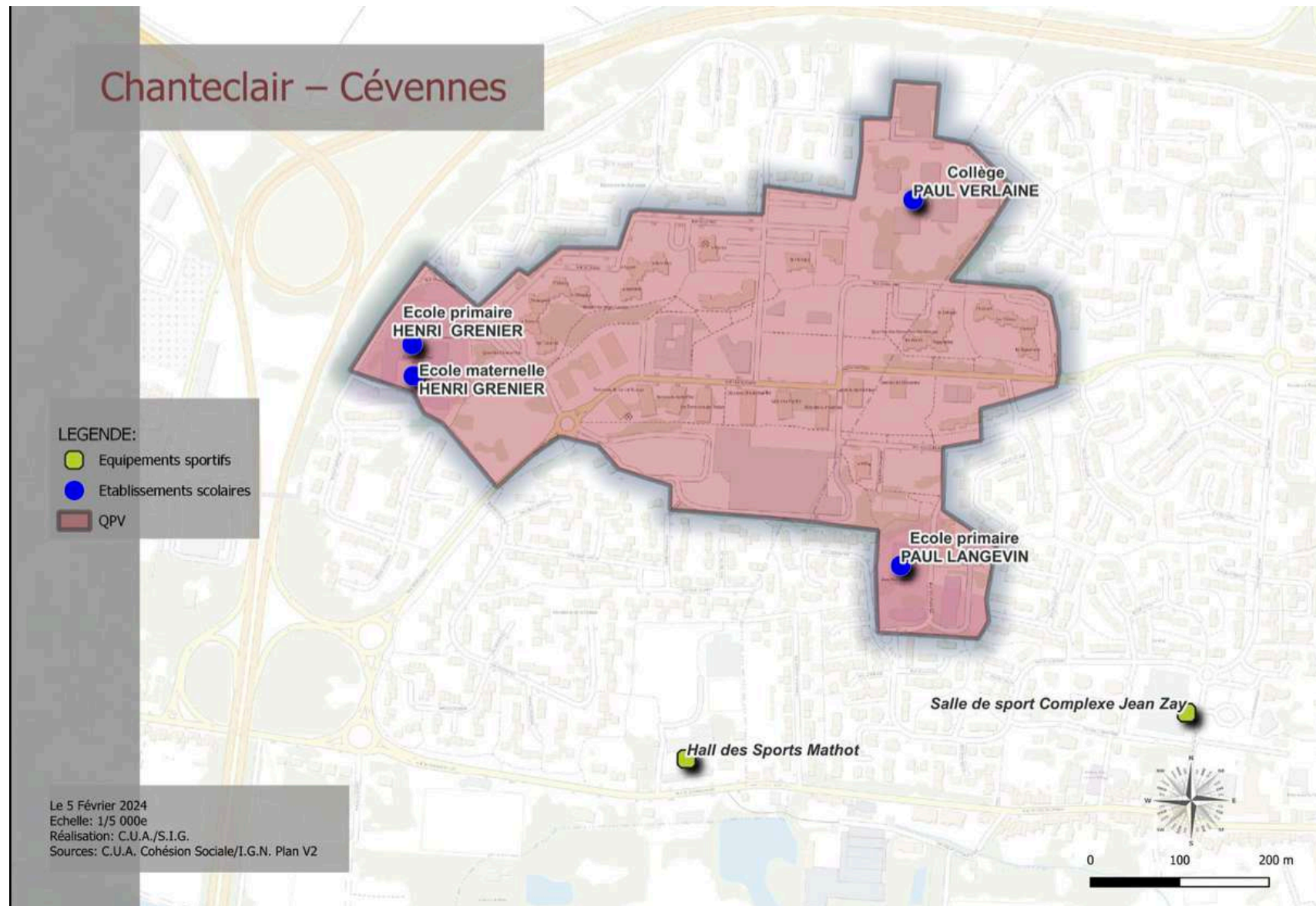
- Chanteclair - Cévennes : 62,9 % ;
- Moyenne nationale QPV : 62 % ;
- CUA : 22,9 %.



Familles monoparentales chez les allocataires de la CAF (2019) :

- Chanteclair - Cévennes : 21 % ;
- Moyenne nationale QPV : 20 % ;
- CUA : 15% ;
- France : 15%.

Portrait de quartier Chanteclair - Cévennes





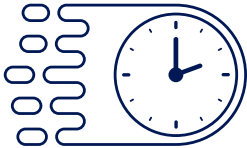
Niveau de formation des demandeurs d'emploi supérieur au bac (2018) :

- Chanteclair - Cévennes : 10,7 % ;
- CUA : 28,9 %.



Part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi (2018) :

- Quatre As : 33,9 % ;
- CUA : 17,9 %.



Part des emplois à durée limitée parmi les emplois (2018) :

- Chanteclair - Cévennes : 31 % ;
- CUA : 14,2 %.



- 40 % des jeunes accompagnés par la MEM résidant dans le quartier ne disposent pas du permis de conduire ;
- 72 jeunes du quartier sont accompagnés par la MEM, parmi eux :
 - 10 sont entrés en Contrat d'Engagement Jeune ;
 - 1 est entré en contrat aidé du secteur marchand ;
 - 1 est entré en contrat aidé du secteur non-marchand ;
 - 10 sont entrés en parcours d'accompagnement PACEA ;
 - 56 ont bénéficié d'une "situation emploi ou formation", dont 40 d'un emploi en CDD, CDI, intérim ...



Les enjeux sur le quartier sont les suivants :

- Assurer la finalisation du projet de renouvellement urbain par la requalification des 172 logements des bâtiments "Kemmel" "Cassel" et "Gris Nez" dans le cadre du NPNRU
- Finaliser l'aménagement de l'espace boisé Chanteclair Cévennes par les opérations de boisement participatif

PARTIE 1 : CARTOGRAPHIE DES TERRITOIRES DE VULNÉRABILITÉ

Le cadrage de l'Etat sur les géographies complémentaire

La circulaire du 31 août 2023, relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains, a ouvert une possibilité d'intervention dans **"certaines zones ne répondant pas strictement aux critères de la géographie prioritaire** de la politique de la ville mais en présentant certaines caractéristiques".

À la suite de cette circulaire qui laisse la possibilité aux territoires de définir des géographies complémentaires reprises en "poches de pauvreté" dans le cadrage de l'État, un travail a été réalisé par les services de la Communauté Urbaine d'Arras pour identifier ces territoires vulnérables.

Une cartographie complémentaire a été construite grâce au site public **Géoportail** et aux données de la cotation de l'offre transmises par l'habitat suite aux travaux impulsés par l'Union Régionale de l'Habitat avec les bailleurs.

La cartographie des "territoires de vulnérabilité" est basée sur les données carroyées INSEE 2019. Lors du Comité de Pilotage "Cœur de Quartier" du 23 janvier 2024, une cartographie a été validée se basant sur **les carreaux de 200 mètres sur 200 mètres où le taux de ménages pauvres** (dont les revenus sont inférieurs à 60 % des revenus médians, donnée différente du taux de pauvreté) est de minimum 25,6 %. Il sera également nécessaire que le revenu médian constaté sur le territoire en vulnérabilité soit inférieur au revenu médian de l'unité urbaine et que des données complémentaires puissent être apportées ; par exemple : familles monoparentales, formation inférieur ou égale au niveau bac, taux de chômage, taux de pauvreté, taux de pauvreté des locataires.

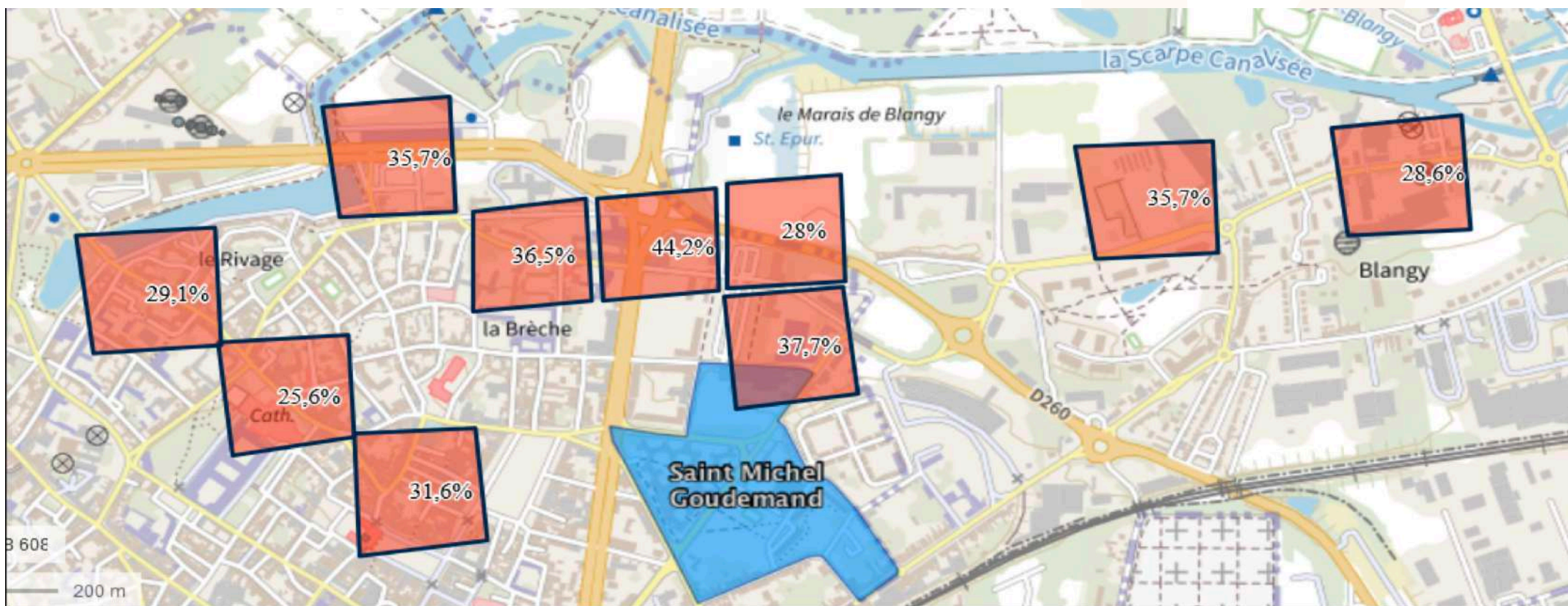
La géographie des territoires vulnérables de la Communauté Urbaine d'Arras

La cartographie complémentaire concerne les communes présentes dans la géographie prioritaire 2015-2023 et permet de maintenir la commune de Beaurains dans le contrat de ville 2024-2030, 3 carreaux ont été identifiés et représentent environ 670 habitants de la commune.

L'objectif de **l'inclusion de Beaurains** est de maintenir une solidarité communautaire vis à vis de la commune, qui concentre toujours des populations en situation précaire malgré sa sortie de la géographie prioritaire définie par l'État. La construction d'une géographie complémentaire permettra aux territoires inclus de bénéficier d'un accompagnement de la Communauté, d'y vérifier la mobilisation des dispositifs de droit commun et de bénéficier, si possible, de façon ponctuelle et circonstanciée d'un maximum de **2,5 % de l'enveloppe des crédits spécifique de l'État (P147)**.

La Communauté Urbaine maintient son attention et mobilise les partenaires pour **veiller à la non aggravation des écarts entre ces territoires** et la moyenne de l'agglomération, cette attention faisant l'objet d'un travail partenarial resserré avec les bailleurs à travers les travaux liés aux politiques sociales de logement. L'objectif pour ces territoires est également **l'intégration au réseau partenarial**, aux méthodes et outils de la politique de la ville qui devront permettre la pleine mobilisation du droit commun.

Cartographie des territoires vulnérables (1/3)



PARTIE 2 : LA POLITIQUE DE LA VILLE

UNE COMPÉTENCE COMMUNAUTAIRE

Depuis 2009, la Communauté Urbaine d'Arras assure pleinement la compétence Politique de la Ville.

Encadré par la Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine n°2014-173 du 21 février 2014, le Contrat de Ville de la CUA se consacre à la **mise en synergie de l'ensemble des politiques publiques** à l'œuvre sur les territoires éligibles notamment sur les quartiers prioritaires.

L'ambition de ce contrat de ville est de réduire les écarts de ces quartiers avec le reste du territoire, en termes de développement social et de rénovation urbaine dans le cadre d'une démarche intégrée qui doit tendre à atteindre **un équilibre territorial** au titre de la solidarité communautaire.

La coordination des politiques publiques locales constitue un enjeu majeur sur le territoire. Ceci est d'autant plus vrai dans le champ de la cohésion sociale où la complexité des problèmes à traiter, leur compréhension et la recherche de solutions obligent à une coproduction de l'ensemble des acteurs concernés. Ce contrat, qui implique 18 cosignataires, nécessite de bâtir une gouvernance élargie entre collectivités territoriales : celles qui portent la compétence cohésion sociale – la CUA – et celles où se situent des quartiers politiques de la ville et les villes.

L'observation des besoins et la veille territoriale sur le territoire sont centrales dans le déploiement des politiques publiques. Cela permet en temps réel d'avoir une connaissance fine des besoins et d'actualiser les diagnostics et la réalité des quartiers et des besoins des habitants qui y vivent. **L'analyse des besoins sociaux économiques et écologiques** est une démarche qui sous tend de nombreux projets portés à l'échelle de l'EPCI. Différents observatoires sont alimentés à l'échelle de l'EPCI et sont des outils d'aide à la dé-

cision précieux qui enrichissent la vision collective pour définir les meilleurs stratégies de réponse aux besoins des habitants. Ce sont des outils supports de coopération permettant le portage de projet commun et la coordination des interventions publiques.

Une convention cadre a été signée en 2023 entre la Communauté Urbaine d'Arras et les communes impliquées dans le contrat de ville. Cette convention entre l'EPCI et les villes, fixe les modalités de coopération et de gouvernance dans le pilotage du **projet de développement des communes sur le volet cohésion sociale**. La Communauté Urbaine d'Arras appuie financièrement les communes dans le cadre d'une enveloppe dédiée de 100 000 euros. Elle les soutient au titre de la solidarité communautaire en vue de la réduction des écarts qui sont plus importants sur ces territoires plus fragiles et où les besoins des habitants sont plus nombreux.

C'est dans le cadre de **cette compétence statutaire** que la Communauté Urbaine d'Arras fait évoluer le soutien qu'elle apporte aux communes concernées par la géographie prioritaire. Elle fait évoluer dans le cadre de cette nouvelle contractualisation son schéma de gouvernance plus agile et souple afin de porter **un projet "Coeur de quartier" coconstruit, partagé et ambitieux**. Le pilotage de la politique de la ville au sein de l'EPCI est exercé par l'équipe cohésion sociale qui est un service ressource dans l'accompagnement des communes et des acteurs à l'écriture des documents cadres et à la mise en œuvre des engagements. Le service cohésion sociale s'appuie sur la veille territoriale afin d'observer l'évolution des besoins sur le territoire en les corrélant à un système d'évaluation de déploiement de ses politiques publiques et d'impacts de ses actions.

PARTIE 2 :

LE PILOTAGE DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE

« Coeur de quartier » est la vision communautaire et **le fruit d'un travail transversal** entre les différentes directions de la Communauté Urbaine d'Arras, sous le pilotage du service Cohésion Sociale. Ce travail a permis de poser un état des lieux des dispositifs structurants mis en place par les services de l'EPCI, de définir les orientations 2024-2030, de rattacher ces orientations aux objectifs stratégiques et opérationnels construits durant le processus d'écriture. La mobilisation des directions, services et des agents est transversale dans les instances de gouvernance techniques, stratégiques et politiques de "Coeur de Quartier". Une vision ambitieuse est ainsi définie sur **les domaines de compétences de la CUA** se rapportant à la politique de la ville. Trois enjeux sont poursuivis à travers **une approche globale** et partenariale de la cohésion sociale à l'œuvre dans Coeur de quartier :

• La contribution au développement social et urbain :

- Élaboration du volet solidarité du projet de territoire adapté aux spécificités des quartiers et articulation du volet social et urbain en binôme avec les Directions du Renouvellement Urbain, de l'Habitat et la Prévention et Cohésion Sociale de la CUA ;
- Appui à l'animation des instances de pilotage du projet du ou des quartier(s) ;
- Contribution à l'émergence et à l'accompagnement des projets locaux dans le cadre du droit commun et des crédits spécifiques.

• L'animation du réseau de partenaires et la coordination des acteurs :

- Articulation entre les différents services des communes, de la CUA et les partenaires du territoire dans la déclinaison de son projet à l'échelle du (ou des) quartiers du Contrat de Ville et des dispositifs connexes comme les cités, la TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties) ou encore les programmes de réussite éducative et renouvellement urbain ;
- Liaison étroite et régulière avec les services de la Communauté Urbaine d'Arras concernés en mobilisant pleinement le déploiement de ses politiques publiques à l'échelle des quartiers ;
- Impulsion du travail en réseau des opérateurs favorisant la coopération et la coordination des parcours.

• L'implication des partenaires dans la gouvernance et dans la mise en œuvre du dispositif :

- Mobilisation des signataires en vue de leur participation aux réflexions et échanges avec les élus communautaires et locaux afin de mobiliser pleinement le droit commun en faveur des quartiers ;
- Adapter les instances et la manière de communiquer aux habitants, aux partenaires présents et impliqués dans la gouvernance et dans la mise en œuvre des dispositifs participatifs comme les Plcs (Projet d'Initiative Citoyenne), le FTU (Fonds de Travaux Urbains) ou le SIH des bailleurs.

PARTIE 2 :

LE PILOTAGE DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE

La Communauté urbaine d'Arras s'engage à :

- Mobiliser les compétences communautaires en faveur du désenclavement, de la mixité et de la promotion des territoires fragilisés ;
- Maintenir l'implication de l'ingénierie cohésion sociale et renouvellement urbain en soutien à la commune dans le cadre du pilotage de leur projet de développement social ;
- Garantir l'équité de traitement des territoires en géographie prioritaire et/ou fragilisés ;
- Favoriser l'articulation et la cohérence des dispositifs connexes au Contrat de Ville (Cités Educatives, Cité de l'Emploi, ANRU...);
- Accompagner les opérateurs à un ancrage territorial plus fort ou à se former sur les logiques « d'aller-vers » et de médiation.

Les communes s'engagent à : (Achicourt, Arras, Beaurains, Saint-Laurent-Blangy, Saint-Nicolas-lez-Arras)

- Assurer l'interface avec la CUA en désignant le ou les interlocuteurs mobilisables en fonction des sujets pour contribuer à la gouvernance et à la mise en œuvre du contrat de ville ;
- Veiller à la bonne articulation entre le pilotage du Contrat de Ville et le projet de développement du quartier prioritaire ;
- Favoriser la coopération des partenaires et développer les réseaux d'acteurs au service du (ou des) quartiers dans la proximité et de manière territorialisée ;
- Promouvoir l'implication citoyenne dans l'élaboration des projets et le pilotage des actions ;
- Mettre en place des instances de suivi et d'évaluation des projets et actions s'inscrivant dans le projet de quartier et globalement dans le champ de la Politique de la Ville.

VISION COMMUNAUTAIRE DE COEUR DE QUARTIER 2024-2030



PARTIE 2 : LA STRATEGIE COMMUNAUTAIRE AU SEIN DE COEUR DE QUARTIER

Cohésion sociale

Dans la continuité des engagements pris et des actions initiées dans le cadre de l'Analyse des Besoins Sociaux et Economiques réalisés en 2019, la Communauté Urbaine d'Arras et ses 46 communes membres visent à proposer aux habitants des services de qualité au travers son projet de territoire et d'un volet solidarité accès sur le bien-être et le bien vivre ensemble, la coopération entre les institutions et les relations entre les pôles urbains et les pôles ruraux. Pour ce faire, la direction Cohésion sociale et promotion et économie de la santé agit autour de 3 enjeux :

- Agir sur les fragilités pour améliorer l'équilibre social du territoire.
Il s'agit de trouver une échelle d'action plus pertinente pour comprendre et pour agir sur les phénomènes de concentration de la pauvreté au sein d'un même bassin de vie : les actions de chaque commune ayant nécessairement une influence sur la situation des autres.
- Exercer la solidarité communautaire dans une gouvernance partagée :
En prenant en compte les logiques de bassin de vie, il s'agit de renforcer la solidarité au sein de l'espace communautaire, afin que la promotion de la cohésion sociale ne repose plus uniquement sur les efforts de quelques communes, mais bien sur la mobilisation de tous et aussi grâce aux financements de l'EPCI sur l'ingénierie dédiée aux communes.
- Innover et expérimenter pour accompagner les habitants en transversalité :
Dans la même logique, il s'agit de piloter des démarches innovantes, de travailler en transversalité et de trouver des modèles de coopération et de financements durable. Favoriser et coordonner le partenariat pour promouvoir des parcours d'habitants sans rupture à tous les moments de sa vie.

Le service cohésion sociale assurera son rôle de pilote au sein de la Communauté Urbaine en matière de politique de la ville afin de garantir un travail en transversalité des différentes directions et différents services. La collectivité assurera également son rôle dans le cadre du Contrat de ville, de la « Convention Territoriale Globale » (CTG) et de l'expérimentation « Territoire Zéro Non Recours ».

Numérique

La Communauté Urbaine met en avant les thématiques de l'inclusion numérique, du numérique responsable, de la santé et de la mobilité, notamment à l'occasion de son événement annuel "mois du numérique". Le territoire met en place une stratégie numérique visant à l'inclusion numérique et à l'accompagnement des habitants à la sobriété numérique et garantissant l'accès aux droits et aux besoins fondamentaux des habitants.

- Actions menées par les conseillers numériques France Services sur les communes de Saint-Nicolas-lez-Arras et Saint-Laurent-Blangy : ateliers thématiques et rendez-vous individuels avec les usagers
- Réalisation d'actions partenariales dans le cadre du "mois du numérique", notamment sur la sensibilisation à l'utilisation des écrans, la prise de recul sur l'usage des outils numériques et la sensibilisation à un usage raisonné et raisonnable des outils numériques.
- Garantir l'accès aux droits et aux besoins fondamentaux des habitants.
- Viser à l'inclusion numérique et à l'accompagnement des habitants à la sobriété numérique.

Développement économique, emploi, formation

La Communauté Urbaine d'Arras veille à ce que le droit commun puisse profiter aux habitants des quartiers en matière de développement économique. Une attention particulière est placée sur les besoins des habitants et des entreprises et sur le travail partenarial avec les acteurs de l'emploi. Il s'agit d'amener des entreprises à rencontrer des habitants résidant les quartiers prioritaires et ouvrir de nouvelles perspectives pour ces derniers, dans une démarche "d'aller vers" les publics.

- Repérage des potentialités humaines et des porteurs d'initiatives dans les quartiers ;
- Aide à la levée des freins à l'emploi en s'appuyant sur le dispositif de la Cité de l'Emploi ;
- Mise en place d'actions dédiées aux établissements scolaires situés dans les quartiers, faisant intervenir la CUA, des entreprises ou des organismes de formation ;
- Accompagnement des porteurs à la structuration des idées associé à un appui technique et financier à la création et à la reprise d'activités, mobilisation de la totalité des dispositifs de droit commun et veille spécifique permettant de capter les financements exceptionnels et renforcés ;
- Développement des espaces d'accueil et de développement d'entreprises, optimiser les espaces vacants afin d'accueillir de nouvelles entreprises, maintenir le travail collaboratif engagé avec les communes, bailleurs et structures d'accompagnement.

Économie sociale et solidaire

La Communauté Urbaine d'Arras est engagée dans le développement de l'économie sociale et solidaire sur le territoire. L'économie sociale et solidaire devrait être un élément fondamental de développement des quartiers prioritaires .

- Accompagnement financier des initiatives de l'économie sociale et solidaire dans les quartiers, communication sur les dispositifs mis en œuvre par la Communauté Urbaine ;
- Mise en place d'un bail commercial à utilité sociale pour l'hébergement des structures de l'économie sociale et solidaire ;
- Promotion de l'économie sociale et solidaire dans les quartiers ;
- Faire le lien avec les enjeux dégagés dans le cadre du « Projet Alimentaire Territorial » (PAT) : promotion des circuits courts, diversification des productions, lutte contre la précarité alimentaire, sensibilisation à une alimentation locale et à l'équilibre nutritionnel.

PARTIE 2 : LA STRATEGIE COMMUNAUTAIRE AU SEIN DE COEUR DE QUARTIER

Santé

La Communauté Urbaine d'Arras agira pour la santé des habitants du territoire dans l'objectif de réduire les inégalités territoriales et sociales de santé, de promouvoir la santé en travaillant sur l'aspect de la prévention. Elle prendra toute sa place dans le cadre du Contrat Local de Santé (CLS) et du Conseil Local de Santé Mentale (CLSM), en facilitant les approches intersectorielles et l'implication des habitants.

- Déploiement des « Ateliers Santé Ville » (ASV) dans tous les quartiers prioritaires de la Communauté Urbaine d'Arras ;
- Éviter les ruptures dans les parcours de santé ;
- “Aller vers” les publics à l'aide du médiateur santé ;
- Poursuite des ateliers “Prévention Santé” : ateliers sur la mémoire, l'équilibre alimentaire, la sophrologie et des activités physiques adaptées ;
- Expérimentation du dispositif des “Ambassadeurs en santé mentale”.

Habitat

L'Habitat est une compétence obligatoire de la Communauté Urbaine dénommée “équilibre social de l'habitat”. A ce titre, la CUA a pris toutes les responsabilités liées à sa compétence : le Plan Local de l'Habitat, la délégation des aides à la pierre de niveau 3, la Conférence Intercommunale du Logement, la Convention Intercommunale du Logement, la cotation de la demande de logement social.

Elle agit ainsi de manière concomitante sur le bâti (l'habitat) à travers la production de l'offre et la rénovation de l'offre existante et sur le logement par le prisme du locataire et son mode d'occupation.

- Soutenir la rénovation énergétique des logements, notamment les passoires énergétiques à travers le dispositif d'accompagnement financier de la communauté “Rénovons nos HLM” ;
- Travailler à une stratégie d'attribution fluidifiant les parcours, la rotation du parc HLM et sa qualité ;
- Adapter les logements les plus adéquats à la perte de mobilité de leurs occupants ;
- Permettre l'accès au logement pour tous ;
- Poursuivre la dynamique “Logement d'abord” et le traitement des situations complexes à travers le GRAP.

Mobilités

La Communauté Urbaine d'Arras est en position de pilote en matière de mobilité, notamment sur des dispositifs tels que le plan de déplacements urbains, le plan vélo, le plan marche et la gestion de la Délégation de Services Publics (DSP) des transports.

- Travailler sur le non-recours à la tarification sociale des usagers du réseau de bus ;
- Développer l'usage du vélo dans les quartiers ;
- Accompagner pédagogiquement et financièrement des usagers vers des mobilités douces.

Prévention, tranquillité publique

La Direction Prévention - Tranquillité Publique de la Communauté Urbaine d'Arras, s'appuie sur son CISPD (Conseil Intercommunal et de Prévention de la Délinquance) pour travailler sur plusieurs enjeux tels que la coordination des interventions de proximité et la prise en charge des victimes (création d'instances dédiées "Cellule"), la sécurité routière et l'accès aux droits. Elle souhaite se doter d'outils numériques notamment pour affiner sa connaissance sur l'impact de ses interventions en QPV (observatoire) et sur les parcours (logiciel) et renforcera la lutte contre le sentiment d'insécurité (priorité sur les établissements scolaires) dans le cadre de son futur Contrat de sécurité intégré,

- Intervention de l'équipe de médiation sur le territoire et poursuite du travail de rue ;
- Maintien des permanences juridiques d'accès au Point d'Accès au Droit au Point Justice situé à Saint-Nicolas-lez-Arras ;
- Poursuivre la formation des agents communautaires en lien avec le public sur le repérage et l'orientation d'un public "victimes" ;
- Mettre en œuvre et développer le coordination de proximité grâce aux cellules de veille et grâce à la mobilisation du réseau (Police, médiateurs...) ;
- Assurer la prise en charge des victimes, et notamment des victimes de violences intrafamiliales par le financement du réseau associatif ;
- Accompagner la sécurisation des établissements scolaires dans et aux abords ;
- Lutter contre l'insécurité et agir sur les phénomènes de délinquance dans le cadre du plan de vidéoprotection de la Communauté.



2^{ème} partie :

Vision communautaire Pilotage par l'EPCI

22 objectifs stratégiques

- 6 pour quartier apaisé
- 5 pour quartier de plein emploi
 - 5 pour quartier émancipé
- 6 pour quartier de transitions

103 objectifs opérationnels

- 23 pour quartier apaisé
- 21 pour quartier de plein emploi
 - 27 pour quartier émancipé
- 32 pour quartier de transitions

QUARTIER
APAISE



QUARTIER
EMANCIPÉ



Cœur de
Quartier
Expérimentations collectives
Communauté Urbaine d'Arras

QUARTIER
PLEIN EMPLOI



QUARTIER
de TRANSITIONS



PARTIE 2 : DÉFINITION DES AMBITIONS DU CONTRAT DE VILLE



Quartier apaisé

C'est un quartier bénéficiant d'un **cadre agréable**, où il existe des **espaces d'écoute et d'échanges entre habitants**.

Tenant compte des densités de population, c'est un quartier où existe **l'ouverture d'esprit, le vivre ensemble, la tolérance des uns et des autres**.

Un quartier apaisé est un quartier où l'on **réduit les inégalités, où l'on valorise les initiatives** et où l'on est acteur de son quartier grâce à la richesse du **tissu associatif**.



Quartier de transitions

Un quartier de transitions, c'est un quartier qui garde **une capacité de flexibilité et d'adaptation** aux besoins des habitants.

C'est un quartier qui se transforme dans le bon sens, **avec et pour les habitants**, en créant de la valeur ajoutée à partir de différentes thématiques en évolution:

- La transition numérique
- La transitions des âges
- La transition économique, écologique et environnementale.





Quartier de plein emploi

Un quartier de plein emploi, c'est un quartier où **tout habitant a un travail qui lui plaît.**

Cela signifie qu'il faut :

- Redonner **du sens** à la valeur « travail »
- Travailler la **formation des jeunes** et leur proposer des perspectives motivantes,
- Lever les **freins périphériques** à la reprise d'emploi,
- Accompagner de façon spécifique les publics pour apporter des réponses adaptées, innovantes,
- **Travailler de façon transversale** et partenariale l'accompagnement vers l'emploi.



Définition d'un quartier émancipé

Un quartier émancipé se construit à partir des besoins des habitants ; cela implique une **écoute attentive, des habitants ambitieux, volontaires et autonomes dans leur quotidien.**

L'émancipation est possible grâce à un **tissu associatif fort partageant des valeurs essentielles** : l'égalité des chances, l'égalité hommes-femmes, la solidarité, le respect entre générations.

L'émancipation des citoyens passe indéniablement par **la réussite éducative, l'accès aux droits, l'accès à la culture et l'attractivité économique.**

La finalité d'un quartier émancipé passe **par l'indépendance affirmée et l'épanouissement de ses habitants.**



QUARTIER APAISÉ



Objectif stratégique 1

Maintenir et développer des moyens de médiation

Objectifs opérationnels :

1A - Créer des tiers-lieux et des équipements jeunesse.

1B - Former les habitants à la médiation par les pairs.

1C - Repérer et accompagner la jeunesse et les jeunes adultes, notamment à travers le projet d'ambassadeur en santé mentale (prévention de pair à pair).

1D - Se saisir des dispositifs du type "adultes relais" et les coordonner.

1E - Développer l'accès aux droits dans la régulation des conflits.

Objectif stratégique 2

Contribuer au désenclavement des quartiers et améliorer le cadre de vie

Objectifs opérationnels :

2A - Éviter l'entre-soi et l'effet communauté en ouvrant et en désenclavant le quartier vers l'extérieur et l'intérieur.

2B - Encourager la place des femmes dans les quartiers par l'adaptation de l'espace public aux usages des femmes et des filles.

2C - S'appuyer sur les opérations de "Rénovons nos HLM" pour coordonner des opérations de rénovation agissant sur les espaces et les équipements publics.

Objectif stratégique 3

Observer et prévenir les faits de délinquance et le sentiment d'insécurité

Objectifs opérationnels :

3A - Accompagner les parents dans l'exercice de la responsabilité parentale

3B - Améliorer les relations entre les services de police et les habitants

3C - Identifier et accompagner les publics en décrochage et en rupture

3F - Agir sur la tranquillité aux abords et à l'intérieur des établissements régulation des conflits.

Objectif stratégique 4

Lutter contre les comportements déviants et/ou à risques

Objectifs opérationnels :

- 4A - Communiquer, sensibiliser et lutter contre les consommations illicites
- 4B - Lutter contre la délinquance routière et favoriser la meilleure cohabitation piétons/cyclistes/voitures
- 4C - Prévention des phénomènes de radicalisation
- 4D - Mettre en place des formations sur les nouvelles approches en matière de prévention et de réduction des risques
- 4E - Former les professionnels de la médiation aux troubles de santé mentale.

Objectif stratégique 5

Garantir le parcours de santé et la santé mentale grâce aux Ateliers santé ville

Objectifs opérationnels :

- 5A - Mettre en place une équipe de santé mentale
- 5B - Mettre en place un accompagnement médico psycho-social individualisé à domicile
- 5C - Repérer les publics et coordonner les parcours : repérer les fragilités dans le logement et accompagner les situations dégradées, en coordonnant les parcours dans le cadre du GRAP
- 5D - Développer l'accès aux droits en matière de santé
- 5E - Permettre l'accès aux services de santé au sein des quartiers
- 5F - Promouvoir l'activité physique et lutter contre la sédentarité

Objectif stratégique 6

Placer les habitants au coeur de leur quartier pour les rendre acteurs et favoriser le bien vivre ensemble

Objectifs opérationnels :

- 6A - Mettre en place les instances de participation des habitants
- 6B - Développer les relations intergénérationnelles, interconnecter les habitants entre eux
- 6C - Mettre en place des temps conviviaux portés par les habitants
- 6D - Consulter et prendre en compte les besoins des habitants

QUARTIER DE PLEIN EMPLOI



Objectif stratégique 1

Préparer les habitants à l'emploi durable

Objectifs opérationnels :

1A - Lutter contre les stéréotypes et les représentations des métiers

1B - "Faire avec" les publics les plus éloignés

1C - Favoriser l'accès pour tous à la qualification et à la formation

1D - Sensibiliser à l'apprentissage

1E - Aider à la levée des freins : santé, mobilité, garde d'enfants

1F - Lutter contre le sous-emploi des femmes pour rompre le cercle de la pauvreté et assurer le développement des territoires fragilisés.

Objectif stratégique 2

Garantir la démarche d'Aller Vers les publics au sein des quartiers

Objectifs opérationnels :

2A - Rencontrer des professionnels, découverte de métiers

2B - Faire prendre conscience de l'importance des savoir-être, des savoir-faire et des activités extra-professionnelles

2C - Aider les élèves à trouver leur voie et élargir leurs horizons

2D - Faire prendre conscience des "softskills" et de l'importance des activités extra-professionnelles

2E - "Aller vers" les publics au sein des quartiers : développer et maintenir les points de proximité pour relayer l'information sur l'emploi, l'insertion, la formation. Investir les lieux de passage

Objectif stratégique 3

Promouvoir l'économie sociale et solidaire

Objectifs opérationnels :

3A - Accompagner les initiatives ESS au sein des quartiers

3B - Rendre visibles et essaimer les initiatives

3C - Aider à l'installation au sein des quartiers par le développement de baux commerciaux à utilité sociale

Objectif stratégique 4

Accompagner et développer la création d'entreprises

Objectifs opérationnels :

4A - Individualiser les parcours dans le cadre de la création d'entreprises et garantir le suivi et la pérennité de l'activité

4B - Détecter les porteurs d'idées en s'appuyant sur les acteurs des quartiers

4C - Sécuriser les financements des projets

4D - Permettre un accès sécurisé à l'immobilier d'entreprise

Objectif stratégique 5

Agir sur les entreprises et accompagner leur recrutement

Objectifs opérationnels :

5A - Contribuer au changement de pratiques professionnelles

5B - Diversifier les modalités d'insertion dans les entreprises via la commande publique pour favoriser l'accès des femmes à l'emploi

5C - Impliquer les entreprises dans les logiques de recrutement inclusif et de sourcing territorial

QUARTIER EMANCIPE



Objectif stratégique 1

Faire de l'objet éducatif une chose partagée entre tous : enfants, familles, professionnels et acteurs des quartiers

Objectifs opérationnels :

1A - Penser des parcours transversaux et partagés de 0 à 25 ans

1B - Favoriser le développement des compétences psychosociales afin de lutter contre les vulnérabilités

1C - Soutenir et accompagner la parentalité

1D - Soutenir l'acquisition des savoirs fondamentaux

1E - Contribuer à la formation de citoyens éclairés et solidaires en assurant le respect et la protection des droits et de la dignité de chacun

1F - Favoriser l'ouverture aux autres et au monde via les rencontres, les pratiques et les connaissances artistiques et culturelles

Objectif stratégique 2

Favoriser l'exercice de la citoyenneté

Objectifs opérationnels :

2A - Accompagner les développements d'actions des collectifs d'habitants

2B - Accompagner et valoriser le pouvoir d'agir des habitants en imaginant des actions collectives d'éducation populaire

2C - Prévenir les ruptures interpersonnelles, réduire l'isolement des habitants, favoriser l'intergénérationnalité, encourager la solidarité

2D - Favoriser l'exercice de la citoyenneté à tout âge en développant les modalités de participation citoyenne

2E- Développer l'éducation aux médias, développer le sens critique vis à vis des informations

Objectif stratégique 3

Faciliter l'accès aux droits et aux soins

Objectifs opérationnels :

3A - Proposer des espaces de santé dans les quartiers à tout âge afin d'orienter le public et éviter les ruptures de parcours

3B - Réduire les comportements à risques grâce à des actions de promotion et de prévention de la santé

3C - Promouvoir l'activité physique adaptée à tous âges

3D - Favoriser l'adoption d'une hygiène de vie favorable à la santé : développement des compétences psychosociales

Objectif stratégique 4

Lutter contre les inégalités

Objectifs opérationnels :

4A - Développer la mobilité et communiquer sur les dispositifs existants

4B - Garantir l'inclusion des personnes en situation de handicap

4C - Garantir des offres de logement adaptés

4D - Sensibiliser les opérateurs sur l'intégration de l'égalité femmes-hommes dans leurs actions et leur projets

4E - Lutter contre les discriminations, les stéréotypes racistes, les stéréotypes de genre et les stéréotypes homophobes

4G - Lutter contre la stigmatisation des problématiques de santé mentale, handicap, précarité, genre, âge...

Objectif stratégique 5

Garantir l'accès aux droits et aux besoins fondamentaux

Objectifs opérationnels :

5A - Agir sur le non-recours

5B - Adapter les actions en faveur de l'inclusion au numérique en fonction des évolutions technologiques et des besoins des habitants

5C - Déployer des alternatives au numérique pour l'accès aux droits

5D - Aider dans les démarches administratives par l'intermédiation

5E - Renforcer les relais de proximité (Centres sociaux, Maisons France Service...)

5F - Permettre une mobilité et une itinérance de l'offre de services

QUARTIER DE TRANSITION



Objectif stratégique 1

Rééquilibrer la place des différents modes de mobilité au sein de l'espace public

Objectifs opérationnels :

1A - Favoriser les mobilités douces (marche et vélo) aussi performantes que la voiture en 2050 (trajet, équipement, réparation et intermodalité)

1B - Sécuriser les mobilités douces

1C - Accompagner pédagogiquement et financièrement les changements de pratiques

1D - Développer les mises en sécurisation des engins de mobilité douce dans l'habitat et sur l'espace public

1E - Favoriser l'inclusion des personnes à mobilité réduite

Objectif stratégique 2

Développer les espaces à vocation naturelle, nourricière et de bien-être favorisant l'attractivité des quartiers

Objectifs opérationnels :

2A - Assurer la continuité des trames vertes et bleues jusqu'aux quartiers prioritaires

2B - Développer une activité d'agriculture urbaine à valeur pédagogique et productive

2C - Garantir un approvisionnement alimentaire à moins de 20 kilomètres des quartiers

2D - Promouvoir les circuits courts, diversifier les productions alimentaires, sensibiliser à une alimentation locale et à l'équilibre nutritionnel

2E - Lutter contre la précarité alimentaire

2E - Accéder à des espaces naturels à moins de 10 minutes à pied du domicile de chaque habitant

2F - Développer la nature au sein des équipements, protéger et renforcer la biodiversité au sein des quartiers

Objectif stratégique 3

Promouvoir la filière en économie sociale et solidaire et accompagner les changements de pratiques en matière de consommation

Objectifs opérationnels :

3A - Accompagner le renouvellement via l'économie circulaire et le développement du réemploi

3B - Former les acteurs et sensibiliser les habitants consommateurs

3C - Développer la communication autour de l'ESS avec ses acteurs et vers les habitants à la santé : développement des compétences psycho-sociales

Objectif stratégique 4

Garantir le bien-être des habitants au sein de leur logement dans les parcs public et privé

Objectifs opérationnels :

4A - Adapter les logements pour les différents âges de la vie ou fluidifier les mutations pour faire vivre le parcours résidentiel

4B - Adapter les logements aux nouveaux usages (télétravail, locaux et services mutualisés...) et aux nouvelles installations liées aux consommations énergétiques

4C - Accompagner les habitants aux usages et aux changements de pratiques adaptés à la transition énergétique et climatique

4D - Diminuer l'exposition aux polluants et développer les matériaux favorables à la santé

QUARTIER DE TRANSITION



Objectif stratégique 5

Garantir l'accès aux droits et aux besoins fondamentaux

Objectifs opérationnels :

5A - Agir sur le non-recours

5B - Adapter les actions en faveur de l'inclusion au numérique en fonction des évolutions technologiques et des besoins des habitants

5C - Déployer des alternatives au numérique pour l'accès aux droits

5D - Aider dans les démarches administratives par l'intermédiation

5E - Renforcer les relais de proximité (Centres sociaux, Maisons France Service...)

5F - Permettre une mobilité et une itinérance de l'offre de services

Objectif stratégique 5

Mettre en place des politiques publiques visant l'inclusion numérique

Objectifs opérationnels :

5A - Développer des espaces numériques, des équipements et des outils

5B - Former les professionnels aux outils de communication privilégiés par les jeunes

5C - Rassurer, donner envie et donner l'accès à l'information pour faciliter le savoir-faire et les possibilités d'usage

5D - Diagnostiquer les besoins et les ruptures

5E - Mettre à disposition du matériel et valoriser le matériel recyclé

5F - Améliorer l'accès aux abonnements pour garantir les accès au numérique

Objectif stratégique 6

Accompagner les habitants à l'utilisation raisonnée du numérique

Objectifs opérationnels :

6A - Sensibiliser à l'hyper-utilisation et prévenir les dangers des écrans

6B - Développer l'esprit critique et la prise de recul par rapport aux outils et aux usages numériques

6C - Mettre en place des campagnes d'information et de sensibilisation sur l'usage responsable du numérique

6D - Accompagner les parents sur l'usage du numérique par les enfants

6E - Sensibiliser sur l'impact de l'usage personnel du numérique sur les conséquences écologiques

6F - Mettre à disposition du matériel et valoriser la matériel recyclé

PARTIE 2 : LA PROGRAMMATION ANNUELLE

Le programmation 147 de l'Etat

Le programme 147 « Politique de la ville » constitue **le support budgétaire** des financements spécifiques en matière de soutien à la politique de la ville. Ces crédits viennent s'ajouter aux crédits de droit commun mobilisés au profit des 1 514 quartiers prioritaires (hors NPNRU). Un cadrage annuel fixe les critères d'éligibilités des actions et les axes prioritaires sur lesquels les projets doivent s'inscrire. La décision de financement des actions tiendra compte de la poursuite de ces objectifs et du respect du cadrage de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT).

Les actions reconduites financées au titre des crédits P147 peuvent faire l'objet **d'une dégressivité financière**. Le principe de dégressivité des crédits politique de la ville est réfléchi au profit du droit commun. Le modèle économique des projets devrait s'équilibrer grâce à la reprise de l'action sur ces financements en droit commun en compensation de la baisse ou du retrait total des crédits spécifiques. Il s'agit bien là, du rôle du comité, grâce à la représentativité des institutions en son sein, d'identifier et de mobiliser des financements de droit commun pour permettre la continuité de l'action ou de pérenniser une action expérimentale.

L'égalité entre les femmes et les hommes est un axe transversal de la Politique de la Ville issu de la Loi Lamy du 21 février 2014. L'objectif est de sensibiliser les opérateurs à la nécessité de la prise en compte de l'égalité Femmes-Hommes dans leurs projets afin de ne pas véhiculer les stéréotypes de genre, de ne pas renforcer cette inégalité, de penser à des modalités d'actions permettant la participation des femmes, et de penser des projets spécifiques de corrections de ces inégalités au regard des problématiques spécifiques des femmes des quartiers. A cet effet, la mise en place par la Préfecture du département d'une grille de cotation des actions proposées sur ces aspects sert d'outil pour apprécier le niveau de prise en considération de cet enjeu fondamental tant sur le champ de l'emploi que celui de l'éducation ou la citoyenneté.

La territorialisation de l'appel à projet

Chaque année, la programmation est une étape clé pour la politique de la ville puisqu'il s'agit de déployer des financements concertés sur des actions concrètes des opérateurs répondant aux enjeux des projets de quartiers. L'appel à projets est crucial dans le partenariat entre les signataires du contrat de ville, la mise en place d'un programme d'actions de la Politique de la ville et le soutien au réseau de proximité appuyés sur **un ancrage territorial fort**.

La cohésion sociale (éducation, santé, culture, citoyenneté...) reste le pilier de l'action publique dans la lutte contre les inégalités territoriales. L'égalité entre les femmes et les hommes est un axe transversal à intégrer dans les projets sur lequel maintenir les efforts collectifs.

L'Éducation est le second pilier permettant d'agir très tôt sur les phénomènes d'exclusion, de décrochage et de déterminisme social. L'accès à l'emploi et à la formation professionnelle des habitants est prioritaire pour permettre d'enrayer les phénomènes d'exclusion et de pauvreté. L'arbre à projet définit au sein de coeur de quartier constitue **la feuille de route territoriale** sur laquelle des projets sont attendus afin d'œuvrer à l'égalité des chances des habitants et à la mixité au sein des quartiers prioritaires.

Les cités "éducatives et de l'emploi" et les plans d'action TFPB, sont trois dispositifs connexes de la politique de la ville qui favorisent **une approche globalisée** du programme d'actions déployé dans Coeur de Quartier. L'amplitude d'intervention est plus complète et doit permettre d'innover et d'expérimenter de nouvelles approches partenariales plus efficaces pour agir collectivement sur des enjeux de taille.

PARTIE 2 :

LA PROGRAMMATION ANNUELLE

L'EPCI et les communes sont les deuxièmes financeurs des programmes d'actions annuels. L'effet levier des crédits spécifiques (BOP 147) doit être garanti sur chaque programmation annuelle grâce au co-pilotage de l'appel à projet. Elles ont un rôle prépondérant à jouer en recherchant l'ancrage territorial des actions pour répondre efficacement aux problématiques spécifiques identifiées dans chacun des quartiers et pour que les associations puissent s'inscrire dans un écosystème durablement.

Chaque programmation devra faire apparaître les co-financements des actions et donner de la lisibilité sur les financements de droit commun validés par chaque co-signataire au sein du Comité de financeurs. Lors du tour de table des financeurs, l'optimisation des financements réside dans l'effort collectif et s'inscrit dans les engagements de chaque partenaire. Sera recherché **la bonne articulation entre les actions financées dans l'appel à projets et les actions de droit commun.**

Au-delà de la dynamique partenariale, Coeur de quartier doit garantir une amplitude d'intervention plus complète, et permettre de passer d'une logique de méthodologie de projet au financement de l'action, et non l'inverse. En outre, le projet de la Communauté Urbaine d'Arras favorisera **l'innovation et l'expérimentation** de nouvelles approches en réponse à des problématiques complexes observées et analysées par les partenaires et les opérateurs.

L'EPCI doit garantir la meilleure articulation des actions et des financements sur ces enjeux, l'agilité et la souplesse étant aussi au service des coopérations sur le territoire.

A l'échelle de l'EPCI, **l'articulation avec des dispositifs** comme le Contrat Local de Santé, Conseil Intercommunal de Sécurité et de prévention de la délinquance, le Plan local de l'Habitat, le dispositif logement d'abord, le conseil local de Santé Mentale, la cité de l'emploi, le Contrat de relance et de transition écologique, le RU (Renouvellement Urbain) et les clauses insertions ou encore la feuille de route du numérique sera recherchée systématiquement.

La coordination des actions et la gouvernance des Cités seront à renforcer sur la période 2024-2030 et également avec le pilotage de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties. La Communauté favorisera une mobilisation coordonnée de l'ensemble des programmes et dispositifs politique de la ville en proposant de fusionner les instances de gouvernance dans **une logique de simplification et d'efficacité.**



L'accompagnement des publics est au cœur du dispositif Cœur de quartier « l'humain d'abord » en mobilisant des méthodes d'aller vers. **La médiation auprès des habitants fragiles** et la jeunesse sont des habitants sur lesquels sont portées beaucoup d'attention. (Isolement, non recours, implication des jeunes)

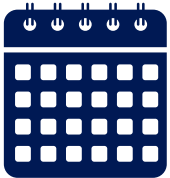
L'apaisement dans les quartiers par le maintien de la présence humaine et les interventions en matière de santé mentale seront essentiels et impliqueront des collaborations renforcées : club de prévention, police, bailleurs, Hôpital.

Le cadre de vie et les transitions seront à accompagner avec **une approche ludique, pédagogique car de nombreuses transformations** concernent des changements d'équipement dans les logements, également de nouveaux modes de collectes des déchets et l'accompagnements des habitants à l'usage des modes doux.

PARTIE 2 :

LES AXES DE PROGRESSION DE PROGRAMMATION ANNUELLE

LES AXES DE TRAVAIL 2025-2030



La pluri annualité comme outil de simplification

Les conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) représentent une avancée pour le territoire. L'objectif est de pouvoir contractualiser plus de 50% des actions du programme. Les CPO permettront de donner une lisibilité financière aux porteurs de projets. Les critères d'éligibilités porteront sur plusieurs profils : des petites associations de proximité, les PRE pour les collectivités des projets dont les objectifs de l'action portent sur le parcours des personnes et les actions structurantes.



La temporalité de l'appel à projets comme levier de la réduction du coût de gestion

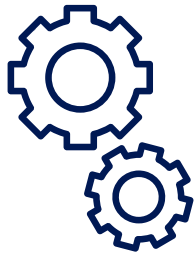
La programmation du Contrat de ville implique un temps de gestion des services de la DDETS et de la CUA important sur lequel la Communauté Urbaine souhaite une réduction. Jusqu'en 2023, le temps avait été réduit à 5 mois, il s'agirait de proposer un calendrier qui permette de notifier l'opérateur à la mi février pour être dans l'annualité budgétaire.



La pluri annualité comme outil de suivi

Le financement sur plusieurs années permet de fixer une trajectoire pour le déploiement du projet. Il doit devenir un outil de suivi des bénéficiaires grâce à des outils de suivi de parcours (tableau de bord...) et dans une logique comparative sur la situation des bénéficiaires. Dès le départ de la CPO, des indicateurs de suivi doivent être construits par l'opérateur avec l'appui des services instructeurs pour permettre de faire une mesure d'impact de l'action. L'objectif est de démontrer la plus value des actions dans le contrat de ville.

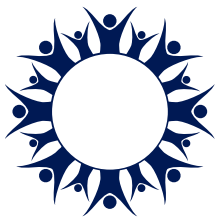
LES CHIFFRES CLÉS DE LA PROGRAMMATION



ENJEU : TRAVAILLER À L'ARTICULATION DU CONTRAT DE VILLE ET DES DISPOSITIFS CONNEXES TELS QUE LES CITÉS ÉDUCATIVES OU LES ACTIONS MISES EN PLACE DANS LE CADRE DE L'ABATTEMENT TFPB



**90 ACTIONS ANNUELLES
30% D'ACTIONS NOUVELLES**



**50
ASSOCIATIONS**



**PILIER COHESION SOCIALE
QUI CONCENTRE LE PLUS D'ACTIONS
SOIT 50% DE L'ENVELOPPE**



3^{ème} partie :

Projets de quartier et participation citoyenne



PARTIE 3 :

LA PARTICIPATION DES HABITANTS

« Les Contrats de Ville sont co-construits avec les habitants ». Ce principe est consacré par l'article 1er de la Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine et se concrétise par la mise en place de Conseils Citoyens (art. 7 de la Loi). Cette co-construction du Contrat avec les habitants et l'obligation de mettre en place des Conseils Citoyens sont réaffirmées dans la Circulaire du Premier Ministre du 30 juillet 2014, celle du Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports du 15 octobre 2014 et au travers du cadre de référence des Conseils citoyens (Ministère des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports, juin 2014).

La Loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté vient renforcer les prérogatives des Conseils citoyens en indiquant que « Les conseils citoyens peuvent saisir le représentant de l'Etat dans le département des difficultés particulières rencontrées par les habitants dans le territoire [...] » (Titre III - Chapitre Ier). Ensuite, une Circulaire datée du 2 février 2017 vise à repréciser le cadre de création et de fonctionnement des Conseils citoyens (Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, Secrétariat d'Etat chargé de la Ville).

La circulaire du 4 janvier 2024 , vient réaffirmer que la participation citoyenne doit être systématiquement prise en compte pour l'élaboration des contrats de ville, notamment pour en identifier les grandes thématiques, les projets à réaliser et les indicateurs à suivre, puis tout au long de la vie des contrats de ville. Le contrat de ville devra définir le cadre formel de concertation garantissant la participation des habitants durant toute la durée du contrat.

Les formats de participation pourront être divers (conseils citoyens, tables de quartiers, maisons de projets, etc), **l'objectif étant de s'appuyer sur les démarches déjà engagées** sur le territoire. Les travaux de la commission « Participation citoyenne » présidée par M. Mohamed Mechmache, ainsi que les contributions recueillies sur la plateforme « Quartiers 2030 » alimenteront également ce volet.

CONSEILS CITOYENS



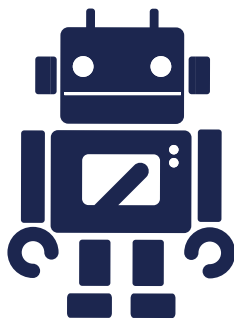
4 ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX



2 ASSOCIATIONS CRÉES



47 CONSEILLERS EN 2019 POUR 28 CONSEILLERS EN 2022



PORTRAIT-ROBOT DU CONSEILLER CITOYEN EN CUA

une femme ou un homme de la cinquantaine et plus
niveau Bac ou diplôme supérieur
retraité

Engagement : Investie dans son territoire de vie

Engagé(e) par ailleurs (association, comité de quartier, PIC...)

Bienveillant envers les habitants. Il est chargé de représenter l'expertise d'usage

PARTIE 3 : LA CONCERTATION CITOYENNE DANS LES QUARTIERS



Recueil de la parole des habitants dans leur diversité, cibler des publics moins présents dans les instances de participation citoyennes existantes, compilation des paroles recueillies lors des programmations estivales.

Le format micro-trottoir a été piloté par le PFM radio, radio associatif locale.

Préparation des questions par territoire avec les communes, habitants ou techniciens.
Triptyque CUA-Communes-PFM

Le 29 août 2023, restitution sous la forme d'un débat citoyen en présence des élus et des acteurs du territoire à la citadelle sous une forme conviviale avec parents, enfants, familles.

Un blog audio a été ouvert reprenant l'ensemble des bandes sons par territoire :
<https://audioblog.arteradio.com/blog/210143/parole-aux-quartiers>

6 QUARTIERS POPULAIRES DANS 5 COMMUNES URBAINES

Le Petit déjeuner de l'été à Chanteclair
La Braderie des Platanes à Arras sud
La Fête de l'été du CSAO à Arras ouest
La Brocante de la place Verlaine à Arras ouest
Les jeux gonflables à Chanteclair
La Tournée des transats à Achicourt
« Urban tour » événement à Arras centre
Hors les Murs du centre social Brassens à Arras Centre
La Fête de clôture sur Beaurains
Le Village des Sports urbains sur Saint-Laurent-Blangy
Une action jeunesse au City stade d'Achicourt
Les opérateurs du Contrat de ville lors du tiers-lieu



100 INTERVIEWS

11 ÉVÈNEMENTS COUVERTS

6 QUARTIERS POPULAIRES

JUILLET - AOÛT 2023



- **Que pensez-vous de manière générale de votre quartier ?**
- **Que pensez-vous de ce qu'il s'y passe, au niveau social et culturel ?**
- **Comment faire, à votre avis, pour davantage associer les habitants et habitantes aux décisions du quartier ?**
- **Avez-vous des propositions à faire pour ce quartier ?**

Question « personnalisée » à chaque quartier :

Avez-vous entendu parler de -dispositif/équipement- ?
Si oui, qu'en pensez-vous ?

Question prise de contact :

Êtes-vous d'accord pour nous laisser vos coordonnées afin d'être recontacté pour un temps de restitution festif le mardi 29 août

PARTIE 3 : LA PLACE DES HABITANTS



Une commission «participation citoyenne des quartiers» présidée par Mohamed Mechmache a été lancée le 6 mars 2023. D'une durée de 15 mois, la mission de la commission portera plus largement sur les modalités d'expression et de participation des habitants des QPV,

Pour rappel, les conseils citoyens, qui ont été instaurés par la loi Lamy de 2014, devaient être «associés à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des contrats de ville». L'installation des Conseils citoyens n'a pas été simple, ni leur maintien dans la durée. Un essoufflement est constaté dans l'évaluation finale du Contrat de ville de la CUA et les communes réfléchissent et portent d'autres manières d'associer les habitants à la vie de la cité et à la manière dont elles déclinent leur projet de quartier.

Différentes pistes d'amélioration seront poursuivies dans le projet "Coeur de Quartier" :

- réinventer les formes de participation des habitants (la concertation, la consultation, la coproduction...).
- Se mettre à niveau sur les notions de dialogue citoyen en formant les équipes à la participation par, pour et avec les citoyens.
- S'appuyer sur les instances de participation citoyenne existantes en permettant une représentation plus importante des habitants des quartiers.

1. METTRE L'HABITANT AU COEUR DES PROJETS

- **Analyser et faire l'état des lieux de l'existant.**
- **L'associer dans la construction des projets et des actions.**
- **Co construire les enjeux avec les habitants.**

2. METTRE EN AVANT SON EXPERTISE D'USAGE

- **Ancrer le principe : « ceux qui savent, habitent ou travaillent dans le quartier ».**
- **Développer une écoute active.**
- **Développer des moyens pour favoriser la proximité.**
- **Coller aux attentes et aux besoins.**

3. ADAPTER LES INSTANCES AUX PUBLICS, POUR GARANTIR LA DIVERSITÉ

- **Faire des ateliers informels qui deviendront des lieux ressources.**
- **S'appuyer sur les instances existantes pour toucher tous les publics.**
- **S'appuyer sur un conseil des jeunes / conseil des sages.**

PARTIE 3 : LES PROJETS DE QUARTIERS

PROJETS DE QUARTIER 2024-2030

Les projets de quartier ont été développés par chaque commune après un travail de proximité riche et approfondi. Ils figurent dans ce livrable sous la forme d'une facilitation graphique. Les communes ont identifié à partir de leurs projets de quartier les fragilités sur lesquelles il faut agir en priorité, des priorités d'actions ont été définies sur chacune des 4 ambitions de "Cœur de Quartier" (quartier apaisé, quartier émancipé, quartier de plein emploi, quartier de transitions).

Les projets de quartier des communes sont disponibles sous une forme complète en annexe de ce document.

Les séminaires conduits dans le cadre du processus d'écriture ont permis de dessiner des pistes de réflexions et d'actions, proposées par différents partenaires structurants de la politique de la ville. Ces propositions de pistes, issues du troisième séminaire, ne sont pas un programme d'actions ayant vocation à être appliqué tel quel, mais une ouverture du champ des possibles.

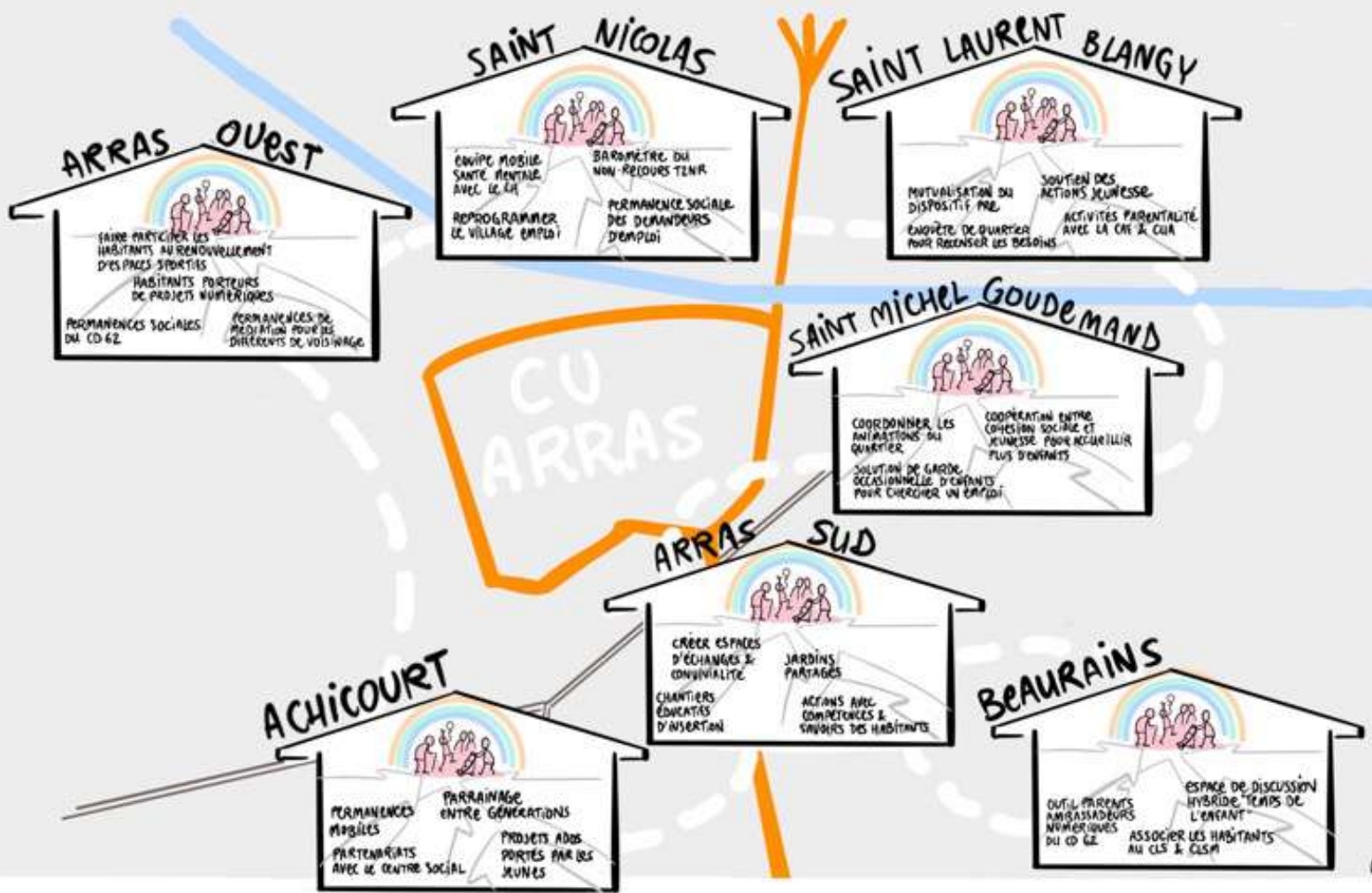
2024

LES PRIORITÉS PAR QUARTIERS QPV



émancipés
apaisés
en plein emploi
de transitions

2030



SOLENN BIAN

QUELLES PRIORITÉS POUR LE QUARTIER Saint Michel / Goudemand / Brongniart ?

1 FRAGILITÉS

1 SUR QUOI EST-IL URGENT et IMPORTANT d'AGIR dans ce quartier ?

Le quartier bénéficie d'une localisation en plein cœur de la ville d'Arras, de nombreuses structures et institutions sont implantées à proximité.

Fort de sa situation, les habitants du quartier rencontrent encore de nombreuses fragilités, la multiculturalité du quartier rend son vivre ensemble parfois difficile. De plus, de nombreux enjeux se situent autour de la famille, il est nécessaire sur ce quartier de remettre les enfants au cœur des préoccupations des familles, l'offre des modes de garde ne permettent pas l'accompagnement vers l'émancipation des familles.

De son emplacement avantageux découle également des inconvénients en terme d'apaisement. Situé au carrefour de plusieurs axes, la sécurité des déplacements et l'enclavement du quartier freine encore son ouverture sur la ville.

URGENT



QUARTIER APAISÉ

TISSU ASSOCIATIF
VIVRE ENSEMBLE
TOLÉRANCE
espace d'écoute et d'échanges
dans un CADRE AGRÉABLE
moins d'inégalités

ÉMANCIPÉ

RESPECT
ÉQUALITÉ
ÉCOUTE ATTENTIVE
habitant·s ambitieux·s volontaires
SOLIDARITÉ

TRANSITION

transition des âges
transition numérique
FLEXIBILITÉ ADAPTATION
économique
écologique

PLEIN EMPLOI

MOTIVATION
SENS
PLAISIR
PERSPECTIVES
acquisition de compétences
lever les freins

2 QUELLES SONT LES PRIORITÉS

POUR Y PARVENIR À L'HORIZON 2030

1	2	3
Développer des temps de partage et de vivre ensemble	Respecter le cadre de vie et l'implication des habitants dans son entretien	Une présence permanente des agents et policiers municipaux
1	2	3
Valoriser et accompagner les initiatives d'habitants	S'assurer de l'accessibilité des institutions publiques et l'accompagnement des démarches administratives	Accompagner les parents en intégrant dans cette démarche toutes les dimensions et l'ensemble du contexte de la vie familiale, pour le bien-être de l'enfant
1	2	3
Sensibiliser à la cause climatique et à ses effets directs sur les QPV	Développer des actions intergénérationnelles confortant la place de la nature en ville	Décloisonner l'action sociale, en favorisant l'inclusion et la mixité sociale, en facilitant l'accès au droit
1	2	3
Diversifier/adapter l'offre en terme de mode de garde	Accompagner les publics allophones à l'acculturation pour mener vers l'emploi	Enjeux autour de l'accompagnement de la jeunesse vers la valeur travail et l'apprentissage

SAINT-MICHEL-GOUEMAND-BRONGNIART

PROPOSITIONS DE PISTES D' ACTIONS CONCRÈTES

ISSUES DES SÉMINAIRES D'ÉCRITURE

Quartier émancipé

- Mieux articuler le programme parentalité à l'échelle du quartier ;
- Travail entre la cohésion sociale (centres sociaux) et la jeunesse pour accueillir plus facilement les enfants dans le centre social ;
- Cycle de conférences à créer à destination des familles de 0 à 25 ans
- Inclure les jeunes dans la construction des projets ;
- Réaliser une cartographie de l'offre petite enfance.

Quartier apaisé

- Renforcer la coordination des animations de la vie de quartier ;
- Conforter les liens entre les deux quartiers (Saint-Michel et Goudemand) en faisant de l'espace vert un espace de vie naturel et investi par la population et les professionnels ;
- Développer des espaces de convivialité et d'échanges pour faciliter la relation habitants professionnels et de confiance ;
- Sensibiliser les citoyens sur les cigarettes jetées au sol ;
- Traiter systématiquement les désordres liés à la propreté urbaine et aux espaces verts

Quartier de transitions

- Soutenir financièrement les initiatives des habitants - exemple : la construction de jardins partagés ;
- Mobiliser les ambassadeurs de la transition écologique
- Sensibiliser aux enjeux environnementaux à l'aide d'habitants relais ;
- Impliquer davantage les enfants comme ambassadeurs de la transition écologique (Capitaines Planètes) ;
- Sensibiliser à l'environnement par des actions éducatives ;
- Favoriser les actions parents-enfants pour sensibiliser les familles aux enjeux environnementaux ;
- Développer de nouveaux points d'apports volontaires.

Quartier de plein emploi

- Soutien au Relai Petite Enfance dans son observatoire de la Petite Enfance ;
- Travailler à l'accessibilité des structures modes de garde ;
- Poursuivre l'accompagnement des demandeurs d'emploi : Insertion professionnelle et accompagnement social ;
- Diagnostic sur les besoins et envies pour l'emploi > village emploi ;
- Présence de la MEM au sein du quartier lors de permanences.

QUELLES PRIORITÉS POUR LE QUARTIER Bonnettes - St Pol - Baudimont ? Blancs Monts - Hochettes ?

1 FRAGILITÉS
 SUR QUOI EST-IL URGENT et IMPORTANT d'AGIR dans ce quartier ?

La particularité du quartier tient dans une part importante de la population de moins de 18 ans. Il apparaît alors nécessaire d'y être attentif dès le plus jeune âge et de favoriser par conséquent leur intégration aux structures scolaires et de la petite-enfance.

Notre territoire veille également à accueillir les publics de tous horizons dans de bonnes conditions grâce à un accompagnement de qualité, qu'ils soient migrants ou allophones.

Au travers de l'analyse des besoins sociaux, les quartiers Ouest laissent apparaître de nombreuses situations de non recours, notamment en matière d'accès aux soins. Le travail des partenaires et acteurs du territoire doit tendre vers un repérage plus fin et une prise en charge de ces publics fragiles.

URGENT



2 QUELLES SONT LES PRIORITÉS POUR Y PARVENIR À L'HORIZON 2030

QUARTIER APAÏSÉ

TISSU ASSOCIATIF
 VIVRE ENSEMBLE
 TOLÉRANCE
 espace d'échange et d'échanges
 dans un CADRE AGRÉABLE
 moins d'inégalités

EMANCIPE
 RESPECT
 ÉGALITÉ
 PEUR ATTENTIVE
 SOLIDARITÉ
 habitants ambigus volontaires autonomes

TRANSITION

transition des âges
 transition numérique
 FLEXIBILITÉ ADAPTATION
 économique
 écologique

plein emploi
 MOTIVATION
 SENS
 PLAISIR
 PERSPECTIVES
 ouvrir la formation
 lever les freins

1 Assurer une qualité d'entretien des espaces publics

2 Garantir et accompagner le bien vivre dans son logement et dans son quartier

3 Apporter des réponses aux attentes dans la proximité en matière d'aménagement

1 Encourager et faciliter la participation des habitants dans les politiques municipales

2 Accompagner les initiatives des habitants au service du lien social

3 Proposer des espaces de rencontre et d'activité favorable à la découverte

1 Penser une offre de service durable et qui s'adapte en anticipant les besoins futurs

2 Responsabiliser les habitants comme 1^{er} acteur de l'amélioration de leur qualité de vie

3 S'appuyer sur l'expertise d'usage et la richesse des habitants des quartiers

1 Accompagner les habitants dans leur parcours dès la petite enfance

2 Renforcer l'accompagnement aux personnes vulnérables et/ou en difficulté

3 Garantir une solution adaptée aux besoins exprimés

BONNETTES - ST POL - BAUDIMONT BLANCS MONTS - HOCHETTES PROPOSITIONS DE PISTES D' ACTIONS CONCRÈTES ISSUES DES SÉMINAIRES D'ÉCRITURE

Quartier émancipé

- Avoir une communication adaptée et au plus proche des quartiers et des habitants ;
- Associer les services du département dans le développement du tiers-lieu ;
- Développer, renforcer la présence des clubs sportifs dans les écoles
- Faire participer les habitants à la préparation et l'organisation des événements sportifs majeurs, par exemple, la fête du sport ;
- Renforcer la découverte d'activités physiques ;
- Mettre en place des bourses d'initiatives citoyennes ;
- Mettre en place un budget participatif pour les associations ;
- Mobilisation des dispositifs de participation citoyenne de la Région ;
- Mobiliser les dispositifs "Sac à dos" et "Permis citoyen" du département.

Quartier apaisé

- Mise en place d'une cellule de veille ;
- Faire participer les habitants aux renouvellements / Création d'espace ludique et sportif (activité physique) ;
- Organiser des permanences au sein du quartier pour les différents entre voisins ;
- Renforcer le soutien aux initiatives solidaires.

Quartier de transitions

- Projet de renouvellement urbain de la tour Cézanne ;
- réflexion autour des modes de déplacements doux et de l'implantation de locaux à vélo ;
- Réflexion sur la production de légumes des jardins partagées de Baudimont (distribution, dons..).

Quartier de plein emploi

- Développer des actions pour l'emploi envers les publics allophones ;
- Mettre en place une permanence sociale pour les demandeurs d'emploi ;
- Poursuivre l'information, le conseil, l'accompagnement des demandeurs d'emploi en proximité avec les habitants.

QUELLES PRIORITÉS POUR LE QUARTIER Cheminots Jean Jaurès Moulin Hacart ?

1 FRAGILITÉS
SUR QUOI EST-IL URGENT et IMPORTANT d'AGIR dans ce quartier ?

Situé à cheval sur Arras et Achicourt, le quartier Jean Jaurès Cheminots est **riche de ses habitants**, des projets qui s'y créent et d'un **cadre de vie verdoyant**.

Il est toutefois encore **trop perçu comme vivant en vase clos**. Beaucoup d'enjeux sont liés à l'**habitat** et à son évolution.

L'appropriation et le respect du cadre de vie sont des points de vigilance permanents et les actions visant à les investir par les habitants doivent être soutenues.

Les actions socio-culturelles sont des supports de mobilisation et de sensibilisation à entretenir. **L'éducation et l'accompagnement des familles dans leur projet de vie** sont également des priorités.

URGENT



QUARTIER APAÏSÉ

TISSU ASSOCIATIF
VIVRE ENSEMBLE
TOLÉRANCE
espace d'écoute et d'échanges
dans un CADRE AGRÉABLE
moins d'inséparables

ÉMANCIPÉ
ÉGALITÉ
PEUR ATTENTIVE
RESPECT
habitants ambassadeurs volontaires, autonomes
SOLIDARITÉ

TRANSITION

transition des âges
transition numérique
FLEXIBILITÉ ADAPTATION
économique
écologique

PLEIN EMPLOI
MOTIVATION
SENS
PLAISIR
PERSPECTIVES
opportunités de formation
lever les freins

1 Accompagner les habitants dans leur engagement en faveur de leur milieu de vie

2 Assurer la tranquillité publique et le respect du cadre de vie

3 Soutenir un accès universel aux services, à l'information et au droit

1 Soutenir des parcours de vie fluides et libres au sein d'un quartier heureux et bienveillant

2 Accompagner la fonction parentale dans toutes ses dimensions (primo-parentalité, adolescence...)

3 Soutenir l'engagement des acteurs socio-éducatifs et culturels en faveur des habitants

1 Assurer la cohérence et les continuités écologiques dans les aménagements et le lien aux espaces naturels

2 Favoriser l'inclusion de chacun grâce au levier du numérique et l'accompagnement d'acteurs de terrain

3 Soutenir une mobilité durable et attractive et une offre de proximité adaptée aux besoins

1 Accompagner le parcours d'emploi et d'engagement tout au long de la vie

2 Contribuer à renforcer l'attractivité du quartier en faveur du bien vivre et de l'épanouissement

3 Développer une synergie partenariale permettant l'accompagnement à toutes les étapes de la vie

CHEMINOTS JEAN JAURÈS MOULIN HACART

PROPOSITIONS DE PISTES D' ACTIONS CONCRÈTES

ISSUES DES SÉMINAIRES D'ÉCRITURE

Quartier émancipé

- Accompagner les parents afin qu'ils soient acteurs des temps éducatifs de loisirs de leurs enfants ;
- Renforcer le travail en transversalité des conseillers numériques ;
- Développer l'espace 1000 jours au sein du quartier Sud ;
- Soutenir des parcours de vie fluides et bienveillants ;
- Travailler sur la prévention vis à vis des écrans auprès des publics 0/25 ans prévention des écrans et du cyberharcèlement ;
- Organiser un forum des associations dans le quartier prioritaire ;
- Coopérer avec les associations sportives.

Quartier apaisé

- Travailler avec les associations de défense de droits des consommateurs en direction de la jeunesse ;
- Mettre en place d'une cellule de veille ;
- Mobiliser le dispositif de rappel à l'ordre, existant dans les communes d'Arras et d'Achicourt.

Quartier de transitions

- Aménager des jardins partagés ;
- Nettoyer régulièrement le quartier ;
- Aménager les espaces verts en friche dans le quartier.

Quartier de plein emploi

- Communiquer davantage sur la cité des métiers ;
- Sensibiliser à la création d'activités ;
- Créer une structure jeunesse pouvant être identifiée comme lieu ressource ;
- Mettre en place des chantiers éducatifs ou d'insertion ;
- Sensibiliser à l'alternance ;
- Aider à la création d'entreprises ;
- Aider l'entrepreneuriat coopératif (aide à la création, soutien) ;
- Créer un Cité Lab ;
- Revaloriser les métiers de l'artisanat auprès des jeunes et des familles ;
- Favoriser la découverte de l'entrepreneuriat en QPV par la venue des établissements ;
- Faire un forum des métiers de l'artisanat avec les lycées techniques et les centres de formation ;
- Mobiliser la CJS (Coopératives jeunesse de service) ;
- Créer un lieu de création, de formation et de partage lié à l'artisanat.

PARTIE 3 : LA PLACE DES HABITANTS : VILLE D'ARRAS



Rôle des habitants au sein de la collectivité

La ville d'Arras expérimente la mise en place de conseil de quartier dans chacun des trois grands quartiers de la ville. Ces instances participatives d'échange offrent aux citoyens un espace pour s'exprimer sur la vie du territoire, les projets de la ville et de partager leur expertise d'usage de leur quartier. En particulier, les conseils de quartier sont associés aux actions concernant leur quartier, notamment celles menées au titre de la politique de la ville.

Aussi, parmi les membres des conseils de quartier, on retrouve deux représentants de collectifs d'habitants engagés dans le développement et la vie de leur quartier, reconnus sur leur quartier et sensible aux sujets liés à la Politique de la Ville, notamment le renouvellement urbain (Conseils Citoyen ou autres).

Par ailleurs, les Conseils de quartier sont des instances complémentaires aux instances de participation citoyenne existantes. Les conseillers de quartier sont les relais des informations évoquées en Conseil de quartier, auprès de leurs instances d'origine et des arrageois. Les propositions des Conseil de quartier, amenant à coconstruire des projets, sont donc naturellement mises en lien avec les instances citoyennes thématiques existantes dans les quartiers d'Arras.

À ce titre, le Conseil de quartier, appuyé de ses membres représentants les collectifs d'habitants des quartiers prioritaires, s'exprimer en faveur de la formalisation d'une commission citoyenne vouée à traiter les sujets relatifs à la politique de la Ville. La création de cette commission citoyenne est portée par le Conseil de quartier, cependant elle a vocation à être ouverte sur le quartier pour permettre aux habitants volontaires des secteurs prioritaires de s'y associer, voire à tous les habitants du quartier intéressés par la politique de la ville de l'intégrer.

Ces commissions citoyennes deviennent les instances citoyennes thématiques sur la politique de la ville. Tout en associant les conseillers citoyens qui demeurent dans la ville et les nouveaux collectifs créés pour les remplacer, ces commissions se veulent plus souples que le Conseil Citoyen tel que défini dans la précédente mouture du contrat de ville. Les habitants sont libres d'aller et de venir au fur et à mesure du contrat, des thématiques abordées et de leurs possibilités. Cela facilite le renouvellement de l'instance, tout en évitant l'écueil de la désaffection progressive des habitants pour les Conseils Citoyens, jugés trop rigides et peu adaptés contraintes vécues par les habitants (déménagements, complexité ressentie des différentes instances, perte de temps en lien avec des changements d'ordre personnels ou professionnels...).

Ainsi, les commissions citoyennes animent le Contrat de Ville en proposant une participation plus souple des arrageois, favorisant la pérennisation de cette instance. Elles créent une dynamique plus large, concernant la vie du quartier en général, tout en renforçant le lien avec le droit commun, représenté par le Conseil de quartier.

Niveau de participation des habitants

Lieu d'information, de concertation et de propositions, complémentaire au Conseil de quartier, la commission citoyenne politique de la ville veille au renforcement du lien social entre les habitants du QPV. Il est un intermédiaire actif entre la municipalité et les habitants :

- Il recueille les demandes et les attentes des habitants du secteur prioritaire pour identifier et approfondir les sujets majeurs relatifs au quartier ;
- Il en déduit des propositions d'actions et de réflexions qu'il soumet aux élus référents et aux habitants ;
- Il participe à l'information ;
- Il est associé aux réflexions concernant les orientations et les projets de la politique de la ville ;
- Il rend compte par l'intermédiaire de ces deux représentants au conseil des quartiers des actions menées au titre du contrat de ville.

Domaines d'intervention des commissions citoyennes :

- Cadre de vie, propreté ;
- Prévention, sécurité ;
- Solidarités, citoyenneté ;
- Animation locale, culture, sports et loisirs...

Moyens identifiés de mobilisation des habitants

Interlocuteurs privilégiés de chacun des quartiers, un animateur GUSP (Gestion Urbaine et Sociale de Proximité), en lien avec le chef de projet de quartier et le service participation citoyenne, sera chargé d'animer et de faire vivre la commission citoyenne politique de la ville en l'aidant à construire, étape par étape, le chemin vers l'autonomie. Une fois par an, un temps d'échanges et de bilans du fonctionnement de la commission citoyenne sera organisé avec les élus référents du contrat de ville : Adjointe de quartier, Adjoint en charge de la Cohésion Sociale, Territoriale et Logement, de l'Insertion sociale et professionnelle et Conseillère déléguée à la Vie Associative, à l'Implication Citoyenne et au vivre-ensemble. Des réunions régulières et la mise à disposition de locaux municipaux permettront d'assurer des rencontres régulières de la commission citoyenne politique de la ville. Les représentants de la commission citoyenne politique de la ville sont également des relais des projets – municipaux et associatifs – évoqués en réunion du conseil de quartier. La commission citoyenne fonctionne en complémentarité du Conseil de quartier. Elle participe par le biais de ces deux représentants à la coconstruction des projets à l'échelle de chaque grand quartier.

Le Tiers Lieu politique de la ville institué à l'échelle de la Communauté urbaine sera également un lieu privilégié de présentation des actions et d'échange avec l'ensemble des opérateurs du contrat de ville et les membres des commissions citoyennes politique de la ville.

Cas particulier Quartier Jean Jaurès/Cheminots/Moulins Hacart : considérant la situation particulière du secteur partagé entre les villes d'Arras et d'Achicourt, des temps réguliers, à raison de deux fois par an seront organisés entre la commission citoyenne Jean Jaurès/Cheminots et la Fabrique des quartiers, instance de participation citoyenne de la ville d'Achicourt dans le cadre du Contrat de Ville.

Moyens de fonctionnement des collectifs d'habitants structurés

En termes d'accompagnement, chaque secteur prioritaire dispose d'un chef de projet et d'un animateur GUSP qui participe à l'accompagnement et à l'animation des commissions citoyennes politique de la ville ainsi que de moyens dédiés pour les soutenir dans leurs initiatives.

Outre la programmation du contrat de ville, les moyens de la participation citoyenne (fonds de travaux urbain/budget citoyen et projet d'initiative citoyenne) seront également mobilisés pour soutenir les projets émanant des habitants. En lien avec les bailleurs sociaux, le dispositif d'abattement de TFPB pourra être également sollicité en appui d'initiatives visant à améliorer le cadre de vie.

Dans le cadre des conseils de quartier, des moyens en matière de formation déployé par le service Participation Citoyenne et Vivre Ensemble pourront également permettre d'accompagner les habitants sur la compréhension des thématiques, la prise de parole et la construction de l'autonomie.

QUELLES PRIORITÉS POUR LE QUARTIER Chanteclair Cévennes - Saint-Laurent-Blangy ?

1 FRAGILITÉS

1 SUR QUOI EST-IL URGENT et IMPORTANT d'AGIR dans ce quartier ?

Un quartier avec **une population jeune** et qui accueille de nombreuses familles monoparentales.

Les parcours scolaires sont fragiles et impactent l'accès à l'emploi qui est difficile. Les revenus demeurent faibles.

Donc il faut **agir en faveur de la réussite éducative de la jeunesse** en levant les freins à l'accès aux formations qualifiantes et accompagner la parentalité des mères isolées.

URGENT

4 AMBITIONS

QUARTIER APAÏSÉ

TISSU ASSOCIATIF
VIVRE ENSEMBLE
TOLÉRANCE
espace d'écoute et d'échanges
dans un CADRE AGRÉABLE
moins d'inégalités

ÉMANCIPÉ

ÉGALITÉ
PEUR ATTENTIVE
RESPECT
habitantS ambicieux volontaires autonomes
SOLIDARITÉ

TRANSITION

transition des âges
transition numérique
FLEXIBILITÉ ADAPTATION
économique
écologique

PLEIN EMPLOI

MOTIVATION
SENS
PLAISIR
PERSPECTIVES
opportunités de formation
lever les freins

2 QUELLES SONT LES PRIORITÉS

POUR Y PARVENIR À L'HORIZON 2030

1 Permettre l'expression des besoins de la population

2 Favoriser l'action collective autour de projets culturels

3 Apaiser la cohabitation des piétons, des vélos et des voitures en intercommunalité

1 Aller vers les jeunes, faire du lien et identifier leurs besoins

2 Favoriser la réussite éducative

3 Permettre l'accès à des loisirs et à la culture

1 Favoriser une parentalité épanouie et apaisée à tous les âges

2 Accompagner les usages du numérique

3 Permettre l'accès aux modes de déplacement doux

1 Soutien à l'employabilité et à l'insertion socio-professionnelle des jeunes et des femmes

2 Promouvoir l'économie sociale et solidaire

3 Maintenir les points de proximité et développer le « aller-vers »

CHANTECLAIR CÉVENNES - SAINT-LAURENT-BLANGY

PROPOSITIONS DE PISTES D' ACTIONS CONCRÈTES

ISSUES DES SÉMINAIRES D'ÉCRITURE

Quartier émancipé

- Soutien et accompagnement d'actions jeunesse en lien avec les besoins identifiés, en lien avec les espaces jeunes ;
- Conforter la présence éducative du service de Prévention (de 1,5 à 2 professionnels) ;
- Travailler un cycle de conférences pour les familles de 0 à 25 ans ;
- Développer des ateliers thématiques parentalité mutualisés ;
- Identification des besoins parentalité ;
- Présentation aux habitants des différents dispositifs parentalité ;
- Mettre en place un accueil de loisirs au collège ;
- Développer le soutien scolaire ;
- Développer et renforcer les séjours jeunes ;
- Organiser un tournoi e-sport ;
- Mettre en place un diagnostic local jeunesse ;
- Mettre en place des cafés parents à l'école.

Quartier apaisé

- Développer les moyens de référendum jeunes et des outils dans des lieux fréquentés par la jeunesse ;
- Enquête de quartier à mener pour recenser les besoins des habitants ;
- Mettre en place un médiateur jeune pour créer un lien de confiance avec les jeunes ;
- Mettre en place des concertations citoyennes jeunesse en lien avec les acteurs de terrain et les associations ;
- Création d'une structure gérée par les jeunes.

Quartier de transitions

- Élargir la navette gratuite de la Ville à la périphérie d'Arras ;
- Développer le vélo électrique ;
- Renforcer la communication numérique à destination des jeunes.

Quartier de plein emploi

- Reprogrammer le village emploi ;
- Poursuivre la permanence sociale des demandeurs d'emploi ;
- Poursuivre l'accompagnement des demandeurs d'emploi sans limite d'âge.

PARTIE 3 : LA PLACE DES HABITANTS : VILLE DE SAINT-LAURENT-BLANGY



Rôle des habitants au sein de la collectivité

Les habitants seront acteurs avec un rôle d'information, de consultation, de participation, d'analyse.

Niveau de participation des habitants

Les habitants seront informés par différents outils : par le biais d'affiches (renforcement des dispositifs d'affichage dans le quartier), journal de la commune, réseaux sociaux, par le biais des partenaires associatifs présents sur le quartier, par des réunions thématiques.

Les habitants seront concertés : pour la construction d'actions spécifiques (actions culturelles ...) et par la réalisation d'une étude permettant une analyse qualitative et quantitative des besoins des jeunes avec un point spécifique sur les moyens à déployer pour favoriser la communication avec la jeunesse.

Les habitants participeront aux actions qu'ils auront co construites et à leur évaluation.

Moyens identifiés de mobilisation des habitants

La coopération avec la ville de Saint-Nicolas-lez-Arras permet de structurer le lien avec les habitants au travers des actions proposées par le centre social Chanteclair fréquenté par les immercuriens.

Cette structure offre la possibilité de toucher un public plus large et plus diversifié.



QUELLES PRIORITÉS POUR LE QUARTIER Chanteclair Cèvennes - Saint-Nicolas-lez-Arras ?

1 FRAGILITÉS
 SUR QUOI EST-IL URGENT et IMPORTANT d'AGIR dans ce quartier ?

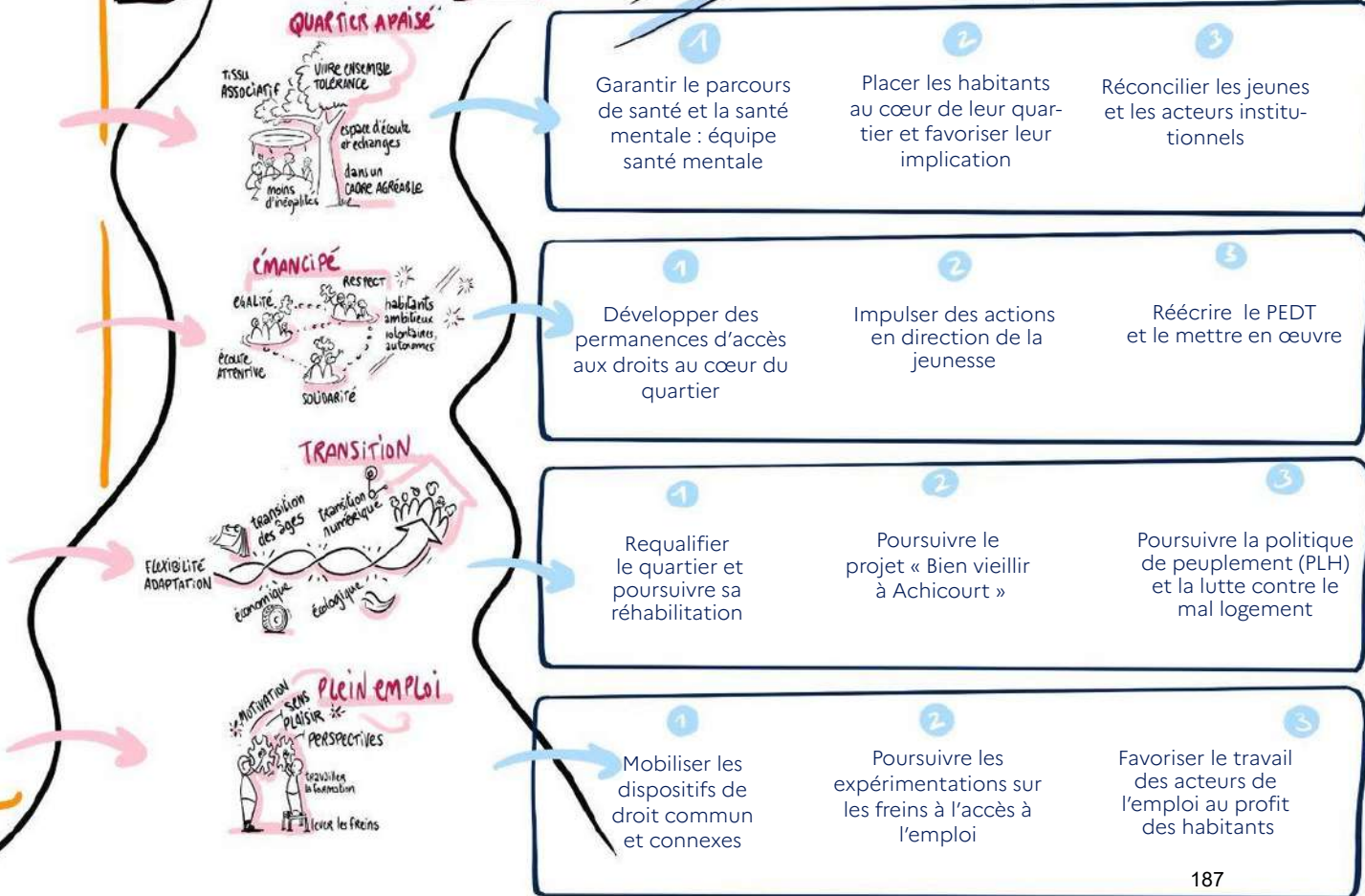
L'isolement et le vieillissement sont des phénomènes sociaux marqués dans nos quartiers. Mais plus récemment, c'est la santé mentale qui devient une réelle problématique.

En effet, régulièrement **les services tels que CCAS et centre social se trouvent face à des situations difficiles à gérer.**

Seul renfort rapide aux communes face à ces problèmes, les médiateurs de la CUA, qui eux aussi font leur maximum, même au-delà de leurs missions premières.

La création d'une équipe mobile avec des personnels de santé formés sur le sujet pourrait être un outil.

URGENT



CHANTECLAIR-CÉVENNES - SAINT-NICOLAS-LEZ-ARRAS

PROPOSITIONS DE PISTES D' ACTIONS CONCRÈTES

ISSUES DES SÉMINAIRES D'ÉCRITURE

Quartier émancipé

- Mettre en place des ateliers prévention "tout petit" maternelle sur les thématiques santé, langage et psychomotricité
- Inscrire dans le programme d'actions Territoire Zéro Non Recours des actions portant sur l'inclusion numérique
- Approfondir les actions liées au service de courtoisie (action Abattement Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties) qui vise à identifier les personnes isolées et de les rencontrer pour reconnecter aux partenaires de quartier et faire un point sur leur situation dans le logement (identification des besoins et actions en conséquences)
- Mettre en place des programmes d'activités physiques adaptées à l'aide de la Maison Sport Santé

Quartier apaisé

- Formation des professionnels sur le repérage
- Mettre en place une équipe mobile de santé mentale
- CUA : Mettre en place des ambassadeurs de santé mentale
- Mettre en place un baromètre du Non-Recours
- Travailler la santé psychique des jeunes avec les éducateurs de rue
- Favoriser l'accompagnement à la sortie d'hospitalisation
- Créer une instance pluridisciplinaire pour traiter les interactions de problématiques de santé
- Formation d'ambassadeurs en santé mentale

Quartier de transitions

- Reboisement d'espace urbain
- Réflexion autour d'îlots de fraîcheur
- Animation au sein du bois urbain

Quartier de plein emploi

- Reprogrammer le village emploi
- Poursuivre la permanence sociale des demandeurs d'emploi (quartier Nord)
- Poursuivre l'accompagnement des demandeurs d'emploi sans limite d'âge

PARTIE 3 : LA PLACE DES HABITANTS : VILLE DE SAINT-NICOLAS-LEZ-ARRAS



Rôle des habitants au sein de la collectivité

Les habitants seront acteurs avec un rôle de proposition, un rôle d'expertise, de participation, d'évaluation et d'analyse.

Niveau de participation des habitants

Ils seront consultés avant la mise en place d'actions / d'animations pour un avis, une expertise.

Ils seront informés par différents outils : dans les instances (groupe de pilotage du centre social, groupes thématiques), par le biais d'affiches, journal de la commune, réseaux sociaux, par le biais d'habitants référents, par les missions des accueils notamment du centre social.

Ils seront concertés : pour la construction du projet du centre social ; pour la mise en place de temps forts (ex : les animations de l'été)

Ils seront Co-décisionnaires grâce à leur place aux côtés des élus dans le groupe de pilotage du centre social.

Ils participeront aux actions qu'ils auront co-construites.

Moyens identifiés de mobilisation des habitants

Des démarches d'aller-vers ont été réalisées dans le cadre de l'écriture du projet du centre social. Elles ont permis de toucher de nouveaux habitants.
Les participations aux groupes, actions et animations du centre social sont aussi un moyen de mobiliser des habitants.
La participation des habitants au groupe de pilotage du centre social permet de mobiliser d'autres publics.
Les réunions publiques / balades urbaines

Moyens de fonctionnement des collectifs d'habitants structurés

Notre participation citoyenne sera structurée grâce aux habitants du groupe de pilotage Chanteclair.
Certains se sont déjà fait connaître pour intégrer la démarche.
De plus, le lien est réalisé avec l'ex conseil citoyen qui ne fonctionne plus mais les membres les plus actifs et toujours intéressés par la démarche seront intégrés à cette nouvelle instance.
Les élections par les habitants auront lieu en mars prochain.
Des groupes thématiques seront créés avec les habitants pour travailler plus précisément sur des thèmes tels que la jeunesse, l'enfance, la famille, les seniors.....

QUELLES PRIORITÉS POUR LE QUARTIER Quatre As - Achicourt ?

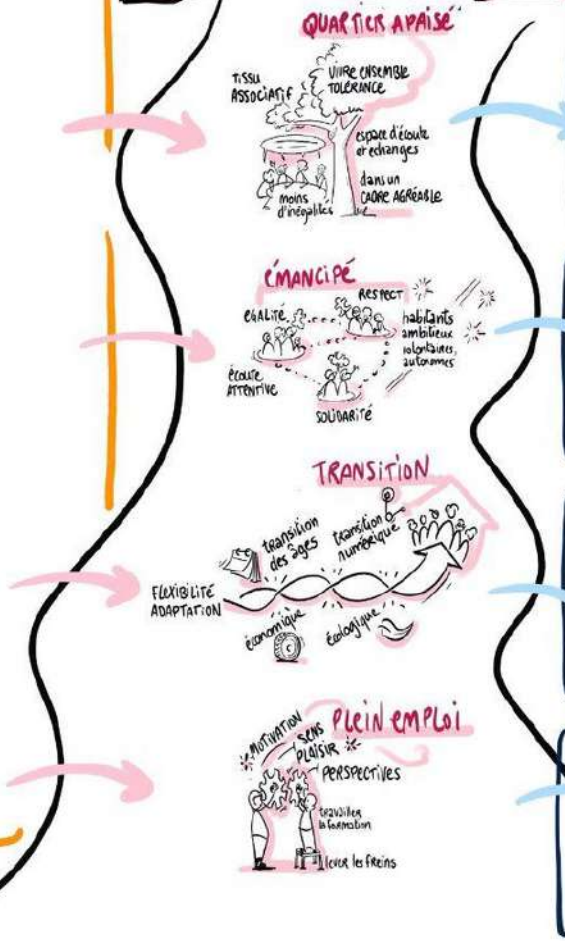
1 FRAGILITÉS
 SUR QUOI EST-IL URGENT et IMPORTANT d'AGIR dans ce quartier ?

Le quartier des 4 AS est vieillissant, la part des personnes âgées est de 20%. **63 % des ménages attributaires de logement sociaux ont des revenus inférieurs au plafond PLAI.**

Un taux de pauvreté de 51,7% et un revenu médian de 8539 euros par habitant (seuil de l'unité urbaine à 12 900 €). **La précarité y est marquée** au regard de l'aide sociale facultative de la commune dont 80 % des bénéficiaires résident dans ce quartier. 48% des habitants occupent un emploi précaire.

27% des 18-24 ans ont rencontré des difficultés pour accéder aux démarches en ligne pendant le confinement.

URGENT



1	2	3
Mieux coordonner les interventions des médiateurs du territoire	Faciliter les échanges entre les instances	Réconcilier les jeunes et les acteurs institutionnels
1	2	3
Développer des permanences d'accès aux droits au cœur du quartier	Impulser des actions en direction de la jeunesse	Réécrire le PEDT et le mettre en œuvre
1	2	3
Requalifier le quartier et poursuivre sa réhabilitation	Poursuivre le projet « Bien vieillir à Achicourt »	Poursuivre la politique de peuplement (PLH) et la lutte contre le mal logement
1	2	3
Mobiliser les dispositifs de droit commun et connexes	Poursuivre les expérimentations sur les freins à l'accès à l'emploi	Favoriser le travail des acteurs de l'emploi au profit des habitants

QUATRE AS - ACHICOURT

PROPOSITIONS DE PISTES D' ACTIONS CONCRÈTES

ISSUES DES SÉMINAIRES D'ÉCRITURE

Quartier émancipé

- Apporter un soutien scolaire aux collégiens (brevet, simulation de jurys d'entretien) ;
- Rompre l'isolement par l'école de la petite enfance ;
- Créer des liens entre la médiathèque et le public jeune du quartier ;
- Réaliser des ateliers jeux de société ;
- Développer les échanges intergénérationnels en créant du lien entre les jeunes et les usagers des EHPAD ;
- Promouvoir les activités physiques et sportives ;
- Travailler sur la prévention des chutes auprès des personnes âgées ;
- Lutter contre l'isolement des personnes âgées ;
- Accompagner les parcours résidentiels tout au long de la vie ;
- Equiper les habitations pour favoriser le maintien à domicile des seniors ;
- Former les professionnels aux dispositifs d'accès aux soins et aux droits ;
- Poursuivre les ateliers Bien Vieillir.

Quartier de transitions

- Développer des parrainages intergénérationnels ;
- Mettre en place des cafés intergénérationnels
- Poursuite des travaux de requalification de la place de Rouen ;
- Diagnostiquer les besoins de travaux d'adaptation sur le Soir Paisible ;
- Informer sur la mobilité (offre de services, etc).

Quartier apaisé

- Reprise des cellules de veille ;
- Créer des événements mêlant sujet "jeune" et emploi/formation (jeux, esport).

Quartier de plein emploi

- expérimenter un accompagnement global vers l'emploi basé sur l'échange des différents intervenants au sein du foyer ;
- S'appuyer sur les dispositifs des bailleurs "Vis ma vie" dans le cadre du repérage des publics et du partenariat avec Logista et Mc Donald.

PARTIE 3 : LA PLACE DES HABITANTS : VILLE D'ACHICOURT LA FABRIQUE CITOYENNE



Rôle des habitants au sein de la collectivité

La participation est une mise en mouvement nécessaire entre les habitants, les associations et les institutions.

Tous les habitants ne sont pas présents dans les associations, les instances de démocratie participative car une grande partie de la population, et particulièrement, des quartiers politique de la ville se sent souvent exclue. Le constat est que ce sont toujours les mêmes habitants que l'on retrouve dans toutes les instances.

Il faut donc réorganiser les fonctionnements traditionnels et réinventer les méthodes pour rencontrer les habitants. Il faut privilégier le «aller vers» plutôt que le «venez à moi» car le 1^{er} pas est difficile. De plus, la non-maîtrise du langage administratif crée des réticences supplémentaires à s'exprimer en public.

Les instances de participation comme les réunions publiques sont, au sens des habitants, trop institutionnalisées, ce qui explique leur faible participation ainsi que le peu d'engagement.

Une ville doit multiplier les outils pour aller à la rencontre de ceux qui ne participent jamais, d'autant plus dans les quartiers prioritaires où les actes citoyens, comme, par exemple, voter, ne sont pas une préoccupation importante.

Il nous faut privilégier des temps où l'on se met à l'écoute des habitants, sans programme pré établi, dans une confiance qui s'est peu à peu établie afin qu'un lien social se crée. Il doit se créer déjà entre les habitants, ensuite avec les associations et les institutions afin de faire que les habitants «isolés» forment une communauté suffisamment confiante en elle pour être partie prenante et s'intégrer dans une instance quelle qu'elle soit.

Cette mobilisation commune demande à ce qu'il y ait un catalyseur commun que ce soit un homme, un projet, une idée. La prise de parole, les initiatives, se feront car les habitants auront un intérêt commun.

La volonté politique de la commune de faire de la participation des habitants un vecteur essentiel de développement social s'inscrit dans son projet de mandat.

A ce titre, les élus pilotent la participation citoyenne avec le soutien des équipes municipales et sont porteurs des projets qui permettent de favoriser la participation des habitants.

Niveau de participation des habitants

Nous avons mis en place des commissions thématiques participatives sur les thématiques suivantes : actions culturelles, finances, participation citoyenne et coordination des associations, sport jeunesse loisirs, bien vivre dans sa ville, attractivité économique, tranquillité publique, stratégie urbaine où, élus, habitants et associations sont associés à la réflexion.

Nous avons conscience que les habitants associés à ces temps de réflexion sont, pour la plupart, déjà engagés ou déjà à l'aise avec l'expression. D'autres instances existent également comme les conseils de quartier. Ce sont des instances que nous avons voulu autonomes (4 sur notre ville). Ils sont force de propositions d'animation de leur quartier, de développement, de réflexion. Ils organisent, proposent, font remonter les difficultés repérées dans leur quartier. La ville les accompagne à la mise en œuvre. 3 conseils de quartier sur 4 sont concernés par les secteurs politique de la ville. Dans les commissions, comme dans les conseils de quartier les habitants sont informés, consultés, concertés. Leurs propositions sont une aide à la décision pour les élus. Ils sont ensuite, associés à la mise en œuvre des projets.

Moyens identifiés de mobilisation des habitants

S'appuyer sur ce qui existe, ce qui est connu et commence à être reconnu, comme les conseils de quartier, organisation hors institutions mais où se crée des alliances nous semble la meilleure méthode pour mettre en œuvre une participation citoyenne adaptée à chaque quartier.

Les contours des conseils de quartier n'étant pas exactement les contours de la politique de la ville, il faudra être vigilant à la présence réelle des habitants des quartiers politique de la ville dans ces instances mais la non-exclusivité peut être également source de richesse.

L'accompagnement peut se faire par la ville (élu et technicien) mais sans pour autant imposer un mode de fonctionnement.

L'objectif de la participation est de répondre à plusieurs questions comme : comment vit-on ensemble demain, que ce soit dans les quartiers politique de la ville ou autre ? Comment équilibre-t-on les quartiers ? Comment traite-t-on la question de l'économie ? Du développement durable ?

Au-delà du fait de partager un portage de projet, de la reconnaissance de la légitimité de l'habitant à s'exprimer, de dire quand ça ne va pas, de recréer du lien social, c'est aussi une volonté d'émancipation, d'autonomisation individuelle ou collective qui est recherchée.

Lorsque l'organisation des conseils de quartier semble encore être trop contraignante pour des habitants, nous devons innover et déployer des modes de communication nouveaux, une instance souple que l'on pourrait appeler « fabrique citoyenne » qui utilise particulièrement « l'aller vers ».

Ce serait des temps informels, de rencontre comme les cafés citoyens en laissant de la souplesse dans le fonctionnement, dans les entrées-sorties pour inviter les plus éloignés à participer à un moment donné. La bienveillance, le respect, l'écoute, une organisation a minima devrait permettre des échanges bénéfiques pour tous et pour leur bien vivre dans notre ville.

Ce peut être, également, des temps différents pour les différentes tranches d'âge.

Moyens de fonctionnement des collectifs d'habitants structurés

Nous souhaitons bénéficier d'un lieu au cœur des quartiers pour rencontrer les habitants de manière informelle mais aussi plus formelle. Les travaux de requalification de la place de Rouen seront un vecteur important de lien avec les habitants, le catalyseur de la mobilisation.

Les conseils de quartier ont un lieu pour se rencontrer mais ce lieu n'est pas identifié spécifique à leur fonctionnement, pas toujours disponible pour faciliter les temps informels.

QUELLES PRIORITÉS POUR Beurains ?

1 FRAGILITÉS

1 SUR QUOI EST-IL URGENT et IMPORTANT d'AGIR dans ce quartier ?

La commune de Beurains, comptant 5600 habitants, est en perpétuel développement depuis 50 ans **avec une augmentation de la population et de la demande de logements.**

La population vieillit, ce qui soulève des enjeux sur les questions de l'autonomie **et du maintien du lien social. 3,5% des assurés du régime général à Beurains n'ont pas de médecin traitant**, ce qui renvoie à la problématique plus large de l'enjeu de **l'accessibilité aux soins**. Sur du long terme long, **le nombre de familles monoparentales augmente.**

Concernant la jeunesse, il est important de la rendre actrice et **d'accompagner les jeunes dans le développement de compétences** qui contribuera à être mieux armé pour entrer dans la vie active.

URGENT

4 AMBITIONS

QUARTIERS APAISÉS

TISSU ASSOCIATIF
VIE ENSEMBLE
TOLÉRANCE
espace d'échange et d'échanges
dans un CADRE AGRÉABLE
moins d'inégalités

ÉMANCIPÉ

ÉGALITÉ
PEUR ATTENTIVE
RESPECT
habitantS ambieux volontaires autonomes
SOLIDARITÉ

TRANSITION

transition des âges
transition numérique
FLEXIBILITÉ ADAPTATION
économique
écologique

PLEIN EMPLOI

MOTIVATION
SENS
PLAISIR
PERSPECTIVES
acquiescence la formation
lever les freins

2 QUELLES SONT LES PRIORITÉS

POUR Y PARVENIR À L'HORIZON 2030

1

Favoriser la coopération entre habitants

2

Créer des temps et des espaces d'échanges entre les habitants

3

initier et accompagner les actions collectives et inclusives

1

Renforcer et développer le pouvoir d'agir

2

Induire la culture du développement social local

3

Favoriser l'inclusion pour tous

1

Favoriser l'éducation tout au long de la vie

2

Développer d'autres modes de consommation

3

Mettre en place des espaces dédiés aux habitants pour faire face à la transition numérique

1

Lever les freins en renforçant le lien partenarial

2

Maintenir les dispositifs existants

3

Renforcer le parcours d'inclusion sociale en augmentant les compétences

BEAURAINS

PROPOSITIONS DE PISTES D' ACTIONS CONCRÈTES

ISSUES DES SÉMINAIRES D'ÉCRITURE

Quartier émancipé

- Associer les habitants du "conseil participatif" au Contrat Local de Santé et au Conseil Local de Santé Mentale.

Quartier de transitions



- Mobiliser l'outil parent "ambassadeur numérique" du Conseil Départemental.

Quartier apaisé

- Organiser des permanences "Médiation" pour les habitants qui rencontrent des difficultés avec leurs voisins ;
- Informer et faire participer les habitants sur les réseaux sociaux ;
- Organiser des temps conviviaux avec les habitants ;
- Mettre en place des stands de la collectivité lors des manifestations ;
- Mettre en place une cérémonie d'accueil pour les nouveaux habitants ;
- Créer et diffuser un questionnaire aux habitants sur leurs intérêts et envies ;
- Créer un livret d'accueil pour présenter le quartier aux nouveaux habitants ;
- Création de "zones de rencontres" pour les nouveaux habitants ;
- Désigner des référents d'accueil pour les différents secteurs.

Quartier de plein emploi

- Soutien aux opérations d'animation sociale en lien avec l'emploi ;
- Créer une antenne Mission Locale ;
- Soutenir la CJS.



4^{ème} partie :
Gouvernance
et ingénierie



PARTIE 4 : LA GOUVERNANCE DE COEUR DE QUARTIER



Cœur de quartier est une contractualisation basée sur la coopération entre les acteurs. Cette coopération prend son sens au regard des engagements des partenaires institutionnels et associatifs sur le projet. Le pilotage est assuré par l'EPCI en coordination avec l'Etat.

On entend par gouvernance la manière dont le Contrat de Ville est mis en œuvre. S'agissant d'un Contrat (engageant collectivement et réciproquement ces signataires) et d'un dispositif spécifique cadré par le législateur, des règles de fonctionnement précises sont déterminées par la Loi.

Certaines autres modalités relevant du système de gouvernance sont librement définies localement et clarifiées dans le schéma de gouvernance. Le projet Cœur de quartier bénéficiera d'une gouvernance élargie aux acteurs ayant une expertise et / ou une intervention structurante en proximité (Centres sociaux, la BGE ou Maison de l'emploi et des métiers)

L'EPCI porte le contrat pour les communes dans le cadre de sa compétence Politique de la ville. Les élus des communes concernées sont associés au pilotage de l'EPCI. La commune anime le projet de son quartier et vise à renforcer le lien avec les acteurs de proximité. L'EPCI et les communes sont en synergie pour impliquer les partenaires et les acteurs en proximité pour agir sur leurs enjeux locaux et construire des réponses adaptées aux besoins des habitants.

L'émergence depuis plus d'un an d'un tiers-lieu politique de la ville favorise la connaissance des besoins des habitants en temps réels, l'interconnaissance des acteurs entre eux et vise à initier les logiques de coopération. Une quinzaine de chartes d'engagement, portées par des associations locales, sont à l'œuvre sur le territoire et incarnent ce travail au long cours impliquant les opérateurs.

Le service cohésion sociale accompagne les petites associations de proximité pour faciliter leur maintien dans le paysage des acteurs de la politique de la ville afin qu'elles puissent continuer à être bénéficiaire de financements pluriannuels du programme annuel (Lisibilité financière, trajectoire d'accompagnement des publics).

Il est prioritaire que Coeur de quartier amène des améliorations dans le cadre de l'appel à projets en rendant du temps aux opérateurs grâce à la pluri-annualité des financements de l'Etat. Le tiers lieu se voit aussi comme un laboratoire qui doit donner l'envie aux acteurs d'expérimenter et d'innover.

PARTIE 4 : LA GOUVERNANCE DE COEUR DE QUARTIER

SCHÉMA de GOUVERNANCE

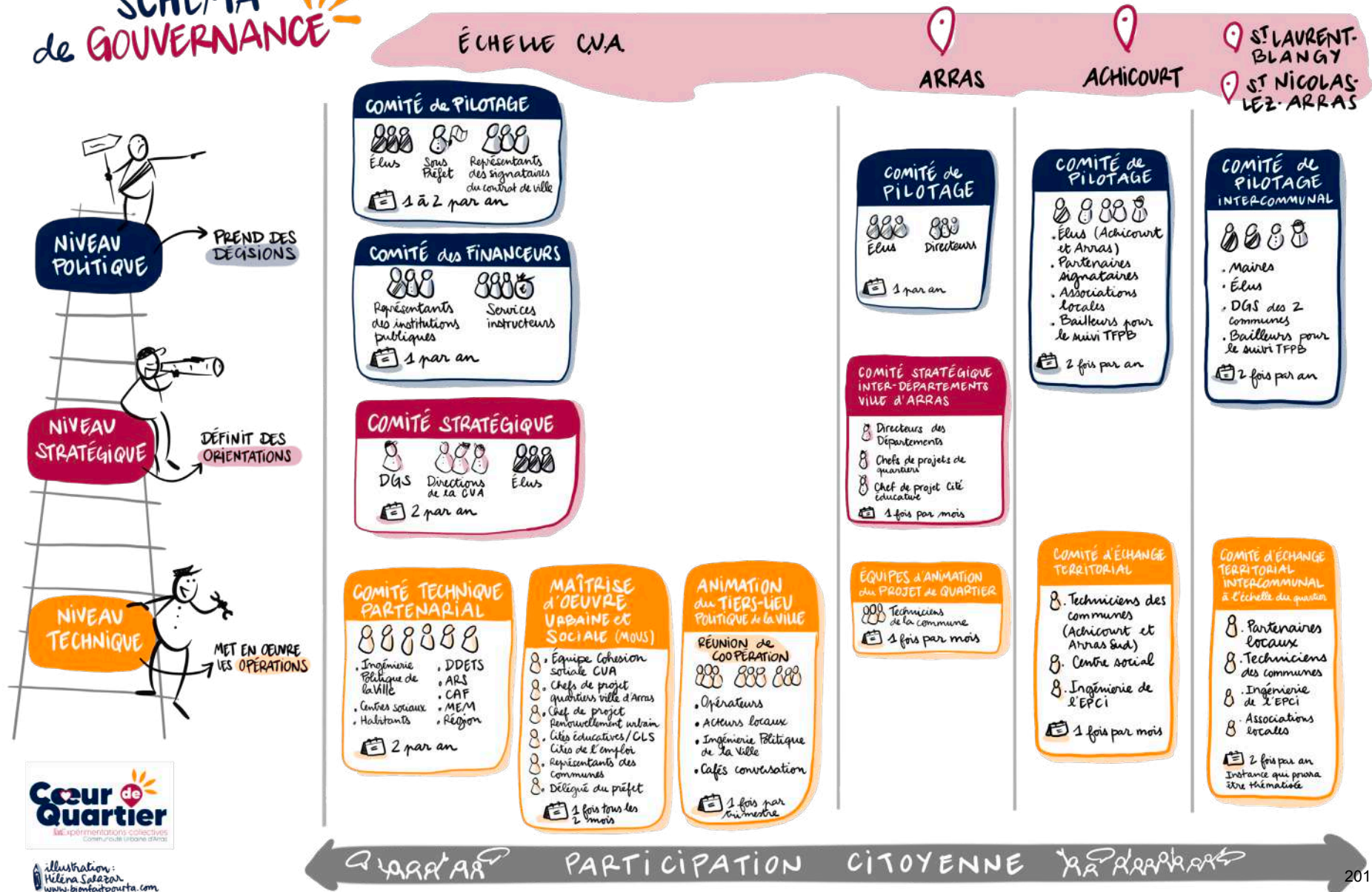


illustration:
Hélène Salazar
www.bromfontpourta.com

PARTIE 4 :

LA GOUVERNANCE DE COEUR DE QUARTIER

INSTANCES INTERCOMMUNALES DE GOUVERNANCE



Comité de pilotage" Coeur de quartier" à l'échelle de l'EPCI :

Faire le point sur l'avancement des problématiques sociales et économiques à l'échelle des QPV ;
Faire le bilan des dispositifs de droit commun mobilisés par les collectivités, l'EPCI, l'État et les partenaires du contrat de ville ;
Faire l'état d'avancement des projets de renouvellement urbain ;
Faire présenter par les actions engagées en rapport avec les cités de l'emploi ou encore les dispositifs des bailleurs (rénovons vos HLM, les quartiers résilients...).

Comité des financeurs : Réunion annuelle qui réunit l'ensemble des services instructeurs de l'appel à projets contrat de ville dans l'objectif de ventiler l'enveloppe 147 aux différents opérateurs du territoire, il est conjointement présidé par l'État et la CUA

Comité stratégique : Réunion stratégique rassemblant les directeurs de la CUA, les directeurs généraux des communes et les élus des communes

Comité technique partenarial : Instance de préparation des comités de pilotage, elle réunit les techniciens des communes, de la Communauté Urbaine, de l'État et des partenaires signataires du contrat de ville

Maitrise d'œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) :

Instance réunissant les équipes ingénierie politique de la ville de la Communauté Urbaine d'Arras, de l'État et des communes. Cette instance permet le partage d'informations et des échanges sur des sujets tels que la programmation annuelle, la préparation des instances de gouvernance, des échanges sur l'actualité de la politique de la ville, l'évaluation des dispositifs

Tiers-lieu politique de la ville : Instance réunissant en moyenne une fois par trimestre les équipes de la CUA, des communes et les opérateurs politique de la ville du territoire. En 2023 à titre d'exemple, les tiers-lieux ont permis d'aborder des thématiques diverses telles que l'engagement des partenaires, la présentation des travaux d'écriture de "Cœur de Quartier", la présentation d'actions inspirantes de porteurs de projets, des tables rondes sur le sport, la santé, sur l'articulation des "Cités" (cité éducative, cité de l'emploi), la présentation de l'appel à projets 2024.

PARTIE 4 :

LA GOUVERNANCE DE COEUR DE QUARTIER

INSTANCES COMMUNALES DE GOUVERNANCE

La territorialisation de la Ville d'Arras L'équipe de quartier



Ecosystème
<ul style="list-style-type: none"> - Chef de projet de quartier - Agent GUSP - Gestionnaire de quartier - Référent PM - Référent bâtiment - Directeur du centre social - Coordonnateur enfance-jeunesse
<ul style="list-style-type: none"> - Coordonnateur Activités physiques et sportives - Référente accompagnement des parcours individuels - Directrice du multi-accueil - Travailleurs sociaux du CCAS - Référent culture de proximité - Coordinateur Office des sports

Sur l'animation des projets de quartiers, la territorialisation à l'échelle de la ville d'Arras a marqué un tournant dans la tenue des instances techniques qui s'est vue renforcée par la nouvelle organisation municipale (Équipe d'Animation des Projets de Quartier).

Autour de Chef.fe de projet de quartier, l'enjeu est le décroisement et la pluridisciplinarité au sein de la collectivité.

Sous l'impulsion du Maire, **le comité de pilotage à l'échelle de la ville d'Arras** vise à mobiliser pleinement les différents Départements au projet cohésion sociale de la ville et à prioriser les interventions publiques en matière de politique sociale en vue de réduire les inégalités. La sécurisation des financements de la collectivité alloués aux associations qui émergent au Contrat de ville est aussi faite dans cette instance.

La revue de projet est également une instance de pilotage politique du projet de quartier sur le volet urbain. Elle vise à faciliter l'articulation du renouvellement urbain, de la dotation solidarité Urbaine et de la TFPB dans le cadre du développement territorial impulsée par les Adjointes de quartier.

Le comité de pilotage "Coeur de quartier" à l'échelle de la commune d'Achicourt est partenarial, il a pour objectif de : **mobiliser les signataires sur les projets de quartier** dans le cadre de leur engagement territorialisé, faire la revue de projet des dispositifs connexes comme le PRE, les PIC , de créer des synergies dans le cadre des priorités et des orientations de l'appel à projets, de faire l'état d'avancement des projets de renouvellement urbain ainsi que la revue de projet des actions engagées en rapport avec l'abattement TFPB.

La présence de l'Adjointe de quartier Sud de la ville d'Arras sera également associée pour évoquer **la stratégie sur le volet intercommunal** du quartier Cheminots Jean Jaurès Moulin Hacart et faire un focus sur l'équipement "stade Camphin" sur Arras et Achicourt.

Le projet de quartier s'anime en transversalité des services communaux à travers **des comités d'échanges partenariaux** mensuels qui incluent uniquement le Centre socio-culturel du quartier (Equipement structurant associatif) et le chef de projet d'Arras Sud.

La gouvernance intercommunale partagée de Saint-Laurent-Blangy et de Saint-Nicolas lez Arras s'est officialisée en 2023 par la signature d'une convention de coopération. L'intercommunalité structure le projet de développement social et urbain.

Ainsi, le comité de pilotage est constitué pour élaborer et développer les stratégies à l'œuvre à l'échelle des deux communes et faire un focus sur le projet de quartier mutualisé.

« Partenariat » deux comités d'échanges territoriaux par an sont impulsés à l'échelle du quartier par les Directrices générales des services, ils permettent de mobiliser pleinement les services des communes et le réseau des acteurs locaux sur le projet de quartier et sur l'offre de service de proximité.

L'enjeu est de construire des complémentarités durables autour des équipements structurants tels que le centre social Chanteclair, la « Kfèt » et la cyber base.

PARTIE 4 : NOUVELLE CONFIGURATION SUR LE TERRITOIRE

Coeur de quartier s'attachera **aux bons équilibres d'intervention** entre quartiers classés prioritaire et vise à l'articulation des compétences du bloc de l'agglomération et du bloc communal grâce au niveau d'expertise des agents. Les moyens humains repris ci dessous sont les agents en charge du pilotage "Coeur de quartier" et des dispositifs connexes. Bien d'autres profils d'agents contribuent aux développement des projets de quartiers au sein des quartiers mais ne sont pas repris en tant que pilote (exemple : médiateur culturel , éducateur sportif , référent école ...)

Ce sont plus de **13 ETP qui sont dédiés au Contrat de Ville** de la CUA. On relèvera que l'équipe n'est pas structurée uniquement à l'échelle de l'EPCI. La mission de coordination est nécessaire entre les professionnels de l'EPCI et ceux des villes dans le cadre de la Maitrise d'œuvre urbaine et sociale (une des axes de coopération développé dans la convention entre les villes et l'EPCI) Même si la ville d'Arras concentre à elle seule plus d'ingénierie , la mise en œuvre d'une stratégie globale basée sur la solidarité intercommunale et communautaire est à l'œuvre dans le projet de territoire piloté par l'EPCI au travers de " Coeur de quartier ".



EPCI / PILOTAGE DU CDV

1.75 ETP de Cheffe de service et chargé de mission

0.2 ETP Responsable emploi formation : chargée de projet Cité de l'emploi



ETAT / PILOTAGE DU CDV

Délégué du préfet à 0.5 ETP

Chargée de mission programmation 0.5 ETP



COMMUNE ARRAS

1 Directeur et 3 Chefs de projet : 3.3 ETP

Ingénierie PRE et Cité éducatives : 3 ETP



COMMUNE D'ACHICOURT

Directeur général et directrice Cohésion Sociale : 0.3 ETP

Ingénierie PRE : 2 ETP



COMMUNE DE SAINT-LAURENT-BLANGY

Directrice générale : 0.2 ETP



COMMUNE DE SAINT-NICOLAS-LEZ-ARRAS

Directrice générale et Directrice du Centre social : 0.4 ETP

Ingénierie PRE : 1 ETP



COMMUNE DE BEAURAINS

Directeur général et Directrice du Centre social : 0.3 ETP



5^{ème} partie :
Évaluation du
Contrat de Ville

PARTIE 5 :

CADRE REGLEMENTAIRE DE L'ÉVALUATION

Selon l'instruction ministérielle du 14 décembre 2021, le cadrage de l'Etat sur cette évaluation précise que l'évaluation finale doit permettre de :

- Apprécier le fonctionnement et l'impact du contrat. Il s'agira ainsi d'analyser dans quelle mesure et sous quelles conditions le contrat de ville a permis d'instaurer des processus de coopération entre les signataires des contrats et **une mobilisation renforcée des politiques publiques** de droit commun. Cette évaluation devra également porter sur le rôle joué par les conseils citoyens ;
- Examiner notamment dans quelle mesure les contrats de ville ont permis de **garantir la mise en œuvre territorialisée** des engagements des signataires et comment les enjeux du Comité interministériel des villes peuvent y être intégrés. L'étape de l'évaluation est une étape indispensable dans la conduite et l'amélioration de l'action publique en faveur de nos concitoyens dans les quartiers. Ces évaluations locales permettront d'alimenter la réflexion menée au niveau national et, par suite, de préfigurer la prochaine génération des contrats de ville.

La circulaire du 4 janvier 2024 de la secrétaire d'Etat précise que :

Des indicateurs de suivis devront être établis dès l'élaboration du contrat, en s'assurant de la disponibilité des données aux échéances prévues. Il s'agit de prévoir un nombre limité d'indicateurs, correspondants à une réalité opérationnelle visible pour les habitants, par exemple en sélectionnant certains objets inscrits dans les politiques prioritaires du Gouvernement déclinées localement.

Une réunion annuelle du contrat de ville, préalablement au lancement des appels à projets, afin d'en définir les orientations dans un cadre concerté, avec l'appui du bilan sur les éléments suivants :

- Bilan des dispositifs de droit commun mobilisés par les CT, les EPCI, l'Etat et des partenaires ;
- Bilan des actions du contrat de ville avec des données chiffrées sur les QPV ;
- Etat d'avancement des projets de renouvellement urbain ;
- Présentation par les bailleurs sociaux des actions engagées en rapport avec l'abattement TFPB.

Il s'agit ici d'avoir une vision des politiques partenariales mobilisées dans le cadre de l'animation du Contrat à l'échelle de chaque commune. Ces dynamiques sont portées par l'ingénierie en s'appuyant **sur les coopérations** existantes et en y associant l'EPCI et l'Etat ainsi que les acteurs locaux, les partenaires signataires, les associations de proximités, les opérateurs et les habitants. Le format de l'instance sur les communes se situera dans un format mixte de comité stratégique et comité de pilotage afin de dresser un bilan des engagements et d'identifier les sujets du comités de pilotage . Cette réunion poursuit également l'objectif d'améliorer la connaissance sur le projet de quartier pour favoriser l'ancrage des actions et le travail en réseau des partenaires présents localement.

PARTIE 5 :

LA DEMARCHE D'ÉVALUATION DE LA CUA

LA CULTURE TERRITORIALE DE L'ÉVALUATION

Sur le territoire de la CUA, la démarche d'évaluation est ancrée dans les pratiques des services et soutient la culture territoriale des équipes. La politique de la ville a été évaluée ces dernières années en s'appuyant sur des logiques partenariales fortes et en croisant les regards.

Ces évaluations ont eu lieu en 2014 dans le cadre de la préfiguration du Contrat de Ville, en 2017 à mi-parcours, en 2018 pour les 40 ans de la politique de la ville et en 2021 sur le bilan final de près de 7 années de contrat.

Les logiques d'évaluation corrélées à des tableaux de bord, des tableaux de suivi, ou du suivi d'indicateurs sont centrales dans le pilotage de projet et attendu par nos élus. L'évaluation comporte une forte dimension opérationnelle qui suppose une orientation du processus global vers la prise de décision.

Force est de constater que c'est un outil qui renforce les dynamiques de coopération, favorise une meilleure inscription des quartiers dans les dynamiques de territoires et permet ainsi une meilleure territorialisation des politiques publiques.

Il s'agit donc de regarder l'évolution des quartiers (étude comparative des données à l'échelle des quartiers) et en parallèle, de mesurer ce qui a été fait et comment la situation de la signature évolue à la mi-parcours (2027) et de la mi-parcours à l'horizon 2030. Une attente particulière du territoire vis-à-vis de nouveaux périmètres car à ce jour, aucune donnée n'est disponible sur la situation sociale et économique de ces "nouveaux quartiers" ou "quartiers dit entrants".

L'ÉVALUATION COMME PROCESSUS DE CONCERTATION

Dans le cadre de l'évaluation, la Communauté Urbaine d'Arras a choisi de mettre en œuvre deux processus distincts pour rendre compte de l'impact du contrat de ville sur le territoire en s'appuyant sur l'écosystème d'acteurs de la politique de la ville et sur l'ingénierie de l'EPCI et des villes.

L'évaluation renseignera également les indicateurs utiles pour apporter des éclairages sur les divers objets évalués (analyses croisées sur l'ensemble de la période et en évolution). Il est ainsi prévu que l'évaluation du Contrat de Ville s'attache à décrire les évolutions contextuelles depuis la signature. S'ajoutent à ces attendus, des éléments d'analyse sur la mobilisation du droit commun, le programme d'actions, la gouvernance (c'est-à-dire dans la manière dont le dispositif a été mis en œuvre) et le fonctionnement des nouvelles formes de participation des habitants.

Le premier volet de l'évaluation est basé sur l'actualisation des données, notamment des indicateurs socio démographiques ou encore des données liées aux programmes d'actions et pourra être associé à un diagnostic de perception pour mieux cerner les besoins en temps réel des habitants.

Le second volet de l'évaluation pourra être co-animé et s'appuie sur la volonté de l'EPCI d'évaluer les logiques de collaboration et de coopération à l'œuvre au niveau du Contrat de ville (Gouvernance, engagements des partenaires).

PARTIE 5 :

LA DEMARCHE D'ÉVALUATION DE LA CUA

UNE DEMARCHE PARTENARIALE PORTÉE PAR LE SERVICE COHÉSION SOCIALE



L'évaluation est l'activité qui consiste, pour une institution publique, à mesurer les effets d'une politique menée afin d'éclairer la décision. La démarche évaluative proposée dans "Coeur de quartier" s'appuie sur des approches qualitatives et quantitatives qui sont complémentaires. Ce processus s'attachera à associer les partenaires et acteurs locaux dans le cadre d'une concertation permettant l'émergence d'une vision large et objectivée.

DROIT COMMUN

Objet évalué : Dispositifs de droits communs des signataires de "Cœur de Quartier"

Indicateurs : approche financière et/ ou approche partenariale, comparaisons fiches d'engagement 2024 à N+2 et N+3

PARTICIPATION CITOYENNE

Objet évalué : Instances de participation citoyenne à l'échelle des communes

Indicateurs : Nombre d'instances, implication dans la gouvernance, instances auxquels les habitants participent, prise en compte de leurs avis

PROGRAMMATIONS ANNUELLES

Objet évalué : Appels à projets "contrat" de ville

Indicateurs : Nombre d'actions financées par année, montant des financements, profils des opérateurs, nature des actions, nombre et profil des bénéficiaires

IMPACTS D'ACTIONS

Objet évalué : Objectifs de l'action sur le parcours de l'habitant, le niveau de changement dans la situation individuelle de la personne

Les actions en CPO ou à fort taux de financement feront l'objet d'une évaluation particulière sur ce qu'elles amènent de concret aux habitants

Indicateurs : Effets sur les bénéficiaires mesurés, indicateurs définis en équipe MOUS au regard du projet présenté et mené

LA DÉMARCHE GLOBALE D'ÉVALUATION DE "CŒUR DE QUARTIER" UNE APPROCHE MULTIDIMENSIONNELLE

OBSERVATIONS

Objet évalué : Situation en évolution du niveau de vie des habitants dans les QPV, actualisation des fiches portraits de quartiers

Indicateurs : Données sur le niveau de vie, la part de ménages pauvres, le logement, IPS, le chômage, données des bailleurs sociaux

GOVERNANCE

Objet évalué : Schéma de gouvernance prévu au contrat de ville

Indicateurs : Nombre de réunions mises en place chaque année sur l'échelle communale et communautaire, nombre de participants, institutions représentées



6^{ème} partie :
Engagements
des partenaires



PARTIE 6 :

ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

LA MOBILISATION PARTENARIALE

L'EPCI voit son rôle de co-pilote conforté, la circulaire souligne également l'importance de l'association au pilotage des maires dont les communes sont situées en géographie prioritaire.

L'Etat, les communes, EPCI, départements et régions sont des signataires obligatoires des contrats de ville.

L'Education Nationale, la DRAC, l'ARS, l'ANAH, l'ANRU, l'ADEME, France Travail sont des acteurs à mobiliser et à associer au contrat de ville.

La circulaire "recommande" d'associer les acteurs suivants : Procureur de la République, Caisse des Dépôts, CAF, Organismes HLM, Sociétés d'économie mixte de construction et de gestion de logements sociaux, organismes de protection sociale, chambres consulaires, chambre régionale de l'économie sociale et solidaire, établissements d'enseignement supérieur, Comité National Olympique, Comité Paralympique Français, Agence Nationale du Sport, fédérations sportives, autorités organisatrices de la mobilité et les associations.

« Chaque signataire doit contribuer aux orientations stratégiques du contrat de ville et en assurer une déclinaison opérationnelle. »

Signataires obligatoires

- Etat, ses établissements publics et les groupements d'intérêt public dont l'Etat est membre ;
- Communes et EPCI ;
- Départements et régions.

Acteurs à mobiliser et à associer

- Education Nationale, DRAC, ARS ;
- ANAH, ANRU, ADEME ;
- France Travail.

Acteurs économiques marchands et non marchands, par exemple dispositif « Les entreprises s'engagent » ou acteurs impliqués dans le programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 », dont BPI France

Il est « recommandé d'associer » les acteurs suivants

- Procureur de la République ;
- Caisse des dépôts ;
- CAF ;
- Organismes HLM ;
- Sociétés d'économie mixte de construction et de gestion de logements sociaux ;
- Organismes de protection sociale ;
- Chambres consulaires ;
- CRESS ;
- Etablissements d'enseignement supérieur ;
- Comité National Olympique ;
- Comité Paralympique Français ;
- Agence Nationale du Sport ;
- Fédérations sportives ;
- Autorités organisatrices de la mobilité ;
- Associations.

ENGAGEMENTS DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE



Parmi les interventions que vous déployez dans les quartiers prioritaires de la Communauté Urbaine d'Arras, lesquelles sont les plus structurantes ?

Dans les quartiers populaires, particulièrement touchés par les crises climatiques, sanitaires ou économiques, il s'agira d'atténuer leurs vulnérabilités en déployant des projets visant à assurer un mieux-vivre, à développer l'intégration des habitants et à retisser des liens sociaux. Forte de son intervention historique et reconnue (déjà concrétisée par son soutien au Nouveau Programme de Renouvellement Urbain), la Région Hauts-de-France souhaite conforter son action autour de deux priorités pour les nouveaux contrats de ville 2024-2030 :

- En contribuant à renforcer l'attractivité des quartiers par l'amélioration du cadre de vie et de l'accès à l'emploi et à la formation des habitants.
- En créant une plus grande proximité avec les habitants des quartiers par l'accompagnement de la citoyenneté active et la co-construction des contrats de ville.

Dans la continuité de son engagement, la mobilisation régionale s'appuiera, sur un budget spécifique dédié, sur une organisation technique et politique au plus près des territoires qualifiés par : la souplesse de son intervention (notamment géographique) cohérente avec les stratégies territoriales des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et des communes concernés par la future contractualisation (par exemple, une intervention différenciée entre les territoires tout en garantissant l'équité territoriale (prise en compte des différences d'ingénierie et de dynamiques d'acteurs) ;

Des capacités financières adaptées permettant un engagement auprès des porteurs dans la pluri-annualité de leurs projets (autour d'un dialogue plus glo-

bal avec les associations), mais également une réactivité face aux sollicitations des dispositifs (fongibilité des enveloppes entre les dispositifs)
· Un soutien régional sur les enjeux de citoyenneté et d'animation de la politique de la ville ;
· Un soutien aux programmations des contrats de ville ;
· Un soutien au centre de ressources de la politique de la ville – IREV.

L'intervention financière régionale en faveur des futures contractualisations sera conditionnée à :

Un pilotage politique, stratégique et dynamique des futures contractualisations ouvrant la gouvernance des contrats de ville à l'ensemble des partenaires mais également aux habitants concertés et concernés ;
Au renforcement du partenariat avec les EPCI à travers une feuille de route / stratégie adaptée à chaque « projet de territoire » qui intègre les orientations prioritaires de la Région et la capacité à avoir un cadre plus souple (sur la géographie, sur les procédures, les priorités, ...);
À la mise en place d'une démarche évaluative dès la signature des nouveaux contrats permettant de réorienter, d'accélérer ou d'amplifier une priorité ou d'amender le projet global ; Une clause de revoyure devra être prévue dès le départ et s'appuyer notamment sur les préconisations issues d'un bilan à mi-parcours qui devra interroger le projet initial et la contribution de l'ensemble des partenaires ;

Au nécessaire rapprochement entre le NPNRU (25 EPCI concernés pour 57 quartiers) et la nouvelle contractualisation. Que ce soit sur la mobilisation des moyens, le rapprochement des gouvernances, des ingénieries, les deux démarches devront s'engager dans un effort de dialogue conduisant à une meilleure synergie des projets.

Quelles interventions, quels engagements prévoyez-vous pour “Cœur de Quartier” sur la période 2024-2030 (dispositifs maintenus, nouvelles orientations) ?

La Région est ainsi perçue comme un partenaire volontariste et incontournable de la gouvernance locale ; un facilitateur, garant d'une proximité qui favorise le dialogue via la souplesse de son intervention (thématique, géographique, administrative). Partenaire ressource, elle est un appui politique et une expertise technique et administrative reconnue qui agit en complémentarité de l'État

Dans la continuité de son engagement, la mobilisation régionale s'appuiera, sur un budget spécifique dédié, sur une organisation technique et politique au plus près des territoires qualifiés par : la souplesse de son intervention (notamment géographique) cohérente avec les stratégies territoriales des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et des communes concernés par la future contractualisation (par exemple, une intervention différenciée entre les territoires tout en garantissant l'équité territoriale (prise en compte des différences d'ingénierie et de dynamiques d'acteurs)

La Région accompagnera les projets relevant des dimensions suivantes pour l'ensemble des crédits mobilisables :

-Améliorer le cadre de vie

o En contribuant à un habitat de qualité (luttant contre la précarité énergétique), en proposant des espaces publics adaptés aux besoins des habitants et aux enjeux du futur (nature en ville, déplacements actifs, ...), et favorisant une meilleure organisation urbaine

o En changeant l'image des quartiers souffrant d'un déficit d'attractivité,

o En accélérant la transformation fonctionnelle de certains espaces urbains délaissés, à travers une gestion transitoire

o En accompagnant des actions relevant de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP).

-Accompagner les quartiers sur les enjeux de transition

o En les connectant au reste de la ville par l'ensemble des mobilités alternatives pour les déplacements du quotidien

o En répondant à l'urgence climatique notamment dans les projets de renouvellement urbain

o En plaçant l'alimentation au cœur des enjeux de santé, de vivre ensemble, et de transition économique en favorisant une alimentation durable et une production locale

-Développer le tissu économique des quartiers

o En attirant des entreprises, des commerces et en maintenant l'activité existante

o En favorisant l'esprit d'entreprendre des habitants

o En visant une économie plus résiliente, plus coopérante grâce à des services nouveaux pour répondre à des besoins nouveaux et afin de préparer le terrain économique pour demain : tiers-lieux, zones de production localisées en réponse à des enjeux de proximité

-Elever le niveau de qualification des habitants

o En favorisant l'égalité des chances et en sécurisant les parcours

o En accompagnant les habitants dans leur orientation et dans leur insertion pro-

fessionnelle

o En garantissant l'accès des habitants à tous les niveaux de formation

-Intervenir en proximité des habitants

o En donnant accès aux services publics (transports en commun, maisons de service, ...) et activités (commerces, loisirs...),

o En apportant une réponse rapide aux demandes des habitants grâce à des dispositifs souples et dédiés favorisant l'initiative citoyenne,*

Concernant le NPNRU, la délibération de principe n°20170046 du 02 février 2017 a affirmé le soutien de la Région au NPNRU pour les sites retenus par l'Etat sur le territoire des Hauts-de-France. Après plusieurs années consacrées à la définition des projets et à la mise en place des procédures préalables aux travaux (acquisitions foncières, relogement, concertation, déclaration d'utilité publique...), les chantiers de démolition, d'aménagement, de réhabilitation et de construction se mettent en œuvre progressivement. Une accélération significative des engagements est attendue dès 2024 et cela jusque fin 2028.

Concernant les fonds européens, les partenaires ou porteurs de projets de la Région pourront aussi s'appuyer sur les opportunités qu'offrent les financements européens: FEDER, FSE+, aux fonds européens sectoriels notamment les programmes thématiques : Horizon Europe, LIFE, EUI (European Urban Initiative), au New European Bauhaus ou aux fonds de l'un des quatre programmes de coopération territoriale : INTERREG Europe, INTERREG North-West Europe, INTERREG North Sea Region, INTERREG France-Wallonie-Vlaanderen (dont dispositif « micro-projets »).

Vers des Quartiers Rev3, en se fixant pour objectif d'aboutir à une société décarbonée et durable à l'horizon 2050, la démarche rev3 est une opportunité pour engager ces quartiers vers plus de résilience et leur permettre de mieux appréhender les crises sociales, économiques et climatiques qui se profilent. Elle permet d'agir notamment sur :

Le développement de toute initiative reposant sur l'économie du partage et de la coopération ou l'économie circulaire (mutualisation de matériel, de services, de flux, de matière, d'énergie...) ainsi que sur la valorisation des circuits courts et de la consommation de proximité

La mise à disposition des moyens nécessaires pour favoriser les biens et les services sobres en carbone, pour lutter contre la précarité énergétique et développer la mobilité durable ;

L'amélioration de la performance énergétique des bâtiments selon le triptyque : sobriété énergétique, efficacité énergétique et production d'énergies renouvelables, afin de tendre vers un bâtiment basse consommation et producteur d'énergie ;

Les projets favorisant la mixité des fonctions et des usages au sein des quartiers (mobilité active, nature en ville, tiers lieux, bureaux partagés...);

L'initiative citoyenne en encourageant les expériences innovantes et le développement de réponses répondant aux enjeux exprimés par les habitants.

ENGAGEMENTS DU DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS



Parmi les interventions que vous déployez dans les quartiers prioritaires de la Communauté Urbaine d'Arras, lesquelles sont les plus structurantes ?

Les politiques de solidarités départementales sont pour l'essentiel de droit commun et concernent l'ensemble de la population. Néanmoins certaines d'entre elles ont vocation à produire particulièrement leurs effets dans les quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville, compte tenu de la dégradation des indicateurs sociaux dans ces quartiers. En outre, les orientations données par le Département rejoignent sur de nombreux points les enjeux de la politique de la ville rappelés précédemment. Ainsi, les politiques départementales suivantes sont particulièrement actives dans les quartiers prioritaires.

Les attendus du Département :

Trois des axes définis par le CIV comme devant guider l'écriture des futurs contrats de ville sont au cœur de l'action quotidienne du Département : l'égal accès aux services publics, accompagner les plus précaires vers l'emploi et l'accompagnement des partenaires dans la transition écologique nécessaire des territoires. Le Département du Pas-de-Calais contribuera, au titre de ses compétences, à ces trois axes évoqués ci-dessus, par la mobilisation de ses politiques de droits commun.

Le Département apportera une attention particulière à :

La gouvernance des futurs contrats de ville

La participation des habitants et des personnes accompagnées

La contractualisation du Département avec les EPCI et les communes a également permis d'accompagner de nombreux projets dans ces quartiers prioritaires. Entre 2019 et 2023, le département a voté 3,6 millions d'euros de fonds d'innovation territorial pour soutenir des projets d'équipements ou de liaisons doux dans ces quartiers.

Quelles interventions, quels engagements prévoyez-vous pour "Cœur de Quartier" sur la période 2024-2030 (dispositifs maintenus, nouvelles orientations) ?

Le Pacte des Solidarités territoriales pose, à travers 14 ambitions, la volonté des élus du Conseil départemental d'investir aujourd'hui pour notre avenir commun, de relever les défis du changement climatique et de valoriser les atouts uniques du Département du Pas-de-Calais.

Ainsi, le Département dispose d'une ingénierie permettant l'accompagnement de projets de territoire solidaires et structurants. Elle peut contribuer à la définition de projets permettant de soutenir l'accès à des services et équipements de qualité et au développement d'espaces publics adaptés au plus grand nombre, dans l'optique d'améliorer le cadre de vie des habitants.

À cet effet, en plus de la mobilisation du droit commun départemental, le Département renouvelle l'appel à projet « modernisation de l'offre de services offerte aux habitants vivant en quartiers prioritaires » qui permet aux communes concernées par la politique de la ville de mobiliser des fonds d'investissement en direction des écoles et des structures petite enfance, des centres sociaux...

Deux outils que sont « le fonds biodiversité » et « le fonds alimentation durable » proposent des outils opérationnels immédiatement mobilisables dans les quartiers prioritaires.

Le premier propose une boîte à outils complète qui offre un accompagnement technique et financier sur la réalisation d'études, la prise en charge d'un large faisceau de travaux écologiques (plantations de haies, bosquets, vergers, aménagement de zones humides, création d'îlots de fraîcheurs, etc...) ainsi que la prise en charge d'acquisition foncière dans le cas de projets de récréation / création d'espaces de biodiversité. Une expertise du département accompagne l'analyse d'opportunité, la définition de projet et les montages de dossiers.

Le second accompagne l'investissement sur les projets relatifs à l'alimentation durable (création d'ateliers de transformation, acquisition de matériels de préparation dans un projet global, matériel de production, etc...). L'outil est ouvert aux collectivités ainsi qu'aux porteurs de projet associatifs...

Dans le cadre de ses engagements, le Département a réaffirmé les pratiques de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) comme vecteur d'innovation pour les territoires. En cela, il poursuit l'animation du réseau départemental de l'ESS et contribue à son implantation dans les territoires dont les quartiers prioritaires

Le Pacte des Réussites Citoyennes pose, à travers 3 défis et 10 ambitions, la volonté du Département de s'inscrire auprès des populations du Pas de Calais dans leurs ambitions et leurs réussites en s'engageant en faveur de l'égalité femme-homme, des valeurs de tolérance et de lutte contre toutes les discriminations.

Toutefois, certains dispositifs ont vocation à produire particulièrement leurs effets dans les quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville, notamment le financement des équipements d'animation sportive locale en accès libre (city-stade, skate-park, terrain multisports...) et l'appel à projets « Ouvrez votre club » visant à favoriser la pratique de ceux qui en sont éloignés.

Parmi les publics au cœur de l'action départementale, les jeunes représentent une des priorités du projet de mandat. Le Département s'est engagé à faire confiance aux jeunes et à les accompagner notamment dans leur(s) vulnérabilité(s). Le Département, par ses compétences est très engagé sur le public des collégiens, dont il promeut l'égalité des chances, qu'il s'agisse de l'accès à l'éducation ou du contenu de l'assiette à la restauration scolaire. Accompagner les parents pour favoriser la réussite de leurs enfants est également un engagement fort permettant de créer les conditions de succès d'un parcours scolaire.

Le Pacte des solidarités humaines pose, à travers 16 ambitions, les axes d'une politique forte visant à faire reconnaître la place de chacun dans la société, à aider les habitants

à faire face aux difficultés qu'ils rencontrent, à améliorer la qualité de l'offre d'accueil et d'accompagnement des publics et à fédérer les acteurs pour développer les solidarités.

Ainsi, le Département s'engage, en tant que chef de file des politiques de solidarités, à mettre en œuvre les conditions d'un accueil social inconditionnel de proximité (ASIP) auprès des habitants et en coordination avec l'ensemble des partenaires du territoire (CCAS, France Services, centres sociaux, etc.), dans la logique « chaque porte est la bonne ». Les maisons du Département solidarités travailleront ainsi au renforcement des articulations avec les centres communaux et intercommunaux d'action sociale, les centres sociaux et espaces de vie sociale, points d'appui particulièrement investis dans les quartiers prioritaires et essentiels à la coordination de l'action de terrain.

Le maintien des services publics de proximité et leur coordination constituent ainsi dans ce cadre un enjeu majeur si nous voulons éviter l'errance administrative des usagers, l'absence de réponse aux difficultés rencontrées et lutter contre la fracture numérique. Afin de renforcer cette démarche, il est proposé notamment d'encourager et d'accompagner l'accès au guide ressource informatisé WIKISOL 62 et de mettre en place des sessions de formations et d'information communes notamment avec les services de la CUA, des Communes et les Maisons France Service du territoire. À ce titre, l'accès aux droits sociaux et fondamentaux constitue un enjeu partagé entre le Conseil départemental et la CUA qui a été retenue pour mettre en place l'appel à projet du Ministère des Solidarités « Territoire Zéro Non-Recours » sur la période 2024-2027. Il est proposé que le Conseil départemental soit partie prenante de sa mise en œuvre et confirme sa participation dans la gouvernance des politiques de Cohésion Sociale et des Solidarités à l'échelle de la CUA et des dispositifs rattachés (la Convention Territoriale Globale, le Contrat de ville).

Dans le cadre de sa politique de prévention, le Département est déjà présent au sein des quartiers prioritaires de la CUA. Il développe et continuera à développer et à promouvoir des actions de prévention à destination des enfants et de leur famille (petite enfance, adolescents, jeunes adultes bénéficiaires du RSA, parents isolés, personnes âgées en perte d'autonomie, personnes en situation de handicap). Il est présent par le travail des services de prévention spécialisée et par l'activité de la protection de l'enfance. Il est proposé également de promouvoir la santé à tous les âges de la vie (Protection maternelle et infantile, perte d'autonomie,) en participant notamment à la réécriture et la mise en œuvre d'un Contrat local de santé (CLS) et de santé mentale, et de manière plus large dans la mise en œuvre de la stratégie du bien vieillir initiée par la CUA.

Avec ses partenaires et dans le cadre du « Logement d'abord », le Département intervient également au soutien des publics en difficulté dans leur logement, par la mise en œuvre du Fonds Solidarité Logement (FSL) et des dispositifs permettant un maintien dans le domicile du fait d'un endettement.

Sur le champ de l'emploi, en lien avec l'ensemble des référents du territoire, le Département accompagne les bénéficiaires du RSA et les structures qui contribuent à orienter, suivre et recruter les publics. Le Département propose également des actions permettant de préparer les publics à l'entrée en formation et contribue à celles qui permettent de « recruter et d'accompagner autrement » avec les partenaires de l'insertion sur le territoire.

Ainsi, en matière d'accompagnement vers l'emploi des plus précaires vers les métiers qui recrutent, il est proposé notamment de poursuivre le travail d'Information et de sensibilisation de la population de ce territoire au projet de chantier du CSNE. En parallèle, en lien avec les acteurs de l'emploi et de la formation, seront mises en place des actions d'insertion (identification et levée des freins à l'emploi, accompagnement au projet professionnel, préparation à l'emploi...), avec un accent particulier mis sur les populations bénéficiaires du RSA, permettant ainsi de faciliter l'accès des personnes éloignées aux emplois du territoire. Il est proposé d'accompagner également le projet expérimental INSERRE de réinsertion par l'emploi de détenus.

ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION DE PRÉFIGURATION DE LA DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE DU PAS-DE-CALAIS



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Pas-de-Calais



Parmi les interventions que vous déployez dans les quartiers prioritaires de la Communauté Urbaine d'Arras, lesquelles sont les plus structurantes ?

L'éducation est un enjeu fondamental de réussite et d'épanouissement des jeunes des quartiers. Trop d'écart subsistent encore en matière de réussite éducative entre les élèves des quartiers de la politique de la ville et le reste du territoire. La réduction des inégalités en matière de réussite scolaire porte en elle l'élévation générale du niveau de connaissances, de compétences et de culture de tous les enfants. Ce double objectif est au cœur de la refondation de l'École de la République. Le ministère de l'Éducation nationale s'engage résolument pour réduire les inégalités territoriales, favoriser la cohésion sociale et la réussite scolaire.

Ce partenariat se traduit par :

- des engagements en faveur de l'amélioration de la réussite éducative dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- des engagements sur le caractère prioritaire des quartiers de la politique de la ville pour l'affectation de moyens, notamment dans le cadre de l'éducation prioritaire ;
- des engagements en faveur d'une collaboration renforcée pour le pilotage des dispositifs éducatifs dans les quartiers de la politique de la ville.

Les cinq parcours déclinés par la troïka pour la cité éducative d'Arras structurent le programme d'action sur le périmètre défini à la convention en renforçant et coordonnant des engagement politiques existants, notamment les engagements forts de la collectivité sur la réforme des rythmes scolaires, les questions de continuité éducative et d'articulation des temps de l'enfant

étant déjà au cœur des préoccupations de chacun sur le territoire :

- Parcours locuteur
- Parcours lecteur
- Parcours citoyen
- Parcours ambition
- Parcours culturel

Ils sont articulés au Programme de réussite éducative à travers les suivis individuels et les actions collectives (nombreux repérages par l'éducation nationale), qui sécurisent les parcours des enfants et des familles.

Quelles interventions, quels engagements prévoyez-vous pour “Cœur de Quartier” sur la période 2024-2030 (dispositifs maintenus, nouvelles orientations) ?

Au titre, notamment, de l'éducation prioritaire, les écoles et le collège bénéficient progressivement de mesures permettant aux élèves d'être accompagnés plus fortement dans leurs apprentissages, leur ambition scolaire et dans la construction de leur parcours scolaire à savoir :

- la scolarisation des moins de 3 ans ;
- le dédoublement en GS/CP/CE1 ;
- la mise en place des 4 parcours éducatifs : santé, citoyen, avenir et éducation artistique et culturelle ;
- « Devoirs faits » et « l'accompagnement personnalisé » au collège ;
- le développement de l'utilisation des TICE et du numérique ;
- le soutien de l'implication des parents dans le parcours scolaire des enfants, notamment dans le cadre du programme de réussite éducative ;
- la lutte contre le décrochage scolaire ;
- l'affectation d'un coordonnateur pour le réseau d'éducation prioritaire à temps partiel pour favoriser les liaisons écoles-collèges et d'un coordonnateur Cité éducative à temps partiel ;
- La généralisation du programme pHARe ;
- Le dispositif Ouvrir l'École aux Parents Pour la Réussite des Enfants (OEPRE) ;
- Le dispositif École ouverte ;
- Le Contrat Local d'Accompagnement (CLA) ;
- Le développement d'Arras territoire bilingue.

La programmation 2024 de la cité éducative est en cours et sera ajustée conformément au calendrier de renouvellement de la cité éducative (le budget et le périmètre sont relatif au conventionnement à venir).

Cette programmation sera ensuite définie annuellement de 2024 à 2027.

Quels objectifs stratégiques et opérationnels se rattachent à vos engagements ?

Quartier apaisé

- 3A - Accompagner les parents dans l'exercice de la responsabilité parentale
- 5F - Promouvoir l'activité physique et lutter contre la sédentarité
- 6A - Mettre en place des instances de participation des habitants
- 6D - Consulter et prendre en compte les besoins des habitants
- Quartier de plein emploi
- 2C - Aider les élèves à trouver leur voie et élargir leurs horizons
- Quartier émancipé
- 1A - Penser des parcours transversaux et partagés de 0 à 25 ans
- 1B - Favoriser le développement de compétences psychosociales afin de lutter contre les vulnérabilités
- 2D - Favoriser l'exercice de la citoyenneté à tout âge en développant les modalités de participation citoyenne
- 3C - Promouvoir l'activité physique adaptée à tous âges
- 5A - Agir sur le non-recours
- Quartier de transition
- 1C - Accompagner pédagogiquement et financièrement les changements de pratiques
- 6B - Développer l'esprit critique et la prise de recul par rapport aux outils et aux usages numériques

ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION DE PRÉFIGURATION DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU PAS-DE-CALAIS



Parmi les interventions que vous déployez dans les quartiers prioritaires de la Communauté Urbaine d'Arras, lesquelles sont les plus structurantes ?

La CAF du Pas-de-Calais au travers de l'antenne de développement social de l'Arrageois souhaite accompagner la CUA en partageant ses enjeux tels que la lutte contre les phénomènes de reproduction de la pauvreté, la lutte contre les inégalités sociales et territoriales. L'équipe de l'antenne de développement social de l'Arrageois intervient sur l'ensemble de la CUA. Une volonté sera portée sur une mise à disposition de l'ingénierie sociale de l'équipe, qui pourra apporter ses connaissances et son expertise au déploiement d'actions adaptées, notamment dans les quartiers prioritaires.

Quelles interventions, quels engagements prévoyez-vous pour "Cœur de Quartier" sur la période 2024-2030 (dispositifs maintenus, nouvelles orientations) ?

L'antenne de développement social de l'Arrageois s'engage à déployer les leviers à sa disposition pour promouvoir, et à accompagner les porteurs de projets des quartiers prioritaires vers les dispositifs de droit commun de la branche famille, en cohérence avec le projet de territoire de la CTG - CUA, ainsi que le SDSF.

Quels objectifs stratégiques et opérationnels se rattachent à vos engagements ?

Quartier émancipé

Objectif stratégique 1 : Faire de l'objet éducatif une chose partagée entre tous : enfants, familles, professionnels et acteurs des quartiers

Objectif stratégique 2 : Favoriser l'exercice de la citoyenneté

Objectif stratégique 5 : Garantir l'accès aux droits et aux besoins fondamentaux

ENGAGEMENTS DE BGE HAUTS-DE-FRANCE



Parmi les interventions que vous déployez dans les quartiers prioritaires de la Communauté Urbaine d'Arras, lesquelles sont les plus structurantes ?

- Démarche d'aller-vers/médiation
- Dépistage des cancers
- Actions en faveur de l'alimentation et de l'activité physique
- Actions auprès des jeunes

Quelles interventions, quels engagements prévoyez-vous pour “Cœur de Quartier” sur la période 2024-2030 (dispositifs maintenus, nouvelles orientations) ?

Les engagements de l'ARS pour les nouveaux contrats de ville sont les suivants :

1. Développer la médiation santé pour améliorer l'accès à la prévention et aux soins.
Déploiement d'ARMs (objectif de déploiement dans 100% des QPV)
2. Accompagner les femmes vers un accès à la prévention et aux soins.
Le développement d'initiatives « d'aller vers » les femmes pour un meilleur accès à la prévention santé
La promotion de l'accès au dépistage organisés des cancers (financement de projet cofinancé ARS-AM dans le cadre de la stratégie d'animation territoriale portée par l'ARS, la CPAM et le CRCDC)
3. Promouvoir la santé mentale des jeunes.
Le développement de la formation PSSM
Faire connaître l'offre sur le territoire et renforcer les dispositifs existants pour améliorer la couverture territoriale au bénéfice des QPV
Le renforcement du diagnostic des TND
4. Promouvoir le développement d'une alimentation saine et l'activité physique.
L'inscription, dans 100% des volets santé des contrats de ville couverts par un CLS, un objectif commun concernant l'alimentation et l'activité physique
Le soutien d'initiatives portées par les associations et/ou habitants des QPV
5. Accompagner les structures d'aide alimentaire autour d'actions d'éducation alimentaire.

Quels objectifs stratégiques et opérationnels se rattachent à vos engagements ?

QUARTIER APAISE

Objectif stratégique 1 : Maintenir et développer des moyens de médiation

1B : Former les habitants à la médiation par les pairs

1C : Repérer et accompagner la jeunesse et les jeunes adultes, notamment à travers le projet d'ambassadeur en santé mentale (prévention de pair à pair)

1D - Se saisir des dispositifs du type “adultes relais” et les coordonner

Objectif stratégique 2 : Contribuer au désenclavement des quartiers et améliorer le cadre de vie

2B : Encourager la place des femmes dans les quartiers par l'adaptation de l'espace public aux usages des femmes et des filles

Objectif stratégique 5 : Garantir le parcours de santé et la santé mentale grâce aux Ateliers santé ville

QUARTIER DE PLEIN EMPLOI

Objectif stratégique 2 : Garantir la démarche d'Aller vers les publics au sein des quartiers

Objectif stratégique 3 : Promouvoir l'économie sociale et solidaire

3A : Accompagner les initiatives ESS au sein des quartiers.

QUARTIER EMANCIPE

Objectif stratégique 3 : Faciliter l'accès aux droits et aux soins

3A : Proposer des espaces de santé dans les quartiers à tout âge afin d'orienter le public et éviter les ruptures de parcours

3C : Promouvoir l'activité physique adaptée à tous âges

QUARTIER DE TRANSITIONS

Objectif stratégique 4 : Garantir le bien-être des habitants au sein de leur logement dans les parcs public et privé

4D : Diminuer l'exposition aux polluants et développer les matériaux favorables à la santé

ENGAGEMENTS DU PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE PRES LE TRIBUNAL JUDICIAIRE D'ARRAS



Parmi les interventions que vous déployez dans les quartiers prioritaires de la Communauté Urbaine d'Arras, lesquelles sont les plus structurantes ?

- Cellules de veille ;
- Conventions de rappel à l'ordre depuis 2011 ;
- Lettre d'information du Parquet à destination des élus ;
- Adresse structurelle dédiée aux élus (elus.pr.tj-arras@justice.fr).

Quelles interventions, quels engagements prévoyez-vous pour "Cœur de Quartier" sur la période 2024-2030 (dispositifs maintenus, nouvelles orientations) ?

- La réactivation des cellules de veille, permettant le maintien des liens avec les élus ainsi que la remontée de situations créant de l'insécurité dans les différents quartiers visés.
 - La continuité du lien avec les élus à travers les conventions de rappel à l'ordre (RAO) signées sur la CUA (au nombre de 17). Ce dispositif est opportun en cas de faits de faible gravité mais troublant l'ordre public et la tranquillité publique. Le RAO peut être envisagé à l'encontre d'un majeur comme d'un mineur. Il permet de prévenir la récidive et de responsabiliser les auteurs (ainsi que les parents en cas d'auteur mineur).
- **Il apparaît nécessaire de relancer ces dispositifs, notamment les cellules de veille pour les communes concernées.**

Quels objectifs stratégiques et opérationnels se rattachent à vos engagements ?

Quartier apaisé

1E - Développer l'accès aux droits dans la régulation des conflits : le Conseil départemental de l'Accès au Droit (CDAD), dont le procureur de la République et la présidente du tribunal judiciaire sont respectivement vice-président et présidente, réalise des actions impliquant des professionnels dans les Points Justice. Aussi, le parquet organise des audiences au cours desquelles les délégués du procureur notifient des droits aux mis en cause (exemple du PJ Saint-Nicolas). Enfin, le parquet d'Arras dispose d'une véritable stratégie de communication à destination des élus, par le biais de lettres d'information, d'une juriste assistante dévolue aux maires et d'une adresse mail structurée (elus.pr.tj-arras@justice.fr) ;

3A - Accompagner les parents dans l'exercice de la responsabilité parentale : Les responsables légaux sont associés à la démarche de rappel à l'ordre lorsqu'un mineur est visé. Par ailleurs, des stages de responsabilité parentale existent pour diverses infractions et peuvent être prononcés par le parquet, permettant ainsi de prévenir la récurrence mais surtout de responsabiliser les parents ;

3C - Identifier et accompagner les publics en décrochage et en rupture : Le parquet d'Arras propose de poursuivre les interventions auprès des directeurs et professeurs de l'Arrageois, notamment autour des thématiques du décrochage scolaire et du harcèlement avec une présentation de la CRIP et du signalement ;

6A - Mettre en place les instances de participation des habitants : Nécessité de relancer les cellules de veille.

ENGAGEMENTS DE PAS-DE-CALAIS HABITAT



Parmi les interventions que vous déployez dans les quartiers prioritaires de la Communauté Urbaine d'Arras, lesquelles sont les plus structurantes ?

- Sur l'ensemble des quartiers prioritaires nous menons des actions visant à l'amélioration de l'attractivité des quartiers et du cadre de vie des habitants. En apportant une attention particulière à l'entretien renforcé des sites les plus sensibles (renforcement du nettoyage - lutte contre les dépôts sauvages - exécution de petits travaux d'amélioration du cadre de vie- remise en état par anticipation de logements fortement dégradés) nous permettons aux locataires des quartiers prioritaires de bénéficier de la même qualité de services qu'aux locataires des autres quartiers du territoire ;
- Pour favoriser la cohésion sociale, la solidarité et l'initiative des habitants, nous mettons à disposition des locaux au cœur des quartiers et permettons aux associations, aux acteurs sociaux du territoire de capter les publics des quartiers prioritaires ;
- En tant qu'opérateur de terrain, nous participons à l'identification des situations à risque et des publics fragiles. Nous participons aux CISPD et sommes parties prenantes dans la mobilisation des partenaires face aux cas complexes ;
- Nous contribuons à la prévention des faits de délinquance et à la lutte contre le sentiment d'insécurité par la pose de caméra de vidéo surveillance dans les entrées et bâtiments fragiles, par la contribution aux financements d'actions de prévention et poste du Club de Prév ;
- Dans le cadre de la lutte contre l'isolement des personnes âgées nous avons initié l'action de "visite de courtoisie" qui formalise la démarche d'"Aller Vers" les personnes âgées isolées au sein du quartier Chanteclair à Saint Nicolas. Notre rôle est de repérer les locataires fragilisés et de les orienter vers les partenaires. Cette action a permis de développer du lien avec les acteurs contribuant au « bien vieillir » sur le territoire ;
- Nous contribuons à l'accompagnement des situations de fragilité en matière de santé mentale avec l'association SOLFA.

Quelles interventions, quels engagements prévoyez-vous pour “Cœur de Quartier” sur la période 2024-2030 (dispositifs maintenus, nouvelles orientations) ?

Les dispositifs évoqués ci-dessus seront maintenus en 2024.

Certains de ces dispositifs seront élargis géographiquement, et d'autres champs d'intervention et actions sont étudiées pour renforcer le maillage local :

Actions élargies géographiquement :

- La démarche d'Aller vers les personnes âgées isolées au travers du service de courtoisie va être étendue à d'autres quartiers notamment sur le quartier Cévennes à Saint Laurent Blangy.

Actions Nouvelles

- Une autre démarche d'Aller vers les publics éloignés de l'emploi va être déployée sur certains quartiers au travers du dispositif "vis ma vie". L'objectif est de créer un parcours de découverte des métiers en tension chez les partenaires du monde économique du bailleur afin d'en faire bénéficier des locataires en recherche d'emploi ou de formation professionnelle. (Achicourt)
- Accompagner la ville d'achicourt dans sa volonté d'améliorer le sentiment de sécurité et lutte contre les faits de délinquance par une participation à la pose de système de video surveillance de la Place de Rouen quartier des 4 As.
- Contribution à la requalification de la place de Rouen et ses abords par le financement du réaménagement du parking à usage public de la rue Sangatte ;
- Accompagner la ville d'Arras, dans sa réflexion sur l'amélioration du cadre de vie et aménagement de la place Verlaine ainsi que ses abords au coeur du Quartier St Pol.

Quels objectifs stratégiques et opérationnels se rattachent à vos engagements ?

Quartier apaisé

Objectif stratégique 3 : Observer et prévenir les faits de délinquance et le sentiment d'insécurité

- 3C - Identifier et accompagner les publics en décrochage et en rupture

Objectif stratégique 5 : Garantir le parcours de santé et la santé mentale grâce aux ateliers Santé Ville

- 5C - Repérer les publics et coordonner les parcours : repérer les fragilités dans le logement et accompagner les situations dégradées, en coordonnant les parcours dans le cadre du GRAP

Objectif stratégique 6 : Placer les habitants au cœur de leur quartier pour les rendre acteurs et favoriser le bien vivre ensemble

- 6C - Mettre en place des temps conviviaux portés par les habitants
- 6D - Consulter et prendre en compte les besoins des habitants

Quartier de plein emploi

Objectif stratégique 2 : Garantir la démarche d'Aller Vers les publics au sein des quartiers

- 2E - "Aller vers" les publics au sein des quartiers : développer et maintenir les points de proximité pour relayer l'information sur l'emploi, l'insertion, la formation. Investir les lieux de passage.

Quartier émancipé

Objectif stratégique 2 : Favoriser l'exercice de la citoyenneté

- 2A - Accompagner les développements d'actions des collectifs d'habitants
- 2B - Accompagner et valoriser le pouvoir d'agir des habitants en imaginant des actions collectives d'éducation populaire
- 2C - Prévenir les ruptures interpersonnelles, réduire l'isolement des habitants, favoriser l'intergénérationnalité, encourager la solidarité

Quartier de transitions

Objectif stratégique 4 : Garantir le bien-être des habitants au sein de leur logement dans les parcs public et privé

- 4A - Adapter les logements pour les différents âges de la vie ou fluidifier les mutations pour faire vivre le parc résidentiel
- 4B - Adapter les logements aux nouveaux usages (télétravail, locaux et services mutualisés...) et aux nouvelles installations liées aux consommations énergétiques
- 4C - Accompagner les habitants aux usages et aux changements de pratiques adaptés à la transition énergétique et climatique

ENGAGEMENTS DE MAISONS ET CITÉS



Parmi les interventions que vous déployez dans les quartiers prioritaires de la Communauté Urbaine d'Arras, lesquelles sont les plus structurantes ?

L'accompagnement des locataires dans le cadre du programme ERBM par la pilote sociale.

L'accompagnement des locataires en difficultés par le dispositif mis en place par Maisons et Cités de réduction de loyer énergie pour faire face aux difficultés liées aux augmentations du coût de l'énergie.

L'accompagnement des locataires dans le cadre d'actions de maintien au logement en partenariat avec l'association des restos du cœur de Beaurains.

L'opération d'embellissement de la place Walker, cité des cheminots via la coopérative jeunesse de service de Beaurains (programmation politique de la ville 2023).

Quelles interventions, quels engagements prévoyez-vous pour “Cœur de Quartier” sur la période 2024-2030 (dispositifs maintenus, nouvelles orientations) ?

- Maintien de l’utilisation du dispositif d’abattement de TFPB pour installation de projets de cohésion sociale au profit des habitants des QPV (dispositif RLE, accompagnement social, attractivité et cadre de vie de la cité) ;
- Maintien des actions d’accompagnement et de maintien au logement (dispositif FSL...);
- Développement des actions de lien social (animations sociales de quartier).

Quels objectifs stratégiques et opérationnels se rattachent à vos engagements ?

Quartier apaisé :

Objectif stratégique 3 : Observer et prévenir les faits de délinquance et le sentiment d’insécurité place de chantiers éducatifs ou d’insertion

Objectif stratégique 6 : Placer les habitants au cœur de leur quartier pour les rendre acteurs et favoriser le bien vivre ensemble

Quartier de plein emploi :

Objectif stratégique 1 : Préparer les habitants à l’emploi durable

Objectif stratégique 3 : Promouvoir l’économie sociale et solidaire

Quartier émancipé :

Objectif stratégique 2 : Favoriser l’exercice de la citoyenneté

Objectif stratégique 4 : Lutter contre les inégalités

Objectif stratégique 5 : Garantir l’accès aux droits et aux besoins fondamentaux

Quartier de transitions :

Objectif stratégique 2 : Développer les espaces à vocation naturelle, nourricière et de bien-être favorisant l’attractivité des quartiers

Objectif stratégique 3 : Promouvoir la filière en économie sociale et solidaire et accompagner les changements de pratiques en matière de consommation

Objectif stratégique 4 : Garantir le bien-être des habitants au sein de leur logement dans les parcs public et privé

ENGAGEMENTS DE SIGH



Parmi les interventions que vous déployez dans les quartiers prioritaires de la Communauté Urbaine d'Arras, lesquelles sont les plus structurantes ?

Pour répondre aux enjeux du territoire, la SIGH s'appuiera sur l'analyse et l'expression des besoins des habitants. Pour cela, la SIGH souhaite s'inscrire pleinement dans le cadre des politiques de la ville et coopérer avec l'ensemble des partenaires du territoire en matière de cadre de vie et de bien-vivre ensemble, d'accompagnement des ménages fragiles et d'accompagnement au retour à l'emploi.

La SIGH a mis en place différents dispositifs permettant d'accompagner au mieux les publics les plus vulnérables : Appel d'offres insertion, appropriation du logement, politique d'adaptation, accompagnement social.

Les actions sur la thématique de l'emploi sont celles qui fonctionnent le mieux, notamment celles proposées en interbailleurs.

Quelles interventions, quels engagements prévoyez-vous pour “Cœur de Quartier” sur la période 2024-2030 (dispositifs maintenus, nouvelles orientations) ?

EMPLOI :

- Recrutement d'un chargé de mission Emploi / Education : interlocuteur privilégié des EPCI, villes et opérateurs sociaux pour la mise en place d'actions favorisant le retour à l'emploi de nos locataires ;
- Financement de dispositifs permettant la levée des freins (Permis, Bafa) ;
- Suivi de la clause d'insertion (quantitatif et qualitatif) avec la mise en place de véritables parcours en lien avec les partenaires de l'emploi du territoire ;
- Mise en œuvre d'actions permettant le retour à l'emploi des locataires ;
- Convention de partenariat avec des opérateurs de territoire (Adie : soutien à la création d'entreprise).

SECURITE :

- Mise en place d'équipe regroupant Médiateurs et Référent Tranquillité urbaine ;
- Participation aux instances de veille, lien privilégié avec les forces de l'ordre ;
- Possibilité de mise en œuvre de dispositif de vidéosurveillance ;
- Dispositif Colibri (Faciliter l'accès au logement pour les personnes victimes de violences conjugales ou familiales, former les collaborateurs au repérage et à l'accompagnement).

EDUCATION:

- Travail partenarial et conventionnement avec l'association « Choisis ta planète » permettant l'accompagnement de classes de primaire situées en QPV. Sensibilisation au développement durable et création de micro-projet ;
- Mise en place de chantiers participatifs et solidaires avec des jeunes âgés de 11 à 17 ans.

SANTE :

- Mise en œuvre d'une politique d'adaptation à destination des locataires vieillissants ou en situation de handicap.

ACCES AU DROIT :

- Mise en place de CESF intervenant sur les différents QPV en renfort des équipes de proximité ;
- Travail partenarial et conventionnement avec différents opérateurs sociaux (Maison de quartier, association Interfaces) qui peuvent intervenir en soutien sur l'accompagnement et l'accès au droit.

TRANSITION ECOLOGIQUE

Accompagnement des actions permettant l'amélioration du cadre de vie et l'appropriation au logement, chantier ARA (Auto-Réhabilitation Accompagnée), outilothèque, appartement pédagogique.

Quels objectifs stratégiques et opérationnels se rattachent à vos engagements ?

QUARTIER APAISE

- Objectif stratégique 1 : Maintenir et développer des moyens de médiation
- Objectif stratégique 2 : Contribuer au désenclavement des quartiers et améliorer le cadre de vie
- Objectif stratégique 3 : Observer et prévenir les faits de délinquance et le sentiment d'insécurité
- Objectif stratégique 6 : Placer les habitants au cœur de leur quartier pour les rendre acteurs et favoriser le bien-vivre ensemble

QUARTIER DE PLEINE EMPLOI

- Objectif stratégique 1 : Préparer les habitants à l'emploi durable
- Objectif stratégique 2 : Garantir la démarche d'Aller Vers les publics au sein des quartiers
- Objectif stratégique 3 : Promouvoir l'économie sociale et solidaire
- Objectif stratégique 4 : Accompagner et développer la création d'entreprises

QUARTIER EMANCIPE

- Objectif 2 : Favoriser l'exercice de la citoyenneté
- Objectif 4 : Lutter contre les inégalités

QUARTIER DE TRANSITIONS

- Objectif stratégique 2 : Développer les espaces à vocation naturelle, nourricière et de bien-être favorisant l'attractivité des quartiers
- Objectif stratégique 3 : Promouvoir la filière en économie sociale et solidaire et accompagner les changements de pratiques en matière de consommation
- Objectif stratégique 4 : Garantir le bien-être des habitants au sein de leur logement dans les parcs public et privé

ENGAGEMENTS DE FRANCE TRAVAIL



Parmi les interventions que vous déployez dans les quartiers prioritaires de la Communauté Urbaine d'Arras, lesquelles sont les plus structurantes ?

L'ensemble des actions qui sont mises en place sont structurantes, elles sont co-construites « regard partenarial » et en phases avec les besoins de notre territoire, que ce soit sur le volet de l'accompagnement des demandeurs d'emploi ou de l'accompagnement des entreprises se trouvant dans les quartiers prioritaires.

Quelles interventions, quels engagements prévoyez-vous pour “Cœur de Quartier” sur la période 2024-2030 (dispositifs maintenus, nouvelles orientations) ?

Continuer à agir sur la baisse de la DEFM. Nos actions ainsi que les dispositifs montrent leurs efficacités. Il s'agit d'une baisse significative des inscrits habitants les QPV de -6.9%, pendant que la Région est à + 2.2% sur la Cat A.

Ce que nous pouvons également constater c'est que la baisse bénéficie plus aux inscrits QPV qu'aux autres demandeurs d'emploi (-6.9% pour les QPV, contre -2 % pour les autres)

Pour continuer sur ces bons éléments, nous projetons :

Une team de 4 référents QPV France Travail avec chacun la charge d'un quartier QPV de façon transverse sur l'agence. Participation au COTECH et Comité de suivi (FT/MEM/CUA). La 1ère réunion de cadrage avec les 3 partenaires aura lieu le 9 février.

Objectifs :

- Poursuivre la délocalisation d'actions au plus près des quartiers et des publics QPV :
 - ➔ Action avec les bailleurs ;
 - ➔ Délocalisation d'évènements MEE : Détection De Potentiel / Découverte métiers / Actions de recrutements ;
 - ➔ Faire la promotion des mesures : Emploi Franc / immersion facilitée / AFPR-POE.
- Réalisation d'une cartographie des entreprises localisées en QPV (qui elles sont ?, leur besoins ? leur forces ?) et cartographie des besoins de compétences (recrutement) en collaboration avec la CUA et la MEM. Cette cartographie nous permettra de prévoir des actions ciblées de type Job dating, mais également de créer les bonnes conditions de la rencontre ;
- Mise en place d'une communication auprès des demandeurs d'emploi et des entreprises sur les aides et mesures, afin qu'ils puissent en parler, mais également en bénéficier.

Quels objectifs stratégiques et opérationnels se rattachent à vos engagements ?

Quartier de plein emploi

Objectif stratégique 1 : Préparer les habitants à l'emploi durable

Objectif stratégique 2 : Garantir la démarche d'Aller Vers les publics au sein des quartiers

ENGAGEMENTS DE LA MAISON DE L'EMPLOI ET DES MÉTIERS EN PAYS D'ARTOIS



Parmi les interventions que vous déployez dans les quartiers prioritaires de la Communauté Urbaine d'Arras, lesquelles sont les plus structurantes ?

- Les Cafés de Conversations ;
- Les Comités d'Échanges Territoriaux ;
- Les Comités de Suivi et les comités techniques (animés par la MEM) :
 - ➔ Pour assurer le suivi des publics, remobiliser les décrocheurs et aller vers les invisibles ;
 - ➔ Création d'un nouveau mode d'agir entre les conseillers en insertion professionnelle de la MEM et les conseillers de France Travail ;
- Les clauses sociales ;
- Le service de proximité au cœur des quartiers prioritaires ;
- La Cité des Métiers :
 - ➔ Avec sa plateforme multi-partenaire ;
 - ➔ Et son concept : ouvert à tous, libre, gratuit et anonyme.

Quelles interventions, quels engagements prévoyez-vous pour “Cœur de Quartier” sur la période 2024-2030 (dispositifs maintenus, nouvelles orientations) ?

1. Mise en place d'un diagnostic partagé sur les freins liés à l'emploi
2. La mutualisation, le partage et la mise en réseau
3. Droit à l'expérimentation
4. Développer de nouveaux modes d'accompagnement
5. Renforcer le “Aller vers” et le “Aller avec”
 - Le “Aller avec” nouveau mode d'accompagnement, il a pour but de rassurer, de “faire avec”, d'apprendre à la personne de réaliser l'ensemble de ses démarches en totale autonomie
6. Renforcer le maillage partenarial et donc renforcer l'interconnexion des acteurs

Quels objectifs stratégiques et opérationnels se rattachent à vos engagements ?

Quartier apaisé :

1C - Repérer et accompagner la jeunesse et les jeunes adultes (Cité de l'Emploi/Médiatrice sociale)

Quartier de plein emploi :

1C - Faciliter l'accès à la formation, à l'insertion et à la qualification

2A - “Aller vers” les publics au sein des quartiers : développer et maintenir les points de proximité pour relayer l'information sur l'emploi, l'insertion, la formation. Investir des lieux de passage

Quartier émancipé :

2C - Prévenir les ruptures interpersonnelles, réduire l'isolement des habitants, favoriser l'intergénérationnalité, encourager la solidarité

2D - Favoriser l'exercice de la citoyenneté à tout âge en développant les modalités de participation citoyenne

ENGAGEMENTS DE BGE HAUTS-DE-FRANCE



Parmi les interventions que vous déployez dans les quartiers prioritaires de la Communauté Urbaine d'Arras, lesquelles sont les plus structurantes ?

ArtoiLab : Avec le soutien de la CUA, l'ArtoiLab participe à la revitalisation du quartier de Saint Nicolas Lez Arras en développant l'esprit entrepreneurial des habitants du territoire au cœur du QPV

Sécuriser Mon Projet : BGE au cœur des quartiers en sensibilisant les habitants et habitantes des QPV à la création d'activité en allant vers les populations des QPV grâce à un bus placé aux abords des lieux de vie (écoles, crèches, marchés, immeubles...) à divers moments et en faisant découvrir le monde de la création d'entreprise grâce à des témoignages (portraits et témoignages en présentiel) de chefs d'entreprises femmes et hommes habitants ou installés en QPV. En valorisant les habitants et habitantes des QPV créateurs d'activités et les chefs d'entreprises (femmes et hommes) installés dans les QPV grâce à la diffusion de portraits de femmes et d'hommes che(fe)s d'entreprises sur les réseaux sociaux et dans le bus de la BGE.

Une sécurisation des parcours passant par la préparation des futurs créateurs et créatrices d'entreprises des QPV en amont d'un accompagnement à la création dans le droit commun en proposant un accompagnement individuel et collectif aux habitants et habitantes des QPV qui souhaitent créer leur activité, en valorisant leurs parcours et leurs compétences, en favorisant la levée des freins à la création d'activité

Encourager le réseautage des entrepreneurs (femmes et hommes) de différents horizons (âges, quartiers, statuts, domaine d'activités ...) en favorisant l'intégration des créateurs/créatrices d'entreprises des QPV dans les réseaux d'entrepreneurs (femmes et hommes) existants et en encourageant la mise en relation et la création de réseaux de chef(fe)s d'entreprises des QPV et hors QPV.

Quelles interventions, quels engagements prévoyez-vous pour “Cœur de Quartier” sur la période 2024-2030 (dispositifs maintenus, nouvelles orientations) ?

BGE Hauts de France renouvellera ses demandes d’actions dans le cadre du nouveau contrat de ville et notamment l’action Sécuriser mon projet. Le dispositif ArtoiLab continuera par son animation à développer l’esprit entrepreneurial au cœur du quartier prioritaire.

Aussi, BGE Hauts de France a signifié à BPI son intérêt à s’engager dans le cadre du plan Quartier 2030 pour apporter sa contribution à la réalisation de ce plan. Etant donné le savoir-faire de BGE HDF en matière de formation, notre capacité à recruter des entrepreneurs et le succès du pilote “accélérateur TPE” mené avec BPI, cette contribution pourrait prendre la forme de :

- Un accélérateur émergence, un accélérateur création et un accélérateur TPE par grand secteur couvert par BGE HDF dont l’Artois ;
- L’accompagnement renforcé serait également proposé étant donné les flux que nous traitons et les moyens dont nous avons besoin pour y répondre.

Enfin, nous avons également pu échanger sur le souhait de BPI d’intervenir auprès des lycées techniques afin de sensibiliser les jeunes à l’entrepreneuriat. Là aussi, nous pouvons aider à remplir cet objectif grâce à notre capacité à mettre rapidement et efficacement des actions en place auprès de notre réseau d’établissements et ce avec des outils reconnus.

Avec le dispositif Incub’Artois déployé au sein de l’ArtoiLab avec le soutien de la CUA et de Véolia, BGE Hauts de France est également un expert engagé dans la promotion de l’ESS sur le territoire.

Enfin, BGE Hauts de France est signataire de la convention PAQTE.

Quels objectifs stratégiques et opérationnels se rattachent à vos engagements ? *Voir livret fourni en annexe*

Les objectifs stratégiques et opérationnels se rattachant à nos engagements sont les suivants :

Objectif stratégique 2 : Garantir la démarche d’Aller Vers les publics au sein des quartiers

2A - Développer et maintenir des points de proximité pour relayer les informations sur l’emploi, l’insertion et la formation

2B - Développer les actions d’Aller Vers pour repérer les publics les plus éloignés (Bus de la Création)

Objectif stratégique 3 : Promouvoir l’économie sociale et solidaire

3A - Accompagner les initiatives ESS au sein des quartiers

3B - Rendre visibles et essaimer les initiatives

Objectif stratégique 4 : Accompagner et développer la création d’entreprises

4A - Individualiser les parcours dans le cadre de la création d’entreprises et garantir le suivi et la pérennité de l’activité

4B - Détecter les porteurs d’idées en s’appuyant sur les acteurs des quartiers

ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION DE PRÉFIGURATION DE LA RÉGIE DE QUARTIER



Parmi les interventions que vous déployez dans les quartiers prioritaires de la Communauté Urbaine d'Arras, lesquelles sont les plus structurantes ?

Dans le cadre de notre conventionnement Atelier Chantier d'insertion, nous nous sommes fixés comme règle de n'embaucher que des habitant(e)s issu(e)s des quartiers rencontrant des difficultés pour retrouver un emploi durable. Ainsi, au delà de leur offrir un emploi, nous accompagnons une quinzaine de personnes pour construire avec eux un projet professionnel en adéquation avec leurs ambitions, leurs capacités et la réalité du marché du travail.

De plus, de par nos activités de propreté urbaine et de gestion des encombrants sur les PAV et le domaine public en général, nous agissons directement sur le cadre de vie des quartiers en offrant un environnement agréable aux habitants.

Nos 2 médiatrices en contrat adulte relais, au delà de leurs missions de médiation sur le respect du cadre de vie, de l'environnement et de la maîtrise des énergies et des ressources, assurent une veille constante auprès des habitants des quartiers en partenariat avec tous les autres acteurs dans leurs compétences respectives.

Quelles interventions, quels engagements prévoyez-vous pour “Cœur de Quartier” sur la période 2024-2030 (dispositifs maintenus, nouvelles orientations) ?

Amélioration du cadre de vie
Gestion des encombrants sur les PAV et sur le domaine public ;
Médiation sur le respect du cadre de vie et de l’environnement ;
Médiation sur la maîtrise de la consommation des énergies et des ressources ;
Veille sociale sur l’ensemble des quartiers du contrat de ville de la Communauté Urbaine d’Arras.

Quels objectifs stratégiques et opérationnels se rattachent à vos engagements ?

Quartier apaisé :

Objectif stratégique 1 : Maintenir et développer des moyens de médiation

- 1D - Se saisir des dispositifs du type “adultes relais” et les coordonner

Objectif stratégique 2 : Contribuer au désenclavement des quartiers et améliorer le cadre de vie

- 2A - Éviter l’entre-soi et l’effet communauté en ouvrant et en désenclavant le quartier vers l’extérieur et l’intérieur

Quartier de plein emploi :

Objectif stratégique 1 : Préparer les habitants à l’emploi durable

Objectif stratégique 2 : Garantir la démarche d’Aller Vers les publics au sein des quartiers

ENGAGEMENTS DE LA BANQUE DES TERRITOIRES



BANQUE des
TERRITOIRES



Parmi les interventions que vous déployez dans les quartiers prioritaires de la Communauté Urbaine d'Arras, lesquelles sont les plus structurantes ?

Pour cette nouvelle génération de Contrats de ville, Engagements Quartiers 2030, la Banque des Territoires accompagne les collectivités pour mettre en œuvre leurs projets de territoire dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville, et plus particulièrement autour de deux priorités stratégiques, la transformation écologique et la cohésion sociale et territoriale, en vue :

- D'accélérer le verdissement des quartiers : atténuation du changement climatique (rénovation thermique des bâtiments, et notamment les écoles, déploiement de réseaux de chaleur, décarbonation de la mobilité, etc.) et adaptation des quartiers au changement climatique (renforcement de la nature en ville, lutte contre les îlots de chaleur, aménagements urbains, etc.) ;
- De favoriser l'investissement dans les projets renforçant le développement économique, l'attractivité des quartiers et les équipements nécessaires aux habitants ;
- De soutenir l'entrepreneuriat via le programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » porté par Bpifrance.

Pour ce faire, la Banque des Territoires déploie son offre globale, mais aussi des programmes ou interventions dédiées, prévus notamment dans le cadre de la Convention d'objectifs signée avec l'Etat relative aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville. Il s'agit notamment :

- De crédits d'ingénierie pour co-financer l'ingénierie de projets urbains

dans le cadre du NPNRU et pour accompagner des projets de développement économique, de cohésion sociale ainsi que des interventions sur l'habitat privé dégradé ;

- De fonds propres pour investir dans des projets visant au développement de l'attractivité des quartiers et à la cohésion sociale ;
- De prêts de long terme pour financer les projets dans les quartiers, aux côtés des bailleurs sociaux mais aussi pour la réalisation d'équipements avec les collectivités et avec des porteurs de projet privés.

La Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts veillera également à ce que l'ensemble de ses dispositifs de droit commun bénéficient aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville (foncières de redynamisation, investissements pour la mobilité durable, France Services...).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de son cadre d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

Interventions structurantes déployées :

En prêt : le financement du logement social et le financement des projets sous maîtrise d'ouvrage publique. Pour le territoire de la CUA, un soutien particulier à la rénovation énergétique des logements sociaux a été contractualisé par convention dans le cadre de la démarche Rénovons nos HLM.

En investissement : dans des projets immobiliers en faveur du développement économique et de la cohésion sociale et territoriale des quartiers (construction/acquisition avec travaux) comme investisseur minoritaire au tour de table de SCI/SAS constituées par des porteurs de projets privés.

Quelles interventions, quels engagements prévoyez-vous pour “Cœur de Quartier” sur la période 2024-2030 (dispositifs maintenus, nouvelles orientations) ?

La Banque des Territoires maintient son accompagnement des collectivités pour mettre en œuvre leurs projets de territoire dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville, et renforce notamment son action sur les thèmes de la transformation écologique et de la cohésion sociale et territoriale.

Quels objectifs stratégiques et opérationnels se rattachent à vos engagements ?

La Banque des territoires se donne plus particulièrement deux objectifs stratégiques pour l'accompagnement des projets de territoire portés par les collectivités dans les quartiers Politiques de la ville : la transformation écologique et la cohésion sociale et territoriale.

La Banque des Territoires propose un prêt renouvellement urbain et aménagement pour financer un large éventail d'opérations immobilières :

- Les équipements publics (construction / acquisition / réhabilitation) - Quartiers en transition : OS1 et OS2, quartier apaisé : OS1 ;
- Les infrastructures et aménagements urbains : infrastructures de transport, médico-sociales, requalification des espaces publics, valorisation de déchets - Quartiers en transition : OS1 et OS2, quartier apaisé : OS2, quartier émancipé OS3 ;
- Construction, acquisition et réhabilitation des bâtiments tertiaires privés ou au associatifs contribuant à la revitalisation économique du quartier - quartier de transitions OS3, quartier de plein emploi OS3 et OS4.

La Banque des Territoires peut également réaliser des investissements en accompagnement de porteurs de projet privés, comme coinvestisseur minoritaire dans des SCI/SAS dédiées à des projets immobiliers. Ces interventions visent des projets en faveur du développement économique et de la cohésion sociale et territoriale des quartiers :

- Investissements dans des projets immobiliers permettant la diversification fonctionnelle : locaux pour les porteurs de projet et créateurs d'entreprises (centre d'entrepreneuriat, village d'artisans...), pour enrichir l'offre de services aux habitants (équipements de santé et médico-sociaux...) ou de coworking ;
- Accompagnement renforcé des interventions des EPL qui interviennent dans le développement économique des QPV.

Par ailleurs, la Banque des Territoires peut intervenir en cofinancement d'ingénierie pour des projets permettant d'accroître l'activité économique et la cohésion sociale des quartiers notamment pour :

- Identifier les moteurs et leviers de développement ;
- Conforter l'offre commerciale, artisanale, touristique ou culturelle ;
- Renforcer l'offre de santé et médico-sociale, de services de proximité ou à la personne ;
- Appuyer le développement et l'inclusion numérique des quartiers.

L'ingénierie comprend les études d'opportunité et de faisabilité économique et opérationnelle, ou encore le montage juridique et financier de projets.

ENGAGEMENTS DE LA CCI ARTOIS



Parmi les interventions que vous déployez dans les quartiers prioritaires de la Communauté Urbaine d'Arras, lesquelles sont les plus structurantes ?

La CCI Artois accompagne des porteurs de projets de création et de reprise d'entreprises issus des quartiers prioritaires politique de la ville sur 3 types de prestations, qu'il se situe en amont ou en aval de la création :

Atelier créateur-repreneur, atelier micro-entrepreneur, ateliers thématiques, atelier spécial reprise ;

Diagnostic test MACE, étude de marché ;

Formation 15 jours pour entreprendre "Créer, reprendre et gérer une entreprise" ;

Accompagnement individuel sur-mesure.

La CCI Artois fait du suivi des jeunes entreprises issues des quartiers prioritaires politique de la ville en apportant aux entrepreneurs un soutien technique pour les aider à pérenniser leurs entreprises.

La CCI Artois fait également la promotion de l'alternance et de l'apprentissage dans les quartiers prioritaires politique de la ville.

Quelles interventions, quels engagements prévoyez-vous pour “Cœur de Quartier” sur la période 2024-2030 (dispositifs maintenus, nouvelles orientations) ?

La CCI prévoit un maintien des dispositifs actuels.

Quels objectifs stratégiques et opérationnels se rattachent à vos engagements ?

Plein emploi :

Objectif stratégique 4 : Accompagner et développer la création d'entreprises

Objectif stratégique 5 : Agir sur les entreprises et accompagner leur recrutement

ENGAGEMENTS DE LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT HAUTS-DE-FRANCE



Parmi les interventions que vous déployez dans les quartiers prioritaires de la Communauté Urbaine d'Arras, lesquelles sont les plus structurantes ?

Intervention dans les collèges pour faire découvrir les filières de formation et les métiers de l'artisanat ;
Accueil des jeunes, des bénéficiaires du RSA et des demandeurs d'emploi au sein du centre de formation pour leur faire découvrir les formations et les métiers : immersion, visite de site ;
Aide à la définition de projet professionnel dans le cadre de la prépa apprentissage ;
Partenaire engagé au sein de la Cité des Métiers.

Quelles interventions, quels engagements prévoyez-vous pour "Cœur de Quartier" sur la période 2024-2030 (dispositifs maintenus, nouvelles orientations) ?

- Être partenaire des actions menées dans ces quartiers en faveur de l'emploi, de la formation et de la découverte des métiers ;
- Aller vers les populations de ces quartiers pour les sensibiliser à la création d'entreprise et les accompagner dans leur projet ;
- Faire découvrir les métiers de l'artisanat aux jeunes et publics fragiles (bénéficiaires du RSA, demandeurs d'emploi) ;
- Sensibiliser les artisans employeurs à l'inclusion dans leurs entreprises de la population issue de ces quartiers.

Quels objectifs stratégiques et opérationnels se rattachent à vos engagements ?

Quartier de plein emploi

- Objectif stratégique 1 : Préparer les habitants à l'emploi durable
- Objectif stratégique 2 : Garantir la démarche d'aller vers les publics au sein des quartiers
 - ➔ 2E - "Aller vers" les publics au sein des quartiers : développer et maintenir des points de proximité pour relayer les informations sur l'emploi, l'insertion et la formation
- Objectif stratégique 4 : Accompagner et développer la création d'entreprises
 - ➔ 4A - Individualiser les parcours dans le cadre de la création d'entreprises et garantir le suivi et la pérennité de l'activité

ENGAGEMENTS DE BPI FRANCE



Parmi les interventions que vous déployez dans les quartiers prioritaires de la Communauté Urbaine d'Arras, lesquelles sont les plus structurantes ?

La Banque publique d'investissement (BPI), dénommée Bpifrance, a été créée par la loi n° 2012-1559 du 31 décembre 2012.

SOLUTIONS DE DROIT COMMUN : Bpifrance propose des solutions variées : innovation, financement, garantie, fonds propres, international, accompagnement.

Le programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 permet de développer une véritable boîte à outils, adaptable aux besoins des entrepreneurs des QPV et déclinable aux spécificités locales, afin de mieux « détecter, orienter, accompagner, financer et accélérer » les projets de création d'entreprises.

Quels objectifs stratégiques et opérationnels se rattachent à vos engagements ?

Objectif stratégique 4 : Accompagner et développer la création d'entreprises

Quelles interventions, quels engagements prévoyez-vous pour “Cœur de Quartier” sur la période 2024-2030 (dispositifs maintenus, nouvelles orientations) ?

15 briques de solutions : Le programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 se décline en 15 actions pour détecter, informer, orienter, accompagner, financer, accélérer et développer l'entrepreneuriat dans les quartiers.

- Concours Talents des Cités : un concours national qui valorise les entrepreneurs des quartiers et les solutions d'accompagnement à la création d'entreprise. Il mobilise les réseaux du collectif Cap Créa et l'écosystème local à chaque étape ;
- La Tournée Entrepreneuriat Quartiers 2030 : des événements au cœur des territoires prioritaires, associant les acteurs de l'entrepreneuriat, de la cohésion et de la culture. Ils proposent des informations, des ateliers, du networking et des festivités ;
- Les Bus de l'Entrepreneuriat : des dispositifs itinérants qui offrent aux publics éloignés un espace de rencontre, d'information et d'orientation. Ils détectent les talents dans les QPV et les orientent vers les structures partenaires adaptées ;
- Les CitésLab : des chefs de projet qui détectent, préparent et orientent les entrepreneurs en devenir et en activité. Ils sont présents et interviennent au plus près des quartiers. Ils assurent un flux qualifié à l'écosystème local de l'accompagnement ;
- Les Carrefours de l'entrepreneuriat : le regroupement des forces vives de l'écosystème entrepreneurial. Ce collectif mutualise et coordonne leurs moyens et leurs expertises. Il regroupe dans un même lieu les acteurs de l'accompagnement à la création ;
- Le renforcement des actions des Réseaux : pour adapter leur accompagnement à la nature du besoin des entrepreneurs des

quartiers ;

- Un nouveau Prêt d'honneur Quartiers : un prêt à taux zéro déployé notamment par les Réseaux financeurs du collectif Cap Créa. Il répond massivement aux besoins de fonds propres des créateurs ;
- Des actions renforcées en soutien aux projets innovants : grâce au programme French Tech Tremplin avec une Bourse French Tech. Il favorise l'émergence de start-up ambitieuses issues ou implantées dans les QPV ;
- Un nouveau prêt bonifié Flash : un prêt 100% digital à destination des TPE de plus de 3 ans. Il permet de financer des besoins de trésorerie, d'investissement ou de développement ;
- Un nouveau Fonds de fonds en investissement : qui souscrirait notamment dans un fonds Commerces, pour accompagner la création de commerces de proximité en QPV, notamment sous forme de franchise ;
- Une équipe Fast Track to Cash : qui facilite l'accès au financement des projets les plus ambitieux et leur orientation vers les solutions spécifiques ou de droit commun. Elle accompagne les entrepreneurs des QPV dans leur recherche de financement ;
- Les accélérateurs : Emergence, Création et TPE, trois familles d'accélérateurs déployées en lien avec les partenaires. Ils offrent un accompagnement intensif d'une promotion d'entreprise, comprenant conseil, formation et networking ;
- Des nouveaux modules d'accompagnement et d'incubation : pour répondre à des besoins particuliers, tels que l'accès aux marchés publics et privés ou le Comex de poche. Ils apportent de la visibilité, de la crédibilité et du mentorat aux entrepreneurs.







Cœur de Quartier

 Expérimentations collectives
Communauté Urbaine d'Arras

Annexes

Sommaire



Facilitations graphiques	4
---	----------

Concertation citoyenne	18
---	-----------

Les dispositifs connexes	24
---	-----------





Facilitations graphiques

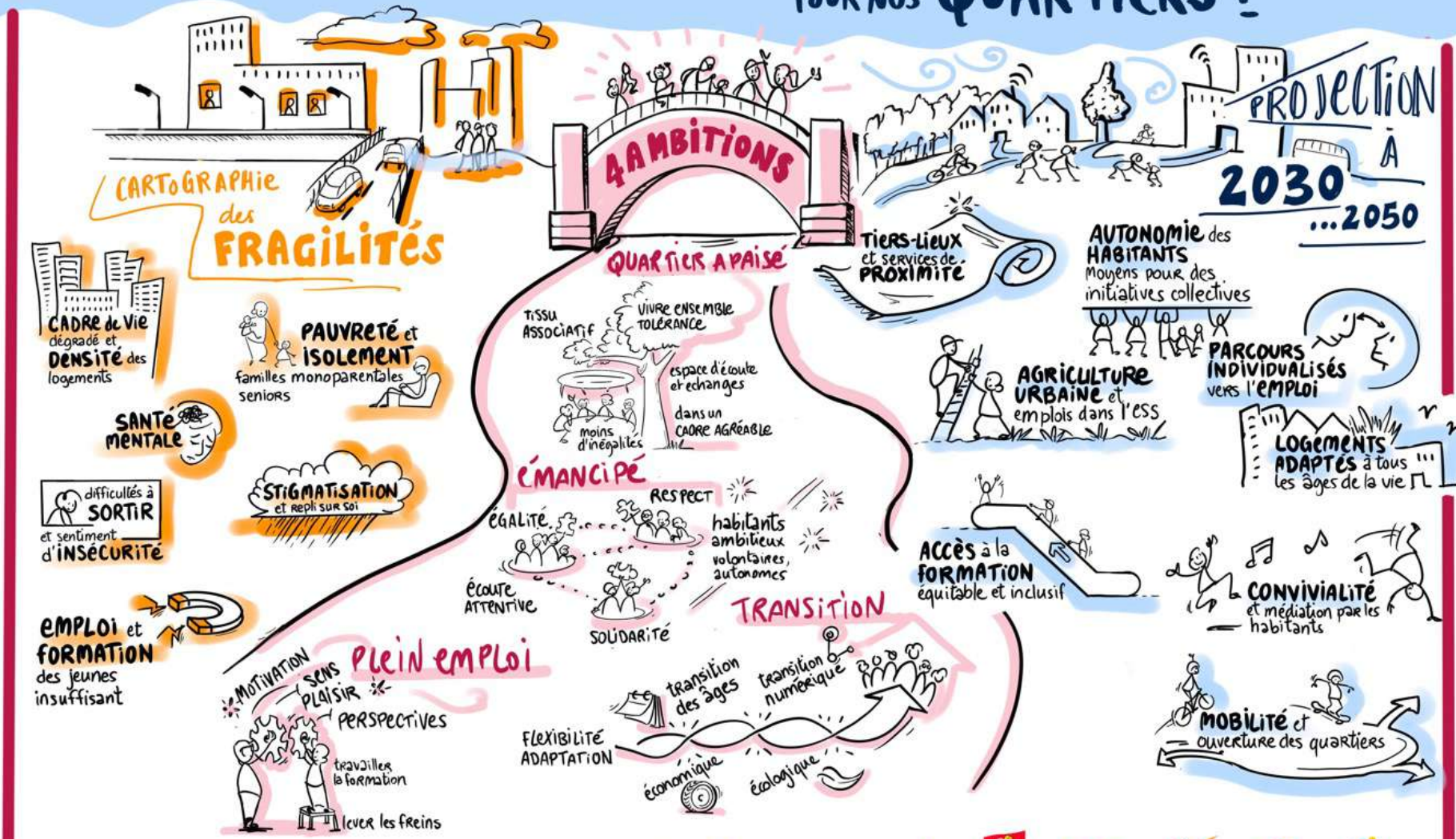


Nous remercions l'entreprise **"Bien Fait pour ta Com"** pour la production de facilitations graphiques tout au long du processus d'écriture de "Cœur de Quartier".

Les facilitations graphiques suivantes figurent dans cet annexe :

- Les synthèses des 3 séminaires d'écriture de "Cœur de Quartier"
- Les synthèses des Comités de Pilotage "Cœur de Quartier"
- Les livrables explicatifs du contrat de ville à destination du grand public

QUEL FUTUR SOUHAITABLE POUR NOS QUARTIERS ?



Séminaire du 13 juin 2023

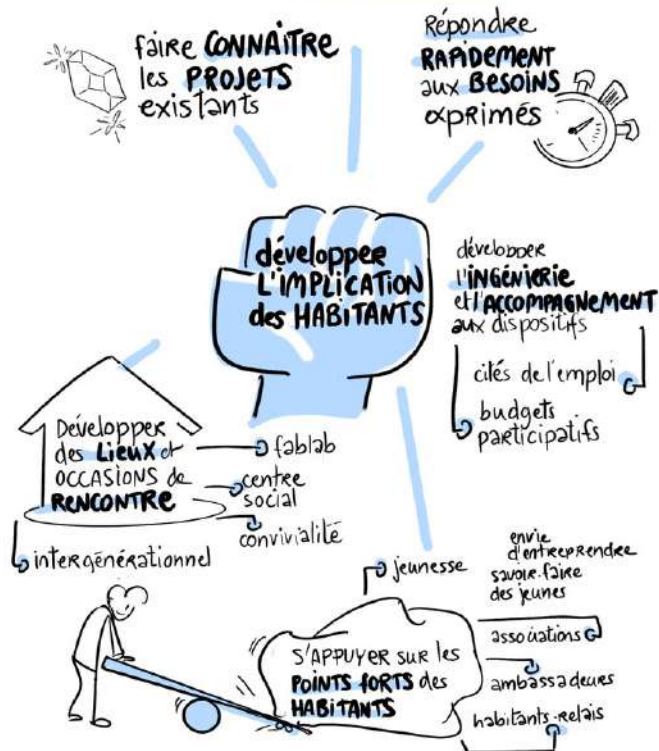


Fresque de synthèse du premier séminaire Coeur de Quartier (13 juin 2023)

Les enjeux de POUR COEUR de QUARTIERS

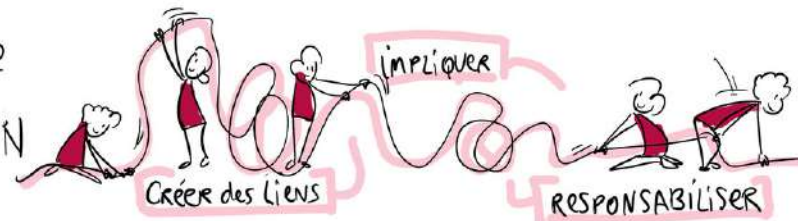
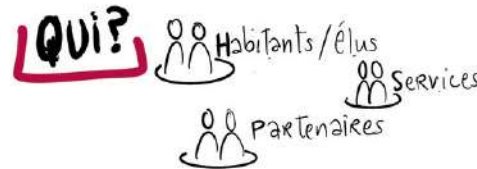
COOPÉRATION

FOCUS SUR les PROJETS de QUARTIER



la GOUVERNANCE

- SÉCURITÉ
- SANTÉ MENTALE
- INSERTION
- CADRE DE VIE
- AUTONOMIE
- PARTICIPATION
- SÉNIORS
- FAMILLES
- JEUNES



— SEMINAIRE du 12 SEPTEMBRE 2023 —

SOLENN BIHAN
CC-BY-NC



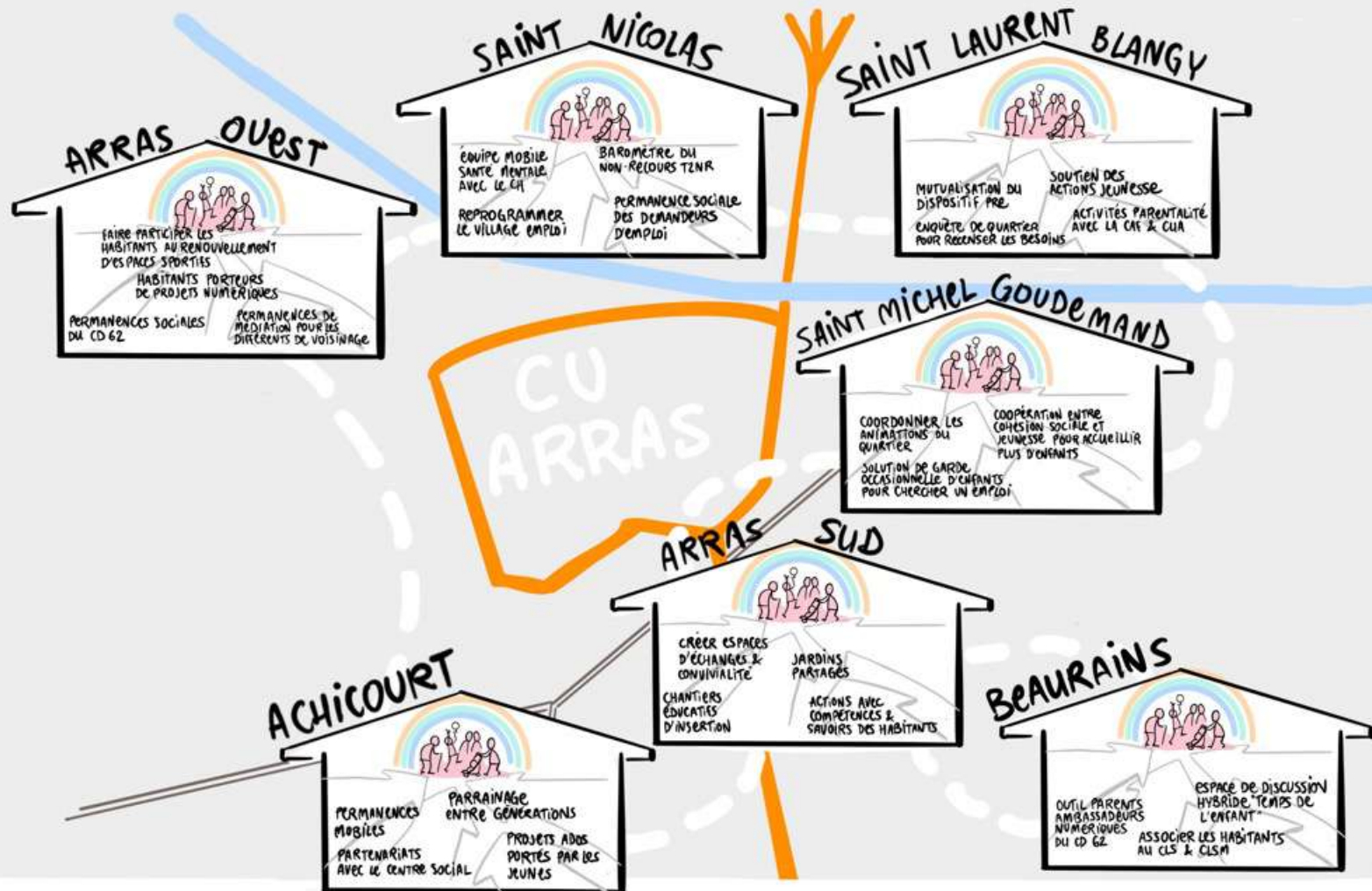
2024

LES PRIORITÉS PAR QUARTIERS QPV



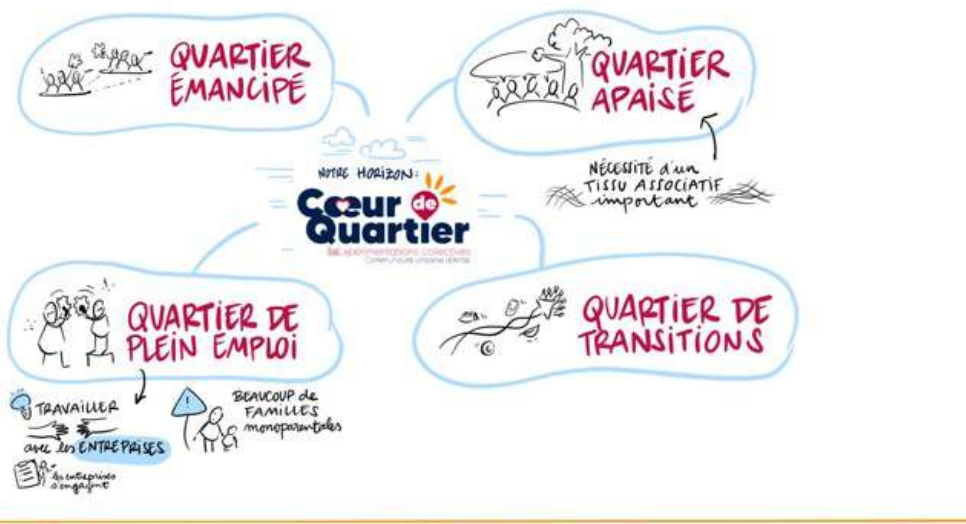
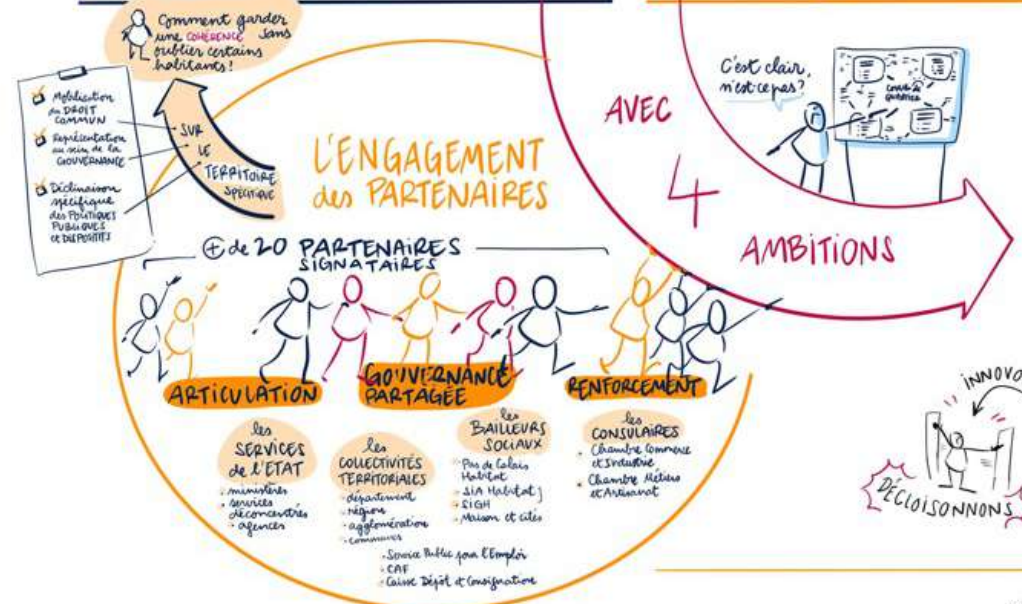
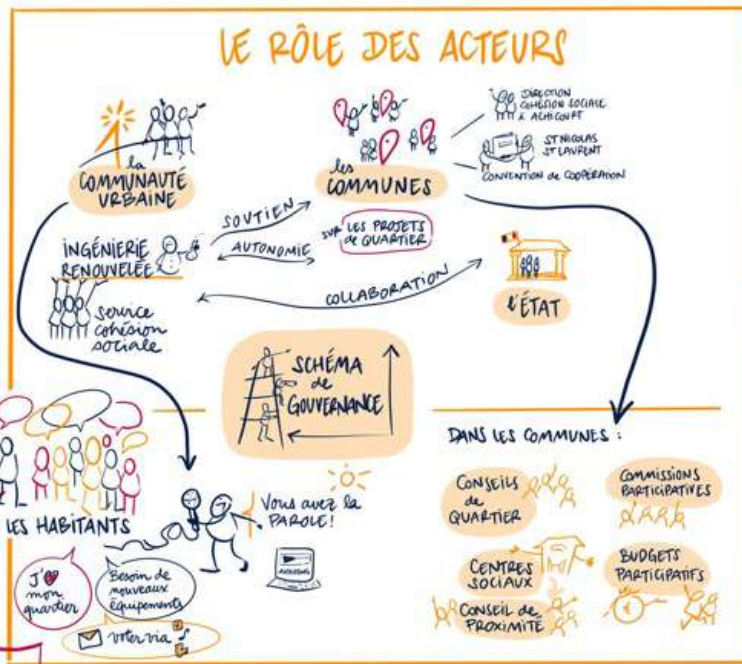
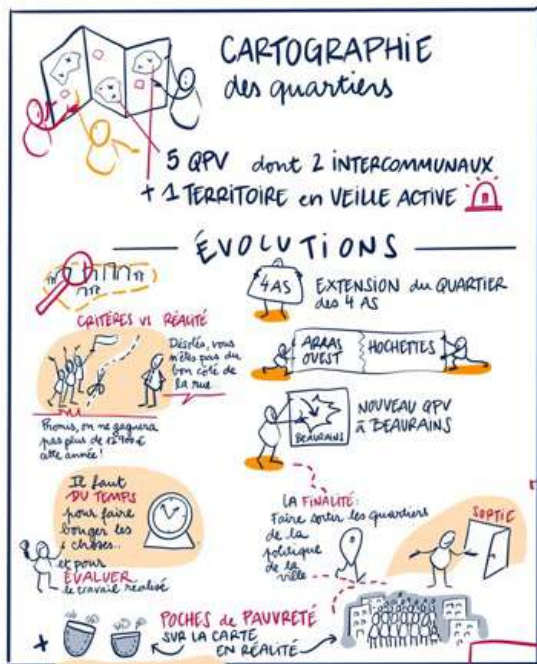
émancipés
apaisés
en plein emploi
de transitions

2030



SOLENN BIAN

Fresque de synthèse du troisième séminaire Coeur de Quartier (21 novembre 2023)



À CONTRAIRE VISUELLE RÉALISÉE PAR HÉLÈNE SOLÉZAR - www.bienfaitpointa.com
Lors du comité de pilotage du Contrat de Ville - le 02/10/2023

Fresque de synthèse du Comité de Pilotage "Coeur de Quartier" du 2 octobre 2023²⁶⁵



23 janvier 2024

LA POLITIQUE DE LA VILLE EST UN ENGAGEMENT DU QUOTIDIEN!

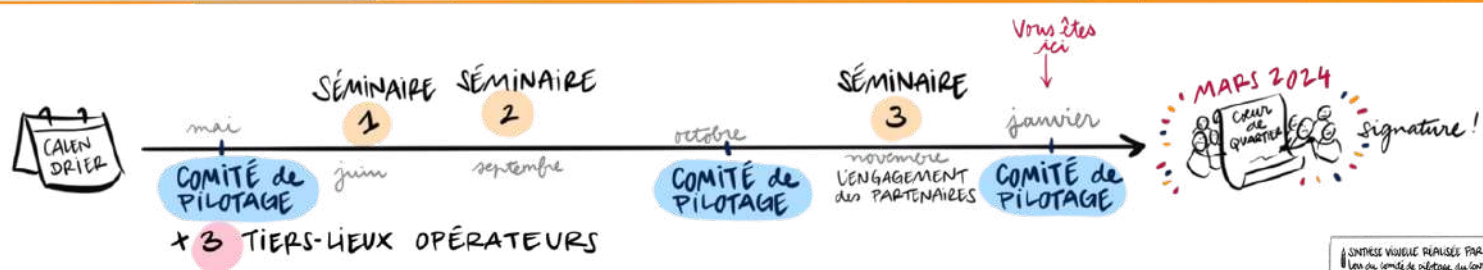
TRAVAIL PARTENARIAL VRAIE DYNAMIQUE

ARTICULATION des DISPOSITIFS

DROIT COMMUN je mis là!

Rejoignez-nous!

BAILLEURS



À SYNTHÈSE VOUSÊTE RÉALISÉE PAR Hélène Salazar - www.brefatgroup.com
 Lors du comité de pilotage du 23/01/2024 à Arras

Fresque de synthèse du Comité de Pilotage "Coeur de Quartier" du 23 janvier 2024



NOUVELLE GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE

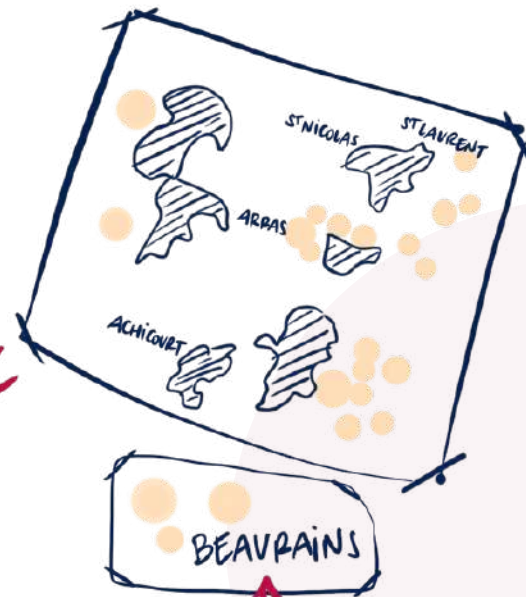
LES POCHEs de PAUVRETÉ

QUARTIER PROCHE D'UN QUARTIER PRIORITAIRE

IDÉE: TENTER DE REMETTRE DE LA COHÉRENCE

 PETITE ENVELOPPE BUDGÉTAIRE

 RESTONS VIGILANTS!



4 700 HABITANTS CONCERNÉS



SOLIDARITÉ
intercommunale

 FIN DES QUARTIERS EN VEILLE ACTIVE

Fresque de synthèse du Comité de Pilotage "Coeur de Quartier" du 23 janvier 2024



NOUVELLE GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE

AUGMENTATION du NOMBRE d'HABITANTS CONCERNÉS



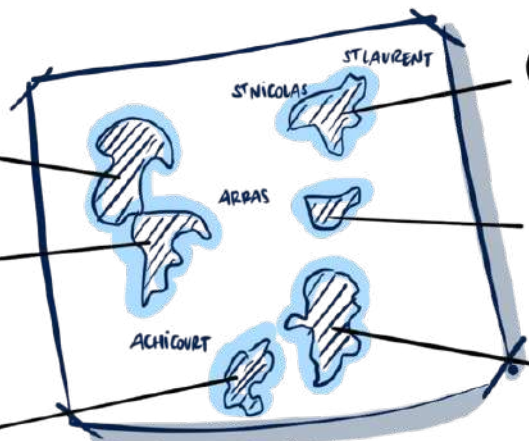
13 100 HABITANTS CONCERNÉS

LES 6 QUARTIERS PRIORITAIRES

LA BANDE des 1) ((300 mètres N'EST PAS SUPPRIMÉE MAIS À QUOI SERVIRA-T-ELLE?

QUARTIER DIVISÉ EN 2

BONNETTES - ST POL
BAUDIMONT
BLANCS MONTS
HOCHETTES



CHANTECLAIR-CÈVENNES

BONNE ÉVOLUTION
MAIS ENCORE CHÔMAGE DES JEUNES

SAINTE-MICHEL GOUDEMAND

PÉRIMÈTRE MODIFIÉ
TAUX DE PAUVRETÉ LE ⊕ FORT

QUATRE AS

QUARTIER REDESSINÉ POUR NE PAS SORTIR DU DISPOSITIF

RENOUVELLEMENT URBAIN en cours

CHEMINOTS JEAN JAURÈS MOULIN HACART

TAUX de PAUVRETÉ le ⊕ BAS

CITÉS ÉDUCATIVES
GÉNÉRALISATION DANS TOUS LES QUARTIERS POLITIQUE de la VILLE

MESURES



★ ALLÈGÈMENTS FISCAUX POUR LES ENTREPRISES

★ TVA À TAUX RÉDUIT POUR ACCÉDER À LA PROPRIÉTÉ

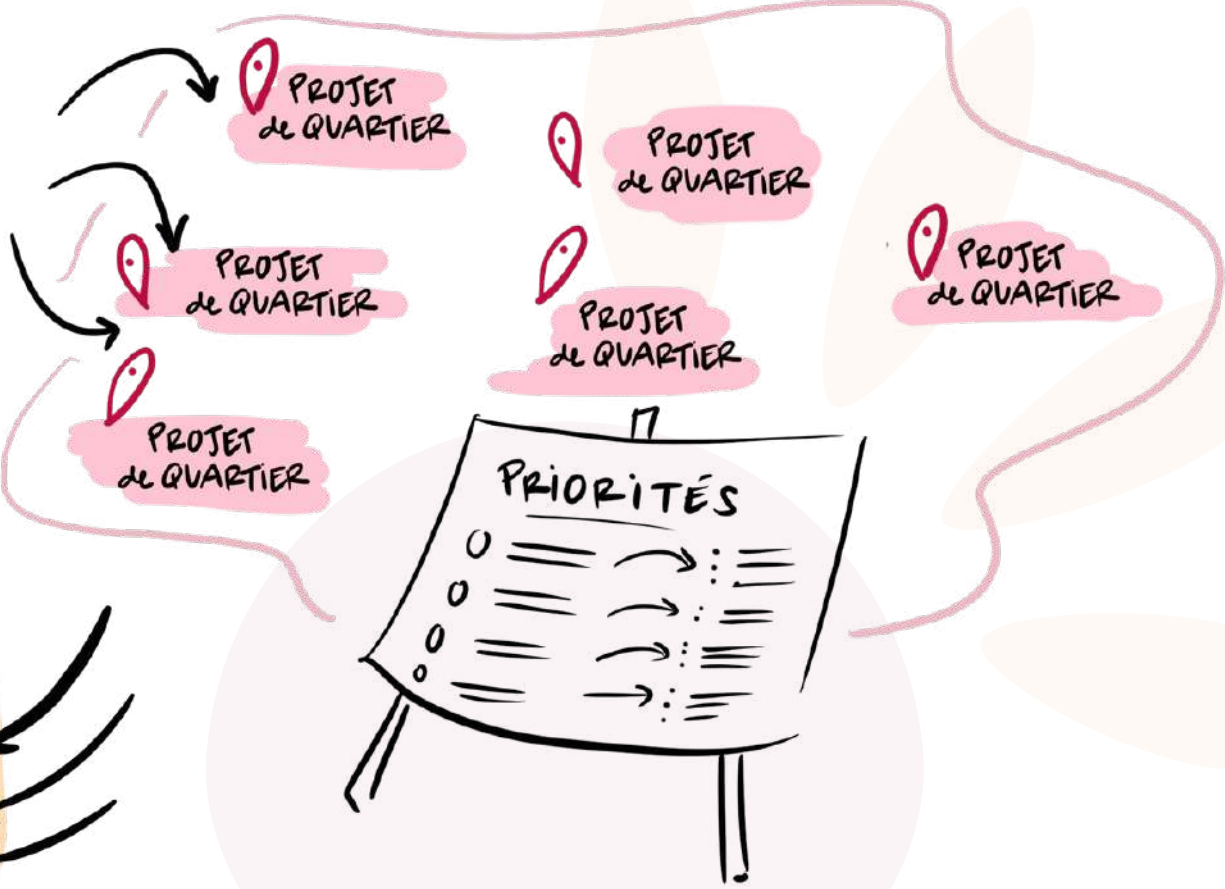
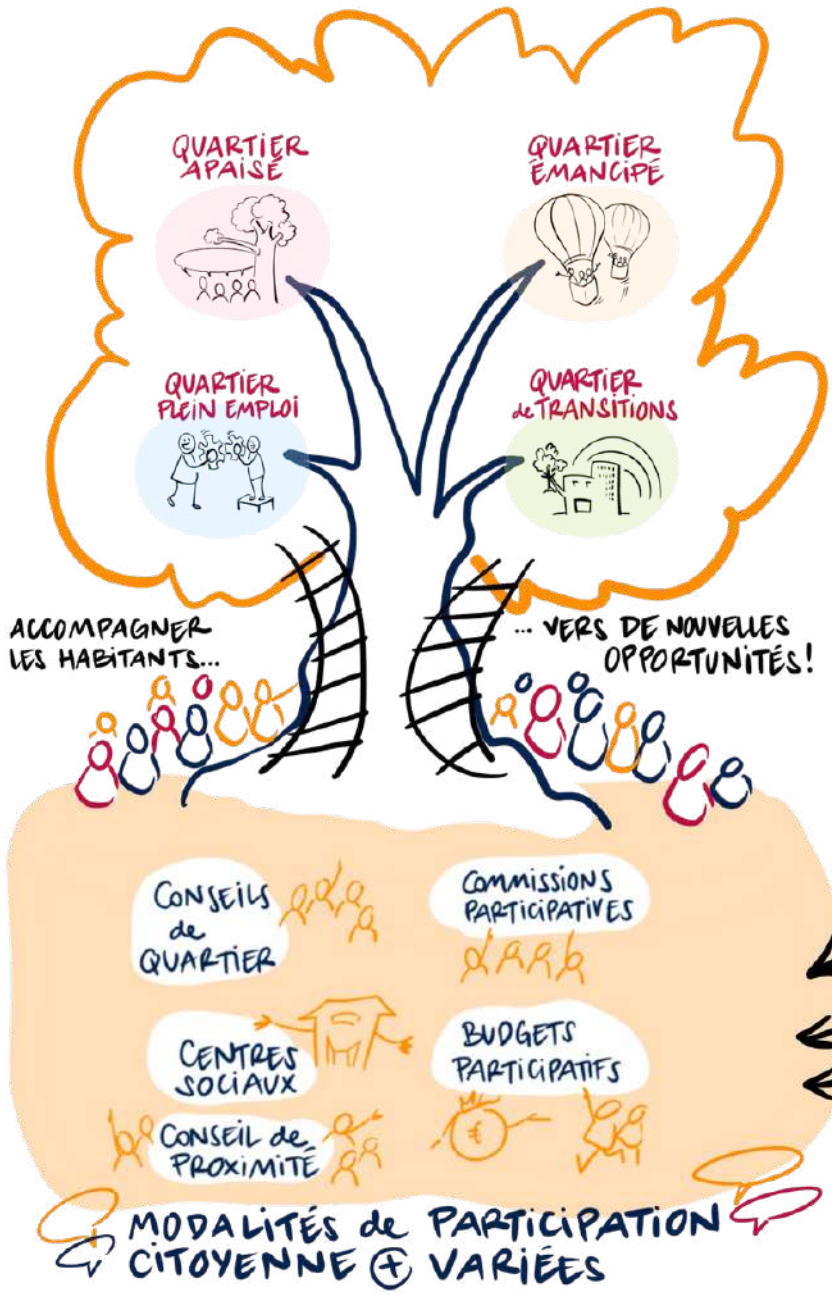
★ ENTRÉES DANS DES DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES

★ EMPLOIS FRANCS

★ ABATTEMENT de 30% de la TFPB

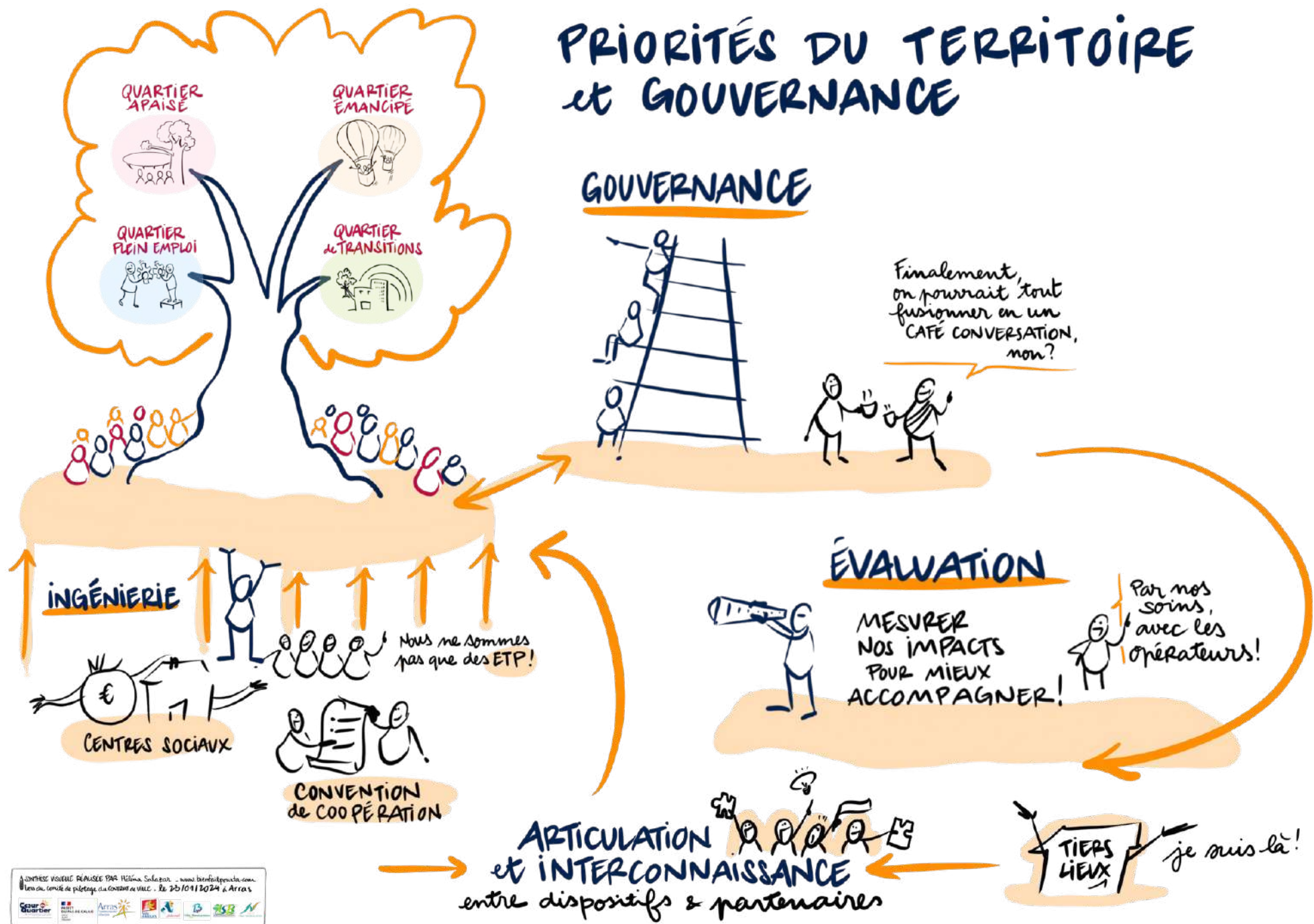


PRIORITÉS DU TERRITOIRE & GOUVERNANCE



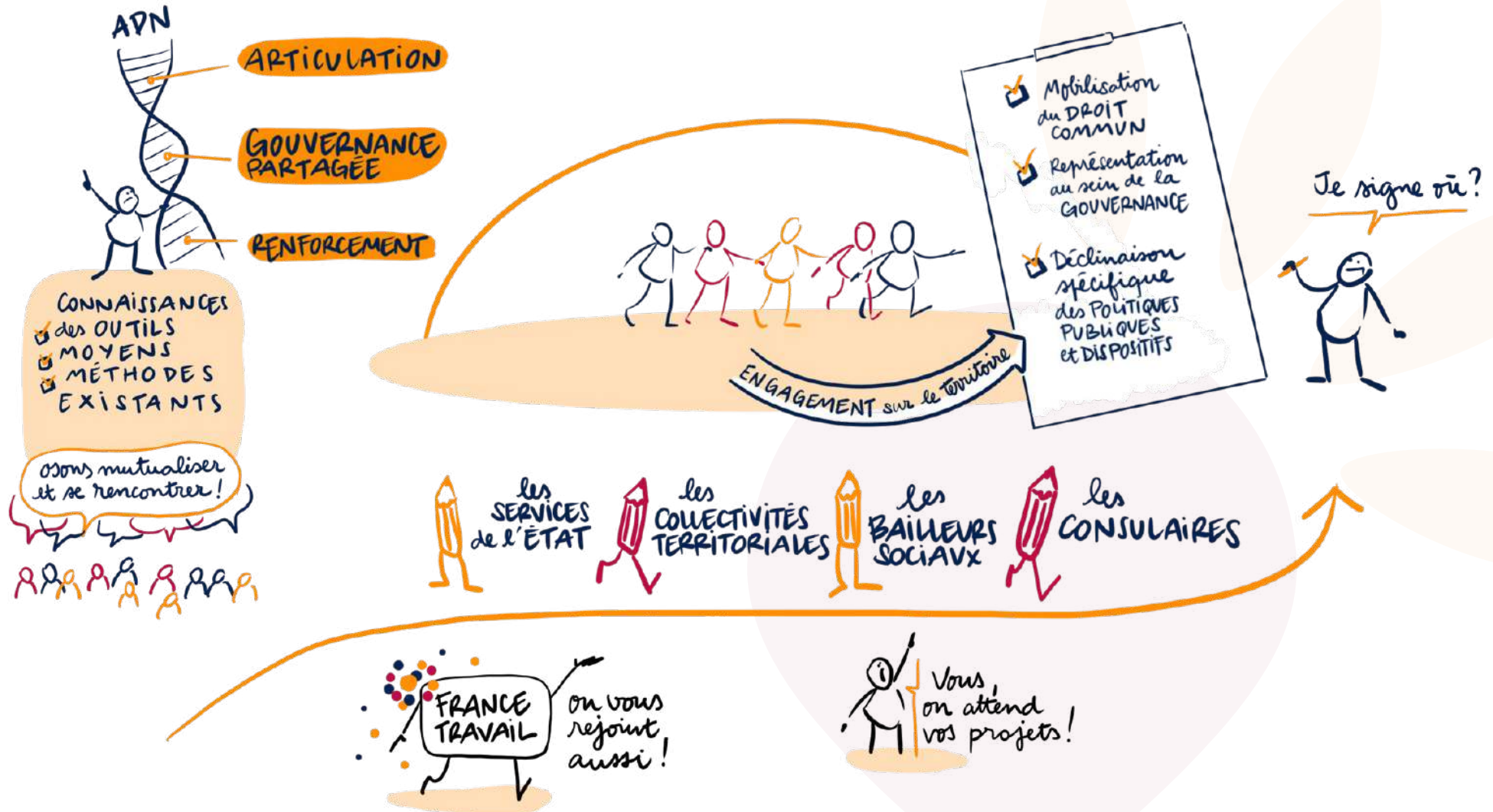
Fresque de synthèse du Comité de Pilotage "Coeur de Quartier" du 23 janvier 2024

PRIORITÉS DU TERRITOIRE et GOUVERNANCE



À L'ATTENTION VISUELLE RÉALISÉE PAR Hélène Salazar - www.bienintention.com
Logo du Comité de Pilotage du Coeur de Quartier - 23-25/10/11/2024 à Arras

L'ENGAGEMENT des PARTENAIRES





Concertation citoyenne





La concertation citoyenne...

La parole des habitants a été récoltée tout au long de l'été à l'occasion des programmes d'animation estivaux de **chaque commune, en partenariat avec la radio PFM, sous un format de micros-trottoirs.**

11 évènements (environ 2 par quartier) ont été couverts sur **6 quartiers populaires** dans 5 communes entre le 2 juillet et le 23 août.

Une centaine d'interviews ont été menées et sont reprises dans un audioblog par territoire.

La restitution a été faite fin août de manière conviviale au sein de la citadelle auprès d'une cinquantaine de participants (Habitants et Elus)



Les questions posées étaient les suivantes :

Que pensez-vous de manière générale de votre quartier ?

Que pensez-vous de ce qu'il s'y passe, au niveau social et culturel ?

Comment faire, à votre avis, pour davantage associer les habitantes et les habitants aux décisions du quartier ?

Avez-vous des propositions à faire pour ce quartier ?

... Les points qui reviennent



Mon quartier

- Bonne ambiance ;
- Satisfaction globale des habitants sur le quartier ;
- Plus de civisme et de prévention routière.

Propositions

- Plus d'activités pour les jeunes (enfants, adolescents) et les familles ;
- Ajout d'équipements, refonte de certains espaces publics.

Animations

- Satisfaction globale ;
- Demande de davantage d'animations, parfois sur certains publics spécifiques.

Participation des habitants

- Davantage de communication et d'information sur ce qui existe déjà ;
- Réunions publiques (format convivial/détente souvent évoqué) ;
- Porte à porte ;
- Organisation de votes.



La concertation citoyenne

Éléments spécifiques par territoire

Arras Ouest (Baudimont)

- Satisfaction vis-à-vis des activités proposées par le Pharos ;
- Demande de davantage de jeux pour les enfants ;
- Refonte du terrain de foot ;
- Manifestations en extérieur ;
- Refaire des réunions "comme pour le tiers-lieu" ;
- Demande de création de jardins partagés.

Arras Sud (Cité des Jardins)

- Quartier calme ;
- Contraste entre des habitants satisfaits par les animations et d'autres qui demandent davantage d'animations à destination des familles, des jeunes et des enfants ;
- Plus de brocantes ;
- Plus de dos d'âne, moins de véhicules, refonte des stationnements ;
- Plus d'espaces verts.

Arras Centre (Saint-Michel Goudemand)

- Les lignes de bus et la proximité avec le centre-ville sont des points positifs ;
- Satisfaction générale sur la rénovation du quartier ;
- Le quartier peut être bruyant le soir ;
- Manque d'activités culturelles ;
- Manque d'endroits où promener son chien et manque de poubelles pour les animaux
- Seringues par terre dans le parc ;
- Demande de rénovation du terrain de sport et d'ajout d'aménagements sportifs ;
- Demande d'ajout de tobogans et de tourniquets ;
- Demande de mise en place d'un espace de baignade et de jeux gonflables pendant l'été ;
- Nettoyage et entretien du parc.

Achicourt (4 As)

- Quartier calme ;
- Satisfaction vis-à-vis de l'Agora ;
- Manque de jeux ;
- Circulation dangereuse des voitures ;
- Satisfaction sur les activités réalisées cette année ;
- Manque d'activités pour les jeunes au-dessus de 15 ans ;
- Demande de refonte du parc ;
- Demande de création de jardins partagés.

Arras Ouest (Place Verlaine)

- Satisfaction vis-à-vis des activités proposées par le Pharos ;
- Manque de commerces ;
- Moins d'événements qu'auparavant ;
- Contraste entre des habitants satisfaits par les animations et d'autres qui pensent que le quartier est "endormi" et "manque de vie" ;
- Entretien du parc ;
- Plus de mixité de genre dans l'espace public.

Beaurains

- Regret du remplacement de l'espace vert près de la mairie par un parking ;
- Satisfaction sur les activités proposées par le centre Chico Mendes ;
- Demande de davantage de concerts ;
- Proposition de créer une pièce de théâtre sur l'histoire de Beaurains ;
- Mise en place d'un carnet en mairie sur lequel les habitants pourraient inscrire leurs souhaits pour la commune ;
- Demande de plus d'animations à la salle George Brassens ;
- Demande de plus d'utilisation de la Maison Coluche.

Saint-Nicolas-lez-Arras et Saint-Laurent-Blangy

- Ajouter une piscine ;
- Agrandir le parc ;
- Organisation de soirées l'été en format apéritif et avec de la musique ;
- Mettre en place des stands de la commune lors des événements pour faire participer les habitants et les informer ;
- Cibler les personnes isolées pour les faire participer à la vie du quartier.



Les dispositifs connexes

ANNEXE 3

LES DISPOSITIFS CONNEXES ET LEUR ARTICULATION

La Politique de la ville est complexe dans le sens où **sa finalité est nourrie par le Contrat de Ville, mais aussi par une multitude de dispositifs thématiques plus ou moins mobilisables et mobilisés sur les territoires.** A cet égard, il n'y a donc pas d'organisation unique, chaque territoire devant trouver son mode de faire.

Ainsi, et suivant les configurations locales, ces outils de mise en œuvre de la Politique de la Ville constituent soit un volet ou une action du Contrat de Ville (et sont donc intégrés à la programmation annuelle : par exemple, les Programmes de Réussite Éducative ou encore l'Atelier Santé Ville). Ils sont pour la plupart, animés et financés de manière autonome avec leur propre système de gouvernance et de financement.



C'EST QUOI ?

Contrats aidés par l'Etat de postes en lien avec la mise en place d'actions de médiation sociale dans les QPV, les personnes recrutées via ce dispositif doivent :

- être âgées d'au moins 26 ans ;
- être demandeurs d'emplois ;
- bénéficier d'un contrat "parcours emploi compétences" ou être sans emploi ;
- Résider dans un QPV.

EXEMPLES D'ACTEURS IMPLIQUÉS

- Employeurs (collectivités et associations) ;
- Etat (DDETS et délégué du préfet).

EXEMPLES D' ACTIONS

- Médiation sociale ;
- Médiation culturelle ;
- Médiation autour de la parentalité ;
- Médiation de sensibilisation à l'eau ;
- Médiation pour accompagner les publics les plus éloignés de l'emploi sur des levées de freins ;
- Médiation autour des seniors.



C'EST QUOI ?

Déclinaison opérationnelle et renforcée du Contrat Local de Santé dans les Quartiers Politique de la Ville, l'AVS vient porter soit des actions spécifiques aux quartiers en s'appuyant sur des médiateurs "Adultes Relais" (participation de l'ARS au recrutement et au financement).

EXEMPLES D'ACTEURS IMPLIQUÉS

- CUA ;
- ARS ;
- État ;
- Acteurs de santé ;
- Communes.

EXEMPLES D' ACTIONS

- Actions en matière de santé mentale ;
- Développement des compétences psychosociales ;
- Actions sur l'alimentation, en lien avec l'environnement ;
- Activités physiques ;
- Lutte contre les addictions ;
- Prévention vis à vis des personnes vulnérables ;
- Dépistage du cancer ;
- Actions sur la santé sexuelle ;
- Promotion de la vaccination.



C'EST QUOI ?

Dispositif national d'appui aux dynamiques locales de coopération éducative dans les quartiers entre les différents acteurs (services de l'Etat, collectivités, associations, habitants), afin d'accompagner les 0-25 ans dans le développement de leurs potentialités.

Pilotage tripartite entre commune, Education Nationale et la préfecture.

EXEMPLES D'ACTEURS IMPLIQUÉS

- Employeurs (collectivités et associations) ;
- État (DDETS et délégué du préfet) ;
- Éducation Nationale.

EXEMPLES D' ACTIONS

- Ateliers lecture par les médiathèques ;
- Organisation de séjours de révision pour le brevet des collèges ;
- Projets relatifs aux modalités pédagogiques.



C'EST QUOI ?

Soutien de la Région Hauts-de-France à des activités estivales dans les quartiers sur les thématiques du sport, de la culture, du développement durable, organisées par les associations en faisant intervenir les habitants dans les décisions.

EXEMPLES D'ACTEURS IMPLIQUÉS

- Région ;
- CUA ;
- Communes.

EXEMPLES D' ACTIONS

- Animations estivales.



C'EST QUOI ?

Financement par l'État d'activités estivales dans les quartiers prioritaires.

EXEMPLES D'ACTEURS IMPLIQUÉS

- État ;
- CUA ;
- Communes ;
- Partenaires associatifs.

EXEMPLES D' ACTIONS

- Projets intergénérationnel et culturel à Achicourt ;
- Programmation d'animations à Chanteclair ;
- Parcours culturels sur la ville d'Arras.



C'EST QUOI ?

Démarche de collaboration renforcée des acteurs de l'emploi sous le pilotage du Préfet dans un but d'appui aux objectifs inscrits dans les contrats de ville en la matière.

Ce dispositif repose sur 3 logiques d'actions :

- Fédérer les acteurs ;
- Renforcer le droit commun et l'aller-vers ;
- Expérimenter .

EXEMPLES D'ACTEURS IMPLIQUÉS

- CUA ;
- État ;
- MEM.

EXEMPLES D' ACTIONS

- Organisation des villages de l'emploi ;
- Favoriser les relations écoles-entreprises ;
- Accompagnement tandem (accompagnement renforcé avec une référente sociale en plus du CIP).

Abattements TfPB



C'EST QUOI ?

Abattement fiscal de la taxe foncière pour les organismes HLM dont les logements locatifs sociaux sont situés en QPV et donnant lieu à une contrepartie (signature d'une convention avec la commune, l'EPCI et l'Etat) sous la forme d'une amélioration du cadre de vie des habitants du quartier via des programmes d'actions.

EXEMPLES D'ACTEURS IMPLIQUÉS

- Communes ;
- CUA ;
- Bailleurs sociaux ;
- État.

EXEMPLES D' ACTIONS

- Mise à disposition de locaux aux associations ;
- Résidences d'artistes dans les QPV pour mobiliser la participation des habitants.

Programme de **RÉUSSITE ÉDUCATIVE**



C'EST QUOI ?

Dispositif coordonnant plusieurs acteurs (Education Nationale, communes, CAF, département, région, ARS, associations) et permettant la mise en place d'un suivi personnalisé vis-à-vis des enfants et jeunes en difficulté.

Ce suivi est effectué en dehors du temps scolaire et du cadre scolaire, les actions mises en place doivent répondre aux besoins identifiés de l'enfant (que ce soit au niveau de la santé, de l'accompagnement scolaire et éducatif, de la prévention du décrochage scolaire, du soutien à la parentalité, des actions culturelles, sportives et de loisirs).

EXEMPLES D'ACTEURS IMPLIQUÉS

- Communes ;
- État ;
- CAF ;
- Éducation Nationale ;
- CUA ;
- Associations de proximité.

EXEMPLES D' ACTIONS

- Accès aux soins : accompagnement par des professionnels ;
- Accompagnement éducatif ;
- Ateliers de soutien à la parentalité.



4. REPRISE DES CONCESSIONS FUNÉRAIRES EN ÉTAT D'ABANDON AU CIMETIÈRE COMMUNAL

Monsieur ANSART expose :

La commune a fait le constat que plusieurs concessions perpétuelles se trouvaient en état d'abandon manifeste.

Afin de permettre à la commune de récupérer les emplacements en état d'abandon, une procédure de reprise de ces concessions est prévue au Code Général des Collectivités Territoriales aux articles L2223-4, L2223-17 et L2223-18, et, pour la partie réglementaire, aux articles R 2223-12 à R2223-21.

L'article L2223-17 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Maire a la faculté de saisir le Conseil Municipal qui est appelé à décider si la reprise desdites concessions est prononcée ou non. Dans l'affirmative le maire peut prendre un arrêté prononçant la reprise par la commune des terrains affectés à ces concessions.

Je vous précise que la commune reste propriétaire des emplacements concédés, que la concession est un droit d'usage du terrain communal et que les concessionnaires ont le devoir d'entretenir l'espace ainsi mis à leur disposition.

Vu les procès-verbaux du 20/02/2020, 31/01/2024 et du 21/03/2024 constatant l'état d'abandon des concessions,

Vu la liste des 127 concessions dont l'état d'abandon a été constaté,

Considérant que les concessions dont il s'agit sont perpétuelles ou centenaires et qu'elles sont bien en état d'abandon, ledit ayant été dûment constaté à 2 reprises,

Considérant que l'affichage a été effectué du 20/02/2020 au 21/03/2020, du 5/04/2020 au 5/05/2020 et du 20/05/2020 au 19/06/2020,

Considérant que cette situation nuit au bon ordre et à la décence du cimetière,

L'ensemble des procédures ayant été mené à son terme conformément aux dispositions réglementaires, je vous propose :

- D'émettre un avis sur la reprise des concessions en état d'abandon ;
- De m'autoriser à prendre un arrêté municipal prononçant leur reprise ;
- De m'autoriser à réattribuer les concessions abandonnées.

Pierre ANSART :

Y a-t-il des questions ? La procédure, ça fait 2 ans, même plus de 2 ans, c'était du temps de l'ancien mandat. Donc ça fait 4 ans et demi qu'elle a été lancée même 5 ans et on arrive à la fin de cette procédure, il faut savoir que ça aura un coût pour la collectivité puisqu'il faut payer les frais lorsqu'on passe à l'acte lorsqu'on retire un défunt. Il faut une présence d'un policier, il faut débrayer à mettre en place et puis tout ça c'est un coup. Donc une reprise de concession, ça représente en moyenne à peu près 800 €. Donc, nous allons reprendre les concessions. Vous comprendrez qu'on ne va pas tout reprendre en même temps. On va étaler ça sur plusieurs budgets.

Alors je crois avoir été complet dans l'explication, donc je passe au vote qui est contre ? Abstention ? Adopté avec 28 voix.

5. CRÉATION D'UN CONSEIL DES JEUNES DE BEURAINS

Monsieur PETIT expose :

La démocratie locale et participative constitue l'un des piliers du projet de notre commune.

En écho au Conseil Municipal, au Conseil Participatif du Centre Social municipal et au Conseil des Sages, nous vous proposons de créer une instance s'adressant à la catégorie spécifique que sont les jeunes : le Conseil des jeunes de Beaurains.

Ecole de la démocratie à l'échelon local, cette instance permettra d'initier les jeunes à la vie municipale et de développer les valeurs citoyennes (intérêt général, écoute, argumentation et compromis) durant leur mandat fixé à deux ans.

Le Conseil des jeunes est ouvert aux collégiens scolarisés en classe de sixième, cinquième et quatrième. Le premier mandat, qui prendra effet à l'occasion de l'installation du conseil le 22 mai prochain, est d'une durée de 2 ans.

Les désignations se feront à l'issue d'une période d'information et de sensibilisation. Le nombre de conseillers sera limité à un effectif de 29 jeunes. En cas d'inscription plus nombreuses, des suppléants pourront être désignés ou un tirage au sort pourra être appliqué.

Le Conseil des jeunes de Beaurains se réunira ensuite plusieurs fois dans l'année. Il sera constitué de commissions thématiques en lien avec les enjeux de la société.

Le Conseil des jeunes de Beaurains pourra être invité à participer aux instances municipales telles que les commissions, les manifestations et les commémorations, le Conseil Participatif ainsi que le Conseil des Sages.

Ce Conseil des jeunes de Beaurains est coordonné, préparé et animé par un coordinateur et un animateur municipal. Un Comité de Pilotage assurera le suivi du fonctionnement et l'évolution du Conseil des jeunes de Beaurains.

Pierre ANSART :

Très bien, y a-t-il des demandes d'explications complémentaires ?

Jean Louis PETIT :

On a fait pas mal de réunions.

Pierre ANSART :

Voilà, oui, il y a déjà eu plusieurs réunions, ça a peut-être été évoqué en commission, non ?

Jean Louis PETIT :

C'était ça,

Pierre ANSART :

Oui, il y a eu également des démarches qui ont été faites vers les collèges. Il y a même eu des réunions dans les collèges pour présenter la démarche aux collégiens. Alors, pour l'instant, on n'a pas beaucoup de retours.

Jean Louis PETIT :

Alors nous sommes allés au collège Adam de la Halle mercredi dernier. Et le mercredi précédent au collège Mitterrand. Pour l'instant, nous avons 3 retours fermes. On avait dit qu'on ouvrait vers 9 ou 10.

Pierre ANSART :

Donc on continuera à faire un peu la publicité de ce dispositif. Bon maintenant le temps d'incubation chez les jeunes est parfois un peu long. Alors qu'au collège, beaucoup de jeunes avaient participé en réunion, je pense à Mitterrand, il y avait eu pas mal de jeunes.

Jean Louis PETIT :

Oui, ils y étaient un peu obligés par Madame la Principale et Monsieur le Principal de Adam de la Halle.

Pierre ANSART :

On continue le travail de terrain pour expliquer à nouveau aux jeunes de ces collèges et également à d'autres jeunes qui pourraient, parce qu'on a fait que 2 collèges, mais il y a aussi d'autres écoles, d'autres collèges.

Jean Louis PETIT :

On a fait des informations dans les collèges extérieurs puisqu'on a quelques Beurinois à Gambetta, dans les collèges privés de la ville d'Arras, on en a quelques-uns. On a d'ailleurs un retour.

Pierre ANSART :

Donc voilà, là on entérine la démarche et on doit voter sur la mise en place de ce Conseil des Jeunes.

Y a-t-il des questions complémentaires ? Je passe au vote qui est contre ? Abstention ? rapport adopté avec 28 voix

6. ACCUEILS DE LOISIRS 2024/2025 - CRÉATION DE POSTES ET RÉMUNÉRATIONS

Monsieur PETIT expose :

Je vous propose de délibérer sur la rémunération des agents pour l'organisation des accueils de loisirs de juillet, août 2024, et petites vacances (automne 2024, fin d'année 2024, hiver 2025 et printemps 2025) selon le barème suivant :

FONCTION	DEGRE DE FORMATION	RÉMUNÉRATION JOURNALIÈRE
Directeur	BAFD ou BPJEPS	71,50 €
Directeur Adjoint	BAFD ou BAFD stagiaire	64,30 €
	BAFA plus de 21 ans	60,20 €
Animateur	BAFA	55,10 €
	Stagiaire BAFA	49,00 €
	plus de 18 ans non diplômé	32,60 €

Aide animateur	Sans formation, moins de 18 ans	26,50 €
----------------	---------------------------------	---------

Seront octroyées :

- 2 journées de préparation et de rangement pour les accueils des sessions juillet et août 2024 ;
- Une indemnité aux agents assurant la surveillance de la restauration de 9,20 € / jour ;
- Une indemnité aux agents assurant les services de garderie matin et soir de 13,25 € / jour ;
- Une indemnité de 11,25 € par baignade surveillée à tout titulaire du brevet de surveillant de baignade ou équivalent ;
- Une indemnité camping de 16,30 € aux agents pratiquant cette activité.

De plus, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant à :

Pour juillet et août 2024 :

- Créer 1 poste de directeur, 3 postes de directeur-adjoints, 25 postes d'animateurs BAFA, 20 postes d'animateurs stagiaires, 5 postes d'animateurs non diplômés plus de 18 ans et 4 postes d'aide animateurs, pour chaque session ;
- Signer les contrats s'y rapportant ;
- Les crédits sont prévus au Budget Primitif 2024.

Pour les accueils de loisirs petits vacances :

- créer 1 poste de directeur, 1 poste de directeur-adjoint, 15 postes d'animateurs BAFA, 15 postes d'animateurs stagiaires, 5 postes d'animateurs non diplômés plus de 18 ans et 5 postes d'aides animateurs pour chaque session ;
- signer les contrats s'y rapportant.
- Les crédits correspondants sont prévus au budget 2024 et suivants.

Pierre ANSART :

De toute façon on ouvre un nombre de postes suffisant pour pouvoir être en accord avec l'argumentation, s'est des effectifs ou un poste pour autant d'effectifs selon l'âge des enfants. Donc à chaque fois c'est calculé, on va dire au plus juste pour éviter également un sureffectif au niveau de l'encadrement. Mais nous avons l'habitude de fonctionner et la renommée des centres de loisirs de Beaurains n'est plus à démontrer, puisque nous avons maintenant beaucoup de demandes extérieures pour venir à Beaurains.

Y a-t-il des questions ? Je passe au vote qui est contre ? Abstention ? Rapport adopté avec 28 voix.

7. ORGANISATION DES ACCUEILS DE LOISIRS JUILLET ET AOÛT 2024

Monsieur PETIT expose :

La commune organisera et gèrera directement des accueils de loisirs pour les enfants âgés de 3-11 ans et de 11-17 ans révolus à l'école Jean MOULIN :

- du lundi 8 juillet au vendredi 2 août 2024, soit 20 jours de fonctionnement ;

- du lundi 5 août au vendredi 23 août 2024, fermeture le 15 août 2024, soit 14 jours de fonctionnement.

Un service de garderie sera mis en place à l'école Jean MOULIN. Il sera opérationnel de 7h30 à 8h45, de 11h45 à 12h30 et de 16h45 à 18h30.

Un service de restauration sera effectif de 11h45 à 13h45 à la salle BRASSENS.

Redevances « accueils de loisirs » : à régler lors de l'inscription :

- pour les beaurinois, la participation familiale forfaitaire semaine sera calculée en fonction de leur quotient familial CAF.

QUOTIENTS CAF	Forfaits/journée	Forfaits/semaine	
		4 jours	5 jours
-334	4,35 €	17,40 €	21,75 €
335/442	4,85 €	19,40 €	24,25 €
443/617	5,25 €	21,00 €	26,25 €
618/882	6,15 €	24,60 €	30,75 €
883/1147	6,85 €	27,40 €	34,25 €
1148 et plus	8,00 €	32,00 €	40,00 €

- pour les extérieurs :

	Forfaits/journée	Forfaits/semaine	
		4 jours	5 jours
Scolarisés à Beaurains	13,40 €	53,60 €	67,00 €
Non scolarisés à Beaurains	18,90 €	75,60 €	94,50 €

Redevances « campings mini-séjours » :

- tarif / nuitée : 2,80 €.

En supplément, le repas du midi - le cas échéant - aux tarifs en vigueur de l'année scolaire 2023-2024 appliqués aux familles.

Conditions particulières :

- les enfants du personnel communal bénéficieront de la gratuité des redevances « accueils de loisirs » et « garderies » ;
 - l'inscription aux « accueils de loisirs » se fera obligatoirement via le portail famille « Espace Citoyens Beaurains », tout comme les réservations de repas ;
 - tout repas commandé ne pourra être remboursé si celui-ci est non annulé la veille avant 11 heures ;

- toute inscription « aux accueils de loisirs » sera hebdomadaire. Toutefois, il sera possible à titre exceptionnel et sur décision de l'autorité territoriale d'accepter la venue d'un enfant sur une journée afin de répondre à une situation à caractère d'urgence ;

- pour toutes semaines réservées, seules les absences pour raison de santé d'au moins 3 jours consécutifs seront remboursées sur présentation d'un certificat médical. Dans ce cas, le remboursement sera effectué au prorata du nombre de jours d'absence effectif ;

- la redevance « garderie » appliquée aux familles sera celle en vigueur de l'année scolaire 2023-2024. Elle sera facturée à chaque fin de mois de fonctionnement et payable en ligne ou au guichet ;

- la redevance « camping mini-séjours » sera également facturée à chaque fin de mois de fonctionnement et payable en ligne ou au guichet.

Pierre ANSART :

Très bien. Alors comme c'est une reconduction, je pense qu'il n'y a pas besoin de justification. Je passe au vote qui est contre ? Abstention ? rapport adopté avec 28 voix

8. PROJET CULTUREL - CONVENTION CADRE - RÉSEAU M

Monsieur ANSART expose :

La ville de Beaurains affirme, au travers de son Projet Culturel, Scientifique, Économique, Social Intercommunal (PCSESi) avec la ville d'Achicourt, une politique culturelle ambitieuse et ouverte à tous les publics présents sur le territoire mutualisé.

Cette ambition est mise en œuvre par les équipements d'Achicourt et de Beaurains.

Au vu de l'évolution des usages culturels des habitants, la ville de Beaurains a souhaité s'engager aux côtés d'autres communes de la Communauté Urbaine d'Arras dans une coopération autour de l'offre de lecture publique.

Nourries de la dynamique issue de la charte de coopération intercommunale établie en 2015 entre différentes communes de la Communauté Urbaine d'Arras, les villes d'Arras, Saint Nicolas-Les-Arras et Saint Laurent-Blangy ont adopté, en 2016, le principe de la mise en réseau de leurs bibliothèques, sans transfert de compétence.

Intitulé « le Réseau M », ce dispositif s'est structuré autour d'une mutualisation de logiciel informatique développé sur la base de l'infrastructure active à Arras, ainsi que d'une politique tarifaire commune permettant aux usagers d'accéder à une offre de services beaucoup plus large et diversifiée tout en facilitant considérablement leur accès à ces ressources.

Les médiathèques des villes d'Achicourt et de Beaurains ont rejoint le Réseau M en 2017.

Cette coopération a été actée par voie de conventions successives, passées entre la ville d'Arras et chacune des communes constituantes ainsi « le Réseau M » afin de poser les modalités d'organisation de la coopération, fixer les rôles de chacun et préciser les modalités générales de valorisation de ces concours et de leur remboursement par les différentes communes.

En 2019, ces conventions bipartites ont fait l'objet d'avenants afin d'actualiser les modalités opérationnelles, financières et de gouvernance du Réseau M.

Aujourd'hui, ce dispositif de coopération est basé sur le partage des outils informatiques classiques de gestion des bibliothèques et sur la création d'un portail web de lecture publique donnant accès à une offre documentaire et de services en ligne communs.

Si les actes fondateurs du Réseau ont permis de poser les grands principes de cette coopération, ses évolutions et ses aspirations impliquent la nécessité d'établir une nouvelle convention cadre.

Pensée dans la lignée des dispositions précédentes, celle-ci a pour vocation de traduire les ambitions politiques du Grand Arras et de développer le Réseau M pour continuer d'œuvrer au mieux à l'équité d'accès à ce service public et de favoriser l'accessibilité, au plus grand nombre, à la lecture publique.

Elle aura aussi pour objectifs d'améliorer les modalités générales d'organisation et de fonctionnement du Réseau actuel. En ce sens, elle est notamment signée par l'ensemble des entités adhérentes au Réseau M et non plus uniquement entre la Ville d'Arras et chacune des communes impliquées. Elle a aussi pour vocation d'esquisser la physionomie et les aspirations ciblées pour les années à venir.

Par ailleurs, il est proposé de fixer le montant de l'abonnement annuel des usagers résidant hors des communes du Réseau à 60 € au lieu des 45 € en cours actuellement.

Il est entendu que la présente convention cadre remplace les actes préexistants.

Vu le manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique adopté en 1994,

Vu le code de déontologie du bibliothécaire adopté par le Conseil national de l'Association des bibliothécaires de France le 23 mars 2003,

Vu la loi Robert n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Beaurains du 14 décembre 2016 relative à la signature de la charte de coopération intercommunale qui valide l'adhésion de la ville de Beaurains au réseau M,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 12 avril 2017 relative aux modalités d'organisation du Réseau M, actés par voie d'avenants aux conventions signées en 2017, remplacée par la convention cadre objet de la présente délibération,

Vu la délibération n° CM_2022_10_05_6 du Conseil Municipal du 5 octobre 2022 relative au projet de construction et de fonctionnement d'un équipement mutualisé de lecture publique,

Vu la délibération n°2023_12_06_02 du Conseil Municipal du 6 décembre 2023 validant l'avenant 1 au PCSESi du service de lecture publique mutualisé,

Il est proposé de :

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la nouvelle convention cadre du Réseau M et tous les documents relatifs à cette convention, notamment les éventuelles conventions opérationnelles qui en découlent ou encore les documents liés à la déclinaison administrative et financière de celle-ci ;

- De fixer à 60 € le montant de l'abonnement annuel des usagers résidant hors des communes du Réseau et de le faire appliquer.

Pierre ANSART :

Y a-t-il des questions sur cette convention réseau M ? S'il n'y a pas de question, je passe au vote qui est contre ? Abstention ? Rapport adopté avec 28 voix.

RESEAU M

Convention de coopération

Entre

La commune d'Achicourt représentée par
En sa qualité de maire
Ci-après dénommée « L'entité adhérente »

Et

La commune Beaurains représentée par
En sa qualité de maire
Ci-après dénommée « L'entité adhérente »

Et

La commune de Saint Laurent Blangy représentée par
En sa qualité de maire
Ci-après dénommée « L'entité adhérente »

Et

La commune de Saint Nicolas-Lez-Arras représentée par
En sa qualité de maire
Ci-après dénommée « L'entité adhérente »

Et

La commune d'Arras représentée par
En sa qualité de maire
Ci-après dénommée l'Entité adhérente » ou « l'Entité administratrice » selon les obligations et engagements ciblés

Conjointement dénommées « les Parties »

PREAMBULE :

En 2015, différentes communes du territoire de la Communauté Urbaine d'Arras signaient une charte de coopération intercommunale. Cet acte fondateur a favorisé un maillage du territoire dans le domaine de la lecture publique.

En effet, cette dynamique ainsi que l'évolution des usages culturels des habitants ont poussé différentes villes à engager une réflexion pour développer la coopération entre elles.

En 2016, les villes d'Arras, Saint Nicolas-Les-Arras et Saint Laurent-Blangy ont adopté le principe de la mise en réseau de leurs bibliothèques, sans transfert de compétence.

Intitulé « le Réseau M », celui-ci s'est structuré autour d'une mutualisation de logiciel informatique développé sur la base de l'infrastructure active à Arras, ainsi que d'une politique tarifaire commune permettant aux usagers d'accéder à une offre de services beaucoup plus large et diversifiée et de faciliter considérablement leur accès à ces ressources. Cette mise en réseau a été étendue aux médiathèques des villes d'Achicourt et de Beaurains en 2017.

La structuration de cette coopération a été posée par voie de conventions successives, passées entre la Ville d'Arras et chacune des communes constituant le Réseau M afin de poser les modalités d'organisation de la coopération, fixer les rôles de chacun et préciser les modalités générales de valorisation de ces concours et de leur remboursement par les différentes communes.

En 2019, ces conventions bipartites ont fait l'objet d'avenants afin d'actualiser les modalités opérationnelles, financières et de gouvernance du réseau M.

En corolaire, la politique tarifaire du réseau et plus largement les conditions d'accès et d'usages aux publics des médiathèques du réseau au public ont aussi été consolidés et actés en 2021 par le biais d'un règlement intérieur partagé.

Aujourd'hui, ce dispositif de coopération est basé sur le partage des outils informatiques classiques de gestion des bibliothèques et sur la création d'un portail web de lecture publique donnant accès à une offre documentaire et de services en ligne communs.

Si les actes fondateurs du réseau ont permis de poser les grands principes de cette coopération ; ses évolutions et ses aspirations impliquent la nécessité d'établir une nouvelle convention cadre. Pensée dans la lignée des dispositions précédentes, celle-ci a pour vocation de traduire les ambitions politiques du territoire du Grand Arras et de développer le Réseau M pour continuer d'œuvrer au mieux à l'équité d'accès à ce service public et de favoriser l'accessibilité au plus grand nombre à la lecture publique. Elle aura aussi pour objectifs d'améliorer les modalités générales d'organisation et de fonctionnement du Réseau actuel. En ce sens, elle est notamment signée par l'ensemble des entités adhérentes au réseau M et non plus uniquement entre la Ville d'Arras et chacune des communes impliquées. Elle a aussi pour vocation d'esquisser la physionomie et les aspirations auxquelles elle aspire dans les années à venir.

Vu le manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique adopté en 1994,

Vu le code de déontologie du bibliothécaire adopté par le Conseil national de l'Association des bibliothécaires de France le 23 mars 2003,

Vu la loi Robert n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique

Vu la délibération n° 2015-0304 du Conseil Municipal d'ARRAS du 5 octobre 2015 relative à la signature de la charte de coopération intercommunale qui pose les bases d'une coopération entre les communes de la Communauté Urbaine d'Arras,

Vu la délibération n° 2017-0178 du Conseil municipal d'Arras du 26 juin 2017 qui acte la signature de conventions entre Arras et les communes d'Achicourt et Beaurains pour l'extension du réseau M,

Vu la délibération n° 2019-0328 relative aux modalités d'organisation du Réseau M, actés par voie d'avenants aux conventions signées en 2017.

Les entités adhérentes décident des modalités définies comme suit :

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION :

La présente convention a pour objets :

- D'affirmer les principes, objectifs et champs d'applications du réseau M pour la période 2024-2026
- De préciser et améliorer ses dispositions générales d'organisation
- De préciser les modalités de son fonctionnement courant

Les présentes dispositions générales pourront être actualisées par voie d'avenant (Cf. article 7)

Elles peuvent être précisées et traduites par :

- un règlement intérieur destiné aux usagers, étant entendu que celui-ci et ses éventuelles modifications à venir devront être actés dans les instances compétentes de chaque entité adhérente
- d'éventuelles conventions opérationnelles,
- tout autre acte permettant de préciser des principes et modalités de mise en œuvre : organisation, outils, actions, événements ...

Le Réseau M est ci-après dénommé « le Réseau ». ou « le Dispositif »

ARTICLE 2 : PRINCIPES ET OBJECTIFS DE LA COOPERATION

Le Réseau M, réseau de médiathèques et points lecture, est un dispositif permettant de développer une politique de lecture publique des communes qui soit ouvert à tous, jeunes et adultes.

Les communes de la Communauté Urbaine d'Arras peuvent adhérer au Réseau M avec ou sans médiathèque ou point lecture.

Celui-ci a pour objectifs :

- De contribuer à la culture, à l'éducation et à la formation en assurant l'égalité de tous à la lecture et aux ressources documentaires,
- De participer à la vie culturelle, sociale et éducative des communes adhérentes au réseau,
- De mettre à la disposition des usagers un large choix de livres, d'abonnements, de jeux, de documents sonores, audiovisuels et multimédia, en consultation sur place et en emprunt à domicile.
- De proposer des services supplémentaires et complémentaires aux usagers de l'ensemble des communes participantes, tout en veillant au respect de leur identité et de leurs compétences propres.
- De mettre en place des actions culturelles en complément de celles menées en propre par chaque Entité,
- De moderniser les espaces culturels dans une optique de solidarité et de mutualisation des moyens (SIGB et navette),

Pour garantir la cohérence de ce dispositif et la poursuite de ces objectifs, les entités adhérentes s'accordent sur une volonté commune :

- D'harmoniser les pratiques professionnelles, pour celles qui touchent aux logiciels utilisés,
- De confier le pilotage et la gestion administrative et fonctionnelle à la Ville d'Arras
- De structurer au travers de la présente convention les modalités de pilotage permettant au Réseau de se développer au bénéfice des habitants du Grand Arras.

ARTICLE 3 : CHAMPS D'APPLICATION DE LA COOPERATION

Les entités adhérentes se positionnent sur une coopération visant à développer les actions et l'offre de services communes suivantes :

- un abonnement réseau commun permettant aux usagers détenteurs de l'abonnement d'emprunter et restituer indifféremment dans chaque bibliothèque du réseau.
- un portail documentaire commun et une offre de ressources numériques mutualisée (proposée et financée actuellement par le Département). Par cette mutualisation, les participants souhaitent accompagner l'évolution des usages vers le numérique en proposant ensemble des services en ligne susceptibles de répondre aux nouvelles attentes des publics. Cette offre pourrait être modifiée sur le long terme.

Pour garantir la cohérence de ce dispositif de Réseau, les entités adhérentes s'accordent sur les principes et objectifs suivants :

- La définition d'ambitions minimales, en termes de services aux usagers, en-deçà desquelles les opportunités du Réseau ne compenseraient pas les risques et qui sont définis ci-dessous,
- Une logique d'harmonisation et d'optimisation des pratiques professionnelles, pour celles qui touchent aux logiciels utilisés (formation au catalogage par exemple) et aux pratiques d'accueil,
- La réflexion sur l'harmonisation et la complémentarité des horaires d'ouverture des bibliothèques du Réseau M, dans la mesure du possible et selon les moyens de chaque entité, afin de permettre une offre la plus large possible,
- Le développement d'une véritable logique de coordination et d'optimisation de l'ensemble de l'offre d'action culturelle développée par les différentes entités du Réseau afin de favoriser la visibilité et la complémentarité des initiatives de chacune

La coopération a par ailleurs vocation à rationaliser certaines activités des bibliothèques en les centralisant ou en les mutualisant et à favoriser la communication entre professionnels ainsi que l'émergence de pratiques communes, notamment :

- L'informatisation des médiathèques et des points lecture, et la mise en réseau du catalogue commun.
- Le développement d'un portail Web du Réseau.
- La circulation libre de tous les documents (hors-jeux de société et liseuses) dans l'ensemble du Réseau.
- Une carte de lecteur, un règlement d'accès et d'usage et des tarifs uniques communs à chaque établissement intégré au Réseau.
- Une concertation sur les amplitudes horaires afin de garantir une amplitude optimale aux usagers abonnés au Réseau tout au long de l'année...
- Des contributions et une attitude volontaire de chaque entité adhérente pour faire vivre et développer le Réseau, ses outils, ses services,
- La prise en compte par chaque entité adhérente des particularités et des calendriers d'action culturelle existant sur le territoire du Réseau pour la définition et de la mise en œuvre de sa politique d'établissement(s), ceci afin de garantir une offre large, diversifiée et coordonnée à l'ensemble des usagers abonnés au Réseau.
- Le respect des préconisations en matière de budget d'acquisition telles que définies par la Médiathèque Départementale du Pas-de-Calais pour les entités adhérentes possédant un établissement de lecture publique. En cas d'équipement mutualisé entre deux ou plusieurs entités adhérentes, ce montant est calculé sur le nombre total d'habitants de toutes les communes impliquées.

ARTICLE 4 : MODALITES D'ADHESION

Les entités souhaitant adhérer le Réseau M devront réunir les conditions suivantes :

- Faire partie du territoire de la Communauté Urbaine d'Arras
- Accepter et appliquer l'ensemble des conditions de la présente convention

Demande d'adhésion :

Le Comité de pilotage s'engage à étudier toute demande d'adhésion au Réseau d'une nouvelle entité. En cas d'acceptation par un vote à l'unanimité, son intégration sera effective au 1^{er} janvier de l'année suivante sous réserve :

- De la réception de celle-ci avant le 1^{er} septembre de l'année en cours
- De disposer des infrastructures techniques compatibles avec les dispositifs et services du Réseau

L'ensemble des coûts d'adhésion sont précisés à l'article 5.1.3. .

ARTICLE 5 – GESTION ET ORGANISATION DU RESEAU M

5.1. LES MOYENS MIS EN ŒUVRE

5.1.1. Moyens techniques

Grâce au Réseau, chaque usager détenteur de l'abonnement peut emprunter indifféremment dans chaque bibliothèque adhérente et accéder à l'ensemble des ressources documentaires des entités du Réseau ainsi qu'à un certain nombre de services et ressources numériques via le portail web dédié. Ces offres impliquent différents dispositifs techniques.

Pour leur bon fonctionnement, chaque entité adhérente disposant d'un établissement de lecture publique doit à minima se doter en propre :

- **De fonds documentaire sous-tendus par une politique d'acquisition (Cf. article 3). À défaut elle devra s'acquitter d'une participation complémentaire à la redevance demandée à chaque entité adhérente. (Cf. article 5.1.3)**
- **Du matériel informatique minimum pour permettre l'accès aux services du Réseau M et son bon fonctionnement de celui-ci ainsi que l'ensemble des dispositifs d'accès et de maintenance au réseau informatique**
Pour ce faire, chaque entité adhérente qui souhaite ouvrir une médiathèque ou un point lecture s'engage à fournir au moins un ordinateur, un lecteur codes à barres, une connexion Internet haut débit et le personnel salarié ou bénévole formé par le coordinateur sans surcoût (dépense intégrée au budget du Réseau M, Cf. article 5.1.2. et annexe fiche de poste). Ce matériel, sa maintenance technique et le personnel y afférent ne sont pas intégrés au budget du réseau M et restent donc à l'entière charge de chaque entité sur son budget propre.
- **Des outils de référencement et d'enregistrement du système RFID** et, éventuellement, les bornes antivols,
- **De la licence d'exploitation du logiciel métier,**

Plus largement, sauf avis contraire et unanime du comité de pilotage, tout matériel ou dispositif informatique, technique ou culturel ayant une portée inférieure à celle de l'ensemble du réseau, relève du fonctionnement et du budget propre à l'entité initiatrice.

Les dispositifs mutualisés et cofinancés à l'échelle du Réseau sont les suivants :

- **Une infrastructure technique et informatique répondant aux besoins de l'ensemble du réseau, à savoir notamment :**
 - L'hébergement et la maintenance des infrastructures du cloud, des bases de données et du portail internet.
En ce sens, les données de chaque entité adhérente seront stockées, sécurisées et sauvegardées par le prestataire désigné, étant entendu que chaque entité adhérente reste seule propriétaire de ses données.
 - L'adhésion annuelle au club utilisateur liée au logiciel métier, qui permet d'accéder à l'ensemble des informations liées à l'utilisation de ce logiciel, de participer aux échanges

et aux réflexions entre les bibliothèques qui en sont dotées et d'être une force de proposition pour son évolution ...

• **Une navette à l'échelle du réseau :**

Pour assurer la libre circulation des documents du réseau, un service de navette est mis en place. Pour que tous les équipements des Entités adhérentes puissent être desservis par la navette, celle-ci fonctionnera au minimum 2 jours par semaine. La gestion de cette navette est assurée par l'Entité administratrice qui met en œuvre cette action sur la base de ses moyens propres et/ou par le biais d'une prestation.

Le dispositif de mise en œuvre privilégié sera déterminé après étude et validation en comité de pilotage. Pour l'année 2024, l'ensemble des frais liés à ce service est assuré par l'Entité administratrice sur la base de ses moyens propres jusqu'à finalisation de l'étude et mise en place de tout éventuel dispositif alternatif.

Dans le cas où cette mission est assurée par un agent employé par l'entité administratrice, un remplacement sera effectué pendant ses absences, sauf 4 semaines/an.

Quel que soit le système privilégié, l'ensemble des charges liées à au service de navette est supporté par l'Entité administratrice, intégré au budget du Réseau et financées par l'ensemble des entités adhérentes via une redevance établie selon une clé de répartition précisée (Cf. article 5.1.3.).

Ces charges sont répercutées dans le budget du Réseau sous la forme d'un barème kilométrique annuel déterminé par le comité de pilotage via un vote à l'unanimité lors du Budget Prévisionnel. Ce barème est révisable au besoin selon les mêmes modalités au moment de l'établissement du bilan financier de l'année écoulé.

Ce barème kilométrique comprend notamment un prorata des frais suivants :

- Le carburant
 - Les frais d'assurance
 - Les frais mécaniques du véhicule : entretien, réparations, remplacement du véhicule... ou frais de location le cas échéant
 - Le matériel nécessaire à la gestion et à la livraison des fonds comme par exemple les caisses de transport
- Les frais de personnel calculés en fonction du nombre et de la nature des entités adhérentes du Réseau.
- Prorata du temps de travail de l'agent en charge de cette mission si un agent employé par l'entité administratrice est missionné comme détaillé à l'article 5.1.2.,
 - Eléments détaillés sur le devis puis sur la facture en cas de prestation

• **Des dépenses relatives à la valorisation du réseau,**

- Affiches, flyers, brochures, cartels, livrets...
- Prestations de service / défraiements : intervenants, prestataires...
- Matériel, fourniture, petit équipement
- Frais d'accueil, de convivialité
- Frais de personnel...

Il est entendu que ces actions pourront être menées soit en interne par la Ville administratrice soit par un prestataire, soit par une entité adhérente dans la mesure où celle-ci facture cette action à l'entité administratrice pour que cette charge soit inscrite dans les dépenses co-financées dans le budget global du Réseau et intégrée au calcul de la redevance due par l'ensemble des entités adhérentes.

• **Des dépenses relatives à des actions culturelles transversales menées et/ou profitables à l'échelle du Réseau ;** notamment des dispositifs de programmation, de communication et/ou de médiation comme par exemple :

- Affiches, flyers, brochures, cartels, livrets...
- Prestations de service / défraiements : intervenants, compagnies, prestataires...
- Matériel, fourniture, petit équipement

- Frais d'accueil, de convivialité
- Couverture assurance, sous réserve de faisabilité
- Frais de personnel...

5.1.2. Moyens humains

Les moyens humains nécessaires au bon fonctionnement du Réseau et dont les coûts sont intégrés au budget du Réseau sont :

- **Un coordinateur du réseau** recruté pour assurer l'animation et le développement du Réseau.

Ce recrutement est calibré à un mi-temps dans la mesure où le réseau est formé au maximum de 8 médiathèques – points lecture. Au-delà de ce quota d'entités adhérentes, le poste du coordinateur nécessitera un temps plein. Les missions du coordinateur sont précisées à titre indicatif en annexe de la présente convention. Toute modification substantielle du profil de poste et son éventuel impact budgétaire seront discutés et validés en comité de pilotage. Le cas échéant, cette validation sera suffisante pour entériner ces changements sans nécessité de passer d'avenant à la présente convention.

L'ensemble des charges liées à ce poste sont pris en charge par l'ensemble des entités adhérentes via la redevance calculée selon la clé de répartition déterminée à l'article 5.1.3..

Le coordinateur est recruté par le biais d'un jury déterminé par le comité de pilotage. Il est placé sous l'autorité administrative et fonctionnelle de l'Entité administratrice (Ville d'Arras). Ses missions, objectifs annuels et bilans d'activité sont présentés et actés en comité de pilotage chaque année.

- **Un agent en charge de la gestion et de tenue des navettes :**

Il a pour missions le chargement, transport et déchargement des documents entre les différentes médiathèques du réseau M, à raison de 2 fois par semaine sur 11 mois. (Le nombre de navettes pourra évoluer sous réserve de l'accord du comité de pilotage. Le cas échéant l'estimation des dépenses rattachées seront incluses dans le budget du Réseau.

Cette mission représente 5h de travail par navette (temps de travail nécessaire pour 7 équipements). Ce calibre évoluera proportionnellement au nombre d'équipements desservis.

- **Des professionnels du secteur informatique et de la gestion de collections pour :**

- L'administration des outils partagés (SIGB et portail documentaire réseau), hors refonte ou actualisation à l'échelle de l'ensemble du Réseau M.

- La coordination de la base catalographique (étant entendu qu'il s'agit de l'alimentation par chaque entité de la base de données des fonds documentaires à l'échelle du Réseau)

- Le suivi de l'évolution et des versions des outils mutualisés et la participation aux clubs utilisateurs

- La formation des professionnels utilisateurs (hors formations assurées par les éditeurs) et assistance

- 4h de travail hebdomadaire pour le référent portail et idem pour le référent SIGB. (Temps de travail nécessaire pour 7 équipements). Ce calibre évoluera proportionnellement au nombre d'équipements desservis

- **D'éventuels frais de personnels sur des actions culturelles, de médiation et/ou de communication transversales menées et/ou profitables à l'échelle du Réseau** comme un chargé de conservation, de collection, de médiation ou encore de communication dans la mesure où ces frais sont validés unanimement en comité de pilotage.

5.1.3. Moyens financiers

Les grands principes

Les dépenses

Toute dépense, de fonctionnement comme d'investissement, qui possède un caractère transversal ou engendre un impact significatif sur l'ensemble du Réseau est co-financée par l'ensemble des entités adhérentes.

Cette nature de dépenses est donc intégrée au budget global du Réseau. (cf. dépenses éligibles présentes en annexe)

En revanche, les dépenses liées à l'accès minimum aux services du Réseau au sein de chaque entité adhérente, au maintien de cet accès ou encore à des actions à rayonnement local ne sont pas intégrées au budget global du Réseau. Ces dépenses sont prises en charge en propre par chaque entité adhérente. (Cf. aliéas 1 à 3 de l'article 5.1.1.).

Les recettes

Toute recette, de fonctionnement comme d'investissement, qui possède un caractère transversal ou engendre un impact significatif sur l'ensemble du Réseau entre dans l'économie globale du Réseau. (Cf. recettes éligibles présentes en annexe).

En ce sens, toute action de mécénat portant sur des actions ou le fonctionnement du Réseau est établi avec l'Entité administratrice.

Le co-financement des dépenses transversales (qui représente une dépense pour chaque entité adhérente mais qui se présente comme une recette dans le budget global du Réseau) prend la forme d'une participation financière annuelle intitulée « redevance », assumée par chaque entité adhérente qui est versée à l'Entité administratrice. Cette redevance est calculée selon une clé de répartition établie au prorata du nombre d'habitants de la Commune d'implantation de l'Entité adhérente. En cas d'équipement mutualisé entre plusieurs communes, le nombre d'habitant de référence correspondra au nombre total des habitants des communes concernées.

Le nombre d'habitants sera fourni à l'entité administratrice par chacune d'elles, au cours de l'année N, sur la base des recensements de la population totale effectués par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques.

Pour les communes ne disposant pas de bibliothèque ou point lecture, une participation complémentaire de 2.50€/habitant relative à l'acquisition supplémentaire des documents sera demandée en sus de la redevance initiale demandée à chaque entité adhérente.

Les recettes liées aux inscriptions, renouvellement, cartes perdues et amendes de retard sont perçues par chaque entité adhérente et restent propres au budget de chacune.

Les recettes liées aux dépenses engagées en propre par entité adhérente sont perçues à titre individuel et ne sont donc pas intégrées à l'économie globale du Réseau.

Les projections

Une estimation du budget prévisionnel est présente en annexe de la présente convention. Celle-ci est mentionnée à titre indicatif et sera révisable chaque année par le biais d'une présentation et d'une validation en Comité de pilotage.

Il est entendu que :

- L'ensemble des charges inscrites dans le Budget prévisionnel en annexe pourront être révisées en fonction des profils, de l'ancienneté et des avancements de carrières des agents en poste, sans nécessité d'avenant à la présente convention,
- Le suivi quotidien des dispositifs du Réseau : responsables de structures, appui des services supports juridiques, financiers, personnels en charge du matériel informatique minimum pour permettre l'accès aux services du réseau (cf. alinéa 1 de l'article 5.1.2.) ne sont pas intégrés au budget du Réseau et sont donc assumés en totalité par chaque entité sur ses fonds propres.

Les modalités de versement :

Un budget prévisionnel de l'année N+1 et un bilan de l'année N permettant de déterminer et acter le montant de la « Redevance » de chaque entité adhérente seront présentés et validés en comité de pilotage au plus tard le 15 décembre de l'année N-1 pour le Budget prévisionnel et de l'année N pour le bilan. Un procès-verbal reprenant l'ensemble des éléments financiers sera établi au terme de la réunion afin de permettre les paiements, versements et rattachements qui en découlent.

La participation financière des entités adhérentes au Réseau sera versée en une seule fois à l'Entité administratrice, trois mois au plus tard après la clôture du bilan financier de l'année écoulée, sur la base d'un bilan acté par les Parties, en Comité de pilotage. Pour ce faire, Après validation du bilan, L'entité administratrice émettra une facture du montant réel de la redevance et adressera un titre de recettes à l'attention de chaque Entité adhérente. Chaque entité s'assure d'inscrire les crédits correspondant aux dépenses à prévoir au titre de la redevance du Réseau M dans son budget primitif (compte 6568 « Autres participations ») et prévoir les actes administratifs autorisant la signatures des documents financiers lors de la tenue du Comité de pilotage.

5.2. LES INSTANCES

5.2.1. Le comité de pilotage

Composition : Le comité de pilotage comprend deux élus par Commune adhérente au réseau (un titulaire et un suppléant). Il se réunit en en présence des Directeurs généraux des services et/ou des responsables des bibliothèques et équipements partenaires, du coordinateur ainsi d'invités autres au besoin. En cas d'indisponibilité d'un membre et d'impossibilité de report de la tenue de l'instance, celui-ci s'assure de se faire représenter afin de ne pas compromettre le bon fonctionnement et les avancées des travaux de l'Instance.

Objet : Ce comité est l'instance de décision. Il a pour objet de :

- Définir l'orientation de la politique culturelle du réseau et de son fonctionnement administratif
- Valider les projets et règlements communs.
- Valider les objectifs et bilans annuels des missions du coordinateur placé sous l'autorité administrative de la Ville d'Arras
- Valider le bilan financier et technique annuel comportant des informations précises sur les réalisations et les charges financières à répartir suivant les critères déterminés dans la Présente convention (Cf. article 5.2.3). Examiner le plan ou schéma de développement annuel afin d'intégrer et de planifier les demandes de l'ensemble des collectivités.
- Se prononcer, sous réserve de validation par l'ensemble des adhérents, sur :
 - o Toute demande particulière émanant d'un membre du réseau
 - o Toute intervention demandée par une collectivité hors réseau
 - o Toute demande d'introduction d'une collectivité dans le réseau.

Un compte-rendu des réunions sera diffusé à l'issue de chaque comité de pilotage.

Occurrence : Ce comité se réunira au minimum une fois par an et autant que de besoin sur proposition du comité de direction

5.2.2. Le Comité stratégique

Composition : Ce comité est composé des directeurs généraux de services (ou homologue) de chaque entité adhérente leurs représentants, du Coordinateur, et d'autres invités au besoin. En cas d'indisponibilité d'un participant et d'impossibilité de report de la tenue de l'instance, le participant indisponible s'assure de se faire représenter afin de ne pas compromettre le bon fonctionnement et les avancées des travaux de l'Instance.

Objet : cette instance a notamment pour objet :

- D'arrêter et de préparer les sujets abordés au comité de pilotage, sur la base de propositions et d'éléments émanant du comité de direction
- De mandater au besoin le comité de direction sur des sujets nécessitant une expertise par l'intermédiaire du Coordinateur
- De faire des points d'étape réguliers, en lien avec le comité de direction, concernant les objectifs et missions du Coordinateur

Occurrence : Ce comité se réunira également au minimum 3 fois par an afin de s'assurer de la bonne évolution du Réseau. Il se réunit au moins 1 mois avant la tenue de tout comité de pilotage.

5.2.3. Le comité de direction

Composition : Il est composé des responsables des bibliothèques du réseau et du coordinateur. La participation active de chaque commune ou établissement est nécessaire afin de ne pas remettre en cause les éventuels engagements pris, ou le bilan d'avancement du projet. En cas d'indisponibilité d'un responsable et d'impossibilité de report de la tenue de l'instance, le responsable indisponible s'assure de se faire représenter afin de ne pas compromettre le bon fonctionnement et les avancées des travaux de l'Instance.

Objet : cette instance a notamment pour objet :

- De proposer, instruire et présenter tous les sujets soumis au comité stratégique.
- De contrôler les grandes étapes et actions pilotées et mises en œuvre sous la houlette du coordinateur du Réseau.
- De faire des points d'étape réguliers, en lien avec le comité stratégique, concernant les objectifs et missions du Coordinateur

Occurrence : Ce comité se réunira également au minimum toutes les 6 semaines afin de s'assurer de la bonne évolution du projet et pour répondre aux questions techniques ou organisationnelles. Il se réunit au moins 6 semaines mois avant la tenue de tout comité de pilotage.

5.2.3. Le comité de travail

Composition : variable en fonction des ordres du jour et thématiques, il sera notamment composé agents des médiathèques de l'ensemble du Réseau Met d'autres techniciens des entités adhérentes, des experts

Objet : Défini et planifié par le Comité de direction, le comité de travail apporte son expertise, s'assure de la faisabilité et de la bonne mise en œuvre des sujets qui lui sont confiés

Occurrence : définie par le Comité de Direction

ARTICLE 6 : ENGAGEMENTS DES PARTIES

6.1. En tant qu'entité adhérente :

Chaque entité engagée dans le Réseau s'engage à respecter l'esprit de la coopération et les dispositions effectives et induites de la présente convention, notamment :

- Fournir et assurer, à sa seule charge, le bon fonctionnement de l'ensemble du matériel, du personnel et des dispositifs permettant aux usagers abonnés d'accéder aux services du Réseau, notamment : au moins un

- ordinateur, un lecteur codes à barres, une connexion Internet haut débit et le personnel salarié ou bénévole (formé gratuitement par le coordinateur du réseau M). (Cf. notamment article 5.1.1.)
- Respecter les préconisations de la Médiathèque Départementale de Prêt en matière de politique d'acquisition (montant minimum de 2.50€/habitant pour les médiathèques structurantes et au moins 1 € par habitant, préconisé : 1,50 € par habitant par la Médiathèque Départementale du Pas-de-Calais).
 - Faciliter toute action commune avec les médiathèques et points lecture du réseau.
 - Confier la gestion administrative et fonctionnelle du Réseau M à la commune d'Arras et reconnaître l'Adjoint au Maire d'Arras, en charge de la culture, comme représentant du Réseau.
 - Faire respecter l'ensemble des dispositions et modalités du Réseau, notamment les dispositions du règlement intérieur du réseau et assurer la mise en adéquation avec le règlement ou autre disposition réglementaire propre à sa structure, existante ou future.
 - En tant que propriétaire des données qui concernent les services proposés dans son/ses établissements, prendre toutes les dispositions nécessaires au regard des dispositions RGPD, pour permettre le stockage, la sécurisation et la sauvegarde et du partage de ses données par l'entité assurant la gestion administrative et fonctionnelle du réseau.
 - Participer au financement du Réseau M selon les modalités financières prévues à l'article 5.1.3. et d'inscrire les crédits correspondant aux dépenses à prévoir dans son budget primitif au compte 6568 « autres participations », et prévoir les actes administratifs autorisant la signature des documents financiers lors de la tenue des Comités de pilotage.
 - Contracter la couverture assurance nécessaire à toute action se déroulant dans ses lieux ou sur l'emprise de la Commune de rattachement de l'entité adhérente.
 - S'enquérir des droits ayant trait à la communication et aux droits à l'image dans le cadre de son activité et s'assurer de son adéquation avec la diffusion des captations sur les canaux du Réseau M où aux actions engagées pour le valoriser (cf. articles dédiés ci-dessous)
 - Adopter une posture facilitatrice et proactive pour œuvrer et veiller au bon fonctionnement du réseau, de ses activités ou encore de sa gouvernance (assiduité, réactivité, disponibilité, écoute, souplesse, rigueur, respect des délais...)
 - Veiller à la bonne circulation de l'information relative au Réseau dans toutes les strates internes à son organisation.

6.2. En tant qu'entité administratrice :

La Ville d'Arras s'engage à :

- Assurer la gestion administrative et fonctionnelle du Réseau M
- Assurer la coordination technique et politique du Réseau M.

En ce sens, elle assure :

- Le suivi global du projet : gestion du projet en phase de fonctionnement,
 - La coordination des instances de concertation,
 - L'assistance au pilotage du réseau (préparation des comités de direction, techniques et des comités de pilotage). Assurer la représentation du Réseau en officialisant la mission de référent Réseau M de L'Adjoint en charge de la Culture,
 - Vieller à la bonne circulation des informations transversales du Réseau auprès des référents de chaque Entité adhérente, dans des délais suffisants pour permettre une bonne préparation des instances et la traduction organisationnelle et administrative des dispositions du Réseau M en leur sein (ex. présentation en Conseil municipal...).
- Assurer l'administration fonctionnelle du réseau, qui regroupe les tâches suivantes :
- Le paramétrage et l'administration des outils partagés (SIGB et portail documentaire réseau),
 - Le stockage, la sécurisation et la sauvegarde des données de chaque entité adhérente nécessaires au fonctionnement des outils partagés. Chaque entité adhérente reste néanmoins propriétaire de ses propres données
 - La coordination de la base catalographique (étant entendu qu'il s'agit de l'alimentation par chaque entité de la base de données des fonds documentaires à l'échelle du Réseau)
 - Le suivi de l'évolution et des versions des outils et la participation aux clubs utilisateurs
 - La formation des utilisateurs (hors formations assurées par les éditeurs) et assistance
 - La conception et utilisation des outils d'évaluation du réseau.

La gestion financière des charges et recettes transversales du Réseau dans les conditions précisées, à l'article 5.1.3 et en annexes

ARTICLE 7 : COMMUNICATION

Chaque Entité adhérente s'engage à valoriser le Réseau M dans le cadre de ses activités institutionnelles et culturelles ainsi que sur tous les documents informatifs et supports promotionnels édités en lien avec celui-ci.

Afin de développer une communication institutionnelle et événementielle du Réseau qui soit pertinente et lisible, les entités détermineront ensemble, une stratégie de communication, une charte graphique ainsi que ses conditions et modalités d'utilisation. Ces éléments devront répondre aux objectifs et enjeux poursuivis par le Réseau comme définis à l'article 2. Ces éléments seront déterminés de concert par le biais de temps de travaux planifiés et animés par le Coordinateur, présentés et consolidés dans les différentes instances et, après leur accord, présentés et actés en comité de pilotage via un vote unanime. Le coordinateur s'assurera ensuite de leur bonne déclinaison au quotidien avec le soutien des entités adhérentes.

Tout réajustement ou adaptation de ces éléments devra obtenir une validation préalable du comité de pilotage.

7.1 Photographies et diffusions

Chaque Entité adhérente déclare qu'elle entend pouvoir valoriser son activité dans le cadre des supports de diffusion du Réseau M par le biais de captations sonores, photographiques et audiovisuelles etc...

En conséquence, chaque Entité adhérente veillera à :

- Recueillir le consentement des sujets et objets concernés afin qu'il puisse être procédé à la captation sonore, photographique et audiovisuelle sur tout support ; soit avec les ressources propres de l'Entité adhérente ; soit par ceux mis en œuvre par un prestataire de service choisi et rémunéré par celle-ci ou par l'Entité administratrice pour son compte ; soit par des professionnels de l'information
- Recueillir l'autorisation d'exploiter gratuitement ces captations sonores, photographiques et audiovisuelles, dans le cadre de la diffusion et de la valorisation sur les canaux du Réseau M.
Il est entendu que les captations sonores, photographiques et audiovisuelles concernant les participants ne devront en aucune façon porter atteinte à leur vie privée, et plus généralement nuire ou leur causer un quelconque préjudice.

La cession du droit d'exploitation (notamment les droits de reproduction et de diffusion) de ces captations, ou d'un montage de celles-ci, est destinée :

- à des fins d'archivage des activités ;
- à des fins de communication et de promotion du Réseau M et des activités de chaque Entité adhérente, dans le cadre d'émissions radiophoniques, télévisées ou Internet, et dans les outils promotionnels réalisés par l'Entité adhérente dans la limite d'une durée de 3 minutes;
- à des fins de communication et de promotion du Réseau M, et des activités de chacune de ses Entités adhérentes sur tout support, y compris dans la presse écrite et électronique.

A cette fin, un formulaire de demande de consentement unique utilisé par chaque entité adhérente sera établi. Il sera acté en comité de pilotage et annexé à la présente convention sans nécessité d'avenant.

D'ici à l'établissement de ce document unique, chaque entité adhérente devra s'assurer d'enquêter de ce consentement par un document qui lui est propre. Les mentions présentes dans la présente convention devront être présentes dans les documents d'autorisation de droits à l'image utilisés par chaque Entité adhérente.

ARTICLE 8 : CONFIDENTIALITE ET CONFORMITE RGPD

8.1 Confidentialité

Hormis les actions de communication réalisées pour des projet inscrits dans le cadre du Réseau M, les parties s'engagent à garder confidentielles, tant pendant l'exécution de la convention qu'à l'issue de celle-ci, les informations de toute nature auxquelles elles pourraient avoir accès dans le cadre de l'exécution des présentes.

Elles s'engagent également à faire respecter strictement cette obligation par leurs personnels, sous-traitants ou prestataires.

La présente clause ne fait néanmoins pas obstacle aux obligations qui incombent aux parties de répondre aux demandes liées à une décision administrative ou juridictionnelle.

8.2 -Application du Règlement Général européen pour la protection des données (ci-après RGPD) / rappel du cadre légal

a) la Co-responsabilité des parties concernant les données partagées (Traitement type par exemple : gestion de prêts de livres, des usagers inscrits au « Réseau M »)

Dans le cadre de la mise en œuvre du « Réseau M », les parties à la présente convention de coopération concourent à un même traitement. En effet, les bases de données générées par chacune d'entre-elles se complètent, se recoupent, s'interconnectent, c'est pourquoi ces interactions contribuent à la définition de la notion de coresponsabilité de traitement mise en avant par le Règlement Général européen pour la protection des données du 26 avril 2016 (ci-après RGPD).

Les parties à la présente convention partageant donc la responsabilité du traitement des données en ce qu'elles ont défini conjointement la finalité et les moyens du traitement qualifiée de co-responsable de traitement au sens du RGPD. Les parties s'engagent donc à collaborer de bonne foi à se conformer au Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, ainsi qu'à toutes les règles complémentaires applicables aux données personnelles en France et s'assurer que ses collaborateurs le respectent également.

Toute information transmise à l'occasion de la négociation ou de la mise en œuvre de cette convention et qui contiendrait, à quelque titre que ce soit, des éléments reconnus par la loi comme liés à la vie privée ou ayant un caractère personnel ou des données permettant d'identifier des individus et/ou des tiers ne pourra être utilisée qu'aux seules fins explicitement prévues dans le cadre du RGPD.

Les parties s'engagent à respecter leurs obligations et notamment :

- les conditions de licéité des traitements de données à caractère personnel ;
- les formalités préalables à la mise en œuvre des traitements ;
- l'information des personnes auprès desquelles sont collectées des données à caractère personnel ;
- le respect de l'exercice des droits d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression exercés par les personnes sur leurs données ;
- ne pas utiliser ou divulguer les données ou informations traitées à des fins autres que celles spécifiées aux personnes auprès desquelles sont collectées des données à caractère personnel, à moins que la loi ne l'exige ;
- prendre toutes les mesures permettant d'empêcher toute utilisation détournée ou frauduleuse des données et fichiers informatiques traités.

En dépit de toute clause contraire, les parties n'encourront aucune responsabilité conventionnelle au titre de la présente convention, dans la mesure où le respect du RGPD les empêcherait d'exécuter l'une de leurs obligations au titre de cette convention.

****Droits d'information et exercice des droits des personnes concernées***

Les co-responsables du traitement, au moment de la collecte des données, fourniront aux personnes concernées par les opérations de traitement l'information relative aux traitements de données qu'elle réalise.

Chaque Entité adhérente devra répondre, dans les délais prévus par la législation et la réglementation en vigueur sur la protection des données, aux demandes d'usagers ayant souscrits dans son/équipement(s) en cas d'exercice de ses droits, à savoir :

- d'un droit d'accès aux informations les concernant, afin d'en vérifier l'exactitude et, le cas échéant, afin d'en demander la rectification, de les compléter, de les mettre à jour.
- d'un droit d'opposition: droit de s'opposer à tout moment au traitement de vos données.
- d'un droit à la limitation du traitement des données: droit de bloquer temporairement l'utilisation de ses données: aucune opération ne peut être réalisée sur celles-ci.

Si un usager du Réseau souhaite exercer ses droits et obtenir communication des informations les concernant, il peut s'adresser au référent ciblé par l'Entité adhérente ayant procédé à son inscription. L'identité et les contacts de ce référent devront être signalés dans le bulletin d'inscription.

En cas de difficulté pour exercer leurs droits, l'Usager demandeur pourra également contacter le Délégué à la Protection des Données de la Ville d'Arras, par mail : dpomutu@cdg62.frou par voie postale (Délégué à la Protection des Données-CENTRE DE GESTION 62 -Cité de la Fonction Publique Territoriale Pierre Mauroy -Allée du Château -62702 BRUAY-LA-BUISSIERE CEDEX) sans pour autant que celui-ci ne puisse se substituer à la responsabilité de l'Entité adhérente en la matière.

L'Usager demandeur dispose également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés –CNIL -l'autorité française de protection des données personnelles, 3Place de Fontenoy –TSA 80715, 75334 PARIS CEDEX 07 ou en ligne sur <https://www.cnil.fr>.

Durée du traitement des données

Les données à caractère personnel sont traitées uniquement pendant la durée d'exécution du présent Contrat.

B. Responsabilités spécifiques :

***Formation des agents aux lois et usages liés au RGPD et droits connexes : Droits à l'image, droits de propriété intellectuelle...**

Chaque entité adhérente est responsable en propre de la formation de ses agents aux lois, réglementations et usages en vigueur concernant la RGPD et droits connexes.

Si le coordinateur du Réseau pourra être mandaté par le Comité de pilotage pour accompagner et favoriser cette montée en compétence et sensibiliser les professionnels du Réseau, la responsabilité de celui-ci ou celle de l'entité administratrice en propre ne pourra être cependant engagée concernant toute carence en matière de formation et d'information sur ce point.

*** Maintenance et sauvegarde des données est assurée par la Ville d'Arras en sa qualité d'entité administratrice**

Les données de chaque entité adhérente seront stockées, sécurisées et sauvegardées par le prestataire (sous-traitant) désigné par la Ville d'Arras dans le cadre d'un marché public, étant entendu que chaque entité adhérente au réseau reste seule propriétaire de ses données. Les données y sont conservées conformément aux lois « Informatique & Liberté » et « RGPD ».

*** Collecte, traitement accès aux données dans le cadre d'actions culturelles et promotionnelles locales**

Toute information personnelle récoltée par une entité adhérente hors cadre du bulletin d'inscription et qui aurait une visée uniquement locale, notamment des informations relatives à une inscription à une action ou à un événement local, ou une collecte de donnée en vue d'une utilisation à caractère promotionnel local... relève de sa responsabilité propre

C. Synthèse de la responsabilité des parties pour les autres traitements résultant de la mise en œuvre de la présente convention de coopération.

Le détail non exhaustif des responsabilités et traitements est repris dans le tableau ci-après :

TRAITEMENTS Traduction article a.	Licéité et moyens* de collecte de données	Responsable du traitement des données	Entité ayant accès aux données
Gestion des inscriptions des usagers des bibliothèques/médiathèques et autres	Entités adhérentes, du réseau chacune pour ce qui la concerne	Chaque entité adhérente du réseau « M » pour les données personnelles collectées qui la concernent	Chaque entité adhérente a accès à l'ensemble des données collectées par toutes autres entités
Gestion financière des prêts et retour / sanctions	Entités adhérentes du réseau, chacune pour ce qui la concerne	Chaque entité adhérente du réseau « M » pour les données personnelles collectées qui la concernent	Chaque entité adhérente a accès à l'ensemble des données collectées par toutes autres entités
Gestion des statistiques à des fins de gestion et d'amélioration des services	Entités adhérentes du réseau, chacune pour ce qui la concerne	Chaque entité adhérente du réseau « M » pour les données personnelles collectées qui la concernent	Chaque entité adhérente a accès à l'ensemble des données collectées par toutes autres entités
Communication des actualités du réseau « M »	Entités adhérentes du réseau, chacune pour ce qui la concerne	Chaque entité adhérente du réseau « M » pour les données personnelles collectées qui la concernent	Chaque entité adhérente a accès à l'ensemble des données collectées par toutes autres entités
Gestion des demandes de droits (accès, rectification, opposition, etc.)	Entités adhérentes du réseau, chacune pour ce qui la concerne	Chaque commune membre adhérente du réseau « M » pour les données personnelles collectées qui la concerne	Chaque entité adhérente a accès à l'ensemble des données collectées par toutes autres entités
TRAITEMENTS Traduction article b.	Licéité et moyens* de collecte de données	Responsable du traitement des données	Entité ayant accès aux données
Sécurisation des matériels informatiques (Poste Informatique) et des outils numériques au service de la gestion du réseau	Entités adhérentes du réseau chacune pour ce qui la concerne	Chaque commune membre adhérente du réseau « M » pour les données personnelles collectées qui la concerne	Uniquement la commune collectant les données

Gestion des inscriptions aux activités /animations de la médiathèque/bibliothèque propre à chaque équipement	Entités adhérentes du réseau chacune pour ce qui la concerne	Chaque commune membre adhérente du réseau « M » pour les données personnelles collectées qui la concernent	Uniquement la commune collectant les données
Communication propre à chaque commune et médiathèque auprès des inscrits	Entités adhérentes du réseau chacune pour ce qui la concerne	Chaque commune membre adhérente du réseau « M » pour les données personnelles collectées qui la concerne	Uniquement la commune collectant les données
Maintenance et sauvegarde des données (logiciel / sous-traitant- cloud)	Moyens portés par l'Entité administratrice au titre du Réseau	Moyens portés par l'Entité administratrice au titre du Réseau	Moyens portés par l'Entité administratrice au titre du Réseau
Formation du personnel au RGPD et droits associés	Entités adhérentes du réseau chacune pour ce qui la concerne		
Gestion des demandes de droits (accès, rectification, opposition, etc.)	Centralisation des demandes par la Ville d'Arras	Chaque commune membre adhérente du réseau « M » pour les données personnelles collectées qui la concerne	Chaque Entité adhérente a accès à l'ensemble des données collectées par toutes autres entités

*

- Licéité : Mission d'intérêt public (obligation d'obtenir le consentement de la personne)
- Moyen : matériels informatiques (Poste Informatique) et des outils numériques au service de la gestion du réseau/ ressources humaines et matérielles

Dans ce cadre : Les parties s'engagent pour tout traitement de données personnelles effectué dans le cadre de cette convention, à se conformer au Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, ainsi qu'à toutes les règles complémentaires applicables aux données personnelles en France (ci-après «RGPD») et s'assurer que ses collaborateurs le respectent également.

Toute information transmise à l'occasion de la négociation ou de la mise en œuvre de cette convention et qui contiendrait, à quelque titre que ce soit, des éléments reconnus par la loi comme liés à la vie privée ou ayant un caractère personnel ou des données permettant d'identifier des individus et/ou des tiers ne pourra être utilisée qu'aux seules fins explicitement prévues dans le cadre du RGPD.

Si dans le cadre de l'exécution de la présente convention, les parties sont amenées à déterminer conjointement les finalités et les moyens d'un traitement de données personnelles autres que ceux repris ci-dessus. Dans ce cas, les parties seront les responsables conjoints du traitement, au sens de l'article 26 du RGPD. Les parties collaboreront de bonne foi à cette fin, dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

En dépit de toute clause contraire, les parties n'encourront aucune responsabilité conventionnelle au titre de la présente convention, dans la mesure où le respect du RGPD les empêcherait d'exécuter l'une de leurs obligations au titre de cette convention.

Durée du traitement des données

Les données à caractère personnel sont traitées uniquement pendant la durée d'exécution du présent Contrat.

ARTICLE 9 - MODIFICATION

Les communes adhérentes se réservent le droit d'actualiser les éléments de la présente convention.

Toute adaptation concernant la mise en œuvre de la présente convention et le fonctionnement courant du Réseau sera actée au préalable en Comité de pilotage sans nécessité d'avenant dans la mesure où :

- Elle respecte les objectifs et l'esprit de la Convention
- Elle n'a pas d'impact substantiel sur ses modalités ni sur l'équilibre de la coopération.

Sont notamment concernés : les ajustements annuels de fonctionnement comme le budget prévisionnel annuel ou encore une éventuelle actualisation des missions du Coordinateur ; contenus des annexes ; formulaire d'adhésion au Réseau unique pour les usagers, formulaire unique de droits à l'image, contrat de cession liée à la Propriété intellectuelle etc...

Toute action ou dispositif découlant de la présente convention et qui le nécessiterait, pourra faire l'objet d'une convention opérationnelle si rattachant, entre tout ou partie des Parties, après validation préalable du Comité de pilotage.

Il est entendu que dans ce cas, certaines adaptations de la présente convention pourront être tolérées sans nécessité d'avenant, dans la mesure où :

- Elles ne contredisent pas les objectifs établis et l'esprit de la Convention,
- Elles n'ont pas d'impact substantiel sur la présente convention ni sur l'équilibre de la coopération.
- Celles-ci sont conscrrites à la durée et/ou au périmètre de l'action ou du dispositif,

Par ailleurs, il est entendu que les dispositions de la présente convention peuvent aussi être précisées et traduites par :

- Des règles d'usages et d'accès au Réseau M destiné aux usagers, étant entendu que celui-ci et ses éventuelles modifications à venir devront être actés dans les instances compétentes de chaque entité adhérente
- Tout autre acte permettant de préciser des principes et modalités de mise en œuvre : organisation, outils, actions, événements ...

Après approbation du Comité de pilotage, des avenants pourront être annexés à la présente convention portant sur le règlement intérieur, la politique documentaire et la circulation des documents, ou divers éléments techniques.

ARTICLE 10 – MISE EN ŒUVRE - DUREE – RESILIATION DE LA PRESENTE CONVENTION

La présente convention entre en vigueur dès la signature de celle-ci par l'ensemble des Parties et pour une durée de 2 ans soit, à titre indicatif jusqu'au 30 avril 2026.

Sa pleine mise en œuvre est subordonnée au recrutement du coordinateur du Réseau (Cf. article 5.1.2 et profil de poste en annexe).

D'ici à son recrutement, seules les missions minimales du Réseau M suivantes sont garanties :

CONVENTION DE COOPERATION – RESEAU M
ANNEXE – DEPENSES ET RECETTES ELIGIBLES

BROUILLON

CONVENTION DE COOPERATION – RESEAU M

Nature des dépenses éligibles (fonctionnement et/ou investissement)		Quantitatif sur la base de la configuration du réseau M en vigueur en janvier	Contribution
Frais de personnel, Notamment :	Coordinateur	< à 8 entités adhérentes : ½ ETP > à 8 entités adhérentes : 1 ETP	Cofinancement via une redevance dont les modalités de calculs et de versements sont définies à l'article 5.1.3.
	Gestionnaire du portail	4h/semaine À recalculer en fonction des évolutions du Réseau	
	Gestionnaire du SIGB	4h/semaine À recalculer en fonction des évolutions du Réseau	
	Agent assurant la navette	5h/navette À recalculer en fonction des évolutions du Réseau	
	Agent en charge de l'animation et de la valorisation d'actions culturelles bénéficiant à l'ensemble du réseau le cas échéant,	frais comptabilisés au réel en fonction des spécificités du projet	
	Autres frais éventuels de personnel / prestataires relatifs à un projet à l'échelle du Réseau (contrat de prestation, cession, animation, droit d'auteur...)	Validation de la dépense prévisionnelle lors de la présentation du BP annuel ou de projet en comité de pilotage	
Frais de matériel, fourniture, prestations, équipements notamment :	Informatique	Serveurs et autres frais liés à l'hébergement des dispositifs numériques	Frais comptabilisés au réel. Validation de la dépense prévisionnelle lors de la présentation du BP annuel ou de projet en comité de pilotage
		Adhésion annuelle à ADULOA (club utilisateur de la société Archimed)	
		Autres frais informatiques éventuels relatifs à un projet à l'échelle du Réseau	
		Outils informatiques pour le personnel dont les charges sont fléchées sur le budget global (Cf. section ci-dessus)	
	Navette	Cartes lecteurs et codes à barres lecteurs et des dépenses liées à des animations communes.	calculé sur le barème kilométrique établis selon les dispositions de l'article 5.1.2 Validation de la dépense prévisionnelle lors de la présentation du BP annuel ou de projet en comité de pilotage
		Le carburant	
		Les frais d'assurance	
		Les frais mécaniques : Entretien, réparations, remplacement...	
		Le matériel nécessaire à la gestion et à la livraison des fonds : caisses...	
		Autre matériel, fourniture équipement lié au fonctionnement de la navette	
	Gestion courante	frais liés à l'organisation et à la tenue des instances (accueil, convivialité, défraiement d'intervenants extérieurs...)	Frais comptabilisés au réel. Validation de la dépense prévisionnelle lors de la présentation du BP annuel ou de projet en comité de pilotage
		-frais de déplacement du personnel fléché dans la section ci-dessus pour des déplacements spécifiques au réseau	
	Frais de couverture assurance en d'actions le nécessitant		

CONVENTION DE COOPERATION – RESEAU M

Nature des dépenses éligibles (suite) (fonctionnement et/ou investissement)			Quantitatif sur la base de la configuration du réseau M en vigueur en janvier	Contribution
Frais de matériel, fourniture, prestations, équipements notamment :	Gestion courante	-frais d'abonnement / prestations / défraiement pour de la veille, prospection, benchmarking, consulting d'expert	Frais comptabilisés au réel. Validation de la dépense prévisionnelle lors de la présentation du BP annuel ou de projet en comité de pilotage	Cofinancement via une redevance dont les modalités de calculs et de versements sont définies à l'article 5.1.3.
	Développement, benchmark	Frais comptabilisés au réel. Validation de la dépense prévisionnelle lors de la présentation du BP annuel ou de projet en comité de pilotage		
Frais de valorisation de l'existence du Réseau, de ses actions et services transversaux	Supports de communication et ou de médiation		Frais comptabilisés au réel. Validation de la dépense prévisionnelle lors de la présentation du BP annuel ou de projet en comité de pilotage	Cofinancement via une redevance dont les modalités de calculs et de versements sont définies à l'article 5.1.3.
	Conception graphique			
	Frais de diffusion			
	Autres dépenses liées à la valorisation de l'existence du Réseau de ses actions et services transversaux			
Toute autre dépense déterminée dans le cadre d'éventuelles conventions opérationnelles				

CONVENTION DE COOPERATION – RESEAU M

Nature des recettes éligibles (fonctionnement / investissement)		Mode de calcul
Recettes externes	Subventions institutionnelles liées au fonctionnement du réseau	Selon les modalités d'octroi prévu par le financeur
	Subventions relatives à des actions menées / profitables sur l'ensemble du Réseau	
	Fonds / contributions privé(e)s : mécénat...	
Autofinancement	participation complémentaire pour les entités ne disposant pas de fonds ni d'une politique d'acquisition	2,5€/ habitant de la commune sur laquelle est installée l'entité adhérente (les communes si équipement mutualisé)
	Redevance des entités adhérentes	Calculé sur le reste à charge : (total dépenses - (recettes externes+ recettes redevance supplémentaire))/ nombre habitant de la commune sur laquelle est installée l'entité adhérente
Toute autre recette déterminée dans le cadre d'éventuelles conventions opérationnelles		

CONVENTION DE COOPERATION – RESEAU M

ANNEXE – BUDGET PREVISIONNEL 2024 ACTÉ EN COMITE DE PILOTAGE*

*Sous réserve du vote des crédits dans les instances chaque commune adhérente

Dépenses
(Fonctionnement comme investissement)

Nature de dépenses	BP 2024 (Réajustements ultérieurs possibles, actés par le CoPil lors du bilan)
Navette	12 000 €
Res. Humaines	12 465 €
Maintenance SIGB	17 401 €
Coordination	12 500 €
Communication	3 072 €
Total dépenses	57 438 €

Recettes
(Fonctionnement comme investissement)

Nature de recettes	BP 2024 (Réajustements ultérieurs possibles, actés par le CoPil lors du bilan)
Subventions	0 €
Financements privés (mécénat)	0 €
Participation complémentaire Enrichissement des fonds	0 €
Ville / Nombre hab.	
Ville / nombre hab.	
Total recettes	0 €

RESTE À CHARGE 57 438 €

REDEVANCE (Autofinancement calculé sur le reste à charge)		Montant prévisionnel 2024 (Réajustements ultérieurs possibles, actés par le CoPil lors du bilan)
Ville	Habitants	Montant prévisionnel, à réajuster au réel
Arras	42 337	36 186 €
Achicourt	7 981	6 893 €
Saint Laurent Blangy	6 522	5 744 €
Beaurains	5 509	4 595 €
Saint Nicolas lez Arras	4 659	4 021 €
Sous total	67 008	57 438 €
Total recettes		57 438 €

Total dépenses	57 438 €
-----------------------	-----------------

CONVENTION DE COOPERATION – RESEAU M

Dépenses
(Fonctionnement comme investissement)

Nature de dépenses	Projection 2025 (À titre indicatif, non contractuelle)
Navette	11 700 € (Hors coût financement véhicule)
Res. Humaines	12 465 €
Maintenance SIGB	17 401 €
Coordination	25 000 €
Communication	3 072 €
Total dépenses	69 638 €

Recettes
(Fonctionnement comme investissement)

Nature de recettes	Projection 2025 (À titre indicatif, non contractuelle)
Subventions	?? €
Financements privés (mécénat)	?? €
Participat. complémentaire politique acquisition	?? €
Ville / Nombre hab.	
Ville / nombre hab.	
Total recettes	0 €

RESTE À CHARGE 69 638 €

Total dépenses 69 638 €

REDEVANCE (Autofinancement calculé sur le reste à charge)		Projection 2025 (À titre indicatif, non contractuelle)
Ville	Habitants données 2023	Montant estimé sur la base des données 2023
Arras	42 337	44 000 €
Achicourt	7 981	8 295 €
Saint Laurent Blangy	6 522	6 777 €
Beaurains	5 509	5 725 €
Saint Nicolas lez Arras	4 659	4 841 €
Total habitants	67 008	
Total recettes		69 638 €

ANNEXE - Fiche de poste du coordinateur du Réseau M

Coordinateur/Coordinatrice du réseau Lecture Publique

PRESENTATION GÉNÉRALE DU POSTE

Description du poste, définition :

Le réseau M est composé aujourd'hui de 7 équipements de lecture publique répartis sur 5 communes (Arras, Achicourt, Beaurains, Saint-Laurent-Blangy et Saint-Nicolas-Lez-Arras). Ce projet de partenariat, né en 2016, donne accès à une offre documentaire et de services en ligne commune. Il propose de nouveaux services aux usagers de l'ensemble des communes participantes, dans le respect de leur identité et de leurs compétences propres. Cette coopération intercommunale (sans transfert de compétences) autour des politiques de lecture publique est régie par un même règlement, une carte unique et pratique la même tarification, mais chaque structure dispose de son propre budget d'acquisition et, à ce jour, il n'existe pas de politique documentaire commune. Il permet aux habitants des 5 communes d'accéder gratuitement à sept structures, de bénéficier d'un fonds documentaire riche de plus de 270.000 documents avec une amplitude horaire élargie, d'emprunter, de réserver et de restituer ces documents dans la bibliothèque de leur choix grâce à un service de navette.

Depuis 2016, un portail numérique permet aux usagers de gérer leur compte à distance et de consulter l'offre disponible sur place, mais aussi dématérialisée, de livres, de presse, de musiques, de vidéos et de jeux. Ces ressources numériques se sont considérablement développées, en 2019, grâce au partenariat engagé avec la Médiathèque départementale, labellisée Bibliothèque Numérique de Référence, qui propose une offre légale et sécurisée, disponible 24h/24, de plus d'1 million de documents numériques pour toute la famille. L'un des points forts du Réseau est son agenda culturel qui présente l'ensemble de la programmation des 7 équipements, permettant ainsi au public d'avoir connaissance de l'exhaustivité de l'offre culturelle et de circuler librement d'un équipement à l'autre. Le réseau M, par la diversité de ses fonds, permet l'accès à la culture, à la connaissance et à l'information, en privilégiant les notions de qualité et de création. Il veille à garantir aux citoyens une égalité d'accès aux sources documentaires nécessaires à l'exercice de la démocratie. Les collections du réseau M relevant de la lecture publique ont comme vocation première la communication et la diffusion, et non la conservation. La médiathèque Saint-Vaast assure la conservation et la valorisation de documents patrimoniaux qui constituent une exception au sein du réseau.

Temps de travail (DHS-Annualisation) : 20 heures

Contraintes horaires : Disponibilités ponctuelles en soirées et weekends

Les horaires et jours de travail : du lundi au vendredi

Lieu d'affectation, localisation du poste : Entité Administratrice – Ville d'Arras Positionnement du poste dans l'organigramme :

- service de rattachement : ?
- supérieur hiérarchique direct : ?
- nombre d'agents, composition des équipes, encadrement : 0 agent

Les moyens mis à disposition, véhicules, outillages, technologies... : Ordinateur et imprimante, photocopieur, internet et messagerie électronique, téléphone, logiciels bureautiques et autres.

MISSIONS ET ACTIVITES

Animation du réseau :

- ❖ Assurer la dynamique et le fonctionnement collaboratif du réseau
- ❖ Accompagner les équipes du territoire (bénévoles et salariés) pour l'harmonisation des pratiques professionnelles
- ❖ Mettre en place des outils et référentiels communs et des actions de formations partagées
- ❖ Définir et impulser une politique documentaire convergente
- ❖ Développer et suivre les services mutualisés : carte unique, navette, catalogue commun et portail en ligne
- ❖ Préparer des comités de pilotage
- ❖ Organiser 1 à 2 fois par an, une rencontre de l'ensemble des équipes du réseau (bénévoles et salariés)
- ❖ En lien avec la direction des équipements de lecture publique, accompagner les projets de nouveaux équipements et l'entrée des nouvelles bibliothèques dans le réseau
- ❖ Accompagner la définition collégiale de la stratégie de communication, de la charte graphique et de sa mise en œuvre et être le garant de sa bonne déclinaison au quotidien

Assurer la gestion du Réseau :

- ❖ Gestion administrative et financière (rédaction et suivi des actes, budgets, bilans, demandes de subventions, rédaction et suivi des validations des PV d'instances...)
- ❖ Concevoir et utiliser des outils d'évaluation du Réseau

Administration technique du réseau :

- ❖ Assurer le soutien technique auprès des bibliothèques pour le développement du portail et du logiciel en lien avec les deux professionnels mis à disposition par la ville d'Arras
- ❖ Coordonner le développement des nouveaux outils numériques
- ❖ Organiser le suivi de la formation et l'information des utilisateurs (professionnel, bénévoles et usagers)

Manifestations et évènementiel :

- ❖ Construire et développer les partenariats culturels tout en veillant à la synergie des actions avec les acteurs locaux
- ❖ Participation à des groupes de travail transversaux rassemblant des acteurs du territoire (écoles de musique, structures petite enfance, associations...)
- ❖ Initier et coordonner les actions culturelles du réseau et ponctuellement l'accueil d'intervenants
- ❖ Proposer et structurer des événements littéraires ou culturels fédérateurs
- ❖ Conduire les opérations de communication et de promotion du réseau

COMPETENCES ET SAVOIRS REQUIS

Niveau de diplôme ou de compétences requis : Formation supérieure aux métiers du livre ou des bibliothèques

PROFIL :

- ❖ **Expérience en gestion de réseau exigée**
- ❖ Intérêt affirmé pour les enjeux et les outils du numérique et les pratiques multimédias
- ❖ Connaissances du monde du jeu (vidéo, société...) appréciées
- ❖ Mobilité sur le terrain, principalement à l'échelle du territoire : permis B et véhicule obligatoires
- ❖ La connaissance de la FPT et du territoire est un plus.

COMPETENCES :

- ❖ Expertise en bibliothéconomie (charte documentaire, charte d'action culturelle, politique d'accueil du public, services spécifiques aux collectivités...)
- ❖ Excellente maîtrise des logiciels documentaires, bureautique et systèmes intégrés (SIGB).
- ❖ Capacité d'animation d'un réseau : écoute, diplomatie, prise en compte de l'existant... Goût pour le travail en partenariat et en transversalité.
- ❖ Maîtrise de la méthodologie de projets et l'animation de réunions
- ❖ Aptitude à l'animation de groupes et à la conduite au changement
- ❖ Qualités relationnelles indispensables ; aptitude au contact et au travail de terrain
- ❖ Capacités d'analyse et de synthèse
- ❖ Aisance rédactionnelle Fort esprit d'initiative et de propositions
- ❖ Autonomie et dynamisme
- ❖ Facilités à rendre compte de son travail

BROUILLON

9. CONTRAT D'ASSOCIATION DE L'ÉCOLE PRIVÉE SAINT-JEAN NOTRE DAME

Madame GALLET expose :

Par délibération en date des 11 juin 2020 et 30 septembre 2020, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer la convention, pour une durée de trois ans, relative à la mise sous contrat d'association de l'école Saint-Jean Notre Dame. Celle-ci étant arrivée à son terme, il a été nécessaire de réviser la base de calcul par rapport au coût d'un élève public.

Par conséquent, la participation communale, à compter de l'année scolaire 2023-2024 et pour une durée de 3 ans relative, aux dépenses de fonctionnement de l'école privée Saint Jean Notre Dame est fixée forfaitairement à :

- Pour les élèves en élémentaire : 512,22 €
- Pour les élèves en maternelle : 959,29 €

Cette participation sera révisée le 1^{er} janvier de chaque année en fonction des variations de l'indice des prix à la consommation des ménages (références INSEE hors Tabac) - Base 01 janvier 2023 (113,86).

Les parties prenantes se rencontreront au moins tous les 3 ans pour ajustement de la participation ou sur simple demande de l'une d'entre elles en fonction de l'évolution des orientations éducatives de la Commune de Beaurains et/ou des décisions des ministères de tutelle.

Vous voudrez bien autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant :

- À signer la convention sur les bases que vous venez de décider
- À verser le montant de la participation de la commune pour 43 958,83 €

Pierre ANSART :

Y a-t-il des questions ? Oui.

Patrice MOUTON :

Pourquoi une telle différence entre les élémentaires et les maternelles ?

Pierre ANSART :

Sabine, tu peux répondre.

Sabine GALLET :

Alors Patrice, donc oui, je vais te répondre et ça peut servir aussi pour les autres élus. Il y a une différence parce qu'en maternelle, un élève de maternelle dans le public il y a une ATSEM. Vous avez donc des charges supplémentaires et donc la valeur alors en fin de compte c'est l'agent avec bien sûr il y a le salaire de l'agent et c'est ce qui fait que forcément un élève dans nos maternelles, dans nos écoles publiques coûte plus cher qu'un élémentaire. Donc si tu veux, c'est pour ça que cette somme, elle est conséquente. Donc voilà.

Patrice MOUTON :

Je comprends très bien. Mais il me semble que dans comment ça s'appelle, le privé il n'y a pas d'ATSEM. Pourquoi leur attribuer une somme dont ils n'ont pas l'utilité ?

Sabine GALLET :

Non Patrice, ce n'est pas nous qui décidons d'attribuer cette somme, c'est la loi. Tu es obligé par rapport à un coût. Donc dans la délibération c'est bien noté, c'est le coût d'un élève dans une école publique et donc nous dans les écoles publiques en maternelle il y a des ATSEM. Il y a une ATSEM par classe, alors c'est plutôt chez les petits, on n'est pas obligé de mettre une ATSEM par classe de maternelle, nous à Beaurains, on l'a fait, mais de ce fait-là, ton coût d'un élève en maternelle, dans les écoles publiques bien sûr, est conséquent.

Patrice MOUTON :

Alors ça, j'ai très bien compris, tu me dis c'est la loi, mais excuse-moi, le terme quand une loi est c***, je ne serais voté contre.

Pierre ANSART :

Oui, alors on va éviter de dire que la une loi est c***. Quand on n'est pas d'accord avec une loi, on peut voter contre, mais nous en tant que collectivités, on doit respecter la loi et donc forcément le calcul du coût d'un élève, il est fait et ensuite nous versons une subvention puisque c'est une subvention qui est donnée à l'école privée. Je rappelle, c'est une école privée sous contrat, et c'est pour ça qu'on doit financer sous cette forme. Et donc après, libre aux personnes qui gèrent cette école privée sous contrat de répartir ou non la subvention en fonction des attentes et des objectifs de l'école. Voilà très bien. Je passe au vote s'il n'y a pas d'autres questions, alors qui est contre ? Donc il y a 2 contres. Qui s'abstient ? Et donc ça fait 26 pour. Donc les contres c'est Monsieur MOUTON et Monsieur IBSEVIC.

Sabine GALLET :

Ah oui désolée oui j'ai oublié, merci Laurent. J'étais partie sur les questions de Patrice, du coup je ne participe pas au vote sur la question 9, je vais vous expliquer pourquoi je fais partie du Conseil d'administration de l'École Saint-Jean Notre-Dame puisque je représente la mairie donc forcément je ne peux pas participer au vote, donc désolé.

Pierre ANSART :

Alors ne participe pas au vote, c'est Sabine GALLET et donc ce sera 25. Ce qui ne change pas. Mais on respecte.

10. ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE

Madame GALLET expose :

Le Décret 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les groupes scolaires publics Jean Haniquaut et Jean Moulin ont permis notamment d'organiser le temps scolaire en huit demi-journées sans obligation de répartir les enseignements sur cinq demi-journées et trois après-midis.

En 2021, la municipalité de Beaurains, dans une délibération du 24 mars a arrêté cette dérogation pour une durée maximale de trois années soit jusqu'au mardi 05 juillet 2024.

Les élus souhaitent conserver l'organisation actuelle soit :

Repartie sur 4 jours et aux horaires suivants :

- Lundi de 8h45 à 11h45 et de 13h45 à 16h45
- Mardi de 8h45 à 11h45 et de 13h45 à 16h45
- Jeudi de 8h45 à 11h45 et de 13h45 à 16h45
- Vendredi de 8h45 à 11h45 et de 13h45 à 16h45

Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à proposer à Madame l'Inspectrice de l'Éducation Nationale le maintien de l'organisation de la semaine scolaire et donc l'absence de modification des jours et horaires d'enseignement.

Sabine GALLET :

Oui, c'est Madame l'Inspectrice, c'est habituel, on dit toujours Monsieur l'Inspecteur.

Pierre ANSART :

Oui, c'est Madame l'Inspectrice actuellement. Bien, je pense qu'il n'y a pas de question non plus puisque c'est une reconduction. Je passe au vote qui est contre cette proposition ? Abstention ? Proposition adoptée avec 28 voix.

11. MISE EN PLACE DES ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES DANS LA COMMUNE DE BEURAINS

Monsieur VENEL expose :

Vu la Loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables du 10 mars 2023,

Vu l'article 15 de ladite Loi qui demande aux communes de définir des zones d'accélération des énergies renouvelables,

Monsieur Le Maire précise que la Loi relative à l'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables (APER) du 10 Mars 2023 a, parmi ses objectifs, celui de « *planifier avec les élus locaux, le déploiement des énergies renouvelables dans les territoires* ».

Ainsi, à travers son article 15, ladite Loi demande aux communes de définir des zones d'accélération des énergies renouvelables.

Ces zones d'accélération correspondent à des zones jugées préférentielles et prioritaires par les communes pour le développement des énergies renouvelables.

Elles sont proposées par les communes, pour chaque type d'énergie renouvelable. Ce ne sont pas des zones exclusives. Des projets peuvent donc être autorisés en dehors de ces zones mais ces derniers seront plus compliqués à réaliser, notamment avec la création, par le porteur de projet et à ses frais, d'un comité de projet lors de la phase de concertation.

Dans cet objectif, l'État a mis en place un portail cartographique permettant aux communes de définir ces différentes zones.

Monsieur Le Maire précise que ces zones doivent être définies dans un délai de 6 mois à compter de la mise à dispositions des informations prévues au 1° du II de l'article 15 de la Loi APER afin de respecter les échéances règlementaires.

Monsieur Le Maire précise également que ces zones doivent faire l'objet d'une concertation du public. Cette concertation n'étant pas définie au travers de la Loi APER, il a donc mis en place cette concertation selon les modalités suivantes :

- un dossier d'information sur les ZAEnR envisagées par la Commune a été consultable du 19 mars 2024 au 03 avril 2024 et complété au fur et à mesure des études et échanges avec le public, un registre de concertation disponible en mairie a permis au public de formuler ses observations,
- Le dossier d'information était également disponible sur le site internet de la collectivité sur la page réservée aux consultations publiques (<https://www.mairie-beaurains.fr/consultations-publiques>). La population a également été informée par une information sur les réseaux sociaux.

Monsieur Le Maire présente le bilan joint de cette concertation joint en annexe (cf annexe 1 : Bilan de la concertation du public) :

- 0 (nombre de personnes ayant consigné des observations sur le registre)

qu'à l'issue de la concertation, les ZAEnR proposées dans le dossier d'information sous la forme de cartographies concernant les énergies rappelées ci-dessous sont validées et jointes en annexe 2 à la présente délibération.

- Les ZAEnR sont proposées sur la commune pour les énergies suivantes :
 - Solaire Photovoltaïque et thermique au sol :
 - Il est proposé de ne pas instaurer de zone d'accélération sur cette énergie,
 - Solaire Photovoltaïque et thermique sur bâtiments et ombrières :
 - Il est proposé d'instaurer une zone d'accélération sur le périmètre repris en annexe de la présente,
 - Géothermie (PAC géothermique) :
 - Il est proposé d'instaurer une zone d'accélération sur le périmètre repris en annexe de la présente délibération,
 - Hydroélectricité :
 - Il est proposé de ne pas instaurer de zone d'accélération sur cette énergie,
 - Biomasse (y compris biocarburants) :
 - Il est proposé d'instaurer une zone d'accélération sur le périmètre repris en annexe de la présente délibération,
 - Éolien :
 - Il est décidé de ne pas instaurer de zone d'accélération sur cette énergie,
 - Méthanisation :
 - Il est décidé de ne pas instaurer de zone d'accélération sur cette énergie,

Après échanges, le Conseil Municipal :

- approuve le bilan de la concertation annexé à la présente et les suites données à cette concertation,
- arrête les propositions de zones d'accélération telles que présentées ci-dessus et annexées à la présente,
- précise que la présente délibération sera transmise, à la Communauté Urbaine d'Arras, en plus de sa transmission au référent préfectoral dans le Département,
- précise que la présente délibération approuve la proposition de cartographie des zones d'accélération du territoire communale qui sera transmise au référent préfectoral dans le Département. Elle intégrera la cartographie départementale qui sera soumise à l'avis du Comité Régional de l'Energie des Hauts-de-France.

Pierre ANSART :

Très bien. Y a-t-il des explications complémentaires ? Non donc si c'est clair pour tout le monde, je passe au vote qui est contre cette proposition ? Abstention ? Donc, proposition adaptée avec 28 voix.



Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAENR)

Dossier de Consultation Publique du 19 mars 2024 au 03 avril 2024

Prévu par la Loi APER du 10 mars 2023

Sommaire

- Éléments de contexte
- Cartographie
- Observations



Contexte

Contexte

Pourquoi une loi d'accélération des EnR?

- La France, seul pays européen à n'avoir pas tenu ses objectifs 2020 de production EnR
- Suite à la crise des prix de l'énergie, besoin d'une indépendance énergétique
- **Accélérer la mise en place des EnR sur le territoire français pour atteindre les objectifs 2050 fixés :**
 - x10 sur la production solaire (objectif 100 GW)
 - x2 la production d'éolien terrestre (objectif 40 GW)
 - 50 parcs éoliens en mer (objectif 40 GW)
- **Promulgation de la loi d'accélération le 10 mars 2023, avec 4 axes :**
 - Planifier le déploiement des EnR sur les territoires
 - Simplifier les procédures d'autorisation des projets EnR
 - Mobiliser les espaces déjà artificialisés
 - Partager la valeur des projets avec les territoires que les accueillent

Contexte

La planification des énergies renouvelables terrestres

La Loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables prévoit dans son article 15 la mise en place d'une planification ascendante des énergies renouvelables sur le territoire français.

Cet article demande aux communes de définir des « zones d'accélération » des énergies renouvelables.

Par type d'énergie renouvelable : éolien, photovoltaïque, méthanisation... L'enjeu est que ces zones soient suffisantes pour atteindre les objectifs énergétiques fixés aux différents niveaux (national, régional, local...).

Contexte

Ces zones reflèteront la volonté politique locale :

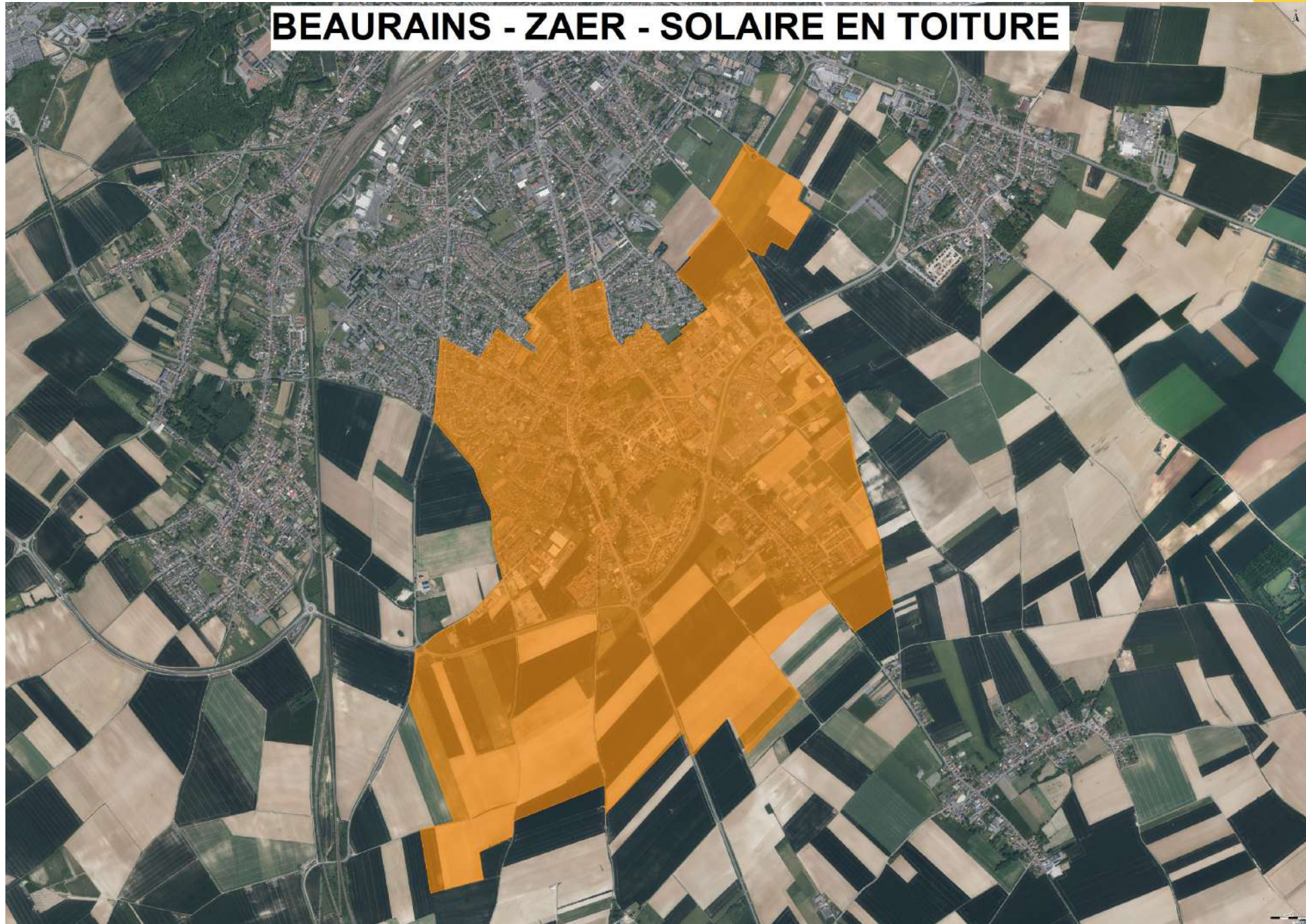
- Les zones d'accélération correspondent à des zones jugées préférentielles et prioritaires par les communes pour le développement des énergies renouvelables.
- Elles sont donc proposées par les communes, pour chaque type d'énergie renouvelable.
- Ce ne sont pas des zones exclusives. Des projets pourront donc être autorisés en dehors de ces zones. Des projets pourront être refusés dans ces zones, au cas par cas, au regard de leur impact environnemental.
- Ces zones pourront ensuite être incluses dans les documents d'urbanisme, via des modifications simplifiées.



Cartographie

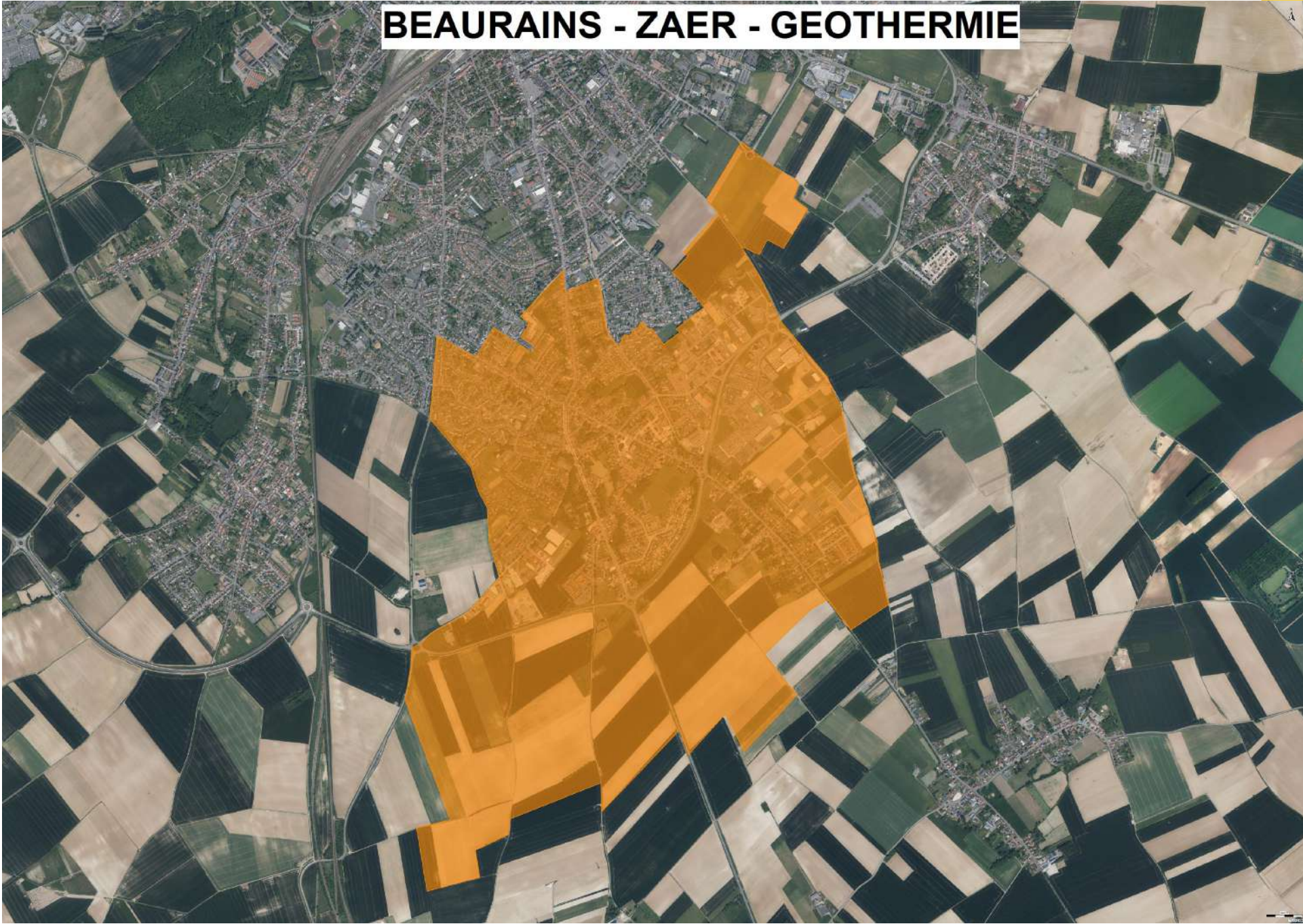
Solaire

BEURAINS - ZAER - SOLAIRE EN TOITURE



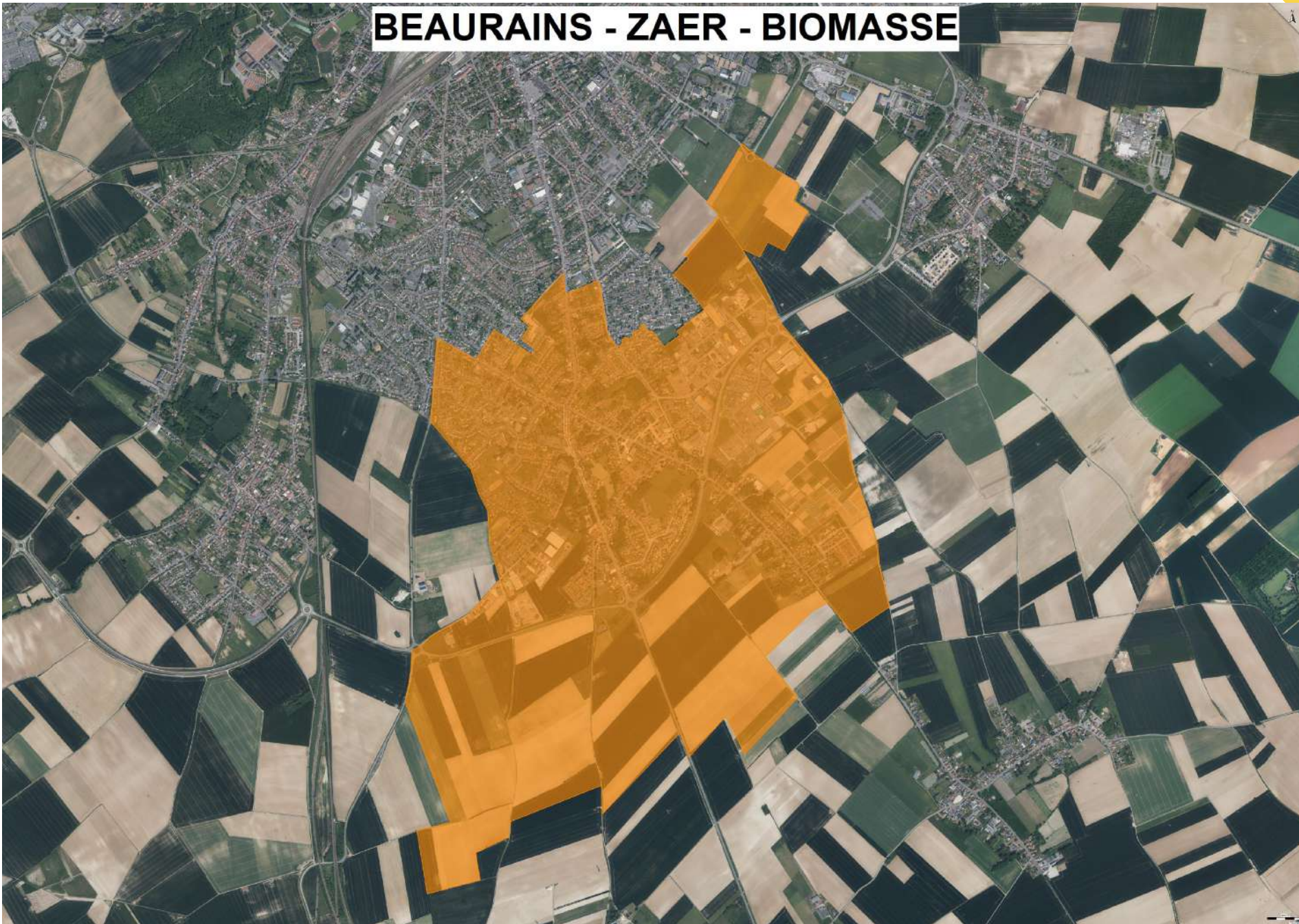
Géothermie

BEAURAINS - ZAER - GEOTHERMIE



Bois/ énergie Biomasse

BEAURAINS - ZAER - BIOMASSE



Eolien



Biogaz / Biométhane



Hydroélectrique







Observations

Merci

Mairie de BEAURAINS

1, Place de la fontaine

Tel : 03.21.50.90.60

www.mairie-beaurains.fr

12. PARC AUTOMOBILE MUNICIPAL - DESTRUCTION D'UN VÉHICULE

Monsieur VEZILIER expose :

Dans le cadre de la bonne gestion de son patrimoine et de l'optimisation de ses moyens, la Commune de BEAURAINS entend aujourd'hui procéder à la destruction d'un véhicule.

Le tableau ci-dessous reprend les caractéristiques du véhicule pour sa destruction :

N° INVENTAIRE	IMMATRICULATION	MARQUE / TYPE	CARACTÉRISTIQUE	DATE DE 1 ^{ère} MISE EN CIRCULATION	KM
2182-2009- 717	97-XB-62	Citroën Xsara Break	-	15/12/2004	166 424

Compte tenu de ce qui précède, il vous est donc demandé de bien vouloir :

- Autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires liées à cette opération.

Pierre ANSART :

Très bien, alors je pense que je peux passer tout de suite au vote. Qui est contre ? Abstention ? Rapport adopté avec 28 voix.

13. CONTRAT D'ENTRETIEN DES TERRAINS DE FOOTBALL

Monsieur DUPOND expose :

Conformément au Code de la Commande Public, ainsi qu'aux délibérations en date du 11 juin 2020 donnant délégation au Maire et notamment le 4^{ème} paragraphe ainsi que celle du 11 juin 2020 relative aux procédures de passation des marchés, nous avons réuni la Commission d'examen des offres afin d'examiner et retenir les propositions reçues pour :

Réunion du 27 février 2024

Entretien des terrains de football pour un an renouvelable 2 fois

Identité du candidat ayant soumissionné :

Par ordre d'arrivée des plis sur la plateforme de dématérialisation

- BONNET Groupe TERENVI, 37 rue du 8 mai 1945 62640 MONTIGNY EN GOHELLE
- ID VERDE, ZAL de l'Épinette Route de Béthune 62160 AIX-NOULETTE

Suite à la commission d'examen des offres en date du 27 février 2024 a été retenu :

ID VERDE pour un montant annuel de 47 816,00 € HT soit 57 379,20 € TTC

Je vous propose :

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces utiles à la mise en œuvre de cette délibération ;
- les crédits sont prévus au budget 2024 et suivants.

Pierre ANSART :

Très bien, des questions sur cette délibération ? Je passe au vote qui est contre ? Abstention ? Rapport adopté avec 28 voix. Donc c'est Cédric qui est parti pour.

Cédric DUPOND :

Oui, jusqu'à la fin, en général vous aimez bien, car ça signale la fin de la réunion.

14. MARCHÉ DES ASSURANCES – RENOUELEMENT

Monsieur DUPOND expose :

Par délibération du 05 octobre 2022, vous avez adopté le marché prestations de services d'assurances pour deux années. Celui-ci prendra fin le 31 décembre 2024.

Je vous propose de lancer pour renouvellement en procédure adaptée, l'appel d'offre suivant :

- Renouvellement du marché prestation de services d'assurances pour la commune de BEAURAINS pour une durée de 2 ans.

Lot 1 : Assurance des véhicules à moteur – Assurances Auto Collaborateur

Lot 2 : Dommages aux biens

Lot 3 : Responsabilité civile – Indemnisation des accidents corporels

Lot 4 : Protection Juridique

Lot 5 : Garanties Statutaires

La commission d'examen des offres se réunira en décembre 2024, les différents choix qu'elle aura retenus vous seront proposés au Conseil Municipal de décembre 2024.

Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant à engager le renouvellement en procédure adaptée, du marché « prestations de services d'assurances ».

Cédric DUPOND :

Sachant que compte tenu de ce qu'on sait du marché des assurances, on s'attend quand même à des augmentations. Voilà surtout avec les catastrophes qui sont passées dans les années précédentes, mais bon on espère que nos experts vont permettre de faire des économies.

Pierre ANSART :

Monsieur l'expert.

Vincent VEZILIER :

Alors moi déjà, on va avoir le législateur ayant pris des décisions et augmenté notamment tout ce qui est surprime, catastrophe naturelle, etc., le taux passant de 12 à 20% sur les polices des bâtiments, etc. Donc on aura déjà des augmentations, indépendamment du contexte économique, qui seront déjà liées à ces évolutions législatives à l'effet du 1^{er} janvier 2025.

Pierre ANSART :

D'accord, tu rends à César, ce qui appartient à César.

Vincent VEZILIER :

C'est exactement.

Pierre ANSART :

Très bien, je passe au vote qui est contre ? Abstention ? Rapport adopté avec 28 voix.

15. LANCEMENT DES PROCÉDURES - TRAVAUX CENTRE SOCIAL MUNICIPAL CHICO MENDES

Monsieur Cédric DUPOND expose :

Conformément au Code des Marchés Publics, ainsi qu'aux délibérations en date du 11 juin 2020 donnant délégation au Maire et notamment le 4^{ème} paragraphe ainsi que celle du 11 juin 2020 relative aux procédures de passation des marchés, nous avons réuni la Commission de mise en concurrence les 3 et 09 avril 2024 à 18h30 afin d'examiner et retenir les propositions reçues pour :

L'Amélioration de la zone d'accueil au Centre Social Municipal Chico Mendes.

Nature des lots :

- Lot 1 : Gros œuvre, charpente, couverture, bardage, isolation thermique par l'extérieur et carrelage ;
- Lot 2 : Menuiserie extérieures ;
- Lot 3 : Plâtrerie, isolation, faux plafonds et menuiseries intérieures ;
- Lot 4 : Peintures, revêtement de murs et revêtements de sol souples ;
- Lot 5 : Électricité et chauffage.

Identité des candidats ayant soumissionné, par ordre d'arrive des plis sur la plateforme de dématérialisation et par lots.

Lot 1 : Gros œuvre, charpente, couverture, bardage, isolation thermique par l'extérieur et carrelage :

3 plis déposés dans les délais

0 hors délais

- Société Artebat 5 rue Gustave Eiffel 62217 Beaurains
- Société C4M Zone Artoipôle Allée de Suède 62223 Feuchy
- Société JLB 1 Chemin des longs rideaux 62161 Duisans

Société	Montant HT	Montant TTC
Artebat	167 777,72 €	201 333,27 €
C4M	198 050,67 €	237 660,81 €

JLB	183 373,13 €	220 047,76 €
-----	--------------	--------------

Le prix indiqué ci-dessous comprend l'option apport lumineux

Société	Montant HT + option	Montant TTC
Artebat	178 399,32 €	214 079,18 €
C4M	203 074,71 €	243 689,65 €
JLB	190 573,13 €	228 687,76 €

Lot 2 : Menuiserie extérieures :

4 plis déposés dans les délais
0 hors délais

- Société SCOP Fer-Art Technoparc futura 62400 Béthune
- Société Cogez Métal 141 Rue Alphonse Hayez 59500 Douai
- Société EPM 1 rue Montgolfier 62000 Arras
- Société ALNOR 11 rue Lavoisier ZA La Fontinelle 59112 Annoeullin

Société	Montant HT	Montant TTC
SCOP Fer-Art	45 191,44 €	54 229,73 €
Cogez Métal	43 780,00 €	52 536,00 €
EPM	46 839,45 €	56 207,34 €
ALNOR	41 519,00 €	49 822,80 €

Le prix indiqué ci-dessous comprend l'option 1-protection phonique 2 -ventouses aux 3 portes

Société	HT Option 1	TTC Option 1	HT Option 2	TTC Option 2
SCOP Fer-Art	6 097,37 €	7 316,85 €	3 095,80 €	3 714,96 €
Cogez Métal	210,00 €	252,00 €	790,00 €	948,00 €
EPM	10 755,57 €	12 906,69 €	2 021,37 €	2 425,65 €
ALNOR	8 970,00 €	10 764,00 €	2 041,00 €	2 449,20 €

Lot 3 : Plâtrerie, isolation, faux plafonds et menuiseries intérieures :

7 plis déposés dans les délais
0 hors délais

- Société AA Aménagement Parc d'activités de l'Alouette Rue des Jolis Champs 62800 Liévin
- Société Techniplatre 49 Chemin Vert 62300 Lens
- Société Trione Construction Rue du Général de Mitry 62150 Houdain
- Société SDE Menuiserie 3 rue Jehan Bodel 62217 Beaurains
- Société Les Cloisons de l'Artois 10 place du Général De Gaulle 62000 Dainville
- Société MGCP 3 rue Popieluszko 62300 Lens
- Société PETROCCHI 7 rue Joseph Beghin 59239 Thumeries

Société	Montant HT	Montant TTC
AA Aménagement	42 850,86 €	51 421,03 €
SAS Techniplatre	20 372,73 €	24 447,25 €

Trione Construction	48 500,00 €	58 200,00 €
SDE Menuiserie	48 505,97 €	58 207,16 €
Les Cloisons de l'Artois	48 786,95 €	58 544,34 €
MGCP	48 611,79 €	58 334,15 €
PETROCCHI	44 724,26 €	53 669,12 €

Le prix indiqué ci-dessous comprend l'option 1- 4 Portes Grand oculus

Société	Montant HT	Montant TTC
AA Aménagement	2 360,00 €	2 832,00 €
SAS Techniplatre	3 600,00 €	4 320,00 €
Trione Construction	3 520,00 €	4 224,00 €
SDE Menuiserie	4 094,16 €	4 913,00 €
Les Cloisons de l'Artois	5 600,00 €	6 720,00 €
MGCP	2 240,52 €	2 688,63 €
PETROCCHI	4 112,00 €	4 934,40 €

Lot 4 : Peintures, Revêtement de murs et Revêtements de sol souples :

5 plis déposés dans les délais
0 hors délais

- Société De.co.Rev 53 Route Nationale Hameau de l'Arbret 62158 La Herlière
- Société Color'in 57 rue Galilée 62750 Loos en Gohelle
- Ets Jean-Pierre WOITRAIN 11 Rue du 14 juillet 62223 Saint Laurent Blangy
- Société Tulipp Multiservices 121 Rue du Galibot Hôtel d'entreprises ZI Bonnel 59167 Lallaing
- Société Décor Peinture 2 place des Champs de Colut 59230 Sars et Rosières

Société	Montant HT	Montant TTC
De.co.Rev	19 726,50 €	23 671,80 €
Color'in	19 968,90 €	23 962,68 €
Jean-Pierre WOITRAIN	19 937,45 €	23 924,94 €
Tulipp Multiservices	24 972,10 €	29 966,52 €
Décor Peinture	26 926,50 €	32 311,80 €

Lot 5 : Electricité et chauffage

4 plis déposés dans les délais
0 hors délais

- SAS Consult Energie Bat 04 Parc de la Rocade 62114 Sains en Gohelle
- Société ATEOS 6 rue d'Athies 62223 Feuchy
- SARL Pascal NOË Electricité 56 rue du Général Barbot 62053 Saint Laurent Blangy
- SAS OTG 70 Chemin de la Campagnerie 59700 Marcq en Baroeul

Société	Montant HT	Montant TTC
Consult Energie Bat	40 418,08 €	48 501,70 €
Ateos	42 134,66 €	50 561,60 €
Pascal NOË Electricité	42 757,45 €	51 308,94 €

OTG	38 005,00 €	45 606,00 €
-----	-------------	-------------

Le prix indiqué ci-dessous comprend l'options 1 Contrôle accès badges – 2 bte à clés – 3 Rideau d'air chaud

Société	HT Option 1	TTC Option 1	HT Option 2	TTC Option 2	HT Option 3	TTC Option 3
Consult Energie Bat	7 969,83 €	9 563,80 €	2 147,89 €	2 577,47 €	2 307,99 €	2 769,59 €
Ateos	4 617,32 €	5 540,79 €	1 714,39 €	2 057,27 €	1 975,32 €	2 370,39 €
Pascal NOË Electricité	5 547,00 €	6 656,40 €	3 177,00 €	3 812,40 €	2 088,50 €	2 506,20 €
OTG	6 800,00 €	8 160,00 €	2 490,00 €	2 988,00 €	2 790,00 €	3 348,00 €

Classement des offres

Lot 1 : Gros œuvre, charpente, couverture, bardage, isolation thermique par l'extérieur et carrelage (avec PSE Lanterneaux)

	ARTEBAT	C4M	JLB
Critère n°1	Base 40	Base 33,89	Base 36,60
	PSE 40	PSE 35,14	PSE 37,44
Critère n°2	44,36	60	15,18
Total	Base 84,36	Base 93,89	Base 51,78
	PSE 84,36	PSE 95,14	PSE 52,62

Lot 2 : Menuiserie extérieures (PSE protection phonique – ventouses aux 3 portes)

	FER ART	COGEZ METAL	EPM	ALNOR
Critère n°1	Base 36,53	Base 37,93	Base 35,46	Base 40
	PSE 36,81	PSE 40,00	PSE 30,05	PSE 34,10
Critère n°2	60,00	53,20	57,96	53,30
Total	Base 96,75	Base 91,13	Base 93,42	Base 93,30

	PSE 96,81	PSE 93,20	PSE 88,01	PSE 87,40

Lot 3 : Plâtrerie Isolation Faux plafonds Menuiseries Intérieures (PSE 4 Portes Oculus)

	AA Aménagement	Trione	SDEM	Les cloisons de l'artois	MGCP	PETROCCHI
Critère n°1	Base 40,00	Base 35,34	Base 35,34	Base 35,13	Base 35,26	Base 38,32
	PSE 40,00	PSE 34,76	PSE 34,38	PSE 33,25	PSE 35,42	PSE 37,03
Critère n°2	53,20	38,46	60,00	51,16	32,58	56,60
TOTAL	Base 93,20	Base 73,80	Base 95,34	Base 86,29	Base 67,84	Base 94,92
	PSE 93,20	PSE 73,22	PSE 94,38	PSE 84,41	PSE 68,00	PSE 93,63

Lot 4 : Peinture revêtement de murs revêtements de sol souples

	DECOREV	COLORIN	WOITRAIN	TULIPP	DECOR PEINTURE
Critère n°1	40,00	39,51	39,58	31,60	29,30
Critère n°2	56,60	60,00	60,00	60,00	60,00
Total	96,60	99,51	99,58	91,60	89,30

Lot 5 : Electricité chauffage (PSE contrôle accès badges – Boîte à clés avec ouverture par badge – rideau d'air chaud)

	Consult Energie Bat	ATEOS	PASCAL NOE	OTG
Critère n°1	Base 37,61 €	Base 36,08 €	Base 35,55 €	Base 40,00 €
	PSE 37,91 €	PSE 39,72 €	PSE 37,40 €	PSE 40,00 €

Critère n°2	60,00 €	60,00 €	34,46 €	43,16 €
Total	Base 97,61 €	Base 96,08 €	Base 70,01 €	Base 83,16 €
	PSE 97,91 €	PSE 99,72 €	PSE 71,86 €	PSE 83,16 €

Les entreprises suivantes ont été retenues :

Lot 1 : Gros œuvre, charpente, couverture, bardage, isolation thermique par l'extérieur et carrelage

- Société C4M a été retenue pour un montant HT de 198 050,67 € soit 237 660,81 € TTC
PSE 1 lanterneau : 2 512,02 € HT

Soit un total de 200 562,69 € HT soit 240 675,23 € TTC

Lot 2 : Menuiserie extérieures :

- Société FER ART a été retenue pour un montant HT de 45 191,44 € soit 54 229,73 TTC
PSE Protection Phonique de la porte : + 377,80 € HT soit 453,36 € TTC

Soit un total de 45 569,24 € HT soit 54 683,09 € TTC

Lot 3 : Plâtrerie, isolation, faux plafonds et menuiseries intérieures

- Société SDEM a été retenue pour un montant HT de 48 505,97 € soit 58 207,17 € TTC

Lot 4 : Peintures, revêtement de murs et revêtements de sol souples

- Société JP WOITRAIN a été retenue pour un montant HT de 19 937,45 € soit 23 924,94 € TTC

Lot 5 : Electricité et chauffage

- Société ATEOS a été retenue pour un montant HT de 42 134,66 € soit 50 561,60 € TTC
PSE Contrôle d'accès avec badges : 4 617,32 € HT soit 5 540,79 € TTC
PSE Boîte à clés avec ouverture par badge : 1 714,39 € HT soit 2 057,27 € TTC
PSE Rideau d'air chaud : 1 975,32 € HT soit 2 370,39 € TTC

Soit un total de 50 441,68 € HT soit 60 530,02 € TTC.

Pierre ANSART :

Alors vous avez eu donc des documents suivants, avec l'explication et l'écrit, tous les prix que ça a été projeté sur l'écran pour les gens qui regardent sur les écrans

Cédric DUPOND :

Alors, on peut dire quand même, hein Pierre, c'est qu'il y a eu 61 entreprises qui sont venues, qui n'ont pas répondu, mais qui ont pris le dossier, un certain nombre quand même, vous avez vu que certaines

ont répondu, d'autres qui ont fait les visites. Donc ça a été un gros, gros travail pour nos collaborateurs, directeurs des services techniques, responsables des marchés et pour l'architecte qui nous assiste.

Pierre ANSART :

Très bien, merci. Je voulais signaler que Sébastien RENARD est arrivé. À partir donc du projet numéro 15 et que Michel, oui Michel Evrard, je m'excuse, perd tout pouvoir, un pouvoir à partir du numéro 15. Mais le nombre de votants reste le même, nous sommes toujours 28 votants. Y a-t-il des questions ? Je passe au vote qui est contre ? Abstention ? Rapport adopté avec 28 voix.

16. FOURNITURES POUR LES ÉCOLES

Monsieur DUPOND expose :

Acquisition de fournitures, livres scolaires et loisirs créatifs pour les écoles maternelles, primaires publiques et les accueils de loisirs de la ville de Beaurains pour les années 2025-2026 et 2027

Le contrat passé avec la société Papèteries la victoire pour les fournitures générales et loisirs créatifs et la société DECITRE pour les livrets et manuels scolaires à la suite de la commission d'appel d'offres du 03 décembre 2020 arrive à terme le 31 décembre 2024. Il avait été établi pour 3 années.

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à :

- Lancer une mise en concurrence en procédure adaptée pour le renouvellement des fournitures générales et loisirs créatifs et pour les livrets et manuels scolaires ;
- Le cahier des charges sera établi par nos services en lien avec tous les acteurs.

Pierre ANSART :

Très bien, alors je pense qu'il n'y a pas. Question ?

Cédric DUPOND :

Jusqu'au mois de décembre, ouais.

Pierre ANSART :

Comment ?

Cédric DUPOND :

Ma voisine, Disait, qu'on va avoir du boulot au mois de décembre.

Pierre ANSART :

Je passe au vote qui est contre ? Abstention ? Rapport adopté avec 28 voix.

17. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET ANNEXE BORÉAL PARC

Pierre ANSART :

On va garder l'ordre des délibérations, on m'a fait la remarque. On garde l'ordre des délibérations.

Cédric DUPOND :

Donc tu vas sortir 2 fois, tu es courageux.

Monsieur DUPOND expose :

Le Compte Administratif 2023 reprend l'ensemble des opérations du Budget Prévisionnel de l'exercice, son résultat reflète la gestion des finances du Budget annexe Boréal pour l'exercice 2023.

Les résultats sont les suivants :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
DEPENSES			
Prévisions budgétaires	3 929 177,62	4 401 177,62	8 330 355,24
Réalisations de l'exercice	1 988 177,62	2 398 289,62	4 386 467,24
RECETTES			
Prévisions budgétaires	3 929 177,62	4 401 177,62	8 330 355,24
Réalisations de l'exercice	1 930 289,62	1 988 177,83	3 918 467,45
RESULTATS DE L'EXERCICE			
Excédent		410 111,79	410 111,79
Déficit	- 57 888,00		- 57 888,00
RESULTATS REPORTEES 2022			
Excédent		1 933 336,96	1 933 336,96
Déficit	- 1 930 289,62		- 1 930 289,62
RESULTATS 2023			
Excédent		1 523 225,17	1 523 225,17
Déficit	- 1 988 177,62		- 1 988 177,62
SOLDE DES RESTES A REALISER			
Excédent			
Déficit			
RESULTATS CUMULES			
Excédent		1 523 225,17	
Déficit	- 1 988 177,62		• 464 952,45

Cédric DUPOND :

Donc pour le compte administratif 2023 de Boréal donc, il n'y a pas grand changement, ce n'est pas un compte où il y a de nombreuses opérations vous le savez, l'année dernière était prévue donc la vente d'un terrain qui n'a pas été réalisé en 2023. Donc ça provoque en fonctionnement un déficit de 410 111€. Ensuite le reste ce sont des écritures d'ordre, il faut rappeler, donc dès que la vente sera, elle est conclue, mais dès que le paiement sera fait suite au permis de construire, bah le budget sera clos. Il reste cette vente à faire de 455 000,00 € à la société l'empereur et puis 4 000,00 € qui sont liés à un marché de Conseil de l'entreprise BR qui sera terminée lorsque l'on rétrocèdera l'ensemble des voiries à la Communauté Urbaine d'Arras. Donc, il y aura toute la session des plans des réseaux, etc., qui sera à faire donc il y a aussi 4 000,00 €, vous verrez tout à l'heure dans le budget 2024. Donc voilà, le résultat de clôture pour ce budget cette année est de moins 464 952,45 € et ce budget sera rétabli, rééquilibré avec la vente en 2024. Voilà.

Pierre ANSART :

Donc, je vous laisse.

Cédric DUPOND :

Donc on vote à la fois sur le compte administratif et sur le compte de gestion du receveur qui est sur le budget annexe. Qui sont conformes Laurent ? Voilà.

Jean Louis PETIT :

On est sûr que Monsieur le Maire n'écoute pas aux portes, je vous demande de vous positionner sur ce rapport. Alors qui est contre ? 4 voix contre, c'est ça Michel, 4 voix contre, abstention ? Donc rapport adopté avec 24 voix et 4 contres. Pierre ne vote pas, pardon, 23 voix, pardon, excusez-moi. Donc 23 voix pour et 4 contres et il va revenir là. Allez Vincent introduisez, Monsieur le Maire, avec délicatesse.

Cédric DUPOND :

Oh tout en douceur.

Pierre ANSART :

Cédric, je te laisse avancer.

Cédric DUPOND :

Ben, 4 voix contre et tout le reste pour 23.

Pierre ANSART :

Oui, oui, bien sûr.

Cédric DUPOND :

Nos collègues mettent en doute le fait que le compte administratif soit.

Pierre ANSART :

Donc on est à la 18 ?

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ZONE BOREAL PARC : ZONE ACTIVITES COMMERCIALES LO (1)

(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE MAIRIE DE BEURAINS

Numéro SIRET : 21620099800088

POSTE COMPTABLE : SGC ARRAS

M. 57

Compte administratif

Voté par nature

BUDGET : BOREAL PARC (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	5
B - Pour mémoire : Modalités de vote du budget	6
C1 - Exécution du budget - Résultats	7
C2 - Exécution du budget - RAR Dépenses	8
C3 - Exécution du budget - RAR Recettes	9

II - Présentation générale

A - Vue d'ensemble - Exécution du budget	10
B1 - Equilibre financier - Investissement	11
B2 - Equilibre financier - Fonctionnement	12
C1 - Balance générale - Dépenses	13
C2 - Balance générale - Recettes	14

III - Adoption du CA

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	16
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	19
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	21
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	22
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	23
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	24
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	26
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	29
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	31

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	33
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	34
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	38
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	39
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	40
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement	42
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	43

ZONE ACTIVITES COMMERCIALES LO - BOREAL PARC - CA - 2023

B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	44
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	45
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	46
B3.1 - Etat des provisions constituées	47
B3.2 - Etalement des provisions	49
B4 - Etat des charges transférées	50
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	51
B6 - Prêts	52
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	53
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	54
B7.3 - Etat des emprunts garantis	55
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	56
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	57
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	58
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	59
B7.8 - Autres engagements donnés	60
B7.9 - Autres engagements reçus	61
B8.1.1 - Concours attribués à des tiers	62
B8.1.2 - Liste des subventions versées aux communes	63
B9 - Etat du personnel	64
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	66
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	67
B11.2 - Liste des établissements publics créés	68
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	69
B12.1 - Variation du patrimoine - Entrées	70
B12.2 - Variation du patrimoine - Sorties	71
B13 - Opérations liées aux cessions	72
B14 - Etat des travaux en régie	73
B15.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	75
B15.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	76
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	77
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	78
C2.1 - Situation des AP	80
C2.2 - Situation des AE	81
D - Autres éléments d'information	
D1.1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	82
D1.2.1 - Services assujettis à la TVA - Vue d'ensemble	83
D1.2.2 - Services assujettis à la TVA - Détail investissement	84
D1.2.3 - Services assujettis à la TVA - Détail fonctionnement	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	85
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	86
D2.3 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 3 : Patrimoine	88
D3.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Entrées	89
D3.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Sorties	90
D4 - Gestion des fonds européens	91
D5 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	92
D6 - Actions de formation des élus	93
D7 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	94
D8 - Compte d'emploi du fonds commun des services d'hébergement	95
D9 - Identification des flux croisés	96
D10 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	97
D11 - Décisions en matière de taux	99
D12.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	100
D12.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	101
D13.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	103
D13.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	104
D14 - Suivi des opérations au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain	105
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	106

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également pour les collectivités de moins de 3500 habitants qui opteraient pour le régime des AP-AE de l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9 et avant l'adoption de son budget primitif. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.3 et C2.4 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	5509

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	
4	Encours de dette / population (2) (3)	
5	DGF / population	
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
POUR MEMOIRE : MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7,50%
- Investissement : 7,50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS	C1

RESULTAT DE L'EXERCICE					
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)		Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	4 386 467,24	3 918 467,45	3 047,34	A1	-464 952,45
Investissement	1 988 177,62	1 930 289,62	-1 930 289,62	A2	-1 988 177,62
Dont 1068		0,00			
Fonctionnement	2 398 289,62	1 988 177,83	1 933 336,96	A3	1 523 225,17

RESTES A REALISER (4)						
	Dépenses		Recettes		Solde (B) (5)	
TOTAL des RAR	I + II	0,00	III + IV	0,00	B1	0,00
Investissement	I	0,00	III	0,00	B2	0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)		
TOTAL	A1 + B1	-464 952,45
Investissement	A2 + B2	-1 988 177,62
Fonctionnement	A3 + B3	1 523 225,17

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

(5) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(6) Indiquer le signe : – si déficit ou besoin de financement, + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE	II
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET	A

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 2 398 289,62	G 1 988 177,83
	Section d'investissement	B 1 988 177,62	H 1 930 289,62

		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00 (si déficit)	I 1 933 336,96 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 1 930 289,62 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)

		=	=
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D 6 316 756,86	= G + H + I + J 5 851 804,41

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F 0,00	= K + L 0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E 2 398 289,62	= G + I + K 3 921 514,79
	Section d'investissement	= B + D + F 3 918 467,24	= H + J + L 1 930 289,62
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F 6 316 756,86	= G + H + I + J + K + L 5 851 804,41

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT	B1

SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
018	RSA	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (1)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (2)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (1) (11)	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (1) (3)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
Total des réalisations d'équipement		0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (4)	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (1) (5)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (1)	0,00	0,00
Total des réalisations financières		0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00
Total des réalisations réelles en investissement		I 0,00	II 0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (8) (9)	1 988 177,62	1 930 289,62
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00
Total des réalisations d'ordre en investissement		III 1 988 177,62	IV 1 930 289,62

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I + III	1 988 177,62	II + IV	1 930 289,62
--------------	---------	---------------------	---------	---------------------

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté	V	1 930 289,62	VI	0,00
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			VII	0,00

TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	3 918 467,24	II + IV + VI + VII	1 930 289,62
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (10)		-1 988 177,62		

(1) Hors dépenses et recettes imputées au chapitre 018.

(2) Sauf 165, 166 et 16449.

(3) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(4) En recettes, sauf 1068.

(5) En recettes, détail du 138.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(10) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT	B2

SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS
(y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général (1)	0,00	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
012 Charges de personnel et frais assimilés (1)	0,00	73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00
		731 Fiscalité locale	0,00
		74 Dotations et participations (1)	0,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (1)	0,00	75 Autres produits de gestion courante (1)	0,21
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		
014 Atténuations de produits	0,00	013 Atténuations de charges (1)	0,00
016 APA	0,00	016 APA	0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00	017 RSA / Régularisations de RMI	0,00
Total dépenses de gestion des services	0,00	Total recettes de gestion des services	0,21
66 Charges financières	0,00	76 Produits financiers	0,00
67 Charges spécifiques (1)	468 000,00	77 Produits spécifiques (1)	0,00
68 Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (1)	0,00	78 Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (1)	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	I 468 000,00	TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES	II 0,21

OPERATIONS D'ORDRE (2)			
042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	1 930 289,62	042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	1 988 177,62
043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00	043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	III 1 930 289,62	TOTAL RECETTES D'ORDRE	IV 1 988 177,62

TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	I + III 2 398 289,62	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	II + IV 1 988 177,83
---	-----------------------------	---	-----------------------------

RESULTAT REPORTE DE N-1			
002 Résultat de fonctionnement reporté	V 0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI 1 933 336,96

TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I + III + V 2 398 289,62	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	II + IV + VI 3 921 514,79
---	---------------------------------	---	----------------------------------

SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (4)	1 523 225,17
--	---------------------

(1) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(2) DF 042 = RI 040 ; RF 042 = DI 040 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

II – PRESENTATION GENERALE	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	C1

MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		1 988 177,62	1 988 177,62
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		0,00	1 988 177,62	1 988 177,62

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté	1 930 289,62
---	---------------------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
011	Charges à caractère général (9)	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	468 000,00	0,00	468 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		1 930 289,62	1 930 289,62
Dépenses de fonctionnement – Total		468 000,00	1 930 289,62	2 398 289,62

Pour information D 002 Résultat négatif reporté	0,00
--	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	C2

TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser sur N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		1 930 289,62	1 930 289,62
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	1 930 289,62	1 930 289,62

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1	0,00
---	-------------

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté	0,00
--	-------------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		1 988 177,62	1 988 177,62
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante(8)	0,21	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		0,21	1 988 177,62	1 988 177,83

Pour information R002 Résultat positif reporté	1 933 336,96
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES	A

Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL		1 998 888,00	1 988 177,62	0,00	10 710,38	0,00	1 988 177,62
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (5)	1 998 888,00	1 988 177,62		10 710,38		1 988 177,62
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		1 998 888,00	1 988 177,62		10 710,38		1 988 177,62
Pour information : D001 Solde d'exécution négatif reporté		1 930 289,62					
Total des dépenses d'investissement cumulées		3 929 177,62	3 918 467,24	0,00	10 710,38	0,00	1 988 177,62

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(7) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		3 929 177,62	1 930 289,62	0,00	1 998 888,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	1 941 000,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	1 988 177,62	1 930 289,62	0,00	57 888,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		3 929 177,62	1 930 289,62	0,00	1 998 888,00
Pour information : R001 Solde d'exécution positif reporté		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'investissement cumulées		3 929 177,62	1 930 289,62	0,00	1 998 888,00

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL		1 998 888,00	1 988 177,62	0,00	10 710,38	0,00	1 988 177,62
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	1 998 888,00	1 988 177,62		10 710,38		1 988 177,62
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00	0,00		0,00		0,00
	Charges transférées (7)	1 998 888,00	1 988 177,62		10 710,38		1 988 177,62
3351	Terrains	1 998 888,00	1 988 177,62		10 710,38		1 988 177,62
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00		0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		1 998 888,00	1 988 177,62		10 710,38		1 988 177,62

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Cumul des réalisations	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL	3 929 177,62	1 930 289,62	0,00	1 998 888,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 941 000,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	1 988 177,62	1 930 289,62	57 888,00
3351	Terrains	1 988 177,62	1 930 289,62	57 888,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		3 929 177,62	1 930 289,62	1 998 888,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
TOTAL		4 401 177,62	2 398 289,62	0,00	0,00	2 002 888,00	0,00	2 398 289,62
011	Charges à caractère général (3)	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques (3)	468 000,00	468 000,00	0,00	0,00	0,00		468 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses financières		468 000,00	468 000,00	0,00	0,00	0,00		468 000,00
Total des dépenses réelles		472 000,00	468 000,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	468 000,00
023	Virement à la section d'investissement	1 941 000,00	0,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	1 988 177,62	1 930 289,62			57 888,00		1 930 289,62
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		3 929 177,62	1 930 289,62			1 998 888,00		1 930 289,62

Pour information : 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00						
--	-------------	--	--	--	--	--	--

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	4 401 177,62	2 398 289,62	0,00	0,00	2 002 888,00	0,00	2 398 289,62
--	---------------------	---------------------	-------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		2 467 840,66	1 988 177,83	0,00	0,00	479 662,83
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	455 000,00	0,00	0,00	0,00	455 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	13 952,66	0,00	0,00	0,00	13 952,66
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,21	0,00	0,00	-0,21
Total des recettes de gestion des services		468 952,66	0,21	0,00	0,00	468 952,45
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		468 952,66	0,21	0,00	0,00	468 952,45
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	1 998 888,00	1 988 177,62			10 710,38
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre		1 998 888,00	1 988 177,62			10 710,38

Pour information : 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	1 933 336,96					
---	---------------------	--	--	--	--	--

Total des recettes de fonctionnement cumulées	4 401 177,62	3 921 514,79	0,00	0,00	479 662,83
--	---------------------	---------------------	-------------	-------------	-------------------

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
TOTAL		4 401 177,62	2 398 289,62	0,00	0,00	2 002 888,00	0,00	2 398 289,62
011	Charges à caractère général (4)	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00
6045	Achats études et prestations de services	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques (4)	468 000,00	468 000,00	0,00	0,00	0,00		468 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	468 000,00	468 000,00	0,00	0,00	0,00		468 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des charges financières et spécifiques		468 000,00	468 000,00	0,00	0,00	0,00		468 000,00
Total des dépenses réelles		472 000,00	468 000,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	468 000,00
023	Virement à la section d'investissement	1 941 000,00						
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	1 988 177,62	1 930 289,62			57 888,00		1 930 289,62
7133	Variat° en-cours de production biens	1 988 177,62	1 930 289,62			57 888,00		1 930 289,62
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (8)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		3 929 177,62	1 930 289,62			1 998 888,00		1 930 289,62

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00

ZONE ACTIVITES COMMERCIALES LO - BOREAL PARC - CA - 2023

= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00
--------------------------------	------

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Dépenses engagées non mandatées.
- (3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040*) (*DF 043 = RF 043*).
- (8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL		2 467 840,66	1 988 177,83	0,00	0,00	479 662,83
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	455 000,00	0,00	0,00	0,00	455 000,00
7015	Ventes de terrains aménagés	455 000,00	0,00	0,00	0,00	455 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	13 952,66	0,00	0,00	0,00	13 952,66
74741	Participation communes membres du GFP	13 952,66	0,00	0,00	0,00	13 952,66
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00	0,21	0,00	0,00	-0,21
75888	Autres	0,00	0,21	0,00	0,00	-0,21
Total des recettes de gestion des services		468 952,66	0,21	0,00	0,00	468 952,45
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		468 952,66	0,21	0,00	0,00	468 952,45
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	1 998 888,00	1 988 177,62	0,00	0,00	10 710,38
7133	Variat° en-cours de production biens	1 998 888,00	1 988 177,62	0,00	0,00	10 710,38
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		1 998 888,00	1 988 177,62	0,00	0,00	10 710,38

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Recettes justifiées non titrées.
- (3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
- (4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*) (*RF 043 = DF 043*).
- (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									

ZONE ACTIVITES COMMERCIALES LO - BOREAL PARC - CA - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

ZONE ACTIVITES COMMERCIALES LO - BOREAL PARC - CA - 2023

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

TYPOLGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	B1.6

REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N	B1.7

EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Con- trat initial	Con- trat rené- gocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer : A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.8

DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 31/12/N	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.9

AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
----------	-----------------------------	------------------------	------------------

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €		
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES	B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS	B3.2

ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 31/12/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (4) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 31/12/N	Montant de l'annuité recouvré		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	0,00
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,21
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	0,00

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exer- cice d'origine du con- trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (1)				
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (2)	Dont part nette (3) I			
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Montant de la rémunération restant à verser au 31/12/N

(2) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 31/12/N

(3) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des délégations de service public				0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B8.1.1

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	0,00	
Personnes de droit privé	0,00	
Associations	0,00	
Entreprises	0,00	
Personnes physiques	0,00	
Autres	0,00	
Personnes de droit public	0,00	
Etat	0,00	
Régions	0,00	
Départements	0,00	
Communes	0,00	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	0,00	
Autres	0,00	

IV- ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SUBVENTIONS VERSEES PAR LA COLLECTIVITE AUX COMMUNES	B8.1.2

SUBVENTIONS VERSEES PAR LA COLLECTIVITE AUX COMMUNES

(Articles L. 4312-11 et L. 3312-5 du CGCT)

(1) Ouvrir un tableau par commune bénéficiant d'une ou de plusieurs subventions versées par la collectivité.

(2) Numéro à 9 chiffres.

(3) Détailler le numéro d'article.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %)

%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES	B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
-------------------------------	-------------------------------------	------------------	----------------------	---------------------------------	-----------------

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
---------------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	----------	---------------------------------	-----------------

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – ENTREES	B12.1

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (1)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
TOTAL GENERAL			0,00	0,00	
Acquisitions à titre onéreux			0,00	0,00	
Acquisitions à titre gratuit			0,00	0,00	
Mise à disposition			0,00	0,00	
Affectation			0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage			0,00	0,00	
Divers			0,00	0,00	

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.

(2) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – SORTIES	B12.2

ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (1)

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
TOTAL GENERAL							0,00	0,00	
Cessions à titre onéreux							0,00	0,00	
Cessions à titre gratuit							0,00	0,00	
Mise à disposition							0,00	0,00	
Affectation							0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage							0,00	0,00	
Mise à la réforme							0,00	0,00	
Divers							0,00	0,00	

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.

(2) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(3) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(4) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	B13

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00

Produit des cessions		Réalisations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)	B14

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	<i>Immobilisations incorporelles</i>	0,00
21	<i>Immobilisations corporelles</i>	0,00
23	<i>Immobilisations en cours</i>	0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	
72	<i>Travaux en régie</i>		0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES TRAVAUX EN REGIE	B14

RATIO

	Montant
Recettes 72 (I)	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	0,00
Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement	0,00 %

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT	B15.1

B15.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION D’INVESTISSEMENT	B15.2

B15.2 – SECTION D’INVESTISSEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
018	RSA	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES	IV
C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		0,00	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	1 930 289,62	1 930 289,62

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 941 000,00	III 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10221	TLE	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (2)	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		1 941 000,00	0,00
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>		
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (4)</i>		
33...	<i>En-cours de production de biens (4)</i>		
35...	<i>Stocks de produits (4)</i>		
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>		
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 941 000,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 1 930 289,62
Ressources propres disponibles	IV 0,00
Solde	V = IV - II (5) -1 930 289,62

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
C – ANNEXES BUDGETAIRES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME	C2.1

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2005.

- (1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.
- (2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.
- (6) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
C – ANNEXES BUDGETAIRES – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	C2.2

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par engagement n'est à renseigner qu'à compter des AE votées en 2005.

(1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D’INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1.1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l’activité (SPIC/SPA)
-----------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	------------------------------------

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – VUE D'ENSEMBLE	D1.2.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL INVESTISSEMENT	D1.2.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET	D2.1

VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant	FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
			Matériel		0,00
Sous-total Fonctionnement		0,00	Sous-total Fonctionnement		0,00
				(B)	

INVESTISSEMENT	Chapitre	Montant			
Matériel		0,00			
Autres		0,00			
Sous-total Investissement		0,00	Effort propre de la Région (A – B)		0,00
				(C)	

TOTAL DEPENSES		0,00	TOTAL RECETTES (B + C)		0,00
		(A)			

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION	D2.2

Volet 2 – Compte TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

(Montants exprimés en K€)

Produits d'exploitation courante :	
Produits du trafic	0,00
Produits annexes au trafic	0,00
Compensations des réductions tarifaires	0,00
Travaux pour Tiers	0,00
Produits hors trafic	0,00
Total chiffre d'affaires	0,00
Versements des Collectivités	0,00
Production immobilisée et stockée	0,00
Total produits d'exploitation courante	0,00

Charges d'exploitation courante :	
Personnel – Masse salariale	0,00
Consommations intermédiaires	0,00
Péage RFF	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00
Total charges d'exploitation courante	0,00

Facturations majeures :	
Achats stockés	0,00
Impôts et taxes hors FAP	0,00
Maintenance matériel roulant	0,00
Traction trains, conduite et logistique	0,00
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	0,00
Energie de traction diesel	0,00
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	0,00
Echange de matériel roulant entre Activités	0,00
Prestations trains	0,00
Contribution de service Activité Gare	0,00
Transport en service	0,00
Total facturations majeures	0,00
Prestations de main d'œuvre inter-domaines :	
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00
- Dont Etablissements EEX	0,00
Autres facturations	0,00
Total facturations internes	0,00
TOTAL CHARGES (2)	0,00

Contributions aux ECE	0,00
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)	0,00
Dotations aux amortissements	0,00
Reprise de subvention et écart de réévaluation	0,00
Variation des provisions/transfert de charges	0,00
Autres produits et charges de gestion courante	0,00
Total dotations, reprises, transferts et autres	0,00
RESULTAT D'EXPLOITATION (4)	0,00
Résultat financier	0,00
RESULTAT COURANT (5)	0,00
Résultat spécifique	0,00
RESULTAT NET (6)	0,00

(1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».

(2) Total charges = Total charges d'exploitation courante + Total facturations majeures + Total facturations internes.

(3) Excédent brut d'exploitation = Total produits d'exploitation courante – Total charges.

(4) Résultat d'exploitation = Excédent brut d'exploitation – Contribution aux éléments communs de l'entreprise - Total dotations, reprises, transferts et autres.

(5) Résultat courant = Résultat d'exploitation + Résultat financier.

(6) Résultat net = Résultat courant + Résultat spécifique.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 3 : PATRIMOINE	D2.3

VOLET 3 – ANNEXE PATRIMONIALE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

MATERIEL ROULANT								
Rame	Matricule (1)	Date de mise en service	Date de fin de potentiel ou durée de vie prévisible	Libellé propriétaire	Mode de financement	Valeur d'origine	Amort. (2)	VNC au 31/12/N-2 (2)
Total séries génériques						0,00	0,00	0,00

(1) Matricule : une référence par voiture ; plusieurs voitures pour une rame.

(2) A compléter pour les biens dont la collectivité est propriétaire.

(3) Série générique : type de rame (génération de rame).

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D’INFORMATION – VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l’urbanisme) – ENTREES	D3.1

ETAT DES ENTREES D’IMMOBILISATIONS (article L. 300-5 du code de l’urbanisme) (1)

Modalités et date d’acquisition	Désignation du bien	N° d’inventaire	Valeur d’acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d’amortissement en années (2)
TOTAL GENERAL			0,00	0,00	
Acquisitions à titre onéreux			0,00	0,00	
Acquisitions à titre gratuit			0,00	0,00	
Mise à disposition			0,00	0,00	
Affectation			0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage			0,00	0,00	
Divers			0,00	0,00	

(1) En application du c) de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, il convient de retracer dans cet état les acquisitions et les cessions réalisées pendant la durée de l'exercice par le concessionnaire d'aménagement.

(2) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D’INFORMATION – VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l’urbanisme) – SORTIES	D3.2

ETAT DES SORTIES DES BIENS D’IMMOBILISATIONS (article L. 300-5 du code de l’urbanisme) (1)

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d’entrée	Valeur d’acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l’exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l’exercice pour les cessions partielles (4)
TOTAL GENERAL							0,00	0,00	
Cessions à titre onéreux							0,00	0,00	
Cessions à titre gratuit							0,00	0,00	
Mise à disposition							0,00	0,00	
Affectation							0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage							0,00	0,00	
Mise à la réforme							0,00	0,00	
Divers							0,00	0,00	

(1) En application du c) de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, il convient de retracer dans cet état les acquisitions et les cessions réalisées pendant la durée de l'exercice par le concessionnaire d'aménagement.

(2) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(3) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(4) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – GESTION DES FONDS EUROPEENS	D4

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION GLOBALE	D5

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N	D6

ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	NOM DE L'ORGANISME DE FORMATION	COUT DE LA FORMATION	DATE ET LIEU DE LA FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COLLECTIVITE OU L'ETABLISSEMENT
--	------------------------------------	----------------------	---------------------------------	--

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT RELATIF AUX RESSOURCES ET DEPENSES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES – Annexe à l'article D. 4312-7	D7

Evolution des dépenses associées à la formation professionnelle des jeunes

	APPRENTISSAGE			ENS PRO ss statut scolaire			FORMATIONS CONTINUES en alternance			TOTAL		
	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%
Montant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Etat des ressources de l'apprentissage

RESSOURCES	MONTANT		
	Année n	Année n-1	%
1 ^{ère} section FNDMA	0,00	0,00	0,00
2 ^{ème} section FNDMA	0,00	0,00	0,00
Dotations décentralisation (1)	0,00	0,00	0,00
Dotation indemnité comp. forfaitaire	0,00	0,00	0,00
Contribution additionnelle (2)	0,00	0,00	0,00
FSE	0,00	0,00	0,00
FEDER	0,00	0,00	0,00
FEOGA	0,00	0,00	0,00
Reversement excédent de ressources CFA (3)	0,00	0,00	0,00
Autres ressources	0,00	0,00	0,00
Total ressources externes	0,00	0,00	0,00
Effort propre de la collectivité	0,00	0,00	0,00
Total ressources	0,00	0,00	0,00

(1) Dotations au titre des lois du 7 janvier 1983 et du 23 juillet 1987.

(2) Article 37 de la loi de finances initiale pour 2005.

(3) Article R. 116-17 du code du travail.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – COMPTE D'EMPLOI DU FONDS COMMUN DES SERVICES D'HEBERGEMENT (en application de l'article 7 du décret n°2000-992 du 6 octobre 2000)	D8

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES (1)	D9

1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. la liste des opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	D10

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	3 929 177,62	3 918 467,24	0,00	10 710,38
RECETTES	3 929 177,62	1 930 289,62	0,00	1 998 888,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	4 401 177,62	2 398 289,62	0,00	2 002 888,00
RECETTES	4 401 177,62	3 921 514,79	0,00	479 662,83

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

(1) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	3 929 177,62	3 918 467,24	0,00	10 710,38
RECETTES	3 929 177,62	1 930 289,62	0,00	1 998 888,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	4 401 177,62	2 398 289,62	0,00	2 002 888,00
RECETTES	4 401 177,62	3 921 514,79	0,00	479 662,83

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	D10

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	3 929 177,62	3 918 467,24	0,00	10 710,38
RECETTES	3 929 177,62	1 930 289,62	0,00	1 998 888,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	4 401 177,62	2 398 289,62	0,00	2 002 888,00
RECETTES	4 401 177,62	3 921 514,79	0,00	479 662,83
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	8 330 355,24	6 316 756,86	0,00	2 013 598,38
TOTAL GENERAL DES RECETTES	8 330 355,24	5 851 804,41	0,00	2 478 550,83

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS	D11

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D12.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D12.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

- (1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.
- (2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.
- (3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	D13.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	D13.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D’INFORMATION – SUIVI DES OPERATIONS AU TITRE DU NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN	D14

IV - Annexe « Suivi des opérations au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain »

Nature de l'opération (selon la nomenclature)	Dépenses / Recettes	Chapitre	Article	Maîtrise d'œuvre assurée par la collectivité	Financeurs (Etat, Collectivités, Caisse des dépôts,....)	Total des engagements juridiques année N	Total des Crédits de paiement année N
					Total Recettes	0,00	0,00
					Total Dépenses	0,00	0,00

NOMENCLATURE :

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> 14-Etudes et conduite de projet 15-Relogement des ménages avec minoration de loyer 21-Démolition de logements locatifs sociaux 22-Recyclage de copropriétés dégradées 23-Recyclage de l'habitat ancien dégradé 24-Aménagement d'ensemble 31-Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux 32-Production d'une offre de relogement temporaire 33-Requalification de logements locatifs sociaux | <ul style="list-style-type: none"> 34-Résidentialisation de logements 35-Actions de portage massif en copropriétés dégradées 36-Accession à la propriété 37-Equipement public de proximité 38-Immobilier à vocation économique 39-Autres investissements 41-Quartiers Fertiles-Opérations d'ingénierie et dépenses de personnel 42-Quartiers Fertiles-Opérations d'investissement |
|---|---|

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 04/04/2024

Présenté par Le Maire (1),
A Beaurains, le 10/04/2024

Délibéré par l'assemblée Les membres l'Assemblée délibérante réuni(e) en session Ordinaire (2), réunie en session Ordinaire
A Beaurains, le 10/04/2024

Les membres de l'assemblée délibérante Les membres l'Assemblée délibérante réuni(e) en session Ordinaire (2),(3),

M. ANSART Pierre	
M. BERGOGNON Bruno	
M. DUPOND Cédric	
M. EVRARD Michel	
M. GACI Jérémy	
M. HARMEGNIES Jean-Thierry	
M. HURET Hervé	
M. IBISEVIC Kémal	
M. MOUTON Patrice	
M. PETIT Jean-Louis	
M. RENARD Sébastien	
M. SCOAZEC Jean-Jacques	
M. SIMON Reynald	
M. VENEL Eric	
M. VEZILIER Vincent	
Mlle BETREMIEUX Christina	
Mme BENOIT Maryline	
Mme CAPET Carine	
Mme DERA EVE Caroline	
Mme DUPOND - WALLET Anne	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Mme DUTERIEZ Micheline	
Mme FRUCHART Christelle	
Mme GALLET Sabine	
Mme LANCE BARSACQ Emilie	
Mme LE GARDIEN Christine	
Mme LETUPPE Sylvie	
Mme SEQUELA Véronique	
Mme TENAGLIA Gwénola	
Mme TOURNEMAINE Myriam	

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 12/04/2024, et de la publication le 12/04/2024

A Beaurains, le 12/04/2024

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

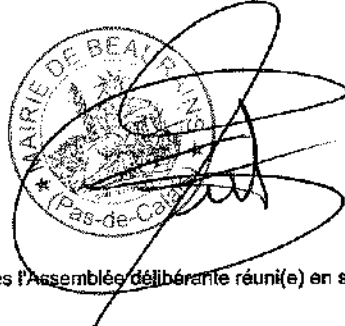
V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 29
 Nombre de membres présents : 21
 Nombre de suffrages exprimés : 27
 VOTES :

Pour : 23
 Contre : 4
 Abstentions : 0

Date de convocation : 04/04/2024


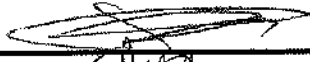






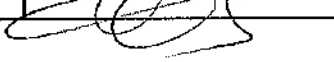
Présenté par Le Maire (1),
 A Beaurains, le 10/04/2024



Délibéré par l'assemblée Les membres l'Assemblée délibérante réuni(e) en session Ordinaire (2), réunie en session Ordinaire
 A Beaurains, le 10/04/2024
 Les membres de l'assemblée délibérante Les membres l'Assemblée délibérante réuni(e) en session Ordinaire (2),(3),

M. ANSART Pierre	
M. BERGOGNON Bruno	
M. DUPOND Cédric	
M. EVRARD Michel	
M. GACI Jérémy	
M. HARMEGNIES Jean-Thierry	
M. HURET Hervé	
M. IBISEVIC Kémal	
M. MOUTON Patrice	
M. PETIT Jean-Louis	
M. RENARD Sébastien	
M. SCOAZEC Jean-Jacques	
M. SIMON Reynald	
M. VENEL Eric	
M. VEZILIER Vincent	
Mlle BETREMIEUX Christina	
Mme BENOIT Maryline	
Mme CAPET Carine	
Mme DERA EVE Caroline	
Mme DUPOND - WALLET Anne	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Mme DUTERIEZ Micheline	
Mme FRUCHART Christelle	
Mme GALLET Sabine	
Mme LANCE BARSACQ Emilie	
Mme LE GARDIEN Christine	
Mme LETUPPE Sylvie	
Mme SEQUELA Véronique	
Mme TENAGLIA Gwénola	
Mme TOURNEMAINE Myriam	


Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 12/04/2024, et de la publication le 12/04/2024

A Beaurains, le 12/04/2024

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



18. APPROBATION DU COMPTE DE GESTIONS 2023 - BUDGET ANNEXE BORÉAL PARC

Monsieur DUPOND expose :

Il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal le Compte de Gestion présenté par le receveur municipal, du service de gestion comptable, qui reprend dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 de la totalité du Budget annexe Boréal, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, ainsi que toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit d'enregistrer dans ses écritures pour 2023.

Les résultats du Compte de Gestion sont conformes à ceux du Compte Administratif 2023.

Statuant sur cette comptabilité,

Je vous propose de :

- Déclarer que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur municipal, visé et certifié conforme par Monsieur le Maire de la collectivité, n'appelle ni observations ni réserves.

Cédric DUPOND :

Oui,

Pierre ANSART :

Compte de gestion.

Cédric DUPOND :

Le compte de gestion, on le fait en même temps. On a voté pour les 2.

Pierre ANSART :

Donc le 19 alors.

Cédric DUPOND :

J'avais bien indiqué qu'on votait pour les 2, donc ça veut dire qu'on est contre le compte administratif et on a voté contre aussi le compte de gestion du receveur.

Pierre ANSART :

On est bien d'accord ? Très bien alors projet de rapport numéro 19.

BEAURAINS POLE ACTIV LONG CHAM BUDGET ANNEXE

COMPTE DE GESTION EXERCICE 2023

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
Mme Roseline DECROIX
M TONY VIEIRA
MME VERONIQUE LEVEQUE

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2023 AU 01/10/2023
DU 02/10/2023 AU 31/01/2024
DU 01/02/2024 AU 05/02/2024

Population 5571
Nomenclature M57
Voté par Nature avec ref. fonct.

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
<u>1 Bilan synthétique</u>	<u>Etat I-1 4</u>
2 Bilan	Etat I-2 5
<u>2.1 Bilan Actif</u>	
<u>2.2 Bilan Passif</u>	
<u>3 Compte de résultat synthétique</u>	<u>Etat I-3 9</u>
<u>4 Compte de résultat</u>	<u>Etat I-4 11</u>
5 Annexe	13
<u>Etats des opérations pour compte de tiers</u>	<u>Etat I-5 14</u>
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	16
<u>1 Résultats budgétaires de l'exercice</u>	<u>Etat II-1 17</u>
<u>2 Résultats d'exécution</u>	<u>Etat II-2 18</u>
<u>3 Etat de consommation des crédits</u>	<u>Etat II-3 19</u>
<u>4 Etat de réalisation des opérations</u>	<u>Etat II-4 23</u>
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	27
<u>1 Balance des comptes</u>	<u>Etat III-1 28</u>

<u>2 Situation des valeurs inactives</u>	<u>Etat III-2</u>	<u>31</u>
<u>4EME PARTIE : Page des signatures</u>		<u>32</u>

BILAN SYNTHETIQUE

(En Milliers d'Euros)

28500 - BEAURAINS POLE ACTIV LONG CHAM

Exercice 2023

ACTIF NET⁽¹⁾	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
ACTIF IMMOBILISÉ		FONDS PROPRES	
Immobilisations incorporelles (nettes)		Apports et subventions d'investissement	
Subventions d'investissement versées		Neutralisations et régularisations	
Autres immobilisations incorporelles		Réserves	
Immobilisations corporelles (nettes)		Report à nouveau	1 933,34
Terrains		Résultat de l'exercice	-410,11
Constructions		Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	
Réseaux et installations de voirie		TOTAL FONDS PROPRES (I)	1 523,23
Réseaux divers		PASSIF	
Installations techniques, agencements et matériel		TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)	
Immobilisations mises en concessions ou affermées		DETTES FINANCIÈRES	
Autres		Emprunts obligataires	
Immobilisations corporelles en cours		Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés		Dettes financières et autres emprunts	
Immobilisations financières (nettes)		TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)		DETTES NON FINANCIÈRES	
ACTIF CIRCULANT		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7,28
Stocks	1 988,18	Autres dettes non financières	477,88
Créances	20,21	Produits constatés d'avance	
Charges constatées d'avance		TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)	485,16
Trésorerie		TOTAL TRÉSORERIE (4)	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	2 008,39	TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)	485,16
Comptes de régularisation (III)		Comptes de régularisation (III)	
Écarts de conversion actif (IV)		Écarts de conversion passif (IV)	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	2 008,39	TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)	2 008,39

(1) Déduction faite des amortissements et dépréciations

BILAN (en Euros)

28500 - BEAURAINS POLE ACTIV LONG CHAM

Exercice 2023

ACTIF	NOTE	Exercice 2023			Exercice 2022
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Subventions d'investissement versées					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					
Constructions					
Réseaux et installations de voirie					
Réseaux divers					
Installations techniques, agencements et matériel					
Immobilisations mises en concessions ou affermées					
Autres					
Immobilisations corporelles en cours					
DROITS DE RETOUR RELATIFS AUX BIENS MIS A DISPOSITION OU AFFECTÉS					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)					

BILAN (en Euros)

28500 - BEAURAINS POLE ACTIV LONG CHAM

Exercice 2023

ACTIF	NOTE	Exercice 2023			Exercice 2022
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS		1 988 177,62		1 988 177,62	1 930 289,62
CRÉANCES					
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission européenne		20 207,58		20 207,58	73,58
Créances sur les redevables et comptes rattachés					561 600,00
Avances et acomptes versés par la collectivité					
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers					
Créances sur budgets annexes					
Créances sur les autres débiteurs					
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE					
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE) (II)		2 008 385,20		2 008 385,20	2 491 963,20
TRÉSORERIE					
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITÉS					
AUTRES					
TOTAL TRÉSORERIE (III)					
COMPTES DE REGULARISATION (dont primes de remboursement des obligations) (IV)					
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (V)					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)		2 008 385,20		2 008 385,20	2 491 963,20

BILAN (en Euros)

28500 - BEAURAINS POLE ACTIV LONG CHAM

Exercice 2023

FONDS PROPRES ET PASSIF	NOTE	Exercice 2023	Exercice 2022
FONDS PROPRES			
APPORTS NON RATTACHÉS A UN ACTIF DÉTERMINÉ			
Dotations			
Fonds globalisés			
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
Rattachées à un actif amortissable			
Rattachées à un actif non amortissable			
NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS			
RÉSERVES			
REPORT A NOUVEAU		1 933 336,96	1 933 336,96
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		-410 111,79	
DROITS DU CONCÉDANT ET DE L'AFFERMANT			
DROITS DE L'AFFECTANT ET DU REMETTANT			
TOTAL FONDS PROPRES (I)		1 523 225,17	1 933 336,96

BILAN (en Euros)

28500 - BEAURAINS POLE ACTIV LONG CHAM

Exercice 2023

FONDS PROPRES ET PASSIF	NOTE	Exercice 2023	Exercice 2022
PASSIF			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
PROVISIONS POUR RISQUES			
PROVISIONS POUR CHARGES			
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)			
DETTES FINANCIÈRES			
EMPRUNTS OBLIGATAIRES			
EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT			
DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES EMPRUNTS			
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)			
DETTES NON FINANCIÈRES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		7 282,75	12 346,63
Dettes fiscales et sociales			73 466,00
Avances et acomptes reçus			
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers			
Fonds gérés par la collectivité			
Dettes sur budgets annexes		477 877,28	472 813,40
Autres dettes non financières			
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			
TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)		485 160,03	558 626,03
TRÉSORERIE			
AUTRES ÉLÉMENTS DE TRÉSORERIE PASSIVE			
TOTAL TRÉSORERIE (4)			
TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)		485 160,03	558 626,03
COMPTES DE RÉGULARISATION (III)			0,21
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)		2 008 385,20	2 491 963,20

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2023

En Milliers d'Euros

28500 - BEAURAINS POLE ACTIV LONG CHAM

Exercice 2023

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)		
Dotations de l'état		
Participations		
Compensations, autres attributions et autres participations		
Dons et legs		
Impôts et taxes		
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE		
Ventes de biens ou prestations de services		
Produits des cessions d'actifs		
Autres produits de gestion		
Production stockée et immobilisée	57,89	
AUTRES PRODUITS		
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Reprises du financement rattaché à un actif		
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		
Neutralisation des moins-values de cession		
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)	57,89	
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats et charges externes		
Charges de personnel		
Indemnités des élus (et membres du CESR)		
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	468,00	
Impôts et taxes		
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		
Neutralisation des dépréciations et provisions		
Neutralisation des plus-values de cession		
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)	468,00	

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2023

En Milliers d'Euros

28500 - BEAURAINS POLE ACTIV LONG CHAM

Exercice 2023

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
CHARGES D'INTERVENTION		
Dispositifs d'intervention pour compte propre		
Autres charges		
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)		
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)	-410,11	
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)		
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)		
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)	-410,11	

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2023

28500 - BEAURAINS POLE ACTIV LONG CHAM

Exercice 2023

POSTES	NOTE	Exercice 2023	Exercice 2022	Variation
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT				
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)				
Dotations de l'état				
Participations				
Compensations, autres attributions et autres participations				
Dons et legs				
Impôts et taxes				
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE				
Ventes de biens ou prestations de services				
Produits des cessions d'actifs				
Autres produits de gestion		0,21		
Production stockée et immobilisée		57 888,00		
AUTRES PRODUITS				
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges				
Reprises du financement rattaché à un actif				
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions				
Neutralisation des moins-values de cession				
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)		57 888,21		
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
Achats et charges externes				
Charges de personnel				
Dont salaires, traitements et rémunérations diverses				
Dont charges sociales				
Indemnités des élus (et membres du CESR)				
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		468 000,00		
Impôts et taxes				
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions				
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés				
Neutralisation des dépréciations et provisions				
Neutralisation des plus-values de cession				
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)		468 000,00		
CHARGES D'INTERVENTION				
Dispositifs d'intervention pour compte propre				
Dont ménages				
Dont personnes morales de droit privé				
Dont collectivités territoriales				

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2023

28500 - BEAURAINS POLE ACTIV LONG CHAM

Exercice 2023

POSTES	NOTE	Exercice 2023	Exercice 2022	Variation
Dont autres organismes publics				
Dont établissements d'enseignement				
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de la collectivité				
Autres charges				
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)				
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)		-410 111,79		
PRODUITS FINANCIERS				
Produits des participations et des prêts				
Produits des valeurs mobilières de placement				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres produits financiers				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions financières et transferts de charges				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)				
CHARGES FINANCIERES				
Charges d'intérêts				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financières				
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)				
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)				
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)		-410 111,79		

OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2023

28500 - BEAURAINS POLE ACTIV LONG CHAM

Exercice 2023

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2023

28500 - BEAURAINS POLE ACTIV LONG CHAM

Exercice 2023

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Résultats budgétaires de l'exercice

28500 - BEAURAINS POLE ACTIV LONG CHAM

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	3 929 177,62	4 401 177,62	8 330 355,24
Titres de recette émis (b)	1 930 289,62	1 988 177,83	3 918 467,45
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	1 930 289,62	1 988 177,83	3 918 467,45
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	3 929 177,62	4 401 177,62	8 330 355,24
Mandats émis (f)	1 988 177,62	2 398 289,62	4 386 467,24
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	1 988 177,62	2 398 289,62	4 386 467,24
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	57 888,00	410 111,79	467 999,79

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

28500 - BEAURAINS POLE ACTIV LONG CHAM

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif BEAURAINS POLE ACTIV LONG CHAM					
Investissement	-1 930 289,62		-57 888,00		-1 988 177,62
Fonctionnement	1 933 336,96		-410 111,79		1 523 225,17
Sous-Total	3 047,34		-467 999,79		-464 952,45
TOTAL II	3 047,34		-467 999,79		-464 952,45
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	3 047,34		-467 999,79		-464 952,45

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

28500 - BEAURAINS POLE ACTIV LONG CHAM

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 941 000,00	57 888,00	1 998 888,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	1 941 000,00	57 888,00	1 998 888,00
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 930 289,62		1 930 289,62
TOTAL GENERAL		3 871 289,62	57 888,00	3 929 177,62

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

28500 - BEAURAINS POLE ACTIV LONG CHAM

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
040	1 998 888,00	1 988 177,62		1 988 177,62	10 710,38
TOTAL	1 998 888,00	1 988 177,62		1 988 177,62	10 710,38
001	1 930 289,62				1 930 289,62
TOTAL GENERAL	3 929 177,62	1 988 177,62		1 988 177,62	1 941 000,00

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

28500 - BEAURAINS POLE ACTIV LONG CHAM

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
021	Virement de la section de fonctionnement (section d'investissement)	1 941 000,00		1 941 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 930 289,62	57 888,00	1 988 177,62
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	3 871 289,62	57 888,00	3 929 177,62
TOTAL GENERAL		3 871 289,62	57 888,00	3 929 177,62

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

28500 - BEAURAINS POLE ACTIV LONG CHAM

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
021	1 941 000,00				1 941 000,00
040	1 988 177,62	1 930 289,62		1 930 289,62	57 888,00
TOTAL	3 929 177,62	1 930 289,62		1 930 289,62	1 998 888,00
TOTAL GENERAL	3 929 177,62	1 930 289,62		1 930 289,62	1 998 888,00

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

28500 - BEAURAINS POLE ACTIV LONG CHAM

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
011	Charges à caractère général	4 000,00		4 000,00
67	CHARGES SPECIFIQUES	13 000,00	455 000,00	468 000,00
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	17 000,00	455 000,00	472 000,00
023	Virement à la section d'investissement (section de fonctionnement)	1 941 000,00		1 941 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 930 289,62	57 888,00	1 988 177,62
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	3 871 289,62	57 888,00	3 929 177,62
TOTAL GENERAL		3 888 289,62	512 888,00	4 401 177,62

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

28500 - BEAURAINS POLE ACTIV LONG CHAM

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	4 000,00				4 000,00
67	468 000,00	468 000,00		468 000,00	
TOTAL	472 000,00	468 000,00		468 000,00	4 000,00
023	1 941 000,00				1 941 000,00
042	1 988 177,62	1 930 289,62		1 930 289,62	57 888,00
TOTAL	3 929 177,62	1 930 289,62		1 930 289,62	1 998 888,00
TOTAL GENERAL	4 401 177,62	2 398 289,62		2 398 289,62	2 002 888,00

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

28500 - BEAURAINS POLE ACTIV LONG CHAM

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES		455 000,00	455 000,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	13 952,66		13 952,66
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	13 952,66	455 000,00	468 952,66
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 941 000,00	57 888,00	1 998 888,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	1 941 000,00	57 888,00	1 998 888,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 933 336,96		1 933 336,96
TOTAL GENERAL		3 888 289,62	512 888,00	4 401 177,62

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

28500 - BEURAINS POLE ACTIV LONG CHAM

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
70	455 000,00				455 000,00
74	13 952,66				13 952,66
75		0,21		0,21	-0,21
TOTAL	468 952,66	0,21		0,21	468 952,45
042	1 998 888,00	1 988 177,62		1 988 177,62	10 710,38
TOTAL	1 998 888,00	1 988 177,62		1 988 177,62	10 710,38
002	1 933 336,96				1 933 336,96
TOTAL GENERAL	4 401 177,62	1 988 177,83		1 988 177,83	2 412 999,79

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

28500 - BEAURAINS POLE ACTIV LONG CHAM

Exercice 2023

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
3351	Terrains	1 988 177,62		1 988 177,62
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 988 177,62		1 988 177,62
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	1 988 177,62		1 988 177,62
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 988 177,62		1 988 177,62

Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

28500 - BEAURAINS POLE ACTIV LONG CHAM

Exercice 2023

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
3351	Terrains	1 930 289,62		1 930 289,62
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 930 289,62		1 930 289,62
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	1 930 289,62		1 930 289,62
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 930 289,62		1 930 289,62

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

28500 - BEAURAINS POLE ACTIV LONG CHAM

Exercice 2023

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	468 000,00		468 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 67	CHARGES SPECIFIQUES	468 000,00		468 000,00
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	468 000,00		468 000,00
7133	Variation des en-cours de production de biens.	1 930 289,62		1 930 289,62
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 930 289,62		1 930 289,62
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	1 930 289,62		1 930 289,62
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 398 289,62		2 398 289,62

Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

28500 - BEAURAINS POLE ACTIV LONG CHAM

Exercice 2023

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
75888	Autres	0,21		0,21
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,21		0,21
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	0,21		0,21
7133	Variation des en-cours de production de biens.	1 988 177,62		1 988 177,62
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 988 177,62		1 988 177,62
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	1 988 177,62		1 988 177,62
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 988 177,83		1 988 177,83

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

28500 - BEAURAINS POLE ACTIV LONG CHAM

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
110	Report à nouveau (solde créditeur)		1 933 336,96						1 933 336,96		1 933 336,96
11	Sous Total compte 11		1 933 336,96						1 933 336,96		1 933 336,96
	Total classe 1		1 933 336,96						1 933 336,96		1 933 336,96
3351	Terrains	1 930 289,62				1 988 177,62	1 930 289,62	3 918 467,24	1 930 289,62	1 988 177,62	
335	Sous Total compte 335	1 930 289,62				1 988 177,62	1 930 289,62	3 918 467,24	1 930 289,62	1 988 177,62	
33	Sous Total compte 33	1 930 289,62				1 988 177,62	1 930 289,62	3 918 467,24	1 930 289,62	1 988 177,62	
	Total classe 3	1 930 289,62				1 988 177,62	1 930 289,62	3 918 467,24	1 930 289,62	1 988 177,62	
4011	Fournisseurs		7 282,75						7 282,75		7 282,75
40171	Fournisseurs - Retenues de garantie		5 063,88	5 063,88				5 063,88	5 063,88		0,00
4017	Sous Total compte 4017		5 063,88	5 063,88				5 063,88	5 063,88		0,00
401	Sous Total compte 401		12 346,63	5 063,88				5 063,88	12 346,63		7 282,75
40	Sous Total compte 40		12 346,63	5 063,88				5 063,88	12 346,63		7 282,75
412	Acquéreurs de terrains aménagés stockés	561 600,00			561 600,00			561 600,00	561 600,00		0,00
41	Sous Total compte 41	561 600,00			561 600,00			561 600,00	561 600,00		0,00
44551	T.V.A. à décaisser		73 466,00	73 466,00				73 466,00	73 466,00		0,00
4455	Sous Total compte 4455		73 466,00	73 466,00				73 466,00	73 466,00		0,00
44566	T.V.A. sur autres biens et services			93 600,00	93 600,00			93 600,00	93 600,00		0,00
44567	Crédit de T.V.A. à reporter			20 134,00				20 134,00		20 134,00	
4456	Sous Total compte 4456			113 734,00	93 600,00			113 734,00	93 600,00	20 134,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

28500 - BEAURAINS POLE ACTIV LONG CHAM

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44571	T.V.A. collectée			20 134,00	20 134,00			20 134,00	20 134,00		0,00
4457	Sous Total compte 4457			20 134,00	20 134,00			20 134,00	20 134,00		0,00
44585	TVA à régulariser - Retenue de garantie	73,58						73,58		73,58	
4458	Sous Total compte 4458	73,58						73,58		73,58	
445	Sous Total compte 445	73,58	73 466,00	207 334,00	113 734,00			207 407,58	187 200,00	20 207,58	
44	Sous Total compte 44	73,58	73 466,00	207 334,00	113 734,00			207 407,58	187 200,00	20 207,58	
4513	Compte de rattachement avec... (à subdiv)		472 813,40		5 063,88				477 877,28		477 877,28
451	Sous Total compte 451		472 813,40		5 063,88				477 877,28		477 877,28
45	Sous Total compte 45		472 813,40		5 063,88				477 877,28		477 877,28
4784	Arrondis sur déclaration de TVA		0,21	0,21				0,21	0,21		0,00
478	Sous Total compte 478		0,21	0,21				0,21	0,21		0,00
47	Sous Total compte 47		0,21	0,21				0,21	0,21		0,00
	Total classe 4	561 673,58	558 626,24	212 398,09	680 397,88			774 071,67	1 239 024,12	20 207,58	485 160,03
580	Opérations d'ordre budgétaires			3 918 467,24	3 918 467,24			3 918 467,24	3 918 467,24		0,00
58	Sous Total compte 58			3 918 467,24	3 918 467,24			3 918 467,24	3 918 467,24		0,00
	Total classe 5			3 918 467,24	3 918 467,24			3 918 467,24	3 918 467,24		0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)					468 000,00		468 000,00		468 000,00	
67	Sous Total compte 67					468 000,00		468 000,00		468 000,00	
	Total classe 6					468 000,00		468 000,00		468 000,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

28500 - BEAURAINS POLE ACTIV LONG CHAM

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7133	Variation des en-cours de production de					1 930 289,62	1 988 177,62	1 930 289,62	1 988 177,62		57 888,00
713	Sous Total compte 713					1 930 289,62	1 988 177,62	1 930 289,62	1 988 177,62		57 888,00
71	Sous Total compte 71					1 930 289,62	1 988 177,62	1 930 289,62	1 988 177,62		57 888,00
75888	Autres						0,21		0,21		0,21
7588	Sous Total compte 7588						0,21		0,21		0,21
758	Sous Total compte 758						0,21		0,21		0,21
75	Sous Total compte 75						0,21		0,21		0,21
	Total classe 7					1 930 289,62	1 988 177,83	1 930 289,62	1 988 177,83		57 888,21
	Total général	2 491 963,20	2 491 963,20	4 130 865,33	4 598 865,12	4 386 467,24	3 918 467,45	11 009 295,77	11 009 295,77	2 476 385,20	2 476 385,20

BALANCE DES VALEURS INACTIVES

Arrêtée à la date du 31/12/2023

28500 - BEAURAINS POLE ACTIV LONG CHAM

Exercice 2023

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé	DEBIT			CREDIT			SOLDES		
	Nature des valeurs inactives	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861									
Portefeuille									
NEANT									
Sous Total compte 861									
862									
Correspondant									
NEANT									
Sous Total compte 862									
863									
Prise en charge titre et valeur									
NEANT									
Sous Total compte 863									
TOTAUX		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Page des signatures

28500 - BEAURAINS POLE ACTIV LONG CHAM

Exercice 2023

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

A , le

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **BEAURAINS POLE ACTIV LONG CHAM** pendant l'année **2023** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

A , le

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le

19. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023 - BUDGET BORÉAL PARC

Monsieur DUPOND expose :

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2023,

Considérant ces résultats conformes à ceux du Compte de Gestion 2023 du Receveur,

Constatant que le Compte Administratif présente :

- Un déficit de la section d'investissement de – 57 888,00 €
 - Un excédent pour la section de fonctionnement de 410 111,79 €
 - Un solde de restes à réaliser de 0,00 €
- Je vous propose d'affecter le résultat d'investissement comme suit :

Affectation au Budget Primitif 2024 du déficit d'investissement cumulé pour un montant de 1 988 177,62 € au chapitre 001 – (Solde d'exécution d'investissement reporté).
 - Je vous propose d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation au Budget Primitif 2024 de l'excédent de fonctionnement cumulé pour un montant de 1 523 225,17 € au chapitre 002 (Résultat de fonctionnement reporté).

Cédric DUPOND :

Donc l'affectation du résultat. Attention à la tablette, c'est plus compliqué.

Pierre ANSART :

Toujours pour budget Boréal Parc.

Cédric DUPOND :

Pour trouver sur la tablette, vous voyez, avec le nombre de pages, ce n'est pas évident.

Cédric DUPOND :

Donc là aussi c'est ce qu'on constate avec les différents mouvements d'ordre que nous avons dans le budget et dans le CA 2023.

Pierre ANSART :

Très bien, y a-t-il des questions, je passe au vote qui est contre ? 4 et abstention ? Donc 4 et 23, 24, pardon. Parce que je suis présent.

20. BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET ANNEXE BORÉAL PARC

Monsieur DUPOND expose :

Après avoir présenté la synthèse du Budget Primitif Boréal 2024,

Je vous propose d'approuver le Budget Primitif Boréal de l'exercice 2024 tel que présenté en annexe.

Cédric DUPOND :

Donc là, pour le budget boréal, comme on vient de l'évoquer, 2 seuls enfin, en gros 3 opérations, une opération de vente de la parcelle aménagée de 7 000,00€ pour un montant de 455 000 € à l'entreprise l'empereur les 4 000,00 € en dépenses de fonctionnement. Donc ça c'est des recettes, bien sûr en 4 000,00 € en dépenses de fonctionnement pour la fin du marché de Conseil et d'ingénierie de Verdi. Et puis une participation du budget communal pour équilibrer le budget boréal de 13 952,66 €. Alors, c'est une des premières fois où le budget communal viendra abonder le budget boréal. Puisque ça a plutôt été au cours de l'existence de ce budget annexe l'inverse puisqu' il y a, à peu près pas loin de 2 000 000 € qui ont été reversés sur la durée, sur une dizaine d'années du budget Boréal vers le budget principal. Donc voilà un budget qui s'équilibre à 4 401 177 € non, 3 923 877,62 €, ça c'était celui de l'année dernière en dépenses et en recettes de fonctionnement, et en sections d'investissement, là aussi, avec les écritures d'ordre à 3 919 877,62 € en dépenses et en recettes. Budget équilibré avec les 13 000 € venant du budget principal.

Pierre ANSART :

Merci, y a-t-il de grandes explications ? Je passe au vote qui est contre ? Oui, 4, abstention ? Donc 4 à 24.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**ZONE ACTIVITES COMMERCIALES LO : ZONE ACTIVITES
COMMERCIALES LO (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE MAIRIE DE BEURAINS (2)

Numéro SIRET : 21620099800088

POSTE COMPTABLE : SGC ARRAS

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : ZONE ACTIVITES COMMERCIALES LO (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	37

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	39
A1.01 - Opérations non ventilables	42
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	43
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	46
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	47
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	48
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	51
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	54
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	57
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	58
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	61
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	63
A1.908 - Fonction 8 - Transports	66
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	70
A2.01 - Opérations non ventilables	72
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	73
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	76
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	77
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	78
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	81
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	84
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	87
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	88
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	89
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	92
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	94
A2.938 - Fonction 8 - Transports	97

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	101
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	102
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	106
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	107

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	108
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	110
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	111
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	112
B3.1 - Etat des provisions constituées	113
B3.2 - Etalement des provisions	115
B4 - Etat des charges transférées	116
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	117
B6 - Prêts	118
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	119
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	120
B7.3 - Etat des emprunts garantis	121
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	122
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	123
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	124
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	125
B7.8 - Autres engagements donnés	126
B7.9 - Autres engagements reçus	127
B8 - Subventions versées	128
B9 - Etat du personnel	129
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	131
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	132
B11.2 - Liste des établissements publics créés	133
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	134
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	Sans Objet
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	Sans Objet
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	Sans Objet
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	135
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	136
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	137
D3 - Décisions en matière de taux	139
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	140
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	141
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	143
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	144
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	145

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

■ Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	5509

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	
4	Encours de dette / population (2) (3)	
5	DGF / population	
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7,50 %
- Investissement : 7,50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	4 386 467,24	3 918 467,45	3 047,34	A1 -464 952,45
Investissement	1 988 177,62	1 930 289,62	(3) -1 930 289,62	A2 -1 988 177,62
Fonctionnement	2 398 289,62	1 988 177,83	(4) 1 933 336,96	A3 1 523 225,17

	RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde (B)		
TOTAL des RAR	I + II 0,00	III + IV 0,00	B1	0,00	
Investissement	I 0,00	III 0,00	B2	0,00	
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00	

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	-464 952,45
Investissement	A2 + B2	-1 988 177,62
Fonctionnement	A3 + B3	1 523 225,17

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS	A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	1 931 700,00	3 919 877,62
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 1 988 177,62	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		3 919 877,62	3 919 877,62

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	3 923 877,62	2 400 652,66
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 523 224,96
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		3 923 877,62	3 923 877,62
TOTAL DU BUDGET (4)		7 843 755,24	7 843 755,24

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
---	-----	-------------

TOTAL GENERAL		0,00
----------------------	--	-------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	1 998 888,00		1 931 700,00	1 931 700,00	1 931 700,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		1 998 888,00		1 931 700,00	1 931 700,00	1 931 700,00

TOTAL	1 998 888,00	0,00	1 931 700,00	1 931 700,00	1 931 700,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	1 988 177,62
--	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 919 877,62
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	1 941 000,00		1 931 700,00	1 931 700,00	1 931 700,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	1 988 177,62		1 988 177,62	1 988 177,62	1 988 177,62
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		3 929 177,62		3 919 877,62	3 919 877,62	3 919 877,62

TOTAL	3 929 177,62	0,00	3 919 877,62	3 919 877,62	3 919 877,62
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 919 877,62
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	1 988 177,62
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et

réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	468 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		472 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	1 941 000,00	0,00	1 931 700,00	1 931 700,00	1 931 700,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	1 988 177,62	0,00	1 988 177,62	1 988 177,62	1 988 177,62
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		3 929 177,62	0,00	3 919 877,62	3 919 877,62	3 919 877,62

TOTAL	4 401 177,62	0,00	3 923 877,62	3 923 877,62	3 923 877,62
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 923 877,62
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	455 000,00	0,00	455 000,00	455 000,00	455 000,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	13 952,66	0,00	13 952,66	13 952,66	13 952,66
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		468 952,66	0,00	468 952,66	468 952,66	468 952,66
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		468 952,66	0,00	468 952,66	468 952,66	468 952,66

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	1 998 888,00		1 931 700,00	1 931 700,00	1 931 700,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		1 998 888,00		1 931 700,00	1 931 700,00	1 931 700,00

TOTAL	2 467 840,66	0,00	2 400 652,66	2 400 652,66	2 400 652,66
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 523 224,96
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 923 877,62
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	1 988 177,62	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	---------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		1 931 700,00	1 931 700,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		0,00	1 931 700,00	1 931 700,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	1 988 177,62
--	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 919 877,62
---	---------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	4 000,00		4 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		1 988 177,62	1 988 177,62
023	Virement à la section d'investissement		1 931 700,00	1 931 700,00
Dépenses de fonctionnement – Total		4 000,00	3 919 877,62	3 923 877,62

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 923 877,62
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (7)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations	0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)	0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)	0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours	1 988 177,62	1 988 177,62
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices	0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)	0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 931 700,00	1 931 700,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total	0,00	3 919 877,62	3 919 877,62

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 919 877,62
---	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00
60	Achats et variation des stocks	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	455 000,00	455 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)	1 931 700,00	1 931 700,00
72	Production immobilisée	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00
74	Dotations et participations (8)	13 952,66	13 952,66
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00
79	Transferts de charges	0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total	468 952,66	1 931 700,00	2 400 652,66

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 523 224,96
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 923 877,62
--	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 998 888,00	0,00	0,00	1 931 700,00	1 931 700,00	0,00	1 931 700,00	1 931 700,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	1 998 888,00			1 931 700,00	1 931 700,00		1 931 700,00	1 931 700,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		1 998 888,00			1 931 700,00	1 931 700,00		1 931 700,00	1 931 700,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	1 988 177,62
---	---------------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	3 919 877,62
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		3 929 177,62	0,00	3 919 877,62	3 919 877,62	3 919 877,62
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 941 000,00		1 931 700,00	1 931 700,00	1 931 700,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	1 988 177,62		1 988 177,62	1 988 177,62	1 988 177,62
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		3 929 177,62		3 919 877,62	3 919 877,62	3 919 877,62

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	0,00
---	-------------

Affectation au compte 1068 (8)	0,00
---------------------------------------	-------------

Total des recettes d'investissement cumulées	3 919 877,62
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	1 998 888,00	0,00	0,00	1 931 700,00	1 931 700,00	0,00	1 931 700,00	1 931 700,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00				
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	1 998 888,00			1 931 700,00	1 931 700,00	1 931 700,00	1 931 700,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

ZONE ACTIVITES COMMERCIALES LO - ZONE ACTIVITES COMMERCIALES LO - BP - 2024

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	<i>Charges transférées (7)</i>	1 998 888,00			1 931 700,00	1 931 700,00		1 931 700,00	1 931 700,00
3351	<i>Terrains</i>	1 998 888,00			1 931 700,00	1 931 700,00		1 931 700,00	1 931 700,00
041	<i>Opérations patrimoniales (8)</i>	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		1 998 888,00			1 931 700,00	1 931 700,00		1 931 700,00	1 931 700,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		3 929 177,62	0,00	3 919 877,62	3 919 877,62	3 919 877,62
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 941 000,00	0,00	1 931 700,00	1 931 700,00	1 931 700,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	1 988 177,62	0,00	1 988 177,62	1 988 177,62	1 988 177,62
3351	Terrains	1 988 177,62	0,00	1 988 177,62	1 988 177,62	1 988 177,62
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		3 929 177,62	0,00	3 919 877,62	3 919 877,62	3 919 877,62

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		4 401 177,62	0,00	0,00	3 923 877,62	3 923 877,62	0,00	3 923 877,62	3 923 877,62
011	Charges à caractère général (3)	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		4 000,00	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	468 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		468 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		472 000,00	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
023	Virement à la section d'investissement	1 941 000,00			1 931 700,00	1 931 700,00		1 931 700,00	1 931 700,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	1 988 177,62			1 988 177,62	1 988 177,62		1 988 177,62	1 988 177,62
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		3 929 177,62			3 919 877,62	3 919 877,62		3 919 877,62	3 919 877,62

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	0,00
--	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	3 923 877,62
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		2 467 840,66	0,00	2 400 652,66	2 400 652,66	2 400 652,66
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	455 000,00	0,00	455 000,00	455 000,00	455 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	13 952,66	0,00	13 952,66	13 952,66	13 952,66
75	Autres produits de gestion courante (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		468 952,66	0,00	468 952,66	468 952,66	468 952,66
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		468 952,66	0,00	468 952,66	468 952,66	468 952,66
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	1 998 888,00	0,00	1 931 700,00	1 931 700,00	1 931 700,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		1 998 888,00	0,00	1 931 700,00	1 931 700,00	1 931 700,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	1 523 224,96
--	---------------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	3 923 877,62
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		4 401 177,62	0,00	0,00	3 923 877,62	3 923 877,62	0,00	3 923 877,62	3 923 877,62
011	Charges à caractère général (4)	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
6045	Achats études et prestations de services	4 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		4 000,00	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	468 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	468 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		468 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		472 000,00	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
023	Virement à la section d'investissement	1 941 000,00			1 931 700,00	1 931 700,00		1 931 700,00	1 931 700,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	1 988 177,62			1 988 177,62	1 988 177,62		1 988 177,62	1 988 177,62
7133	Variatio ⁿ en-cours de production biens	1 988 177,62			1 988 177,62	1 988 177,62		1 988 177,62	1 988 177,62
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		3 929 177,62			3 919 877,62	3 919 877,62		3 919 877,62	3 919 877,62

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		2 467 840,66	0,00	2 400 652,66	2 400 652,66	2 400 652,66
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	455 000,00	0,00	455 000,00	455 000,00	455 000,00
7015	Ventes de terrains aménagés	455 000,00	0,00	455 000,00	455 000,00	455 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	13 952,66	0,00	13 952,66	13 952,66	13 952,66
74741	Participation communes membres du GFP	13 952,66	0,00	13 952,66	13 952,66	13 952,66
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		468 952,66	0,00	468 952,66	468 952,66	468 952,66
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		468 952,66	0,00	468 952,66	468 952,66	468 952,66
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	1 998 888,00	0,00	1 931 700,00	1 931 700,00	1 931 700,00
7133	Variat° en-cours de production biens	1 998 888,00	0,00	1 931 700,00	1 931 700,00	1 931 700,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		1 998 888,00	0,00	1 931 700,00	1 931 700,00	1 931 700,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*) (*RF 043 = DF 043*).
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – VUE D’ENSEMBLE	A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

ZONE ACTIVITES COMMERCIALES LO - ZONE ACTIVITES COMMERCIALES LO - BP - 2024

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., édu., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058		TOTAL DU CHAPITRE
				Autres		
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés	Enseignement supérieur	Cités scolaires
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éta sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		501	510	511	512	513	514	515	518
		Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie				76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D’ENSEMBLE	A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00		4 000,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00		4 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	468 952,66	0,00	0,00		468 952,66
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	455 000,00	0,00	0,00		455 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	13 952,66	0,00	0,00		13 952,66
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés	Enseignement supérieur	Cités scolaires
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle											258 Autres	
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours		2572 Missions administratives
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					418 Autres actions
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		50	510	511	512	513	514	515	518
		Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	468 952,66	0,00
701	Ventes de produits finis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	455 000,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 952,66	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	468 952,66
701	Ventes de produits finis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	455 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 952,66

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux				74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie				76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									

ZONE ACTIVITES COMMERCIALES LO - ZONE ACTIVITES COMMERCIALES LO - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Taux d'intérêt		Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
							Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

ZONE ACTIVITES COMMERCIALES LO - ZONE ACTIVITES COMMERCIALES LO - BP - 2024

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L’EMPRUNT D’UN AUTRE ORGANISME	B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L’EMPRUNT D’UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
----------	-----------------------------	------------------------	------------------

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €	
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N	B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
TOTAL PROVISIONS	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS	B3.2

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
------------------------	-------	--	-------	---	---	--------------------------------

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	468 952,66
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	0,00

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exer- cice d'origine du con- trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des délégations de service public				0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES	B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					0,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80

%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES	B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
-------------------------------	-------------------------------------	------------------	----------------------	---------------------------------	-----------------

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
---------------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	----------	---------------------------------	-----------------

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
-----------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	------------------------------------

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET	D2.1

VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant	FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
			Matériel		0,00
Sous-total Fonctionnement		0,00	Sous-total Fonctionnement		(B) 0,00

INVESTISSEMENT	Chapitre	Montant			
Matériel		0,00			
Autres		0,00			
Sous-total Investissement		0,00	Effort propre de la Région (A – B)		(C) 0,00

TOTAL DEPENSES	(A)	0,00	TOTAL RECETTES (B + C)	0,00
-----------------------	------------	-------------	-------------------------------	-------------

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION	D2.2

Volet 2 – Compte TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

Produits d'exploitation courante :	
Produits du trafic	0,00
Produits annexes au trafic	0,00
Compensations des réductions tarifaires	0,00
Travaux pour Tiers	0,00
Produits hors trafic	0,00
Total chiffre d'affaires	0,00
Versements des Collectivités	0,00
Production immobilisée et stockée	0,00
Total produits d'exploitation courante	0,00

Charges d'exploitation courante :	
Personnel – Masse salariale	0,00
Consommations intermédiaires	0,00
Péage RFF	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00
Total charges d'exploitation courante	0,00

Facturations majeures :	
Achats stockés	0,00
Impôts et taxes hors FAP	0,00
Maintenance matériel roulant	0,00
Traction trains, conduite et logistique	0,00
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	0,00
Energie de traction diesel	0,00
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	0,00
Echange de matériel roulant entre Activités	0,00
Prestations trains	0,00
Contribution de service Activité Gare	0,00
Transport en service	0,00
Total facturations majeures	0,00
Prestations de main d'œuvre inter-domaines :	
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00
- Dont Etablissements EEX	0,00
Autres facturations	0,00
Total facturations internes	0,00
TOTAL CHARGES (2)	0,00

Contributions aux ECE	0,00
-----------------------	------

EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)	0,00
Dotations aux amortissements	0,00
Reprise de subvention et écart de réévaluation	0,00
Variation des provisions/transfert de charges	0,00
Autres produits et charges de gestion courante	0,00
Total dotations, reprises, transferts et autres	0,00
RESULTAT D'EXPLOITATION (4)	0,00
Résultat financier	0,00
RESULTAT COURANT (5)	0,00
Résultat spécifique	0,00
RESULTAT NET (6)	0,00

(1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».

(2) Total charges = total charges d'exploitation courante + total facturations majeures + total facturations internes.

(3) Excédent brut d'exploitation = total produits d'exploitation courante – total charges.

(4) Résultat d'exploitation = excédent brut d'exploitation – contribution aux ECE - total dotations, reprises, transferts et autres.

(5) Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier.

(6) Résultat net = résultat courant + résultat spécifique.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS	D3

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D4.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D4.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	D5.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	D5.2

Cet état ne contient pas d'information.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 04/04/2024

Présenté par Le Maire (1),
A Beaurains, le 10/04/2024

Délibéré par l'assemblée Les membres l'Assemblée délibérante réuni(e) en session Ordinaire(2), réunie en session Ordinaire
A Beaurains, le 10/04/2024

Les membres de l'assemblée délibérante Les membres l'Assemblée délibérante réuni(e) en session Ordinaire (2),(3).

M. ANSART Pierre	
M. BERGOGNON Bruno	
M. DUPOND Cédric	
M. EVRARD Michel	
M. GACI Jérémy	
M. HARMEGNIES Jean-Thierry	
M. HURET Hervé	
M. IBISEVIC Kémal	
M. MOUTON Patrice	
M. PETIT Jean-Louis	
M. RENARD Sébastien	
M. SCOAZEC Jean-Jacques	
M. SIMON Reynald	
M. VENEL Eric	
M. VEZILIER Vincent	
Mlle BETREMIEUX Christina	
Mme BENOIT Maryline	
Mme CAPET Carine	
Mme DERA EVE Caroline	
Mme DUPOND - WALLET Anne	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Mme DUTERIEZ Micheline	
Mme FRUCHART Christelle	
Mme GALLET Sabine	
Mme LANCE BARSACQ Emilie	
Mme LE GARDIEN Christine	
Mme LETUPPE Sylvie	
Mme SEQUELA Véronique	
Mme TENAGLIA Gwénola	
Mme TOURNEMAINE Myriam	

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 12/04/2024, et de la publication le 12/04/2024

A Beaurains, le 12/04/2024

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

V - ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRÊTE ET SIGNATURES	A

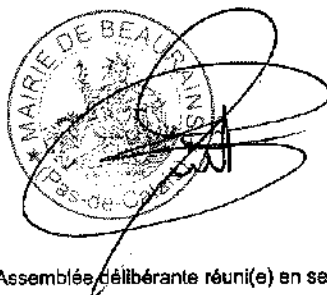
Nombre de membres en exercice : 29
 Nombre de membres présents : 22
 Nombre de suffrages exprimés : 28

VOTES :

Pour : 24
 Contre : 4
 Abstentions : 0

Date de convocation : 04/04/2024





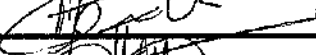

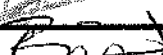
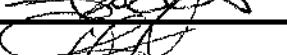
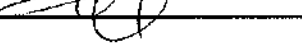
Présenté par Le Maire (1),
 A Beaurains, le 10/04/2024



Délibéré par l'assemblée Les membres l'Assemblée délibérante réuni(e) en session Ordinaire(2), réunie en session Ordinaire
 A Beaurains, le 10/04/2024
 Les membres de l'assemblée délibérante Les membres l'Assemblée délibérante réuni(e) en session Ordinaire (2),(3).

M. ANSART Pierre	
M. BERGOGNON Bruno	
M. DUPOND Cédric	
M. EVRARD Michel	
M. GACI Jérémy	
M. HARMEGNIES Jean-Thierry	
M. HURET Hervé	
M. IBISEVIC Kémal	
M. MOUTON Patrice	
M. PETIT Jean-Louis	
M. RENARD Sébastien	
M. SCOAZEC Jean-Jacques	
M. SIMON Reynald	
M. VENEL Eric	
M. VEZILIER Vincent	
Mlle BETREMIEUX Christina	
Mme BENOIT Maryline	
Mme CAPET Carine	
Mme DERA EVE Caroline	
Mme DUPOND - WALLET Anne	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Mme DUTERIEZ Micheline	
Mme FRUCHART Christelle	
Mme GALLET Sabine	
Mme LANCE BARSACQ Emilie	
Mme LE GARDIEN Christine	
Mme LETUPPE Sylvie	
Mme SEGUELA Véronique	
Mme TENAGLIA Gwénola	
Mme TOURNEMAINE Myriam	

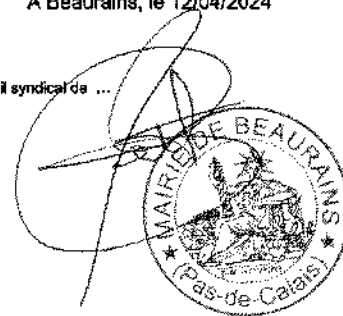
Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 12/04/2024, et de la publication le 12/04/2024

A Beaurains, le 12/04/2024

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



21. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET PRINCIPAL

Monsieur DUPOND expose :

Le Compte Administratif 2023 reprend l'ensemble des opérations du Budget Prévisionnel de l'exercice, son résultat reflète la gestion des finances du Budget Principal pour l'exercice 2023.

Les résultats sont les suivants :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
DEPENSES			
Prévisions budgétaires	1 885 702,89	6 648 078,33	8 533 781,22
Réalisations de l'exercice	935 686,41	6 117 098,80	7 052 785,21
Restes engagés			
RECETTES			
Prévisions budgétaires	1 885 702,89	6 648 078,33	8 533 781,22
Réalisations de l'exercice	1 085 286,34	6 383 931,42	7 469 217,76
Restes engagés			
RESULTATS DE L'EXERCICE			
Déficit			
Excédent	149 599,93	266 832,62	416 432,55
RESULTATS REPORTEES 2022			
Excédent affecté		180 163,33	180 163,33
Déficit	- 320 504,22		• 320 504,22
—			
Excédent		446 995,95	446 995,95
Déficit	- 170 904,29		- 170 904,29
SOLDE DES RESTES A REALISER			
Excédent	83 922,00	0,00	83 922,00
Déficit			
RESULTATS CUMULES			
Excédent	0,00	446 995,95	446 995,95
Déficit	- 86 982,29	0,00	-86 982,29

Solde d'exécution : 360 013,66 €

Cédric DUPOND :

Monsieur le Maire, vous allez ressortir.

Pierre ANSART :

Je ressortirai lors du vote. Mais j'ai le droit d'écouter les débats.

Cédric DUPOND :

Tout à fait,

Pierre ANSART :

Mais je n'ai pas le droit d'y participer.

Cédric DUPOND :

Si tu as le droit d'y participer. Mais tu n'as pas le droit de voter.

Voilà, on peut dire que c'était plutôt une bonne année et on peut remercier les différents services d'avoir su maîtriser les dépenses tout au long de l'année 2023, dans un contexte qui n'était pas du tout évident compte tenu de l'inflation sur l'énergie et l'inflation en général.

Pierre ANSART :

Merci, je m'associe complètement à ces remerciements. Y a-t-il des questions ? Non.

Cédric DUPOND :

Et donc le compte de gestion étant conforme, je propose qu'on puisse voter le compte administratif.

Pierre ANSART :

Oui sauf, que si je sors et que vous votez pendant mon absence, je ne vote pas le compte de gestion.

Cédric DUPOND :

On va faire que le CA alors. On suppose que tu l'aurais voté ?

Jean Louis PETIT :

Alors je vous demande de vous prononcer sur le compte administratif, donc qui est contre ? 4 voix, toujours. Abstention ? Il n'y en a pas, donc apport adopté avec 23 voix et 4 contre. Vincent avec la même délicatesse qu'on te connaît.

Pierre ANSART :

Alors Monsieur DUPOND

Cédric DUPOND :

Bon, toujours pareil, 4 contres et 23 pour.

Pierre ANSART

Bon, je ne suis pas surpris du résultat, 4 et 23.

Cédric DUPOND :

Tu aurais pu déjà le noter avant.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BEURAINS : MAIRIE DE BEURAINS (1)

(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 21620099800013

POSTE COMPTABLE : SGC ARRAS

M. 57

Compte administratif

Voté par nature

BUDGET : Principal (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	5
B - Pour mémoire : Modalités de vote du budget	6
C1 - Exécution du budget - Résultats	7
C2 - Exécution du budget - RAR Dépenses	8
C3 - Exécution du budget - RAR Recettes	9

II - Présentation générale

A - Vue d'ensemble - Exécution du budget	10
B1 - Equilibre financier - Investissement	11
B2 - Equilibre financier - Fonctionnement	12
C1 - Balance générale - Dépenses	13
C2 - Balance générale - Recettes	14

III - Adoption du CA

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	16
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	19
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	21
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	22
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	23
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	24
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	26
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	29
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	33

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	36
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	37
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	42
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	43
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	44
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement	46
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	47

B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	48
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	49
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	50
B3.1 - Etat des provisions constituées	51
B3.2 - Etalement des provisions	53
B4 - Etat des charges transférées	54
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	55
B6 - Prêts	56
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	57
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	58
B7.3 - Etat des emprunts garantis	59
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	60
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	61
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	62
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	63
B7.8 - Autres engagements donnés	64
B7.9 - Autres engagements reçus	65
B8.1.1 - Concours attribués à des tiers	66
B8.1.2 - Liste des subventions versées aux communes	68
B9 - Etat du personnel	69
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	73
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	74
B11.2 - Liste des établissements publics créés	75
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	76
B12.1 - Variation du patrimoine - Entrées	77
B12.2 - Variation du patrimoine - Sorties	79
B13 - Opérations liées aux cessions	80
B14 - Etat des travaux en régie	81
B15.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	83
B15.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	84
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	85
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	86
C2.1 - Situation des AP	88
C2.2 - Situation des AE	89
D - Autres éléments d'information	
D1.1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	90
D1.2.1 - Services assujettis à la TVA - Vue d'ensemble	91
D1.2.2 - Services assujettis à la TVA - Détail investissement	92
D1.2.3 - Services assujettis à la TVA - Détail fonctionnement	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	93
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	94
D2.3 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 3 : Patrimoine	96
D3.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Entrées	97
D3.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Sorties	98
D4 - Gestion des fonds européens	99
D5 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	100
D6 - Actions de formation des élus	101
D7 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	102
D8 - Compte d'emploi du fonds commun des services d'hébergement	103
D9 - Identification des flux croisés	104
D10 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	105
D11 - Décisions en matière de taux	107
D12.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	108
D12.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	109
D13.1- Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	111
D13.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	112
D14 - Suivi des opérations au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain	113
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	114

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également pour les collectivités de moins de 3500 habitants qui opteraient pour le régime des AP-AE de l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9 et avant l'adoption de son budget primitif. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.3 et C2.4 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	5607

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1104,34
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1129,48
3	Dépenses d'équipement brut / population	92,34
4	Encours de dette / population (2) (3)	470,70
5	DGF / population	86,11
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0,6762
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	1,0307
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0,0817
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0,4167
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
POUR MEMOIRE : MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- avec (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7,50%
- Investissement : 7,50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS	C1

RESULTAT DE L'EXERCICE					
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)		Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	7 052 785,21	7 469 217,76	-140 340,89	A1	276 091,66
Investissement	935 686,41	1 085 286,34	-320 504,22	A2	-170 904,29
Dont 1068		223 592,22			
Fonctionnement	6 117 098,80	6 383 931,42	180 163,33	A3	446 995,95

RESTES A REALISER (4)					
	Dépenses		Recettes		Solde (B) (5)
TOTAL des RAR	I + II 612 652,00	III + IV	696 574,00	B1	83 922,00
Investissement	I 612 652,00	III	696 574,00	B2	83 922,00
Fonctionnement	II 0,00	IV	0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)		
TOTAL	A1 + B1	360 013,66
Investissement	A2 + B2	-86 982,29
Fonctionnement	A3 + B3	446 995,95

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

(5) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(6) Indiquer le signe : – si déficit ou besoin de financement, + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 612 652,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	15 500,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	80 844,00
21	Immobilisations corporelles (3)	120 923,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	395 385,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 696 574,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	76 398,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	535 716,00
16	Emprunts et dettes assimilées	84 460,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE				II
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET				A
		DEPENSES	RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 6 117 098,80	G 6 383 931,42	
	Section d'investissement	B 935 686,41	H 1 085 286,34	
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00 (si déficit)	I 180 163,33 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D 320 504,22 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)	
		=	=	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D 7 373 289,43	= G + H + I + J 7 649 381,09	
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00	
	Section d'investissement	F 612 652,00	L 696 574,00	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F 612 652,00	= K + L 696 574,00	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E 6 117 098,80	= G + I + K 6 564 094,75	
	Section d'investissement	= B + D + F 1 868 842,63	= H + J + L 1 781 860,34	
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F 7 985 941,43	= G + H + I + J + K + L 8 345 955,09	

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT	B1

SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
018	RSA	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (1)		172 849,90
16	Emprunts et dettes assimilées (2)		210 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (1)	14 125,14	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (1) (11)	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (1)	146 169,01	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (1) (3)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (1)	146 529,02	0,00
Total des réalisations d'équipement		306 823,17	382 849,90
10	Dotations, fonds divers et réserves (4)	0,00	79 439,81
13	Subventions d'investissement (1) (5)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	334 555,33	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (1)	0,00	0,00
Total des réalisations financières		334 555,33	79 439,81
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00
Total des réalisations réelles en investissement		I 641 378,50	II 462 289,71
040	Opérations ordre transf. entre sections (8) (9)	109 680,96	214 777,46
041	Opérations patrimoniales (8)	184 626,95	184 626,95
Total des réalisations d'ordre en investissement		III 294 307,91	IV 399 404,41

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I + III	935 686,41	II + IV	861 694,12
--------------	---------	-------------------	---------	-------------------

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté	V	320 504,22	VI	0,00
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			VII	223 592,22

TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	1 256 190,63	II + IV + VI + VII	1 085 286,34
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (10)		-170 904,29		

(1) Hors dépenses et recettes imputées au chapitre 018.

(2) Sauf 165, 166 et 16449.

(3) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(4) En recettes, sauf 1068.

(5) En recettes, détail du 138.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(10) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT	B2

SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS
(y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général (1)	1 310 196,27	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	407 712,11
012 Charges de personnel et frais assimilés (1)	4 115 071,15	73 Impôts et taxes (sauf 731)	1 365 045,32
		731 Fiscalité locale	3 354 750,24
		74 Dotations et participations (1)	1 049 653,34
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (1)	373 170,94	75 Autres produits de gestion courante (1)	36 346,11
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		
014 Atténuations de produits	27 285,00	013 Atténuations de charges (1)	58 277,84
016 APA	0,00	016 APA	0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00	017 RSA / Régularisations de RMI	0,00
Total dépenses de gestion des services	5 825 723,36	Total recettes de gestion des services	6 271 784,96
66 Charges financières	72 308,28	76 Produits financiers	0,00
67 Charges spécifiques (1)	4 289,70	77 Produits spécifiques (1)	2 115,50
68 Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (1)	0,00	78 Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (1)	350,00
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	I 5 902 321,34	TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES	II 6 274 250,46

OPERATIONS D'ORDRE (2)			
042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	214 777,46	042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	109 680,96
043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00	043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	III 214 777,46	TOTAL RECETTES D'ORDRE	IV 109 680,96

TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	I + III 6 117 098,80	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	II + IV 6 383 931,42
---	-----------------------------	---	-----------------------------

RESULTAT REPORTE DE N-1			
002 Résultat de fonctionnement reporté	V 0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI 180 163,33

TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I + III + V 6 117 098,80	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	II + IV + VI 6 564 094,75
---	---------------------------------	---	----------------------------------

SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (4)	446 995,95
--	-------------------

(1) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(2) DF 042 = RI 040 ; RF 042 = DI 040 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

II – PRESENTATION GENERALE	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	C1

MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	334 555,33	0,00	334 555,33
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	14 125,14	0,00	14 125,14
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	146 169,01	294 307,91	440 476,92
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3) (5)	146 529,02	0,00	146 529,02
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		641 378,50	294 307,91	935 686,41

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté	320 504,22
---	-------------------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
011	Charges à caractère général (9)	1 310 196,27		1 310 196,27
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	4 115 071,15		4 115 071,15
014	Atténuations de produits	27 285,00		27 285,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	373 170,94	0,00	373 170,94
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	72 308,28	0,00	72 308,28
67	Charges spécifiques (9)	4 289,70	607,80	4 897,50
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	214 169,66	214 169,66
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		5 902 321,34	214 777,46	6 117 098,80

Pour information D 002 Résultat négatif reporté	0,00
--	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	C2

TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser sur N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	79 439,81	0,00	79 439,81
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	172 849,90	181 866,95	354 716,85
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	210 000,00	0,00	210 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		607,80	607,80
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00	2 760,00	2 760,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		214 169,66	214 169,66
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		462 289,71	399 404,41	861 694,12

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1	223 592,22
---	-------------------

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté	0,00
--	-------------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
013	Atténuations de charges (8)	58 277,84		58 277,84
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	407 712,11		407 712,11
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		109 680,96	109 680,96
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 365 045,32		1 365 045,32
731	Fiscalité locale	3 354 750,24		3 354 750,24
74	Dotations et participations (8)	1 049 653,34		1 049 653,34
75	Autres produits de gestion courante(8)	36 346,11	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	2 115,50	0,00	2 115,50
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	350,00	0,00	350,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		6 274 250,46	109 680,96	6 383 931,42

Pour information R002 Résultat positif reporté	180 163,33
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES	A

Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL		1 565 198,67	935 686,41	612 652,00	16 860,26	0,00	935 686,41
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	30 126,00	14 125,14	15 500,00	500,86	0,00	14 125,14
204	Subventions d'équipement versées (7)	80 844,00	0,00	80 844,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	272 358,46	146 169,01	120 923,00	5 266,45	0,00	146 169,01
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	544 714,21	146 529,02	395 385,00	2 800,19	0,00	146 529,02
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		928 042,67	306 823,17	612 652,00	8 567,50	0,00	306 823,17
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	335 143,00	334 555,33	0,00	587,67		334 555,33
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		335 143,00	334 555,33	0,00	587,67	0,00	334 555,33
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		1 263 185,67	641 378,50	612 652,00	9 155,17	0,00	641 378,50
040	Opérations ordre transf. entre sections (5)	111 888,00	109 680,96		2 207,04		109 680,96
041	Opérations patrimoniales (6)	190 125,00	184 626,95		5 498,05		184 626,95
Total des dépenses d'ordre		302 013,00	294 307,91		7 705,09		294 307,91
Pour information : D001 Solde d'exécution négatif reporté		320 504,22					
Total des dépenses d'investissement cumulées		1 885 702,89	1 256 190,63	612 652,00	16 860,26	0,00	935 686,41

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(7) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		1 885 702,89	1 085 286,34	696 574,00	103 842,55
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	705 568,00	172 849,90	535 716,00	-2 997,90
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	296 460,00	210 000,00	84 460,00	2 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 002 028,00	382 849,90	620 176,00	-997,90
10	Dotations, fonds divers et réserves	303 042,22	303 032,03	0,00	10,19
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	76 498,00		76 398,00	
Total des recettes financières		379 540,22	303 032,03	76 398,00	110,19
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 381 568,22	685 881,93	696 574,00	-887,71
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	80 612,67			
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	233 397,00	214 777,46		18 619,54
041	Opérations patrimoniales (8)	190 125,00	184 626,95		5 498,05
Total des recettes d'ordre		504 134,67	399 404,41		104 730,26
Pour information : R001 Solde d'exécution positif reporté		0,00			
Total des recettes d'investissement cumulées		1 885 702,89	1 085 286,34	696 574,00	103 842,55

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL		1 565 198,67	935 686,41	612 652,00	16 860,26	0,00	935 686,41
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	30 126,00	14 125,14	15 500,00	500,86	0,00	14 125,14
2031	Frais d'études	15 000,00	0,00	14 500,00	500,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	14 126,00	14 125,14	0,00	0,86	0,00	14 125,14
204	Subventions d'équipement versées (9)	80 844,00	0,00	80 844,00	0,00	0,00	0,00
2324	Subventions d'équipements versées	80 844,00	0,00	80 844,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	272 358,46	146 169,01	120 923,00	5 266,45	0,00	146 169,01
2111	Terrains nus	11 936,00	6 135,03	5 800,00	0,97	0,00	6 135,03
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	3 600,00	3 600,00	0,00	0,00	0,00	3 600,00
2128	Autres agencements et aménagements	7 712,00	792,00	6 560,00	360,00	0,00	792,00
21312	Bâtiments scolaires	671,00	675,68	0,00	-4,68	0,00	675,68
21316	Equipements du cimetière	8 585,00	8 584,80	0,00	0,20	0,00	8 584,80
21318	Autres bâtiments publics	15 296,00	7 922,40	7 360,00	13,60	0,00	7 922,40
21351	Bâtiments publics	3 895,00	0,00	3 240,00	655,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	1 000,00	1,00	999,00	0,00	0,00	1,00
2152	Installations de voirie	13 945,00	8 704,80	5 142,00	98,20	0,00	8 704,80
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	62 147,00	1 914,32	59 951,00	281,68	0,00	1 914,32
21828	Autres matériels de transport	3 416,00	3 393,98	0,00	22,02	0,00	3 393,98
21831	Matériel informatique scolaire	7 560,00	7 556,02	0,00	3,98	0,00	7 556,02
21838	Autre matériel informatique	40 783,00	32 901,49	5 833,00	2 048,51	0,00	32 901,49
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	8 180,46	6 693,13	0,00	1 487,33	0,00	6 693,13
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	31 302,00	15 054,87	17 685,00	-1 437,87	0,00	15 054,87
2185	Matériel de téléphonie	2 894,00	1 524,00	0,00	1 370,00	0,00	1 524,00
2188	Autres immobilisations corporelles	49 436,00	40 715,49	8 353,00	367,51	0,00	40 715,49
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	544 714,21	146 529,02	395 385,00	2 800,19	0,00	146 529,02
2313	Constructions	536 824,21	146 529,02	390 165,00	130,19	0,00	146 529,02
2315	Install., matériel et outill. technique	7 890,00	0,00	5 220,00	2 670,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		928 042,67	306 823,17	612 652,00	8 567,50	0,00	306 823,17
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	335 143,00	334 555,33	0,00	587,67		334 555,33

MAIRIE DE BEAURAINS - Principal - CA - 2023

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
1641	Emprunts en euros	335 143,00	334 555,33	0,00	587,67		334 555,33
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		335 143,00	334 555,33	0,00	587,67	0,00	334 555,33
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		1 263 185,67	641 378,50	612 652,00	9 155,17	0,00	641 378,50
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	111 888,00	109 680,96		2 207,04		109 680,96
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00	0,00		0,00		0,00
	Charges transférées (7)	111 888,00	109 680,96		2 207,04		109 680,96
21312	Bâtiments scolaires	26 615,00	23 820,98		2 794,02		23 820,98
21318	Autres bâtiments publics	85 273,00	85 859,98		-586,98		85 859,98
041	Opérations patrimoniales (8)	190 125,00	184 626,95		5 498,05		184 626,95
21318	Autres bâtiments publics	8 125,00	2 760,00		5 365,00		2 760,00
2138	Autres constructions	182 000,00	181 866,95		133,05		181 866,95
Total des dépenses d'ordre		302 013,00	294 307,91		7 705,09		294 307,91

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Cumul des réalisations	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL	1 885 702,89	1 085 286,34	696 574,00	103 842,55
018	RSA	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	705 568,00	172 849,90	535 716,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	3 000,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	440 127,00	107 749,08	164 322,00
1322	Subv. non transf. Régions	208 026,00	30 000,00	148 276,00
1323	Subv. non transf. Départements	6 894,00	2 876,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	47 414,00	29 224,82	17 568,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	107,00	3 000,00	205 550,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	296 460,00	210 000,00	84 460,00
1641	Emprunts en euros	212 000,00	210 000,00	0,00
16818	Emprunts - Autres prêteurs	84 460,00	0,00	84 460,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 002 028,00	382 849,90	620 176,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	303 042,22	303 032,03	0,00
10222	FCTVA	79 450,00	79 439,81	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	223 592,22	223 592,22	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	76 498,00	76 398,00	76 398,00
Total des recettes financières		379 540,22	303 032,03	76 398,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 381 568,22	685 881,93	696 574,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	80 612,67	0,00	80 612,67
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)</i>	233 397,00	214 777,46	18 619,54
192	<i>Plus ou moins-values sur cession immo.</i>	0,00	607,80	-607,80
28031	<i>Frais d'études</i>	4 737,00	3 576,00	1 161,00
28041412	<i>Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations</i>	200,00	94,63	105,37
28041512	<i>Subv. Grpt : Bâtiments, installations</i>	2 200,00	1 004,45	1 195,55
28041582	<i>Autres grpts - Bâtiments et installat°</i>	10 125,00	6 201,08	3 923,92
2805	<i>Licences, logiciels, droits similaires</i>	14 270,00	17 499,91	-3 229,91

MAIRIE DE BEURAINS - Principal - CA - 2023

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	4 720,00	4 243,47		476,53
28128	Autres aménagements de terrains	40,00	0,00		40,00
281316	Equipements de cimetière	165,00	0,00		165,00
281321	Immeubles de rapport	0,00	3 862,68		-3 862,68
28152	Installations de voirie	3 300,00	3 290,81		9,19
281568	Autre matériel, outillage incendie	80,00	76,05		3,95
28158	Autres inst., matériel, outil. techniques	6 950,00	6 025,26		924,74
281721	Plant. arbres, arbustes (mise à dispo)	100,00	91,20		8,80
281828	Autres matériels de transport	19 800,00	19 733,71		66,29
281831	Matériel informatique scolaire	28 900,00	28 025,48		874,52
281838	Autre matériel informatique	48 800,00	35 338,14		13 461,86
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	5 540,00	4 017,93		1 522,07
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	9 750,00	8 832,33		917,67
28185	Matériel de téléphonie	720,00	1 728,11		-1 008,11
28188	Autres immo. corporelles	73 000,00	70 528,42		2 471,58
041	Opérations patrimoniales (10)	190 125,00	184 626,95		5 498,05
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	182 000,00	181 866,95		133,05
2031	Frais d'études	8 125,00	2 760,00		5 365,00
Total des recettes d'ordre		504 134,67	399 404,41		104 730,26

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
TOTAL		6 648 078,33	6 073 138,70	43 960,10	0,00	530 979,53	0,00	6 117 098,80
011	Charges à caractère général (3)	1 633 274,00	1 266 366,17	43 830,10	0,00	323 077,73	0,00	1 310 196,27
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	4 169 410,00	4 114 941,15	130,00	0,00	54 338,85		4 115 071,15
014	Atténuations de produits	27 785,00	27 285,00	0,00	0,00	500,00		27 285,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	419 662,66	373 170,94	0,00	0,00	46 491,72	0,00	373 170,94
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		6 250 131,66	5 781 763,26	43 960,10	0,00	424 408,30	0,00	5 825 723,36
66	Charges financières	75 374,00	72 308,28	0,00	0,00	3 065,72		72 308,28
67	Charges spécifiques (3)	7 863,00	4 289,70	0,00	0,00	3 573,30		4 289,70
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	700,00	0,00			700,00		0,00
Total des dépenses financières		83 937,00	76 597,98	0,00	0,00	7 339,02		76 597,98
Total des dépenses réelles		6 334 068,66	5 858 361,24	43 960,10	0,00	431 747,32	0,00	5 902 321,34
023	Virement à la section d'investissement	80 612,67	0,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	233 397,00	214 777,46			18 619,54		214 777,46
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		314 009,67	214 777,46			99 232,21		214 777,46

Pour information : 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00							
--	-------------	--	--	--	--	--	--	--

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	6 648 078,33	6 073 138,70	43 960,10	0,00	530 979,53	0,00	6 117 098,80
--	---------------------	---------------------	------------------	-------------	-------------------	-------------	---------------------

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		6 467 915,00	6 383 931,42	0,00	0,00	83 983,58
013	Atténuations de charges (3)	55 000,00	58 277,84	0,00	0,00	-3 277,84
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	391 690,00	407 712,11	0,00	0,00	-16 022,11
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 365 046,00	1 365 045,32	0,00	0,00	0,68
731	Fiscalité locale	3 356 445,00	3 354 750,24	0,00	0,00	1 694,76
74	Dotations et participations (3)	1 150 221,00	1 049 653,34	0,00	0,00	100 567,66
75	Autres produits de gestion courante (3)	37 150,00	36 346,11	0,00	0,00	803,89
Total des recettes de gestion des services		6 355 552,00	6 271 784,96	0,00	0,00	83 767,04
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	125,00	2 115,50	0,00	0,00	-1 990,50
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	350,00	350,00			0,00
Total des recettes financières		475,00	2 465,50	0,00	0,00	-1 990,50
Total des recettes réelles		6 356 027,00	6 274 250,46	0,00	0,00	81 776,54
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	111 888,00	109 680,96			2 207,04
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre		111 888,00	109 680,96			2 207,04

Pour information : 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	180 163,33					
---	-------------------	--	--	--	--	--

Total des recettes de fonctionnement cumulées	6 648 078,33	6 564 094,75	0,00	0,00	83 983,58
--	---------------------	---------------------	-------------	-------------	------------------

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
TOTAL		6 648 078,33	6 073 138,70	43 960,10	0,00	530 979,53	0,00	6 117 098,80
011	Charges à caractère général (4)	1 633 274,00	1 266 366,17	43 830,10	0,00	323 077,73	0,00	1 310 196,27
6042	Achats de prestations de services	167 589,00	149 324,83	8 860,88	0,00	9 403,29	0,00	158 185,71
60611	Eau et assainissement	21 275,00	20 106,92	0,00	0,00	1 168,08	0,00	20 106,92
60612	Energie - Electricité	299 880,00	159 845,99	6 569,64	0,00	133 464,37	0,00	166 415,63
60613	Chauffage urbain	139 085,00	114 941,84	0,00	0,00	24 143,16	0,00	114 941,84
60621	Combustibles	878,00	533,99	0,00	0,00	344,01	0,00	533,99
60622	Carburants	29 650,00	25 832,51	0,00	0,00	3 817,49	0,00	25 832,51
60623	Alimentation	27 094,00	21 413,26	0,00	0,00	5 680,74	0,00	21 413,26
60624	Produits de traitement	2 729,00	3 018,68	0,00	0,00	-289,68	0,00	3 018,68
60628	Autres fournitures non stockées	150,00	0,00	0,00	0,00	150,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	26 678,00	26 084,27	0,00	0,00	593,73	0,00	26 084,27
60632	Fournitures de petit équipement	164 711,00	145 072,04	1 941,78	0,00	17 697,18	0,00	147 013,82
60636	Habillement et vêtements de travail	11 793,00	11 590,79	89,76	0,00	112,45	0,00	11 680,55
6064	Fournitures administratives	17 370,00	9 293,40	525,69	0,00	7 550,91	0,00	9 819,09
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	26 610,00	19 893,86	339,26	0,00	6 376,88	0,00	20 233,12
6067	Fournitures scolaires	21 203,00	21 230,46	178,50	0,00	-205,96	0,00	21 408,96
6068	Autres matières et fournitures	13 416,00	11 484,22	346,60	0,00	1 585,18	0,00	11 830,82
611	Contrats de prestations de services	41 965,00	29 999,93	0,00	0,00	11 965,07	0,00	29 999,93
61221	Matériel roulant	13 000,00	12 512,04	0,00	0,00	487,96	0,00	12 512,04
6132	Locations immobilières	2 100,00	2 098,44	0,00	0,00	1,56	0,00	2 098,44
61351	Matériel roulant	2 992,00	2 287,96	1 781,86	0,00	-1 077,82	0,00	4 069,82
61358	Autres	32 472,00	22 525,26	0,00	0,00	9 946,74	0,00	22 525,26
614	Charges locatives et de copropriété	220,00	217,00	0,00	0,00	3,00	0,00	217,00
61521	Entretien terrains	112 983,00	105 751,72	1 816,17	0,00	5 415,11	0,00	107 567,89
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	6 527,00	4 624,60	0,00	0,00	1 902,40	0,00	4 624,60
615232	Entretien, réparations réseaux	13 500,00	11 385,48	0,00	0,00	2 114,52	0,00	11 385,48
61551	Entretien matériel roulant	8 572,00	7 913,12	520,63	0,00	138,25	0,00	8 433,75
61558	Entretien autres biens mobiliers	19 195,00	16 803,02	804,51	0,00	1 587,47	0,00	17 607,53
6156	Maintenance	56 211,00	29 769,03	0,00	0,00	26 441,97	0,00	29 769,03
6161	Multirisques	19 305,00	20 261,59	0,00	0,00	-956,59	0,00	20 261,59
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	1 036,00	0,00	-1 036,00	0,00	1 036,00
6182	Documentation générale et technique	4 014,00	1 859,67	0,00	0,00	2 154,33	0,00	1 859,67
6184	Versements à des organismes de formation	20 450,00	10 113,00	2 688,32	0,00	7 648,68	0,00	12 801,32
6188	Autres frais divers	27 434,00	13 680,70	0,00	0,00	13 753,30	0,00	13 680,70
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	1 800,00	3 965,60	0,00	0,00	-2 165,60	0,00	3 965,60

MAIRIE DE BEURAINS - Principal - CA - 2023

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	50,00	0,00	0,00	0,00	50,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	1 800,00	0,00	0,00	-1 800,00	0,00	1 800,00
6228	Divers	25 026,00	19 716,39	0,00	0,00	5 309,61	0,00	19 716,39
6231	Annonces et insertions	1 000,00	864,00	0,00	0,00	136,00	0,00	864,00
6232	Fêtes et cérémonies	54 703,00	53 684,75	8 408,08	0,00	-7 389,83	0,00	62 092,83
6234	Réceptions	2 420,00	-172,00	172,00	0,00	2 420,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	17 772,00	7 576,06	123,52	0,00	10 072,42	0,00	7 699,58
6238	Divers	2 250,00	915,73	0,00	0,00	1 334,27	0,00	915,73
6241	Transports de biens	930,00	886,90	0,00	0,00	43,10	0,00	886,90
6245	Transports de personnes extérieures	63 131,00	47 354,89	6 851,90	0,00	8 924,21	0,00	54 206,79
6247	Transports collectifs	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00
6248	Divers	220,00	0,00	0,00	0,00	220,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	1 084,00	1 331,02	0,00	0,00	-247,02	0,00	1 331,02
6261	Frais d'affranchissement	8 720,00	7 618,94	0,00	0,00	1 101,06	0,00	7 618,94
6262	Frais de télécommunications	25 353,00	23 336,17	0,00	0,00	2 016,83	0,00	23 336,17
627	Services bancaires et assimilés	900,00	668,73	0,00	0,00	231,27	0,00	668,73
6281	Concours divers (cotisations)	3 368,00	2 165,89	0,00	0,00	1 202,11	0,00	2 165,89
6283	Frais de nettoyage des locaux	34 183,00	33 621,76	0,00	0,00	561,24	0,00	33 621,76
6288	Autres services extérieurs	28 644,00	19 870,51	775,00	0,00	7 998,49	0,00	20 645,51
63512	Taxes foncières	9 125,00	9 246,00	0,00	0,00	-121,00	0,00	9 246,00
6353	Impôts indirects	185,00	0,00	0,00	0,00	185,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	9,00	0,00	0,00	0,00	9,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	350,00	445,21	0,00	0,00	-95,21	0,00	445,21
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	4 169 410,00	4 114 941,15	130,00	0,00	54 338,85		4 115 071,15
6218	Autre personnel extérieur	400,00	3 075,64	0,00	0,00	-2 675,64		3 075,64
6331	Versement mobilité	23 985,00	23 749,51	0,00	0,00	235,49		23 749,51
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	12 028,00	11 874,65	0,00	0,00	153,35		11 874,65
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	52 990,00	53 290,27	0,00	0,00	-300,27		53 290,27
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	7 217,00	7 124,78	0,00	0,00	92,22		7 124,78
64111	Rémunération principale titulaires	1 781 586,00	1 774 187,48	0,00	0,00	7 398,52		1 774 187,48
64112	SFT, indemnité de résidence	22 327,00	19 436,24	0,00	0,00	2 890,76		19 436,24
64113	NBI	21 608,00	22 251,67	0,00	0,00	-643,67		22 251,67
64118	Autres indemnités	428 910,00	403 559,61	0,00	0,00	25 350,39		403 559,61
64131	Rémunérations	541 350,00	517 259,72	0,00	0,00	24 090,28		517 259,72
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	6 959,31	0,00	0,00	-6 959,31		6 959,31
64138	Primes et autres indemnités	91 870,00	101 313,73	0,00	0,00	-9 443,73		101 313,73
6415	Congés payés	0,00	9 613,65	0,00	0,00	-9 613,65		9 613,65
64168	Autres emplois aidés	32 194,00	32 135,18	0,00	0,00	58,82		32 135,18
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	10 862,57	0,00	0,00	-10 862,57		10 862,57

MAIRIE DE BEURAINS - Principal - CA - 2023

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	450 662,00	455 587,01	0,00	0,00	-4 925,01		455 587,01
6453	Cotisations aux caisses de retraites	585 208,00	558 137,78	0,00	0,00	27 070,22		558 137,78
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	26 193,00	26 899,27	0,00	0,00	-706,27		26 899,27
6455	Cotisations pour assurance du personnel	48 318,00	39 164,88	0,00	0,00	9 153,12		39 164,88
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	7 831,00	2 765,00	0,00	0,00	5 066,00		2 765,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	6 371,00	6 571,00	0,00	0,00	-200,00		6 571,00
6472	Prestations familiales directes	10 612,00	10 524,00	0,00	0,00	88,00		10 524,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	16 050,00	18 598,20	130,00	0,00	-2 678,20		18 728,20
6488	Autres	1 700,00	0,00	0,00	0,00	1 700,00		0,00
014	Atténuations de produits	27 785,00	27 285,00	0,00	0,00	500,00		27 285,00
7391112	Dégrèv. taxe habit. / logements vacants	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00		0,00
739118	Autres revers, restit. contrib. directes	13 239,00	13 239,00	0,00	0,00	0,00		13 239,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	14 046,00	14 046,00	0,00	0,00	0,00		14 046,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	419 662,66	373 170,94	0,00	0,00	46 491,72	0,00	373 170,94
65132	Prix	2 278,00	2 682,29	0,00	0,00	-404,29	0,00	2 682,29
65311	Indemnités de fonction	86 667,00	83 525,10	0,00	0,00	3 141,90	0,00	83 525,10
65312	Frais de mission et de déplacement	0,00	279,90	0,00	0,00	-279,90	0,00	279,90
65313	Cotisations de retraite	3 770,00	3 507,96	0,00	0,00	262,04	0,00	3 507,96
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	6 194,00	6 123,24	0,00	0,00	70,76	0,00	6 123,24
65315	Formation	1 750,00	0,00	0,00	0,00	1 750,00	0,00	0,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	55,00	52,24	0,00	0,00	2,76	0,00	52,24
6541	Créances admises en non-valeur	4 610,00	4 604,99	0,00	0,00	5,01	0,00	4 604,99
6542	Créances éteintes	500,00	174,50	0,00	0,00	325,50	0,00	174,50
657351	Subv. fonct. GFP de rattachement	20 000,00	13 099,49	0,00	0,00	6 900,51	0,00	13 099,49
657362	Subv. fonct. CCAS	93 541,00	89 334,47	0,00	0,00	4 206,53	0,00	89 334,47
657363	Subv. fonct. étab. à caract. adm.	13 952,66	0,00	0,00	0,00	13 952,66	0,00	0,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	25 100,00	10 375,42	0,00	0,00	14 724,58	0,00	10 375,42
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	123 750,00	121 799,85	0,00	0,00	1 950,15	0,00	121 799,85
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	25 217,00	25 127,52	0,00	0,00	89,48	0,00	25 127,52
65818	Autres	9 084,00	7 800,12	0,00	0,00	1 283,88	0,00	7 800,12
6584	Amendes fiscales et pénales	0,00	1 500,00	0,00	0,00	-1 500,00	0,00	1 500,00
65888	Autres	3 194,00	3 183,85	0,00	0,00	10,15	0,00	3 183,85
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		6 250 131,66	5 781 763,26	43 960,10	0,00	424 408,30	0,00	5 825 723,36

MAIRIE DE BEURAINS - Principal - CA - 2023

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
66	Charges financières	75 374,00	72 308,28	0,00	0,00	3 065,72		72 308,28
66111	Intérêts réglés à l'échéance	64 000,00	64 287,11	0,00	0,00	-287,11		64 287,11
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	1 000,00	-536,80	0,00	0,00	1 536,80		-536,80
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	9 000,00	7 789,20	0,00	0,00	1 210,80		7 789,20
6688	Autres	1 374,00	768,77	0,00	0,00	605,23		768,77
67	Charges spécifiques (4)	7 863,00	4 289,70	0,00	0,00	3 573,30		4 289,70
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	7 863,00	4 289,70	0,00	0,00	3 573,30		4 289,70
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	700,00	0,00			700,00		0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	700,00	0,00			700,00		0,00
Total des charges financières et spécifiques		83 937,00	76 597,98	0,00	0,00	7 339,02		76 597,98
Total des dépenses réelles		6 334 068,66	5 858 361,24	43 960,10	0,00	431 747,32	0,00	5 902 321,34
023	Virement à la section d'investissement	80 612,67						
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	233 397,00	214 777,46			18 619,54		214 777,46
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00	607,80			-607,80		607,80
6811	Dot. amort. immos incorporelles	233 397,00	214 169,66			19 227,34		214 169,66
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (8)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		314 009,67	214 777,46			99 232,21		214 777,46

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	4 614,47
Montant des ICNE de l'exercice N-1	-5 151,27
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-536,80

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL		6 467 915,00	6 383 931,42	0,00	0,00	83 983,58
013	Atténuations de charges (4)	55 000,00	58 277,84	0,00	0,00	-3 277,84
6419	Remboursements rémunérations personnel	45 000,00	58 277,84	0,00	0,00	-13 277,84
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	391 690,00	407 712,11	0,00	0,00	-16 022,11
70311	Concessions cimetières (produit net)	5 000,00	5 077,17	0,00	0,00	-77,17
70323	Red. occupation dom. public	13 850,00	11 642,08	0,00	0,00	2 207,92
70388	Autres redevances et recettes diverses	0,00	110,82	0,00	0,00	-110,82
7062	Redevances services à caractère culturel	45 650,00	39 560,73	0,00	0,00	6 089,27
70632	Redevances services à caractère loisir	167 867,00	141 812,91	0,00	0,00	26 054,09
7066	Redevances services à caractère social	3 547,00	3 524,50	0,00	0,00	22,50
7067	Redev. services périscolaires et enseign	155 776,00	190 983,90	0,00	0,00	-35 207,90
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	0,00	15 000,00	0,00	0,00	-15 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 365 046,00	1 365 045,32	0,00	0,00	0,68
73211	Attribution de compensation	970 517,00	970 516,32	0,00	0,00	0,68
73212	Dotation de solidarité communautaire	315 993,00	315 993,00	0,00	0,00	0,00
73221	FNGIR	2 550,00	2 550,00	0,00	0,00	0,00
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	75 986,00	75 986,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	3 356 445,00	3 354 750,24	0,00	0,00	1 694,76
73111	Impôts directs locaux	3 029 897,00	3 048 709,00	0,00	0,00	-18 812,00
73118	Autres contributions directes	7 510,00	8 157,00	0,00	0,00	-647,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	234 038,00	212 034,13	0,00	0,00	22 003,87
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	85 000,00	85 850,11	0,00	0,00	-850,11
74	Dotations et participations (4)	1 150 221,00	1 049 653,34	0,00	0,00	100 567,66
74111	Dotation forfaitaire des communes	352 001,00	352 001,00	0,00	0,00	0,00
741121	DSR des communes	89 769,00	89 769,00	0,00	0,00	0,00
741127	DNP des communes	46 598,00	46 598,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	1 668,00	1 667,51	0,00	0,00	0,49
74718	Autres participations Etat	379 858,00	419 753,25	0,00	0,00	-39 895,25
7472	Participation régions	53 730,00	56 573,00	0,00	0,00	-2 843,00
7473	Participation départements	3 560,00	3 560,00	0,00	0,00	0,00
74741	Participation communes membres du GFP	3 125,00	7 892,58	0,00	0,00	-4 767,58
74751	Participation GFP de rattachement	22 000,00	18 852,00	0,00	0,00	3 148,00
7478228	Autres personnes privées	2 000,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
74783	Fonds mobilisation départ. insertion	7 840,00	0,00	0,00	0,00	7 840,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	38 072,00	38 072,00	0,00	0,00	0,00
74888	Autres	150 000,00	12 915,00	0,00	0,00	137 085,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	37 150,00	36 346,11	0,00	0,00	803,89
752	Revenus des immeubles	35 150,00	34 114,66	0,00	0,00	1 035,34
7584	Recouvr./créances admises en non valeur	0,00	22,94	0,00	0,00	-22,94
75888	Autres	2 000,00	2 208,51	0,00	0,00	-208,51
Total des recettes de gestion des services		6 355 552,00	6 271 784,96	0,00	0,00	83 767,04
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	125,00	2 115,50	0,00	0,00	-1 990,50
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	125,00	1 507,70	0,00	0,00	-1 382,70
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	607,80	0,00	0,00	-607,80
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	350,00	350,00			0,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	350,00	350,00			0,00
Total des recettes réelles		6 356 027,00	6 274 250,46	0,00	0,00	81 776,54
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	111 888,00	109 680,96			2 207,04
722	Immobilisations corporelles	111 888,00	109 680,96			2 207,04
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (7)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre		111 888,00	109 680,96			2 207,04

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
Crédit Agricole	14/12/2022	300 000,00	300 000,00	7 789,20	300 000,00	0,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		300 000,00	300 000,00	7 789,20	300 000,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					4 885 830,00									
1641 Emprunts en euros (total)					4 885 830,00									
MON2726720 - DEXIA	DEXIA/CREDIT LOCAL	31/12/2011		20/03/2012	200 000,00	F	Taux fixe	4,980	4,980	EUR	T	P	N	A-1
MON281728 - BP	BANQUE POSTALE	04/12/2013		01/05/2014	100 000,00	F	Taux fixe	3,550	3,550	EUR	T	P	N	A-1
MON501303EUR- BP	BANQUE POSTALE	13/10/2014		01/02/2015	500 000,00	F	Taux fixe	2,370	2,370	EUR	T	P	N	A-1
N°07019406 - CA	CREDIT AGRICOLE NORD FRANCE SCCP	07/07/2009		07/09/2009	100 000,00	F	Taux fixe	4,440	4,440	EUR	T	P	N	A-1
N°10000045226- CA	CREDIT AGRICOLE NORD FRANCE SCCP	10/04/2014		01/08/2014	200 000,00	F	Taux fixe	3,360	3,360	EUR	T	P	N	A-1
N°10000913194- CA	CREDIT AGRICOLE NORD FRANCE SCCP	03/07/2018		01/11/2018	180 000,00	F	Taux fixe	1,820	1,820	EUR	T	P	N	A-1
N°116800 - CDC	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT	01/12/2020		01/07/2021	400 000,00	F	Taux fixe	0,630	0,630	EUR	T	P	N	A-1
N°1210312 -CDC	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT	10/11/2011		01/07/2012	100 000,00	R	LEP	4,100	4,100	EUR	T	C	N	A-1
N°1233823 - CDC	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT	25/10/2012		01/06/2013	122 000,00	R	TAM	3,932	3,932	EUR	T	C	N	A-1
N°17AL071- CE	CAISSE D EPARGNE PAS DE CALAIS S	08/11/2017		15/03/2018	170 000,00	F	LIVRET A	0,750	0,750	EUR	T	C	N	A-1
N°4587836 - CE	CAISSE D EPARGNE PAS DE CALAIS S	03/11/2015		28/02/2016	200 000,00	F	Taux fixe	2,030	2,030	EUR	T	P	N	A-1
N°476121- CE	CAISSE D EPARGNE PAS DE CALAIS S	08/10/2016		30/01/2017	200 000,00	F	Taux fixe	1,100	1,100	EUR	T	P	N	A-1
N°7570327-CE	CAISSE D EPARGNE PAS DE CALAIS S	12/12/2008		25/03/2009	250 000,00	F	Taux fixe	4,920	4,920	EUR	T	P	N	A-1
N°7659447-CE	CAISSE D EPARGNE PAS DE CALAIS S	03/10/2009		01/03/2010	200 000,00	F	Taux fixe	4,010	4,010	EUR	T	P	N	A-1
N°7660571- CE	CAISSE D EPARGNE PAS DE CALAIS S	03/02/2010		05/07/2010	200 000,00	F	Taux fixe	3,960	3,960	EUR	T	P	N	A-1
N°8172846 - CE	CAISSE D EPARGNE PAS DE CALAIS S	19/01/2012		10/05/2013	100 000,00	F	Taux fixe	4,550	4,550	EUR	T	P	N	A-1
N°8273412- CE	CAISSE D EPARGNE PAS DE CALAIS S	08/07/2013		05/11/2013	203 830,00	F	Taux fixe	3,820	3,820	EUR	T	P	N	A-1

MAIRIE DE BEURAINS - Principal - CA - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
N°K5495 - CA	CREDIT AGRICOLE NORD FRANCE SCCP	14/06/2022		28/09/2022	250 000,00	R	EURIBOR	0,820	0,820	EUR	T	C	N	A-1
N°KS3231	CREDIT AGRICOLE NORD FRANCE SCCP	02/05/2023		01/09/2023	210 000,00	F	Taux fixe	4,620	4,620	EUR	T	P	N	A-1
N°MON508922EUR- BP	BANQUE POSTALE	03/05/2016		01/09/2016	400 000,00	F	Taux fixe	1,780	1,780	EUR	T	C	O	A-1
N°MON516977EUR- BP	BANQUE POSTALE	13/08/2017		01/03/2018	150 000,00	F	Taux fixe	1,600	1,600	EUR	T	C	N	A-1
N°MON539148 - BP	BANQUE POSTALE	19/10/2021		01/03/2022	200 000,00	F	Taux fixe	0,870	0,870	EUR	T	C	O	A-1
N°MON541952 - BP	BANQUE POSTALE	28/04/2022		01/09/2022	250 000,00	F	Taux fixe	1,740	1,740	EUR	T	C	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									

MAIRIE DE BEURAINS - Principal - CA - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					4 885 830,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		2 503 400,97					334 555,33	64 287,11	0,00	4 873,51
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		2 503 400,97					334 555,33	64 287,11	0,00	4 873,51
MON2726720 - DEXIA	N	0,00	A-1	40 000,16	2,99	F	Taux fixe	4,980	13 333,32	2 407,00	0,00	55,33
MON281728 - BP	N	0,00	A-1	41 157,09	4,99	F	Taux fixe	3,550	7 010,03	1 617,30	0,00	117,70
MON501303EUR- BP	N	0,00	A-1	221 464,14	5,99	F	Taux fixe	2,370	33 953,16	5 753,12	0,00	860,21
N°07019406 - CA	N	0,00	A-1	4 508,37	0,68	F	Taux fixe	4,440	8 723,31	443,57	0,00	12,79
N°10000045226- CA	N	0,00	A-1	85 189,96	5,58	F	Taux fixe	3,360	13 874,20	3 154,96	0,00	310,09
N°10000913194- CA	N	0,00	A-1	122 493,32	9,83	F	Taux fixe	1,820	11 380,43	2 359,13	0,00	538,76
N°116800 - CDC	N	0,00	A-1	362 766,46	22,00	F	Taux fixe	0,630	14 963,61	2 338,87	0,00	181,77
N°1210312 -CDC	N	0,00	A-1	23 333,18	2,99	R	LEP	5,950	6 666,68	1 785,86	0,00	416,19
N°1233823 - CDC	N	0,00	A-1	34 566,81	3,99	R	TAM	3,932	8 133,32	2 673,71	0,00	195,80
N°17AL071- CE	N	0,00	A-1	102 000,08	9,00	F	LIVRET A	0,750	11 333,32	3 747,33	0,00	10,63
N°4587836 - CE	N	0,00	A-1	100 903,68	6,99	F	Taux fixe	2,030	13 282,47	2 217,28	0,00	182,08
N°476121- CE	N	0,00	A-1	110 757,97	8,00	F	Taux fixe	1,100	13 172,81	1 309,03	0,00	203,05
N°7570327-CE	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	Taux fixe	4,920	22 954,30	709,82	0,00	0,00
N°7659447-CE	N	0,00	A-1	17 370,30	0,99	F	Taux fixe	4,010	16 690,74	1 116,94	0,00	56,11
N°7660571- CE	N	0,00	A-1	25 722,10	1,50	F	Taux fixe	3,960	16 322,51	1 424,57	0,00	240,50
N°8172846 - CE	N	0,00	A-1	35 503,95	3,99	F	Taux fixe	4,550	7 407,61	1 827,27	0,00	224,37
N°8273412- CE	N	0,00	A-1	77 483,99	4,84	F	Taux fixe	3,820	14 604,42	3 310,22	0,00	452,20
N°K5495 - CA	N	0,00	A-1	224 999,98	13,74	R	EURIBOR	3,846	16 666,68	9 502,51	0,00	0,00
N°KS3231	N	0,00	A-1	201 631,89	9,67	F	Taux fixe	4,620	8 368,11	4 802,95	0,00	0,00
N°MON508922EUR- BP	N	0,00	A-1	185 714,20	6,67	F	Taux fixe	1,780	35 714,30	4 608,93	0,00	266,29
N°MON516977EUR- BP	N	0,00	A-1	87 500,00	8,92	F	Taux fixe	1,600	10 000,00	1 500,00	0,00	112,78
N°MON539148 - BP	N	0,00	A-1	173 333,36	13,00	F	Taux fixe	0,870	13 333,32	1 580,50	0,00	121,48
N°MON541952 - BP	N	0,00	A-1	224 999,98	13,67	F	Taux fixe	1,740	16 666,68	4 096,24	0,00	315,38
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE BEURAINS - Principal - CA - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		2 503 400,97					334 555,33	64 287,11	0,00	4 873,51

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	23	0	0	0	
	% de l'encours	99,99	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	2 503 400,97	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					0
	% de l'encours					0,00
	Montant en euros					0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	B1.6

REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N	B1.7

EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Con- trat initial	Con- trat rené- gocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer : A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.8

DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 31/12/N	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.9

AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
----------	-----------------------------	------------------------	------------------

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Durée (en années)	Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 500,00 €		
	Catégories de biens amortis		
D	Autre materiel de Bureau /mobilier (21848)	5	14/12/2022
D	Autre matériel et outillage voirie (215738)	3	14/12/2022
D	Autre matériel informatique (21838)	5	14/12/2022
D	Autres immobilisations corporelles (2188)	5	14/12/2022
D	Autres matériels de transport (21828)	10	14/12/2022
D	Autres réseaux (21538)	3	14/12/2022
D	Biens de faible valeur (500 €)	1	14/12/2022
L	Equipement spécifique sports	6	14/12/2022
L	Equipement garages et ateliers municipaux	12	14/12/2022
L	Equipement spécifique culturel	10	14/12/2022
L	Equipement spécifique de restauration	6	14/12/2022
L	Equipement spécifique entretien des bâtiments	8	14/12/2022
L	Equipement spécifique matériel Ecole de musique	5	14/12/2022
D	Frais d'étude non suivi de réalisation (2031)	5	14/12/2022
D	Immeubles productifs revenus mis à dispos. (21321)	20	14/12/2022
D	Logiciels (2051)	2	14/12/2022
D	Matériel de téléphonie (2185)	5	14/12/2022
D	Matériel informatique scolaire (21831)	5	14/12/2022
D	Matériels espaces verts (tondeuses, tronçonneuses)	5	14/12/2022
D	Mobilier de Bureau scolaire (21841)	5	14/12/2022
D	Plantations d'arbres et d'arbustes (2121)	15	14/12/2022
D	Subvent. Equipt - personne de droit privé (2042)	2	14/12/2022
D	Subvent. Equipt - personne de droit public (2041)	15	14/12/2022

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES	B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS	B3.2

ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 31/12/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (4) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 31/12/N	Montant de l'annuité recouvré		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	0,00
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	398 842,44
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	398 842,44
Recettes réelles de fonctionnement	II	6 274 250,46
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	6,36

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exer- cice d'origine du con- trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (1)				
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (2)	Dont part nette (3) I			
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Montant de la rémunération restant à verser au 31/12/N

(2) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 31/12/N

(3) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des délégations de service public				0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B8.1.1

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	121 799,85	
Personnes de droit privé	121 799,85	
Associations	121 799,85	
AEP DE BEURAINS COMPTE GESTION	37 679,85	Subvention Prévisionnelle 2023
AEP JEAN HANQUAUT	330,00	Subvention Prévisionnelle 2023
AMICALE LAIQUE DE BEURAINS	1 300,00	Subvention Prévisionnelle 2023
AMICALE SPORTIVE DE BEURAINS FOOTBALL	11 000,00	Subvention Prévisionnelle 2023
APE LES MARRONNIERS J.MOULIN	330,00	Subvention Prévisionnelle 2023
APEL BEURAINS DES ECOLES ST JEAN NOTRE DAME	330,00	Subvention Prévisionnelle 2023
ART OF DANSE	380,00	Subvention Prévisionnelle 2023
ASDB BADMINTON	1 200,00	Subvention Prévisionnelle 2023
ASSOC.CULTUELLE DE BEURAINS	100,00	Subvention Prévisionnelle 2023
ASSOCIATION ECOLE DE DANSE BEURAINS (AED)	2 800,00	Subvention Prévisionnelle 2023
BEURAINS 2000 CYCLO	200,00	Subvention Prévisionnelle 2023
BEURAINS ANIMATION	25 000,00	Subvention Prévisionnelle 2023
BEURAINS BASKET BALL	3 200,00	Subvention Prévisionnelle 2023
BOITE A SEL	150,00	Subvention Prévisionnelle 2023
BOXING CLUB	1 000,00	Subvention Prévisionnelle 2023
C.E.P.M.	30 000,00	Subvention Prévisionnelle 2023
CERCLE DES ARTISTES DE LA VALLEE DE LA SENSEE	100,00	Subvention Prévisionnelle 2023
CLUB DU 3EME AGE	300,00	Subvention Prévisionnelle 2023
COLLECTIF ASSOCIATIF REPRES. MUSIQUES ACTUELLES	350,00	Subvention Prévisionnelle 2023
COMITE DES ANCIENS COMBATTANTS	500,00	Subvention Prévisionnelle 2023
CREATION ET SAVOIR FAIRE	300,00	Subvention Prévisionnelle 2023
CRESCENDO	700,00	Subvention Prévisionnelle 2023
DELEG.DEPART.EDUCATION NATIONALE	150,00	Subvention Prévisionnelle 2023
ETOILE DE BEURAINS	300,00	Subvention Prévisionnelle 2023
HARMONIE MUNICIPALE	900,00	Subvention Prévisionnelle 2023
JARDINIERS DES 4 SAISONS	150,00	Subvention Prévisionnelle 2023
JU-JUTSU CLUB BEURAINS	200,00	Subvention Prévisionnelle 2023
JUDO CLUB ASSOCIATION	300,00	Subvention Prévisionnelle 2023
LA PREVENTION ROUTIERE	100,00	Subvention Prévisionnelle 2023
LE COCHEVIS GROUPE ORNITHOLOGIQUE	150,00	Subvention Prévisionnelle 2023
LE COIN DES CONTEURS	100,00	Subvention Prévisionnelle 2023
LES AMIS DE LA PLUME BEURINOISE	250,00	Subvention Prévisionnelle 2023
LES CLOWNS DE L'ESPOIR	100,00	Subvention Prévisionnelle 2023
MUSIQUE FRANCHE	100,00	Subvention Prévisionnelle 2023
PETANQUE BEURINOISE	350,00	Subvention Prévisionnelle 2023
PLAISIRS PARTAGES	200,00	Subvention Prévisionnelle 2023
TALENTS EN SCENE	700,00	Subvention Prévisionnelle 2023
TENNIS CLUB BEURAINS	350,00	Subvention Prévisionnelle 2023
U'NANIM	150,00	Subvention prévisionnelle 2023

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Entreprises	0,00	
Personnes physiques	0,00	
Autres	0,00	
Personnes de droit public	0,00	
Etat	0,00	
Régions	0,00	
Départements	0,00	
Communes	0,00	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	0,00	
Autres	0,00	

IV- ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SUBVENTIONS VERSEES PAR LA COLLECTIVITE AUX COMMUNES	B8.1.2

SUBVENTIONS VERSEES PAR LA COLLECTIVITE AUX COMMUNES

(Articles L. 4312-11 et L. 3312-5 du CGCT)

(1) Ouvrir un tableau par commune bénéficiant d'une ou de plusieurs subventions versées par la collectivité.

(2) Numéro à 9 chiffres.

(3) Détailler le numéro d'article.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		26,00	2,00	28,00	22,28	0,00	22,28
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	3,00	1,00	4,00	3,57	0,00	3,57
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CL.	C	6,00	0,00	6,00	6,00	0,00	6,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CL.	C	5,00	1,00	6,00	5,71	0,00	5,71
ATTACHE PRINCIPAL	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ATTACHE TERRITORIAL	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
REDACTEUR (Av. Sept. 2022)	B	5,00	0,00	5,00	1,00	0,00	1,00
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL	B	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		36,00	11,00	47,00	39,79	0,00	39,79
ADJOINT TECHNIQUE	C	6,00	5,00	11,00	8,86	0,00	8,86
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CL.	C	3,00	1,00	4,00	3,79	0,00	3,79
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CL.	C	12,00	5,00	17,00	14,14	0,00	14,14
AGENT DE MAITRISE	C	8,00	0,00	8,00	8,00	0,00	8,00
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
TECHNICIEN (Av. Sept. 2022)	B	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CLASSE (Av. Sept. 2022)	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
COORDINATRICE POLE ISJ	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
DIRECTEUR DU CENTRE SOCIAL MUNICIPAL	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
EDUCATEUR TERRITORIAL A.P.S PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE CULTURELLE (h)		2,00	10,00	12,00	2,66	1,84	4,50
ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 1ERE CL.	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ART. (Av. Sept. 2022)	B	0,00	7,00	7,00	0,00	1,84	1,84
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINC 1ERE CL	B	1,00	2,00	3,00	1,41	0,00	1,41
ASSISTANT ENS. ART. PR. 2EME CL (Av. Sept. 2022)	B	0,00	1,00	1,00	0,25	0,00	0,25
FILIERE ANIMATION (i)		9,00	3,00	12,00	9,76	0,57	10,33
ADJOINT D'ANIMATION	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 1ERE CL.	C	0,00	2,00	2,00	1,76	0,00	1,76
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2EME CL.	C	7,00	0,00	7,00	6,00	0,00	6,00
REFERENT INCLUSION	C	0,00	1,00	1,00	0,00	0,57	0,57
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		3,00	2,00	5,00	0,00	2,74	2,74
ASSISTANT DE PUBLICATION	C	0,00	1,00	1,00	0,00	0,74	0,74
CHARGE DE COMMUNICATION	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
COORDINATRICE RAM	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
REFERENT CHARGE EN COMMUNICATION	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
REFERENT CULTURE	B	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		79,00	28,00	107,00	75,49	7,15	82,64

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ART. (Av. Sept. 2022)	B	CULT	379	0,00	A	CDI
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ART. (Av. Sept. 2022)	B	CULT	372	0,00	A	CDD
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ART. (Av. Sept. 2022)	B	CULT	372	0,00	A	CDD
ASSISTANT DE PUBLICATION	C	OTR	350	0,00	A	CDD
CHARGÉE DE COMMUNICATION	B	OTR	538	0,00	A	CDD
COORDINATRICE POLE ISJ	B	S	452	0,00	A	CDI
COORDINATRICE RAM	B	OTR	513	0,00	A	CDI
DIRECTEUR DU CENTRE SOCIAL MUNICIPAL	A	S	791	0,00	A	CDI
REFERENT CHARGE EN COMMUNICATION	C	OTR	446	0,00	A	CDD
REFERENT CULTURE	B	OTR	379	0,00	A	CDI
REFERENT INCLUSION	C	ANIM	354	0,00	A	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

MAIRIE DE BEURAINS - Principal - CA - 2023

- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
COMMUNAUTE URBAINE D'ARRAS			0,00
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES	B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
-------------------------------	-------------------------------------	------------------	----------------------	---------------------------------	-----------------

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
---------------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	----------	---------------------------------	-----------------

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – ENTREES	B12.1

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (1)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
TOTAL GENERAL			373 426,38	13 165,47	
Acquisitions à titre onéreux			373 426,38	13 165,47	
31/01/2023	STATION ACCUEIL V7 USB	21838-2023-233	298,01	296,35	1
14/02/2023	NOTE 202212-7511A BORNAGE ZH 32	2111-2023-232	2 184,00	0,00	0
27/02/2023	TELEPHONIE - ACHAT 2 IPHONE 11	2185-2023-393	1 531,02	89,55	5
28/02/2023	TELEPHONIE 3CS - MISE EN PLACE	2188-2023-391	19 693,92	3 676,19	5
01/03/2023	APPAREIL PHOTO CANON - SERVICE COMMUNICATION	2188-2023-392	2 347,60	427,78	5
06/03/2023	TELEPHONIE - ACHAT 2 IPHONE 11	2185-2023-393	552,00	89,55	5
23/03/2023	CASQUE MICRO LOGITECH	21838-2023-453	178,80	148,01	1
23/03/2023	CHAISE + ACCOUD MODULE MATERN - INCLUSION	21841-2023-452	312,00	237,47	1
23/03/2023	SIEGES MODULABLES - SUPPORT PLOT - INCLUSION	21841-2023-451	1 311,79	199,69	5
27/03/2023	MISE EN CONFORMITE VERIN BUT DE BASKET MURAL	2188-2023-454	1 908,00	293,62	5
05/04/2023	ALIMENTATION ELECTRIQUE DES CIMETIERES	21316-2023-516	3 306,00	164,08	15
06/04/2023	CHAISE HALL MAIRIE (10)	21848-2023-596	722,52	50,58	10
11/04/2023	BUREAU + ARMOIRE	21848-2023-595	646,00	90,44	5
12/04/2023	MATERIEL INFORMATIQUE MFS PC/IMP/...	21838-2023-774	2 208,30	342,29	5
12/04/2023	MEUBLE FRANCE SERVICES	21848-2023-774	2 175,00	271,88	5
18/04/2023	POSE DE BLOCS PARKINGS PARC DUQUESNOY ET JULE VERN	2128-2023-600	792,00	36,96	15
19/04/2023	PORTABLE ASUS PRO 256 (15 pouces)	21838-2023-597	899,00	125,86	5
02/05/2023	PRAIRIE FLEURIES -	2121-2023-775	3 600,00	164,67	15
09/05/2023	SONEPAR SOLIUS H 1500W BLC/ATLANTIC	2188-2023-776	402,65	251,66	1
07/06/2023	MOTEUR HYDRAULIQUE MOYEU DE ROUE GOUJON ECROU DE R	21828-2023-994	2 592,34	311,08	5
07/06/2023	REFRIGERATEUR SERVICE FETES	2188-2023-993	299,99	174,16	1
20/06/2023	BOITE DE RANGEMENT SERVICE FETES	2188-2023-995	882,00	98,98	5
21/06/2023	APPLE MAC STUDIO M1 MAX - ECRAN LG ULTRAFINE 27	21838-2023-996	3 489,00	377,98	5
21/06/2023	MEUBLE FRANCE SERVICE	21848-2023-1034	480,00	345,33	1
21/06/2023	MOTEUR HYDRAULIQUE MOYEU DE ROUE GOUJON ECROU DE R	21828-2023-1031	216,60	25,27	5
22/06/2023	BORNE ARUBA AP-504-WIFI + ANTENNE	21838-2023-1033	1 937,98	221,79	5
26/06/2023	LOCAL ASSOCIATIF ATELIER CITOYEN	21318-12	2 760,00	0,00	0
27/06/2023	DESTRUCTEUR DOCUMENTS EVERSHRED	2188-2023-1140	372,00	195,30	1
03/07/2023	ENI ECOLES JM/JH	21831-2023-1139	7 556,02	1 653,92	5
10/07/2023	ARMOIRE COFFFRE FORT	21848-2023-1135	1 154,90	116,77	5
10/07/2023	DRAPEAUX	2188-2023-1137	756,00	31,85	10
10/07/2023	FAUTEUILS MAIRIE	21848-2023-1138	864,46	87,41	5
10/07/2023	FORMATION TANGARA	2051-2023-1142	2 016,00	504,00	2
11/07/2023	ROLL-UP RECTO VERSO MEDIATHEQUE ACH/BEAU	2188-2023-1141	793,25	84,61	5
11/07/2023	TENTES 2 SECONDES	2188-2023-1136	488,00	231,80	1
18/07/2023	LAMPE PORTABLE IP 44 URA	2188-2023-1227	309,60	173,72	1
18/07/2023	LANCEUR CPLT DEBROUSSAILLEUSE	2188-2023-1229	68,51	33,49	1
18/07/2023	PLATEAU SEUL EN STRATIFIE 21 MM	2188-2023-1228	2 484,00	496,80	5
18/07/2023	SAXOPHONE (1) CLARINETTES (2)	2188-2023-1226	1 111,80	129,71	5

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
25/07/2023	SALLE MULTIFONCTIONS	21318-5	505,80	0,00	0
26/07/2023	DISQUES HDD POUR SERVEUR NAS DE SAUVEGARDE	21838-2023-1257	1 218,79	109,69	5
01/08/2023	EQUIPEMENT DIGITAL AT CITOYEN - 8 DISQUES DURS	21838-2023-1260	1 200,00	250,00	2
30/08/2023	COUCHETTES ECOLES	2188-2023-1498	485,96	174,14	1
30/08/2023	GROUPE ELECTROGENE SERVICE TECHNIQUE	2188-2023-1494	1 408,66	58,70	10
30/08/2023	WIFI PUBLIC ATELIER CITOYEN GITABOX 25 UTILISATEUR	2188-2023-1497	1 357,20	322,34	2
07/11/2023	ACHAT PARCELLES AM 489/493/490 BATIEMENT RUE PIERR	2138-2023-1997	1,00	0,00	0
07/11/2023	ACHAT PARCELLES AM 489/493/490 BATIEMENT RUE PIERR	2138-2023-1997	181 866,95	0,00	0
08/12/2023	ATELIERS MUNICIPAUX	21318-3	83 506,58	0,00	0
08/12/2023	CENTRE SOCIAL + RAM	21318-10	2 353,40	0,00	0
08/12/2023	ECOLE JEAN MOULIN	21312-1	11 294,80	0,00	0
08/12/2023	ECOLE JEAN MOULIN	21312-1	5 587,20	0,00	0
08/12/2023	ECOLE JEAN MOULIN	21312-1	6 938,98	0,00	0
Acquisitions à titre gratuit			0,00	0,00	
Mise à disposition			0,00	0,00	
Affectation			0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage			0,00	0,00	
Divers			0,00	0,00	

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.

(2) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – SORTIES	B12.2

ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (1)

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
TOTAL GENERAL							715,60	715,60	
Cessions à titre onéreux							715,60	715,60	
	PEUGEOT 206 HD 1.4 SERVICE ECH		5 724,00	5	0,00	0,00	215,60	215,60	0,00
	RENAULT MASTER 3930TN 62		13 747,00	5	0,00	0,00	500,00	500,00	0,00
Cessions à titre gratuit							0,00	0,00	
Mise à disposition							0,00	0,00	
Affectation							0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage							0,00	0,00	
Mise à la réforme							0,00	0,00	
Divers							0,00	0,00	

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.

(2) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(3) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(4) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	B13

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	76 498,00

Produit des cessions		Réalizations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	607,80
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)	B14

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	<i>Immobilisations incorporelles</i>	0,00
21	<i>Immobilisations corporelles</i>	0,00
23	<i>Immobilisations en cours</i>	0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	
72	<i>Travaux en régie</i>		0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES TRAVAUX EN REGIE	B14

RATIO

	Montant
Recettes 72 (I)	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	0,00
Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement	0,00 %

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT	B15.1

B15.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
Total des dépenses d'ordre		<i>0,00</i>
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION D'INVESTISSEMENT	B15.2

B15.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
018	RSA	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES	IV
C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		335 143,00	I 334 555,33
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		335 143,00	334 555,33
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	335 143,00	334 555,33
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	334 555,33	612 652,00	320 504,22	1 267 711,55

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		469 957,67	III 293 609,47
Ressources propres externes de l'année (a)		79 450,00	79 439,81
10221	TLE	0,00	0,00
10222	FCTVA	79 450,00	79 439,81
10226	Taxe d'aménagement (2)	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		390 507,67	214 169,66
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
28031	<i>Frais d'études</i>	4 737,00	3 576,00
28041412	<i>Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations</i>	200,00	94,63
28041512	<i>Subv. Grpt : Bâtiments, installations</i>	2 200,00	1 004,45
28041582	<i>Autres grpts - Bâtiments et installat°</i>	10 125,00	6 201,08
2805	<i>Licences, logiciels, droits similaires</i>	14 270,00	17 499,91
28121	<i>Plantations d'arbres et d'arbustes</i>	4 720,00	4 243,47
28128	<i>Autres aménagements de terrains</i>	40,00	0,00
281316	<i>Equipements de cimetière</i>	165,00	0,00
281321	<i>Immeubles de rapport</i>	0,00	3 862,68
28152	<i>Installations de voirie</i>	3 300,00	3 290,81
281568	<i>Autre matériel, outillage incendie</i>	80,00	76,05
28158	<i>Autres inst.,matériel,outil. techniques</i>	6 950,00	6 025,26
281721	<i>Plant. arbres, arbustes (mise à dispo)</i>	100,00	91,20
281828	<i>Autres matériels de transport</i>	19 800,00	19 733,71
281831	<i>Matériel informatique scolaire</i>	28 900,00	28 025,48
281838	<i>Autre matériel informatique</i>	48 800,00	35 338,14

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	5 540,00	4 017,93
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	9 750,00	8 832,33
28185	Matériel de téléphonie	720,00	1 728,11
28188	Autres immo. corporelles	73 000,00	70 528,42
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (4)		
33...	En-cours de production de biens (4)		
35...	Stocks de produits (4)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	76 498,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	80 612,67	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	293 609,47	696 574,00	0,00	223 592,22	1 213 775,69

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 1 267 711,55
Ressources propres disponibles	IV 1 213 775,69
Solde	V = IV - II (5) -53 935,86

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
C – ANNEXES BUDGETAIRES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME	C2.1

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2005.

- (1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.
- (2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.
- (6) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
C – ANNEXES BUDGETAIRES – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	C2.2

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par engagement n'est à renseigner qu'à compter des AE votées en 2005.

(1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1.1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
-----------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	------------------------------------

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – VUE D'ENSEMBLE	D1.2.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL INVESTISSEMENT	D1.2.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET	D2.1

VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant	FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
			Matériel		0,00
Sous-total Fonctionnement		0,00	Sous-total Fonctionnement		0,00
				(B)	

INVESTISSEMENT	Chapitre	Montant			
Matériel		0,00			
Autres		0,00			
Sous-total Investissement		0,00	Effort propre de la Région (A – B)		0,00
				(C)	

TOTAL DEPENSES		0,00	TOTAL RECETTES (B + C)		0,00
		(A)			

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION	D2.2

Volet 2 – Compte TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

(Montants exprimés en K€)

Produits d'exploitation courante :	
Produits du trafic	0,00
Produits annexes au trafic	0,00
Compensations des réductions tarifaires	0,00
Travaux pour Tiers	0,00
Produits hors trafic	0,00
Total chiffre d'affaires	0,00
Versements des Collectivités	0,00
Production immobilisée et stockée	0,00
Total produits d'exploitation courante	0,00

Charges d'exploitation courante :	
Personnel – Masse salariale	0,00
Consommations intermédiaires	0,00
Péage RFF	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00
Total charges d'exploitation courante	0,00

Facturations majeures :	
Achats stockés	0,00
Impôts et taxes hors FAP	0,00
Maintenance matériel roulant	0,00
Traction trains, conduite et logistique	0,00
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	0,00
Energie de traction diesel	0,00
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	0,00
Echange de matériel roulant entre Activités	0,00
Prestations trains	0,00
Contribution de service Activité Gare	0,00
Transport en service	0,00
Total facturations majeures	0,00
Prestations de main d'œuvre inter-domaines :	
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00
- Dont Etablissements EEX	0,00
Autres facturations	0,00
Total facturations internes	0,00
TOTAL CHARGES (2)	0,00

Contributions aux ECE	0,00
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)	0,00
Dotations aux amortissements	0,00
Reprise de subvention et écart de réévaluation	0,00
Variation des provisions/transfert de charges	0,00
Autres produits et charges de gestion courante	0,00
Total dotations, reprises, transferts et autres	0,00
RESULTAT D'EXPLOITATION (4)	0,00
Résultat financier	0,00
RESULTAT COURANT (5)	0,00
Résultat spécifique	0,00
RESULTAT NET (6)	0,00

(1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».

(2) Total charges = Total charges d'exploitation courante + Total facturations majeures + Total facturations internes.

(3) Excédent brut d'exploitation = Total produits d'exploitation courante – Total charges.

(4) Résultat d'exploitation = Excédent brut d'exploitation – Contribution aux éléments communs de l'entreprise - Total dotations, reprises, transferts et autres.

(5) Résultat courant = Résultat d'exploitation + Résultat financier.

(6) Résultat net = Résultat courant + Résultat spécifique.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 3 : PATRIMOINE	D2.3

VOLET 3 – ANNEXE PATRIMONIALE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

MATERIEL ROULANT								
Rame	Matricule (1)	Date de mise en service	Date de fin de potentiel ou durée de vie prévisible	Libellé propriétaire	Mode de financement	Valeur d'origine	Amort. (2)	VNC au 31/12/N-2 (2)
Total séries génériques						0,00	0,00	0,00

(1) Matricule : une référence par voiture ; plusieurs voitures pour une rame.

(2) A compléter pour les biens dont la collectivité est propriétaire.

(3) Série générique : type de rame (génération de rame).

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES	D3.1

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) (1)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
TOTAL GENERAL			0,00	0,00	
Acquisitions à titre onéreux			0,00	0,00	
Acquisitions à titre gratuit			0,00	0,00	
Mise à disposition			0,00	0,00	
Affectation			0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage			0,00	0,00	
Divers			0,00	0,00	

(1) En application du c) de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, il convient de retracer dans cet état les acquisitions et les cessions réalisées pendant la durée de l'exercice par le concessionnaire d'aménagement.

(2) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES

IV

D3.2

ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) (1)

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
TOTAL GENERAL							0,00	0,00	
Cessions à titre onéreux							0,00	0,00	
Cessions à titre gratuit							0,00	0,00	
Mise à disposition							0,00	0,00	
Affectation							0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage							0,00	0,00	
Mise à la réforme							0,00	0,00	
Divers							0,00	0,00	

(1) En application du c) de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, il convient de retracer dans cet état les acquisitions et les cessions réalisées pendant la durée de l'exercice par le concessionnaire d'aménagement.

(2) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(3) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(4) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – GESTION DES FONDS EUROPEENS	D4

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION GLOBALE	D5

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N	D6

ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	NOM DE L'ORGANISME DE FORMATION	COUT DE LA FORMATION	DATE ET LIEU DE LA FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COLLECTIVITE OU L'ETABLISSEMENT
--	------------------------------------	----------------------	---------------------------------	--

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT RELATIF AUX RESSOURCES ET DEPENSES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES – Annexe à l'article D. 4312-7	D7

Evolution des dépenses associées à la formation professionnelle des jeunes

	APPRENTISSAGE			ENS PRO ss statut scolaire			FORMATIONS CONTINUES en alternance			TOTAL		
	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%
Montant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Etat des ressources de l'apprentissage

RESSOURCES	MONTANT		
	Année n	Année n-1	%
1 ^{ère} section FNDMA	0,00	0,00	0,00
2 ^{ème} section FNDMA	0,00	0,00	0,00
Dotations décentralisation (1)	0,00	0,00	0,00
Dotation indemnité comp. forfaitaire	0,00	0,00	0,00
Contribution additionnelle (2)	0,00	0,00	0,00
FSE	0,00	0,00	0,00
FEDER	0,00	0,00	0,00
FEOGA	0,00	0,00	0,00
Reversement excédent de ressources CFA (3)	0,00	0,00	0,00
Autres ressources	0,00	0,00	0,00
Total ressources externes	0,00	0,00	0,00
Effort propre de la collectivité	0,00	0,00	0,00
Total ressources	0,00	0,00	0,00

(1) Dotations au titre des lois du 7 janvier 1983 et du 23 juillet 1987.

(2) Article 37 de la loi de finances initiale pour 2005.

(3) Article R. 116-17 du code du travail.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – COMPTE D'EMPLOI DU FONDS COMMUN DES SERVICES D'HEBERGEMENT (en application de l'article 7 du décret n°2000-992 du 6 octobre 2000)	D8

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES (1)	D9

1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. la liste des opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	D10

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 885 702,89	1 256 190,63	612 652,00	16 860,26
RECETTES	1 885 702,89	1 085 286,34	696 574,00	103 842,55
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	6 648 078,33	6 117 098,80	0,00	530 979,53
RECETTES	6 648 078,33	6 564 094,75	0,00	83 983,58

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

BUDGET BOREAL PARC/ N°SIRET : 21620099800088				
SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	3 929 177,62	3 918 467,24	0,00	10 710,38
RECETTES	3 929 177,62	1 930 289,62	0,00	1 998 888,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	4 401 177,62	2 398 289,62	0,00	2 002 888,00
RECETTES	4 401 177,62	3 921 514,79	0,00	479 662,83

(1) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	5 814 880,51	5 174 657,87	612 652,00	27 570,64
RECETTES	5 814 880,51	3 015 575,96	696 574,00	2 102 730,55
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	11 049 255,95	8 515 388,42	0,00	2 533 867,53
RECETTES	11 049 255,95	10 485 609,54	0,00	563 646,41

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	D10

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	5 814 880,51	5 174 657,87	612 652,00	27 570,64
RECETTES	5 814 880,51	3 015 575,96	696 574,00	2 102 730,55
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	11 049 255,95	8 515 388,42	0,00	2 533 867,53
RECETTES	11 049 255,95	10 485 609,54	0,00	563 646,41
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	16 864 136,46	13 690 046,29	612 652,00	2 561 438,17
TOTAL GENERAL DES RECETTES	16 864 136,46	13 501 185,50	696 574,00	2 666 376,96

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS	D11

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB		5 787 000,00	6,15	46,70 %	2 959 310,00	6,59
TFPNB		49 000,00	4,89	69,55 %	34 080,00	5,61
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		179 661,00	7,10	20,32 %	36 507,00	12,38
TOTAL		6 015 661,00	6,17		3 029 897,00	6,65

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D12.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D12.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	0,00
<i>Total des dépenses d'ordre</i>		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	0,00
<i>Total des recettes d'ordre</i>		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

- (1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.
- (2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.
- (3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	D13.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	D13.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SUIVI DES OPERATIONS AU TITRE DU NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN	D14

IV - Annexe « Suivi des opérations au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain »

Nature de l'opération (selon la nomenclature)	Dépenses / Recettes	Chapitre	Article	Maîtrise d'œuvre assurée par la collectivité	Financeurs (Etat, Collectivités, Caisse des dépôts,....)	Total des engagements juridiques année N	Total des Crédits de paiement année N
					Total Recettes	0,00	0,00
					Total Dépenses	0,00	0,00

NOMENCLATURE :

14-Etudes et conduite de projet	34-Résidentialisation de logements
15-Relogement des ménages avec minoration de loyer	35-Actions de portage massif en copropriétés dégradées
21-Démolition de logements locatifs sociaux	36-Accession à la propriété
22-Recyclage de copropriétés dégradées	37-Equipement public de proximité
23-Recyclage de l'habitat ancien dégradé	38-Immobilier à vocation économique
24-Aménagement d'ensemble	39-Autres investissements
31-Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	41-Quartiers Fertiles-Opérations d'ingénierie et dépenses de personnel
32-Production d'une offre de logement temporaire	42-Quartiers Fertiles-Opérations d'investissement
33-Requalification de logements locatifs sociaux	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 04/04/2024

Présenté par Le Maire (1),
A Beaurains,, le 10/04/2024

Délibéré par l'assemblée Les membres l'Assemblée délibérante réuni(e) en session Ordinaire (2), réunie en session Ordinaire
A Beaurains,, le 10/04/2024

Les membres de l'assemblée délibérante Les membres l'Assemblée délibérante réuni(e) en session Ordinaire (2),(3),

M. ANSART Pierre	
M. BERGOGNON Bruno	
M. DUPOND Cédric	
M. EVRARD Michel	
M. GACI Jérémy	
M. HARMEGNIES Jean-Thierry	
M. HURET Hervé	
M. IBISEVIC Kémal	
M. MOUTON Patrice	
M. PETIT Jean-Louis	
M. RENARD Sébastien	
M. SCOAZEC Jean-Jacques	
M. SIMON Reynald	
M. VENEL Eric	
M. VEZILIER Vincent	
Mlle BETREMIEUX Christina	
Mme BENOIT Maryline	
Mme CAPET Carine	
Mme DERA EVE Caroline	
Mme DUPOND - WALLET Anne	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Mme DUTERIEZ Micheline	
Mme FRUCHART Christelle	
Mme GALLET Sabine	
Mme LANCE BARSACQ Emilie	
Mme LE GARDIEN Christine	
Mme LETUPPE Sylvie	
Mme SEQUELA Véronique	
Mme TENAGLIA Gwénola	
Mme TOURNEMAINE Myriam	

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 12/04/2024, et de la publication le 12/04/2024

A Beaurains,, le 12/04/2024

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

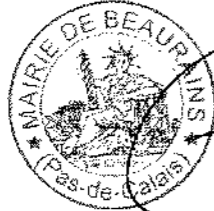
V - ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 29
 Nombre de membres présents : 21
 Nombre de suffrages exprimés : 27
 VOTES :

Pour : 23
 Contre : 4
 Abstentions : 0

Date de convocation : 04/04/2024

Présenté par Le Maire (1),
 A Beaurains,, le 10/04/2024







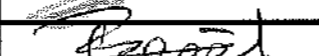
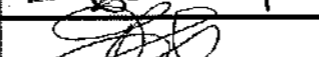



[Handwritten signature]

Délibéré par l'assemblée Les membres l'Assemblée délibérante réuni(e) en session Ordinaire (2), réunie en session Ordinaire
 A Beaurains,, le 10/04/2024
 Les membres de l'assemblée délibérante Les membres l'Assemblée délibérante réuni(e) en session Ordinaire (2),(3),

M. ANSART Pierre	<i>[Signature]</i>
M. BERGOGNON Bruno	<i>[Signature]</i>
M. DUPOND Cédric	<i>[Signature]</i>
M. EVRARD Michel	<i>[Signature]</i>
M. GACI Jérémy	
M. HARMEGNIES Jean-Thierry	<i>[Signature]</i>
M. HURET Hervé	<i>[Signature]</i>
M. IBISEVIC Kámal	<i>[Signature]</i>
M. MOUTON Patrice	<i>[Signature]</i>
M. PETIT Jean-Louis	<i>[Signature]</i>
M. RENARD Sébastien	<i>[Signature]</i>
M. SCOAZEC Jean-Jacques	<i>[Signature]</i>
M. SIMON Reynald	<i>[Signature]</i>
M. VENEL Eric	<i>[Signature]</i>
M. VEZILIER Vincent	<i>[Signature]</i>
Mlle BETREMIEUX Christina	<i>[Signature]</i>
Mme BENOIT Maryline	<i>[Signature]</i>
Mme CAPET Carine	<i>[Signature]</i>
Mme DERA EVE Caroline	<i>[Signature]</i>
Mme DUPOND - WALLET Anne	<i>[Signature]</i>

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

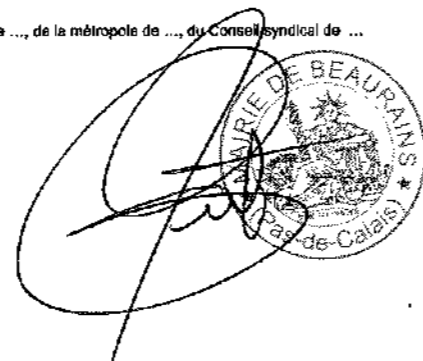
Mme DUTERIEZ Micheline	
Mme FRUCHART Christelle	
Mme GALLET Sabine	
Mme LANCE BARSACQ Emiïie	
Mme LE GARDIEN Christine	
Mme LETUPPE Sylvie	
Mme SEQUELA Véronique	
Mme TENAGLIA Gwénola	
Mme TOURNEMAINE Myriam	

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 12/04/2024, et de la publication le 12/04/2024
 A Beaurains,, le 12/04/2024

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



22. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 - BUDGET PRINCIPAL

Monsieur DUPOND expose :

Il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal le Compte de Gestion présenté par le receveur municipal, du service de gestion comptable, qui reprend dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 de la totalité du Budget Principal, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, ainsi que toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit d'enregistrer dans ses écritures pour 2023.

Les résultats du Compte de Gestion sont conformes à ceux du Compte Administratif 2023.

Statuant sur cette comptabilité,

Je vous propose de :

- Déclarer que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur municipal, visé et certifié conforme par Monsieur le Maire de la collectivité, n'appelle ni observations ni réserves.

Cédric DUPOND

L'approbation du compte de gestion, puisque tu voulais être présent pour le faire. Le compte de gestion qui est conforme au compte administratif de la commune. On vous soumet à l'approbation du Conseil Municipal le compte de gestion représenté par le receveur municipal du SGC, du Service de Gestion Comptable. Voilà, qui est identique à ce que je viens d'exposer. On est d'accord avec les chiffres ou ils sont d'accord avec nos chiffres ?

Pierre ANSART :

Je pense qu'il n'y a pas de commentaires ou de questions donc, qui est contre ? 4, qui est pour ? 24.

COMMUNE DE BEURAINS BUDGET PRINCIPAL

COMPTE DE GESTION EXERCICE 2023

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
Mme Roseline DECROIX
M TONY VIEIRA
MME VERONIQUE LEVEQUE

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2023 AU 01/10/2023
DU 02/10/2023 AU 31/01/2024
DU 01/02/2024 AU 26/02/2024

Population 5571
Nomenclature M57
Voté par Nature avec ref. fonct.

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
2 Bilan	Etat I-2 5
2.1 Bilan Actif	
2.2 Bilan Passif	
3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 9
4 Compte de résultat	Etat I-4 11
5 Annexe	13
Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 14
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	16
1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 17
2 Résultats d'exécution	Etat II-2 18
3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 19
4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 23
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	32
1 Balance des comptes	Etat III-1 33

<u>2 Situation des valeurs inactives</u>	<u>Etat III-2</u>	<u>61</u>
<u>4EME PARTIE : Page des signatures</u>		<u>62</u>

BILAN SYNTHETIQUE

(En Milliers d'Euros)

57900 - COMMUNE DE BEAURAINS

Exercice 2023

ACTIF NET ⁽¹⁾	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
ACTIF IMMOBILISÉ		FONDS PROPRES	
Immobilisations incorporelles (nettes)		Apports et subventions d'investissement	14 552,58
Subventions d'investissement versées	89,40	Neutralisations et régularisations	-6 967,12
Autres immobilisations incorporelles	54,60	Réserves	9 959,94
Immobilisations corporelles (nettes)		Report à nouveau	180,16
Terrains	2 203,36	Résultat de l'exercice	266,83
Constructions	13 209,84	Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	
Réseaux et installations de voirie	1 113,88	TOTAL FONDS PROPRES (I)	17 992,40
Réseaux divers	2 626,73	PASSIF	
Installations techniques, agencements et matériel	17,72	TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)	
Immobilisations mises en concessions ou affermées	12,59	DETTES FINANCIÈRES	
Autres	571,45	Emprunts obligataires	
Immobilisations corporelles en cours	262,20	Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	2 507,91
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés	54,76	Dettes financières et autres emprunts	
Immobilisations financières (nettes)	3,07	TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)	2 507,91
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	20 219,60	DETTES NON FINANCIÈRES	
ACTIF CIRCULANT		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	453,78
Stocks		Autres dettes non financières	22,93
Créances	658,27	Produits constatés d'avance	
Charges constatées d'avance		TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)	476,72
Trésorerie	99,18	TOTAL TRÉSORERIE (4)	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	757,46	TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)	2 984,63
Comptes de régularisation (III)	0,10	Comptes de régularisation (III)	0,14
Écarts de conversion actif (IV)		Écarts de conversion passif (IV)	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	20 977,16	TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)	20 977,16

(1) Déduction faite des amortissements et dépréciations

BILAN (en Euros)

57900 - COMMUNE DE BEAURAINS

Exercice 2023

ACTIF	NOTE	Exercice 2023			Exercice 2022
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Subventions d'investissement versées		109 009,42	19 605,85	89 403,57	96 703,73
Autres immobilisations incorporelles		227 979,45	173 378,77	54 600,68	64 311,45
Immobilisations incorporelles en cours					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains		2 207 876,49	4 517,07	2 203 359,42	2 197 167,06
Constructions		13 213 699,92	3 862,68	13 209 837,24	12 902 208,13
Réseaux et installations de voirie		1 158 113,60	44 231,40	1 113 882,20	1 108 468,21
Réseaux divers		2 626 728,77		2 626 728,77	2 626 728,77
Installations techniques, agencements et matériel		301 131,86	283 416,36	17 715,50	21 902,49
Immobilisations mises en concessions ou affermées		12 590,83		12 590,83	12 590,83
Autres		2 675 725,00	2 104 273,88	571 451,12	631 816,26
Immobilisations corporelles en cours		262 204,87		262 204,87	115 675,85
DROITS DE RETOUR RELATIFS AUX BIENS MIS A DISPOSITION OU AFFECTÉS		54 756,44		54 756,44	54 756,44
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		3 071,53		3 071,53	3 071,53
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)		22 852 888,18	2 633 286,01	20 219 602,17	19 835 400,75

BILAN (en Euros)

57900 - COMMUNE DE BEAURAINS

Exercice 2023

ACTIF	NOTE	Exercice 2023			Exercice 2022
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS					
CRÉANCES					
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission européenne		18 694,58		18 694,58	
Créances sur les redevables et comptes rattachés		149 184,49	1 769,92	147 414,57	85 072,53
Avances et acomptes versés par la collectivité					
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers					
Créances sur budgets annexes		480 379,99		480 379,99	557 549,14
Créances sur les autres débiteurs		11 784,48		11 784,48	6 085,36
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE					
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE) (II)		660 043,54	1 769,92	658 273,62	648 707,03
TRÉSORERIE					
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITÉS		99 182,21		99 182,21	275 106,54
AUTRES					
TOTAL TRÉSORERIE (III)		99 182,21		99 182,21	275 106,54
COMPTES DE REGULARISATION (dont primes de remboursement des obligations) (IV)		101,04		101,04	
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (V)					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)		23 612 214,97	2 635 055,93	20 977 159,04	20 759 214,32

BILAN (en Euros)

57900 - COMMUNE DE BEURAINS

Exercice 2023

FONDS PROPRES ET PASSIF	NOTE	Exercice 2023	Exercice 2022
FONDS PROPRES			
APPORTS NON RATTACHÉS A UN ACTIF DÉTERMINÉ			
Dotations		2 671 398,83	2 671 398,83
Fonds globalisés		5 574 254,33	5 494 814,52
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
Rattachées à un actif amortissable			
Rattachées à un actif non amortissable		6 306 931,41	5 952 214,56
NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS		-6 967 123,48	-6 967 731,28
RÉSERVES		9 959 939,10	9 736 346,88
REPORT A NOUVEAU		180 163,33	179 487,90
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		266 832,62	224 267,65
DROITS DU CONCÉDANT ET DE L'AFFERMANT			
DROITS DE L'AFFECTANT ET DU REMETTANT			
TOTAL FONDS PROPRES (I)		17 992 396,14	17 290 799,06

BILAN (en Euros)

57900 - COMMUNE DE BEAURAINS

Exercice 2023

FONDS PROPRES ET PASSIF	NOTE	Exercice 2023	Exercice 2022
PASSIF			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
PROVISIONS POUR RISQUES			
PROVISIONS POUR CHARGES			
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)			
DETTES FINANCIÈRES			
EMPRUNTS OBLIGATAIRES			
EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		2 507 912,16	2 633 004,29
DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES EMPRUNTS			
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)		2 507 912,16	2 633 004,29
DETTES NON FINANCIÈRES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		453 782,41	508 121,88
Dettes fiscales et sociales		847,21	165 508,18
Avances et acomptes reçus			
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers			
Fonds gérés par la collectivité			
Dettes sur budgets annexes			
Autres dettes non financières		22 086,12	160 931,46
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			
TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)		476 715,74	834 561,52
TRÉSORERIE			
AUTRES ÉLÉMENTS DE TRÉSORERIE PASSIVE			
TOTAL TRÉSORERIE (4)			
TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)		2 984 627,90	3 467 565,81
COMPTES DE RÉGULARISATION (III)		135,00	849,45
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)		20 977 159,04	20 759 214,32

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2023

En Milliers d'Euros

57900 - COMMUNE DE BEAURAINS

Exercice 2023

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)		
Dotations de l'état	490,04	
Participations	508,63	
Compensations, autres attributions et autres participations	50,99	
Dons et legs		
Impôts et taxes	4 692,51	
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE		
Ventes de biens ou prestations de services	407,71	
Produits des cessions d'actifs	0,61	
Autres produits de gestion	37,85	
Production stockée et immobilisée	109,68	
AUTRES PRODUITS		
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges	0,35	
Reprises du financement rattaché à un actif		
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		
Neutralisation des moins-values de cession		
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT(I)	6 298,37	
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats et charges externes	1 303,58	
Charges de personnel	3 957,68	
Indemnités des élus (et membres du CESR)	93,49	
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	46,68	
Impôts et taxes	105,73	
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	214,17	
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		
Neutralisation des dépréciations et provisions		
Neutralisation des plus-values de cession	0,61	
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)	5 721,94	

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2023

En Milliers d'Euros

57900 - COMMUNE DE BEURAINS

Exercice 2023

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
CHARGES D'INTERVENTION		
Dispositifs d'intervention pour compte propre	237,29	
Autres charges		
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)	237,29	
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)	339,14	
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)	72,31	
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)	-72,31	
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)	266,83	

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2023

57900 - COMMUNE DE BEAURAINS

Exercice 2023

POSTES	NOTE	Exercice 2023	Exercice 2022	Variation
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT				
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)				
Dotations de l'état		490 035,51		
Participations		508 630,83		
Compensations, autres attributions et autres participations		50 987,00		
Dons et legs				
Impôts et taxes		4 692 510,56		
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE				
Ventes de biens ou prestations de services		407 712,11		
Produits des cessions d'actifs		607,80		
Autres produits de gestion		37 853,81		
Production stockée et immobilisée		109 680,96		
AUTRES PRODUITS				
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		350,00		
Reprises du financement rattaché à un actif				
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions				
Neutralisation des moins-values de cession				
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)		6 298 368,58		
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
Achats et charges externes		1 303 580,70		
Charges de personnel		3 957 678,46		
Dont salaires, traitements et rémunérations diverses		2 839 301,32		
Dont charges sociales		1 118 377,14		
Indemnités des élus (et membres du CESR)		93 488,44		
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		46 680,68		
Impôts et taxes		105 730,42		
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		214 169,66		
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés				
Neutralisation des dépréciations et provisions				
Neutralisation des plus-values de cession		607,80		
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)		5 721 936,16		
CHARGES D'INTERVENTION				
Dispositifs d'intervention pour compte propre		237 291,52		
Dont ménages		2 682,29		
Dont personnes morales de droit privé		121 799,85		
Dont collectivités territoriales				

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2023

57900 - COMMUNE DE BEAURAINS

Exercice 2023

POSTES	NOTE	Exercice 2023	Exercice 2022	Variation
Dont autres organismes publics		112 809,38		
Dont établissements d'enseignement				
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de la collectivité				
Autres charges				
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)		237 291,52		
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)		339 140,90		
PRODUITS FINANCIERS				
Produits des participations et des prêts				
Produits des valeurs mobilières de placement				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres produits financiers				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions financières et transferts de charges				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)				
CHARGES FINANCIERES				
Charges d'intérêts		71 539,51		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres charges financières		768,77		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financières				
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)		72 308,28		
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)		-72 308,28		
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)		266 832,62		

OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2023

57900 - COMMUNE DE BEURAINS

Exercice 2023

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2023

57900 - COMMUNE DE BEURAINS

Exercice 2023

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Résultats budgétaires de l'exercice

57900 - COMMUNE DE BEAURAINS

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 885 702,89	6 648 686,13	8 534 389,02
Titres de recette émis (b)	1 094 904,66	6 415 585,34	7 510 490,00
Réductions de titres (c)	9 618,32	31 653,92	41 272,24
Recettes nettes (d = b - c)	1 085 286,34	6 383 931,42	7 469 217,76
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 885 702,89	6 648 686,13	8 534 389,02
Mandats émis (f)	939 344,92	6 242 582,05	7 181 926,97
Annulations de mandats (g)	3 658,51	125 483,25	129 141,76
Dépenses nettes (h = f - g)	935 686,41	6 117 098,80	7 052 785,21
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	149 599,93	266 832,62	416 432,55
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

57900 - COMMUNE DE BEAURAINS

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	-320 504,22		149 599,93		-170 904,29
Fonctionnement	403 755,55	223 592,22	266 832,62		446 995,95
TOTAL I	83 251,33	223 592,22	416 432,55		276 091,66
II - Budgets des services à caractère administratif 28500-BEAURAINS POLE ACTIV LONG CHAM					
Investissement	-1 930 289,62		-57 888,00		-1 988 177,62
Fonctionnement	1 933 336,96		-410 111,79		1 523 225,17
Sous-Total	3 047,34		-467 999,79		-464 952,45
58000-CCAS DE BEAURAINS					
Investissement	790,35		358,60		1 148,95
Fonctionnement	-790,35		-358,60		-1 148,95
Sous-Total					
TOTAL II	3 047,34		-467 999,79		-464 952,45
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	86 298,67	223 592,22	-51 567,24		-188 860,79

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

57900 - COMMUNE DE BEURAINS

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	334 143,00	1 000,00	335 143,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	28 664,00	1 462,00	30 126,00
204	Subventions d'équipement versées	100 000,00	-19 156,00	80 844,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	195 042,46	77 316,00	272 358,46
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	127 782,00	416 932,21	544 714,21
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	785 631,46	477 554,21	1 263 185,67
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	785 631,46	477 554,21	1 263 185,67
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	111 888,00		111 888,00
041	Opérations patrimoniales	8 125,00	182 000,00	190 125,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	120 013,00	182 000,00	302 013,00
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	320 504,22		320 504,22
TOTAL GENERAL		1 226 148,68	659 554,21	1 885 702,89

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

57900 - COMMUNE DE BEURAINS

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
16	335 143,00	334 555,33		334 555,33	587,67
20	30 126,00	14 125,14		14 125,14	16 000,86
204	80 844,00				80 844,00
21	272 358,46	149 827,52	3 658,51	146 169,01	126 189,45
23	544 714,21	146 529,02		146 529,02	398 185,19
SOUS-TOTAL	1 263 185,67	645 037,01	3 658,51	641 378,50	621 807,17
TOTAL	1 263 185,67	645 037,01	3 658,51	641 378,50	621 807,17
040	111 888,00	109 680,96		109 680,96	2 207,04
041	190 125,00	184 626,95		184 626,95	5 498,05
TOTAL	302 013,00	294 307,91		294 307,91	7 705,09
001	320 504,22				320 504,22
TOTAL GENERAL	1 885 702,89	939 344,92	3 658,51	935 686,41	950 016,48

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

57900 - COMMUNE DE BEAURAINS

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	324 185,01	-21 142,79	303 042,22
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	284 810,00	420 758,00	705 568,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	212 000,00	84 460,00	296 460,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
024	Produits de cessions (recettes)	76 498,00	-607,80	75 890,20
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	897 493,01	483 467,41	1 380 960,42
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	897 493,01	483 467,41	1 380 960,42
021	Virement de la section de fonctionnement (section d'investissement)	99 768,67	-19 156,00	80 612,67
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	220 762,00	13 242,80	234 004,80
041	Opérations patrimoniales	8 125,00	182 000,00	190 125,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	328 655,67	176 086,80	504 742,47
TOTAL GENERAL		1 226 148,68	659 554,21	1 885 702,89

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

57900 - COMMUNE DE BEAURAINS

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
10	303 042,22	303 032,03		303 032,03	10,19
13	705 568,00	175 849,90	3 000,00	172 849,90	532 718,10
16	296 460,00	210 000,00		210 000,00	86 460,00
21		3 000,00	3 000,00		
024	75 890,20				75 890,20
SOUS-TOTAL	1 380 960,42	691 881,93	6 000,00	685 881,93	695 078,49
TOTAL	1 380 960,42	691 881,93	6 000,00	685 881,93	695 078,49
021	80 612,67				80 612,67
040	234 004,80	218 395,78	3 618,32	214 777,46	19 227,34
041	190 125,00	184 626,95		184 626,95	5 498,05
TOTAL	504 742,47	403 022,73	3 618,32	399 404,41	105 338,06
TOTAL GENERAL	1 885 702,89	1 094 904,66	9 618,32	1 085 286,34	800 416,55

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

57900 - COMMUNE DE BEAURAINS

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
011	Charges à caractère général	1 625 857,00	7 417,00	1 633 274,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 169 410,00		4 169 410,00
014	Atténuations de produits	15 500,00	12 285,00	27 785,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	398 719,66	20 943,00	419 662,66
66	CHARGES FINANCIÈRES	63 205,00	12 169,00	75 374,00
67	CHARGES SPECIFIQUES	4 070,00	3 793,00	7 863,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS	700,00		700,00
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	6 277 461,66	56 607,00	6 334 068,66
023	Virement à la section d'investissement (section de fonctionnement)	99 768,67	-19 156,00	80 612,67
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	220 762,00	13 242,80	234 004,80
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	320 530,67	-5 913,20	314 617,47
TOTAL GENERAL		6 597 992,33	50 693,80	6 648 686,13

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

57900 - COMMUNE DE BEURAINS

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions	Emissions	Annulations	Dépenses nettes	Solde prévisions/ réalisations
	3 = 1 + 2	4	5	6 = 4 - 5	7 = 3 - 6
011	1 633 274,00	1 410 677,23	100 480,96	1 310 196,27	323 077,73
012	4 169 410,00	4 115 719,08	647,93	4 115 071,15	54 338,85
014	27 785,00	27 285,00		27 285,00	500,00
65	419 662,66	380 649,58	7 478,64	373 170,94	46 491,72
66	75 374,00	77 459,55	5 151,27	72 308,28	3 065,72
67	7 863,00	4 289,70		4 289,70	3 573,30
68	700,00				700,00
TOTAL	6 334 068,66	6 016 080,14	113 758,80	5 902 321,34	431 747,32
023	80 612,67				80 612,67
042	234 004,80	226 501,91	11 724,45	214 777,46	19 227,34
TOTAL	314 617,47	226 501,91	11 724,45	214 777,46	99 840,01
TOTAL GENERAL	6 648 686,13	6 242 582,05	125 483,25	6 117 098,80	531 587,33

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

57900 - COMMUNE DE BEAURAINS

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
013	Atténuations de charges	55 000,00		55 000,00
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	387 897,00	3 793,00	391 690,00
73	IMPOTS ET TAXES	1 373 060,00	-8 014,00	1 365 046,00
731	Fiscalité locale	3 314 897,00	41 548,00	3 356 445,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 137 462,00	12 759,00	1 150 221,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	37 150,00		37 150,00
77	PRODUITS SPECIFIQUES	125,00	607,80	732,80
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	350,00		350,00
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	6 305 941,00	50 693,80	6 356 634,80
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	111 888,00		111 888,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	111 888,00		111 888,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	180 163,33		180 163,33
TOTAL GENERAL		6 597 992,33	50 693,80	6 648 686,13

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

57900 - COMMUNE DE BEAURAINS

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
013	55 000,00	58 277,84		58 277,84	-3 277,84
70	391 690,00	412 909,44	5 197,33	407 712,11	-16 022,11
73	1 365 046,00	1 365 045,32		1 365 045,32	0,68
731	3 356 445,00	3 363 541,13	8 790,89	3 354 750,24	1 694,76
74	1 150 221,00	1 067 272,27	17 618,93	1 049 653,34	100 567,66
75	37 150,00	36 392,88	46,77	36 346,11	803,89
77	732,80	2 115,50		2 115,50	-1 382,70
78	350,00	350,00		350,00	
TOTAL	6 356 634,80	6 305 904,38	31 653,92	6 274 250,46	82 384,34
042	111 888,00	109 680,96		109 680,96	2 207,04
TOTAL	111 888,00	109 680,96		109 680,96	2 207,04
002	180 163,33				180 163,33
TOTAL GENERAL	6 648 686,13	6 415 585,34	31 653,92	6 383 931,42	264 754,71

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

57900 - COMMUNE DE BEAURAINS

Exercice 2023

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
1641	Emprunts en euros	334 555,33		334 555,33
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	334 555,33		334 555,33
2051	Concessions et droits similaires	14 125,14		14 125,14
SOUS-TOTAL CHAPITRE 20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	14 125,14		14 125,14
2111	Terrains nus	6 135,03		6 135,03
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	3 600,00		3 600,00
2128	Autres agencements et aménagements	792,00		792,00
21312	Bâtiments scolaires	675,68		675,68
21316	Équipements du cimetière	8 584,80		8 584,80
21318	Autres bâtiments publics	8 714,40	792,00	7 922,40
2138	Autres constructions	1,00		1,00
2152	Installations de voirie	8 704,80		8 704,80
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	1 914,32		1 914,32
21828	Autres matériels de transport	6 260,49	2 866,51	3 393,98
21831	Matériel informatique scolaire	7 556,02		7 556,02
21838	Autre matériel informatique	32 901,49		32 901,49
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	6 693,13		6 693,13
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	15 054,87		15 054,87
2185	Matériel de téléphonie	1 524,00		1 524,00
2188	Autres	40 715,49		40 715,49
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	149 827,52	3 658,51	146 169,01
2313	Constructions	146 529,02		146 529,02
SOUS-TOTAL CHAPITRE 23	IMMOBILISATIONS EN COURS	146 529,02		146 529,02
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	645 037,01	3 658,51	641 378,50
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	645 037,01	3 658,51	641 378,50
21312	Bâtiments scolaires	23 820,98		23 820,98
21318	Autres bâtiments publics	85 859,98		85 859,98
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	109 680,96		109 680,96
21318	Autres bâtiments publics	2 760,00		2 760,00
2138	Autres constructions	181 866,95		181 866,95
SOUS-TOTAL OPERATION n° 041	Opérations patrimoniales	184 626,95		184 626,95
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	294 307,91		294 307,91
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	939 344,92	3 658,51	935 686,41

Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

57900 - COMMUNE DE BEAURAINS

Exercice 2023

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
10222	F.C.T.V.A.	79 439,81		79 439,81
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	223 592,22		223 592,22
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	303 032,03		303 032,03
1318	Autres	3 000,00	3 000,00	
1321	État et établissements nationaux	107 749,08		107 749,08
1322	Régions	30 000,00		30 000,00
1323	Départements	2 876,00		2 876,00
13251	GFP de rattachement	29 224,82		29 224,82
1328	Autres	3 000,00		3 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	175 849,90	3 000,00	172 849,90
1641	Emprunts en euros	210 000,00		210 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	210 000,00		210 000,00
21838	Autre matériel informatique	3 000,00	3 000,00	
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 000,00	3 000,00	
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	691 881,93	6 000,00	685 881,93
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	691 881,93	6 000,00	685 881,93
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	607,80		607,80
28031	Frais d'études	3 576,00		3 576,00
28041412	Bâtiments et installations	94,63		94,63
28041512	Bâtiments et installations	1 004,45		1 004,45
28041582	Bâtiments et installations	6 201,08		6 201,08
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, droits et valeurs similaires	17 499,91		17 499,91
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	4 243,47		4 243,47
281321	Immeubles de rapport	3 862,68		3 862,68
28148	Constructions sur sol d'autrui - Autres constructions	15,49	15,49	
28152	Installations de voirie	3 290,83	0,02	3 290,81
281568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	76,05		76,05
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	6 025,26		6 025,26
281721	Plantations d'arbres et arbustes	91,20		91,20
281828	Autres matériels de transport	19 733,71		19 733,71
281831	Matériel informatique scolaire	28 085,61	60,13	28 025,48
281838	Autre matériel informatique	37 745,25	2 407,11	35 338,14
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	5 153,50	1 135,57	4 017,93
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	8 832,33		8 832,33
28185	Matériel de téléphonie	1 728,11		1 728,11
28188	Autres	70 528,42		70 528,42

Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

57900 - COMMUNE DE BEURAINS

Exercice 2023

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	218 395,78	3 618,32	214 777,46
1328	Autres	181 866,95		181 866,95
2031	Frais d'études	2 760,00		2 760,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 041	Opérations patrimoniales	184 626,95		184 626,95
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	403 022,73	3 618,32	399 404,41
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 094 904,66	9 618,32	1 085 286,34

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

57900 - COMMUNE DE BEAURAINS

Exercice 2023

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6042	Achats de prestations de services (autres que terrains à aménager)	158 185,71		158 185,71
60611	Eau et assainissement	20 106,92		20 106,92
60612	Énergie - Électricité	218 028,57	51 612,94	166 415,63
60613	Chauffage urbain	123 290,13	8 348,29	114 941,84
60621	Combustibles	533,99		533,99
60622	Carburants	25 832,51		25 832,51
60623	Alimentation	21 527,07	113,81	21 413,26
60624	Produits de traitement	3 018,68		3 018,68
60628	Autres fournitures non stockées	142,75	142,75	
60631	Fournitures d'entretien	26 084,27		26 084,27
60632	Fournitures de petit équipement	149 760,43	2 746,61	147 013,82
60636	Habillement et Vêtements de travail	11 680,55		11 680,55
6064	Fournitures administratives	9 879,99	60,90	9 819,09
6065	Livres, disques, cassettes ... (bibliothèques et médiathèques)	20 233,12		20 233,12
6067	Fournitures scolaires	21 489,67	80,71	21 408,96
6068	Autres matières et fournitures.	11 830,82		11 830,82
611	Contrats de prestations de services	31 121,61	1 121,68	29 999,93
61221	Matériel roulant	12 512,04		12 512,04
6132	Locations immobilières	2 098,44		2 098,44
61351	Matériel roulant	6 155,16	2 085,34	4 069,82
61358	Autres	23 659,30	1 134,04	22 525,26
614	Charges locatives et de copropriété	217,00		217,00
61521	Terrains	126 588,33	19 020,44	107 567,89
615221	Bâtiments publics	4 624,60		4 624,60
615232	Réseaux	11 385,48		11 385,48
61551	Matériel roulant	8 433,75		8 433,75
61558	Autres biens mobiliers	17 607,53		17 607,53
6156	Maintenance	31 823,43	2 054,40	29 769,03
6161	Multirisques	20 261,59		20 261,59
617	Études et recherches	1 036,00		1 036,00
6182	Documentation générale et technique	2 298,87	439,20	1 859,67
6184	Versements à des organismes de formation	15 070,07	2 268,75	12 801,32
6188	Autres frais divers	14 527,90	847,20	13 680,70
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	3 965,60		3 965,60
62268	Autres honoraires, conseils...	1 800,00		1 800,00
6228	Divers	19 786,39	70,00	19 716,39

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

57900 - COMMUNE DE BEAURAINS

Exercice 2023

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6231	Annonces et insertions	864,00		864,00
6232	Fêtes et cérémonies	62 866,98	774,15	62 092,83
6234	Réceptions	2 117,50	2 117,50	
6236	Catalogues et imprimés et publications	7 699,58		7 699,58
6238	Divers	915,73		915,73
6241	Transports de biens	886,90		886,90
6245	Transports de personnes extérieures à la collectivité	54 453,03	246,24	54 206,79
6247	Transports collectifs du personnel	275,16	275,16	
6251	Voyages, déplacements et missions	1 331,02		1 331,02
6261	Frais d'affranchissement	7 618,94		7 618,94
6262	Frais de télécommunications	23 579,02	242,85	23 336,17
627	Services bancaires et assimilés.	668,73		668,73
6281	Concours divers (cotisations...)	3 157,89	992,00	2 165,89
6283	Frais de nettoyage des locaux	33 621,76		33 621,76
6288	Autres	24 331,51	3 686,00	20 645,51
63512	Taxes foncières	9 246,00		9 246,00
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	445,21		445,21
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	1 410 677,23	100 480,96	1 310 196,27
6218	Autre personnel extérieur	3 075,64		3 075,64
6331	Versement mobilité	23 749,51		23 749,51
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	11 874,65		11 874,65
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction publique territoriale	53 290,27		53 290,27
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	7 124,78		7 124,78
64111	Rémunération principale	1 774 187,48		1 774 187,48
64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	19 436,24		19 436,24
64113	NBI	22 251,67		22 251,67
64118	Autres indemnités.	403 559,61		403 559,61
64131	Rémunérations	517 775,90	516,18	517 259,72
64132	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	6 981,86	22,55	6 959,31
64138	Primes et autres indemnités	101 313,73		101 313,73
6415	Congés payés	9 613,65		9 613,65
64168	Autres emplois aidés	32 135,18		32 135,18
6417	Rémunérations des apprentis	10 862,57		10 862,57
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	455 587,01		455 587,01
6453	Cotisations aux caisses de retraite	558 137,78		558 137,78
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	26 899,27		26 899,27

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

57900 - COMMUNE DE BEAURAINS

Exercice 2023

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6455	Cotisations pour assurance du personnel	39 164,88		39 164,88
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	2 765,00		2 765,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux.	6 571,00		6 571,00
6472	Prestations familiales directes	10 524,00		10 524,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	18 837,40	109,20	18 728,20
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	4 115 719,08	647,93	4 115 071,15
739118	Autres reversements et restitutions sur contributions directes	13 239,00		13 239,00
7392221	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	14 046,00		14 046,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 014	Atténuations de produits	27 285,00		27 285,00
65132	Prix	2 682,29		2 682,29
65311	Indemnités de fonction	83 525,10		83 525,10
65312	Frais de mission et de déplacement	279,90		279,90
65313	Cotisations de retraite	3 507,96		3 507,96
65314	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	6 123,24		6 123,24
653172	Cotisations au fonds de financement de l'allocation de fin de mandat	104,48	52,24	52,24
6541	Créances admises en non-valeur	4 604,99		4 604,99
6542	Créances éteintes	174,50		174,50
657351	GFP de rattachement	13 099,49		13 099,49
657362	CCAS	89 334,47		89 334,47
657382	Organismes publics divers	17 712,82	7 337,40	10 375,42
65748	Autres personnes de droit privé	121 799,85		121 799,85
65811	Droits d'utilisation - informatique en nuage	25 216,52	89,00	25 127,52
65818	Autres	7 800,12		7 800,12
6584	Amendes fiscales et pénales	1 500,00		1 500,00
65888	Autres	3 183,85		3 183,85
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	380 649,58	7 478,64	373 170,94
66111	Intérêts réglés à l'échéance	64 287,11		64 287,11
66112	Intérêts - rattachement des ICNE	4 614,47	5 151,27	-536,80
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	7 789,20		7 789,20
6688	Autres	768,77		768,77
SOUS-TOTAL CHAPITRE 66	CHARGES FINANCIÈRES	77 459,55	5 151,27	72 308,28
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	4 289,70		4 289,70
SOUS-TOTAL CHAPITRE 67	CHARGES SPECIFIQUES	4 289,70		4 289,70
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	6 016 080,14	113 758,80	5 902 321,34
6761	Différences sur réalisations (positives) transférées en investissement	607,80		607,80
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	225 894,11	11 724,45	214 169,66

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

57900 - COMMUNE DE BEURAINS

Exercice 2023

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	226 501,91	11 724,45	214 777,46
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	226 501,91	11 724,45	214 777,46
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	6 242 582,05	125 483,25	6 117 098,80

Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

57900 - COMMUNE DE BEAURAINS

Exercice 2023

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	58 277,84		58 277,84
SOUS-TOTAL CHAPITRE 013	Atténuations de charges	58 277,84		58 277,84
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	7 581,00	2 503,83	5 077,17
70323	Redevance d'occupation du domaine public	11 642,08		11 642,08
70388	Autres redevances et recettes diverses	110,82		110,82
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	39 560,73		39 560,73
70632	A caractère de loisirs	142 351,21	538,30	141 812,91
7066	Redevances et droits des services à caractère social	3 524,50		3 524,50
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	193 139,10	2 155,20	190 983,90
70876	par le GFP de rattachement	15 000,00		15 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	412 909,44	5 197,33	407 712,11
73211	Attribution de compensation	970 516,32		970 516,32
73212	Dotation de solidarité communautaire	315 993,00		315 993,00
73221	FNGIR	2 550,00		2 550,00
732221	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	75 986,00		75 986,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 73	IMPOTS ET TAXES	1 365 045,32		1 365 045,32
73111	Impôts directs locaux	3 056 219,00	7 510,00	3 048 709,00
73118	Autres contributions directes	8 157,00		8 157,00
73123	Taxe communale additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	212 034,13		212 034,13
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	87 131,00	1 280,89	85 850,11
SOUS-TOTAL CHAPITRE 731	Fiscalité locale	3 363 541,13	8 790,89	3 354 750,24
74111	Dotation forfaitaire des communes	352 001,00		352 001,00
741121	Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes	89 769,00		89 769,00
741127	Dotation nationale de péréquation (DNP) des communes	46 598,00		46 598,00
744	FCTVA	1 667,51		1 667,51
74718	Autres	421 596,76	1 843,51	419 753,25
7472	Régions	56 573,00		56 573,00
7473	Départements	3 560,00		3 560,00
74741	Communes membres du GFP	8 668,00	775,42	7 892,58
74751	GFP de rattachement	33 852,00	15 000,00	18 852,00
7478228	Autres personnes privées	2 000,00		2 000,00
74833	État - Compensation au titre des exonérations de taxes foncières	38 072,00		38 072,00
74888	Autres	12 915,00		12 915,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 067 272,27	17 618,93	1 049 653,34
752	Revenus des immeubles	34 161,43	46,77	34 114,66
7584	Recouvrement sur créances admises en non valeur	22,94		22,94

Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

57900 - COMMUNE DE BEAURAINS

Exercice 2023

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
75888	Autres	2 208,51		2 208,51
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	36 392,88	46,77	36 346,11
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	1 507,70		1 507,70
775	Produits des cessions d'immobilisations	607,80		607,80
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	PRODUITS SPECIFIQUES	2 115,50		2 115,50
7817	Reprises sur dépréciations des actifs circulants.	350,00		350,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	350,00		350,00
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	6 305 904,38	31 653,92	6 274 250,46
722	Immobilisations corporelles	109 680,96		109 680,96
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	109 680,96		109 680,96
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	109 680,96		109 680,96
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	6 415 585,34	31 653,92	6 383 931,42

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

57900 - COMMUNE DE BEAURAINS

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotations		2 671 398,83					2 671 398,83			2 671 398,83
10222	F.C.T.V.A.		4 229 092,11				79 439,81	4 308 531,92			4 308 531,92
10228	Autres fonds d'investissement		1 265 722,41					1 265 722,41			1 265 722,41
1022	Sous Total compte 1022		5 494 814,52				79 439,81	5 574 254,33			5 574 254,33
102	Sous Total compte 102		8 166 213,35				79 439,81	8 245 653,16			8 245 653,16
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		9 736 346,88				223 592,22	9 959 939,10			9 959 939,10
106	Sous Total compte 106		9 736 346,88				223 592,22	9 959 939,10			9 959 939,10
10	Sous Total compte 10		17 902 560,23				303 032,03	18 205 592,26			18 205 592,26
110	Report à nouveau (solde créditeur)		179 487,90	223 592,22	224 267,65			223 592,22	403 755,55		180 163,33
11	Sous Total compte 11		179 487,90	223 592,22	224 267,65			223 592,22	403 755,55		180 163,33
12	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Excédentaire ou		224 267,65	224 267,65				224 267,65	224 267,65		0,00
12	Sous Total compte 12		224 267,65	224 267,65				224 267,65	224 267,65		0,00
1318	Autres					3 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00		0,00
131	Sous Total compte 131					3 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00		0,00
1321	État et établissements nationaux		1 568 288,78				107 749,08	1 676 037,86			1 676 037,86
1322	Régions		478 042,03				30 000,00	508 042,03			508 042,03
1323	Départements		817 695,19				2 876,00	820 571,19			820 571,19
13241	Communes membres du GFP		3 021,00	3 021,00				3 021,00	3 021,00		0,00
1324	Sous Total compte 1324		3 021,00	3 021,00				3 021,00	3 021,00		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

57900 - COMMUNE DE BEAURAINS

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
13251	GFP de rattachement		1 251 783,40		3 021,00		29 224,82		1 284 029,22		1 284 029,22
1325	Sous Total compte 1325		1 251 783,40		3 021,00		29 224,82		1 284 029,22		1 284 029,22
1328	Autres		710 989,40				184 866,95		895 856,35		895 856,35
132	Sous Total compte 132		4 829 819,80	3 021,00	3 021,00		354 716,85	3 021,00	5 187 557,65		5 184 536,65
1345	Amendes de radars automatiques et amende		98 456,31						98 456,31		98 456,31
13461	Dotation d'équipement des territoires ru		524 698,54						524 698,54		524 698,54
1346	Sous Total compte 1346		524 698,54						524 698,54		524 698,54
1348	Autres		463 786,74						463 786,74		463 786,74
134	Sous Total compte 134		1 086 941,59						1 086 941,59		1 086 941,59
1381	État et établissements nationaux		35 453,17						35 453,17		35 453,17
138	Sous Total compte 138		35 453,17						35 453,17		35 453,17
13	Sous Total compte 13		5 952 214,56	3 021,00	3 021,00	3 000,00	357 716,85	6 021,00	6 312 952,41		6 306 931,41
1641	Emprunts en euros		2 627 853,02			334 555,33	210 000,00	334 555,33	2 837 853,02		2 503 297,69
164	Sous Total compte 164		2 627 853,02			334 555,33	210 000,00	334 555,33	2 837 853,02		2 503 297,69
16884	Intérêts courus sur emprunts auprès des		5 151,27	5 151,27	4 614,47			5 151,27	9 765,74		4 614,47
1688	Sous Total compte 1688		5 151,27	5 151,27	4 614,47			5 151,27	9 765,74		4 614,47
168	Sous Total compte 168		5 151,27	5 151,27	4 614,47			5 151,27	9 765,74		4 614,47
16	Sous Total compte 16		2 633 004,29	5 151,27	4 614,47	334 555,33	210 000,00	339 706,60	2 847 618,76		2 507 912,16
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immo		1 556 503,33				607,80		1 557 111,13		1 557 111,13
											808

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

57900 - COMMUNE DE BEAURAINS

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
193	Autres neutralisations et régularisation	8 524 234,61						8 524 234,61		8 524 234,61	
19	Sous Total compte 19	8 524 234,61	1 556 503,33				607,80	8 524 234,61	1 557 111,13	6 967 123,48	
	Total classe 1	8 524 234,61	28 448 037,96	456 032,14	231 903,12	337 555,33	871 356,68	9 317 822,08	29 551 297,76	8 524 234,61	28 757 710,29
2031	Frais d'études	29 268,60					2 760,00	29 268,60	2 760,00	26 508,60	
203	Sous Total compte 203	29 268,60					2 760,00	29 268,60	2 760,00	26 508,60	
2041412	Bâtiments et installations	1 419,45						1 419,45		1 419,45	
204141	Sous Total compte 204141	1 419,45						1 419,45		1 419,45	
20414	Sous Total compte 20414	1 419,45						1 419,45		1 419,45	
2041512	Bâtiments et installations	14 573,79						14 573,79		14 573,79	
204151	Sous Total compte 204151	14 573,79						14 573,79		14 573,79	
2041582	Bâtiments et installations	93 016,18						93 016,18		93 016,18	
204158	Sous Total compte 204158	93 016,18						93 016,18		93 016,18	
20415	Sous Total compte 20415	107 589,97						107 589,97		107 589,97	
2041	Sous Total compte 2041	109 009,42						109 009,42		109 009,42	
204	Sous Total compte 204	109 009,42						109 009,42		109 009,42	
2051	Concessions et droits similaires	187 345,71				14 125,14		201 470,85		201 470,85	
205	Sous Total compte 205	187 345,71				14 125,14		201 470,85		201 470,85	
20	Sous Total compte 20	325 623,73				14 125,14	2 760,00	339 748,87	2 760,00	336 988,87	
2111	Terrains nus	84 156,02				6 135,03		90 291,05		90 291,05	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

57900 - COMMUNE DE BEAURAINS

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2112	Terrains de voirie	837,90						837,90		837,90	
2113	Terrains aménagés autres que voirie	1 200 300,87						1 200 300,87		1 200 300,87	
2115	Terrains bâtis	24 548,86						24 548,86		24 548,86	
2116	Cimetière	340 564,10						340 564,10		340 564,10	
2118	Autres terrains	471 930,61						471 930,61		471 930,61	
211	Sous Total compte 211	2 122 338,36				6 135,03		2 128 473,39		2 128 473,39	
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	63 652,10				3 600,00		67 252,10		67 252,10	
2128	Autres agencements et aménagements	9 991,00				792,00		10 783,00		10 783,00	
212	Sous Total compte 212	73 643,10				4 392,00		78 035,10		78 035,10	
21311	Bâtiments administratifs	1 896 175,06						1 896 175,06		1 896 175,06	
21312	Bâtiments scolaires	4 504 844,83				24 496,66		4 529 341,49		4 529 341,49	
21316	Équipements du cimetière	55 766,64				8 584,80		64 351,44		64 351,44	
21318	Autres bâtiments publics	6 364 084,51				97 334,38	792,00	6 461 418,89	792,00	6 460 626,89	
2131	Sous Total compte 2131	12 820 871,04				130 415,84	792,00	12 951 286,88	792,00	12 950 494,88	
21321	Immeubles de rapport	77 253,67						77 253,67		77 253,67	
2132	Sous Total compte 2132	77 253,67						77 253,67		77 253,67	
21351	Bâtiments publics	4 083,42						4 083,42		4 083,42	
2135	Sous Total compte 2135	4 083,42						4 083,42		4 083,42	
2138	Autres constructions					181 867,95		181 867,95		181 867,95	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

57900 - COMMUNE DE BEAURAINS

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
213	Sous Total compte 213	12 902 208,13				312 283,79	792,00	13 214 491,92	792,00	13 213 699,92	
2151	Réseaux de voirie	1 089 189,12						1 089 189,12		1 089 189,12	
2152	Installations de voirie	60 219,68				8 704,80		68 924,48		68 924,48	
21533	Réseaux câblés	28 577,99						28 577,99		28 577,99	
21534	Réseaux d'électrification	2 572 107,61						2 572 107,61		2 572 107,61	
21538	Autres réseaux	26 043,17						26 043,17		26 043,17	
2153	Sous Total compte 2153	2 626 728,77						2 626 728,77		2 626 728,77	
21568	Autre matériel et outillage d'incendie e	8 835,06						8 835,06		8 835,06	
2156	Sous Total compte 2156	8 835,06						8 835,06		8 835,06	
215731	Matériel roulant	82 169,64						82 169,64		82 169,64	
215738	Autre matériel et outillage de voirie	63 714,61						63 714,61		63 714,61	
21573	Sous Total compte 21573	145 884,25						145 884,25		145 884,25	
2157	Sous Total compte 2157	145 884,25						145 884,25		145 884,25	
2158	Autres installations, matériel et outill	144 498,23				1 914,32		146 412,55		146 412,55	
215	Sous Total compte 215	4 075 355,11				10 619,12		4 085 974,23		4 085 974,23	
21721	Plantations d'arbres et arbustes	1 368,00						1 368,00		1 368,00	
2172	Sous Total compte 2172	1 368,00						1 368,00		1 368,00	
217	Sous Total compte 217	1 368,00						1 368,00		1 368,00	
21828	Autres matériels de transport	490 004,21			19 471,00	6 260,49	2 866,51	496 264,70	22 337,51	473 927,19	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

57900 - COMMUNE DE BEAURAINS

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2182	Sous Total compte 2182	490 004,21			19 471,00	6 260,49	2 866,51	496 264,70	22 337,51	473 927,19	
21831	Matériel informatique scolaire	115 581,64		12 326,70		7 556,02		135 464,36		135 464,36	
21838	Autre matériel informatique	431 344,34			2 799,90	35 901,49	3 000,00	467 245,83	5 799,90	461 445,93	
2183	Sous Total compte 2183	546 925,98		12 326,70	2 799,90	43 457,51	3 000,00	602 710,19	5 799,90	596 910,29	
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	123 031,68			9 526,80	6 693,13		129 724,81	9 526,80	120 198,01	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	286 471,98				15 054,87		301 526,85		301 526,85	
2184	Sous Total compte 2184	409 503,66			9 526,80	21 748,00		431 251,66	9 526,80	421 724,86	
2185	Matériel de téléphonie	29 986,79				1 524,00		31 510,79		31 510,79	
2188	Autres	1 110 936,38				40 715,49		1 151 651,87		1 151 651,87	
218	Sous Total compte 218	2 587 357,02		12 326,70	31 797,70	113 705,49	5 866,51	2 713 389,21	37 664,21	2 675 725,00	
21	Sous Total compte 21	21 762 269,72		12 326,70	31 797,70	447 135,43	6 658,51	22 221 731,85	38 456,21	22 183 275,64	
2313	Constructions	83 675,85				146 529,02		230 204,87		230 204,87	
2315	Installations, matériel et outillage tec	32 000,00						32 000,00		32 000,00	
231	Sous Total compte 231	115 675,85				146 529,02		262 204,87		262 204,87	
23	Sous Total compte 23	115 675,85				146 529,02		262 204,87		262 204,87	
2411	Réseaux	12 590,83						12 590,83		12 590,83	
241	Sous Total compte 241	12 590,83						12 590,83		12 590,83	
2423	d'établissement publics de coopération	54 756,44						54 756,44		54 756,44	
242	Sous Total compte 242	54 756,44						54 756,44		54 756,44	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

57900 - COMMUNE DE BEAURAINS

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
24	Sous Total compte 24	67 347,27						67 347,27		67 347,27	
272	Titres immobilisés (droits de créance)	2 286,74						2 286,74		2 286,74	
275	Dépôts et cautionnements versés	784,79						784,79		784,79	
27	Sous Total compte 27	3 071,53						3 071,53		3 071,53	
28031	Frais d'études					3 576,00		3 576,00			3 576,00
2803	Sous Total compte 2803					3 576,00		3 576,00			3 576,00
2804141	Bâtiments et installations		1 040,93			94,63		1 135,56			1 135,56
2804141	Sous Total compte 2804141		1 040,93			94,63		1 135,56			1 135,56
280414	Sous Total compte 280414		1 040,93			94,63		1 135,56			1 135,56
2804151	Bâtiments et installations		11 264,76			1 004,45		12 269,21			12 269,21
2804151	Sous Total compte 2804151		11 264,76			1 004,45		12 269,21			12 269,21
2804158	Bâtiments et installations					6 201,08		6 201,08			6 201,08
2804158	Sous Total compte 2804158					6 201,08		6 201,08			6 201,08
280415	Sous Total compte 280415		11 264,76			7 205,53		18 470,29			18 470,29
28041	Sous Total compte 28041		12 305,69			7 300,16		19 605,85			19 605,85
2804	Sous Total compte 2804		12 305,69			7 300,16		19 605,85			19 605,85
2805	Concessions et droits similaires, brevet		152 302,86			17 499,91		169 802,77			169 802,77
280	Sous Total compte 280		164 608,55			28 376,07		192 984,62			192 984,62
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes					4 243,47		4 243,47			4 243,47

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

57900 - COMMUNE DE BEAURAINS

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2812	Sous Total compte 2812						4 243,47		4 243,47		4 243,47
281321	Immeubles de rapport						3 862,68		3 862,68		3 862,68
28132	Sous Total compte 28132						3 862,68		3 862,68		3 862,68
2813	Sous Total compte 2813						3 862,68		3 862,68		3 862,68
28148	Constructions sur sol d'autrui - Autres					15,49	15,49	15,49	15,49		0,00
2814	Sous Total compte 2814					15,49	15,49	15,49	15,49		0,00
28152	Installations de voirie		40 940,59			0,02	3 290,83	0,02	44 231,42		44 231,40
281568	Autre matériel et outillage d'incendie e		8 759,01				76,05		8 835,06		8 835,06
28156	Sous Total compte 28156		8 759,01				76,05		8 835,06		8 835,06
2815731	Matériel roulant		82 169,64						82 169,64		82 169,64
2815738	Autre matériel et outillage de voirie		63 714,61						63 714,61		63 714,61
281573	Sous Total compte 281573		145 884,25						145 884,25		145 884,25
28157	Sous Total compte 28157		145 884,25						145 884,25		145 884,25
28158	Autres installations, matériel et outill		122 671,79				6 025,26		128 697,05		128 697,05
2815	Sous Total compte 2815		318 255,64			0,02	9 392,14	0,02	327 647,78		327 647,76
281721	Plantations d'arbres et arbustes		182,40				91,20		273,60		273,60
28172	Sous Total compte 28172		182,40				91,20		273,60		273,60
2817	Sous Total compte 2817		182,40				91,20		273,60		273,60

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
281828	Autres matériels de transport		426 152,08	19 471,00			19 733,71	19 471,00	445 885,79		426 414,79

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

57900 - COMMUNE DE BEAURAINS

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28182	Sous Total compte 28182		426 152,08	19 471,00			19 733,71	19 471,00	445 885,79		426 414,79
281831	Matériel informatique scolaire		91 074,33		760,76	60,13	28 085,61	60,13	119 920,70		119 860,57
281838	Autre matériel informatique		286 645,27		-5 762,85	2 407,11	37 745,25	2 407,11	318 627,67		316 220,56
28183	Sous Total compte 28183		377 719,60		-5 002,09	2 467,24	65 830,86	2 467,24	438 548,37		436 081,13
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaires		94 325,11		5 002,09	1 135,57	5 153,50	1 135,57	104 480,70		103 345,13
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers		239 518,10				8 832,33		248 350,43		248 350,43
28184	Sous Total compte 28184		333 843,21		5 002,09	1 135,57	13 985,83	1 135,57	352 831,13		351 695,56
28185	Matériel de téléphonie		27 846,07				1 728,11		29 574,18		29 574,18
28188	Autres		789 979,80				70 528,42		860 508,22		860 508,22
2818	Sous Total compte 2818		1 955 540,76	19 471,00		3 602,81	171 806,93	23 073,81	2 127 347,69		2 104 273,88
281	Sous Total compte 281		2 273 978,80	19 471,00		3 618,32	189 411,91	23 089,32	2 463 390,71		2 440 301,39
28	Sous Total compte 28		2 438 587,35	19 471,00		3 618,32	217 787,98	23 089,32	2 656 375,33		2 633 286,01
	Total classe 2	22 273 988,10	2 438 587,35	31 797,70	31 797,70	611 407,91	227 206,49	22 917 193,71	2 697 591,54	22 852 888,18	2 633 286,01
4011	Fournisseurs		338 161,61	1 199 935,86	1 213 466,49			1 199 935,86	1 551 628,10		351 692,24
40172	Fournisseurs - Cessions, oppositions			468,00	468,00			468,00	468,00		0,00
4017	Sous Total compte 4017			468,00	468,00			468,00	468,00		0,00
401	Sous Total compte 401		338 161,61	1 200 403,86	1 213 934,49			1 200 403,86	1 552 096,10		351 692,24
4041	Fournisseurs d'immobilisation		95 123,82	348 845,86	310 432,68			348 845,86	405 556,50		56 710,64
40471	Fournisseurs d'immobilisation - Retenue		5 543,45	4 124,02				4 124,02	5 543,45		1 419,43

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

57900 - COMMUNE DE BEAURAINS

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
40472	Fournisseurs d'immobilisations - Cession		10 618,55	10 618,55				10 618,55	10 618,55		0,00
4047	Sous Total compte 4047		16 162,00	14 742,57				14 742,57	16 162,00		1 419,43
404	Sous Total compte 404		111 285,82	363 588,43	310 432,68			363 588,43	421 718,50		58 130,07
408	Fournisseurs - Factures non parvenues		58 674,45	58 674,45	43 960,10			58 674,45	102 634,55		43 960,10
40	Sous Total compte 40		508 121,88	1 622 666,74	1 568 327,27			1 622 666,74	2 076 449,15		453 782,41
411	Redevables	62 720,48		196 024,54	134 519,08			258 745,02	134 519,08	124 225,94	
414	Locataires-acquéreurs et locataires	11 190,47		23 506,02	24 106,97			34 696,49	24 106,97	10 589,52	
4161	Créances douteuses	13 281,50		38 949,58	37 862,05			52 231,08	37 862,05	14 369,03	
416	Sous Total compte 416	13 281,50		38 949,58	37 862,05			52 231,08	37 862,05	14 369,03	
41	Sous Total compte 41	87 192,45		258 480,14	196 488,10			345 672,59	196 488,10	149 184,49	
421	Personnel - Rémunérations dues		1 800,00	2 082 534,14	2 080 734,14			2 082 534,14	2 082 534,14		0,00
427	Personnel - Oppositions			11 678,78	11 678,78			11 678,78	11 678,78		0,00
429	Déficits et débetés des comptables et rég	54,50			54,50			54,50	54,50		0,00
42	Sous Total compte 42	54,50	1 800,00	2 094 212,92	2 092 467,42			2 094 267,42	2 094 267,42		0,00
431	Sécurité sociale		67 727,00	945 794,78	878 253,78			945 794,78	945 980,78		186,00
437	Autres organismes sociaux		70 280,00	970 699,18	900 419,18			970 699,18	970 699,18		0,00
43	Sous Total compte 43		138 007,00	1 916 493,96	1 778 672,96			1 916 493,96	1 916 679,96		186,00
4411	Subventions à recevoir - Amiable			29 224,82	29 224,82			29 224,82	29 224,82		0,00
441	Sous Total compte 441			29 224,82	29 224,82			29 224,82	29 224,82	817	0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

57900 - COMMUNE DE BEAURAINS

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r			60 642,12	60 642,12			60 642,12	60 642,12		0,00
442	Sous Total compte 442			60 642,12	60 642,12			60 642,12	60 642,12		0,00
44311	Dépenses			1 500,00	1 500,00			1 500,00	1 500,00		0,00
4431	Sous Total compte 4431			1 500,00	1 500,00			1 500,00	1 500,00		0,00
44331	Dépenses		25,00	25,00				25,00	25,00		0,00
4433	Sous Total compte 4433		25,00	25,00				25,00	25,00		0,00
44341	Dépenses		2 385,00	2 385,00	321,00			2 385,00	2 706,00		321,00
44342	Recettes - Amiable			979 184,32	972 341,74			979 184,32	972 341,74	6 842,58	
4434	Sous Total compte 4434		2 385,00	981 569,32	972 662,74			981 569,32	975 047,74	6 521,58	
44351	Dépenses		61 637,85	74 777,24	13 139,39			74 777,24	74 777,24		0,00
44352	Recettes - Amiable			364 845,00	352 993,00			364 845,00	352 993,00	11 852,00	
4435	Sous Total compte 4435		61 637,85	439 622,24	366 132,39			439 622,24	427 770,24	11 852,00	
44371	Dépenses		83 508,10	172 842,57	89 334,47			172 842,57	172 842,57		0,00
4437	Sous Total compte 4437		83 508,10	172 842,57	89 334,47			172 842,57	172 842,57		0,00
44381	Dépenses		4 781,12	15 955,46	19 551,40			15 955,46	24 332,52		8 377,06
4438	Sous Total compte 4438		4 781,12	15 955,46	19 551,40			15 955,46	24 332,52		8 377,06
443	Sous Total compte 443		152 337,07	1 611 514,59	1 449 181,00			1 611 514,59	1 601 518,07	9 996,52	
447	Autres impôts, taxes et versements assim		25 701,18	57 666,62	32 626,65			57 666,62	58 327,83		661,21
44	Sous Total compte 44		178 038,25	1 759 048,15	1 571 674,59			1 759 048,15	1 749 712,84	9 335,31	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

57900 - COMMUNE DE BEAURAINS

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
45101	Compte de rattachement avec... (à subdiv	84 735,74		95 197,09	177 430,12			179 932,83	177 430,12	2 502,71	
4513	Compte de rattachement avec... (à subdiv	472 813,40		5 063,88				477 877,28		477 877,28	
451	Sous Total compte 451	557 549,14		100 260,97	177 430,12			657 810,11	177 430,12	480 379,99	
45	Sous Total compte 45	557 549,14		100 260,97	177 430,12			657 810,11	177 430,12	480 379,99	
4621	Créances sur cessions d'immobilisati			607,80	607,80			607,80	607,80		0,00
462	Sous Total compte 462			607,80	607,80			607,80	607,80		0,00
466	Excédents de versement		707,80	2 173,21	1 553,33			2 173,21	2 261,13		87,92
46711	Autres comptes créditeurs		7 886,59	398 627,02	400 017,24			398 627,02	407 903,83		9 276,81
46717	Autres comptes créditeurs - Cessions, op			991,30	991,30			991,30	991,30		0,00
4671	Sous Total compte 4671		7 886,59	399 618,32	401 008,54			399 618,32	408 895,13		9 276,81
46721	Débiteurs divers - Amiable	1 834,82		290 611,63	280 661,97			292 446,45	280 661,97	11 784,48	
46726	Débiteurs divers - Contentieux	4 196,04		754,49	4 950,53			4 950,53	4 950,53		0,00
4672	Sous Total compte 4672	6 030,86		291 366,12	285 612,50			297 396,98	285 612,50	11 784,48	
467	Sous Total compte 467	6 030,86	7 886,59	690 984,44	686 621,04			697 015,30	694 507,63	2 507,67	
46	Sous Total compte 46	6 030,86	8 594,39	693 765,45	688 782,17			699 796,31	697 376,56	2 419,75	
4711	Versements des régisseurs			301 107,78	301 107,78			301 107,78	301 107,78		0,00
4712	Virements réimputés			14 689,44	18 712,77			14 689,44	18 712,77		4 023,33
47131	Versements sur contributions directes			3 064 376,00	3 064 376,00			3 064 376,00	3 064 376,00		0,00
										819	

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
47132	Versements sur dotation globale de fonct			564 354,00	564 354,00			564 354,00	564 354,00		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

57900 - COMMUNE DE BEAURAINS

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
47134	Subventions			158 664,08	158 664,08			158 664,08	158 664,08		0,00
47138	Autres			868 609,77	868 609,77			868 609,77	868 609,77		0,00
4713	Sous Total compte 4713			4 656 003,85	4 656 003,85			4 656 003,85	4 656 003,85		0,00
471411	Excédent à réimputer - Personnes physiques			1 239,12	1 239,12			1 239,12	1 239,12		0,00
471412	Excédent à réimputer - Personnes morales		141,20	44 518,21	44 511,01			44 518,21	44 652,21		134,00
47141	Sous Total compte 47141		141,20	45 757,33	45 750,13			45 757,33	45 891,33		134,00
47143	Flux d'encaissements à réimputer			756,40	756,40			756,40	756,40		0,00
4714	Sous Total compte 4714		141,20	46 513,73	46 506,53			46 513,73	46 647,73		134,00
4718	Autres recettes à régulariser		707,25	320 958,81	320 251,56			320 958,81	320 958,81		0,00
471	Sous Total compte 471		848,45	5 339 273,61	5 342 582,49			5 339 273,61	5 343 430,94		4 157,33
47211	Remboursement d'annuités d'emprunt			398 842,44	398 842,44			398 842,44	398 842,44		0,00
47218	Autres dépenses			209 691,22	209 691,22			209 691,22	209 691,22		0,00
4721	Sous Total compte 4721			608 533,66	608 533,66			608 533,66	608 533,66		0,00
4722	Commissions bancaires en instance de man			248,73	248,73			248,73	248,73		0,00
4728	Autres dépenses à régulariser			21 751,54	21 751,54			21 751,54	21 751,54		0,00
472	Sous Total compte 472			630 533,93	630 533,93			630 533,93	630 533,93		0,00
4784	Arrondis sur déclaration de TVA		1,00						1,00		1,00
4788	Autres comptes transitoires			101,04				101,04		101,04	821

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
478	Sous Total compte 478		1,00	101,04				101,04	1,00	100,04	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

57900 - COMMUNE DE BEAURAINS

Exercice 2023

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Número de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
47	Sous Total compte 47		849,45	5 969 908,58	5 973 116,42			5 969 908,58	5 973 965,87		4 057,29
4911	Dépréciations des comptes de redevables		2 119,92	350,00				350,00	2 119,92		1 769,92
491	Sous Total compte 491		2 119,92	350,00				350,00	2 119,92		1 769,92
49	Sous Total compte 49		2 119,92	350,00				350,00	2 119,92		1 769,92
	Total classe 4	650 826,95	837 530,89	14 415 186,91	14 046 959,05			15 066 013,86	14 884 489,94	660 144,58	478 620,66
5115	Cartes bancaires à l'encaissement	202,62						202,62		202,62	
51178	Autres valeurs impayées			756,40	756,40			756,40	756,40		0,00
5117	Sous Total compte 5117			756,40	756,40			756,40	756,40		0,00
5118	Autres valeurs à l'encaissement	100,00		4 076,18	4 076,18			4 176,18	4 076,18	100,00	
511	Sous Total compte 511	302,62		4 832,58	4 832,58			5 135,20	4 832,58	302,62	
515	Compte au Trésor	246 488,25		6 957 396,08	7 126 918,02			7 203 884,33	7 126 918,02	76 966,31	
51931	Lignes de crédit de trésorerie non liées			300 000,00	300 000,00			300 000,00	300 000,00		0,00
5193	Sous Total compte 5193			300 000,00	300 000,00			300 000,00	300 000,00		0,00
519	Sous Total compte 519			300 000,00	300 000,00			300 000,00	300 000,00		0,00
51	Sous Total compte 51	246 790,87		7 262 228,66	7 431 750,60			7 509 019,53	7 431 750,60	77 268,93	
5411	Régisseurs d'avances (avances)	28 245,67		6 641,00	12 973,39			34 886,67	12 973,39	21 913,28	
5412	Régisseurs de recettes (fonds de caisse)	70,00			70,00			70,00	70,00		0,00
541	Sous Total compte 541	28 315,67		6 641,00	13 043,39			34 956,67	13 043,39	21 913,28	
54	Sous Total compte 54	28 315,67		6 641,00	13 043,39			34 956,67	13 043,39	21 913,28	823

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

57900 - COMMUNE DE BEAURAINS

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
580	Opérations d'ordre budgétaires			524 428,14	524 428,14			524 428,14	524 428,14		0,00
584	Encaissement par lecture optique			36 063,18	36 063,18			36 063,18	36 063,18		0,00
586	Opérations financières entre le budget p			175 798,12	175 798,12			175 798,12	175 798,12		0,00
5872	Compte pivot - Admission en non valeur			4 604,99	4 604,99			4 604,99	4 604,99		0,00
587	Sous Total compte 587			4 604,99	4 604,99			4 604,99	4 604,99		0,00
588	Autres virements internes			27 761,04	27 761,04			27 761,04	27 761,04		0,00
58	Sous Total compte 58			768 655,47	768 655,47			768 655,47	768 655,47		0,00
	Total classe 5	275 106,54		8 037 525,13	8 213 449,46			8 312 631,67	8 213 449,46	99 182,21	
6042	Achats de prestations de services (autre					158 185,71		158 185,71		158 185,71	
604	Sous Total compte 604					158 185,71		158 185,71		158 185,71	
60611	Eau et assainissement					20 106,92		20 106,92		20 106,92	
60612	Énergie - Électricité					218 028,57	51 612,94	218 028,57	51 612,94	166 415,63	
60613	Chauffage urbain					123 290,13	8 348,29	123 290,13	8 348,29	114 941,84	
6061	Sous Total compte 6061					361 425,62	59 961,23	361 425,62	59 961,23	301 464,39	
60621	Combustibles					533,99		533,99		533,99	
60622	Carburants					25 832,51		25 832,51		25 832,51	
60623	Alimentation					21 527,07	113,81	21 527,07	113,81	21 413,26	
60624	Produits de traitement					3 018,68		3 018,68		3 018,68	
60628	Autres fournitures non stockées					142,75	142,75	142,75	142,75		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

57900 - COMMUNE DE BEAURAINS

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6062	Sous Total compte 6062					51 055,00	256,56	51 055,00	256,56	50 798,44	
60631	Fournitures d'entretien					26 084,27		26 084,27		26 084,27	
60632	Fournitures de petit équipement					149 760,43	2 746,61	149 760,43	2 746,61	147 013,82	
60636	Habillement et Vêtements de travail					11 680,55		11 680,55		11 680,55	
6063	Sous Total compte 6063					187 525,25	2 746,61	187 525,25	2 746,61	184 778,64	
6064	Fournitures administratives					9 879,99	60,90	9 879,99	60,90	9 819,09	
6065	Livres, disques, cassettes ... (biblioth)					20 233,12		20 233,12		20 233,12	
6067	Fournitures scolaires					21 489,67	80,71	21 489,67	80,71	21 408,96	
6068	Autres matières et fournitures.					11 830,82		11 830,82		11 830,82	
606	Sous Total compte 606					663 439,47	63 106,01	663 439,47	63 106,01	600 333,46	
60	Sous Total compte 60					821 625,18	63 106,01	821 625,18	63 106,01	758 519,17	
611	Contrats de prestations de services					31 121,61	1 121,68	31 121,61	1 121,68	29 999,93	
61221	Matériel roulant					12 512,04		12 512,04		12 512,04	
6122	Sous Total compte 6122					12 512,04		12 512,04		12 512,04	
612	Sous Total compte 612					12 512,04		12 512,04		12 512,04	
6132	Locations immobilières					2 098,44		2 098,44		2 098,44	
61351	Matériel roulant					6 155,16	2 085,34	6 155,16	2 085,34	4 069,82	
61358	Autres					23 659,30	1 134,04	23 659,30	1 134,04	22 525,26	
6135	Sous Total compte 6135					29 814,46	3 219,38	29 814,46	3 219,38	26 595,08	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

57900 - COMMUNE DE BEAURAINS

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
613	Sous Total compte 613					31 912,90	3 219,38	31 912,90	3 219,38	28 693,52	
614	Charges locatives et de copropriété					217,00		217,00		217,00	
61521	Terrains					126 588,33	19 020,44	126 588,33	19 020,44	107 567,89	
615221	Bâtiments publics					4 624,60		4 624,60		4 624,60	
61522	Sous Total compte 61522					4 624,60		4 624,60		4 624,60	
615232	Réseaux					11 385,48		11 385,48		11 385,48	
61523	Sous Total compte 61523					11 385,48		11 385,48		11 385,48	
6152	Sous Total compte 6152					142 598,41	19 020,44	142 598,41	19 020,44	123 577,97	
61551	Matériel roulant					8 433,75		8 433,75		8 433,75	
61558	Autres biens mobiliers					17 607,53		17 607,53		17 607,53	
6155	Sous Total compte 6155					26 041,28		26 041,28		26 041,28	
6156	Maintenance					31 823,43	2 054,40	31 823,43	2 054,40	29 769,03	
615	Sous Total compte 615					200 463,12	21 074,84	200 463,12	21 074,84	179 388,28	
6161	Multirisques					20 261,59		20 261,59		20 261,59	
616	Sous Total compte 616					20 261,59		20 261,59		20 261,59	
617	Études et recherches					1 036,00		1 036,00		1 036,00	
6182	Documentation générale et technique					2 298,87	439,20	2 298,87	439,20	1 859,67	
6184	Versements à des organismes de formation					15 070,07	2 268,75	15 070,07	2 268,75	12 801,32	
6188	Autres frais divers					14 527,90	847,20	14 527,90	847,20	13 680,70	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

57900 - COMMUNE DE BEAURAINS

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
618	Sous Total compte 618					31 896,84	3 555,15	31 896,84	3 555,15	28 341,69	
61	Sous Total compte 61					329 421,10	28 971,05	329 421,10	28 971,05	300 450,05	
6218	Autre personnel extérieur					3 075,64		3 075,64		3 075,64	
621	Sous Total compte 621					3 075,64		3 075,64		3 075,64	
6225	Indemnités au comptable et aux régisseur					3 965,60		3 965,60		3 965,60	
62268	Autres honoraires, conseils...					1 800,00		1 800,00		1 800,00	
6226	Sous Total compte 6226					1 800,00		1 800,00		1 800,00	
6228	Divers					19 786,39	70,00	19 786,39	70,00	19 716,39	
622	Sous Total compte 622					25 551,99	70,00	25 551,99	70,00	25 481,99	
6231	Annonces et insertions					864,00		864,00		864,00	
6232	Fêtes et cérémonies					62 866,98	774,15	62 866,98	774,15	62 092,83	
6234	Réceptions					2 117,50	2 117,50	2 117,50	2 117,50		0,00
6236	Catalogues et imprimés et publications					7 699,58		7 699,58		7 699,58	
6238	Divers					915,73		915,73		915,73	
623	Sous Total compte 623					74 463,79	2 891,65	74 463,79	2 891,65	71 572,14	
6241	Transports de biens					886,90		886,90		886,90	
6245	Transports de personnes extérieures à la					54 453,03	246,24	54 453,03	246,24	54 206,79	
6247	Transports collectifs du personnel					275,16	275,16	275,16	275,16		0,00
624	Sous Total compte 624					55 615,09	521,40	55 615,09	521,40	55 093,69	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

57900 - COMMUNE DE BEAURAINS

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6251	Voyages, déplacements et missions					1 331,02		1 331,02		1 331,02	
625	Sous Total compte 625					1 331,02		1 331,02		1 331,02	
6261	Frais d'affranchissement					7 618,94		7 618,94		7 618,94	
6262	Frais de télécommunication					23 579,02	242,85	23 579,02	242,85	23 336,17	
626	Sous Total compte 626					31 197,96	242,85	31 197,96	242,85	30 955,11	
627	Services bancaires et assimilés.					668,73		668,73		668,73	
6281	Concours divers (cotisations..)					3 157,89	992,00	3 157,89	992,00	2 165,89	
6283	Frais de nettoyage des locaux					33 621,76		33 621,76		33 621,76	
6288	Autres					24 331,51	3 686,00	24 331,51	3 686,00	20 645,51	
628	Sous Total compte 628					61 111,16	4 678,00	61 111,16	4 678,00	56 433,16	
62	Sous Total compte 62					253 015,38	8 403,90	253 015,38	8 403,90	244 611,48	
6331	Versement mobilité					23 749,51		23 749,51		23 749,51	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.					11 874,65		11 874,65		11 874,65	
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de ges					53 290,27		53 290,27		53 290,27	
6338	Autres impôts, taxes et versements assim					7 124,78		7 124,78		7 124,78	
633	Sous Total compte 633					96 039,21		96 039,21		96 039,21	
63512	Taxes foncières					9 246,00		9 246,00		9 246,00	
6351	Sous Total compte 6351					9 246,00		9 246,00		9 246,00	
635	Sous Total compte 635					9 246,00		9 246,00		9 246,00	828

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

57900 - COMMUNE DE BEAURAINS

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
637	Autres impôts, taxes et versements assim					445,21		445,21		445,21	
63	Sous Total compte 63					105 730,42		105 730,42		105 730,42	
64111	Rémunération principale					1 774 187,48		1 774 187,48		1 774 187,48	
64112	Supplément familial de traitement et ind					19 436,24		19 436,24		19 436,24	
64113	NBI					22 251,67		22 251,67		22 251,67	
64118	Autres indemnités.					403 559,61		403 559,61		403 559,61	
6411	Sous Total compte 6411					2 219 435,00		2 219 435,00		2 219 435,00	
64131	Rémunérations					517 775,90	516,18	517 775,90	516,18	517 259,72	
64132	Supplément familial de traitement et ind					6 981,86	22,55	6 981,86	22,55	6 959,31	
64138	Primes et autres indemnités					101 313,73		101 313,73		101 313,73	
6413	Sous Total compte 6413					626 071,49	538,73	626 071,49	538,73	625 532,76	
6415	Congés payés					9 613,65		9 613,65		9 613,65	
64168	Autres emplois aidés					32 135,18		32 135,18		32 135,18	
6416	Sous Total compte 6416					32 135,18		32 135,18		32 135,18	
6417	Rémunérations des apprentis					10 862,57		10 862,57		10 862,57	
6419	Remboursements sur rémunérations du pers						58 277,84		58 277,84		58 277,84
641	Sous Total compte 641					2 898 117,89	58 816,57	2 898 117,89	58 816,57	2 839 301,32	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.					455 587,01		455 587,01		455 587,01	
6453	Cotisations aux caisses de retraite					558 137,78		558 137,78		558 137,78	
											829

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

57900 - COMMUNE DE BEAURAINS

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C					26 899,27		26 899,27		26 899,27	
6455	Cotisations pour assurance du personnel					39 164,88		39 164,88		39 164,88	
6456	Versement au F.N.C du supplément familia					2 765,00		2 765,00		2 765,00	
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux					6 571,00		6 571,00		6 571,00	
645	Sous Total compte 645					1 089 124,94		1 089 124,94		1 089 124,94	
6472	Prestations familiales directes					10 524,00		10 524,00		10 524,00	
6475	Médecine du travail, pharmacie					18 837,40	109,20	18 837,40	109,20	18 728,20	
647	Sous Total compte 647					29 361,40	109,20	29 361,40	109,20	29 252,20	
64	Sous Total compte 64					4 016 604,23	58 925,77	4 016 604,23	58 925,77	3 957 678,46	
65132	Prix					2 682,29		2 682,29		2 682,29	
6513	Sous Total compte 6513					2 682,29		2 682,29		2 682,29	
651	Sous Total compte 651					2 682,29		2 682,29		2 682,29	
65311	Indemnités de fonction					83 525,10		83 525,10		83 525,10	
65312	Frais de mission et de déplacement					279,90		279,90		279,90	
65313	Cotisations de retraite					3 507,96		3 507,96		3 507,96	
65314	Cotisations de sécurité sociale - part p					6 123,24		6 123,24		6 123,24	
653172	Cotisations au fonds de					104,48	52,24	104,48	52,24	52,24	

830

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	financement de l										
65317	Sous Total compte 65317					104,48	52,24	104,48	52,24	52,24	
6531	Sous Total compte 6531					93 540,68	52,24	93 540,68	52,24	93 488,44	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

57900 - COMMUNE DE BEAURAINS

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
653	Sous Total compte 653					93 540,68	52,24	93 540,68	52,24	93 488,44	
6541	Créances admises en non-valeur					4 604,99		4 604,99		4 604,99	
6542	Créances éteintes					174,50		174,50		174,50	
654	Sous Total compte 654					4 779,49		4 779,49		4 779,49	
657351	GFP de rattachement					13 099,49		13 099,49		13 099,49	
65735	Sous Total compte 65735					13 099,49		13 099,49		13 099,49	
657362	CCAS					89 334,47		89 334,47		89 334,47	
65736	Sous Total compte 65736					89 334,47		89 334,47		89 334,47	
657382	Organismes publics divers					17 712,82	7 337,40	17 712,82	7 337,40	10 375,42	
65738	Sous Total compte 65738					17 712,82	7 337,40	17 712,82	7 337,40	10 375,42	
6573	Sous Total compte 6573					120 146,78	7 337,40	120 146,78	7 337,40	112 809,38	
65748	Autres personnes de droit privé					121 799,85		121 799,85		121 799,85	
6574	Sous Total compte 6574					121 799,85		121 799,85		121 799,85	
657	Sous Total compte 657					241 946,63	7 337,40	241 946,63	7 337,40	234 609,23	
65811	Droits d'utilisation - informatique en n					25 216,52	89,00	25 216,52	89,00	25 127,52	
65818	Autres					7 800,12		7 800,12		7 800,12	
6581	Sous Total compte 6581					33 016,64	89,00	33 016,64	89,00	32 927,64	
6584	Amendes fiscales et pénales					1 500,00		1 500,00		1 500,00	
65888	Autres					3 183,85		3 183,85		3 183,85	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

57900 - COMMUNE DE BEAURAINS

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6588	Sous Total compte 6588					3 183,85		3 183,85		3 183,85	
658	Sous Total compte 658					37 700,49	89,00	37 700,49	89,00	37 611,49	
65	Sous Total compte 65					380 649,58	7 478,64	380 649,58	7 478,64	373 170,94	
66111	Intérêts réglés à l'échéance					64 287,11		64 287,11		64 287,11	
66112	Intérêts - rattachement des ICNE					4 614,47	5 151,27	4 614,47	5 151,27		536,80
6611	Sous Total compte 6611					68 901,58	5 151,27	68 901,58	5 151,27	63 750,31	
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôt					7 789,20		7 789,20		7 789,20	
661	Sous Total compte 661					76 690,78	5 151,27	76 690,78	5 151,27	71 539,51	
6688	Autres					768,77		768,77		768,77	
668	Sous Total compte 668					768,77		768,77		768,77	
66	Sous Total compte 66					77 459,55	5 151,27	77 459,55	5 151,27	72 308,28	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs					4 289,70		4 289,70		4 289,70	
6761	Différences sur réalisations (positives)					607,80		607,80		607,80	
676	Sous Total compte 676					607,80		607,80		607,80	
67	Sous Total compte 67					4 897,50		4 897,50		4 897,50	
6811	Dotations aux amortissements des immobil					225 894,11	11 724,45	225 894,11	11 724,45	214 169,66	
681	Sous Total compte 681					225 894,11	11 724,45	225 894,11	11 724,45	214 169,66	
68	Sous Total compte 68					225 894,11	11 724,45	225 894,11	11 724,45	214 169,66	
	Total classe 6					6 215 297,05	183 761,09	6 215 297,05	183 761,09	6 090 350,60	833 58 814,64

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

57900 - COMMUNE DE BEAURAINS

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
70311	Concession dans les cimetières (produit					2 503,83	7 581,00	2 503,83	7 581,00		5 077,17
7031	Sous Total compte 7031					2 503,83	7 581,00	2 503,83	7 581,00		5 077,17
70323	Redevance d'occupation du domaine public						11 642,08		11 642,08		11 642,08
7032	Sous Total compte 7032						11 642,08		11 642,08		11 642,08
70388	Autres redevances et recettes diverses						110,82		110,82		110,82
7038	Sous Total compte 7038						110,82		110,82		110,82
703	Sous Total compte 703					2 503,83	19 333,90	2 503,83	19 333,90		16 830,07
7062	Redevances et droits des services à cara						39 560,73		39 560,73		39 560,73
70632	A caractère de loisirs					538,30	142 351,21	538,30	142 351,21		141 812,91
7063	Sous Total compte 7063					538,30	142 351,21	538,30	142 351,21		141 812,91
7066	Redevances et droits des services à cara						3 524,50		3 524,50		3 524,50
7067	Redevances et droits des services périsc					2 155,20	193 139,10	2 155,20	193 139,10		190 983,90
706	Sous Total compte 706					2 693,50	378 575,54	2 693,50	378 575,54		375 882,04
70876	par le GFP de rattachement						15 000,00		15 000,00		15 000,00
7087	Sous Total compte 7087						15 000,00		15 000,00		15 000,00
708	Sous Total compte 708						15 000,00		15 000,00		15 000,00

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
70	Sous Total compte 70					5 197,33	412 909,44	5 197,33	412 909,44		407 712,11
722	Immobilisations corporelles						109 680,96		109 680,96		109 680,96
72	Sous Total compte 72						109 680,96		109 680,96		109 680,96

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

57900 - COMMUNE DE BEAURAINS

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
73111	Impôts directs locaux					7 510,00	3 056 219,00	7 510,00	3 056 219,00		3 048 709,00
73118	Autres contributions directes						8 157,00		8 157,00		8 157,00
7311	Sous Total compte 7311					7 510,00	3 064 376,00	7 510,00	3 064 376,00		3 056 866,00
73123	Taxe communale additionnelle aux droits						212 034,13		212 034,13		212 034,13
7312	Sous Total compte 7312						212 034,13		212 034,13		212 034,13
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure					1 280,89	87 131,00	1 280,89	87 131,00		85 850,11
7317	Sous Total compte 7317					1 280,89	87 131,00	1 280,89	87 131,00		85 850,11
731	Sous Total compte 731					8 790,89	3 363 541,13	8 790,89	3 363 541,13		3 354 750,24
73211	Attribution de compensation						970 516,32		970 516,32		970 516,32
73212	Dotation de solidarité communautaire						315 993,00		315 993,00		315 993,00
7321	Sous Total compte 7321						1 286 509,32		1 286 509,32		1 286 509,32
73221	FNGIR						2 550,00		2 550,00		2 550,00
732221	Fonds de péréquation des ressources comm						75 986,00		75 986,00		75 986,00
73222	Sous Total compte 73222						75 986,00		75 986,00		75 986,00
7322	Sous Total compte 7322						78 536,00		78 536,00		78 536,00
732	Sous Total compte 732						1 365 045,32		1 365 045,32		1 365 045,32
739118	Autres reversements et restitutions sur					13 239,00		13 239,00		13 239,00	
73911	Sous Total compte 73911					13 239,00		13 239,00		13 239,00	836

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7391	Sous Total compte 7391					13 239,00		13 239,00		13 239,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

57900 - COMMUNE DE BEAURAINS

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7392221	Fonds de péréquation des ressources comm					14 046,00		14 046,00		14 046,00	
739222	Sous Total compte 739222					14 046,00		14 046,00		14 046,00	
73922	Sous Total compte 73922					14 046,00		14 046,00		14 046,00	
7392	Sous Total compte 7392					14 046,00		14 046,00		14 046,00	
739	Sous Total compte 739					27 285,00		27 285,00		27 285,00	
73	Sous Total compte 73					36 075,89	4 728 586,45	36 075,89	4 728 586,45		4 692 510,56
74111	Dotation forfaitaire des communes						352 001,00		352 001,00		352 001,00
741121	Dotation de solidarité rurale (DSR) des						89 769,00		89 769,00		89 769,00
741127	Dotation nationale de péréquation (DNP)						46 598,00		46 598,00		46 598,00
74112	Sous Total compte 74112						136 367,00		136 367,00		136 367,00
7411	Sous Total compte 7411						488 368,00		488 368,00		488 368,00
741	Sous Total compte 741						488 368,00		488 368,00		488 368,00
744	FCTVA						1 667,51		1 667,51		1 667,51
74718	Autres					1 843,51	421 596,76	1 843,51	421 596,76		419 753,25
7471	Sous Total compte 7471					1 843,51	421 596,76	1 843,51	421 596,76		419 753,25
7472	Régions						56 573,00		56 573,00		56 573,00
7473	Départements						3 560,00		3 560,00		3 560,00
74741	Communes membres du GFP					775,42	8 668,00	775,42	8 668,00		7 892,58
7474	Sous Total compte 7474					775,42	8 668,00	775,42	8 668,00		7 892,58

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

57900 - COMMUNE DE BEAURAINS

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
74751	GFP de rattachement					15 000,00	33 852,00	15 000,00	33 852,00		18 852,00
7475	Sous Total compte 7475					15 000,00	33 852,00	15 000,00	33 852,00		18 852,00
7478228	Autres personnes privées						2 000,00		2 000,00		2 000,00
747822	Sous Total compte 747822						2 000,00		2 000,00		2 000,00
74782	Sous Total compte 74782						2 000,00		2 000,00		2 000,00
7478	Sous Total compte 7478						2 000,00		2 000,00		2 000,00
747	Sous Total compte 747					17 618,93	526 249,76	17 618,93	526 249,76		508 630,83
74833	État - Compensation au titre des exonéra						38 072,00		38 072,00		38 072,00
7483	Sous Total compte 7483						38 072,00		38 072,00		38 072,00
74888	Autres						12 915,00		12 915,00		12 915,00
7488	Sous Total compte 7488						12 915,00		12 915,00		12 915,00
748	Sous Total compte 748						50 987,00		50 987,00		50 987,00
74	Sous Total compte 74					17 618,93	1 067 272,27	17 618,93	1 067 272,27		1 049 653,34
752	Revenus des immeubles					46,77	34 161,43	46,77	34 161,43		34 114,66
7584	Recouvrement sur créances admises en non						22,94		22,94		22,94
75888	Autres						2 208,51		2 208,51		2 208,51
7588	Sous Total compte 7588						2 208,51		2 208,51		2 208,51
758	Sous Total compte 758						2 231,45		2 231,45		2 231,45
75	Sous Total compte 75					46,77	36 392,88	46,77	36 392,88		36 346,11

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

57900 - COMMUNE DE BEAURAINS

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
773	Mandats annulés (sur exercices antérieur						1 507,70		1 507,70		1 507,70
775	Produits des cessions d'immobilisations						607,80		607,80		607,80
77	Sous Total compte 77						2 115,50		2 115,50		2 115,50
7817	Reprises sur dépréciations des actifs ci						350,00		350,00		350,00
781	Sous Total compte 781						350,00		350,00		350,00
78	Sous Total compte 78						350,00		350,00		350,00
	Total classe 7					58 938,92	6 357 307,50	58 938,92	6 357 307,50	27 285,00	6 325 653,58
	Total général	31 724 156,20	31 724 156,20	22 940 541,88	22 524 109,33	7 223 199,21	7 639 631,76	61 887 897,29	61 887 897,29	38 254 085,18	38 254 085,18

BALANCE DES VALEURS INACTIVES

Arrêtée à la date du 31/12/2023

57900 - COMMUNE DE BEAURAINS

Exercice 2023

DESIGNATION DES COMPTES		DEBIT			CREDIT			SOLDES	
N° Intitulé									
Nature des valeurs inactives	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs	
861							0,00	0,00	
Portefeuille									
evenementiel-culturel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
centre social	50,00	6 028,00	6 078,00	0,00	6 078,00	6 078,00	0,00	0,00	
SOUS-TOTAL COMPTE 861	50,00	6 028,00	6 078,00	0,00	6 078,00	6 078,00	0,00	0,00	
862							0,00	0,00	
Correspondant									
evenementiel-culturel	3 100,00	0,00	3 100,00	0,00	3 100,00	3 100,00	0,00	0,00	
centre social	0,00	4 800,00	4 800,00	0,00	4 200,00	4 200,00	600,00	0,00	
SOUS-TOTAL COMPTE 862	3 100,00	4 800,00	7 900,00	0,00	7 300,00	7 300,00	600,00	0,00	
863							0,00	0,00	
Prise en charge titre et valeur									
evenementiel-culturel	0,00	3 100,00	3 100,00	3 100,00	0,00	3 100,00	0,00	0,00	
centre social	0,00	4 200,00	4 200,00	50,00	4 750,00	4 800,00	0,00	600,00	
SOUS-TOTAL COMPTE 863	0,00	7 300,00	7 300,00	3 150,00	4 750,00	7 900,00	0,00	600,00	
TOTAUX	3 150,00	18 128,00	21 278,00	3 150,00	18 128,00	21 278,00	600,00	600,00	

Page des signatures

57900 - COMMUNE DE BEURAINS

Exercice 2023

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

A , le

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **COMMUNE DE BEURAINS** pendant l'année **2023** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

A , le

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le

23. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023 - BUDGET PRINCIPAL

Monsieur DUPOND expose :

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2023,

Considérant ces résultats conformes à ceux du Compte de Gestion 2023 du Receveur municipal,

Constatant que le Compte Administratif présente :

- Un excédent de la section d'investissement de 149 599,93 €
- Un excédent pour la section de fonctionnement de 266 832,62 €
- Un solde de restes à réaliser à couvrir de + 83 922,00 €
- Je vous propose d'affecter le résultat d'investissement comme suit :
Affectation au Budget Primitif 2024 du déficit d'investissement cumulé pour un montant de 170 904,29 € au chapitre 001 – (Solde d'exécution d'investissement reporté) et 86 982,29 € au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé).
- Je vous propose d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :
Affectation au Budget Primitif 2024 de l'excédent de la section de fonctionnement cumulé pour un montant de 360 013,66 € au chapitre 002 (résultat de fonctionnement reporté).

Pierre ANSART :

Très bien. Des questions ? Je passe au vote ? Qui est contre ? 4 contre et 24 pour.

24. FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2024

Monsieur DUPOND expose :

Monsieur le Maire vous propose, compte tenu du produit nécessaire à l'équilibre du budget, de fixer pour 2024, les taux communaux comme suit :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et logements vacants 22,35 %
- Taxe Foncière sur le bâti 46,70 %
- Taxe Foncière sur le non bâti..... 69,55 %

Les taux sur la taxe foncière sur le bâti et le non bâti que je vous demande d'adopter n'ont subi aucune augmentation par rapport à ceux de 2023, seul la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et logements vacants ont subi une augmentation de 10 %.

Pierre ANSART :

Y a-t-il des questions ?

Cédric DUPOND :

On l'a expliqué en commission finance.

Pierre ANSART :

Y a-t-il des questions ? Pas de questions. Je passe au vote qui est contre ? Abstention ? Rapport adopté avec 28 voix.

25. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – 2024

Monsieur DUPOND expose :

Je vous propose, en accord avec les différentes commissions, d'attribuer aux associations ci-après, au titre de l'exercice 2024, les subventions suivantes :

ENVELOPPES	Associations	Avances versées 2024	Subventions 2024 (dont avances versées)
Sport	Amicale Laïque (3 sections)	0 €	1 300 €
	ASB Football	4 000 €	11 000 €
	ASDB Badminton	0 €	1 200 €
	Beaurains Basket Club	1 200 €	3 350 €
	Beaurains 2 000 cyclo	0 €	200 €
	Beaurains Judo Club	0 €	400 €
	Beaurains Volley	0 €	300 €
	Boxing Club	0 €	600 €
	Ju-Jitsu	0 €	200 €
	La Boule Beurinoise	0 €	550 €
	Les amis de la plume	0 €	250 €
	Tennis Club	0 €	350 €
	Total « sport »		5 200 €
Santé solidaire	AAA Beaurains	0 €	100 €
	Beaurains Sang pour sang	0 €	500 €
	Apei	0 €	1 000 €
Total « santé solidaire »		0 €	1 600 €
Loisirs et animation	Beaurains Animation	7 000 €	28 000 €
	Club du 3 ^{ème} âge	0 €	150 €
	Club détente féminine	0 €	200 €
	Création et savoir faire	0 €	400 €
	Les jardiniers des 4 saisons	0 €	150 €
	Un'Anim	0 €	200 €
Total « loisirs et animation »		7 000 €	29 100 €
Culture	Art of dance	0 €	380 €
	CARMA	0 €	337 €
	Crescendo	0 €	800 €
	Cochevis	0 €	200 €
	Le cercle des artistes de la vallée de la sensée	0 €	100 €
	Le coin des conteurs	0 €	100 €
	Les étoiles	0 €	300 €

	Harmonie	0 €	900 €
	Musique franche	0 €	100 €
	Plaisirs partagés	0 €	200 €
	Talents en scène	0 €	800 €
Total « Culture »		0 €	4 217 €
Cadre de vie	Anciens combattants	0 €	500 €
	CEPM	10 000 €	32 000 €
Total « Cadre de vie »		10 000 €	32 500 €
Enseignement	APE « les Marronniers »	0 €	330 €
	APE Jean Haniquaut	0 €	330 €
	Association d'Éducation Populaire	0 €	43 960 €
	APEL St Jean	0 €	330 €
Total « Enseignement »		0 €	44 950 €
Autre subvention	DDEN Arras III	0 €	150 €
	Total autre subvention	0 €	150 €
Total des subventions 2024			132 217 €

La dépense sera imputée à l'article 65748 du Budget Primitif 2024.

Pierre ANSART :

Très bien, y a-t-il des demandes d'explications sur ces propositions de subventions ? Non. Eh bien, écoutez, je passe au vote. Qui est contre ? Oui. Attendez donc ; Je retarde le vote ; Éric.

Alors effectivement, il y a des élus qui ont des responsabilités au sein d'associations qui se trouvent dans ce tableau. Donc si vous voulez bien donner votre nom pour qu'on n'oublie personne.

Alors, vous mettez-moi 1, moi 2..., donc Micheline DUTERIEZ ne participe pas au vote, après, Éric VENEL ne participe pas au vote et Bruno BERGOGNON, Christelle FRUCHART ne participe pas au vote Jean Thierry HARMEGNIES ne participe pas au vote, Sébastien RENARD ne participe pas au vote.

Cédric DUPOND :

Ouai, mais je suis aussi d'accord parce qu'en fait normalement, mais je vais vous dire comment on fait habituellement à la CUA, Pierre, c'est qu'en fait, on considère que le vote est fait individuellement, Laurent, tu me dis si je dis une bêtise, sur chacune des subventions qui est là et donc la voie de la personne qui ne vote pas est simplement notée sur l'association parce que sinon là dans 5 Minutes la délibération n'est pas adoptée.

Pierre ANSART :

C'est une délibération ?

Cédric DUPOND :

C'est exactement la même chose qu'à la CUA, mais c'est après dans le PV en fait c'est repris Association par Association.

Christina BETREMIEUX

Je rappelle qu'on se l'était déjà dit l'année dernière.

Pierre ANSART :

Et là, ça ne posera pas de problème parce qu'on est à combien là ?

Cédric DUPOND :

Il y en a quelques-uns. Non, mais en général ça se fait comme ça.

Pierre ANSART :

Alors est-ce que vous êtes d'accord sur cette présentation du vote ? Oui, sinon je fais le vote association par association.

Cédric DUPOND :

Même à la fin à 2, si on vote à 2 pour, alors il y aura 2 pour, pour la délibération hein. Mais voilà donc.

Christina BETREMIEUX :

Il suffit de donner les associations.

Pierre ANSART :

Voilà donc, on va préciser.

Christina BETREMIEUX :

Christelle c'est les jardiniers des 4 saisons de mémoire, Sébastien l'harmonie, Jean Thierry CARMA, Micheline 3^{ème} âge, Bruno Beaurains Animation.

Cédric DUPOND :

Et toi, Talent en scène ?

Christina BETREMIEUX :

Non, je ne fais plus partie d'aucun bureau comme ça, je peux voter aux délibérations, je ne suis plus décisionnaire.

Pierre ANSART :

Dans les gens qui ont donné des pouvoirs, y a-t-il des membres de conseils d'administration ?

Christina BETREMIEUX :

On ne peut pas juger. Je reste directrice artistique, c'est déjà pas mal.

Pierre ANSART :

Anne n'est pas concernée. Bruno est concerné, on l'a dit, Jérémy Gaci il est absent.

Pierre ANSART :

C'est bon donc, on passe au vote et on retirera donc une voix pour chaque association concernée.

Christelle FRUCHART :

Non, juste moi je m'abstiens sur tout.

Pierre ANSART :

Comment ? Sur tout ?

Christelle FRUCHART

Sur tout.

Pierre ANSART :

Ah sur le vote complet, OK.

Cédric DUPOND :

Sur l'ensemble des subventions.

Pierre ANSART :

Une abstention

Patrice MOUTON :

Pierre,

Pierre ANSART :

Oui,

Patrice MOUTON :

Je n'ai pas le truc complet, l'école privée est dans ce tableau ?

Pierre ANSART :

Non, je ne sais pas.

Patrice MOUTON :

Elle n'apparaît pas dans ce tableau.

Cédric DUPOND :

Si elle est dedans, c'est une subvention.

Patrice MOUTON :

Donc je maintiens ma position.

Pierre ANSART :

Oui, il y a l'association de l'éducation populaire, alors attendez.

Christina BETREMIEUX :

Il y a les deux, il y a l'association des parents d'élèves et il y a la subvention que l'on a votée tout à l'heure. Il y a 2 choses différentes. Je pense que Patrice est contre la subvention, qu'il a voté contre tout à l'heure.

Cédric DUPOND :

C'est logique.

Pierre ANSART :

Donc Christelle tu t'abstiens, donc il y a une abstention globale. Patrice, il y a 2 contres pour l'Association Éducation populaire et l'école Saint-Jean et après il y a 1 non-participation au vote pour les gens qui sont concernés. Sébastien, Ce n'est pas une sauce, c'est pour éviter, ou alors on vote subvention par subvention.

Cédric DUPOND :

Non, mais on peut faire aussi une délibération pour chaque subvention associative.

Pierre ANSART :

Allez, on va voter la liste complète.

Cédric DUPOND

Mais cette liste de subventions, c'est comme ça que ça se fait à la CUA. Voilà, il y en a beaucoup plus que ça encore à la CUA et par catégorie, c'est encore plus important. On est sur du 3 000 000 d'euros de subventions.

Pierre ANSART :

Donc on reprend, donc on est bien sur le vote complet, donc combien de contre ? Non, on vote le tableau complet, 2 contre. Il y a combien d'abstentions ? Il n'y a plus d'abstention Christelle ne s'abstient plus globalement, elle ne participe pas au vote. Voilà donc ça fait 19. Oui, mais elle ne participe pas. Et il y a donc, je sais plus combien on a dit 18.

Christina BETREMIEUX :

19

Pierre ANSART :

Non 18 et il y a 9 non-participations parce que Christelle ne participe pas, non-pardon 8.

Patrice MOUTON :

Monsieur le Maire ?

Pierre ANSART :

Oui.

Patrice MOUTON :

Je voudrais simplement qu'au PV, pour le compte rendu de ce Conseil, soit bien spécifié que si j'ai voté contre cette délibération, c'est simplement pour ces 2 éléments qui me dérangent. Pour le reste, je suis d'accord.

Pierre ANSART :

Oui,

Patrice MOUTON :

D'accord,

Pierre ANSART :

Oui, on est d'accord

Patrice MOUTON :

Qu'on ne confonde pas ma décision, qu'on ne va pas rapporter n'importe quoi.

Pierre ANSART

Ne t'inquiète pas Patrice, on est bien d'accord, et je pense que tout le monde l'a entendu, n'est-ce pas Michel ?

26. SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – 2024

Monsieur DUPOND expose :

Le budget du CCAS proposé au Conseil d'Administration lors de sa réunion le 8 avril 2024 se décompose de la façon suivante :

• Dépenses d'investissement	6 809,00 €
• Recettes d'investissement	6 809,00 €
• Dépenses de fonctionnement	110 596,00 €
• Recettes de fonctionnement	7 505,00 €

Il nécessite de la part de la Commune une subvention d'équilibre de 103 091,00 €.

Je vous demande de bien vouloir accorder cette subvention au CCAS au titre de l'exercice 2024.

Pierre ANSART :

Très bien,

Cédric DUPOND :

C'est plus simple là.

Pierre ANSART :

Alors, Je passe au vote.

Cédric DUPOND :

Est-ce qu'il y a des questions ?

Pierre ANSART

Qui est contre ? Abstention ? Rapport adopté avec 28 voix.

27. BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET PRINCIPAL

Monsieur DUPOND expose :

Après avoir présenté la synthèse du Budget Primitif 2024,

Je vous propose d'approuver le Budget Primitif de l'exercice 2024 tel que présenté en annexe.

Cédric DUPOND :

Donc sur le budget, 2024, donc vous l'avez vu, enfin encore aujourd'hui, on parle beaucoup de faire participer les collectivités locales à l'effort d'équilibre budgétaire de la nation, puisqu'on annonce encore 2,5 milliards de moins sur les crédits dédiés aux collectivités locales, dans un contexte bien qu'on connaît tous, difficile inflationniste toujours, même si ça s'est effectivement ralenti en fin d'année dernière et en début de cette année.

Mais on a subi, comme tous les particuliers au mois de février, une hausse de 10% des prix de l'électricité, donc c'est quelque chose quand même qui pèse dans notre budget compte tenu de notre patrimoine et du volume de nos bâtiments.

Les contraintes budgétaires aussi cette année, qui pèsent sur le budget. Ce n'est pas que les contraintes, mais qui sont aussi un bien pour nos collaborateurs, c'est la relève de 5 points des grilles de rémunération des fonctionnaires. On a prévu aussi, même si ça me paraît aujourd'hui optimiste, l'augmentation. On a prévu dans le budget une augmentation de la valeur du point d'indice de 1,5%. Et puis bien sur notre population d'employés prenant de l'ancienneté, l'intégration de ce qu'on appelle le GVT, le glissement vieillesse technicité. Vous l'avez vu aussi, une augmentation compte tenu des demandes de l'enveloppe dédiée aux subventions aux associations et à l'école privée et puis des augmentations de coût lié à l'inflation.

Et puis on le verra dans le budget tout à l'heure 131 000 € qui participent au budget de la médiathèque Achicourt-Beaurains même si on l'a expliqué lors de la Commission finance, aujourd'hui les 131 000 € compte tenu aussi du remboursement de la mise à disposition d'Emmanuelle à Achicourt, on est à peu près dans le même étiage que ce qu'on dépensait pour la bibliothèque municipale.

Voilà, j'ai oublié l'augmentation des taux de cotisation de la CNRACL, là normalement pour la dernière année.

Et puis un budget qui est prévu de 14 000 € pour l'organisation des élections européennes de juin 2024. Puisqu'on rémunère les collaborateurs, on a aussi des achats à faire. Vous l'avez vu, on annonce un certain nombre de listes donc on a prévu d'acheter de nouveaux panneaux et tout ce genre de choses liées à l'élection européenne qui est prévue le 9 juin prochain et on vous sollicitera pour tenir les bureaux de vote qui seront ouverts jusque 18 h. C'est paru il y a un peu plus d'une semaine, je crois.

Voilà. Donc, en dépenses de fonctionnement, l'enveloppe de subvention qui a été remontée, on en a déjà parlé. Le travail particulier qui a été fait par la Commission vie associative a permis de répondre aux demandes des associations et aux attentes des associations. Vous avez le détail de ces subventions dans la délibération précédente d'ailleurs. Comme le disait notre DGS, on pourrait plutôt voter les subventions, après le budget ça serait sans doute plus logique. Mais bon voilà.

Donc, sur notre budget en section de fonctionnement, les dépenses qui sont prévues sont d'un montant de 6 831 000,70 €, donc en augmentation par rapport aux prévisions 2023. On a, à peu près 220 000,00 € supplémentaires par rapport à ça. Pour les frais de personnel on passe de 4 168 990,00 € à 4 381 248,00 €. Donc c'est 200 000,00 € supplémentaires sont liés, on vous l'a dit, au point d'indice supplémentaire, au GVT et puis à la prévision d'augmentation du point d'indice si tant est qu'elle arrive. Mais en tout cas, elle est prévue budgétairement pour cette année, donc vous voyez la répartition. Une augmentation du budget pour les titulaires, une augmentation du budget pour les non titulaires et puis pour le reste on est à peu près stable sur l'ensemble des frais de personnel et donc du chapitre 012.

Les intérêts de la dette en diminution puisque les taux d'intérêt devraient légèrement baisser en cours d'année. En tout cas, c'est ce qui est prévu. Et puis 131 000 € comme j'ai évoqué pour la subvention de

fonctionnement de la médiathèque, donc le reversement pour les frais de fonctionnement de la médiathèque Achicourt-Beaurains, 231 000 €. Je pense qu'à un moment peut être de l'année on présentera le bilan de fonctionnement en fin ou au moment du CA on va dire 2024, je pense qu'on pourra vous présenter le bilan de fonctionnement de cette médiathèque.

Le FPIC, donc là c'est le reversement que nous nous faisons, le FPIC, il est en diminution, 14 000 €.

La subvention de CCAS 103 000 €, mais vous l'avez vu. La ligne de trésorerie de ce côté-là, ce ne sont que les intérêts puisque la ligne de trésorerie, on la déclenche et on la rembourse en cours d'année. Les intérêts courus non échus, là aussi, c'est les intérêts liés au déclenchement des différents emprunts.

Notre autofinancement qui a largement augmenté. Donc ça veut dire qu'entre nos dépenses de fonctionnement et nos recettes de fonctionnement, on dégage 200 799,47 €, c'est précis. Donc plus de 200 000 € pour autofinancer une partie de nos investissements. Et puis vous avez en dessous la participation au budget boréal qu'on a déjà évoqué tout à l'heure de 13 952,66 € qui est prévu pour équilibrer le budget boréal et pouvoir le clôturer en fin d'année, après l'adoption du Compte Administratif boréal 2024 en 2025.

Pour ce qui est des dépenses de bâtiment, là vous avez vu qu'il y a quand même d'énormes économies de faites. Ce qui s'est passé, c'est que l'année dernière, on avait quand même prévu des augmentations de coût de l'énergie, du coût des fluides, etc., très importantes. Et finalement, on a été agréablement surpris, même si on a perdu la subvention que devait nous verser l'État. En tout cas, le bouclier énergie que devait nous verser l'État a disparu en cours de route, mais on a pu amortir nous l'augmentation de l'énergie et elle n'a pas été aussi importante que ce qui était prévu. Donc vous voyez pour les dépenses de bâtiment, donc enfin tout ce qui est fluide. Tout ce qui est l'entretien des bâtiments, tout ce qui est contrat d'entretien, contrat de maintenance, contrat de petit matériel, on passe de 819 238 € à un budget prévisionnel de 632 607 € sachant qu'il y a quand même un certain nombre de dépenses qui sont prévues pour l'entretien de notre patrimoine.

Ensuite pour les dépenses de service, donc là le matériel, le fonctionnement de services, ça reste très stable puisqu'on avait prévu 530 000,00 €, cette année, on a prévu 513 584 € donc une légère diminution par rapport à l'année dernière. Mais là aussi, vous pouvez le voir de service en service, il y a des services pour lesquels on est en augmentation, notamment la partie événementielle, mais parce que cette année on organise la fête de la nature.

Donc il y a une augmentation sur certains services et il y a des diminutions dans d'autres qui sont très, très importantes. Je vous laisse regarder, on répond à vos questions si vous en avez ? Mais globalement, là aussi, les services ont fait de gros efforts. On l'a dit à la Commission finance, mais c'est la préparation du budget. Elle est lancée depuis décembre 2023. Tout a été revu à la fois par les chefs de service, par les adjoints et par l'Adjoint finance, le directeur général des services pendant un grand nombre de réunions et un grand nombre d'heures. Et ça a été vu vraiment dans le détail précis avec les services de la comptabilité, en reprenant les factures de l'année dernière, en prenant en compte toutes les dépenses prévues cette année pour vraiment être au plus juste sur notre budget 2024.

Vous avez les dépenses du Centre Social, là aussi on passe de 395 000 € prévus en 2023 à 370 562 € cette année.

Je vous laisse regarder si vous voulez Laurent vous a mis aussi la liste des travaux en régie, je ne sais pas si c'est là, c'est toutes les dépenses du Centre Social. Vous avez vu qu'il y a une diminution des dépenses pour l'école de danse, mais vous savez pourquoi. Les travaux en régie prévus cette année, donc en légère diminution, 84 951€. Donc là aussi, pas mal de travaux qui seront faits dans les écoles

avec des réfections de peinture, des films sur les vitres, la mise aux normes des entrées PMR à Jean Haniquaut pour pouvoir accueillir des élèves dans le cadre de l'inclusion, des stores au groupe scolaire Haniquaut, des portes coupe-feu, des détecteurs de mouvements pour l'éclairage. Puis ensuite, hors de l'école, ce qui est prévu, c'est la rénovation de la chouette boréal à l'entrée de la zone boréal, sur les 2 ronds points. Voilà pour la section de fonctionnement. Le résumé des recettes, le budget, qui s'équilibre en dépenses, mais qui sera équilibré 6 831 870 € contre 6 648 078 € l'année dernière.

Au niveau des recettes, on le disait tout à l'heure et on l'a voté. L'excédent de fonctionnements n-1 qui vient quand même à 360 000 €, nous aider. La fiscalité avec l'augmentation de la taxe d'habitation sur la résidence secondaire et logements vacants, mais là ça nous rapporte que quelques milliers d'euros 4 000 € en gros. Les attributions et les dotations, mais vous verrez qu'elles sont fluctuantes, les recettes des services et Jean Louis l'a dit tout à l'heure dans sa délibération, pour l'instant, nous n'avons pas augmenté les tarifs. Puisqu'il y a une réflexion qui est menée, par le Centre Social notamment et par les élus sur l'ensemble des tarifs et notamment sur les coefficients puisqu'on a des coefficients pour les tarifs. Et il faut peut-être les revoir même si c'est compliqué puisque c'est les coefficients de la CAF et qu'on est aidé par la CAF donc il faut les respecter en partie. Mais en tout cas on revisite l'ensemble des tarifs et on essaie d'ajuster au mieux par rapport au coût des services. Les tarifs qui vous seront proposés plutôt au mois de juin ou au plus tard dans l'année, en fonction de l'avancement des travaux.

Donc la section de fonctionnement, on l'a dit, elle s'équilibre pour les recettes à 6 831 870 € avec les 360 000€ d'excédents. Avec la fiscalité que vous allez avoir juste après, c'était peut-être avant, là je n'ai pas le même PowerPoint voilà, donc vous avez les recettes du FPIC 76 000€, la dotation de Solidarité. Alors les chiffres que vous avez, c'est les chiffres qu'on a préparés au moment où vous avez reçu les documents du Conseil. Sauf que depuis la dotation a été annoncée donc le FPIC pour l'instant il n'est pas annoncé donc on laisse à 76 000€. Aujourd'hui dans le budget c'est les chiffres que vous allez avoir. Par contre, la dotation de solidarité, elle a légèrement augmenté, elle est passée à 98 332 € contre 89 769 € en 2023, qu'on avait prévu une légère augmentation. On a plutôt une bonne surprise sur la dotation de solidarité rurale, sur la dotation globale de fonctionnement, on était à 352 001 € en 2023, on avait espéré qu'elle ne bouge pas. Malheureusement elle a diminué et on est à 350 512. Et ensuite, sur la dotation de péréquation, on était à 46 598 € l'année dernière et on passe à 41 938 € cette année.

Donc aujourd'hui, on a une légère augmentation de nos dotations de l'État grâce à la dotation de solidarité rurale, grâce à la péréquation on va dire, puisque c'est une dotation qui est en augmentation liée à la péréquation. Donc pour qui chez nous a remonté quand même d'à peu près 9 000,00€ voilà. L'allocation de compensation de la CUA, en légère baisse de 74 515 €, puisque la CUA a pris une compétence. Donc on ne paie plus la facture d'éclairage public. On avait à peu près 71 000,00 € d'éclairage public et on a perdu 74 715 € d'allocations de compensation. Et puis on aura une augmentation de notre dotation de solidarité communautaire. Qui est passé à 319 602 € donc 3 609 € supplémentaires donc au niveau des dotations. Entre les dotations et les factures qu'on ne paiera pas cette année sur l'éclairage public, on a légèrement un gain, on va dire par rapport aux dotations et aux dotations de compensation que nous n'avons pas perdue cette année. Donc là, en section de fonctionnement, vous avez tous les produits qui vous sont proposés. Les Impôts et taxes qui rapportent 1 294 154 € avec l'imposition directe, donc impôt et taxe, c'est notamment les dotations de compensation. Vous avez ensuite la fiscalité directe qui rapporte 3 470 000 € les dotations et participations de l'État, notamment 1 037 000 € les produits de gestion courante, les recettes.

Nos recettes propres 41 180,00 € les produits spécifiques 19 595,00 € puis l'excédent de fonctionnements reporté 360 000 €, plus les recettes d'ordre avec les travaux en régie et donc on équilibre le budget en recettes de ce montant-là. Qui nous permet d'abonder dans le cadre de

l'autofinancement de plus de 200 000 € la section d'investissement. Voilà, en dépenses d'investissement, donc en légère diminution, 1 725 461 € dans les dépenses d'investissement.

Alors les gros, gros chantiers, c'est ce que vous connaissait, c'est le Centre Social entre les reports 2023 et les crédits alloués au BP 2024, il y a 566 764 € pour les travaux du Centre Social municipal, on en a parlé tout à l'heure avec l'attribution des marchés, on a des travaux de vidéoprotection, les travaux au groupe scolaire Jean HANIQUAUT, au groupe scolaire Jean Moulin, les travaux pour l'église, de l'achat de matériel pour la restauration scolaire pour la salle Brassens puisqu'avec les travaux du Centre Social, on va devoir rapatrier les enfants de Jean HANIQUAUT à la salle Brassens. Et donc il y aura nécessairement une organisation à revoir pour pouvoir accueillir plus de 200 rationnaires chaque midi. Donc c'est l'achat d'un self, il y a les travaux, que je vous disais sur l'Église, la rénovation de la toiture de l'Église.

Et puis 160 000 € qui sont prévus pour la médiathèque, pour notre participation à la médiathèque Achicourt-Beaurains donc on rappelle que notre participation sur un budget de plus de 5 000 000 € c'est 430 000 € sur la médiathèque Achicourt-Beaurains donc prévue sur plusieurs années et donc les crédits qui sont prévus cette année permettront de payer notre quote-part dès que la mairie d'Achicourt nous le demandera. C'est donc ce qui est prévu à partir de la fin du clos couvert.

Voilà, mais il y a du matériel informatique, 25 000 € pour la toiture de l'Église et puis 19 000,00€ qui sont prévus pour l'étude sur la salle événementielle et puis sur le quartier de la plaine entre Arras et Beaurains, donc voilà pour les dépenses.

Pour les recettes, le FC TVA 50 000€, compte tenu des travaux qu'on a faits l'année dernière, le FC TVA diminue. L'autofinancement de 200 000 € déjà évoqués, un reversement de la taxe d'aménagement par la CUA, un surplus de reversement de la taxe d'aménagement par la CUA, l'amortissement c'est pour un montant de 188 300 €. Donc vous voyez qu'avec notre autofinancement, notre FCTVA et nos amortissements, qu'on rembourse, on est très largement au-dessus du montant de nos remboursements d'emprunt. On doit rembourser nos emprunts avec nos fonds propres ces 3 on va dire recettes, font partie des fonds propres et donc le remboursement d'emprunt pour cette année il est d'un montant de 315 000 €. Ensuite, vous avez des recettes de vente de terrain, l'excédent de fonctionnements capitalisés sur l'année précédente, donc, les restes à réaliser notamment.

Des recettes de subventions pour les espaces verts, et pour le cimetière, donc les subventions Pierre vous a tout à l'heure parlé des reprises de concessions, donc une reprise de concession, c'est plutôt entre 900 et 1 200 € selon la concession. Et la CUA nous donne une subvention dans le cadre d'un fonds de concours de 300 €. Alors pourquoi cette générosité ? C'est que, la CUA, à la compétence cimetière et donc s'il fallait créer un nouveau cimetière ou s'il fallait étendre un cimetière, c'est elle qui devrait financer le fait de reprendre des concessions. Ça permet d'éviter de devoir trop vite recréer de nouveaux cimetières ou étendre des cimetières. Et donc avec cette reprise de concession Pierre l'a dit tout à l'heure, c'est plus de 120 concessions à reprendre dans l'ancien cimetière. Il y aura des places supplémentaires dans l'ancien cimetière, et on ne sera pas obligé de rouvrir un cimetière supplémentaire trop vite.

Voilà pour équilibrer le budget. Ensuite donc vous avez les subventions pour le Centre Social 764 540 €. Donc avec les reports de l'année dernière et les subventions supplémentaires qu'on a évoquées, dont une subvention qui est une participation de la CAF, mais qui est un emprunt à taux 0 pour un montant de 100 000,00€. Tout ça fait partie du dossier Centre Social. Donc il y a des subventions, plus un emprunt de 100 000€, des subventions dans le cadre des fonds de concours, et de subvention de la région pour la Vidéoprotection. Donc là aussi, c'est un dossier qui est largement subventionné. Et puis

un emprunt qu'on a prévu pour un montant de 240 000,00 €, ceci nous permet d'équilibrer le budget pour un montant d'un 1 725 461,00 € dont 555 000,00 € de recettes nouvelles. Voilà.

Donc plutôt une bonne année on va dire sur la construction du budget puisque, je veux dire que le travail qui a été fait permet quand même de dégager des marges de manœuvre même si elles ne sont toujours pas suffisantes pour pouvoir investir plus, il faudrait avoir un meilleur autofinancement. Mais avec ce qu'on vient de subir en termes d'augmentation d'énergie, en termes d'augmentation de l'inflation sur l'alimentation, etc., c'est plutôt pas trop mauvais, c'est plutôt moins mauvais que ce qu'on pouvait en tout cas penser. Des subventions pour la plupart de nos projets, ça aussi c'est quelque chose qu'il faut relever. Et puis notre capacité à entretenir notre patrimoine et à continuer les projets ce qui n'est pas évidente pour l'ensemble des collectivités. Et on arrive nous, à continuer à avoir un projet Centre Social, un projet médiathèque qui est en cours et de commencer à voir des perspectives sur les autres projets pour les années d'après.

Avec 240 000 € d'emprunt et 350 000,00€ d'amortissement d'emprunt continu à faire baisser notre charge de la dette et ça aussi, il faut quand même le dire, aujourd'hui on est à moins de 400€ de dette par habitant, d'endettement par habitant, ce qui est plus que la moitié moins des communes de la même strate, ça veut dire qu'on est moitié moins endettés que les communes de notre de strate, celle-ci.

Pierre ANSART :

Il y a 20 ans, nous étions à 1 200 € de dette par l'État.

Cédric DUPOND :

En 2004, on était à 1 200 €, en 2014 on était à 800,00 €. On est arrivé effectivement aujourd'hui en 10 ans à diminuer par 2. On a divisé par 3 depuis 20 ans et on a divisé par 2 depuis 10 ans, voilà.

Pierre ANSART :

Très bien. Je suppose qu'il y a des questions ? Pas de questions, très bien, merci.

Cédric DUPOND :

Ça va, il y a un gros match, c'est Jean Louis qui vous l'a dit ?

Pierre ANSART :

C'est Jean-Louis qui a passé la consigne.

Jean-Louis PETIT :

Montre-moi le budget du Paris Saint-Germain.

Cédric DUPOND :

D'accord, ça serait bien.

Pierre ANSART :

Écoutez, s'il n'y a pas de question, je propose de passer au vote donc, qui est contre ? 4, abstentions ? Et donc 24 pour. Très bien alors, nous sommes arrivés à la fin de ce Conseil Municipal.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BEURAINS : MAIRIE DE BEURAINS (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21620099800013

POSTE COMPTABLE : SGC ARRAS

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : Principal (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	30
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	31
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	33
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	36
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	41

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	44
A1.01 - Opérations non ventilables	47
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	48
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	51
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	52
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	53
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	56
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	59
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	62
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	63
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	66
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	68
A1.908 - Fonction 8 - Transports	71
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	75
A2.01 - Opérations non ventilables	77
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	78
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	84
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	85
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	86
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	89
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	92
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	95
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	96
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	97
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	100
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	102
A2.938 - Fonction 8 - Transports	105

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	109
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	110
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	115
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	116

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	117
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	119
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	120
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	121
B3.1 - Etat des provisions constituées	122
B3.2 - Etalement des provisions	124
B4 - Etat des charges transférées	125
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	126
B6 - Prêts	127
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	128
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	129
B7.3 - Etat des emprunts garantis	130
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	131
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	132
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	133
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	134
B7.8 - Autres engagements donnés	135
B7.9 - Autres engagements reçus	136
B8 - Subventions versées	137
B9 - Etat du personnel	139
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	142
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	143
B11.2 - Liste des établissements publics créés	144
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	145
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	Sans Objet
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	Sans Objet
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	Sans Objet
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	146
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	147
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	148
D3 - Décisions en matière de taux	150
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	151
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	152
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	154
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	155
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	156

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

■ Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	5583

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1104,34
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1129,48
3	Dépenses d'équipement brut / population	92,34
4	Encours de dette / population (2) (3)	470,70
5	DGF / population	86,11
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0,6762
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	1,0307
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0,0817
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0,4167
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- avec (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7,50 %
- Investissement : 7,50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	7 052 785,21	7 469 217,76	-140 340,89	A1 276 091,66
Investissement	935 686,41	1 085 286,34	(3) -320 504,22	A2 -170 904,29
Fonctionnement	6 117 098,80	6 383 931,42	(4) 180 163,33	A3 446 995,95

	RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde (B)		
TOTAL des RAR	I + II 612 652,00	III + IV 696 574,00	B1 83 922,00		
Investissement	I 612 652,00	III 696 574,00	B2 83 922,00		
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3 0,00		

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	360 013,66
Investissement	A2 + B2	-86 982,29
Fonctionnement	A3 + B3	446 995,95

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 612 652,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	15 500,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	80 844,00
21	Immobilisations corporelles (3)	120 923,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	395 385,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 696 574,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	76 398,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	535 716,00
16	Emprunts et dettes assimilées	84 460,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS	A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	941 904,71	1 028 887,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	612 652,00	696 574,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 170 904,29	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		1 725 461,00	1 725 461,00

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	6 831 870,00	6 471 856,34
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 360 013,66
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		6 831 870,00	6 831 870,00
TOTAL DU BUDGET (4)		8 557 331,00	8 557 331,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
---	-----	-------------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	30 126,00	15 500,00	46 232,00	46 232,00	61 732,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	80 844,00	80 844,00	79 401,00	79 401,00	160 245,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	272 358,46	120 923,00	217 181,71	217 181,71	338 104,71
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	544 714,21	395 385,00	170 999,00	170 999,00	566 384,00
Total des dépenses d'équipement		928 042,67	612 652,00	513 813,71	513 813,71	1 126 465,71
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	335 143,00	0,00	315 000,00	315 000,00	315 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		335 143,00	0,00	315 000,00	315 000,00	315 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		1 263 185,67	612 652,00	828 813,71	828 813,71	1 441 465,71

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	111 888,00		107 726,00	107 726,00	107 726,00
041	Opérations patrimoniales (7)	190 125,00		5 365,00	5 365,00	5 365,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		302 013,00		113 091,00	113 091,00	113 091,00

TOTAL	1 565 198,67	612 652,00	941 904,71	941 904,71	1 554 556,71
--------------	---------------------	-------------------	-------------------	-------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	170 904,29
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 725 461,00
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	670 568,00	535 716,00	220 906,24	220 906,24	756 622,24
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	296 460,00	84 460,00	255 540,00	255 540,00	340 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		967 028,00	620 176,00	476 446,24	476 446,24	1 096 622,24
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	79 450,00	0,00	64 700,00	64 700,00	64 700,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	223 592,22	0,00	86 982,29	86 982,29	86 982,29
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	76 498,00	76 398,00	6 294,00	6 294,00	82 692,00
Total des recettes financières		379 540,22	76 398,00	157 976,29	157 976,29	234 374,29
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 346 568,22	696 574,00	634 422,53	634 422,53	1 330 996,53

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	80 612,67		200 799,47	200 799,47	200 799,47
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	233 397,00		188 300,00	188 300,00	188 300,00
041	Opérations patrimoniales (10)	190 125,00		5 365,00	5 365,00	5 365,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		504 134,67		394 464,47	394 464,47	394 464,47

TOTAL	1 850 702,89	696 574,00	1 028 887,00	1 028 887,00	1 725 461,00
--------------	---------------------	-------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 725 461,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	281 373,47
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et

réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	1 633 274,00	0,00	1 417 367,00	1 417 367,00	1 417 367,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	4 169 410,00	0,00	4 381 733,00	4 381 733,00	4 381 733,00
014	Atténuations de produits	27 785,00	0,00	15 046,00	15 046,00	15 046,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	419 662,66	0,00	552 337,66	552 337,66	552 337,66
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		6 250 131,66	0,00	6 366 483,66	6 366 483,66	6 366 483,66
66	Charges financières	75 374,00	0,00	66 111,53	66 111,53	66 111,53
67	Charges spécifiques (3)	7 863,00	0,00	9 030,34	9 030,34	9 030,34
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	700,00	0,00	1 145,00	1 145,00	1 145,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		6 334 068,66	0,00	6 442 770,53	6 442 770,53	6 442 770,53

023	Virement à la section d'investissement (4)	80 612,67	0,00	200 799,47	200 799,47	200 799,47
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	233 397,00	0,00	188 300,00	188 300,00	188 300,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		314 009,67	0,00	389 099,47	389 099,47	389 099,47

TOTAL	6 648 078,33	0,00	6 831 870,00	6 831 870,00	6 831 870,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 831 870,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	55 000,00	0,00	101 736,00	101 736,00	101 736,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	391 690,00	0,00	398 664,00	398 664,00	398 664,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	1 365 046,00	0,00	1 294 154,00	1 294 154,00	1 294 154,00
731	Fiscalité locale	3 356 445,00	0,00	3 470 382,00	3 470 382,00	3 470 382,00
74	Dotations et participations (3)	1 150 221,00	0,00	1 037 794,34	1 037 794,34	1 037 794,34
75	Autres produits de gestion courante (3)	37 150,00	0,00	41 180,00	41 180,00	41 180,00
Total des recettes de gestion courante		6 355 552,00	0,00	6 343 910,34	6 343 910,34	6 343 910,34
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	125,00	0,00	19 595,00	19 595,00	19 595,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	350,00		625,00	625,00	625,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		6 356 027,00	0,00	6 364 130,34	6 364 130,34	6 364 130,34

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	111 888,00		107 726,00	107 726,00	107 726,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		111 888,00		107 726,00	107 726,00	107 726,00

TOTAL	6 467 915,00	0,00	6 471 856,34	6 471 856,34	6 471 856,34
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	360 013,66
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 831 870,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	281 373,47	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	-------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	315 000,00	0,00	315 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	61 732,00	0,00	61 732,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	160 245,00	0,00	160 245,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	338 104,71	113 091,00	451 195,71
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	566 384,00	0,00	566 384,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		1 441 465,71	113 091,00	1 554 556,71

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	170 904,29
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 725 461,00
---	---------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	1 417 367,00		1 417 367,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	4 381 733,00		4 381 733,00
014	Atténuations de produits	15 046,00		15 046,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	552 337,66	0,00	552 337,66
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	66 111,53	0,00	66 111,53
67	Charges spécifiques (9)	9 030,34	0,00	9 030,34
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	1 145,00	188 300,00	189 445,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		200 799,47	200 799,47
Dépenses de fonctionnement – Total		6 442 770,53	389 099,47	6 831 870,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 831 870,00
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	64 700,00	0,00	64 700,00
13 Subventions d'investissement (reçues) (3)	756 622,24	0,00	756 622,24
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	340 000,00	0,00	340 000,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	5 365,00	5 365,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations		188 300,00	188 300,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement		200 799,47	200 799,47
024 Produits des cessions d'immobilisations	82 692,00		82 692,00
Recettes d'investissement – Total	1 244 014,24	394 464,47	1 638 478,71

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	86 982,29
---------------------------------------	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 725 461,00
---	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013 Atténuations de charges (8)	101 736,00		101 736,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	398 664,00		398 664,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72 Production immobilisée		107 726,00	107 726,00
73 Impôts et taxes (sauf 731)	1 294 154,00		1 294 154,00
731 Fiscalité locale	3 470 382,00		3 470 382,00
74 Dotations et participations (8)	1 037 794,34		1 037 794,34
75 Autres produits de gestion courante (8)	41 180,00	0,00	0,00
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 Produits spécifiques (8)	19 595,00	0,00	19 595,00
78 Reprise sur amortissements et provisions (8)	625,00	0,00	625,00
79 Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total	6 364 130,34	107 726,00	6 471 856,34

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	360 013,66
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 831 870,00
--	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 565 198,67	612 652,00	0,00	941 904,71	941 904,71	0,00	941 904,71	1 554 556,71
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	30 126,00	15 500,00	0,00	46 232,00	46 232,00	0,00	46 232,00	61 732,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	80 844,00	80 844,00	0,00	79 401,00	79 401,00	0,00	79 401,00	160 245,00
21	Immobilisations corporelles	272 358,46	120 923,00	0,00	217 181,71	217 181,71	0,00	217 181,71	338 104,71
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	544 714,21	395 385,00	0,00	170 999,00	170 999,00	0,00	170 999,00	566 384,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		928 042,67	612 652,00	0,00	513 813,71	513 813,71	0,00	513 813,71	1 126 465,71
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	335 143,00	0,00		315 000,00	315 000,00		315 000,00	315 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		335 143,00	0,00	0,00	315 000,00	315 000,00	0,00	315 000,00	315 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		1 263 185,67	612 652,00	0,00	828 813,71	828 813,71	0,00	828 813,71	1 441 465,71
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	111 888,00			107 726,00	107 726,00		107 726,00	107 726,00
041	Opérations patrimoniales (7)	190 125,00			5 365,00	5 365,00		5 365,00	5 365,00
Total des dépenses d'ordre		302 013,00			113 091,00	113 091,00		113 091,00	113 091,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	170 904,29
---	-------------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	1 725 461,00
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		1 627 110,67	696 574,00	941 904,71	941 904,71	1 638 478,71
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	670 568,00	535 716,00	220 906,24	220 906,24	756 622,24
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	296 460,00	84 460,00	255 540,00	255 540,00	340 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		967 028,00	620 176,00	476 446,24	476 446,24	1 096 622,24
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	79 450,00	0,00	64 700,00	64 700,00	64 700,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	76 498,00	76 398,00	6 294,00	6 294,00	82 692,00
Total des recettes financières		155 948,00	76 398,00	70 994,00	70 994,00	147 392,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 122 976,00	696 574,00	547 440,24	547 440,24	1 244 014,24
021	Virement de la section de fonctionnement	80 612,67		200 799,47	200 799,47	200 799,47
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	233 397,00		188 300,00	188 300,00	188 300,00
041	Opérations patrimoniales (6)	190 125,00		5 365,00	5 365,00	5 365,00
Total des recettes d'ordre		504 134,67		394 464,47	394 464,47	394 464,47

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	0,00
---	-------------

Affectation au compte 1068 (8)	86 982,29
---------------------------------------	------------------

Total des recettes d'investissement cumulées	1 725 461,00
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	1 565 198,67	612 652,00	0,00	941 904,71	941 904,71	0,00	941 904,71	1 554 556,71
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	30 126,00	15 500,00	0,00	46 232,00	46 232,00	0,00	46 232,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
2031	Frais d'études	15 000,00	14 500,00	34 500,00	34 500,00	0,00	34 500,00	49 000,00
2033	Frais d'insertion	1 000,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
2051	Concessions, droits similaires	14 126,00	0,00	11 232,00	11 232,00	0,00	11 232,00	11 232,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	80 844,00	80 844,00	0,00	79 401,00	79 401,00	0,00	79 401,00
2324	Subventions d'équipements versées	80 844,00	80 844,00	0,00	79 401,00	79 401,00	0,00	79 401,00
21	Immobilisations corporelles	272 358,46	120 923,00	0,00	217 181,71	217 181,71	0,00	217 181,71
2111	Terrains nus	11 936,00	5 800,00	0,00	56 632,71	56 632,71	0,00	56 632,71
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	3 600,00	0,00	0,00	6 710,00	6 710,00	0,00	6 710,00
2128	Autres agencements et aménagement	7 712,00	6 560,00	0,00	2 808,00	2 808,00	0,00	2 808,00
21312	Bâtiments scolaires	671,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21316	Equipements du cimetière	8 585,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	15 296,00	7 360,00	0,00	47 844,00	47 844,00	0,00	47 844,00
21351	Bâtiments publics	3 895,00	3 240,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 240,00
2138	Autres constructions	1 000,00	999,00	0,00	0,00	0,00	0,00	999,00
2152	Installations de voirie	13 945,00	5 142,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 142,00
215741	Inst., mat., outil. cantines scolaires	0,00	0,00	0,00	16 122,00	16 122,00	0,00	16 122,00
21578	Autre matériel technique	0,00	0,00	0,00	900,00	900,00	0,00	900,00
2158	Autres inst., matériel, outil. techniques	62 147,00	59 951,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59 951,00
21828	Autres matériels de transport	3 416,00	0,00	0,00	29 880,00	29 880,00	0,00	29 880,00
21831	Matériel informatique scolaire	7 560,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	40 783,00	5 833,00	0,00	15 352,00	15 352,00	0,00	15 352,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	8 180,46	0,00	0,00	5 536,00	5 536,00	0,00	5 536,00
21848	Autres matériels de bureau et mobilier	31 302,00	17 685,00	0,00	4 042,00	4 042,00	0,00	4 042,00
2185	Matériel de téléphonie	2 894,00	0,00	0,00	2 070,00	2 070,00	0,00	2 070,00
2188	Autres immobilisations corporelles	49 436,00	8 353,00	0,00	29 285,00	29 285,00	0,00	29 285,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	544 714,21	395 385,00	0,00	170 999,00	170 999,00	0,00	170 999,00	566 384,00
2313	Constructions	536 824,21	390 165,00		148 263,00	148 263,00	0,00	148 263,00	538 428,00
2315	Install., matériel et outill. technique	7 890,00	5 220,00		22 736,00	22 736,00	0,00	22 736,00	27 956,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		928 042,67	612 652,00	0,00	513 813,71	513 813,71	0,00	513 813,71	1 126 465,71
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	335 143,00	0,00		315 000,00	315 000,00		315 000,00	315 000,00
1641	Emprunts en euros	335 143,00	0,00		315 000,00	315 000,00		315 000,00	315 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		335 143,00	0,00	0,00	315 000,00	315 000,00	0,00	315 000,00	315 000,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		1 263 185,67	612 652,00	0,00	828 813,71	828 813,71	0,00	828 813,71	1 441 465,71
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	111 888,00			107 726,00	107 726,00		107 726,00	107 726,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	111 888,00			107 726,00	107 726,00		107 726,00	107 726,00
21312	Bâtiments scolaires	26 615,00			98 701,00	98 701,00		98 701,00	98 701,00
21318	Autres bâtiments publics	85 273,00			9 025,00	9 025,00		9 025,00	9 025,00
041	Opérations patrimoniales (8)	190 125,00			5 365,00	5 365,00		5 365,00	5 365,00
21318	Autres bâtiments publics	8 125,00			5 365,00	5 365,00		5 365,00	5 365,00
2138	Autres constructions	182 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		302 013,00			113 091,00	113 091,00		113 091,00	113 091,00

- (1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		1 627 110,67	696 574,00	941 904,71	941 904,71	1 638 478,71
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	670 568,00	535 716,00	220 906,24	220 906,24	756 622,24
1318	Autres subventions d'équipement transf.	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	420 127,00	164 322,00	2 693,24	2 693,24	167 015,24
1322	Subv. non transf. Régions	193 026,00	148 276,00	20 000,00	20 000,00	168 276,00
1323	Subv. non transf. Départements	6 894,00	0,00	121 913,00	121 913,00	121 913,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	47 414,00	17 568,00	76 300,00	76 300,00	93 868,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	107,00	205 550,00	0,00	0,00	205 550,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	296 460,00	84 460,00	255 540,00	255 540,00	340 000,00
1641	Emprunts en euros	212 000,00	0,00	240 000,00	240 000,00	240 000,00
16818	Emprunts - Autres prêteurs	84 460,00	84 460,00	15 540,00	15 540,00	100 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		967 028,00	620 176,00	476 446,24	476 446,24	1 096 622,24
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	79 450,00	0,00	64 700,00	64 700,00	64 700,00
10222	FCTVA	79 450,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00	14 700,00	14 700,00	14 700,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	76 498,00	76 398,00	6 294,00	6 294,00	82 692,00
Total des recettes financières		155 948,00	76 398,00	70 994,00	70 994,00	147 392,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 122 976,00	696 574,00	547 440,24	547 440,24	1 244 014,24
021	Virement de la section de fonctionnement	80 612,67		200 799,47	200 799,47	200 799,47
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	233 397,00		188 300,00	188 300,00	188 300,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00		0,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	4 737,00		4 000,00	4 000,00	4 000,00
28041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	200,00		0,00	0,00	0,00
28041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	2 200,00		0,00	0,00	0,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	10 125,00		0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
2805	Licences, logiciels, droits similaires	14 270,00		7 000,00	7 000,00	7 000,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	4 720,00		4 800,00	4 800,00	4 800,00
28128	Autres aménagements de terrains	40,00		100,00	100,00	100,00
281316	Equipements de cimetière	165,00		500,00	500,00	500,00
281321	Immeubles de rapport	0,00		4 000,00	4 000,00	4 000,00
28152	Installations de voirie	3 300,00		3 300,00	3 300,00	3 300,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	80,00		0,00	0,00	0,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	6 950,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
281721	Plant. arbres, arbustes (mise à dispo)	100,00		100,00	100,00	100,00
281828	Autres matériels de transport	19 800,00		25 000,00	25 000,00	25 000,00
281831	Matériel informatique scolaire	28 900,00		8 000,00	8 000,00	8 000,00
281838	Autre matériel informatique	48 800,00		38 000,00	38 000,00	38 000,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	5 540,00		4 000,00	4 000,00	4 000,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	9 750,00		9 000,00	9 000,00	9 000,00
28185	Matériel de téléphonie	720,00		500,00	500,00	500,00
28188	Autres immo. corporelles	73 000,00		75 000,00	75 000,00	75 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	190 125,00		5 365,00	5 365,00	5 365,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	182 000,00		0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	8 125,00		5 365,00	5 365,00	5 365,00
Total des recettes d'ordre		504 134,67		394 464,47	394 464,47	394 464,47

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		6 648 078,33	0,00	0,00	6 831 870,00	6 831 870,00	0,00	6 831 870,00	6 831 870,00
011	Charges à caractère général (3)	1 633 274,00	0,00	0,00	1 417 367,00	1 417 367,00	0,00	1 417 367,00	1 417 367,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	4 169 410,00	0,00		4 381 733,00	4 381 733,00		4 381 733,00	4 381 733,00
014	Atténuations de produits	27 785,00	0,00		15 046,00	15 046,00		15 046,00	15 046,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	419 662,66	0,00	0,00	552 337,66	552 337,66	0,00	552 337,66	552 337,66
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		6 250 131,66	0,00	0,00	6 366 483,66	6 366 483,66	0,00	6 366 483,66	6 366 483,66
66	Charges financières	75 374,00	0,00		66 111,53	66 111,53		66 111,53	66 111,53
67	Charges spécifiques (3)	7 863,00	0,00		9 030,34	9 030,34		9 030,34	9 030,34
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	700,00			1 145,00	1 145,00		1 145,00	1 145,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		83 937,00	0,00	0,00	76 286,87	76 286,87		76 286,87	76 286,87
Total des dépenses réelles		6 334 068,66	0,00	0,00	6 442 770,53	6 442 770,53	0,00	6 442 770,53	6 442 770,53
023	Virement à la section d'investissement	80 612,67			200 799,47	200 799,47		200 799,47	200 799,47
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	233 397,00			188 300,00	188 300,00		188 300,00	188 300,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		314 009,67			389 099,47	389 099,47		389 099,47	389 099,47

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	0,00
--	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	6 831 870,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		6 467 915,00	0,00	6 471 856,34	6 471 856,34	6 471 856,34
013	Atténuations de charges (2)	55 000,00	0,00	101 736,00	101 736,00	101 736,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	391 690,00	0,00	398 664,00	398 664,00	398 664,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 365 046,00	0,00	1 294 154,00	1 294 154,00	1 294 154,00
731	Fiscalité locale	3 356 445,00	0,00	3 470 382,00	3 470 382,00	3 470 382,00
74	Dotations et participations (2)	1 150 221,00	0,00	1 037 794,34	1 037 794,34	1 037 794,34
75	Autres produits de gestion courante (2)	37 150,00	0,00	41 180,00	41 180,00	41 180,00
Total des recettes de gestion des services		6 355 552,00	0,00	6 343 910,34	6 343 910,34	6 343 910,34
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	125,00	0,00	19 595,00	19 595,00	19 595,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	350,00		625,00	625,00	625,00
Total des recettes financières		475,00	0,00	20 220,00	20 220,00	20 220,00
Total des recettes réelles		6 356 027,00	0,00	6 364 130,34	6 364 130,34	6 364 130,34
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	111 888,00		107 726,00	107 726,00	107 726,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		111 888,00		107 726,00	107 726,00	107 726,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	360 013,66
--	-------------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	6 831 870,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		6 648 078,33	0,00	0,00	6 831 870,00	6 831 870,00	0,00	6 831 870,00	6 831 870,00
011	Charges à caractère général (4)	1 633 274,00	0,00	0,00	1 417 367,00	1 417 367,00	0,00	1 417 367,00	1 417 367,00
6042	Achats de prestations de services	167 589,00	0,00	0,00	179 368,00	179 368,00	0,00	179 368,00	179 368,00
60611	Eau et assainissement	21 275,00	0,00	0,00	22 760,00	22 760,00	0,00	22 760,00	22 760,00
60612	Energie - Electricité	299 880,00	0,00	0,00	124 685,00	124 685,00	0,00	124 685,00	124 685,00
60613	Chauffage urbain	139 085,00	0,00	0,00	133 500,00	133 500,00	0,00	133 500,00	133 500,00
60621	Combustibles	878,00	0,00	0,00	750,00	750,00	0,00	750,00	750,00
60622	Carburants	29 650,00	0,00	0,00	28 350,00	28 350,00	0,00	28 350,00	28 350,00
60623	Alimentation	27 094,00	0,00	0,00	28 455,00	28 455,00	0,00	28 455,00	28 455,00
60624	Produits de traitement	2 729,00	0,00	0,00	3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
60628	Autres fournitures non stockées	150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	26 678,00	0,00	0,00	24 270,00	24 270,00	0,00	24 270,00	24 270,00
60632	Fournitures de petit équipement	164 711,00	0,00	0,00	84 008,00	84 008,00	0,00	84 008,00	84 008,00
60636	Habillement et vêtements de travail	11 793,00	0,00	0,00	10 500,00	10 500,00	0,00	10 500,00	10 500,00
6064	Fournitures administratives	17 370,00	0,00	0,00	12 495,00	12 495,00	0,00	12 495,00	12 495,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	26 610,00	0,00	0,00	700,00	700,00	0,00	700,00	700,00
6067	Fournitures scolaires	21 203,00	0,00	0,00	21 627,00	21 627,00	0,00	21 627,00	21 627,00
6068	Autres matières et fournitures	13 416,00	0,00	0,00	93 520,00	93 520,00	0,00	93 520,00	93 520,00
611	Contrats de prestations de services	41 965,00	0,00	0,00	16 072,00	16 072,00	0,00	16 072,00	16 072,00
61221	Matériel roulant	13 000,00	0,00	0,00	9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00
6132	Locations immobilières	2 100,00	0,00	0,00	2 100,00	2 100,00	0,00	2 100,00	2 100,00
61351	Matériel roulant	2 992,00	0,00	0,00	1 510,00	1 510,00	0,00	1 510,00	1 510,00
61358	Autres	32 472,00	0,00	0,00	20 867,00	20 867,00	0,00	20 867,00	20 867,00
614	Charges locatives et de copropriété	220,00	0,00	0,00	220,00	220,00	0,00	220,00	220,00
61521	Entretien terrains	112 983,00	0,00	0,00	91 200,00	91 200,00	0,00	91 200,00	91 200,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	6 527,00	0,00	0,00	8 995,00	8 995,00	0,00	8 995,00	8 995,00
615232	Entretien, réparations réseaux	13 500,00	0,00	0,00	9 500,00	9 500,00	0,00	9 500,00	9 500,00
61551	Entretien matériel roulant	8 572,00	0,00	0,00	13 000,00	13 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	19 195,00	0,00	0,00	6 428,00	6 428,00	0,00	6 428,00	6 428,00
6156	Maintenance	56 211,00	0,00	0,00	70 178,00	70 178,00	0,00	70 178,00	70 178,00
6161	Multirisques	19 305,00	0,00	0,00	24 238,00	24 238,00	0,00	24 238,00	24 238,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	4 014,00	0,00	0,00	3 105,00	3 105,00	0,00	3 105,00	3 105,00
6184	Versements à des organismes de formation	20 450,00	0,00	0,00	23 650,00	23 650,00	0,00	23 650,00	23 650,00

MAIRIE DE BEURAINS - Principal - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6188	Autres frais divers	27 434,00	0,00		27 720,00	27 720,00	0,00	27 720,00	27 720,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	1 800,00	0,00		3 900,00	3 900,00	0,00	3 900,00	3 900,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	50,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00		6 618,00	6 618,00	0,00	6 618,00	6 618,00
6228	Divers	25 026,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	1 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	54 703,00	0,00		65 407,00	65 407,00	0,00	65 407,00	65 407,00
6234	Réceptions	2 420,00	0,00		3 250,00	3 250,00	0,00	3 250,00	3 250,00
6236	Catalogues et imprimés	17 772,00	0,00		16 132,00	16 132,00	0,00	16 132,00	16 132,00
6238	Divers	2 250,00	0,00		5 180,00	5 180,00	0,00	5 180,00	5 180,00
6241	Transports de biens	930,00	0,00		300,00	300,00	0,00	300,00	300,00
6245	Transports de personnes extérieures	63 131,00	0,00		74 749,00	74 749,00	0,00	74 749,00	74 749,00
6247	Transports collectifs	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6248	Divers	220,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	1 084,00	0,00		1 510,00	1 510,00	0,00	1 510,00	1 510,00
6261	Frais d'affranchissement	8 720,00	0,00		7 917,00	7 917,00	0,00	7 917,00	7 917,00
6262	Frais de télécommunications	25 353,00	0,00		22 525,00	22 525,00	0,00	22 525,00	22 525,00
627	Services bancaires et assimilés	900,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
6281	Concours divers (cotisations)	3 368,00	0,00		5 232,00	5 232,00	0,00	5 232,00	5 232,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	34 183,00	0,00		66 351,00	66 351,00	0,00	66 351,00	66 351,00
6288	Autres services extérieurs	28 644,00	0,00		27 375,00	27 375,00	0,00	27 375,00	27 375,00
63512	Taxes foncières	9 125,00	0,00		9 700,00	9 700,00	0,00	9 700,00	9 700,00
6353	Impôts indirects	185,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	9,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	350,00	0,00		450,00	450,00	0,00	450,00	450,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	4 169 410,00	0,00		4 381 733,00	4 381 733,00		4 381 733,00	4 381 733,00
6218	Autre personnel extérieur	400,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6331	Versement mobilité	23 985,00	0,00		25 085,00	25 085,00		25 085,00	25 085,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	12 028,00	0,00		12 542,00	12 542,00		12 542,00	12 542,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	52 990,00	0,00		56 221,00	56 221,00		56 221,00	56 221,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	7 217,00	0,00		7 529,00	7 529,00		7 529,00	7 529,00
64111	Rémunération principale titulaires	1 781 586,00	0,00		1 892 100,00	1 892 100,00		1 892 100,00	1 892 100,00
64112	SFT, indemnité de résidence	22 327,00	0,00		20 035,00	20 035,00		20 035,00	20 035,00
64113	NBI	21 608,00	0,00		22 252,00	22 252,00		22 252,00	22 252,00
64118	Autres indemnités	428 910,00	0,00		415 141,00	415 141,00		415 141,00	415 141,00
64131	Rémunérations	541 350,00	0,00		558 230,00	558 230,00		558 230,00	558 230,00

MAIRIE DE BEURAINS - Principal - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00		6 982,00	6 982,00		6 982,00	6 982,00
64138	Primes et autres indemnités	91 870,00	0,00		106 782,00	106 782,00		106 782,00	106 782,00
6415	Congés payés	0,00	0,00		10 142,00	10 142,00		10 142,00	10 142,00
64168	Autres emplois aidés	32 194,00	0,00		33 522,00	33 522,00		33 522,00	33 522,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00		22 806,00	22 806,00		22 806,00	22 806,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	450 662,00	0,00		478 994,00	478 994,00		478 994,00	478 994,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	585 208,00	0,00		600 148,00	600 148,00		600 148,00	600 148,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	26 193,00	0,00		28 378,00	28 378,00		28 378,00	28 378,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	48 318,00	0,00		41 318,00	41 318,00		41 318,00	41 318,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	7 831,00	0,00		2 917,00	2 917,00		2 917,00	2 917,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	6 371,00	0,00		6 932,00	6 932,00		6 932,00	6 932,00
6472	Prestations familiales directes	10 612,00	0,00		15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	16 050,00	0,00		18 677,00	18 677,00		18 677,00	18 677,00
6488	Autres	1 700,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	27 785,00	0,00		15 046,00	15 046,00		15 046,00	15 046,00
7391112	Dégrèv. taxe habit. / logements vacants	500,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
739118	Autres revers, restit. contrib. directes	13 239,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	14 046,00	0,00		14 046,00	14 046,00		14 046,00	14 046,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	419 662,66	0,00	0,00	552 337,66	552 337,66	0,00	552 337,66	552 337,66
65132	Prix	2 278,00	0,00		2 346,00	2 346,00	0,00	2 346,00	2 346,00
65311	Indemnités de fonction	86 667,00	0,00		83 400,00	83 400,00	0,00	83 400,00	83 400,00
65312	Frais de mission et de déplacement	0,00	0,00		300,00	300,00	0,00	300,00	300,00
65313	Cotisations de retraite	3 770,00	0,00		3 600,00	3 600,00	0,00	3 600,00	3 600,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	6 194,00	0,00		6 240,00	6 240,00	0,00	6 240,00	6 240,00
65315	Formation	1 750,00	0,00		1 600,00	1 600,00	0,00	1 600,00	1 600,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	55,00	0,00		100,00	100,00	0,00	100,00	100,00
6541	Créances admises en non-valeur	4 610,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
6542	Créances éteintes	500,00	0,00		1 380,00	1 380,00	0,00	1 380,00	1 380,00
657341	Subv. fonct. communes membres du GFP	0,00	0,00		131 000,00	131 000,00	0,00	131 000,00	131 000,00
657351	Subv. fonct. GFP de rattachement	20 000,00	0,00		18 500,00	18 500,00	0,00	18 500,00	18 500,00
657362	Subv. Fonct. BA/régies	93 541,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE BEURAINS - Principal - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
65736212	Subv. régie admin. avec ps.morale	0,00	0,00		13 952,66	13 952,66	0,00	13 952,66	13 952,66
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	13 952,66	0,00		103 091,00	103 091,00	0,00	103 091,00	103 091,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	25 100,00	0,00		23 900,00	23 900,00	0,00	23 900,00	23 900,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	123 750,00	0,00		132 217,00	132 217,00	0,00	132 217,00	132 217,00
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	25 217,00	0,00		26 020,00	26 020,00	0,00	26 020,00	26 020,00
65818	Autres	9 084,00	0,00		3 041,00	3 041,00	0,00	3 041,00	3 041,00
6584	Amendes fiscales et pénales	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	3 194,00	0,00		150,00	150,00	0,00	150,00	150,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		6 250 131,66	0,00	0,00	6 366 483,66	6 366 483,66	0,00	6 366 483,66	6 366 483,66
66	Charges financières	75 374,00	0,00		66 111,53	66 111,53		66 111,53	66 111,53
66111	Intérêts réglés à l'échéance	64 000,00	0,00		59 000,00	59 000,00		59 000,00	59 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	1 000,00	0,00		511,53	511,53		511,53	511,53
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	9 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00		6 000,00	6 000,00
6688	Autres	1 374,00	0,00		600,00	600,00		600,00	600,00
67	Charges spécifiques (4)	7 863,00	0,00		9 030,34	9 030,34		9 030,34	9 030,34
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	7 863,00	0,00		9 030,34	9 030,34		9 030,34	9 030,34
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	700,00			1 145,00	1 145,00		1 145,00	1 145,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	700,00			1 145,00	1 145,00		1 145,00	1 145,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		83 937,00	0,00	0,00	76 286,87	76 286,87		76 286,87	76 286,87
Total des dépenses réelles		6 334 068,66	0,00	0,00	6 442 770,53	6 442 770,53	0,00	6 442 770,53	6 442 770,53
023	Virement à la section d'investissement	80 612,67			200 799,47	200 799,47		200 799,47	200 799,47
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	233 397,00			188 300,00	188 300,00		188 300,00	188 300,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	233 397,00			188 300,00	188 300,00		188 300,00	188 300,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		314 009,67			389 099,47	389 099,47		389 099,47	389 099,47

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	5 126,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	-4 614,47
= Différence ICNE N – ICNE N-1	511,53

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		6 467 915,00	0,00	6 471 856,34	6 471 856,34	6 471 856,34
013	Atténuations de charges (3)	55 000,00	0,00	101 736,00	101 736,00	101 736,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	45 000,00	0,00	101 736,00	101 736,00	101 736,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	391 690,00	0,00	398 664,00	398 664,00	398 664,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
70323	Red. occupation dom. public	13 850,00	0,00	14 000,00	14 000,00	14 000,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	45 650,00	0,00	28 825,00	28 825,00	28 825,00
70632	Redevances services à caractère loisir	167 867,00	0,00	156 960,00	156 960,00	156 960,00
7066	Redevances services à caractère social	3 547,00	0,00	2 230,00	2 230,00	2 230,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	155 776,00	0,00	191 649,00	191 649,00	191 649,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 365 046,00	0,00	1 294 154,00	1 294 154,00	1 294 154,00
73211	Attribution de compensation	970 517,00	0,00	896 002,00	896 002,00	896 002,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	315 993,00	0,00	319 602,00	319 602,00	319 602,00
73221	FNGIR	2 550,00	0,00	2 550,00	2 550,00	2 550,00
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	75 986,00	0,00	76 000,00	76 000,00	76 000,00
731	Fiscalité locale	3 356 445,00	0,00	3 470 382,00	3 470 382,00	3 470 382,00
73111	Impôts directs locaux	3 029 897,00	0,00	3 166 382,00	3 166 382,00	3 166 382,00
73118	Autres contributions directes	7 510,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	234 038,00	0,00	214 000,00	214 000,00	214 000,00
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	85 000,00	0,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00
74	Dotations et participations (3)	1 150 221,00	0,00	1 037 794,34	1 037 794,34	1 037 794,34
74111	Dotation forfaitaire des communes	352 001,00	0,00	352 000,00	352 000,00	352 000,00
741121	DSR des communes	89 769,00	0,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00
741127	DNP des communes	46 598,00	0,00	46 598,00	46 598,00	46 598,00
744	FCTVA	1 668,00	0,00	2 500,34	2 500,34	2 500,34
74718	Autres participations Etat	379 858,00	0,00	425 370,00	425 370,00	425 370,00
7472	Participation régions	53 730,00	0,00	54 610,00	54 610,00	54 610,00
7473	Participation départements	3 560,00	0,00	3 650,00	3 650,00	3 650,00
74741	Participation communes membres du GFP	3 125,00	0,00	6 842,00	6 842,00	6 842,00
74751	Participation GFP de rattachement	22 000,00	0,00	22 000,00	22 000,00	22 000,00
7478228	Autres personnes privées	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
74783	Fonds mobilisation départ. insertion	7 840,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	38 072,00	0,00	34 224,00	34 224,00	34 224,00
74888	Autres	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	37 150,00	0,00	41 180,00	41 180,00	41 180,00
752	Revenus des immeubles	35 150,00	0,00	34 950,00	34 950,00	34 950,00
7584	Recouvr./créances admises en non valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	2 000,00	0,00	6 230,00	6 230,00	6 230,00
Total des recettes de gestion des services		6 355 552,00	0,00	6 343 910,34	6 343 910,34	6 343 910,34
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	125,00	0,00	19 595,00	19 595,00	19 595,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	125,00	0,00	19 595,00	19 595,00	19 595,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	350,00		625,00	625,00	625,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	350,00		625,00	625,00	625,00
Total des recettes réelles		6 356 027,00	0,00	6 364 130,34	6 364 130,34	6 364 130,34
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	111 888,00		107 726,00	107 726,00	107 726,00
722	Immobilisations corporelles	111 888,00		107 726,00	107 726,00	107 726,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		111 888,00		107 726,00	107 726,00	107 726,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		315 000,00	152 648,71	0,00	0,00	39 149,00	182 239,00	2 184,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	315 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	11 732,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	118 180,71	0,00	0,00	39 149,00	29 476,00	2 184,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	22 736,00	0,00	0,00	0,00	148 263,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		397 976,29	6 360,24	0,00	0,00	0,00	198 173,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	6 294,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	151 682,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	6 360,24	0,00	0,00	0,00	182 633,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	240 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 540,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		137 593,00	0,00	0,00	0,00		828 813,71
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		315 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	30 000,00	0,00	0,00	0,00		46 232,00
204	Subventions d'équipement versées	79 401,00	0,00	0,00	0,00		79 401,00
21	Immobilisations corporelles	28 192,00	0,00	0,00	0,00		217 181,71
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		170 999,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		31 913,00	0,00	0,00	0,00		634 422,53
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		6 294,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		151 682,29
13	Subventions d'investissement	31 913,00	0,00	0,00	0,00		220 906,24
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		255 540,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

MAIRIE DE BEURAINS - Principal - BP - 2024

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		315 000,00
164	Emprunts auprès des états financiers	315 000,00
RECETTES		397 976,29
024	Produits des cessions d'immobilisations	6 294,00
102	Dotations et fonds d'investissement	64 700,00
106	Réserves	86 982,29
164	Emprunts auprès des états financiers	240 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		121 622,71	0,00	0,00	0,00	2 890,00	28 136,00	0,00	0,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	11 232,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	56 632,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 400,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	52 258,00	0,00	0,00	0,00	2 890,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 736,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	60,24	6 300,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	60,24	6 300,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., édu., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	152 648,71
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 232,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 632,71
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 400,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 148,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 736,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 360,24
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 360,24

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058		TOTAL DU CHAPITRE
				Autres		
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés	Enseignement supérieur	Cités scolaires
DEPENSES		0,00	0,00	23 027,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	23 027,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	16 122,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 149,00
215	Installat ^o , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	16 122,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 122,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 027,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		150 779,00	500,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	1 000,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	1 516,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	148 263,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		195 540,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	180 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
168	Autres emprunts et dettes assimilées	15 540,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		1 460,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	1 460,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		180,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	180,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
168	Autres emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00	0,00	182 239,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00	0,00	4 500,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 476,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	148 263,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	2 453,00	0,00	198 173,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	2 453,00	0,00	182 633,00
168	Autres emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 540,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éta sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			Action sociale				4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence			
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	2 184,00	0,00	2 184,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	2 184,00	0,00	2 184,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		501	510	511	512	513	514	515	518
		Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	28 192,00	0,00	0,00	0,00	79 401,00	30 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	9 518,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	15 444,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	2 330,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	79 401,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	11 913,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	11 913,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	137 593,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 518,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 444,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	900,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 330,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	79 401,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 913,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 913,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie				76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83						
		Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		86 372,00	5 269 448,53	0,00	0,00	395 269,00	366 207,00	177 590,00	0,00
011	Charges à caractère général	600,00	492 215,00	0,00	0,00	392 223,00	230 755,00	153 690,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	4 381 683,00	0,00	0,00	0,00	50,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	15 046,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	393 709,66	0,00	0,00	2 346,00	132 382,00	23 900,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	70 726,00	-4 614,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	5 310,34	0,00	0,00	700,00	3 020,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	1 145,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		5 199 858,34	315 911,00	0,00	0,00	278 549,00	321 110,00	246 572,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	101 736,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	19 000,00	0,00	0,00	225 749,00	152 015,00	1 900,00	0,00
73	Impôts et taxes	1 294 154,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	3 380 382,00	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	525 322,34	65 500,00	0,00	0,00	52 800,00	149 500,00	244 672,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	39 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 595,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	625,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	72 085,00	0,00	0,00	75 799,00		6 442 770,53
011	Charges à caractère général	0,00	72 085,00	0,00	0,00	75 799,00		1 417 367,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		4 381 733,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		15 046,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		552 337,66
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		66 111,53
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		9 030,34
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 145,00
RECETTES		0,00	2 130,00	0,00	0,00	0,00		6 364 130,34
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		101 736,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		398 664,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 294 154,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3 470 382,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 037 794,34
75	Autres produits de gestion courante	0,00	2 130,00	0,00	0,00	0,00		41 180,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		19 595,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		625,00

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A2.01****01 – OPERATIONS NON VENTILABLES**

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		86 372,00
627	Services bancaires et assimilés	600,00
661	Charges d'intérêts	70 126,00
668	Autres charges financières	600,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	15 046,00
RECETTES		5 199 858,34
731	Fiscalité locale	3 380 382,00
732	Fiscalité reversée	1 294 154,00
741	D.G.F.	488 598,00
744	FCTVA	2 500,34
748	Autres attributions et participations	34 224,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		5 029 919,53	0,00	0,00	58 644,00	173 467,00	5 918,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	15 720,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	159 005,00	0,00	0,00	23 500,00	38 500,00	350,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	3 672,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
612	Redevances de crédit-bail	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	12 072,00	0,00	0,00	700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	62 856,00	0,00	0,00	1 080,00	2 350,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	24 238,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	24 540,00	0,00	0,00	0,00	250,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	5 550,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 968,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	21 012,00	0,00	0,00	29 625,00	150,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	1 510,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	30 442,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	8 675,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	101 377,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	9 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	3 087 992,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	1 158 687,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	33 627,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	95 240,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	2 880,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	135 543,66	0,00	0,00	0,00	132 217,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	24 090,00	0,00	0,00	3 239,00	0,00	500,00	0,00	0,00
661	Charges d'intérêts	-4 614,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	5 210,34	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	1 145,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		310 911,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	101 736,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	14 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00
731	Fiscalité locale	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	65 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
752	Revenus des immeubles	34 950,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	4 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
781	Rep. amort. et prov. produits fonct. cou	625,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseils		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.			
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
612	Redevances de crédit-bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dev.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
781	Rep. amort. et prov. produits fonct. cou	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 269 448,53
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 720,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	221 355,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 172,00
612	Redevances de crédit-bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 772,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	66 286,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 238,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 790,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 518,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 787,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 510,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 442,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 175,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	101 377,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 700,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	450,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 087 992,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 158 687,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 627,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	95 240,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 880,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	267 760,66
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 829,00
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-4 614,47
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 310,34
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 145,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	315 911,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	101 736,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 000,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 500,00

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 950,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 100,00
781	Rep. amort. et prov. produits fonct. cou	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	625,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058		TOTAL DU CHAPITRE
				Autres		
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés	Enseignement supérieur	Cités scolaires
DEPENSES		0,00	2 495,00	140 233,00	75 641,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	1 500,00	108 276,00	71 746,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	535,00	535,00	380,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	100,00	1 980,00	1 225,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	360,00	28 286,00	1 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	1 156,00	1 190,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25												258 Autres
		Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	134 040,00	1 000,00	0,00	38 190,00	3 670,00	0,00	395 269,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	119 300,00	0,00	0,00	28 500,00	0,00	0,00	147 800,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	12 700,00	1 000,00	0,00	200,00	3 670,00	0,00	199 092,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 450,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 505,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	440,00	0,00	0,00	440,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00	8 000,00
628	Divers	0,00	0,00	340,00	0,00	0,00	850,00	0,00	0,00	30 936,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 346,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	700,00
RECETTES		0,00	0,00	218 049,00	0,00	0,00	12 000,00	48 500,00	0,00	278 549,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	191 649,00	0,00	0,00	12 000,00	22 100,00	0,00	225 749,00
747	Participations	0,00	0,00	26 400,00	0,00	0,00	0,00	26 400,00	0,00	52 800,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		6 050,00	7 100,00	3 900,00	131 000,00	0,00	0,00	17 262,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 748,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	2 000,00	1 980,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	180,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	600,00	1 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	3 650,00	1 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	50,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 402,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	131 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	932,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	2 420,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	51 325,00	0,00	19 595,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	28 825,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	22 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	19 595,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32					
		Sports (autres que scolaires)					
		321	322	323	324	325	326
		Salles de sport, gymnases	Stades	Piscines	Centres de formation sportifs	Autres équipements sportifs ou loisirs	Manifestations sportives
DEPENSES		44 300,00	81 520,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	39 100,00	24 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	4 950,00	57 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	250,00	120,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		44 430,00	17 295,00	7 450,00	0,00	5 900,00	0,00	366 207,00
604	Achats d'études, prestations de services	3 100,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 848,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	21 325,00	2 190,00	200,00	0,00	2 738,00	0,00	95 733,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00
613	Locations	4 100,00	1 000,00	500,00	0,00	0,00	0,00	5 780,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	64 650,00
618	Divers	2 705,00	0,00	1 000,00	0,00	2 580,00	0,00	11 535,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 452,00
624	Transports biens, transports collectifs	650,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 650,00
628	Divers	12 250,00	1 755,00	5 750,00	0,00	582,00	0,00	20 707,00
647	Autres charges sociales	0,00	50,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00
657	Charges intervent* cpt prop. - Subvent*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	131 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 382,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	300,00	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 020,00
RECETTES		221 440,00	6 770,00	9 000,00	0,00	12 980,00	0,00	321 110,00
706	Prestations de services	118 190,00	3 670,00	1 000,00	0,00	330,00	0,00	152 015,00
747	Participations	103 250,00	3 100,00	8 000,00	0,00	12 650,00	0,00	149 500,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 595,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		98 455,00	0,00	3 630,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 165,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	47 700,00	0,00	880,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 305,00
613	Locations	4 365,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	220,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	7 760,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	390,00	0,00	2 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 200,00
623	Pub., publications, relations publiques	2 190,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	120,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	34 810,00	0,00	700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	660,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		125 300,00	0,00	22 520,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 562,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	125 300,00	0,00	22 220,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 562,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42					TOTAL DU CHAPITRE	
		Action sociale						
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	39 040,00	27 300,00	0,00	0,00	0,00	177 590,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	1 550,00	200,00	0,00	0,00	0,00	53 635,00
613	Locations	0,00	110,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 475,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	220,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 760,00
618	Divers	0,00	10 510,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 150,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	1 000,00	27 100,00	0,00	0,00	0,00	30 290,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 120,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	900,00
628	Divers	0,00	970,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 140,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	23 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 900,00
RECETTES		0,00	0,00	30 190,00	0,00	0,00	0,00	246 572,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	1 600,00	0,00	0,00	0,00	1 900,00
747	Participations	0,00	0,00	28 590,00	0,00	0,00	0,00	244 672,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		50	510	511	512	513	514	515	518
		Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	60 600,00	11 485,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	13 000,00	1 985,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	46 600,00	9 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	2 130,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	2 130,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72 085,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 985,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 100,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 130,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 130,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux				74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie				76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	60 979,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	60 979,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	13 620,00	0,00	1 200,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	3 120,00	0,00	1 200,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	10 500,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 799,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 320,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 500,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 979,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
Crédit Agricole	06/12/2023	300 000,00	300 000,00	7 789,20	300 000,00	0,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		300 000,00	300 000,00	7 789,20	300 000,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					4 635 830,00									
1641 Emprunts en euros (total)					4 635 830,00									
MON2726720 - DEXIA	DEXIA/CREDIT LOCAL	31/12/2011		20/03/2012	200 000,00	F	Taux fixe	4,980	4,980	EUR	T	P	N	A-1
MON281728 - BP	BANQUE POSTALE	04/12/2013		01/05/2014	100 000,00	F	Taux fixe	3,550	3,550	EUR	T	P	N	A-1
MON501303EUR- BP	BANQUE POSTALE	13/10/2014		01/02/2015	500 000,00	F	Taux fixe	2,370	2,370	EUR	T	P	N	A-1
N°07019406 - CA	CREDIT AGRICOLE NORD FRANCE SCCP	07/07/2009		07/09/2009	100 000,00	F	Taux fixe	4,440	4,440	EUR	T	P	N	A-1
N°10000045226- CA	CREDIT AGRICOLE NORD FRANCE SCCP	10/04/2014		01/08/2014	200 000,00	F	Taux fixe	3,360	3,360	EUR	T	P	N	A-1
N°10000913194- CA	CREDIT AGRICOLE NORD FRANCE SCCP	03/07/2018		01/11/2018	180 000,00	F	Taux fixe	1,820	1,820	EUR	T	P	N	A-1
N°116800 - CDC	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT	01/12/2020		01/07/2021	400 000,00	F	Taux fixe	0,630	0,630	EUR	T	P	N	A-1
N°1210312 -CDC	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT	10/11/2011		01/07/2012	100 000,00	R	LEP	4,100	4,100	EUR	T	C	N	A-1
N°1233823 - CDC	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT	25/10/2012		01/06/2013	122 000,00	R	TAM	3,932	3,932	EUR	T	C	N	A-1
N°17AL071- CE	CAISSE D EPARGNE PAS DE CALAIS S	08/11/2017		15/03/2018	170 000,00	F	LIVRET A	0,750	0,750	EUR	T	C	N	A-1
N°4587836 - CE	CAISSE D EPARGNE PAS DE CALAIS S	03/11/2015		28/02/2016	200 000,00	F	Taux fixe	2,030	2,030	EUR	T	P	N	A-1
N°476121- CE	CAISSE D EPARGNE PAS DE CALAIS S	08/10/2016		30/01/2017	200 000,00	F	Taux fixe	1,100	1,100	EUR	T	P	N	A-1
N°7659447-CE	CAISSE D EPARGNE PAS DE CALAIS S	03/10/2009		01/03/2010	200 000,00	F	Taux fixe	4,010	4,010	EUR	T	P	N	A-1
N°7660571- CE	CAISSE D EPARGNE PAS DE CALAIS S	03/02/2010		05/07/2010	200 000,00	F	Taux fixe	3,960	3,960	EUR	T	P	N	A-1
N°8172846 - CE	CAISSE D EPARGNE PAS DE CALAIS S	19/01/2012		10/05/2013	100 000,00	F	Taux fixe	4,550	4,550	EUR	T	P	N	A-1
N°8273412- CE	CAISSE D EPARGNE PAS DE CALAIS S	08/07/2013		05/11/2013	203 830,00	F	Taux fixe	3,820	3,820	EUR	T	P	N	A-1
N°K5495 - CA	CREDIT AGRICOLE NORD FRANCE SCCP	14/06/2022		28/09/2022	250 000,00	R	EURIBOR	0,820	0,820	EUR	T	C	N	A-1

MAIRIE DE BEAURAINS - Principal - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
N°KS3231	CREDIT AGRICOLE NORD FRANCE SCCP	02/05/2023		01/09/2023	210 000,00	F	Taux fixe	4,620	4,620	EUR	T	P	N	A-1
N°MON508922EUR- BP	BANQUE POSTALE	03/05/2016		01/09/2016	400 000,00	F	Taux fixe	1,780	1,780	EUR	T	C	O	A-1
N°MON516977EUR- BP	BANQUE POSTALE	13/08/2017		01/03/2018	150 000,00	F	Taux fixe	1,600	1,600	EUR	T	C	N	A-1
N°MON539148 - BP	BANQUE POSTALE	19/10/2021		01/03/2022	200 000,00	F	Taux fixe	0,870	0,870	EUR	T	C	O	A-1
N°MON541952 - BP	BANQUE POSTALE	28/04/2022		01/09/2022	250 000,00	F	Taux fixe	1,740	1,740	EUR	T	C	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									

MAIRIE DE BEURAINS - Principal - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
Total général					4 635 830,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		2 503 400,97					313 703,88	59 330,77	0,00	5 125,92
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		2 503 400,97					313 703,88	59 330,77	0,00	5 125,92
MON2726720 - DEXIA	N	0,00	A-1	40 000,16	2,99	F	Taux fixe	4,980	13 333,32	1 743,00	0,00	70,00
MON281728 - BP	N	0,00	A-1	41 157,09	4,99	F	Taux fixe	3,550	7 262,20	1 365,12	0,00	197,20
MON501303EUR- BP	N	0,00	A-1	221 464,14	5,99	F	Taux fixe	2,370	34 765,04	4 941,25	0,00	725,17
N°07019406 - CA	N	0,00	A-1	4 508,37	0,67	F	Taux fixe	4,440	4 508,37	75,20	0,00	0,00
N°10000045226- CA	N	0,00	A-1	85 189,96	5,58	F	Taux fixe	3,360	14 346,26	2 682,89	0,00	390,11
N°10000913194- CA	N	0,00	A-1	122 493,32	9,83	F	Taux fixe	1,820	11 588,97	2 150,58	0,00	330,81
N°116800 - CDC	N	0,00	A-1	362 766,46	22,00	F	Taux fixe	0,630	15 062,15	2 242,69	0,00	541,57
N°1210312 -CDC	N	0,00	A-1	23 333,18	2,99	R	LEP	5,950	6 666,68	1 294,65	0,00	241,86
N°1233823 - CDC	N	0,00	A-1	34 566,81	3,99	R	TAM	3,932	8 133,32	1 507,00	0,00	83,72
N°17AL071- CE	N	0,00	A-1	102 000,08	8,99	F	LIVRET A	0,750	11 333,32	3 474,58	0,00	132,04
N°4587836 - CE	N	0,00	A-1	100 903,68	6,99	F	Taux fixe	2,030	13 554,15	1 945,61	0,00	154,19
N°476121- CE	N	0,00	A-1	110 757,97	7,99	F	Taux fixe	1,100	13 318,33	1 163,52	0,00	178,64
N°7659447-CE	N	0,00	A-1	17 370,30	0,99	F	Taux fixe	4,010	17 370,30	437,52	0,00	0,00
N°7660571- CE	N	0,00	A-1	25 722,10	1,50	F	Taux fixe	3,960	16 978,56	768,54	0,00	81,75
N°8172846 - CE	N	0,00	A-1	35 503,95	3,99	F	Taux fixe	4,550	7 750,44	1 484,44	0,00	175,39
N°8273412- CE	N	0,00	A-1	77 483,99	4,84	F	Taux fixe	3,820	15 170,35	2 744,29	0,00	363,67
N°K5495 - CA	N	0,00	A-1	224 999,98	13,74	R	EURIBOR	3,846	16 666,68	10 566,03	0,00	44,51
N°KS3231	N	0,00	A-1	201 631,89	9,67	F	Taux fixe	4,620	17 324,00	9 018,12	0,00	685,93
N°MON508922EUR- BP	N	0,00	A-1	185 714,20	6,66	F	Taux fixe	1,780	28 571,44	3 115,00	0,00	225,33
N°MON516977EUR- BP	N	0,00	A-1	87 500,00	8,91	F	Taux fixe	1,600	10 000,00	1 340,00	0,00	99,89
N°MON539148 - BP	N	0,00	A-1	173 333,36	13,00	F	Taux fixe	0,870	13 333,32	1 464,50	0,00	112,13
N°MON541952 - BP	N	0,00	A-1	224 999,98	13,67	F	Taux fixe	1,740	16 666,68	3 806,24	0,00	292,01
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE BEURAINS - Principal - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		2 503 400,97					313 703,88	59 330,77	0,00	5 125,92

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	22	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,99	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	2 503 400,97	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
----------	-----------------------------	------------------------	------------------

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Durée (en années)	Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 500,00 €		
	Catégories de biens amortis		
D	Autre materiel de Bureau /mobilier (21848)	5	14/12/2022
D	Autre matériel et outillage voirie (215738)	3	14/12/2022
D	Autre matériel informatique (21838)	5	14/12/2022
D	Autres immobilisations corporelles (2188)	5	14/12/2022
D	Autres matériels de transport (21828)	10	14/12/2022
D	Autres réseaux (21538)	3	14/12/2022
D	Biens de faible valeur (500 €)	1	14/12/2022
L	Equipement spécifique sports	6	14/12/2022
L	Equipement garages et ateliers municipaux	12	14/12/2022
L	Equipement spécifique culturel	10	14/12/2022
L	Equipement spécifique de restauration	6	14/12/2022
L	Equipement spécifique entretien des bâtiments	8	14/12/2022
L	Equipement spécifique matériel Ecole de musique	5	14/12/2022
D	Frais d'étude non suivi de réalisation (2031)	5	14/12/2022
D	Immeubles productifs revenus mis à dispos. (21321)	20	14/12/2022
D	Logiciels (2051)	2	14/12/2022
D	Matériel de téléphonie (2185)	5	14/12/2022
D	Matériel informatique scolaire (21831)	5	14/12/2022
D	Matériels espaces verts (tondeuses, tronçonneuses)	5	14/12/2022
D	Mobilier de Bureau scolaire (21841)	5	14/12/2022
D	Plantations d'arbres et d'arbustes (2121)	15	14/12/2022
D	Subvent. Equipt - personne de droit privé (2042)	2	14/12/2022
D	Subvent. Equipt - personne de droit public (2041)	15	14/12/2022

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N	B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
TOTAL PROVISIONS	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS	B3.2

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
------------------------	-------	--	-------	---	---	--------------------------------

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 20	Intitulé de l'opération : ENFOUISSEMENT RESEAU PIERRE CURIE T2			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	139 657,98	0,00	0,00	0,00
45.1 ENFOUISSEMENT RESEAU PIERRE CURIE T2 (5)	139 657,98	0,00	0,00	0,00
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	139 657,98	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	139 657,98	0,00	0,00	0,00
45.2 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	139 657,98	0,00	0,00	0,00
<i>040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	139 657,98	0,00	0,00	0,00

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	373 034,65
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	373 034,65
Recettes réelles de fonctionnement	II	6 364 130,34
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	5,86

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exer- cice d'origine du con- trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES	B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					132 217,00
65748	N°1 Subvention Prévisionnelle 2024		A.S.B. VOLLEY	Association	300,00
65748	N°1 Subvention Prévisionnelle 2024		AAA BEAURAINS	Association	100,00
65748	N°1 Subvention Prévisionnelle 2024		AEP DE BEAURAINS COMPTE GESTION	Association	43 960,00
65748	N°1 Subvention Prévisionnelle 2024		AEP JEAN HANQUAUT	Association	330,00
65748	N°1 Subvention Prévisionnelle 2024		AMICALE LAIQUE DE BEAURAINS	Association	1 300,00
65748	N°1 Subvention Prévisionnelle 2024		AMICALE SPORTIVE DE BEAURAINS FOOTBALL	Association	11 000,00
65748	N°1 Subvention Prévisionnelle 2024		APE LES MARRONNIERS J.MOULIN	Association	330,00
65748	N°1 Subvention Prévisionnelle 2024		APEI - LES PAPILLONS BLANCS	Association	1 000,00
65748	N°1 Subvention Prévisionnelle 2024		APEL BEAURAINS DES ECOLES ST JEAN NOTRE DAME	Association	330,00
65748	N°1 Subvention Prévisionnelle 2024		ART OF DANSE	Association	380,00
65748	N°1 Subvention Prévisionnelle 2024		ASDB BADMINTON	Association	1 200,00
65748	N°1 Subvention Prévisionnelle 2024		BEAURAINS 2000 CYCLO	Association	200,00
65748	N°1 Subvention Prévisionnelle 2024		BEAURAINS ANIMATION	Association	28 000,00
65748	N°1 Subvention Prévisionnelle 2024		BEAURAINS BASKET BALL	Association	3 350,00
65748	N°1 Subvention prévisionnelle 2024		BEAURAINS SANG POUR SANG	Association	500,00
65748	N°1 Subvention Prévisionnelle 2024		BOXING CLUB	Association	600,00
65748	N°1 Subvention Prévisionnelle 2024		C.E.P.M.	Association	32 000,00
65748	N°1 Subvention Prévisionnelle 2024		CERCLE DES ARTISTES DE LA VALLEE DE LA SENSEE	Association	100,00
65748	N°1 Subvention Prévisionnelle 2024		CLUB DE DETENTE FEMININE	Association	200,00
65748	N°1 Subvention Prévisionnelle 2024		CLUB DU 3EME AGE	Association	150,00
65748	N°1 Subvention Prévisionnelle 2024		COLLECTIF ASSOCIATIF REPRES. MUSIQUES ACTUELLES	Association	337,00
65748	N°1 Subvention Prévisionnelle 2024		COMITE DES ANCIENS COMBATTANTS	Association	500,00
65748	N°1 Subvention Prévisionnelle 2024		CREATION ET SAVOIR FAIRE	Association	400,00
65748	N°1 Subvention Prévisionnelle 2024		CRESCENDO	Association	800,00
65748	N°1 Subvention Prévisionnelle 2024		DELEG.DEPART.EDUCATION NATIONALE	Association	0,00
65748	N°1 Subvention Prévisionnelle 2024		ETOILE DE BEAURAINS	Association	300,00
65748	N°1 Subvention Prévisionnelle 2024		HARMONIE MUNICIPALE	Association	900,00
65748	N°1 Subvention Prévisionnelle 2024		JARDINIERS DES 4 SAISONS	Association	150,00
65748	N°1 Subvention Prévisionnelle 2024		JU-JUTSU CLUB BEAURAINS	Association	200,00
65748	N°1 Subvention Prévisionnelle 2024		JUDO CLUB ASSOCIATION	Association	400,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
65748	N°1 Subvention Prévisionnelle 2024		LE COCHEVIS GROUPE ORNITHOLOGIQUE	Association	200,00
65748	N°1 Subvention Prévisionnelle 2024		LE COIN DES CONTEURS	Association	100,00
65748	N°1 Subvention Prévisionnelle 2024		LES AMIS DE LA PLUME BEAURINOISE	Association	250,00
65748	N°1 Subvention Prévisionnelle 2024		MUSIQUE FRANCHE	Association	100,00
65748	N°1 Subvention Prévisionnelle 2024		PETANQUE BEAURINOISE	Association	550,00
65748	N°1 Subvention Prévisionnelle 2024		PLAISIRS PARTAGES	Association	200,00
65748	N°1 Subvention Prévisionnelle 2024		SUBVENTION RESERVE	Association	150,00
65748	N°1 Subvention Prévisionnelle 2024		TALENTS EN SCENE	Association	800,00
65748	N°1 Subvention Prévisionnelle 2024		TENNIS CLUB BEAURAINS	Association	350,00
65748	N°1 Subvention Prévisionnelle 2024		U'NANIM	Association	200,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		22,00	2,00	24,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	4,00	1,00	5,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CL.	C	7,00	0,00	7,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CL.	C	6,00	1,00	7,00	0,00	0,00	0,00
ATTACHE TERRITORIAL	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL	B	3,00	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00
REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CL	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		27,00	15,00	42,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT TECHNIQUE	C	3,00	6,00	9,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CL.	C	9,00	5,00	14,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CL.	C	6,00	2,00	8,00	0,00	0,00	0,00
AGENT DE MAITRISE	C	3,00	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	4,00	1,00	5,00	0,00	0,00	0,00
TECHNICIEN	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	1,00	1,00	2,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Coordinatrice pôle Insertion Santé Jeunesse	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EDUCATEUR TERRITORIAL A.P.S PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		2,00	3,00	5,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 1ERE CL.	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINC 1ERE CL	B	1,00	2,00	3,00	0,00	0,00	0,00
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINC 2EME CL	B	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		6,00	4,00	10,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT D'ANIMATION	C	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 1ERE CL.	C	5,00	2,00	7,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2EME CL.	C	1,00	1,00	2,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		59,00	24,00	83,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Coordinatrice pôle Insertion Santé Jeunesse	B	S	452	0,00	A	
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 343-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
COMMUNAUTE URBAINE D'ARRAS			0,00
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES	B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
-------------------------------	-------------------------------------	------------------	----------------------	---------------------------------	-----------------

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
---------------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	----------	---------------------------------	-----------------

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
-----------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	------------------------------------

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET	D2.1

VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant	FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
			Matériel		0,00
Sous-total Fonctionnement		0,00	Sous-total Fonctionnement		0,00
				(B)	

INVESTISSEMENT	Chapitre	Montant			
Matériel		0,00			
Autres		0,00			
Sous-total Investissement		0,00	Effort propre de la Région (A – B)		0,00
				(C)	

TOTAL DEPENSES	(A)	0,00	TOTAL RECETTES (B + C)	0,00
-----------------------	-----	-------------	-------------------------------	-------------

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION	D2.2

Volet 2 – Compte TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

Produits d'exploitation courante :	
Produits du trafic	0,00
Produits annexes au trafic	0,00
Compensations des réductions tarifaires	0,00
Travaux pour Tiers	0,00
Produits hors trafic	0,00
Total chiffre d'affaires	0,00
Versements des Collectivités	0,00
Production immobilisée et stockée	0,00
Total produits d'exploitation courante	0,00

Charges d'exploitation courante :	
Personnel – Masse salariale	0,00
Consommations intermédiaires	0,00
Péage RFF	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00
Total charges d'exploitation courante	0,00

Facturations majeures :	
Achats stockés	0,00
Impôts et taxes hors FAP	0,00
Maintenance matériel roulant	0,00
Traction trains, conduite et logistique	0,00
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	0,00
Energie de traction diesel	0,00
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	0,00
Echange de matériel roulant entre Activités	0,00
Prestations trains	0,00
Contribution de service Activité Gare	0,00
Transport en service	0,00
Total facturations majeures	0,00
Prestations de main d'œuvre inter-domaines :	
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00
- Dont Etablissements EEX	0,00
Autres facturations	0,00
Total facturations internes	0,00
TOTAL CHARGES (2)	0,00

Contributions aux ECE	0,00
-----------------------	------

EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)	0,00
Dotations aux amortissements	0,00
Reprise de subvention et écart de réévaluation	0,00
Variation des provisions/transfert de charges	0,00
Autres produits et charges de gestion courante	0,00
Total dotations, reprises, transferts et autres	0,00
RESULTAT D'EXPLOITATION (4)	0,00
Résultat financier	0,00
RESULTAT COURANT (5)	0,00
Résultat spécifique	0,00
RESULTAT NET (6)	0,00

(1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».

(2) Total charges = total charges d'exploitation courante + total facturations majeures + total facturations internes.

(3) Excédent brut d'exploitation = total produits d'exploitation courante – total charges.

(4) Résultat d'exploitation = excédent brut d'exploitation – contribution aux ECE - total dotations, reprises, transferts et autres.

(5) Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier.

(6) Résultat net = résultat courant + résultat spécifique.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS	D3

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Effet du coefficient correcteur (2)		0,00	0,00	0,00 %	267 593,00	0,20
Part communale des ressources						
TFPB		6 046 000,00	4,45	46,70 %	2 823 482,00	4,45
TFPNB		55 800,00	13,84	69,55 %	38 809,00	13,84
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		163 300,00	-25,29	22,35 %	36 498,00	-17,83
TOTAL		6 265 100,00	3,45		3 166 382,00	4,41

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D4.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D4.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	D5.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	D5.2

Cet état ne contient pas d'information.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 04/04/2024

Présenté par Le Maire (1),
A Beaurains,, le 10/04/2024

Délibéré par l'assemblée Les membres l'Assemblée délibérante réuni(e) en session Ordinaire(2), réunie en session Ordinaire
A Beaurains,, le 10/04/2024

Les membres de l'assemblée délibérante Les membres l'Assemblée délibérante réuni(e) en session Ordinaire (2),(3).

M. ANSART Pierre	
M. BERGOGNON Bruno	
M. DUPOND Cédric	
M. EVRARD Michel	
M. GACI Jérémy	
M. HARMEGNIES Jean-Thierry	
M. HURET Hervé	
M. IBISEVIC Kémal	
M. MOUTON Patrice	
M. PETIT Jean-Louis	
M. RENARD Sébastien	
M. SCOAZEC Jean-Jacques	
M. SIMON Reynald	
M. VENEL Eric	
M. VEZILIER Vincent	
Mlle BETREMIEUX Christina	
Mme BENOIT Maryline	
Mme CAPET Carine	
Mme DERA EVE Caroline	
Mme DUPOND - WALLET Anne	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Mme DUTERIEZ Micheline	
Mme FRUCHART Christelle	
Mme GALLET Sabine	
Mme LANCE BARSACQ Emilie	
Mme LE GARDIEN Christine	
Mme LETUPPE Sylvie	
Mme SEQUELA Véronique	
Mme TENAGLIA Gwénola	
Mme TOURNEMAINE Myriam	

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 12/04/2024, et de la publication le 12/04/2024

A Beaurains,, le 12/04/2024

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

V - ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 29
 Nombre de membres présents : 22
 Nombre de suffrages exprimés : 28

VOTES :

Pour : 24
 Contre : 4
 Abstentions : 0

Date de convocation : 04/04/2024

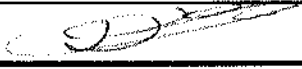
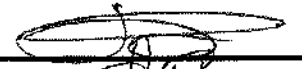
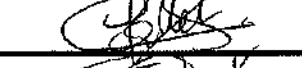





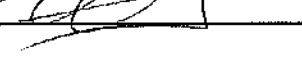
Présenté par Le Maire (1),
 A Beaurains,, le 10/04/2024



Délibéré par l'assemblée Les membres l'Assemblée délibérante réuni(e) en session Ordinaire(2), réunie en session Ordinaire
 A Beaurains,, le 10/04/2024
 Les membres de l'assemblée délibérante Les membres l'Assemblée délibérante réuni(e) en session Ordinaire (2),(3).

M. ANSART Pierre	
M. BERGOGNON Bruno	
M. DUPOND Cédric	
M. EVRARD Michel	
M. GACI Jérémy	
M. HARMEGNIES Jean-Thierry	
M. HURET Hervé	
M. IBISEVIC Kémal	
M. MOUTON Patrice	
M. PETIT Jean-Louis	
M. RENARD Sébastien	
M. SCOAZEC Jean-Jacques	
M. SIMON Reynald	
M. VENEL Eric	
M. VEZILIER Vincent	
Mlle BETREMIEUX Christina	
Mme BENOIT Maryline	
Mme CAPET Carine	
Mme DERA EVE Caroline	
Mme DUPOND - WALLET Anne	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Mme DUTERIEZ Micheline	
Mme FRUCHART Christelle	
Mme GALLET Sabine	
Mme LANCE BARSACQ Emille	
Mme LE GARDIEN Christine	
Mme LETUPPE Sylvie	
Mme SEGUELA Véronique	
Mme TENAGLIA Gwénola	
Mme TOURNEMAINE Myriam	

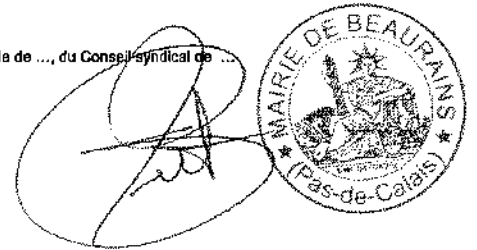
Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 12/04/2024, et de la publication le 12/04/2024

A Beurains,, le 12/04/2024

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



Christina BETREMIEUX :

Pas du tout.

Pierre ANSART :

Ah, non. Pardon ? Oui.

Cédric DUPOND :

Oui, il reste 3 délibérations,

Micheline DUTERIEZ :

T'es pressé de rentrer.

Pierre ANSART :

Il reste 3 délibérations.

Cédric DUPOND :

3 admissions en non-valeurs

Pierre ANSART :

Alors là 28, admission, non-valeur.

28. ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Monsieur DUPOND expose :

Madame le Receveur Municipal nous informe qu'elle n'a pu procéder au recouvrement des titres de recette dont le montant de 581,55 € vous est récapitulé ci-dessous et annexé :

Exercices	Titres	Compte	Objet	Montant
2018	504	7067	Restauration scolaire (solde tr 504/2018)	94,13 €
2019	564	7067	Restauration scolaire	90,00 €
2019	85	7062	Classes de neige (solde tr 85/2019)	82,96 €
2020	694	7368	TLPE	94,20 €
2021	27	752	Location de salle	76,50 €
2021	554	7067	Restauration scolaire	42,00 €
2022	211	752	Location jardins ouvriers	41,42 €
2022	747	7067	Restauration scolaire (solde 747/2022)	0,40 €
2023	291	773	Réduction du mandat 1379/2020 (avoir)	3,36 €
2023	292	773	Réduction du mandat 1862/2020 (avoir)	3,95 €
2023	289	773	Réduction du mandat 289/2021 (avoir)	8,10 €

2023	290	773	Réduction du mandat 198/2020	9,31 €
2023	575	752	Location jardins ouvriers	35,22 €
Total				581,55 €

Ces admissions en non-valeur feront l'objet d'un mandat de 581,55 € au compte 6541-020 de l'exercice 2024.

Cédric DUPOND :

Là aussi, c'est la surprise généralement, on finit par le budget, c'est pour ça que Pierre a été surpris. Donc 28, admissions en non-valeur pour un montant de 581,55 € au compte 665 41 de l'exercice 2024. Donc vous l'avez devant vos yeux. Donc c'est pour des factures de restauration scolaire, de classe de neige, une taxe locale sur la publicité extérieure, location de salle, des locations de jardin et des mandats qui n'étaient pas tout à fait du même montant que le paiement, voilà donc là une première pour la 28 : 581,55 €.

Je propose de lire les 3 et puis on votera puisque ça ne posera pas trop de problèmes. La 2^{ème} donc la 29 admission en non-valeurs pour un montant de 917,80 € là aussi la TLPE pour un montant plus élevé que dans la première 372 € donc ça, c'est des entreprises qui devaient payer la taxe sur la publicité extérieure et qui ont fermé ou qui ont été liquidés parfois, la restauration scolaire et le centre de loisirs des grandes vacances 917,80 €. Et la dernière des créances éteintes, donc là aussi admission en non-valeur pour un montant de 1 379,92€ pour de l'accueil de loisirs, de la restauration scolaire et de l'accueil de loisirs de petites vacances, voilà. Donc là vous voyez quand même que ça va très vite maintenant. Puisque on a du 2018, du 2019, du 2021, mais aussi du 2022 et du 2023. En général, c'était des choses qui traînaient plusieurs années et maintenant les procédures de recouvrement, vont beaucoup plus vite à constater qu'on ne peut pas recouvrer. Et donc il faut qu'on provisionne et qu'on mette ces créances en admission en non-valeurs.

29. ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Monsieur DUPOND expose :

Madame le Receveur Municipal nous informe qu'elle n'a pu procéder au recouvrement des titres de recette dont le montant de 917,80 € vous est récapitulé ci-dessous et annexé :

Exercices	Titres	Compte	Objet	Montant
2018	579	7368	TLPE	372,00 €
2019	85	7067	Restauration scolaire	175,00 €
2019	456	70632	CLSH « grandes vacances »	142,20 €
2021	701	70632	CLSH « grandes vacances »	228,60 €
Total				917,80 €

Ces admissions en non-valeur feront l'objet d'un mandat de 917,80 € au compte 6541-020 de l'exercice 2024.

30. CRÉANCES ÉTEINTES

Monsieur DUPOND expose :

Madame le Receveur Municipal nous informe qu'elle n'a pu procéder au recouvrement des titres de recette dont le montant de 1 379,92 € vous est récapitulé ci-dessous et annexé :

Exercices	Titres	Compte	Objet	Montant
2021	567	70632	Accueil de loisirs du mercredi	32,47 €
2022	569	7067	Restauration scolaire	302,40 €
2022	724	7067	Restauration scolaire	162,50 €
2023	124	7067	Restauration scolaire	174,40 €
2023	125	7067	Restauration scolaire	137,90 €
2023	242	7067	Restauration scolaire	210,55 €
2023	394	7067	Restauration scolaire	242,55 €
2023	559	7067	Restauration scolaire (102,80 €) Accueil de loisirs petites vacances (14,35 €)	117,15 €
Total				1 379,92€

Ces créances éteintes feront l'objet d'un mandat de 1379,92 € au compte 6542-020 de l'exercice 2024.

Pierre ANSART :

Alors sur ces 3 délibérations, y a-t-il des questions concernant ces mises en non-valeurs et ces créances éteintes ? Pas de question, je passe au vote qui est contre ? Abstention ? Et pour donc 28 pour la 28, 28 pour la 29 . Et 28 voix pour la 30.

Je passe une information officielle au niveau du Conseil Municipal. Je rappelle qu'il y a des élections européennes le 9 juin et donc que nous allons solliciter évidemment les membres du Conseil Municipal pour tenir les bureaux de vote. Je rappelle que tout élu qui touche une indemnité normalement est obligé de tenir un bureau de vote et également tout élu sauf cas de force majeure, doit participer à ces élections, doit participer à l'organisation des élections.

Bien, écoutez, je vous remercie. Alors il y a des signatures, je crois. Donc est-ce que vous nous faites passer des documents ou est-ce que les gens se déplacent. Vous faites passer très bien, ça sera plus vite. Et donc je clos ce Conseil Municipal.

Le secrétaire de séance :
Mme GALLET Sabine

Le Président de séance :
M. ANSART Pierre